HISTOIRE GÉNÉRALE
CIVILE, RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE
DU POITOU

PAR

M. LE CHANOINE AUBER

HISTORIOGRAPHE DU DIOCÈSE DE POITIERS

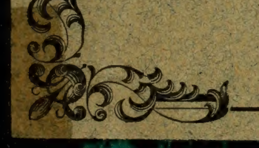
Et si quidem benè, et ut historiæ competit,
hoc et ipse velim ; si autem minus dignè,
concedendum est mihi.
II. MACHAB., XV, 39.

TOME QUATRIÈME



FONTENAY-LE-COMTE
IMPRIMERIE L.-P. GOURAUD
Rue Turgot, 20

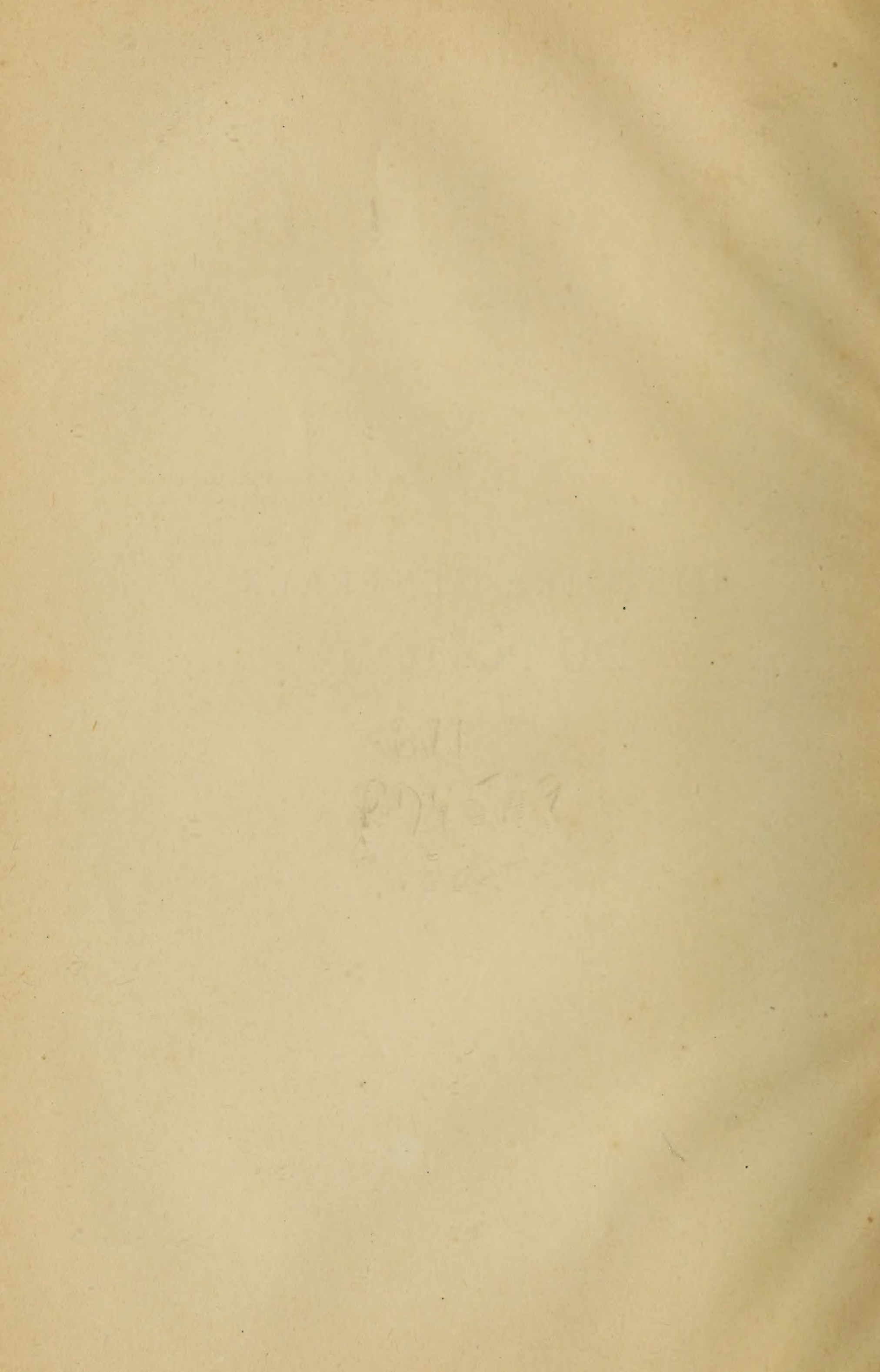
POITIERS
LIBRAIRIE BONAMY
Rue des Cordeliers



1887



HISTOIRE GÉNÉRALE
DU POITOU



HISTOIRE GÉNÉRALE
CIVILE, RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE
DU POITOU

PAR

M. LE CHANOINE AUBER
HISTORIOGRAPHE DU DIOCÈSE DE POITIERS

Et si quidem benè, et ut historiæ competit, hoc et ipse velim ; si autem minus dignè, concedendum est mihi.
II. MACHAB., XV, 39.

TOME QUATRIÈME



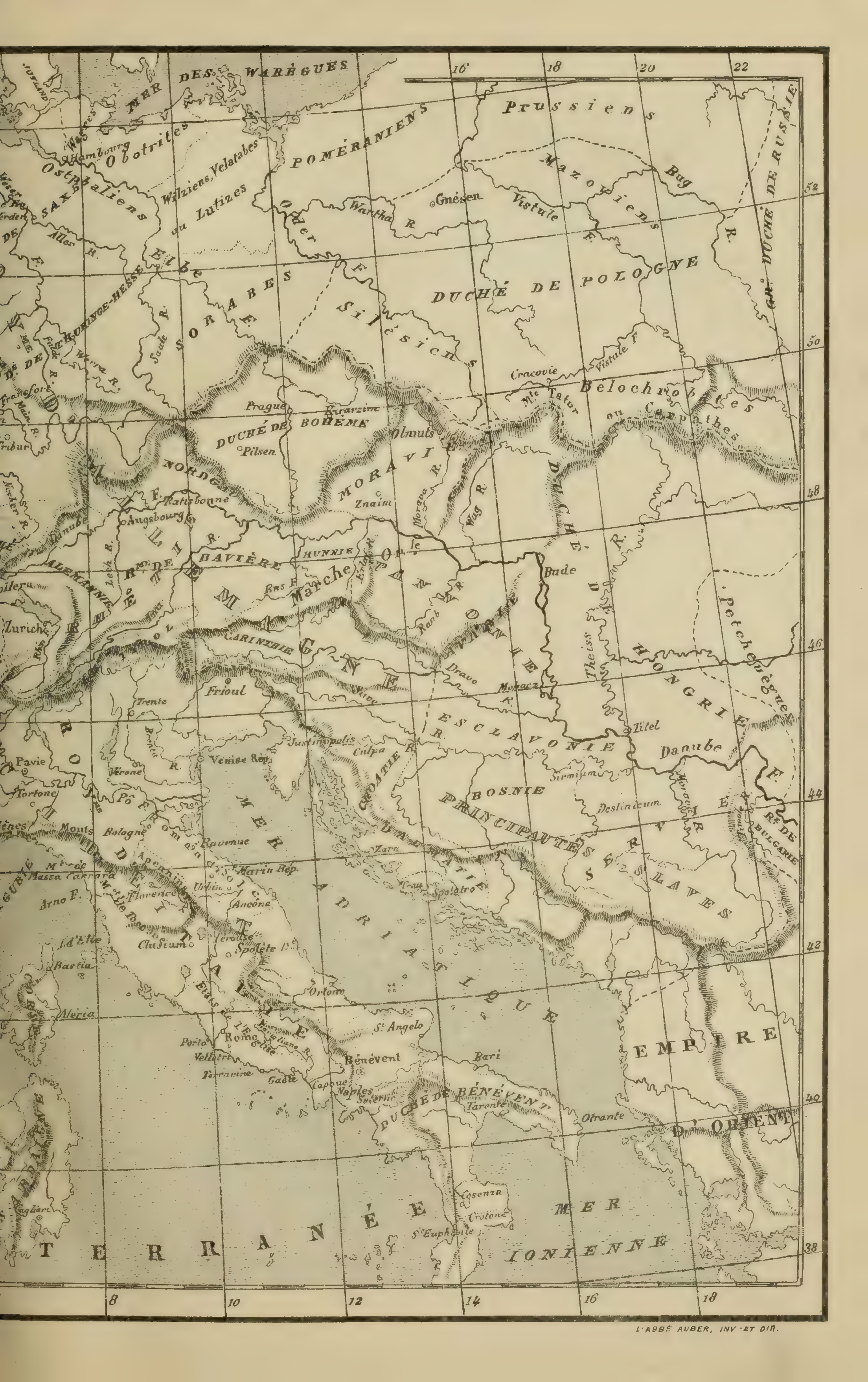
FONTENAY-LE-COMTE
IMPRIMERIE L.-P. GOURAUD
Rue Turgot, 20

POITIERS
LIBRAIRIE BONAMY
Rue des Cordeliers

1887




Échelles:
Lieues de France.
Lieues Gauloises.
Milles Romains.
L'EUROPE
·SOUS·
CHARLEMAGNE
pour servir à l'Histoire générale
du Poitou
par Mr. le Chanoine AUBER.
·1887·
MER SEPTENTRIONALE
ROYAUME
D'ANGLETERRE
Pte DE GALLES
Yorck
Lincoln
Norwich
Londres
Winchester
Cantorbéry
Chichester
Exeter
Dorchester
Dét. de Gaule ou Manche
FRISONS
Dokkum
Oldenbourg
Utrecht
Nimègue
Meuse
FLANDRE
Gand
LOTHARINGIE
Aix-la-Chapelle
Andernach
Prum
Boulogne
Malines
Saucourt
Rouen
Bayeux
Avranches
Amiens
Péronne
Laon
Soissons
Reims
Verdun
Metz
Trèves
LORRAINE
Paris
DE FRANCE
Château-Thierry
Rennes
D. DE BRETAGNE
Vannes
Nantes
I. Her
Angers
Tours
Le Mans
Blois
Orléans
DUCHÉ DE
Loire F.
Loches
Fontenay
Sens
Langres
Bourges
Nevers
Chalon
Poitiers
Lac de Grandlieu
Saintes
Angoulême
Limoges
Clermont
Lyon
Genève
Vienne
Valence
D. D'AQUITAINE
Turenne
Dordogne
Bordeaux
Garonne
Agen
Lot
DUCHÉ DE GASCOGNE
Auch
Toulouse
Tarn
Nîmes
Arles
Avignon
Marseille
Nice
Narbonne
Roussillon
DE GAULE
Oviedo
Léon
Douro F.
Pampelune
Oleron
Calahorra
Huesca
Saragosse
Aragon
Tortose
Catalogne
Barcelone
Taragone
Valence
Majorque
Minorque
Palma
Ivice
ILES BALÉARES
Cordoue
IMP. PETITET-COUVREUX, POITIERS.


MER DES WARÈGUES
Prussiens
POMÉRANIENS
Obotrites
Hambourg
Ostphaliens
SAXE
Wilziens, Velatabes
ou Lutizes
Elbe
Aller R.
Oder
Wartha R.
Gnésen
Vistule
Mazoviens
Bug
R.
DUCHÉ DE RUSSIE
DUCHÉ DE POLOGNE
SORABES
Saale R.
Silésiens
Werra R.
Francfort
Main R.
Cracovie
Vistule F.
Belochrobates
ou Carpathes
Mt. Tatar
Prague
Kurarzim
DUCHÉ DE BOHÊME
Pilsen
Olmuts
MORAVIE
Morava R.
Wag R.
Znaim
NORDGAU
Ratisbonne
Augsbourg
Danube
BAVIÈRE
HUNNIE
Marche
Ens F.
Bade
Raab R.
PANNONIE
Zurich
CARINTHIE
Drave
Frioul
Trente
Brenta
Vérone
Venise Rép.
Justinopolis
Culpa R.
Theiss
HONGRIE
Petchenègues
Titel
Danube
ESCLAVONIE
Sirmium
BOSNIE
CROATIE
PRINCIPAUTÉS
SERVIE
SLAVES
Destinacum
Rt. DE BULGARIE
Pavie
Tortone
Pô F.
Bologne
Ravenne
Marin Rép.
Massa Carrara
Arno F.
Florence
Apennins
Ancône
Pérouse
Spolète
Clusium
Zara
Spalatro
Trau
DALMATIE
MER ADRIATIQUE
Aléria
CORSE
Ortona
St. Angelo
Etats de l'Église
Rome
Porto
Velletri
Terracine
Gaëte
Capoue
Naples
Salerne
Bénévent
Bari
DUCHÉ DE BÉNÉVENT
Tarente
Otrante
EMPIRE D'ORIENT
Cosenza
Crotone
St. Euphémie
MER IONIENNE
TERRANÉE
16
18
20
22
52
50
48
46
44
42
40
38
8
10
12
14
16
18
L'ABBÉ AUBER, INV.-ET DIR.



LIVRE XXII

Depuis l'origine des Guillaumes de Poitou jusqu'au couronnement de Louis, roi d'Aquitaine

(De 788 à 801)

Origine de la famille des Guillaumes, comtes de Poitou.

OMME les grands fleuves, qui commencent, à peine inaperçus, dans le creux d'un vallon obscur, ou aux flancs inexplorés d'une montagne ombragée, les plus illustres familles dont le génie et l'action politique ont réglé les destinées des nations se sont montrées d'abord sous les modestes apparences d'un homme de génie, inconnu à la foule, mais dont l'éclat s'est tout à coup manifesté, et qui, en grandissant bientôt, a pris dans le monde la position providentielle qui devait lui échoir. Nous sommes arrivés à cette période de notre histoire où de mémorables illustrations vont surgir pour renouveler chez nous ce phénomène qui nous est commun avec tous les peuples. C'est donc en 789 que nous découvrons la tige de nos plus illustres comtes de Poitou, dont dix portèrent le même nom jusqu'à la réunion de cette province à la couronne de France par le mariage avec Louis le Jeune d'Eléonore, la dernière représentante de la noble maison. Mais cet épisode sera le dernier de notre histoire autonome ; il doit être précédé

et résulte directement des grands événements que nous avons maintenant à raconter.

Saint Guillaume Ier, duc d'Aquitaine.

Le général qui avait remporté deux victoires sur les Gascons était un jeune prince nommé Guillaume, en qui Charlemagne, qui lui avait confié cette répression, avait remarqué depuis quelque temps autant de prudence militaire que de vertus chrétiennes. Fils d'un comte Thierry et d'une princesse qu'on croit fille de Charles-Martel, il était donc du sang royal et s'en montrait digne (a). Grand de taille, brave, intelligent, nourri dans l'école du palais d'Aix-la-Chapelle sous les yeux du roi auquel ses parents l'avaient *recommandé*, ses charmantes qualités lui attirèrent une belle réputation sans exciter l'envie. Pendant que l'infatigable monarque maîtrisait une fois de plus ses ennemis d'outre-Rhin, les Sarrasins s'étaient persuadé qu'ils pouvaient profiter de son éloignement pour tenter une reprise sur les terres aquitaniques, ils s'étaient emparés d'Orange et du territoire voisin, où ils comptaient se rétablir : mais l'œil du maître, servi par des amis dévoués, n'était pas fermé sur ces efforts qu'il apprit bientôt. Ce fut le duc Guillaume qu'il dépêcha contre ces hardiesses, et le guerrier se mettant en campagne sans plus tarder, dut à sa valeur et à des combats qui ne furent pas sans périls, de chasser le croissant de ce beau pays qui se crut débarrassé pour jamais de ses excursions (b). Le roi n'avait donc pas trop présumé de sa belle conduite et de sa fidélité éprouvée en lui donnant le duché de Toulouse. La première preuve que le jeune duc avait donnée de son aptitude était dans les avantages remportés incontinent contre les troupes gasconnes. Dans son gouvernement il continua de mettre autant de sagesse que de piété. Nous le retrouverons dans quelques années secondant le zèle de saint Benoît d'Aniane, et s'associant par une vie sainte à l'apostolat de ce grand maître.

(a) *Acta Bened.*, t. V, p. 73.

(b) Longueval, VI, 261. — Mauléon, *les Carlovingiens*, II, 91.

Cependant, et pour mettre à profit les remarquables qualités du nouveau duc de Toulouse, Charlemagne lui commit une sorte de régence de l'Aquitaine en le donnant pour tuteur au jeune Louis qui avait déjà douze ans. Ceci se passait en 790, et cette année, quand le jeune roi était à peine revenu de Worms, se tint à Toulouse la grande diète d'Aquitaine où assistèrent tous les comtes de cette contrée, y compris celui du Poitou. Le pays devait profiter beaucoup de ces grandes assemblées dont Charles avait tiré un si bon parti pour le gouvernement de ses peuples. Le plan qu'il s'y était toujours fait d'y présenter à l'assentiment des grands et du peuple les lois qu'il avait méditées et qu'acceptaient les délégués de chaque province, fut suivi pour l'Aquitaine à qui devait en revenir les mêmes biens. Ainsi les exemples et l'influence du père tendaient sans cesse à donner au fils l'estime des grandes choses et des plus solides moyens d'un sage gouvernement.

Diète d'Aquitaine.

C'est dans le même but qu'il voulut former le jeune prince, aussitôt que son âge le lui permit, aux voyages lointains et aux travaux de la guerre : D'avance il fallait l'accoutumer à tenir l'épée avec le sceptre, et l'occasion se trouva de lui faire essayer ses premières armes contre les Huns, qui habitaient la Hongrie, et contre lesquels une expédition venait d'être décidée. Le rendez-vous de l'armée impériale avait été fixé à Ingelheim (1) près Mayence. Louis ayant reçu l'ordre de s'y trouver et d'y amener des troupes de son royaume, s'y rendit avec empressement, et Charles, enchanté de ce zèle et non moins de sa bonne mine et de son attitude guerrière, paya de grandes preuves de tendresse ces dispositions dont il s'enorgueillissait dans son fils. On lui attribue en cette circonstance un témoignage de satisfaction regardé comme l'origine de cette *chevalerie* qui fut une des gloires du moyen âge et qui ne tomba qu'avec cette époque justement honorée. En présence de toute sa cour, Charles ceignit son fils de la ceinture militaire, lui mit une épée dans la main, et, après lui avoir parlé avec

Louis, roi d'Aquitaine. — Voyage en Germanie.

Origine de la chevalerie.

enthousiasme des devoirs d'un chef militaire et des vertus chrétiennes qu'il devait y joindre, il lui donna l'accolade et s'en fit accompagner pendant quelques jours jusqu'au lieu où devaient commencer les opérations. Mais il s'aperçut bientôt que le zèle l'aurait emporté sur les forces d'un tempérament qui n'était pas encore assez formé, et, poursuivant sa marche vers la Hongrie, il exigea que le jeune roi retournât près de la reine Fastrade à Ratisbonne (a).

Il y revint lui-même vers la fin du printemps 791, après une victoire complète, et permit à Louis de retourner en Aquitaine dans le courant de l'automne suivant, avec les troupes qu'il lui avait amenées. Mais il lui recommanda en même temps d'aller au secours de son frère Pépin, roi d'Italie, dont Grimoald, duc de Bénévent, ne voulait plus reconnaître l'autorité. Louis s'y porta avec tant de diligence, qu'il arriva à Ravenne assez tôt pour y célébrer les fêtes de Noël. Sa campagne fut heureuse, et il eut le bonheur de rendre à son frère la sécurité contre de nouvelles entreprises.

Missi Dominici en Aquitaine et à Poitiers.

Ce fut avant son départ pour cette expédition que Louis envoya dans le Poitou deux de ces commissaires d'ordre supérieurs appelés alors *Missi Dominici,* et dont l'action devait seconder le comte Abbon dans l'administration des affaires civiles et judiciaires. Ces magistrats extraordinaires s'appelaient Aldebald et Hermengard. Ils tinrent leurs séances à Poitiers, avec le comte et des assesseurs, dans les dépendances de Saint-Hilaire, le 28 avril 791 (b). Parmi les pièces d'un des procès qui s'y jugea, on nous en a conservé une entre autres qu'on croit avoir eu rapport à des terres nommées *Pino,* qu'on a prétendu à tort situées dans un pagus secondaire resté inconnu non loin de Poitiers (2). Comme ces envoyés ne venaient dans les provinces que sur l'ordre du roi et pour y rétablir l'ordre ou réprimer les

Origines de la paroisse du Pin, en bas Poitou.

(a) L'Astronome, *in h. ann.* — Mauléon, *les Carlovingiens,* II, 93.

(b) Dufour, *Manusc.,* mihi, p. 2. — D. Estiennot, *Antiquités bénédictines,* IIIe part., p. 255.

vexations dont le peuple avait souvent à souffrir, on y examinait jusqu'à la conduite des juges, et, au besoin, on y réformait leurs jugements. Cette institution pleine de sagesse était aussi ancienne que la monarchie et ne prouve pas que les peuples ne puissent bien s'arranger de cette sorte de gouvernement, comme les réformateurs révolutionnaires tiennent tant à le prouver, depuis les prétendues améliorations qu'ils ont fait subir à la France (**3**). Cette fermeté de répression était d'autant plus nécessaire à cette fâcheuse époque, et dut être d'autant mieux reçue des populations, que les usurpations s'étaient faites plus fréquemment pendant les guerres intestines par les gens qualifiés sur ceux que leur faiblesse exposait plus à leurs exactions. Dès ce temps, nous pouvons parler d'après des titres authentiques (a), des envahissements que les leudes se permettaient sur les monastères et les églises de la campagne. Tandis que les courtisans et les officiers du prince s'emparaient des grandes abbayes, les gentilshommes de second ordre s'attribuaient les domaines moins importants et jusqu'aux églises qu'ils trouvaient à leur convenance, ainsi accoutumés à voir les biens ecclésiastiques passer sans conteste aux mains de laïques puissants, d'autres moins redoutables, mais non moins avides, s'étaient pourvus d'une petite église des plus modestes bâtie, assez anciennement déjà, non loin de Cerizay, sous le vocable de Notre-Dame, en un endroit écarté nommé *le Pin*. Pendant plusieurs siècles ce lieu de dévotion appartenait donc à diverses familles qui se le léguaient en héritage, et ce ne fut que trois siècles après qu'un possesseur plus juste ayant chassé les scandaleux propriétaires qui en jouissaient, donna ce bénéfice à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, avec quelques autres églises dont nous parlerons plus tard. Disons dès à présent que celle dont il s'agit ici est devenue la paroisse du *Pin*, située dans les Deux-Sèvres, une de celles qui forment le canton de Cerizay (**4**).

(a) Cf. D. Fonteneau, t. XXI. p. 41 et suiv.

Conspiration de Pépin le Bossu.

Louis, qui s'était acquitté de sa mission d'Italie, retourna en Aquitaine dans le courant de l'automne 792. Il contribua beaucoup cette même année, avec son frère d'Italie, à déjouer la conspiration tramée par Pépin, surnommé le Bossu, fils de Charlemagne et d'Himiltrude, lequel vivait à la cour assez mécontent de la part obscure qui lui avait été faite dans le partage du territoire entre lui et ses frères, et que justifiait assez son infirmité et son tempérament maladif, qui en était la suite. Il ne s'agissait que d'assassiner Charlemagne et la reine Fustrade (5). Condamné à mort avec plusieurs complices de haut rang, le fils dénaturé obtint sa grâce, et fut renfermé à vie dans le monastère de Prum (6), que Pépin le Bref avait fondé dans le diocèse de Trèves. Cette grande affaire ramena à Ratisbonne les deux jeunes rois vers le milieu de 793. Louis, reçu avec toute la tendresse qu'inspirait à son père une reconnaissance si bien méritée, passa avec lui le reste de l'été, l'automne suivant, et enfin l'hiver, et ne revint à Toulouse que vers le printemps de l'année suivante.

Mort d'Aper, abbé de Saint-Hilaire.

On croit que mourut vers cette époque ou un peu plus tard, cet Aper, nommé encore Eprus ou Yprus, qui avait été abbé de Saint-Hilaire, et dont nous avons déjà parlé. Son étroite liaison avec Jean II, évêque de Poitiers, et peut-être la mort de celui-ci arrivée à une date incertaine, autorisèrent leurs contemporains à leur donner la sépulture dans un même tombeau à deux compartiments décorés par Alcuin d'une épitaphe où étaient vantées les vertus des deux amis. Ce serait donc aussi cette même année qu'Atton, succédant à Aper, aurait pris l'abbatiat et tout disposé pour honorer cette double sépulture en la garantissant contre les pieds des visiteurs (a). Nourri dans les études littéraires, avide de perpétuer la mémoire des grands hommes, il ne manquait jamais d'invoquer pour leurs tombeaux le talent poétique des hommes lettrés qui visi-

(a) Hoc ato non suffert... Corpora calcari sacra patrum pedibus. (Mabillon, *Annal. Bened.*)

taient son abbaye. C'est ainsi qu'il obtint de Paul Warnefride, diacre d'Aquilée, qui se trouvait à Poitiers en 777, une épitaphe pour saint Fortunat, dont le tombeau était dans la même église. Les douze vers qui composent ce petit poème sont élégants, respirent la piété chrétienne, et ne louent pas mieux les belles qualités de l'illustre mort que le bon goût de celui qui avait su les provoquer.

Cet évêque Jean II, dont nous avons dit quelques mots, et que nous voyons ici comme déjà mort avant que nous ayons rien su de sa vie (a), était le XXXVIIIe de nos dyptiques. On ne sait ni quand il faut l'y placer ni quand il en disparut. Il paraît même certain qu'on n'aurait jamais connu son nom, sans l'épitaphe que lui donna Alcuin. Encore n'y paraît-il que dans un vers pentamètre qui résume ses vertus et ses qualités en deux mots : c'était un heureux accord de la piété et de la douceur : *vir pius atque bonus.*

Quelque sèche que fût la poésie de ce siècle, évidemment elle valait mieux que sa prose souvent inintelligible, surtout dans les chartes (b). Le nom d'Aper s'est retrouvé jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, sur un fragment d'épitaphe inséré comme pierre de construction dans un des montants de l'ancienne porte monumentale, et aujourd'hui disparue, du pont de Saint-Cyprien à Poitiers. Cette pierre aurait pu venir de la célèbre basilique si souvent ruinée par les Barbares, surtout lors de son incendie par des Musulmans, en 732, après lequel quelques débris de ces matériaux auraient pu être employés à d'autres édifices de la ville.

L'évêque Jean II eut pour successeur immédiat Bertrand Ier, dont nous avons déjà parlé à l'occasion des accroissements de l'abbaye de Charroux en 785 (c), et qui serait mort cette même année, disent quelques-uns, mais qui n'en figura pas moins en 799 comme consécrateur de l'église abbatiale (7).

Bertrand, XXXIXe Evêque de Poitiers.

(a) V. ci-dessus, tom. III, *ad ann.* 700.

(b) Luchi, *Vit. S. Fortunat.*, n.o 90; apud Migne, no 92, *Venant. Fort. app.*, col. 48, tom. LXXXVIII.

(c) D'après Dreux du Radier, *Bibliothèque du Poitou,* I, 18.

Entreprise des Arabes d'Espagne.

Les voyages militaires que Charlemagne avait fait entreprendre à Louis d'Aquitaine, en Germanie et en Italie, avaient altéré les principales forces de notre pays. Les Arabes en profitèrent encore pour se soulever contre les chrétiens de la Septimanie, de l'Aragon et de la Catalogne. Le duc Guillaume Ier, resté seul à Toulouse pour s'opposer à ce torrent, ne put suffire à la défense du pays : il fut battu devant Narbonne, qu'il n'avait pu tenter de secourir qu'avec des soldats mal aguerris. Le butin fait par les Mahométans, dans nos provinces méridionales, fut considérable, et servit, dit-on, à la construction de la fameuse mosquée de Cordoue (a).

Commissaires de Charlemagne en Aquitaine.

Dans l'été de 794, Louis, qui allait revenir dans son royaume, et dont les équipages n'avaient pas semblé à son père dignes d'un roi de son illustration, avoua que depuis la mort d'un de ses ministres les plus fidèles, de grandes dilapidations s'étaient faites dans ses domaines, et le privaient des ressources nécessaires à cette magnificence royale, que Charlemagne entendait si bien. Cette révélation détermina l'envoi en Aquitaine de deux commissaires, Willibert ou Gilbert, comte du palais, et Richard, qui devait être vingt ans après métropolitain de Rouen. Ces officiers virent les choses de près, firent réintégrer les domaines usurpés, et réglèrent les sommes que les intendants devaient verser désormais dans le trésor royal. Les grands, toujours plus disposés à ces usurpations parce qu'ils ont plus de moyens de les faire et de les défendre, se soumirent volontiers, mûs sans doute par la crainte d'une répression aussi sévère qu'immédiate. Ce qu'on pouvait exiger d'eux aussi bien que des peuples ne consistait qu'en produits des domaines, en quelques droits féodaux, et très peu en impôts, dont les populations rurales, pauvres de revenus, ne supportaient qu'une très petite part. Bientôt après cette visite, Leyrade, archevêque de Lyon, et Théo-

(a) Condé, *Histoire de la domination des Arabes en Espagne,* I, 204.

dulfe, qui était toujours à Orléans, furent chargés de voir comment la justice était rendue et d'écouter les plaintes des peuples dans le Toulousain. Ni les comtes, ni leurs subalternes n'échappaient à cet examen, qui contribuait singulièrement à faire aimer dans la France entière, et dans l'Aquitaine en particulier, le gouvernement de Charlemagne et de son fils. Tant il est vrai que sans partager l'autorité avec personne, parce qu'elle doit rester une pour être forte, ceux qui en ont le dépôt doivent exercer par des délégués fidèles une surveillance active sur tous les inférieurs en qui repose une portion quelconque de leur pouvoir souverain.

Soin des monastères. — Restauration de Saint-Hilaire de Poitiers.

On reporte à ce temps, c'est-à-dire après le retour de Louis dans ses Etats, et à la suite de son dernier voyage en Germanie, le soin qu'il se donna de restaurer et d'enrichir un certain nombre de monastères en Aquitaine. Saint-Hilaire de Poitiers ne pouvait être oublié dans ces faveurs. Depuis longtemps les rois de France avaient confirmé envers ce premier de nos monastères les diplômes et autres actes de leurs prédécesseurs, et en 768, date de la première charte qui nous en soit parvenue, Pépin le Bref avait renouvelé cette mention à la prière de Bertin et de ses religieux (a). On remarque, en une charte donnée dans le même but par Louis, que le titre de *Grandeur* y est donné aux évêques et aux abbés ; les comtes et autres dignitaires de la cour y sont traités d'*Utilité*. Atton avait aussi fondé, dit-on, dans cette même église, cinq canonicats, leur assignant par dotation la moitié des oblations qui se faisaient aux différents autels de la basilique, cette moitié lui appartenant à titre d'abbé. Ici le nom de *canonicat* ne doit être pris que dans le sens qu'on lui donna plus tard, le monastère n'étant passé au régime des Chapitres que dans le siècle suivant (b). Charlemagne, au reste, se montre généreux aussi envers les monastères du Poitou : nous ne

(a) *Cartulaire* de Saint-Hilaire dans les *Mémoires* des Antiquaires de l'Ouest.
(b) V. Thibaudeau, I, 38.

savons sur quoi s'appuie Thibaudeau (a) pour assurer qu'il fit bâtir la belle église du monastère de Sainte-Croix qui subsistait encore en 1782 ; mais nous verrons certainement que d'année en année il se plaisait à féconder toujours plus ce puissant moyen de civilisation, car son génie ne le comprenait pas moins que sa piété ne s'y complaisait.

Pèlerinage de Saint-Hilaire en Belgique.

Vers cette même époque, il favorisa de généreuses donations les maisons de Saint-Jean-d'Angély et de Brantôme en Périgord; et nous devons mentionner, comme se rattachant à une mémoire chère à notre pays, la fondation faite sous les auspices du grand empereur, par les moines de Saint-Germain-des-Prés, d'une chapelle qu'ils dédièrent à saint Hilaire de Poitiers dans la paroisse d'Ossagne. Ce village, depuis longtemps détruit par la guerre, était situé non loin de Marienbourg, ville fortifiée de Belgique, dans la province de Namur. Les Bénédictins y établirent en 794 un prieuré de leur ordre en souvenir de saint Germain, qui en avait été l'apôtre au VIe siècle. Après la ruine d'Ossagne, la dévotion qui s'y était établie fut continuée dans l'église voisine de Mossagne-la-Petite, et ne cesse d'attirer tous les ans, pendant le mois de janvier, un pèlerinage de quinze à vingt mille personnes (b).

Le roi d'Aquitaine habite successivement les quatre palais répandus dans ses États.

Les mesures que Charlemagne avait fait prendre à son fils pour ramener ses domaines aquitaniques aux résultats dont les avaient privés les malversations d'administrateurs infidèles, n'avaient pas manqué d'y rétablir bientôt la prospérité. Pour la maintenir par une vigilance exacte, il fut convenu que le jeune prince passerait successivement un hiver dans chacune de ses quatre maisons royales. De ces maisons, Doué, en Anjou, était la plus souvent habitée, et toute voisine de notre frontière, elle aidait beaucoup l'action royale sur la province ; on ne peut guère douter que Chasseneuil-du-Clain, à quelques milles de Poitiers, d'où

(a) *Histoire abrégée du Poitou,* I, 155.

(b) Lettre de M. l'abbé Rolland, curé de Massagny, 22 septembre 1884.

Pépin, roi d'Aquitaine, datait une charte de 828, n'existât déjà à titre de palais rural. L'autre, Casseneuil ou Casseul, situé à une lieue de la Réole, sur les rives du Drot, en Agenais, était bien plus considérable, et appartenait aux rois d'Aquitaine par droit de conquête, depuis la mort du duc Waiffre (a).

Avantages politiques et économiques de ce système.

Quoi qu'il en soit, ce système de voyages annuels apprenait au jeune roi à mieux connaître le pays, à se rendre compte de ses besoins, et à voir par lui-même, sans aucun intermédiaire intéressé à le tromper, quelles mesures étaient à prendre pour le bien des peuples et la réforme des abus. C'est ainsi qu'en 795 les Aquitains, le Poitou par conséquent, se virent déchargés par Louis d'un impôt très onéreux que rendaient d'autant plus lourd les guerres fréquentes supportées jusque-là. Il s'agissait de l'obligation appelée *Foderum,* d'où nous avons fait le mot *Fourrage,* et qui, par extension, s'appliquait à la fourniture de tous les vivres destinés à l'entretien des armées (8). Le montant s'en acquittait en espèces métalliques et non en nature, ce qui rendait la charge bien plus lourde (b). On voit quelle avait été déjà le fruit d'une économie mieux entendue. Ainsi en fut-il de ce même droit qu'on appela plus tard *d'hébergement.* C'était une réserve à l'occasion de certaines donations faites aux monastères ou aux prieurés. Les donateurs prenaient par là un droit de gîte dont souvent ils abusèrent, et qui dégénéra maintes fois en vexations et en procès. C'étaient alors les cours supérieures soit des comtes, soit des évêques auxquelles il fallait recourir pour se faire rendre justice ; et encore ne l'obtenait-on très souvent que par des transactions dans lesquelles il y avait toujours un fort préjudice pour le plus faible.

Diminution des impôts en Aquitaine.

Continuation de l'abbaye de Saint-Savin-sur-Gartempe.

Nous avons vu que Charlemagne avait commencé, vers 775, l'abbaye de Saint-Savin à l'endroit où déjà existait depuis deux

(a) *Histoire des Carlovingiens,* II, 65. — Nous avons parlé des quatre villes royales de l'Aquitaine, ci-dessus, *ad ann.* 778.

(b) *Vita Ludov. Pii,* apud Bouquet, *Scriptores,* t. VI, p. 90.

siècles une petite communauté qui s'y était formée pour honorer les reliques des deux frères martyrs. C'était au bord de la Gartempe, à dix lieues au levant de Poitiers. Nous savons aussi que l'emplacement choisi s'appelait *Cerasus*, le Cerisier. Au reste, comme on rattache à cette année les grandes libéralités et les aumônes abondantes que ce religieux monarque se plut à multiplier pour le repos de l'âme de ce saint pape, qu'il regrettait si profondément, la reprise de cette abbaye pourrait bien avoir été inspirée par ce même motif. Il s'en fallait que le travail eût marché au gré du généreux bienfaiteur. Tant de guerres et d'occupations diverses étaient intervenues depuis vingt ans ! Mais enfin on reprit vers cette année 795 les travaux qui avaient langui, et l'on continua en même temps l'enceinte considérable qui devait protéger la ville par de véritables fortifications. Toutefois ces constructions, qui devinrent bientôt un centre d'action monastique digne de tout l'intérêt de l'histoire, ne marchèrent encore que lentement, et ne devaient se terminer qu'après plusieurs années. C'est qu'en effet on commençait à se faire une architecture plus sérieuse, qui n'avait plus rien de provisoire, et revêtant déjà, même pour les églises, des formes militaires que motivaient trop les guerres réitérées auxquelles on se sentait obligé de résister. Nous n'avons pas de souvenirs historiques d'où l'on puisse inférer que, cette année 795, Charles soit revenu en Poitou. Il fut alors occupé dans le nord de ses Etats à châtier les Saxons et à fonder sa magnifique ville d'Aix-la-Chapelle. Il dut donc laisser à son fils le soin de ce nouveau monastère du Poitou, tout en prenant part sans doute aux détails les plus importants de l'exécution. Et d'ailleurs, nous l'avons dit, il avait reconnu dès longtemps ce lieu avantageusement situé pour recevoir une forteresse, soit contre les incursions du Berry, soit pour la défense nécessaire de la ville qu'il méditait d'y construire. Nous verrons dans quelques années ce bel établissement terminé et la vie

monastique y commencer cette floraison qui devait durer tant de siècles sous les auspices de deux de nos plus illustres martyrs.

Un fait à remarquer ici, c'est que les habitants de Niort s'exerçaient déjà vers la fin du VIII[e] siècle, à la fabrication et au commerce des gants. Cette population encore peu importante alors trouvait une raison de ce genre d'industrie, qui lui est encore particulier (a), dans le voisinage des forêts considérables qui l'environnaient, et dont les propriétaires, grands seigneurs, avaient fait des rendez-vous de chasse. Les forêts de Chizé, de Lusignan, de Molière, de Châtellerault donnaient asile à une grande quantité de daims, de chevreuils, de cerfs et de sangliers, dont les peaux étaient utilisées, soit dans la ganterie, soit à la confection des vêtements civils et militaires, soit enfin à la reliure des livres.

La ville de Niort se livre à l'industrie des gants.

Le 26 décembre 795 mourut à Rome le grand pape Adrien I[er], qui gouvernait l'Eglise depuis vingt-quatre ans. Il fut pleuré de Charlemagne, qui lui avait montré toujours une amitié dévouée, très méritée, au reste, par la science aussi bien que par ses éminentes vertus et la fermeté digne et prudente de son caractère. En lisant l'épitaphe que le roi consacra au pape, et en rapprochant de ce court morceau de poésie d'autres du même genre que cette époque nous a laissées, on se fait une idée avantageuse du progrès rapide des études de ce temps, cultivées dans les palais, les évêchés, les monastères et les cathédrales, sous le patronnage du prince et le concours des savants qu'il encourageait. Ces trente-huit vers gravés sur le tombeau d'Adrien, à l'entrée de l'église de Saint-Pierre de Rome, font en même temps l'éloge de son cœur et de sa latinité (9), mais ils résultent aussi d'autres pensées, et d'une trop haute portée politique pour que nous ne parlions pas ici de ces rapports si intimes créés entre ces deux grands hommes,

Mort du pape Adrien I[er]. — Regrets de Charlemagne.

(a) Dufour, *Histoire générale du Poitou*, p. 263.

dont l'un appartient si intimement à l'histoire de notre Aquitaine.

Comment ce prince exerçait à Rome son patriciat.

Le successeur d'Adrien fut Léon III, que la famille du dernier pape aurait voulu voir remplacer par un de ses membres, et dont l'élection fut le sujet des vives oppositions de ces ambitieux ennemis. A peine sur le trône de l'Eglise, que Charlemagne avait débarrassé des Lombards et soutenu en tant de rencontres difficiles, le nouveau pontife dut s'assurer avec d'autant plus d'empressement de cette auguste protection, et il envoya à Charles des ambassadeurs chargés de lui remettre les clefs du tombeau de saint Pierre, l'étendard de Rome, dont ce prince était patrice, et des présents, comme on en faisait toujours en pareil cas. C'étaient bien là autant de témoignages que dans la Rome protégée par son illustre patrice, les honneurs suprêmes lui appartenaient autant qu'au pape lui-même. Ce n'était pourtant pas une preuve que celui-ci abdiquait toute autorité sur le patrimoine de Saint-Pierre, que l'Eglise devait aux libéralités d'un roi de France. Toutefois, nous n'avons pas manqué d'historiens, à qui l'esprit d'antagonisme contre le Saint-Siège, a dicté sur ce fait des réflexions empreintes beaucoup moins d'ignorance que de mauvaise foi (a). Comme on veut absolument, dans une certaine école, que l'autorité temporelle reste séparée du pouvoir spirituel jusqu'à ne subir en rien les influences de celui-ci, on conclut de ces avances du pape, qu'il est dans une véritable subordination à l'égard du prince, et que « en cédant aux souverains » Pontifes le domaine utile de la Pentapole et de l'Exarchat » de Ravenne, nos rois n'ont jamais prétendu se dépouiller » de la suzeraineté » (b). C'est là un de ces gros mensonges qu'on accrédite en les répétant, mais qui ne souffrent pas l'examen de la critique historique. Il y avait entre Charlemagne et le pape une parfaite entente sur l'usage du

(a) Velly, t. I, p. 461. — Fleury, *Hist. Eccles.*, ad ann. 996.

(b) Velly, *ub. sup.*

pouvoir. La donation de Pépin n'était pas une vaine chose; Charlemagne n'avait pas mal compris sa position à côté de celle d'Adrien, lorsqu'en acceptant la dignité de patrice, il s'était fait le protecteur de Rome chrétienne contre les entreprises de ses ennemis. Il n'en était, à proprement parler, et n'en voulait être que l'*avoué*, l'*avocat* et le défenseur. Quand Léon III, qui prévoyait les malheurs de son règne d'après les vues de ses compétiteurs, demandait au roi de lui envoyer des officiers qui reçussent de nouveau le serment des Romains, que prétendait-il autrement, sinon de réitérer aux yeux des Lombards, ou des Italiens trop suspects de trahison, une garantie urgente de ses droits et de ceux du prince français? (*a*) Alors la souveraineté du pape était partagée, mais non effacée; elle ne perdait rien de ce que Pépin lui avait donné; elle se réfugiait seulement sous l'égide d'un ami puissant qui ne lui fit jamais sentir aucune suprématie, et qui le prouva très bien dans son testament daté de 806, et dans lequel huit ans après on ne trouva pas, quant au partage fait entre ses trois fils, la moindre allusion aux provinces reçues en toute propriété par le pape. Déjà les troubles s'étant apaisés de toutes parts contre le Saint-Siège, et le nom seul de son illustre protecteur l'ayant mis à l'abri de toutes les avanies des partis, on vit sous le règne de Louis le Débonnaire, le pape Pascal II exercer ses droits souverains, en confirmant les privilèges de l'église de Ravenne, Grégoire IV compléter les fortifications de Rome, et reconstruire la ville et le pont d'Ostie, ce qu'il ne pouvait faire que comme souverain de ce territoire; et tout cela avant le milieu du IXe siècle. On voit dès lors comment « nos rois n'ont jamais prétendu abandonner leur suzeraineté!... (*b*) »

Nous ne devons pas oublier ici la part énergique prise

Saint Benoît d'Aniane employé contre l'hérésie de Félix et d'Elipand.

(*a*) Cf. *Histoire du patrimoine de Saint-Pierre*, par l'abbé Brasseur de Bourbourg. In-8°, 1860, p. 22 et suiv.

(*b*) Bourbourg, p. 125 et suiv.

par notre saint Benoît d'Aniane aux grandes affaires de son temps. L'hérésie de Félix, évêque d'Urgel en Catalogne, et d'Elipand, archevêque de Tolède, s'était vue condamnée en trois conciles, dont le dernier, tenu à Francfort en 794, par les soins de Charlemagne, avait déposé le principal auteur. Tous les évêques de France avaient pris part à ce grand acte de foi où il s'agissait de défendre encore la sainte humanité de Jésus-Christ contre l'idée émise qu'il n'était fils de Dieu que par adoption et non par nature. La divinité même du Sauveur s'y trouvait donc attaquée (a). Un de nos illustres compatriotes fut employé par le grand roi à combattre ce nouveau fléau par ses écrits et par ses négociations. C'était saint Benoît d'Aniane qui, non content de telles œuvres, traitait la vie monastique comme si rien autre chose ne l'eut embarrassé. En 797, il publia son livre dès lors renommé *De la concorde des règles* qui est une collection de toutes les règles monastiques connues de son temps. Il y avait travaillé depuis les premiers jours de sa vie religieuse (b). Devenu abbé, il en avait fait lire chaque jour quelques pages dans toutes ses maisons à la conférence du matin ; à celle du soir on lisait une sorte d'appendice qu'il avait composé de plusieurs exhortations des Pères grecs et latins aux moines et aux vierges sur l'observance régulière. Puis des copistes reproduisaient à la fois ce que l'un d'eux lisait tout haut pour les autres en écrivant lui-même. On voit ici un des moyens par lesquels se multipliaient les exemplaires d'un même livre.

Il publie sa *Concorde des règles.* — Idée de ce livre.

La *Concordance des règles* se divisait en trois parties, savoir celles des Péres d'Orient, celles des Occidentaux, et celles enfin composées par divers Péres de l'Eglise, comme saint Augustin et saint Césaire d'Arles pour des religieuses (c). De tels recueils étaient d'une grande utilité

(a) V. Longueval, *Hist. de l'Eglise gallic.*, liv. XIII.

(b) Mabillon, *Act. Bened.*, t. V. p. 213.

(c) D. Rivet, *Hist. litt.*, IV, 450 et suiv.

aux monastères. Ils y développaient et maintenaient l'esprit religieux ; ils y entretenaient par des exemples empreints de la plus haute autorité l'estime de la vie spirituelle ; ils y formaient des moines pénétrés de l'esprit de leur état ; c'était parmi eux qu'on choisissait pour abbés de dignes successeurs de tels modèles, et pour évêques des pasteurs qui maintenaient l'Eglise à la hauteur de sa divine mission.

Charité du saint pendant une famine.

Tant de soins n'empêchaient rien dans le saint solitaire des vertus et du dévouement de sa charge. On le vit au milieu d'une de ces mortelles famines qui se renouvelaient si souvent, tirer de sa pauvreté volontaire plus de ressources que les riches eux-mêmes ne savaient en trouver dans leur charité souvent parcimonieuse. Il fit mettre en réserve ce qui était absolument nécessaire à ses moines pour leur subsistance jusqu'à la moisson, et fit distribuer le reste aux pauvres. Ce fonds ayant été épuisé, il fit donner la réserve des frères. Ceux-ci eurent donc beaucoup de peine à subsister, malgré la rigoureuse abstinence à laquelle ils étaient accoutumés (a).

Nouvelle guerre contre les Sarrasins.

En 797, des embassadeurs arrivèrent au nouveau château d'Héristal (**10**), que Charlemagne avait fait construire sur les bords du Weser (**11**), pour réprimer de plus près au besoin les mouvements de ces peuples barbares qui ne passaient presque pas d'années sans venir de la Saxe et de la Hongrie ravager ses frontières, et s'exposer aux sanglantes revanches qu'il en prenait. Ces envoyés étaient ceux d'Irène, impératrice de Constantinople, nouvellement assise sur le trône, puis d'Alphonse II, roi des Asturies et de Léon en Espagne. Le but des deux souverains était, tout en reconnaissant la suzeraineté du roi de France, de l'engager avec eux dans une guerre contre les Sarrasins de la Catalogne, de l'Aragon et de la Navarre, dont les entreprises offensaient leur commune autorité. Charles trouva qu'au double point de vue de la politique et de la religion

(a) Henschenius, apud *Bolland, Vit. Sancti Bened. Anian.* — Longueval, *ad ann.* 799.

il était bon de consacrer cette confiance, et donna ordre au roi d'Aquitaine de passer les Pyrénées. Louis était brave ; il avait vingt ans ; et, comme son père, il comprenait que la gloire militaire légitimement acquise devait entrer pour beaucoup dans le prestige de la royauté. Il se mit donc aussitôt en campagne. Charles, son frère, né comme lui de la reine Hildegarde, et qui restait assidûment à la cour de France, l'accompagna aussi bien que le valeureux duc Guillaume Ier, qui continuait de commander à Toulouse.

Exploits de saint Guillaume d'Aquitaine.

Ce duc reprit Narbonne qu'avaient recouvré les Mahométans, puis on franchit les Pyrénées, et l'on occupa en peu de temps plusieurs villes de la frontière que l'ennemi voulut inutilement défendre contre Guillaume partout vainqueur.

Louis revint donc en Aquitaine au commencement de 798 ; il y tint une diète à Toulouse ; il y reçut des ambassadeurs espagnols, chargés de riches présents demandant à sanctionner ainsi la continuation de leur alliance ; puis on régla les mesures à prendre pour que les Aquitains occupassent définitivement les places situées sur la marche de leur pays et de l'Espagne [a]. Il fallut, pour établir solidement une telle réforme, se reprendre à créer ou à fortifier de nouveau des places importantes, telles que Girone (**12**) et d'autres qui n'étaient plus que des ruines et qu'on releva en les munissant de bonnes garnisons : des gouverneurs leur furent imposés ; on leur donna des libertés municipales, à la charge de les défendre elles-mêmes contre les Musulmans en cas d'attaque. On voit par ce trait que ces libertés, pour n'être pas déjà dans les mêmes conditions qu'elles prirent au XIIe siècle sous Louis le Gros, sont plus anciennes par leur origine qu'on ne le croit communément. Les institutions de ce genre avaient d'ailleurs été vulgarisées en Aquitaine avant le règne de Charlemagne.

Origine des communes.

Mariage du roi Louis.

L'astronome limousin qui nous a conservé ces détails, et Eginhard, dans ses *Annales*, nous apprennent que

(*a*) Cf. Eginhard, *Annal.*, ad h. ann. — Astronome, *Vita Ludov. Pii.* — Apud Migne, tome CIV, col. 933.

malgré sa jeunesse et pour se soutenir dans une conduite jusque-là irréprochable, Louis, par le conseil de ses amis, jeta les yeux sur Ermengarde, fille d'Ingéramne, l'un des plus grands seigneurs de ses Etats, et qui est qualifié comte par les uns, duc par les autres, sans nous dire où était sa juridiction. Il pourrait bien se faire par cette double qualification même de comte et de duc, que ce personnage, assez peu connu d'ailleurs dans nos fastes, ne fût qu'un de ces seigneurs puissants par leur fortune et leur famille dont les qualifications n'étaient acquises que par d'anciens commandements qu'ils n'exerçaient plus. C'est pendant la tenue de l'assemblée générale du royaume à Toulouse, que ce mariage y fut célébré avec un éclat vraiment royal. Au reste, et il semble que ce soit ici le lieu de le dire, le roi d'Aquitaine était digne de tant de prestiges. C'était déjà alors, et malgré sa grande jeunesse, un des princes les plus accomplis de son temps. A lire un auteur contemporain qui avait longtemps fréquenté sa cour (13), sa taille, sans être élevée comme celle de son père, était bien prise, et joignait les agréments essentiels du corps au gracieux d'un visage plein et d'agréable expression. Tout son air respirait un ensemble de majesté complété surtout par la vivacité de son regard et les justes proportions de toute sa tête. C'était un bonheur de l'aborder, et il se prodiguait à ses sujets en se rendant accessible à tous, jusqu'à recevoir trois fois par semaine tous ceux qui se présentaient pour réclamer sa justice. Son caractère était aussi doux que son intelligence élevée ; mais rien ne surpassait en lui l'amour de la droiture et de l'équité. On ne le quittait pas sans se louer de ses qualités royales, sans admirer l'élévation de son âme et les séduisantes parures de son esprit. Telle était l'éducation à laquelle un père comme Charlemagne avait continué tous ses soins, rapprochant de lui le plus possible le fils dont il surveillait lui-même les penchants à encourager ou à réformer, lui inspirant ce mélange de mansuétude et d'énergie, de piété solide et de jugement

Portrait physique et moral de ce prince.

ferme qui firent trente ans le bonheur des Aquitains. C'est l'éducation chrétienne par excellence, celle que les nations acceptent de leurs guides comme un gage de prospérité et de grandeur, et que les peuples en décadence ne savent plus apprécier, par un juste jugement de Dieu, quand ils n'estiment plus que l'athéisme, que l'ambition orgueilleuse avec la dépravation des mœurs.

Il contribue à la soumission des Saxons.

Ces événements étaient à peine accomplis dans les Etats de Louis, que son père, voulant en finir avec les Saxons qu'aucunes défaites ne pouvaient rendre fidèles à leur promesse et qui venaient de massacrer plusieurs de ses officiers de justice, l'appela à reprendre contre eux de sévères opérations. Il partit aussitôt et après avoir assisté aux réunions du champ de mai qui se tenaient à Ingelheim, il porta la dévastation et la mort dans toute cette contrée depuis les rives de la Lippe (**14**) jusqu'au-delà de l'Elbe (**15**). Les prisonniers furent épargnés, par un sentiment de justice chrétienne qui ne permet pas d'ôter la vie à des hommes vaincus ; mais ils furent dispersés en de lointains exils d'où ils ne devaient plus revoir leur patrie. Ainsi fut punie l'indomptable férocité de ces peuples sauvages, dont tous les soulèvements avaient été marqués par les plus cruels excès soit contre les Français qu'ils détestaient, soit contre les évêques, les prêtres et les moines dont la religion exaspérait leur impiété.

Nouaillé érigé en abbaye.

Cette paix rendue au Nord et au Midi de la France donna enfin le temps de se livrer aux choses de l'administration et de consolider les institutions qui affermissaient l'autorité morale de ce grand pays. Un événement que Poitiers ne peut oublier vint alors former un lien de cordialité entre son Eglise et celle d'un diocèse voisin, c'est-à-dire de celui de Saintes. Le siége épiscopal de cette ville remonte à la fin du Ier siècle, et avait été fondé par saint Eutrope en même temps que ceux de Toulouse, de Clermont et de Limoges dont nous fûmes séparés pour prendre notre autonomie une centaine d'années après (**16**). A l'époque où

nous sommes, on comptait au moins quinze évêques parmi les successeurs de saint Eutrope. Benjamin, qui avait occupé le siège vers 785, venait de mourir en 798. Atton était encore abbé de Saint-Hilaire de Poitiers ; il était même chanoine de la cathédrale, mais simplement honoré encore du diaconat. Il est croyable que l'amitié du roi d'Aquitaine, dont il était parent (a), ne servit pas moins que ses vertus à le faire nommer évêque de Saintes. Il garda sur son siège son titre abbatial, et peu de mois après son sacre, en mars 799 (**17**), il érigea en abbaye le petit monastère de Nouaillé. Charlemagne, qui était entré peu d'années avant dans les vues du prélat non moins que son fils, avait fait reconstruire sur un plan beaucoup plus vaste la petite maison déjà ruinée par le temps et l'exiguité de ses revenus. Il avait reconnu avec Atton que nulle part on n'aurait trouvé une solitude plus apte à recevoir un plus grand nombre d'hommes de prières et de saints labeurs, et quand tout fut prêt enfin, on reconstitua par une charte solennelle le lieu sacré dans la possession de beaucoup de petites propriétés qui lui avaient appartenu autrefois. On y ajouta Jouarenne (**18**), Aslone (**19**), Eludre (**20**), Chaunay (**21**), situé dans les environs de Brion. (**22**) — Pour le généreux évêque, il n'exigeait en retour qu'une messe dite chaque jour et à perpétuité par un des prêtres de la nouvelle maison pour le salut de son âme.

Herminbert avait continué depuis longtemps d'être à la tête du modeste prieuré. Il devint le premier abbé de Nouaillé (**23**), s'engagea à des prières pour l'illustre fondateur par lui et par tous ses successeurs dans l'abbatiat, et la charte fut signée de huit témoins qui durent être des moines de la nouvelle abbaye ou de ceux de Saint-Hilaire même. De ces derniers, l'un se déclare « gardien du sépulcre de saint Hilaire ». Nous aurons occasion de parler de ce titre et de sa signification. Quelque autonomie qu'eût

(a) *Gallia christ.*, II, 346.

acquise ainsi l'abbaye de Nouaillé, elle n'eut pas moins des obligations envers celle de Saint-Hilaire, et entre autres assujettissements qui constataient son infériorité hiérarchique, tout nouvel abbé élu par les moines était tenu à venir en personne demander au Chapitre de Saint-Hilaire la confirmation de cet acte qui dépendait absolument de cette formalité. En outre, le nouvel établissement, en signe de filiation, payait à ce chef d'ordre une rente de vingt sous le 26 juin de chaque année, fête de la translation des reliques de saint Hilaire. Tout cela fut convenu avec les nouveaux moines de Nouaillé, Bénédictins que Charlemagne avait fait venir d'Italie par amour pour cette belle règle qu'on voyait déjà adoptée partout. Jamais local monastique n'avait mieux convenu aux solitaires de Subiaco (**24**). Ainsi commença la prospérité de Nouaillé, dont le roi Louis confirma l'établissement par une charte, parce qu'il était fondé sur son territoire.

A deux kilomètres de Nouaillé et à l'Est du village est la petite chapelle de Mont-Vinard, dont nous avons déjà parlé (*a*), et que quelques-uns font remonter sans preuves suffisantes jusqu'au IIIe siècle. Il est certain qu'elle est fort anciennement, dans le pays, un rendez-vous de pèlerinage célèbre et très fréquenté jusqu'à notre époque où l'on s'efforce de renouveler cette antique dévotion. Dédiée à la sainte Vierge, il est plus croyable qu'elle le fut dès le VIe siècle, au temps de saint Junien, sans que nous sachions à quelle occasion elle attira la piété populaire. Des travaux récents ont mis à nu des peintures murales représentant un évêque ou abbé revêtu de l'habit de solitaire. Ce pourrait être le saint patron dont le culte semble s'être relevé au XVe siècle, et c'est en effet l'époque à laquelle on peut reporter cette ornementation (**25**).

Dédicace de l'abbaye de Charroux.

L'abbaye de Charroux put dater de ce moment des progrès qu'elle s'était d'ailleurs ménagés depuis les pre-

(*a*) Ci-dessus, t. I, p. 26 et 376.

mières années de son existence. Cette fois, ce fut bien Charlemagne qui prit l'initiative des grandes améliorations qui allaient s'opérer. Déjà, en 787, à la demande du comte Roger, il avait exempté l'abbaye de toute justice quant aux droits et redevances dus au fisc. En 799, l'église abbatiale se compléta d'une nef en pierre de taille. Le premier abbé Dominique était mort, et remplacé par David (a). Un grand événement devait ajouter un vif éclat à cette brillante période de la maison conventuelle.

Le pape Léon III, dont nous avons vu l'élection saluée par Charlemagne et violemment combattue par des antagonistes aussi injustes qu'ambitieux, avait été forcé de venir en France demander au roi sa protection contre d'acharnés ennemis dont il avait failli être victime. Après Pâques, Charlemagne vint d'Aix-la-Chapelle à Paderbornn, y reçut le pontife avec autant de tendresse que de respect, et, pendant qu'on allait tout préparer pour gagner l'Italie et venger le pontife de ses persécuteurs, il engagea celui-ci à l'accompagner à Charroux et à y consacrer l'église nouvelle. Ils y arrivèrent dans les premiers jours de juin 799, et le 14 de ce même mois eut lieu la dédicace de la basilique et celle du grand autel. Entre autres évêques de l'Aquitaine qui rayonnèrent dans cette imposante solennité autour de l'auguste exilé, nous trouvons Bertrand, qui siégeait à Poitiers, et dont le nom figure parmi les signataires de la charte. Le nom de Saint-Sauveur, qui avait été donné à la première église, fut maintenu à la seconde avec ceux de la sainte Vierge et de tous les Saints (b). Ce triple vocable semble avoir pris sa raison dans la nature des nombreuses reliques données à cette occasion par Charlemagne. Les liaisons de ce prince avec le calife Aaroun-al-Raschild et avec le patriarche George de Jérusalem lui avaient valu de précieux cadeaux

Charroux doté de nombreuses reliques.

(a) V. ci-après, *ad ann.* 802.

(b) Besly, *ub. sup.*, p. 151 et 39.

consistant surtout en portions des vêtements du Sauveur et de la sainte Vierge, en ossements de différents saints, et de quelques débris des instruments de la Passion [a]. C'est au nombre de ces restes justement vénérés que se trouvait un fragment de la crèche du Sauveur, *de Prœsepio Christi,* dont nous avons parlé ci-dessus [b] (26).

Autres privilèges donnés à Charroux par le pape Léon III et par Charlemagne.

Parmi les privilèges nouveaux que l'abbaye reçut à l'occasion de sa dédicace, il faut compter surtout celui de ne relever que du roi, à qui tant de bienfaits méritaient justement le titre de fondateur. Par cela même il en devint le patron et l'avoué. En qualité donc d'abbaye royale, Charroux fut dispensé de fournir un certain contingent des vassaux qui suivaient le prince à la guerre. Ce n'était qu'une confirmation d'une clause établie dans le diplôme de 769. Les moines acquéraient aussi le droit d'élire leur abbé sans aucune participation de l'évêque diocésain, et leurs biens furent assurés contre toutes les attentes et prétentions des laïques dont l'ambitieuse convoitise était déjà un sujet de méfiance trop fondée. Mais cette mesure, concertée avec le pape, avait surtout pour objet de soustraire la maison aux influences des seigneurs que l'exemple de Charles-Martel avait accoutumés à se créer des droits sur les biens des communautés jusqu'à s'en faire élire eux-mêmes, nous l'avons vu, abbés et supérieurs tout-puissants. Enfin le monastère était soustrait par le roi, sur la demande désintéressée du comte Roger, à la justice ordinaire (27).

Commencements de la bibliothèque monastique.

Là ne se borna pas la munificence du prince. Il voulut aussi enrichir sa chère fondation de toutes sortes d'ornements et de livres, parures inestimables des autels. On remarqua parmi tant d'objets précieux un propitiatoire d'or que nous supposons être une plaque à mettre sur l'autel et sur laquelle devaient reposer pendant le Saint-Sacrifice les

(*a*) V. notre *Histoire de l'abbaye de Charroux et de ses reliques,* c. I, nº 13.

(*b*) V. *ad ann.* 769, t. III, p. 354 et suiv.

vases sacrés et les offrandes destinés à la consécration; un grand calice de même métal et deux autres plus petits, trois croix, sept encensoirs, cinq tables ou crédences, quatre chandeliers, et tous les autres petits meubles nécessaires aux fonctions liturgiques. A cela ajoutons un évangéliaire écrit sur parchemin en lettres d'or, avec un nombre considérable de livres sacrés et profanes destinés à la bibliothèque du couvent, parmi lesquels on signale d'autres évangéliaires ou des missels écrits en or, tous embellis de somptueuses reliures où les métaux de prix se disputaient par l'éclat du travail à celui des pierreries qui s'y enchâssaient. Enfin de magnifiques vêtements sacerdotaux complétaient ces royales libéralités (a).

On voit par tant d'objets précieux quelles étaient à cette époque les splendeurs du culte, et comme Charlemagne en aimait l'entretien et le luxe pieux. Partout et toujours il songeait à la maison de Dieu, y reproduisant les merveilleuses beautés qu'il avait prodiguées en son nouveau palais d'Aix-la-Chapelle, où le sanctuaire dont le lieu avait pris son nom passait pour être d'une somptuosité incomparable (b).

Revenons à nos événements d'Aquitaine.

Le roi d'Aquitaine prend les îles Baléares sur les Sarrasins.

Le roi Louis, très peu de temps après son mariage, fut appelé à rendre encore à son père et à son pays un service qui témoignait de sa bravoure et de son activité. Les Sarrasins d'Espagne, toujours disposés à s'établir en des terres utiles par leur position et leur fécondité, s'étaient emparé des îles Baléares (28). Prévenu aussitôt, le roi d'Aquitaine, dont les insulaires imploraient le secours, se hâta de se diriger sur Barcelone, où il s'embarqua, et en quelques heures son apparition ramena l'ordre dans l'île de Majorque en expulsant les vainqueurs : Minorque et Iviça furent évacuées aussitôt et se donnèrent au jeune roi

(a) Besly, *ub sup.* p. 151 et suiv. et 159.

(b) Eginhard, *Annal.,* in h. ann.

à qui elles devaient leur délivrance. Louis n'eut rien de plus pressé que d'en faire hommage à son père, qui les réunit à la France (a).

Des droits de la France sur la Palestine.

Une autre gloire était réservée à Charlemagne, et quoiqu'elle rentre dans l'histoire générale de la France, elle intéresse trop l'Eglise avec elle pour que nous puissions omettre d'en parler. C'est pendant que Charles était à Rome et que son fils lui procurait les Baléares, qu'un autre souverain, non moins illustre, lui procurait sur une autre terre un genre de suzeraineté non moins précieuse à sa gloire qu'à sa religion. Le calife Aaroun-al-Raschild, roi de Perse, s'était emparé de Jérusalem. Conquérant et grand capitaine comme Charlemagne, son diadème s'enrichissait, comme d'autant de pierres précieuses, de huit batailles gagnées en autant d'expéditions commandées par lui. Outre qu'il y avait entre lui et le roi de France beaucoup de rapports d'esprit et de caractère, il professait pour les souverains en général une sorte de dédain qu'il affectait de leur montrer : toutefois, ce qu'il savait de Charlemagne lui avait inspiré une grande considération ; et, moins fanatique dans ses sentiments religieux que les princes de sa secte, il ne demandait pas mieux que d'honorer ce prince chrétien et de lier amitié avec lui. Depuis quelques années déjà un commerce de lettres s'était établi entre eux, et les chrétiens de la Palestine ne s'en trouvaient que mieux traités. Mais ce qui sembla plus extraordinaire et resserra surtout les liens de cette amitié, c'est qu'Aaroun, sachant quel intérêt Charlemagne prenait aux saints lieux, il les lui céda, lui en fit une donation en règle, et lui envoya les clefs de Jérusalem avec un étendard qui lui en attestait la possession (b). Telle est l'origine glorieuse et aussi légitimée que possible des droits de la France sur la Palestine, où

(a) Mauléon, *les Carlovingiens,* II, 105.

(b) Eginhard, *Vita Car. Magni,* ad h. ann. — El Macin, *Hist. sarrac.,* lib. VI, c. VI. — Daniel, II, 108 et suiv.

elle eut toujours depuis ce temps la protection, non seulement de ses sujets, mais de tous les chrétiens, dont le nom y devint dès lors et y est toujours resté synonyme des Francs. Il a donc fallu à quelques-uns de nos gouvernements révolutionnaires, éclos depuis un siècle des convulsions de notre malheureuse patrie, un déplorable oubli de nos droits et de nos traditions nationales, pour abandonner, par une affirmation coupable d'impiété raisonnée, les prérogatives dont la France s'était enorgueillie pendant douze cents ans, et qui la mettait en Orient à la tête de toutes les nations de l'Europe.

Nouvelle répression des Saxons par Louis d'Aquitaine.

Décidément Louis d'Aquitaine semblait devoir prendre sa part dans toutes les guerres que son père était obligé de livrer à ses incorrigibles ennemis du Nord de la France. Les Saxons, cette année-là, et en dépit du mémorable châtiment qu'ils avaient reçu l'année précédente, se révoltèrent encore, et forcèrent le prince, que l'histoire moderne a très injustement accusé à leur occasion, de leur imposer de nouvelles défaites, de les disperser loin de leurs foyers, et de prendre en ces mesures sévères, mais indispensables, un moyen définitif d'assurer à ses Etats une paix qu'ils troublaient sans cesse. Il y eut même dans ses dernières rigueurs des succès que le roi n'obtint que par des invasions d'où suivirent des massacres et des incendies. Mais comment guerroyer autrement contre des peuples qui ne faisaient des traités que pour les violer, et qui déjà avaient commencé à diriger sur les côtes de France ceux de leurs voisins à qui leurs habitudes maritimes semblaient inspirer plus qu'à d'autres des goûts aventuriers dont bientôt la France devait avoir tant à souffrir? Heureusement que de la part de Charlemagne de telles expéditions duraient peu. De sanglantes répressions forçaient les Barbares à se retirer, et la paix revenait sur les frontières occidentales jusqu'à ce que de nouvelles circonstances rappelassent les sauvages à l'espérance de l'impunité. C'était de cette nouvelle prise d'armes que

Charlemagne avait eu à se garder un an après la dernière défaite des Saxons. Cette fois, préoccupé de son voyage d'Italie dont il faisait les préparatifs, et bien aise aussi sans doute de tenir en haleine le roi d'Aquitaine qui n'avait pas moins de bravoure que de douceur naturelle, il chargea le jeune monarque d'aller mettre ces indignes brigands à la raison : ce qu'il fit aussitôt, emmenant avec lui une troupe considérable d'Aquitains qui se réunirent à celle d'Aix-la-Chapelle ; il mena l'affaire si vaillamment, selon son habitude, qu'au commencement de novembre il était de retour à Casseneuil.

Premières apparitions des Normands sur les côtes de France.

L'année suivante, Charlemagne retourna en Italie, où les affaires de l'Eglise exigeaient sa présence. Mais il ne voulut pas quitter son pays sans y avoir assuré la tranquillité par des mesures de prudence contre un nouveau genre d'ennemis qui, venus du Nord et excités par les nations si souvent vaincues mais restées implacables, se répandaient depuis quelque temps sur les rivages de la France septentrionale, visitaient l'embouchure de nos principaux fleuves et montraient assez quelques projets d'invasion. Charles, à qui rien n'échappait, et qui déjà s'était attristé de ces hardiesses pour une époque où il ne pourrait plus s'y opposer, prit sans retard les moyens de défendre au moins son royaume pendant sa vie. Il quitta donc Aix-la-Chapelle au mois de mars 800 ; il visita les côtes de la Flandre et de la Picardie ; il les fit munir de forts et de garnisons, et, après s'être arrêté quelques jours à Saint-Riquier (**29**) pour y célébrer les fêtes de Pâques, il se remit en route afin d'examiner les bords et l'embouchure de la Loire, comme il avait fait pour la Seine, la Somme et la Meuse. Avant de partir pour Rome, il voulut se mettre sous la protection de saint Martin, et il alla jusqu'à Tours accompagné de la reine Luitgarde, qui y tomba malade, et y étant morte le 4 juin, fut ensevelie dans la célèbre basilique du taumathurge des Gaules. Peu après, il rentra par le Poitou en Aquitaine, et, de concert avec son fils, il

visita les côtes de l'Océan, le chargeant d'y établir les sûretés nécessaires contre les attaques des pirates. Il entrait dans le caractère de Louis de se livrer à ces soins d'une vie active, et il s'empressa de multiplier ses moyens de défense sur tout le littoral qui s'étend des extrémités de la Gascogne et de l'Espagne jusqu'aux confins méridionaux de la Bretagne, dont les seigneurs avaient reconnu la suzeraineté de Charlemagne et promis de le seconder au besoin (a). Celui-ci avait en outre réuni une flotte considérable dans les environs de Boulogne, avec ordre de ne s'en point éloigner pendant son absence. Tant de précautions témoignaient de l'habileté et du génie de ce grand homme.

Second voyage de Charlemagne en Italie.

Enfin il se dirigea vers l'Italie, et, prenant sa route directement vers Rome, il chargea son fils Pépin, roi d'Italie, de prendre Bénévent, dont le duc Grimoal était en état de perpétuelle conspiration contre le Pape. Pour lui, il arriva dans la Ville Eternelle le 24 novembre. Nous ne raconterons pas comment il y reçut, un mois après, et de la main du Pape, le titre et la couronne d'empereur d'Occident. Ces détails tiennent moins à l'histoire que nous écrivons qu'à celle du prince. Pour ne laisser dans l'esprit de nos lecteurs aucune de ces fausses idées d'ambition et d'injustice que les écrivains hostiles à l'Eglise n'ont pas manqué de publier contre le pape et l'empereur, nous nous contenterons d'observer que l'empire d'Orient, qui s'était fait pour établir l'indépendance du Saint-Siège, n'était plus, aux mains des successeurs de Constantin, qu'un antagoniste de l'Eglise, gouverné par une femme qui avait fait crever les yeux à son fils, laquelle protégeait ouvertement les iconoclastes et ne cachait même pas ses prétentions sur l'Italie, où son ambition l'aurait poussée jusqu'à Rome. C'en était assez pour que dans l'intérêt du monde chrétien Léon III, à l'exemple de ses prédécesseurs, ménageât au

Raisons de l'Empire d'Occident.

(a) Mauléon, *Les Mérovingiens,* ad ann. 800. — La Fontenelle, *Rois et Ducs d'Aquitaine,* ibid.

souverain pontificat, dans la personne d'un prince puissant et fidèle, une protection qui rehaussât encore la dignité de celui-ci et contribuât à en faire un des plus grands hommes qui aient régné. Sa conduite à Rome avait d'ailleurs motivé ces honneurs que Léon s'empressa de lui faire. Par ses soins, le saint pape avait été justifié des calomnies de ses ennemis ; ceux-ci, justement condamnés, n'avaient échappé au dernier supplice qu'à la prière de leur victime. Tout rentrait dans l'ordre par ce commun accord des deux puissances qui restaient égales, et n'usaient chacune de son autorité sanctifiée qu'à l'avantage du monde chrétien, et pour la plus grande indépendance du souverain pontificat (**30**).

Combien le couronnement de Charlemagne à Rome fut avantageux à l'Eglise.

Au reste, le séjour que fit le nouvel empereur dans la ville impériale, et qui dura tout l'hiver de 800 à 801, ne s'y prolongea pas sans produire des preuves que son autorité armée lui devenait d'un grand secours. Outre les bienfaits qu'il prodigua à toutes les églises, il fit des règlements qui assurèrent le bon ordre dans le gouvernement de Rome et de l'Italie, pour la sûreté du pape entouré dès lors de respect et d'obéissance. Ces institutions, fondées sur une autorité redoutée partout, consolidèrent le règne temporel du Saint-Siège et devinrent le fondement de tout ce bien que l'autorité pontificale devait faire dans la suite au monde chrétien (a).

(a) Eginhard, *ad h. ann.*



NOTES DU LIVRE XXII

Note 1

Ingelheim, *Ingelheimum,* nommé encore *Oberingelheim,* bourg sur la Salza, à 4 lieues Sud-Ouest de Mayence ; on y voit encore les ruines d'un château bâti par Charlemagne. Il a de deux à trois mille habitants.

Note 2

Les uns appellent ce pagus *Odeanise,* ce qui semble une altération d'un autre nom impossible à reconnaître dans le territoire qu'on lui assigne. Les autres veulent que ce lieu ait été sur le sol actuel de la commune d'Ardin (Deux-Sèvres), ancienne ville gauloise, devenue alors la viguerie *Arduacensis.* Toutes ces conjectures ont fini par tomber devant les nouvelles recherches dont nous disons ici les résultats.

Note 3

V. Eginhard, ad ann. 814. — *Chronique de Moissac,* ad ann. 792. Ces annales sont ainsi nommées du monastère de Moissac en Quercy, où un moine bénédictin les avait écrites. Cette chronique commence à Théodose le Jeune en 408, et finit en 818.

Note 4

Nous avons parlé de ce lieu en même temps que de saint Rufin, ci-dessus, *ad ann.* 368, t. I, p. 324.

Note 5

Nous préférons cette raison, qui nous semble plus acceptable, à toutes les conjectures que s'est faites Daniel, tome III, p. 71, et qui vont moins au caractère élevé de Charlemagne, que les craintes où il devait être que ce fils, d'apparence assez peu royale, ne remplît qu'à moitié les conditions d'un gouvernement respectable.

Note 6

Prum, *Prumia* ou *Pruym,* fondé en 597 sous le vocable de la sainte Vierge, de saint Pierre et de saint Paul, sur le ruisseau de Prum, qui se jette dans la Moselle à Wasserbilich.

Note 7

Les embarras de notre chronologie sur ces deux évêques ne permettent pas d'y voir clairement la place réciproque qu'y doivent occuper Jean II et Bertrand Ier. C'est pourquoi nous paraîtrions tomber ici dans une contradiction avec ce que nous avons déjà dit de l'un et de l'autre, si nous ne faisions remarquer que les errements de nos devanciers, qu'a trop adoptés Dreux du Radier (*Bibliothèque littéraire du Poitou,* I, 118), attireraient dans une erreur inextricable si nous ne tenions pas à rectifier à ce propos les dates émises d'après eux dans notre texte. Nous croyons donc que Jean II gouverna après Benoît et Bertaud, sur lesquels nous ne savons rien, et qu'il dut mourir avant 785, puisque cette année on voit figurer Bertrand Ier à Charroux. Une autre raison nous le persuade : c'est que Alcuin, venu en France vers 780, et qui, en 785, accompagna Charlemagne en Poitou, a très bien pu alors glorifier les tombeaux de l'abbé Aper et de Jean II, ce qui implique nécessairement la mort de ce dernier, de façon que son successeur immédiat aura pu paraître en effet dès cette même année 785. Dreux du Radier a donc commis une faute considérable, signalée au reste ci-dessus, en notant la mort de Sigebrand *vers 785*. C'est à Jean II qu'il fallait attribuer cette date, au lieu de s'exposer à troubler toute une chronologie des plus contradictoires.

C'est l'occasion de rectifier une autre erreur admise page 429 de notre volume précédent, sur la place donnée à Jean II et à ses deux prédécesseurs inconnus dans l'ordre des évêques de Poitiers. Bertaud est le trente-sixième, Benoît le trente-septième, Jean II le trente-huitième, et non le trente-neuvième comme on l'a mis en marge du premier alinéa. La trente-neuvième place appartient donc à Bertrand Ier.

Note 8

C'est évidemment aussi de *Foderna,* que vient le mot *Fourrage,* et plus naturellement le mot *Fourrier,* signifiant le grade d'un sous-officier chargé de pourvoir de vivres une compagnie. Cette étymologie nous semble valoir un peu mieux que celle de quelques lexicographes comme Napoléon Landais, qui tirent directement *Fourrier* et *Fourrage* de l'allemand *Fuhren,* conduire, etc., de sorte que les sergents, les lieutenants, les capitaines, et jusqu'aux généraux de division qui, en temps donné, ont à *conduire,* quant à la racine du mot originel, seraient autant de conducteurs, par cela même des *fourriers.*

Note 9

Voici comme l'héroïque auteur les termine :

Post Patrem lacrymans Carolus hæc carmina scripsi.
Tu mihi dulcis amor, Te modo plango, Pater.
Nomina jungo simul titulis clarissima nostris,
Adrianus, Carolus ! Rex Ego, Tuque Pater.
Tu memor esto tui nati, Pater optime, posco;
Cum patre discipulus pergat ad astra tuus.

C'est en fondant en larmes que Charles a consacré ces vers à son père qui n'est plus ;

Vous étiez toute la douceur de mon amour, ô Père ; je n'ai plus qu'à vous pleurer.

Les deux noms que j'enlace ici nous étaient précieux à tant de titres !

Charles ! Adrien ! J'étais le roi, vous étiez le Père...

Maintenant, ô excellent Père, je vous en conjure, souvenez-vous de votre Fils ;

Faites que le disciple rejoigne son père au plus haut des cieux.

(*Concil. gallic.,* II, 209.)

On voit que si Charles maniait bien la poésie de l'esprit, il savait y mettre aussi le sentiment qui révèle toujours les grands cœurs et les âmes supérieures.

Note 10

Ne pas confondre ce château d'Héristal avec celui du même nom qu'avait habité Pépin, maire d'Austrasie, et qui était situé sur la Meuse, à une lieue au Nord de Liège.

Note 11

Le Weser, *Visurgis,* fleuve d'Allemagne qui a sa source dans le Hanovre, et se jette, à travers le royaume de Prusse et les territoires de Brunsvick et de Brême, dans la mer du Nord, à 25 kilomètres au Nord de Brême. De 1810 à 1816, le Weser donna son nom à un département français, dont Brême était le chef-lieu.

Note 12

Girone, *Gerunda,* ville forte de la Catalogne, aujourd'hui chef-lieu de la province de son nom, au confluent du Ter et de l'Ona. Les fils aînés des rois d'Aragon portèrent le titre de comtes de Girone. Elle a 16,000 habitants.

Note 13

Cet auteur est Thégan, chorévêque de Trèves, qui s'y distingua longtemps par l'assiduité aux devoirs de son ministère. Il composa une *Vie de Louis le Débonnaire,* dont il faut lire surtout, quant à notre sujet, les chapitres VI, VIII, XI et XIII. — Thégan fut un des hommes les plus remarquables de cette époque. Walafride Strabon, son contemporain, disait qu'outre les avantages de sa grande taille, de sa force corporelle, et des traits aimables de son visage, on admirait en lui tous les dons de l'esprit. Sa sagesse égalait la pureté de sa doctrine, l'élégance de ses poésies et l'éloquence de sa prose. Au milieu des conflits qui suivirent la mort de Charlemagne, Thégan, que son mérite avait entouré des faveurs de la cour, resta fidèle au parti de l'empereur : c'est dans le but de le justifier de beaucoup de calomnies ou de récits hasardés qu'il voulut écrire sa *Vie.* Cette chronique s'arrête à l'an 835. — Thégan mourut dix ans après. Son livre est intéressant par beaucoup de détails qui éclairent sur les événements de son temps. Il a été publié en dernier lieu dans le troisième volume des *Mémoires relatifs à l'histoire de France* de Guizot.

Note 14

La Lippe, *Lupia,* rivière de Westphalie, qui a sa source près de Lipspring et se jette dans le Rhin au-dessus de Wesel. Elle donne son nom à deux provinces de l'Allemagne.

Note 15

L'Elbe, *Albia,* grand fleuve sorti des monts des Géants, aux confins de la Silésie et de la Bohême. Il traverse ce dernier pays, devient navigable près de Schandau, en Saxe, et va se jeter dans la mer du Nord à vingt lieues de Hambourg, après avoir reçu dans son cours trente rivières considérables et deux cent quatre-vingt-dix-sept autres moins importantes.

Note 16

Ce sentiment est opposé, on le sait, à une école moderne dont quelques écrivains véritablement catholiques ne se sont pas assez méfié : ils n'ont cédé dans la préférence donnée par eux au IIIe siècle qu'à un parti pris de dénigrer nos origines chrétiennes au profit de nos ennemis, dans les rangs desquels on les a trouvés souvent travaillant au renversement des saines doctrines. Il est regrettable que sous prétexte de ne pas trahir la vérité qu'ils offensent pourtant sans le vouloir, les antagonistes de la primo-sécularité des Eglises de

France, aident ainsi aux ennemis du catholicisme qui ne battent en brèche cette vérité historique que pour attaquer plus sûrement des dogmes dont ils restent systématiquement séparés.

Note 17

Dato in anno xxxi, Dominico Karolo rege, in mense martio. — V. l'abbé Briant, *Hist. de l'Eglise Santone*, I, 236.

Note 18

Jouarenne, *Jouarinna, Joarenna, de Jugoarenœ,* village posé sur la commune d'Aslonne et au Nord de Château-Larcher, dont il est aussi en partie, canton de Vivonne (Vienne). — Il trouve ici sa plus ancienne mention. On y bâtit une église. Elle devint un prieuré de Nouaillé qui exerça plus tard les droits de haute justice sur toute sa dépendance. Un devoir annuel de quinze sous lui était imposé à l'égard de l'abbaye de Saint-Hilaire.

Note 19

Aslonne ou Alonne, *Alona*. Le plus ancien titre où l'on en parle est celui de cette année. Elle fut érigée dès lors en prieuré, et avait de plus, en 1119, une église paroissiale de Notre-Dame. L'une et l'autre dépendaient encore en 1790 de l'abbaye de Nouaillé. Une partie du bourg et de la paroisse relevaient de la seigneurie de Jouarenne. Un ruisseau de ce nom prend sa source non loin de là et gagne le Clain en passant par le village. Aslonne a maintenant 900 âmes, et n'est plus qu'une commune du canton de la Villedieu, à 20 kilomètres Sud de Poitiers.

Note 20

Eludre. Ce nom, traduit du mot *Eludra* de la charte, était sans doute quelque villa disparue. On ne le retrouve dans aucune géographie.

Note 21

Chaunay, *Colnagum, Colniacum,* que l'abbé Briant, *Histoire de l'Eglise Santone,* I, 234, a mal traduit par Comblé, dont nous avons parlé ci-dessus, *ad ann.* 367, mais dont il n'est pas question ici, quoiqu'il ait bien appartenu aussi à Nouaillé. Chaunay est une paroisse de 2,000 âmes, du canton de Couhé (Vienne); elle a une église du XIIe siècle du vocable de saint Pierre. Cette localité était sur la voie romaine d'Angoulême à Poitiers, dont on y voit encore quelques traces, et arrosée par la Boutonne.

Note 22

Brion, *Brionum*, *Brionium* et *Brionis*. Eglise de Saint-Martin du XIIIe siècle, relevant avant 1093 de Saint-Cyprien de Poitiers. Chef-lieu de commune de 400 âmes, sur la rive droite de la Clouère. (V. ci-après, *ad ann.* 904.)

Note 23

C'est donc une erreur du *Gallia christiana* de n'avoir placé l'abbatiat d'Herminbert qu'en 810 : tous les documents cités ici en font foi.

Note 24

Subiaco, *Sublacum*, est sur une hauteur près de Teverone, à 50 kilomètres à l'Est de Rome. C'est une ville de 6,000 habitants, dans les Etats de l'Eglise. Son nom lui vient du lac pratiqué au bas de la colline. Non loin de là est le *Sacro Speco*, monastère taillé dans le roc, où saint Benoît médita et pratiqua sa règle. C'est dans le monastère de Subiaco que fut établie, au XVe siècle, par des Bénédictins allemands, la première imprimerie qui ait fonctionné en Italie.

Note 25

Un détail de cette image peut laisser douter de l'intention de l'artiste et des données de la tradition : c'est la crosse portée par le principal personnage. On suppose qu'elle est celle d'un évêque; mais ce pouvait très bien, à l'époque où cette décoration fut exécutée, être celle aussi d'un abbé.

Note 26

La fréquence des pèlerinages à Charroux depuis qu'il fut mis en possession de sa principale relique, et les vœux qu'on y fit souvent pour l'obtention des grâces fréquentes qu'on y reçut, fit appeler la relique elle-même *le Saint-Vœu*, qui devint synonyme de *la Sainte-Vertu*. Les admirables reliquaires qu'on découvrit en 1856 dans les murs de l'abbaye et qu'on voit aujourd'hui dans la chapelle des Dames Ursulines, qui habitent les restes de l'ancien local, ne contenaient aucune apparence du Saint-Prépuce. Mgr Pie s'était trompé en croyant en découvrir quelques minces vestiges, sur lesquels, d'ailleurs, il ne s'était pas prononcé affirmativement. Mais la boîte en vermeil encore inscrite du nom *de la Chair et du Sang du Sauveur*, témoignent très nettement que là avait reposé cette relique eucharistique toujours appelée la Sainte-Vertu. Mais ce n'est point à celle-ci que les libres-penseurs du temps, à la tête desquels osa se

mettre un préfet de la Vienne, osèrent s'attaquer avec un acharnement criminel. Ils avaient surtout en vue le Saint-Prépuce, dont ils n'eurent jamais que des idées toutes païennes, et qu'ils eussent moins attaqué s'ils avaient connu son histoire, s'ils avaient su que le pape Innocent III l'avait signalé au commencement du XIIIe siècle comme conservé dans une chapelle du Vatican ; puis, qu'en 1527 y ayant été volé par un des pillards du connétable de Bourbon, il avait pu être sauvé par le curé de *Calcata,* au diocèse de *Civita-Castellana.* Là une table de marbre enseigne, à l'entrée de l'église où repose la relique, que sa présence y est certaine, et qu'une indulgence est attachée à son adoration chaque année au jour de la *Circoncision du Sauveur.* Tout cela est d'une lumineuse clarté. Mais ce que certains savants savent le mieux, c'est d'ignorer la foi, la chose qu'ils devaient le mieux savoir, et les acerbes criailleries de 1856 n'étaient que la réintonation passionnée des railleries pudibondes et anodines des sages de notre littérature gauloise. « La fameuse relique, » avait dit entre autres l'auteur des *Rois et Ducs d'Aquitaine,* dont les recherches scientifiques valaient quelquefois le style, « la fameuse » relique, dont il suffirait de nos jours de prononcer le nom dans un » cercle pour commettre une indécence grossière. » (p. 53.) L'indécence venait de ce que le libertinage n'ayant plus de bornes, grâce à la facilité que se donnent ces messieurs de prodiguer la plaisanterie de mauvais aloi comme un des charmes de leurs conversations trop habituelles, la langue dut se modifier, et se restreindre sur des termes qui, d'abord, n'effarouchaient ni les *cercles* ni les personnes les plus honnêtes ; et la fausse pudeur de l'écrivain aurait moins rougi de ses *indécences* grossières, s'il avait étudié aussi sérieusement que nous un fait que la foi seule peut expliquer après s'être éclairée elle-même. Qu'il est dommage que Dieu n'ait pas chargé ces gens-là de l'éclairer lui-même !

Cette note ne paraîtra pas trop longue sur une question des plus importantes à notre discussion. Il fallait que le lecteur sût à quoi s'en tenir sur un point qui servit naguère de texte aux inqualifiables diatribes d'un préfet du second Empire contre un évêque de Poitiers.

Note 27

Il importe d'avoir à ce sujet une juste idée de ce qu'était alors l'administration de la justice. Les Romains avaient institué dans la Gaule le même ordre qui s'observait chez eux pour l'établissement des lois et les différents degrés de juridiction. Les divers gouvernements qu'ils y établirent sous les titres de *duchés* ou de *comtés* réglèrent les divers modes d'administration de la justice, et les degrés de

juridiction attribués à chacun de ces chefs. Pendant que les officiers supérieurs rendaient la justice dans les villes plus considérables, d'autres moins élevés en dignité lui étaient préposés dans les villes moindres, dans les bourgs et les villages. C'est de là qu'on regarde, et avec justesse, croyons-nous, la distinction des *haute, moyenne* et *basse justice,* laquelle apparut en même temps que la féodalité. Roger, en sa qualité de Comte du pays de Charroux, avait dans ses attributions le droit, qui était aussi un devoir, de rendre la justice dans ses domaines, c'est-à-dire qu'il abandonnait à l'abbé la juridiction comtale, et le roi acquiesçait à cette disposition sur tous les domaines et prieurés possédés par l'abbaye ou qu'elle acquerrait à l'avenir. Cette concession était d'une haute importance, car elle impliquait pour l'abbaye le droit absolu de diriger ses propres affaires, d'avoir des juges pour régler les différents élevés sur son territoire, défendre ses propres droits, s'entourer des protections qu'elle jugeait nécessaires, comme d'y élever des forteresses ou des châteaux, et d'en confier la garde à des officiers de sa dépendance qui devenaient à ce titre ses propres hommes et ses vassaux. Ceci résulte de toutes les notions de jurisprudence reconnues dans toutes nos vieilles histoires du droit français. Pour ce qui regarde ici l'abbaye de Charroux en particulier, le temps était venu de regarder cette autonomie que lui donnait son illustre fondateur comme indispensable à sa propre sécurité et au maintien de son bien-être temporel. Les abbés laïques, par un déplorable abus de la force et de l'autorité absolue, étaient devenus un fléau trop remarquable pour un trop grand nombre de monastères où la discipline s'était écroulée, où la ruine était complète, et qui voyaient méconnues chaque jour davantage les intentions de leurs fondateurs. Charlemagne considérait les choses de trop haut et les moines de trop près pour ne pas appuyer la nouvelle institution des solides garanties de cette entière indépendance.

Note 28

Les îles Baléares, *Baleares Insulæ,* appartiennent à l'Espagne depuis 1349, après de nombreuses vicissitudes qui les firent passer, depuis les Carthaginois et les Romains, aux Vandales, aux Arabes, aux Musulmans, aux Français, et enfin aux Espagnols. Elles sont dans la Méditerranée, en regard des côtes d'Espagne. Les anciens habitants excellaient à lancer la fronde, d'où les Grecs leur avaient donné le nom qu'ils portent encore.

Note 29

Saint-Riquier, *Sanctus Richarius,* monastère fondé en 625 au diocèse d'Amiens, dans le Ponthieu. Ce lieu était nommé d abord

Centule, et ne prit son nom plus connu qu'après la mort du saint qui en fut le premier abbé. — C'est aujourd'hui un chef-lieu de commune de 1,500 habitants, sur le Cardon, non loin d'Abbeville (Somme). C'est là que saint Riquier avait commencé son apostolat, qu'il porta aussi en Angleterre. Il mourut vers 645.

Note 30

Cette égalité des deux pouvoirs, qu'ont niée systématiquement ceux qui voulaient trouver dans le principe contraire un argument contre l'indépendance que l'Eglise a toujours prétendu garder vis-à-vis du pouvoir temporel, fut bien comprise des deux puissances unies si intimement à l'époque même de cette mémorable alliance. Une mosaïque fut alors placée au palais de Latran, où saint Pierre était représenté assis, portant sur ses genoux, avec les deux clés symboliques de l'autorité divine qui lie et délie les consciences, une troisième clé, unie aux autres par le même lien : c'est celle de la ville de Rome. On voit bien que l'apôtre les garde toutes trois. A sa droite et à sa gauche sont agenouillés le pape Léon III, recevant le pallium, marque de la plus haute dignité spirituelle, puis l'empereur, à qui saint Pierre présente l'étendard de Rome. Au-dessus de la tête du pape on lit l'inscription : *Sanctissimus Dominus noster Leo Papa.* Sur la tête de Charlemagne l'inscription porte : *Domino nostro Carolo Regi.* Voilà bien *deux seigneurs*, placés au même rang et participant également à la protection et aux faveurs de saint Pierre. Ajoutons que depuis le couronnement de Charlemagne, les monnaies battues à Rome étaient marquées d'un côté de la figure de Charlemagne, et de l'autre de celle du pape ou de saint Pierre.

Que peut-on vouloir de plus? — (V. Daniel, *Histoire de France.*)





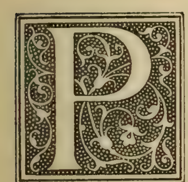
LIVRE XXIII

—

Depuis le couronnement de Louis, roi d'Aquitaine, a Limoges, jusqu'a la mort de Charlemagne

(De 801 à 814)

L'histoire du Poitou longtemps cachée dans celle de l'Aquitaine.

lus nous avançons vers l'époque où notre province aura enfin son autonomie, plus nous la trouvons effacée en quelque sorte dans le rôle plus important de l'Aquitaine, royaume constitué, formé surtout dans sa partie méridionale de petits peuples inquiets et remuants dont l'histoire absorbe la nôtre et commande notre attention autant et plus même que le Poitou. En effet, les habitudes plus pacifiques de ce pays restreignent son action historique à des épisodes moins saillants. C'est donc toujours à l'Aquitaine que son histoire se trouve liée, et le IXe siècle se passera encore presque tout entier mêlant sa vie politique sur notre sol à celle du royaume donné aux enfants de Charlemagne, et aux agitations dont le Poitou offrira le spectacle aussi mobile que passionné. C'est cette domination de la puissance franque et son influence sur notre pays qui nous a souvent entraînés au-delà de nos limites provinciales, et forcés de prendre une part active à ce qui se passait loin de nos foyers. Nous y reviendrons enfin quand les premiers élans de la féodalité auront donné à

nos premiers comtes un héritage définitif et une couronne que trois siècles maintiendront sur la tête de leurs enfants.

Diète de Toulouse, et répression de troubles en Gascogne.

Une diète fut tenue à Toulouse au printemps de l'année 801. C'était la troisième que présidait Louis depuis sa majorité effective. Il portait bien son titre de roi, il en sentait les devoirs, et là il avait à cœur de ne laisser pas impunie une rébellion de la Vasconie qu'il importait beaucoup de réprimer. Parmi les seigneurs convoqués à cette assemblée, on voyait briller avec tout l'éclat de la jeunesse, et toutes les qualités d'un caractère mûr et réfléchi, Loup-Sanche, le plus jeune des fils de Louis II, arrière-petit-fils de Waifre, et qui, fidèlement rallié aux Carlovingiens, s'était montré en cela plus sage et plus loyal que ses trop illustres descendants (1). Il en était autrement d'Adalric, son frère aîné, que nous avons vu banni et dépouillé de son comté de Gascogne à la diète de Worms (a). Mais cet exil n'avait été que fictif. Le rebelle était revenu bientôt dans ses montagnes où le peuple l'avait reçu avec de grands témoignages de joie : cette manifestation et des promesses de soumission ultérieure avaient incliné le roi à supporter cette sorte de réintégration : la crainte aussi de quelque nouveau soulèvement l'avait porté à fermer les yeux sur cette reprise d'une autorité d'ailleurs moins apparente que réelle.

On en était là lorsque Burgondion, homme de race vasconne, et que Louis avait établi comte de Fezansac (2), étant mort, fut remplacé par Lintard, autre comte qui avait la confiance du roi d'Aquitaine. Les Vascons, mécontents de voir un étranger à leur tête, s'opposèrent à sa venue parmi eux, et, s'en étant saisi, ils le tuèrent avec les gens de sa suite qu'ils firent mourir par le feu. La diète de Toulouse eut à se prononcer sur ces crimes, et décida qu'on soumettrait les rebelles par les armes. Loup-Sanche, à qui l'on voulait imposer le commandement des troupes, le

(a) V. ci-dessus, *ad ann.* 790.

refusa pour n'avoir pas à se battre contre ses compatriotes au risque de se les aliéner. Un autre fut donc chargé de ce soin, et l'on s'empara d'un certain nombre des principaux coupables qui subirent le supplice du feu (3) : c'était la peine du talion, usitée dès les temps bibliques, que le moyen âge pratiqua souvent [a] et qui devait seule diminuer de beaucoup le nombre de certains crimes que les mœurs barbares multipliaient trop. — Maintenant revenons quelque peu sur nos pas pour entrer dans la suite d'événements bien plus graves.

Louis d'Aquitaine soumet les Arabes de Lérida et de Barcelonne.

Vers la fin de 799, Zata, émir qui commandait les Sarrasins établis au-delà des Pyrénées, avait trahi la parole de soumission donnée par lui à Charlemagne pour la ville et le territoire de Barcelone. Quelques-uns de ses alliés avaient suivi cet exemple, qu'il était urgent de réprimer. C'est pourquoi Louis, après avoir réuni son champ de mai à Toulouse, vers les premiers jours du printemps de 801, avait mis à exécution le projet qu'on y avait approuvé d'entrer en Espagne avec une armée nombreuse, voulant assiéger Barcelone, et il s'était dirigé d'abord vers Lérida. Trois corps considérables se partagèrent les opérations de cette campagne conçue avec habileté, et dont le plan avait été sans doute arrêté par Guillaume, duc de Toulouse, que nous avons vu en 790 donné pour guide et tuteur au jeune roi d'Aquitaine. L'élève avait beaucoup gagné sous un tel maître, qui se chargea du second corps d'armée, destiné à établir autour de la place une surveillance qui devait en empêcher l'approche. Le duc Prostaing, gouverneur de Girone, devait diriger le siége, et le roi, à la tête du troisième corps, campa sur les frontières du Roussillon pour secourir au besoin les deux autres et veiller à ce que rien ne leur manquât [b]. A de si puissants moyens, les Arabes comprirent tout d'abord qu'ils ne résisteraient pas, livrés à leurs propres forces. Ils songèrent à demander

(a) Cf. *Ordonnances des rois de France,* t. I. p. 46 et suiv.

(b) L'Astronome, *ad ann.* 801.

d'autres troupes au calife de Cordoue, qui partit incontinent, mais n'osa passer outre lorsqu'il eut appris que Guillaume de Toulouse s'opposerait à sa marche. Cependant la résistance ne fut pas moins ardente, et maintint sept mois de suite les assiégés à leur poste difficile. Enfin de si courageux efforts triomphèrent des armes ennemies : les deux villes se virent obligées de céder. Le roi d'Aquitaine les avait découragées lorsque, pour leur prouver qu'il n'abandonnerait pas le terrain, il s'était mis vers la fin de l'automne 780 à faire bâtir autour de Barcelone, qui tenait longtemps après la prise de Lérida, des casernes qui témoignaient d'une énergique résolution d'en finir tôt ou tard par un triomphe. Cette détermination déconcerta les assiégés déjà exténués : ils se rendirent donc. Louis entra dans la ville ; et, après de solennelles actions de grâces dans l'église de Sainte-Croix, et avoir muni la place conquise si chèrement de nombreuses troupes languedociennes, il ne traversa ses Etats que pour aller raconter ses succès à Charlemagne, qu'entouraient alors à Aix-la-Chapelle les ambassadeurs de la Perse et une cour magnifique dont il se plaisait à leur faire les honneurs. La reine Hermengarde, sa bru, avait accompagné son mari dans le voyage. Femme pleine de cœur et d'énergique sensibilité, elle était digne à la fois de son beau-père et de son époux.

Il se fait couronner à Limoges roi d'Aquitaine.

Louis avait alors vingt-trois ans. Après avoir fait, en maintes occasions, ses preuves d'aptitude au gouvernement, et d'une valeur qui savait imposer, il dut penser à faire sanctionner devant l'opinion publique la royauté dont il s'était montré digne, et que son père, d'ailleurs, n'était pas fâché lui-même, sans doute, de voir appuyée par la religion. Il résolut donc de se faire couronner à Limoges, qui depuis longtemps avait joui de ce privilège à l'égard des ducs d'Aquitaine.

Nous avons vu bâtir dans cette ville, vers 745, par le duc Waifre, un monastère de Saint-Sauveur, dont l'abbatiale était renommée par ses dimensions et sa belle architecture.

Là étaient venus se ranger successivement les tombeaux de Hunold, de Waifre lui-même, et de son cousin Artalgard, comte des marches de Gascogne, mort en 778. Mais les guerres qui, pendant près de soixante ans, avaient fait éprouver à la grande cité d'énormes pertes, l'avaient privée de cette belle église que Louis venait de reconstruire, plus belle encore, depuis quelques années, peut-être en prévision de l'auguste cérémonie qui allait s'y accomplir (4). On s'étonnait de voir qu'en une circonstance aussi mémorable, on n'eût pas choisi la cathédrale dédiée de tout temps à saint Etienne. Mais une raison personnelle, peut-être inspirée de plus haut, avait sans doute déterminé cette préférence. N'y avait-il pas dans ce choix une idée princière, consacrant le nouveau pouvoir sur les ruines devenues historiques d'une famille qui avait succombé sous le poids des Carlovingiens? (5) On le croirait en voyant cette idée symbolisée plus de trente ans après, lorsque déjà Louis n'était plus roi d'Aquitaine depuis seize ans, en un bas-relief superposé à l'une des portes de l'édifice, et dans lequel on retrouve, outre le nom du dernier vaincu, une allusion frappante au triomphe des vainqueurs (6). Cette sculpture, assez grossièrement travaillée pour qu'on puisse y reconnaître le ciseau du IXe siècle (a), représentait une lionne, symbole de l'Aquitaine depuis que le duc Eudes avait fait peindre cet animal sur ses drapeaux, vers 688 (b) La lionne allaite trois lionceaux, signifiant les trois ducs qui firent la guerre aux Carlovingiens de 735 à 768. Mais au-dessus de la bête allégorique un homme la frappe de deux énormes pierres qu'il tient de chacune de ses mains, et une inscription en trois vers latins exprime que cet homme n'est pas autre que Waifre, qui ne craignit pas d'opprimer sa patrie, mais qui en fut puni par une mort trop méritée (7).

(a) Elle supportait un bloc de granit de 3 pieds de large sur 4 de haut.

(b) V. ci dessus, *in h. ann.* 768.

Details de cette cérémonie.

Quoi qu'il en soit, la cérémonie du couronnement se fit dans l'église Saint-Sauveur avec toute la pompe que le culte catholique sut toujours mêler aux plus grands actes de la vie humaine. La cérémonie fut présidée par l'évêque Regimper, dont on ne sait rien, sinon qu'il siégea de 793 à 817 (a). Les détails liturgiques en sont curieux et doivent nous arrêter un instant, car ils furent les mêmes qui, antérieurement, avaient été usités pour le couronnement des comtes : et bientôt ils devaient encore inaugurer l'intronisation des ducs d'Aquitaine, comtes de Poitiers, qui n'y manquèrent pas jusqu'à la réunion de cette province à la France.

Et d'abord l'évêque, revêtu de ses habits pontificaux, se présenta entouré du Chapitre, en chapes de soie, et de tout le clergé inférieur, à une porte latérale et en dedans de l'église. Le prince, accompagné de ses premiers barons, et suivi des seigneurs de sa cour, se tenait en même temps en dehors de la même porte, coiffé de la couronne royale, cercle d'or orné de pierreries et de brillants. L'évêque la lui enleva pour lui arroser la tête d'eau bénite ; après quoi, lui ayant recouvert les épaules d'un manteau de soie, il lui rendit sa couronne et lui mit au doigt, selon une tradition immémoriale, l'anneau de sainte Valérie, en signe d'investiture de sa nouvelle dignité.

Cela fait, le prélat donna au roi la bannière d'Aquitaine dont celui-ci s'appuya en marchant suivi de la procession jusqu'au grand autel ou était déposée, hors du fourreau, l'épée royale, que l'officiant remit en ses mains. Le prince, après l'avoir reçue, fit serment de ne l'employer qu'à la justice, à la protection de l'Eglise et à la défense de la foi chrétienne. C'est alors que le doyen du Chapitre arma les pieds du duc de ses éperons d'or, pour marquer l'empressement qu'il devait mettre à secourir et défendre son peuple, et jusqu'au moindre de ses sujets.

(a) M. l'abbé Arbellot, *Tableau des Évêques de Limoges.*

Le prélat se retira alors pour aller se disposer à la messe ; de son côté, le roi est conduit par le sous-chantre à la stalle du doyen qu'il occupe en qualité de fondateur de l'Eglise. Pendant la messe, le roi est assisté du sénéchal d'Aquitaine, qui tient l'épée haute et nue à sa droite (8). Un autre seigneur, désigné par le roi, tient également à sa droite l'étendard de la Monarchie. Avant l'*Agnus Dei,* le roi va se prosterner devant l'autel, fait son offrande, et retourne à sa place ; enfin il revient à l'autel quand l'office est accompli, y dépose sa couronne, son manteau, sa lance et sa bannière. Après quoi il quitte l'église pour revenir au palais. Sa marche et celle de son cortège est accompagnée par la foule qui répète les cris de *Vive le Roi,* et les réjouissances se complètent par un festin où le peuple n'est pas oublié.

Esprit de l'Eglise dans cette liturgie.

Tous ces mouvements, indiqués bien avant cette occasion par le cérémonial de ces grandes circonstances, étaient déjà forts anciens, et chacun de ces détails était consacré par des prières spéciales, que le rituel romain a conservées, et où respire merveilleusement l'esprit de l'Eglise, toujours attentive à donner aux rois comme aux peuples les leçons les plus augustes, et les plus sûres, pour la conduite de la vie (9). Ces grands enseignements qu'elle seule peut formuler aux grands de ce monde ne ressortent pas moins des rites adoptés que des oraisons et des allocutions qui les accompagnent : il en résulte le néant des grandeurs de la terre, la plus grande estime des biens à venir, le dévouement aux intérêts des peuples à gouverner, à l'Eglise qui les aime et les bénit, et qui ne promet rien, après une couronne périssable, aux rois qui ne sauraient pas comme Elle les protéger et les aimer.

Réunion de la Catalogne à l'Aquitaine.

Nous ne voyons pas que Charlemagne ait assisté à ces grandes joies qui durèrent encore trois jours après le couronnement. Il était resté à Aix-la-Chapelle, fatigué, sans doute, des représentations de son dernier voyage en Italie, et aussi peut-être parce que sa présence aurait pu absorber

en grande partie le prestige que Louis devait recevoir seul, semblait-il, des fêtes de son couronnement. Ce prestige allait s'augmenter encore de nouveaux succès dans la Catalogne ; car, après avoir passé l'hiver en Aquitaine, il s'occupa dès les premiers mois de l'année 802 à perfectionner sa conquête, en peuplant Barcelone de chrétiens tirés de la Septimanie (**10**) et de la marche d'Espagne (**11**), et en donna le gouvernement au comte Bera, Goth d'origine, qui gouvernait alors les deux petites provinces susdites, et qui s'établit dans son nouveau commandement avec une garnison de ses Goths, dont il était le chef estimé. Il y avait quatre-vingts ans que les Sarrasins occupaient Barcelone. A dater de cette défaite, la ville et la province demeurèrent à la France, qui les garda jusqu'au règne de saint Louis (a), avec des comtes de différentes maisons.

Comment saint Guillaume, comte de Toulouse, coopère à la prise des deux villes espagnoles.

Cette campagne était devenue aussi glorieuse au comte Guillaume de Toulouse qu'au roi lui-même, dont la part à la direction des opérations militaires n'avait pas été aussi active. Guillaume ayant pris, par les ordres du roi, qui le connaissait, le commandement général de l'armée, et, dirigeant les détails du siége, n'avait pas abandonné un seul jour les abords de la place ; il avait réglé toutes les marches, tous les assauts, avait payé partout de sa personne, en de nombreux incidents qui avaient forcé le comte Rostaing de s'en éloigner à diverses fois. Les plus sages combinaisons avaient été pratiquées avec tant de prudence, de bravoure et d'entente, que cet événement, à peine aperçu dans l'histoire générale, prouva cependant très bien que les conceptions les plus intelligentes d'un prince guerrier ont besoin d'être comprises et menées à fin par des esprits d'élite auxquels ne doivent manquer ni le dévouement ni l'abnégation.

Les Comtes de Poitou peu apparents à cette époque.

Nos comtes de Poitou paraissent peu au milieu de ces grands événements, absorbés qu'ils durent être sous

(a) Mauléon, *Les Carlovingiens,* II, 115. — La Fontenelle, *Rois et Ducs d'Aquitaine,* p. 81.

l'action du gouvernement royal, qui se généralisait surtout dans la guerre. Nous savons par les historiens du temps que les Poitevins fournirent leur contingent, avec la Bourgogne et l'Auvergne, à l'expédition d'Espagne. Mais on ne dit pas sous quel chef ils y prirent part. Il n'y a pas à douter que ce chef ne fût Abbon, qui gouvernait la province depuis vingt-quatre ans, et dont on n'aperçoit guère les successeurs qu'à la mort de Charlemagne : mais alors il y aura tant d'obscurités et d'enchevêtrements dans les rôles remplis par les uns et par les autres, qu'il nous faudra presque les tirer d'une sorte de cahos.

Achèvement de l'abbaye de Saint-Savin.

L'abbaye de Saint-Savin, que nous avons vu fonder en 774 par Charlemagne, avait vu ses travaux marcher d'autant plus activement que les guerres incessantes de cette époque pouvaient faire soupçonner le besoin prochain d'une forteresse de plus. Ce que le grand régénérateur de la France n'avait pu faire dans ce long intervalle, il l'avait plus d'une fois recommandé à son fils. La piété de celui-ci, qui le faisait, de son vivant même, surnommer le Pieux par les annalistes de son règne, le portait naturellement à des sollicitudes de ce genre, et sa protection n'avait pas peu servi à terminer les constructions. L'œuvre était donc achevée ; la ville s'était peuplée d'habitants, heureux d'y vivre sous la protection de ces épaisses murailles. Seule, l'abbatiale manquait encore dans ses vastes proportions d'un achèvement qu'on hâtait. Benoît d'Aniane, tout en se livrant avec une activité que l'âge ne ralentissait pas, et visitant tour à tour ses fondations, n'en restait pas moins l'Abbé en titre. Tout porte à croire qu'il était secondé dans le gouvernement du monastère par Dodon, qui y remplissait les fonctions de prieur et se rendait ainsi capable de lui succéder. Ce que nous avons dit jusqu'à présent de cette communauté et de la part que saint Benoît avait prise dès ses premiers jours à sa direction, infirme nettement un de nos auteurs (a) qui

Abbatiat de saint Benoît d'Aniane.

(a) La Fontenelle, *Rois et Ducs d'Aquitaine,* p. 82.

ferait dater ses commencements de l'époque où nous sommes, et prendrait pour une réforme de Saint-Savin la reprise et l'achèvement des bâtiments monastiques, dus, cette année 801, aux générosités de Louis et probablement aussi aux ordres du nouvel empereur des Romains (a).

Aumônerie de l'abbaye de Charroux.

C'est aussi vers ce temps qu'il faut faire remonter à Charroux l'établissement de l'aumônerie des comtes, dont le pouvoir et la juridiction s'exerçaient sur la petite ville depuis sa fondation, bien avant celle de l'abbaye et quand elle était déjà la capitale de la basse Marche. L'esprit chrétien qui réglait alors toutes les relations entre les grands et le peuple n'aurait pas permis d'agglomérer un certain nombre d'habitations sans y adjoindre un hôpital pour les malades et les pauvres. L'exemple en avait été donné surtout dès la fin du v[e] siècle par le grand saint Benoît, dont la règle annexait à chacun de ses monastères une aumônerie ouverte à toutes les infirmités de tout âge. Charroux eut donc la sienne dès sa première fondation, en 774, à laquelle fut réunie, en 1495, celle des comtes, dont on voit encore les restes sur le plateau occidental de la ville et le long de ses murs d'enceinte. Une église y était unie sous le vocable de saint Blaise.

L'année suivante, 802, Charlemagne venait visiter l'Aquitaine. Était-ce de sa propre inspiration et par un désir naturel de surveiller ce qui s'y passait sous un roi de vingt-quatre ans, ou invité par celui-ci, comme le prétend Chalmel (b)? Quoi qu'il en soit, ce voyage n'a pas laissé de traces marquantes : ce qu'il faut observer, c'est qu'il dut être suivi, sinon accompagné, de la visite que firent cette année en Poitou, puis dans toute l'Aquitaine, ces *Missi Dominici* ou envoyés de la cour, chargés de réformer les abus, de juger les appels qu'on avait pu faire des jugements des tribunaux, et de signaler au souverain les mesures à prendre

(a) L'Astronome, *Vita Ludov. Pii,* c. XIX. — Mabillon, *Act. Sanct.,* IV, p. 1, can. 45.

(b) *Tablettes de Touraine,* in h. ann.

pour compléter la jurisprudence ou améliorer la situation matérielle des peuples. Cette règle de conduite avait été donnée par l'empereur en des capitulaires très remarquables (a). Le plus illustre de cette mission fut Théodulphe, que nous avons vu en 781 attiré en France pour la beauté de son génie, et pourvu en 794 de l'évêché d'Orléans et de l'abbaye de Fleury-sur-Loire (12). A peine maître ainsi d'agir selon l'étendue de son esprit, il avait formé plusieurs écoles dans son diocèse, et contribué doublement par ces soins honorables au rétablissement de la discipline dans son clergé et au renouvellement des études. Charlemagne avait confiance en ses lumières, et le lui avait prouvé maintes fois. Mais le témoignage le plus flatteur que le monarque pût lui en donner, était certainement de s'en faire assister en cette circonstance, et d'en attendre d'utiles conseils. Théodulphe partit avec Leidrade, qui occupait depuis trois ans le siége métropolitain de Lyon, et visita toute la Septimanie, depuis l'embouchure du Rhône jusqu'à l'extrémité la plus orientale des Pyrénées. Il y remplit ses différentes fonctions avec le scrupule d'un juge chrétien, mais il sut encore, toujours poète, adoucir par son esprit ce qu'avait de sévère une telle tâche, en racontant dans un poëme, où les descriptions riantes se mêlent à de graves conseils aux magistrats, toutes les choses qu'il avait vues et goûtées. C'est une digression aux avis qu'il donne aux juges dans ce poëme de près de mille vers intitulés : *Conseils aux Juges*. Il y préconise les vertus qu'ils doivent pratiquer et l'éminence de leur charge, le compte qu'ils en devront rendre à Dieu, les joies qu'ils peuvent donner au pauvre en le protégeant, et combien leur conscience est belle quand elle fait passer la justice avant toute considération humaine. C'est au milieu de ces enseignements si élevés qu'il s'arrête parfois à tempérer la rigueur des principes par d'heureuses descriptions de ce qu'il a pu admirer dans

Théodulphe envoyé en Aquitaine en qualité de commissaire royal.

Son poëme sur les juges.

(a) Baluze, *Capit.*, t. I, p. 339 et 362. — *Concil. gallic.*, II, 245.

ses courses à travers les deux Narbonnaises (13) : Nîmes, Narbonne, Toulouse et d'autres villes moins considérables sont tour à tour l'objet de ses éloges ; à ses yeux rien n'égale Narbonne pour la richesse de son territoire et la magnificence de ses monuments, témoins encore éloquents de la grandeur romaine et de l'importance qu'ils y attachaient dans leurs relations avec l'Espagne (a).

De grands avantages suivirent encore, pour le bonheur des peuples et le jeu régulier de l'administration gouvernementale, de cette belle institution des commissaires royaux. Depuis son établissement, elle avait remédié à bien des maux causés par la guerre, remis en meilleure forme les mœurs du clergé régulier et séculier. Charlemagne, auteur de ces excellents moyens d'administration, en avait profité pour le plus grand bien de toutes les classes. Il faisait, des renseignements apportés jusqu'à lui, ce recueil de capitulaires dont la plupart étaient écrits de sa main, et sont encore son plus beau titre de gloire, parce qu'ils résument toutes les merveilles de son règne.

Saint David, abbé de Charroux, devient archevêque de Bourges.

Charroux, dont l'église abbatiale avait été consacrée en 799, continuait, comme il arriva plus tard et sans interruption, d'être un rendez-vous célèbre de pèlerinage où les populations affluaient pour recevoir les grâces de la Sainte-Vertu. En même temps le monastère s'illustrait par l'éclat que ses abbés jetaient sur le monde chrétien. Le premier d'entre eux Dominique, placé par le comte Roger à la tête de la nouvelle communauté en 769, avait eu le temps d'en poser les fondements spirituels. On ignore l'époque de sa mort, mais on peut croire qu'elle arriva vers l'année 790 ; trois ans après on trouve son successeur sous le nom de David, déjà élevé au siège métropolitain de Bourges, ce qui ne supposerait pas qu'il eût occupé auparavant un siège inférieur (14). En 773, il succéda dans cette métropole à Ségolène, qui l'avait occupé cinq ans (b). D'autre part, on

(a) Cf. Migne, *Patrol., opp. Théodulf.*, IXe siècle.

(b) Du Tems, *Clergé de France,* III, 12. — *Gallia christ.*, III, col. 17.

le voit garder son titre d'abbé pendant son épiscopat. Aussi paraît-il qu'il n'en fut pas moins attaché au monastère, qu'il administra par un prieur, et vers lequel il revint plus d'une fois pendant les neuf années qu'il passa à Bourges dans l'exercice de toutes les vertus, si bien qu'il y fut honoré comme saint après sa mort. L'on fait sa fête dans le diocèse au 17 juin, date mémorable à Charroux même, où il fut transféré après sa mort, selon la demande qu'il en avait faite, et y reçut une sépulture honorable dans l'abbatiale de Saint-Sauveur. On a pu douter de ce dernier fait, parce que le nécrologe de l'abbaye n'en faisait aucune mention; mais les nécrologes se perdent ou s'altèrent. Les traditions, au contraire, et celle-ci est constatée par Dom Estiennot, ne s'effacent pas et ne doivent pas être entièrement rejetées. On comprend très bien d'ailleurs que le pieux abbé ait voulu donner ce dernier témoignage d'attachement à son abbaye, achevée de son temps, et qui, sous ses auspices, avait reçu tant de biens du grand monarque qu'elle avait tant sujet d'aimer.

Liberté des élections monastiques.

David avait obtenu de Charlemagne, de concert avec Asclépius, évêque de Limoges, la fondation, dans sa ville, de l'abbaye de Saint-Laurent, pour des Bénédictines, dont une fille de Charlemagne, Euphrasie, fut la première abbesse (a). C'est aussi sous son abbatiat que l'abbaye de Charroux avait obtenu la liberté de ses élections, ce qui était une faveur considérable en même temps que la reconnaissance d'un droit, dont les monastères n'auraient jamais dû se voir dépouillés.

Nouvelle et dernière révolte des Saxons.

Quoique les Saxons eussent été souvent châtiés pour leurs rébellions, qui étaient toujours des parjures, ils se laissèrent encore entraîner, vers l'an 803, à de nouvelles insurrections qui devaient leur être fatales. Leurs voisins du Danemarck, dont l'esprit aventurier se révélera bientôt par des incursions maritimes qui désoleront l'Europe, les

(a) Du Tems, III, *ub. sup.* — Notre *Histoire manusc. de Charroux.*

poussèrent à méconnaître la puissance et l'autorité acceptée de Charlemagne. Réduits à un petit nombre, mais comptant sur le secours des Danois, qui promettaient de les seconder, ils suivirent le roi de ces derniers, Godefroy, et s'avancèrent vers l'Elbe avec une forte cavalerie, résolus de reprendre les guerres sanglantes qui les avaient épuisés pendant trente-trois ans. L'empereur se porta aussitôt à leur rencontre. Godefroy, qui ne s'attendait à voir en tête que quelque général secondaire, sentit son ardeur baisser à cette nouvelle, et demanda une entrevue qu'il n'osa même pas affronter. Il disparut, laissant à leurs propres ressources et sans chef les Saxons, dont le découragement amena la soumission. Ils implorèrent la clémence du vainqueur. Mais celui-ci savait trop quelle fidélité pouvaient lui garder de pareils sujets, et il résolut de mettre un terme à ces expéditions inattendues qui troublaient si souvent ses frontières. Il transplanta le gros de la nation sur la rive droite de l'Elbe, où aucun mouvement ne leur fut plus possible. D'autre part, il distribua presque sous ses yeux un grand nombre de prisonniers : la France, la Picardie, l'Alsace et la Suisse reçurent plus de dix mille familles, ainsi obligées de se mêler avec leurs habitants et qui finirent par ne faire avec eux qu'un seul et même peuple. Mais on relégua plus loin les familles les plus distinguées dont le voisinage et le nom auraient pu ranimer dans les exilés des espérances suivies d'efforts. Elles vinrent à travers l'Aquitaine poser leurs nouveaux foyers dans le Languedoc et jusqu'au-delà des Pyrénées, où des terres vastes et riches, données sans retour, leur ménagèrent un état de vie convenable. Là encore on distingue toujours, comme dans le Nord de la France, un caractère moins souple et une vivacité qui distingue certaines de ces branches originaires d'un autre pays[a]. On prétend même qu'au XIVe siècle, pendant les troubles de Flandre, ces familles encore très

(a) Mauléon, *Les Carlovingiens,* I, 115.

bien distinctes des indigènes ne restèrent pas étrangères à l'esprit de révolte étouffé à la bataille de Cassel, de sorte qu'on redisait alors que Charlemagne avait fait deux diables d'un seul en mêlant les Saxons aux Flamands (a).

Guillaume I[er], duc d'Aquitaine; sa valeur et sa piété.

Nous arrivons au curieux développement de la première illustration de nos ducs d'Aquitaine, qui devaient avoir bientôt le comté de Poitiers. Après les victoires que nous venons de voir sur les Sarrasins d'Espagne, Guillaume, qui en avait été le principal instrument, continuait, à titre de duc et de défenseur des frontières orientales, de surveiller de près la conduite des Sarrasins relégués au-delà des Marches, et qui, sachant maintenant très bien la haute capacité et l'énergique valeur de l'homme qu'on leur opposait, n'en conservaient pas moins toujours l'espérance de revenir dans cette riche contrée. Mais rien ne manquait à leur illustre antagoniste pour les décourager par sa vigilance et les contenir par ses habiles dispositions. Tout en leur prouvant donc qu'ils ne devaient pas trop compter sur de nouvelles révoltes, Guillaume ne s'appliquait pas moins aux soins toujours heureux d'une gestion aussi réfléchie que zélée. Un sentiment élevé, celui qui vient de la foi et sanctifie le devoir, lui avait fait comprendre que dans son duché il était la source de la justice et du droit. Il mettait une louable assiduité à vider lui-même autant que possible les procès de quelque importance. Sévère envers les violents, il réprimait les crimes et les punissait dans toute la rigueur des lois criminelles, nécessaires, malgré leur apparence de cruauté, à des populations encore empreintes de leur barbarie native. Mais en dehors de ses imposantes fonctions, on retrouvait en lui l'homme que sa bonté faisait aimer de tous, et dont les vertus forçaient l'admiration et le respect. Sa piété éclairée, son expérience des affaires qui dépassait la prudence habituellement limitée de son âge, lui avaient fait comprendre

(a) La Fontenelle, *Rois et Ducs d'Aquitaine,* p. 85.

comment un prince appuie le succès de son gouvernement sur les mœurs publiques, sur la sagesse de sa propre conduite et l'emploi des moyens qui mènent aux progrès et à la civilisation par la culture des esprits et le développement des institutions sociales. Ces mêmes raisons lui avaient fait aimer le saint moine qui, dans son voisinage, avait fondé et conduisait si sagement la belle abbaye d'Aniane. Saint Benoît, de son côté, vénérait la sainteté du prince qu'il voyait toujours adonné aux bonnes œuvres de tout genre. Charlemagne s'était fait l'avoué de ce monastère afin que les bâtiments et la propriété n'en fussent pas réclamés après la mort du saint abbé par sa puissante famille. Comment Guillaume ne se fût-il pas senti porté à seconder ces épanouissements successifs? Et cependant, songeant à se retirer du monde, il ne pense point à la solitude d'Aniane, comme il eût semblé naturel. C'était d'ailleurs un mérite que les grands recherchaient volontiers que l'établissement d'un nouveau monastère, source de vie nouvelle pour toute une contrée où la lumière, le travail et la prospérité apparaissaient avec lui. Et, en effet, quelle foule d'âmes données ainsi à Dieu, que de misères soulagées, que de solitudes, jusque-là inabordables, bientôt habitées et florissantes! C'est pourquoi le bon prince conçut le projet d'être utile de cette façon à l'Eglise, à sa patrie et à sa propre sanctification.

Il fonde l'abbaye de Gellone.

Le duc habitait ordinairement Toulouse, et avait dans son gouvernement la petite vallée de Gellone, entourée de hautes montagnes qui forment une partie des Cévennes et n'en permettaient l'accès que d'un seul côté. Cette vallée, dont le nom était dû à un fertile ruisseau qui la parcourait, n'était éloignée d'Aniane que d'une lieue : une si petite distance permettait à Guillaume d'y espérer quelquefois la présence de son saint ami. Il y commença donc, en 803, un monastère où il se renferma deux ans après parmi les moines qu'il avait tirés d'Aniane, n'y voulant être au milieu d'eux qu'un humble et pauvre religieux, et bien

décidé à ne jamais quitter cette modeste position dans laquelle nous le verrons se fixer huit ans après. Une année lui suffit pour achever les premiers travaux essentiels à l'établissement. La charte de cette fondation est datée de 804 (15).

Décisions importantes prises à la diète de Worms.

Comme le mouvement des mœurs et des habitudes d'un siècle n'importe pas peu à la connaissance de cette époque, nous mentionnons ici d'intéressantes décisions prises cette année 803 à la diète de Worms et au concile d'Aix-la-Chapelle, qui y fut rassemblé vers la fin de l'automne. Ces sages mesures influent sur toute une histoire et la nôtre en aura si souvent des reflets qu'il sera bon de se les expliquer par ce qu'on en aura appris antérieurement.

Comment les évêques étaient obligés alors aux charges de la guerre.

La diète de Worms était, comme presque toujours, composée de leudes et d'évêques, représentant à la fois les intérêts de la société laïque et ceux de l'Eglise. Elle fut assemblée en novembre 803. Or, en ce temps-là, les évêques, soit par leur naissance de familles engagées au service du prince, soit parce qu'ils tenaient de celui-ci des fiefs ou bénéfices qui imposaient cette charge, étaient obligés de le suivre à la guerre et d'y seconder le général en chef par leurs hommes et leur propre présence. On sent combien en ce temps de guerres perpétuelles ce régime, si contraire à l'esprit de l'Eglise, devait nuire à une bonne tenue de l'épiscopat, dans les rangs duquel il jetait une continuelle dissipation, lui enlevant d'ailleurs tout le temps que réclamaient de lui les études sérieuses et la direction des diocèses. De là, dit un auteur judicieux, beaucoup se piquaient plus d'être bons capitaines que de saints prélats (a). Les seigneurs laïques, plus zélés pour la réforme des évêques que pour la leur propre, présentèrent à Charlemagne, pendant que les Etats étaient assemblés, une requête sollicitant un réglement du prince qui éloignât les évêques des armées, sinon le petit nombre de ceux qui

La diète les en dispense.

(a) Longueval, *ad h. ann.*

y pouvaient être nécessaires avec quelques prêtres de leur suite, pour donner les bénédictions, entendre les confessions, imposer la pénitence, réconcilier ceux qui sont en danger, célébrer la messe et administrer les autres sacrements. Et comme beaucoup d'exacteurs, gens de mauvaise foi, s'étaient trop souvent autorisés de l'absence des évêques ou des abbés pour s'attribuer tout ou partie de leurs biens restés sans défense, parce que les vassaux suivaient toujours le seigneur à la guerre, les pétitionnaires promettaient de ne pas abuser de l'absence des gens de guerre pour rien entreprendre contre les propriétés ecclésiastiques, qu'ils reconnaissent d'ailleurs pour légitimes, sacrées et inviolables, n'ayant été données à l'Eglise que pour le service de Dieu, la célébration de l'office divin, la nourriture des pauvres et des clercs. « Nous tous, ajoutaient-ils, tenant » des pailles dans nos mains droites, et les jetant à terre, » déclarons devant Dieu et ses anges, et devant vous, » évêques, et devant le peuple assemblé, que nous ne » voulons rien faire de semblable, ni souffrir qu'on le fasse; » et nous déclarons que si quelqu'un s'empare du bien » des églises, les demande au roi, et les retient sans le » consentement de l'évêque, nous ne mangerons pas avec » lui, nous n'irons avec lui ni à la guerre, ni à l'église, ni » à la cour, que nous ne souffrirons pas que nos gens » aient communication avec ses serviteurs, ni même que » nos troupeaux ou nos chevaux paissent avec les siens (a). »

Remarquable formule du serment fait à cette occasion.

On voit ici un usage à remarquer, celui de jeter des pailles pour assurer la fidélité religieuse d'un serment. Par cette formule, on jurait de ne jamais violer une propriété sacrée (**16**). On semblait même, par ces termes des serments, se soumettre d'avance à l'excommunication qui frappait ces sortes de parjures, car ces sévérités promises à de nouveaux ravisseurs étaient celles-là même employées contre ceux qui avaient encouru une excommunication majeure.

(a) *Concil. Gallic.*, II, 233.

Charlemagne n'eut garde de se refuser à une telle requête ; et, après avoir promis de s'en occuper, il remit à une époque ultérieure la continuation de la diète que la mauvaise saison forçait d'interrompre en faveur de ceux qui ne pouvaient revenir chez eux qu'à travers de longues distances. Ce fut donc vers le mois d'avril 804, qu'ayant repris les délibérations, il déclara en un capitulaire mémorable qu'après avoir consulté le Saint-Siége, les Evêques et tous les fidèles sujets qui formaient son Conseil ordinaire, il ne voulait plus que le prince fût suivi à la guerre par plus de deux évêques, secondés par quelques prêtres chapelains, chargés avec eux des soins spirituels de l'armée. De telles mesures, disait le prince, ne devaient porter chez une nation guerrière aucune atteinte à la considération des évêques : ils enverraient à la guerre leurs vassaux bien armés, et ainsi personne n'aurait de prétexte pour s'emparer de leurs biens. Il défend même à tout laïque de posséder des biens ecclésiastiques, si ce n'est à titre *de précaire* (17). Enfin il renouvelle l'expresse défense, digne d'un roi chrétien, de se livrer à aucune des fautes contraires à la pureté des mœurs, qu'il regarde comme la principale garantie de la protection divine sur les nations et les armées (a).

Sage capitulaire de l'empereur.

De très importantes conséquences jaillirent de ces graves décisions, qui furent le point de départ des plus utiles réformes et d'améliorations indispensables dans les habitudes des hautes classes. Les richesses n'étaient venues au clergé que par un mouvement général de confiance des races germaniques et de leur admiration pour ces hommes nouveaux, armés de la croix et de l'Evangile, pénétrant dans les masses barbares pour y jeter des vertus jusqu'alors inconnues. En voyant ces mêmes hommes devenus apôtres se hasarder chez des peuples redoutables, n'avoir souvent que la mort pour prix d'un héroïque dévouement, et

Motifs de cette loi dans les inconvénients des habitudes contraires.

(a) Baluze, *Capit.*, I, 412.

honorés après leur mort sur les autels par toutes les populations dont le respect allait pour eux jusqu'à l'enthousiasme, une révolution morale et toute pacifique s'était faite dans les esprits. Un gouvernement nouveau était né de ces sentiments populaires : le clergé avait été enrichi, honoré, consulté pour ses lumières dans les grandes affaires de la nation. C'était le résultat naturel de son influence méritée. Mais les richesses, quel qu'en soit leur emploi légitime et l'influence sur le bien public, excitent toujours l'envie, et la noblesse convoita et envahit bientôt, elle armée et redoutable, les biens de l'épiscopat et de l'Eglise que la lance et l'épée ne défendaient pas. Bientôt on alla plus loin : nous savons comment des rois de fortune, besoigneux de partisans dévoués, s'attachèrent des amis en leur livrant les évêchés et les abbayes à titre de bénéfices, c'est-à-dire de *bienfaits gratuits,* devenus pour certains la récompense de services militaires et dont les revenus demeuraient leur patrimoine. On alla plus loin : ce furent même les titres sacrés, l'onction sainte du sacerdoce et les pouvoirs spirituels liés aux fonctions sacerdotales, qui devinrent la proie des envahisseurs : le clergé fut composé en grande partie, surtout dans les VIIIe et IXe siècles, de guerriers qui avaient fait leurs preuves au service du prince, et qui, en recevant les prélatures comme autant de fiefs, se trouvaient par là obligés à des fonctions guerrières. Ce fut au moyen âge un des grands périls de l'Eglise, dont l'esprit de recueillement, de prières, d'apostolat ne se pouvait concilier avec les habitudes des camps. D'ailleurs, cet apostolat, auquel toutes les conditions, les petits, les humbles, les pauvres ont toujours été également appelés, comment eût-il cessé d'être le patrimoine exclusif des grands de ce monde, qui toujours sont plus ou moins inspirés par l'orgueil de caste, par l'envie de dominer et par toutes les prétentions de leur naissance, eussent forcément établi une profonde démarcation entre eux et le peuple, pour lequel le sacerdoce catholique est fait avant

tout? Et de cette féodalité épiscopale on eût vu naître l'esclavage du monde, la force primant les principes, et le christianisme, gardien de toutes les libertés légitimes, abdiquer son caractère de protection à l'égard de la société. C'était à quoi voulut remédier le grand politique de cette époque, lorsqu'à Worms il traça les nouvelles lignes à suivre en réponse à une supplique que son grand esprit avait peut-être provoquée. Ces maximes d'un droit nouveau furent là déposées en germe : bientôt leur floraison arriva sous la persistance du pouvoir impérial qui en renouvela le respect dans les conciles de Mayence en 813 et d'Aix-la-Chapelle en 836 ; les papes surtout s'en prévalurent pour l'heureux maintien et quelquefois pour la restauration de la discipline. Ainsi revint la liberté canonique des élections pour les évêchés et les abbayes. Rien ne pouvait mieux servir l'Eglise en un temps où le système contraire, pour avoir prévalu, mettait en question le succès de son ministère divin (**18**).

Ces considérations, on le voit, tiennent à la juste appréciation des choses du moyen âge, et d'abord à celles de l'époque où nous voici arrivés. Nous devions nous y arrêter un peu longuement afin d'être plus clair, mais aussi parce qu'elles regardent l'Aquitaine et le Poitou comme le reste de la France, et doivent nous expliquer souvent quelques-unes de ses émouvantes péripéties.

Règlements ecclésiastiques du concile d'Aix-la-Chapelle.

C'était peu après la première session de l'assemblée de Worms, et en novembre 803, qu'un autre concile important fut assemblé par Charlemagne dans son palais d'Aix-la-Chapelle. Nous en parlons parce que le Poitou ayant eu un grand nombre de monastères bénédictins, il est bon de rappeler que dans cette assemblée d'un grand nombre d'évêques, de prêtres et d'abbés, ces derniers y lurent la règle de saint Benoît, alors généralement pratiquée, et résolurent de la faire observer plus exactement que jamais. Le clergé séculier y relut les canons de discipline dont

l'observance était plus nécessaire (a). C'était là une véritable réforme dont on avait un grand besoin après tant de désastres, et dont le Poitou et les autres provinces aquitaniques durent ressentir les plus salutaires effets. Mais là encore diverses lois en usage furent modifiées selon les exigences du temps, et surtout en de certains détails qui nous éclairent toujours sur l'esprit de l'époque et sur les rouages de ses institutions. Ainsi le droit d'asile fut modifié en cela que si le réfugié était en sûreté dans le parvis d'une église, des gens délégués par l'autorité pouvaient cependant aller l'y prendre et le mener devant le juge : c'était toujours une protection contre la violence. Mais rien n'était changé aux usages du droit d'asile, dont nous avons déjà parlé (b), lorsque le réfugié avait pu gagner l'intérieur de l'église. On révisa aussi la loi salique et celle des Ripuaires (19), peuples des bords du Rhin dont les lois avaient été maintenues après l'entrée des Francs dans la Gaule. Ces lois, pour la plupart, étaient pénales et fort sévères, n'allant à rien de moins pour le plus grand nombre des délits qu'à la peine de mort. Childebert II avait ordonné, vers la fin du VIe siècle, qu'après un assassinat, si les parents du mort ne voulaient plus se contenter d'une amende, on fît mourir l'homicide. Mais l'expérience avait prouvé que c'était là une pénalité laissée beaucoup trop à l'arbitraire de gens passionnés par la vengeance ou la douleur. A Aix-la-Chapelle, la loi fut révisée, c'est-à-dire qu'on augmenta l'amende d'abord assez modique. On régla qu'on paierait pour le meurtre d'un sous-diacre, trois cents sous ; d'un diacre, quatre cents ; d'un prêtre, six cents, et pour celui d'un moine, quatre cents. Reste à savoir ce qu'étaient, à cette époque, les sous dont il est parlé ici. L'évaluation de ces monnaies est toujours difficile par rapport aux divisions de la livre, qui ont si souvent changé,

Modification du droit d'asile.

Et de la pénalité criminelle dans les causes d'homicide contre le clergé.

(a) Scannati, *Concil. Germ.*, t. II, ad ann. 804.

(b) Ci-dessus, *ad ann.* 779.

et à la valeur réelle des choses, qui a toujours beaucoup modifié celle de l'argent. On ne peut donc guère voir ici que la proportion établie par ce capitulaire entre les amendes imposées. Nous y voyons aussi l'estime qu'on faisait des moines, lesquels, pour la plupart, n'étant que de simples laïques, étaient pourtant mis sur le même pied que les diacres, et recevaient ainsi une sorte de témoignage des services rendus à la société par leurs vertus dévouées et leurs utiles travaux.

Mort d'Alcuin. — Ses titres devant la postérité.

Le 19 mai 804 mourut à Tours le célèbre Alcuin, qui était devenu, par la faveur de Charlemagne, et depuis huit ans seulement, abbé de Saint-Martin. Son érudition, sa vie laborieuse, sa piété entretenue dans ses étroites liaisons avec des saints comme Benoît d'Aniane, Théodulphe d'Orléans et Guillaume de Toulouse, en avaient fait un des oracles de la France. Bien différent de beaucoup d'autres qui prenaient le bénéfice et restaient dans les délices du monde, Alcuin, qui était encore à la cour quand cette abbaye lui fut donnée, prouva qu'elle était tombée entre bonnes mains, car à peine avait-il son titre qu'il se retira dans son monastère, où il embrassa la vie religieuse. Il y travailla avec zèle au renouvellement de la règle, et y établit une école qui devint bientôt célèbre. Il s'occupa aussi de terminer la fondation de l'abbaye de Commercy, commencée par Ithier, son prédécesseur. Ce furent encore des moines d'Aniane qui vinrent, au nombre de vingt, peupler cette nouvelle retraite, qui dépendait toujours de sa maison mère. Il est donc vrai qu'Alcuin vécut avec une si grande édification, que ses contemporains le vénérèrent comme bienheureux et comme saint. Sa vie pure et exemplaire, aussi bien que ses écrits sur les Saintes Ecritures, put le faire juger ainsi. On ne le croirait pas mieux par son épitaphe, qu'il avait composée lui-même. Destinée à son tombeau dans la basilique abbatiale, elle respirait l'humilité, la foi vive et le sentiment de la conscience qu'avait toujours tenue en paix l'innocence de sa conduite. Cette épitaphe

était de vingt-quatre vers latin, qui ont de l'harmonie, de la précision, et répondent bien par la dignité du style poétique à la haute et douce philosophie qui les a inspirés (**20**).

Etat des études dans le Poitou.

On dit que l'Aquitaine fut aussi l'objet des soins que Charlemagne réclamait d'Alcuin pour la fondation des écoles publiques (a). Malheureusement l'exactitude historique ne va pas dans nos écrivains jusqu'à nommer les heureuses villes qui en furent honorées. Ce zèle, au reste, dut s'appliquer à un grand nombre, car on subissait généralement les tristes suites des guerres prolongées qui avaient tout détruit : ordre social, études, mœurs, régularité cléricale et monastique. Heureux nos pères, si, dans le Poitou, ils purent participer à cette régénération dont les masses populaires ne sentaient même plus le besoin ! Il n'est pas douteux que d'après la circulaire écrite par Charlemagne, en 789, aux métropolitains et aux évêques, comme on avait dû alors fonder au moins une école dans chaque siége épiscopal, Poitiers eût eu la sienne dont l'existence, antérieure même à saint Hilaire, avait pu céder comme tant d'autres au malheur des temps, et qui dut alors suivre l'élan général et au moins réparer ses brèches. Mais qu'en pouvons-nous savoir, quand depuis si longtemps on rattache si peu de faits à cette province, presque effacée dans les grandes tempêtes soulevées de toute part en Aquitaine? Nous devons remarquer d'ailleurs que les plus grands travaux de ce genre se montrèrent plus nombreux dans le Nord ou le Centre de la France. Il semble qu'on y était plus favorisé de l'influence plus prochaine de Charlemagne, de qui rayonnaient comme plus naturellement les efforts et les succès. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons douter qu'à l'exemple des grandes villes qui se rapprochent plus de nous, et où les lettres avaient toujours fleuri, comme à Evreux, au Mans et à Tours, Poitiers n'eût aussi son académie florissante, où des clercs étaient entretenus pour

(a) La Fontenelle, *Rois et Ducs d'Aquitaine,* p. 87.

Ecolâtreries de la cathédrale et d'autres églises.

le service des églises et pourvus de quelques minces bénéfices qui suffisaient à leur entretien. La cathédrale, surtout, ne pouvait manquer de ce secours qui supposait lui-même des chaires d'enseignement et un personnel capable de les remplir (a).

Comment pourrait-on croire aussi que Saint-Maixent, Saint-Jouin-de-Marnes, Saint-Savin, et tant d'autres maisons monastiques, ne s'appliquassent pas alors aux études, quand y était encore de toute sa force l'influence de saint Benoît d'Aniane, qui n'avait rien négligé pour en faire naître le goût et l'entretenir? C'est même à cette époque qu'il faut assigner la création d'un écolâtre dans chaque cathédrale. Ce titre constitua une dignité parmi les chanoines; des bénéfices lui furent assurés, selon l'importance de sa position, et dès lors, grâce au grand prince qui en avait compris l'intérêt, chaque Eglise mère se trouva nantie d'un chef de l'enseignement qui y devint obligatoire, et détermina dans la suite un mouvement studieux qui ne pouvait plus s'arrêter.

La dignité d'écolâtre était en même temps un office. Celui qui en était revêtu enseignait par lui-même et présidait à l'enseignement de clercs inférieurs auxquels le grand nombre des écoliers le forçait de faire partager ses soins. Quand il y avait dans une ville plusieurs écoles annexées à des églises différentes, chacune avait son école ; mais chaque école de ces quartiers différents était gouvernée principalement par celui de la cathédrale, qui avait le droit d'inspection et de direction sur toutes les autres de la ville et souvent du diocèse. Alors se forma une sorte de juridiction de la science qui donna l'élan au zèle et à l'émulation des maîtres. De là naquirent les maîtrises des cathédrales, où la musique fut surtout enseignée à l'intention des offices publics. Plus tard vinrent les prébendes préceptoriales instituées par ordonnance d'Orléans de 1553, et confirmées

(a) D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, IV, 229.

par celle de Blois de 1570. Celles-ci purent être possédées par des laïques, mais toujours exercées sous la surveillance des Chapitres qui en payaient les titulaires. C'est une réponse péremptoire aux injustes reproches des ennemis de l'Eglise qui ne peuvent observer sa marche à travers les siècles sans être forcés d'avouer que ce fut toujours une de ses plus constantes sollicitudes que de répandre l'instruction en faveur des âmes qu'elle évangélisait ainsi au profit de la religion et du bien public (a).

Saint-Hilaire de Poitiers florissait aussi à cette époque par ses écoles, quoique depuis quelque temps le monastère se fût changé en collégiale. C'est le moment de signaler cette transformation qui devint commune alors à un certain nombre d'abbayes.

Extension des chanoines réguliers.

Nous avons eu trop d'occasions d'observer combien les troubles publics, si souvent réitérés dans les multiples gouvernements de la France, avaient imprimé de profondes blessures à la discipline monastique et à la vie du clergé séculier. Telle est la faiblesse humaine, qu'à moins d'une grande énergie, dont tous les hommes ne sont point capables, on s'accoutume aisément, après certaines interruptions des meilleures habitudes, à n'y plus tant tenir, à n'y plus attacher la même importance que d'abord, et à n'y revenir que le moins possible : c'est ce qui arriva, quand un si grand nombre de couvents eurent été ruinés par les désordres de la guerre et les calamités qui s'en suivaient. La seule manière de guerroyer était alors conforme à celle des Barbares. Sur ce point, il n'était pas facile de modérer les excès de la colère et des emportements, les cruautés des meurtres et des incendies, la dispersion ou l'esclavage qui attendaient les

Motivée par les malheurs du temps.

populations vaincues. Alors les familles, les propriétaires, les moines et les clercs subissaient la fatalité commune. Il fallait fuir, abandonner le sol, ou se cacher dans ces refuges souterrains si souvent découverts dans ces derniers

(a) La Fontenelle, *Rois et Ducs d'Aquit.*, p. 84. — D. Rivet, *ub. sup.*

temps au sein des bois ou dans les replis des montagnes ; et quand on revenait, au retour d'un jour plus serein, on ne retrouvait que les débris des monastères, des récoltes ravagées, les étangs épuisés, les cultures impossibles, faute de graines et d'instruments de labour. Les moines parvenaient presque toujours alors à relever leurs murs et à se rétablir dans une sorte de vie régulière : mais combien différente était-elle de celle qu'une longue habitude de vertus austères, de mortifications rigides, de travail assidu et de prière fervente avait inspirée d'abord à ces vaillants cénobites, à qui rien n'avait été inconnu des plus dures pratiques de la pénitence ! Cette existence à part, si pleine de paix et de silence, s'était vu brusquement changée en des stations lointaines, en des loisirs forcés, mêlés de pratiques moins sévères, et même de séduisantes mondanités. Quand plusieurs mois, et quelquefois des années entières s'étaient passés en des inquiétudes incessantes, on ne revenait pas aussi volontiers à la règle première : on l'avait à charge, et dès lors qu'elle était mal suivie, on se crut autorisé à la mitiger (a).

Dès l'époque où nous sommes, et peut-être vers 798, les religieux de Saint-Martin de Tours semblent avoir exprimé quelque tendance à changer leur régime monastique pour le régime canonial. Ici la différence qui exista dès lors entre les deux aurait eu besoin d'être expliquée, si nous ne l'avions déjà dit au livre XIXe de cette histoire, auquel on peut recourir (b).

C'est la règle faite, vers le milieu du siècle dernier, par saint Grodegand, qu'adoptèrent les nouveaux instituts de chanoines réguliers (c). Nous en avons vu la teneur, et comment ce n'était qu'une mitigation de celle de saint Benoît. Ceux qui aspiraient à une vie plus douce insistaient d'autant plus pour y arriver. Ce n'est pas qu'en général les

(a) V. notre *Hist. de Saint-Martin-de-Vertou,* p. 230.

(b) Ci-dessus, *ad ann.* 758.

(c) V. ci-dessus, *ad ann.* 758.

monastères ne tinssent pas à leur régularité primitive, et nous en voyons des exemples nombreux dans nos établissements poitevins qui donnèrent peu dans ces nouveautés. Une des raisons de cette ténacité au maintien de la stricte observance se trouve, croyons-nous, dans ce fait que les grandes abbayes formées au sein des cités, défendues par leurs remparts contre les hostilités étrangères, avaient moins cherché les modifications de leur règle, parce qu'elles avaient été plus généralement épargnées et par là maintenues dans leurs habitudes de ferveur. Ainsi furent Saint-Savin, Saint-Maixent, Charroux, tous enclavés dans des remparts et protégés par cette position contre les attaques : bonheur que n'eut pas Saint-Hilaire de Poitiers, placé sous les murs de la cité, et qui fut plus d'une fois maltraité par les irruptions des guerres civiles ou étrangères. Mais il en avait été autrement des abbayes, que leur position loin des villes avait naturellement isolées de tout secours. De celles-là, nous remarquons surtout Saint-Jouin-de-Marnes, encore appelée Ansion. Elle avait usé dès le commencement de ces adoucissements à la sévérité primitive des règles. Tout en n'usant toujours que de cloîtres et de réfectoires communs, chacun y avait obtenu le droit de propriété, son patrimoine personnel, et la jouissance des bénéfices ecclésiastiques(a). Nous reviendrons sur ce fait, qui eut pour les moines d'Ansion de tristes suites.

Les moines d'Ansion embrassent la nouvelle règle.

Voyage en France et en Aquitaine du pape Léon III.

En 804 le pape Léon III vint en France, et Charlemagne, qui le reçut magnifiquement, profita de sa présence pour lui faire consacrer quelques églises abbatiales, entre autres celle de l'abbaye bénédictine de Brantôme, qu'il avait fondée en Périgord, dès l'année 769, sur la Drônne, en une solitude qui lui avait plu, et où les malheurs des temps n'avaient pas permis que les travaux fussent hâtés au gré de ses désirs. Le pontife, en parcourant la France dans presque toute sa longueur, depuis Reims, où il avait été

(a) Cf. Labbe, *Concil.* IX, 1099.

reçu, jusqu'aux limites septentrionnales de la Gascogne, fut attristé des vestiges encore fumants des récents désordres de la guerre, mais plus encore peut-être de l'état des monastères et du clergé qui présentaient chacun en leur genre le spectacle désolant d'une ruine et d'un affaissement des plus malheureux (a). Il n'y avait plus de mœurs ecclésiastiques dans le clergé séculier, qui s'occupait moins de ses devoirs que de l'équitation et autres exercices militaires (b). Quelques jours ne suffisaient pas pour cicatriser de telles blessures. La prudence du prince, qui ne voulait rendre le pape témoin de ces catastrophes que pour s'en aider plus sûrement par l'influence de sa présence et de ses conseils, devait commencer dès lors cette réforme. Il s'y mit avec énergie, et nous verrons après quelques années, dans un concile tenu à Mayence, le fruit de ses mûres réflexions et l'heureux mouvement imprimé à ces nobles tendances.

Il y travaille à la réforme du clergé et des laïques.

Mais son zèle vraiment chrétien n'attendit pas que l'Eglise eût pu se prononcer ainsi et fixer définitivement le retour aux devoirs trop oubliés. Cette même année 804, lorsqu'à peine était retourné à Rome le Souverain-Pontife qui avait échangé contre d'excellents conseils le cordial accueil qu'il en avait obtenu, Charles publia un capitulaire où, renouvelant, d'après de nombreux passages des Pères et des Conciles, toute la législation ecclésiastique, il travailla en même temps à l'extirpation du paganisme, qui renaissait de l'ignorance de la religion, et à la réforme du clergé. Tout était là, quant à ce dernier but, très conforme aux besoins publics, et rétablissait le droit canonique très nettement en ce qui était le plus essentiel dans la discipline des clercs (c).

Grande part qu'y prend Charlemagne.

La mort d'Alcuin, dont les rapports avec le Poitou s'étaient multipliés depuis qu'il avait résidé à Tours, ne fut

Bon gouvernement de Louis en Aquitaine

(a) Dupuis, *Estat de l'Eglise du Périgord,* I, 196.

(b) Aimoin, *Hist. Franc.,* lib. V, c. VIII.

(c) Cf. Ozanam, *la Civilisation chrétienne,* p. 234.

pas moins sensible à Louis d'Aquitaine qu'à son père. Plus tranquille que celui-ci, dont les ennemis étaient plus remuants du côté septentrionnal de ses Etats, le fils du grand homme, qui avait fait aussi ses preuves dans la guerre, jouissait utilement de cette paix pour donner à son royaume, avec la sécurité d'une surveillance continuelle sur la Vasconie et l'Espagne, les avantages d'un gouvernement éclairé et désireux du bien de ses peuples. Les lettres l'occupaient aussi; il aimait les écoles, qui lui durent des développements et des progrès. Ses belles qualités ne se montraient pas moins dans les temps paisibles, où son administration se maintint toujours sage et régulière autant qu'elle était active et sûre dans les travaux de la guerre et la garde de son pays.

Menus soins de Charlemagne pour ses propres Etats.

Il en était là lorsque Charlemagne, qui se sentait vieillir et prévoyait aussi bien les sages mesures à prendre, pour sa famille et pour la France après sa mort, que celles qui regardaient pendant sa vie la bonne tenue de ses affaires, manda à Thionville (**21**) le roi d'Aquitaine, qui y trouva ses deux frères, Pépin, roi d'Italie, et Charles, l'aîné des enfants de la reine Hildegarde, que l'empereur avait gardé près de lui, et qui, s'étant signalé maintes fois en des expéditions guerrières, était destiné au gouvernement de la Neustrie et de la France germanique, dont il devait hériter. Thionville était un des palais royaux, que sa magnifique position rendait agréable à Charlemagne. La diète qu'il y convoqua à la fin de 805 n'était pas la première rassemblée en ce lieu, mais celle-ci fut une des plus importantes. Quelques-uns l'ont regardée comme un concile, mais à tort, puisqu'on n'y traita aucune matière ecclésiastique. Il s'agissait uniquement d'y procéder à un acte de haute politique, dont l'empereur se préoccupait depuis longtemps. Ses guerres longues et multipliées, ses travaux incessants, où l'esprit n'agissait pas moins que le corps, avaient fatigué à la longue ce tempérament si énergique, et n'ayant encore que soixante-quatre ans à peine, il s'était senti

Diète de Thionville, où il partage ses Etats entre ses trois fils.

inspiré d'assurer son vaste héritage contre les secousses toujours si périlleuses d'une prochaine succession. Il voulait donc partager entre ses trois fils les terres de sa domination. La Neustrie et l'Austrasie, auxquelles fut ajoutée une partie de la Bourgogne et de la Germanie, furent dévolues à Charles, l'aîné des trois : c'était un espace d'à peu près deux cent cinquante lieues, de l'Océan à l'Elbe, et de cent trente, depuis le Rhin jusqu'à la Loire. Un changement presque inaperçu se fit ainsi sur la carte de l'Aquitaine, qui, depuis 480, appartenant d'abord aux Wisigoths, avait repris, après leur défaite en 507, une véritable autonomie avec le Poitou lui-même ; Orléans, Tours, Angers étaient donc du territoire aquitanique, en dépit de quelques variantes indiquées à diverses époques, et lorsque en 778 le royaume de Louis avait été formé, cette division était restée la même. Mais le partage dont nous parlons la réunit définitivement à ce qu'on nommait alors la France, qui fut nantie par là de la Touraine méridionale (a), perdue dès lors pour le Poitou.

Modification de la carte du Poitou à cette occasion.

L'Aquitaine restait aux mains de Louis, qui l'avait si bien gouvernée jusqu'alors. Elle s'étendait depuis la rive gauche de la Loire jusques et au-delà des Pyrénées. Elle enveloppait donc aussi la Catalogne, bornée par l'Ebre et la Méditerranée. A tout cela s'ajoutait toute la partie occidentale depuis Nevers jusqu'au Rhin, c'est-à-dire l'Alsace, le Lyonnais, une partie de la Bourgogne, enfin les provinces qui servaient de Marches à l'Italie. Nous verrons comment bientôt de telles attributions témoignaient d'une habile politique et devaient persuader au vieux roi qu'il jetait là les fondements d'une paix solide pour ses peuples et pour ses enfants.

Et par là nouvelles limites de l'Aquitaine.

Charles eut donc tout le reste de la France, soit la Touraine, le royaume de Bourgogne, sauf ce qui en était donné à Louis, et une partie de la Bavière, dont le reste

(a) Chalmel, *Hist. de Touraine*, I, 467. — *Tablettes chronolog.*, ad h. ann.

fut attribué à Pépin avec tout ce que Charlemagne possédait en Italie. On y ajouta cette portion de l'Allemagne que baignait la rive méridionale du Danube jusqu'au Rhin, et depuis le Rhin jusqu'aux Alpes, et, en outre, le duché de Coire, dans le pays des Grisons, et la Turgovie, canton de la Suisse que baigne le lac de Constance.

Sages calculs qui présidentà ce partage,

Dans les intentions de Charlemagne, ce partage était si sagement ménagé, que Charles et Louis pouvaient entrer en Italie en cas que Pépin eût besoin de leur secours, Charles par la vallée d'Ost, et Louis par la vallée de Suze. Enfin, de son côté, en cas d'urgence, Pépin se réservait un passage par les Alpes Noriques pour entrer en Germanie par le Tyrol et l'Illyrie.

Que le Pape approuve.

A ces mesures de prudence le grand prince ajoutait, dans la pièce écrite qui contenait ces clauses, d'autres conditions de paix et d'union commune entre ses enfants. Les seigneurs de la diète y souscrivirent tous, et aussitôt qu'elle fut close, Eginhard partit pour Rome chargé de cet espèce de testament qu'il devait présenter au Pape afin qu'il le signât, ce que le Souverain-Pontife fit avec une grande joie ; car c'était là en même temps et une garantie de paix entre les trois fils du grand homme, et une bénédiction qui, du Saint-Siège, descendait sur cette magnifique partie du monde, dont la foi chrétienne s'emparait toujours plus.

Précautions de Charlemagne et de Louis contre les Normands.

Mais il restait encore au chef de famille un souci qui n'était pas nouveau pour lui, et dont il sentait le besoin de se décharger dans le cœur de celui de ses enfants qui y devait prendre le principal intérêt. L'Astronome (**22**), qui vivait à la cour de Louis le Débonnaire, raconte qu'avant de laisser partir le roi d'Aquitaine, ce tendre père lui fit part de ses appréhensions à l'égard des Normands qu'il avait redoutés depuis cinq ans, et dont certaines flottilles réapparaissaient depuis quelque mois sur les côtes septentrionales de la France. Il craignait qu'après lui, quand son nom ne serait plus un prestige qui les arrêtât, ces Barbares ne

revinssent, selon leur esprit aventureux, tenter quelques descentes sur les rivages de l'Aquitaine et ne fissent à ce beau pays des dommages regrettables. Il l'engagea donc fortement à se tenir en garde contre de si redoutables invasions, en augmentant sa marine de vaisseaux qui pussent protéger l'embouchure des fleuves les plus importants de cette grande contrée : tels que le Rhône, la Gironde et la Charente (**23**). C'étaient en effet les trois points les plus importants de ce littoral, où des îles nombreuses et habitées pouvaient exciter la convoitise des aventuriers. Louis s'empressa de mettre ses chantiers à l'œuvre. Aussitôt revenu dans ses Etats, il s'occupa de remplir le vœu de son père, qui, un jour, dit-on, avait laissé couler ses larmes en voyant au loin, d'une de ses promenades sur les bords de la mer Septentrionale [a], les barques des Danois surgir sur les flots et s'exercer déjà aux courses hostiles que l'expérience du noble prince avait trop prévues (**24**).

Nouvelles entreprises des Sarrasins d'Espagne défaites aussitôt.

Mais les Normands ne se fiaient pas encore à des hostilités qu'aurait pu repousser une main trop connue de leurs compatriotes du Nord. Plus hardis les Sarrasins d'Espagne avaient repris les armes et faisaient des courses sur les terres de France. Le roi d'Aquitaine ne tarda pas à s'y porter; il s'avança jusqu'à Tarragone, prit et brûla toutes les forêts et toutes les petites villes des environs de Tortose, et, après s'être rendu maître de Pampelune et du reste de la Navarre, il revint, paisible possesseur de cette nouvelle conquête, et reçut bientôt après les députés de ces contrées qui renoncèrent au joug des Arabes par une alliance nouvelle avec Louis (**25**).

Première mention de la Navarre dans notre histoire.

C'est la première fois que nous trouvons dans notre histoire le nom de la Navarre, qui aura bientôt son rôle plus important dans cette partie extrême de la France méridionale, et dont le titre de royaume viendra plus tard se

(*a*) Aujourd'hui la *Manche,* entre l'Angleterre et la France.

joindre à celui des rois de France depuis Henri IV jusqu'à Charles X. Cette contrée était enviable dès le VIIIe siècle, et se partageait en haute et basse, divisée par les Pyrénées. Ce fut cette dernière qui resta à la France après des péripéties historiques. En 1512, Ferdinand, roi d'Espagne, s'empara de la basse Navarre sur Jean d'Albret, aïeul maternel de Henri IV, qui n'en porta pas moins le titre de roi comme successeur légitime de son grand-père. Louis XIII, en 1620, la réunit à la couronne avec le Béarn.

Guillaume de Toulouse embrasse la vie monastique à Gellone.

Le comte de Toulouse Guillaume, dont nous avons apprécié les exploits contre les infidèles possesseurs de l'Espagne, continuels antagonistes de la France, avait pris encore sa part de fatigues et de succès dans la dernière guerre avec les Sarrasins. Dès ce temps, sa réputation était établie autant par sa bravoure que par sa piété, et il allait donner une éclatante preuve de ce profond sentiment d'amour de Dieu qui fait souvent prendre en dégoût la gloire et les honneurs de la vie présente. Nous l'avons vu fondant son monastère de Gellone, et y plaçant sous les auspices de son saint ami Benoît d'Aniane vingt religieux déjà formés et que rejoignirent bientôt de nombreux prosélytes charmés par ses exemples de vertus. Guillaume n'en était pas le moins touché et sollicité par la grâce, à laquelle correspondaient toujours son esprit de foi et ses bonnes œuvres. Il serait venu dès les premiers jours de cette institution se cacher dans la solitude, s'il n'avait rencontré une double opposition dans Charlemagne et dans le roi son fils, qui appréciaient trop ses services pour se séparer volontiers de lui. Mais enfin ses instances l'emportèrent, et l'homme qui, vingt ans auparavant, avait si bien soutenu sa patrie contre l'invasion des Barbares en les forçant de rentrer au-delà de leurs montagnes ; cet homme si merveilleusement doué du corps et de l'âme, dont tout l'ensemble, avec sa complexion robuste, sa haute taille, son aptitude aux fatigues de la guerre, avait une douceur égale à sa générosité, et qui, dans son gouvernement, s'était fait

admirer par ses vertus, aimer par son amour de l'ordre et de la justice, ce grand prince s'était dégoûté depuis longtemps des honneurs qu'il recevait de toutes parts. Il fit agréer une séparation à la duchesse Guitberge, sa femme, qui, inspirée de ce même sentiment, embrassa la vie religieuse à Châlon-sur-Saône.

Sa vie édifiante et sa mort.

Après avoir pourvu à l'établissement de ses enfants et donné la liberté au plus grand nombre de ses serfs, il alla déposer ses armes sur l'autel de Saint-Junien de Brioude, où était alors un pèlerinage célèbre, puis se rendit à Gellone, où il entra nu-pieds et revêtu d'un cilice. C'était le 29 juin 806 qu'il y fut reçu par saint Benoît d'Aniane, qui l'y attendait, lui donna l'habit monastique, et l'introduisit dans cette vie si différente de ses anciennes habitudes. Ainsi on passa, pour satisfaire son pieux empressement, par dessus les règles qui voulaient partout un noviciat, et il fut admis sans retard aux pratiques communes. La sainteté se fortifia dès lors dans cette âme énergique, à laquelle ne fut inconnu aucun genre de mortification et de dévouement. Il consuma ainsi le reste de sa vie, qui ne se prolongea pas au-delà des six années suivantes. Il mourut dans son humble cellule le 28 mai 812, après en avoir eu la révélation, ce qui l'engagea à en faire écrire à l'empereur et à tous les monastères des Gaules afin qu'on priât Dieu pour lui. Son corps, qu'il n'avait traité que comme un instrument d'une continuelle pénitence, fut enterré dans une chapelle de Saint-Michel attenant à l'abbaye. Mais ses reliques en ayant été transportées en 1138 dans l'église abbatiale, le monastère porta depuis lors le nom de *Saint-Guillaume-du-Désert*, et sa fête annuelle se fit le 10 février. On l'a souvent confondu avec saint Guillaume de Maleval, qui vécut et mourut en Toscane après y avoir fondé l'institut qui prit de lui le nom de Guillelmites. Celui-ci ne mourut qu'en l'an 1157 (a).

(a) Cf. Mabillon, *Act. Bened.*, sœc. IV, p. 1. — Henschen, *Dissert.*, t. II, febr., p. 433 et suiv. — Ordéric Vital, *Hist. eccles.*, lib. VI.

Sa célébrité dans la littérature des siècles suivants.

Les exploits de Guillaume lui avaient fait une espèce de célébrité légendaire dont s'emparèrent les Jongleurs (**26**) du temps, lesquels déjà s'évertuaient à rimer les grandes actions des héros. Parmi les *chansons de gestes,* on en a conservé une qui chantait sa gloire et sa valeur. Les romanciers s'en mêlèrent aussi, et un anonyme cité par Catel dans ses *Mémoires du Languedoc* (a) avait composé en stances rimées un poëme divisé en quatre parties où le merveilleux ne manque pas à côté de la vérité. C'étaient *Les Enfances de Guillaume, Le couronnement de Louis d'Aquitaine à Limoges, Le charroi* (le voyage) *de Nîmes,* et *Le moinage* (la vie religieuse) *de Guillaume.* Cette composition serait curieuse par l'idée qu'elle nous donne de la langue française du temps, si l'on pouvait se tromper avec un auteur moderne sur le style qui ne remonte guère qu'aux XIe ou XIIe siècle : et en effet les meilleurs critiques ne veulent pas que cette création soit antérieure à la seconde moitié du XIIIe (b). Un témoin de ce même temps, mais reconnu pour sa grande fidélité historique, a parlé de ces ouvrages composés en diverses périodes du moyen âge à la mémoire du valeureux comte (c). Mais les pièces de ce genre contemporaines du héros, s'il y en eût, ne sont point venues jusqu'à nous.

Sa vie composée par un contemporain.

Il en est autrement de la *Vie de saint Guillaume,* composée à la même époque par un anonyme qui pourrait bien avoir été moine de Gellone. Cette *Vie* est faite avec ordre, étant divisée en deux parties, dont la première comprenait les faits de sa vie du monde et l'autre ses miracles qui éclatèrent à son tombeau, et bientôt après, pour ceux qui recoururent à son intercession (d).

Sa postérité.

La postérité de ce prince était déjà nombreuse de son vivant. Il laissa sept enfants, dont une seule fille, Gerberge,

(*a*) In-f°, 1633.

(*b*) V. Dom Rivet, *Hist. littér. de la France,* VI, 16 et 17.

(*c*) Ordéric Vital, *Hist. eccles.,* lib. VI, ad ann. 1066.

(*d*) Cf. Rivet, *Hist. litt.,* VII, 496. — D'Achery, *Spicileg.,* t. II.

laquelle épousa bientôt après Wala, petit-fils de Charles-Martel, qui deviendra célèbre dans notre histoire, et dont nous verrons la mort malheureuse en 834. Sans doute parce que le roi d'Aquitaine ne retrouvait en aucun de ses fils les qualités qui avaient recommandé le père à sa confiance, aucun d'eux ne succéda immédiatement au comté de Toulouse, dont ils furent dédommagés, au reste, par de hautes positions, qui leur donnèrent une grande part aux affaires du royaume. Bernard, l'aîné, fut marquis de Septimanie ; le second, Gaucelin, devint comte de Roussillon, et Bera, fils de ce dernier, eut le comté de Limoux (**27**). Les autres n'eurent que des rôles effacés et qui n'importent pas à notre histoire (*a*).

Raymond, comte de Toulouse.

La dignité ducale pour Toulouse fut donnée, après la retraite de saint Guillaume, à un certain Raymond, dit Raffenel, dont on ne sait rien ni quant à son administration ni quant à la durée qu'elle peut avoir. Il est certain, cependant, qu'on a des actes où il est indiqué avec son titre, sous la date de 810 (*b*).

Obscurité qui se fit autour des comtes de Poitou.

Nous ne trouvons à cette époque aucunes mentions de nos Comtes du Poitou. On pense sans aucune preuve, et uniquement parce qu'il n'est question de personne autre, qu'Abbon, créé en 778, occupa ce poste jusqu'en 814, un peu avant ou un peu après la mort de Charlemagne. C'est que l'action de ces gouverneurs de notre province fut, dans cet intervalle de vingt-six ans, absorbée par celle du roi d'Aquitaine et des comtes de Toulouse, et toute l'attention attirée sur les guerres de la Gaule méridionale contre ses voisins les Maures d'Espagne. Il n'était guère possible cependant que des contingents poitevins ne prissent pas une certaine part de ces expéditions où les comtes devaient figurer à la tête des troupes convoquées. Les guerres suivantes, dont le IXe siècle va être ébranlé, nous

(*a*) Cf. Mauléon, *Hist. des Carlov.*, II, 124.

(*b*) *Art de vérifier les dates,* IX, 363.

fourniront des documents plus abondants et plus sûrs, parce que l'entraînement sera plus général contre les invasions les plus redoutables.

Prise de l'île de Corse par les Sarrasins.

En effet, aux Sarrasins qui ne semblaient pas se décourager devant le souvenir encore récent de leurs dernières défaites, paraissaient devoir se joindre bientôt les sauvages du Nord, dont les éminentes entreprises avaient, nous l'avons vu, éveillé la sollicitude de Charlemagne et de Louis. Les Arabes s'étaient emparé de quelques îles de la Méditerranée, entre autres de la Corse, qui appartenait à Pépin, roi d'Italie. Grâce à la bravoure et au talent de l'amiral Burcard, que lui avait prêté Charlemagne, ce prince était rentré en possession de ce territoire. Un tel fait d'armes avait illustré le nom de l'amiral et déterminé en lui une confiance qu'on lui marqua en le créant connétable, dignité qui acquit plus tard une plus grande importance, mais qui dès lors ajoutait à l'inspection supérieure des écuries royales la charge des choses qui importaient le plus à la formation et à l'intendance des armées. Ce grand-officier fut chargé par Charlemagne et par Louis de l'établissement de cette flotte dont on se préoccupait depuis plusieurs années ; le premier plan qu'on avait arrêté était suivi de près, et les côtes de la Vendée, de la Saintonge et du Bordelais étaient déjà gardées de façon à retarder au moins les hardiesses d'ennemis infatigables, toujours envieux des richesses d'un si beau littoral.

Une flotte garde les côtes de l'Aquitaine.

Achèvement de l'église abbatiale de St-Savin.

C'est cette même année que fut terminée enfin la belle église abbatiale de Saint-Savin, à laquelle on avait mis la dernière fin, grâces aux libéralités royales qui n'avaient pas cessé de s'y épancher. A la description que font de cette basilique quelques écrivains de notre temps (28), on pourrait croire que c'était la même qu'on admire aujourd'hui dans toute la splendeur de sa belle architecture romane et de ses décorations artistiques, aussi anciennes qu'elle. Mais l'art n'était pas encore arrivé à ces beaux élans et à ce goût merveilleux qui devait caractériser nos constructions

religieuses du XIe siècle, et que le suivant perfectionna avec tant de succès. L'église de Charlemagne devait tenir des données jusque-là suivies de la basilique romaine, pourvue en plus des moyens de défense, que des guerres sans disconstinuité avaient rendu nécessaires, et qui offraient une plus solide et plus longue résistance aux entreprises d'ennemis qui ne respectaient rien. Ainsi les murs avaient jusqu'à deux mètres d'épaisseur : ils étaient percés de rares fenêtres, fort étroites à l'extérieur, et s'évasant à l'intérieur de l'édifice pour y donner un jour plus abondant. Ces larges embrasures étaient garnies d'une sorte d'escalier, dont chaque degré pouvait, au besoin, supporter un ou plusieurs archers, destinés à surveiller les alentours et à user de l'arbalète ou autres projectiles, quand l'ennemi osait tenter un siège ou une escalade. Généralement les voûtes n'étaient pas encore adoptées, sinon en de grands édifices, et il pouvait se faire qu'à Saint-Savin on ne les eût pas négligées ; mais on les remplaçait le plus souvent par des charpentes solides et sculptées de figures symboliques, recouvertes ou non de peinture et d'or. Le bâtiment avait, au niveau de cette charpente, des ouvertures appelées mâchicoulis, dont l'usage se prolongea jusqu'au XIVe siècle pour quelques églises et pour les châteaux. Par là, on défendait les murailles contre les approches, en jetant des matières bouillantes ou enflammées, telles que l'huile, l'eau, les brandons allumés. Si l'on ajoute à tout cela de larges et profondes douves entourant l'extérieur dans ses parties les plus accessibles, on aura une idée complète de ce qu'était la basilique de Saint-Savin, lorsque Bertrand, évêque de Poitiers, vint couronner l'œuvre, en lui donnant sa consécration liturgique.

Caractères de l'architecture chrétienne des VIIIe et IXe siècles.

Ce n'est pas la première fois que nous voyons le nom de ce prélat, qui signa, en 779, la charte de fondation de l'abbaye de Charroux : il y est qualifié d'ami du comte Roger. Nous voyons, par son intervention dans cette autre dédicace de Saint-Savin, que son épiscopat fut de longue

Elle est consacrée par Bertrand, évêque de Poitiers.

durée. C'est donc à tort que Dreux du Radier (a) le fait mourir vers 785, et il est à constater que son successeur, Sigebrand, ne paraît qu'en 819 : ces dates éloignées laissent supposer dans nos listes des lacunes auxquelles il n'est pas facile de remédier.

Phénomènes de l'année 807.

L'Aquitaine et le Poitou jouirent pendant deux ou trois ans d'une paix bien méritée avec les ennemis habituels des contrées pyrénéennes. On y eut donc le loisir d'apprécier la valeur de plusieurs phénomènes dont l'année 807 fut témoin. On y observa jusqu'à trois éclipses : deux de lune, dont la première eut lieu le 11 février ; la seconde, qui ne fut que partielle le 21 août, et une de soleil, le 26 février (b). Les planètes de Jupiter et Mercure semblèrent quitter aussi leur route accoutumée et apparurent : la première, envahie par la lune qui était à son dix-septième jour ; l'autre, dans le disque du soleil, dont l'éclat lui fit prendre la forme d'une petite tache noire qui ne se dégagea qu'après huit jours (c). Ces anomalies apparentes intéressèrent les astronomes dont la science était recommandée à la cour de Charlemagne et à celle de Louis ; mais elles furent pour les populations, comme toujours, des sujets d'inquiétudes qui se réalisèrent d'autant moins dans le cours d'une année où rien ne se passa de saillant. Il y eut encore pourtant quelques légers mouvements dans la Marche d'Espagne, où il fallut envoyer des troupes ; mais Louis, qui avait fait un voyage à la cour de son père, était revenu dans ses Etats avec d'autres préoccupations d'une importance bien supérieure. Il avait été exhorté surtout à renoncer personnellement à l'expédition de Tortose (29) pour veiller par lui-même à un danger qui le touchait de plus près. Car décidément les côtes aquitaniques étaient déjà hantées par une foule d'embarcations qu'on reconnais-

Nouvelles inquiétudes causées par les Normands.

(a) *Biblioth. du Poit.*, I, 18.

(b) *Art de vérifier les dates*, I, 321.

(c) Mézerai, 1, 475. — L'Astonome, *Vita Ludov. Pii*, ad ann. 807.

sait de loin à leurs allures vives et variées pour des navires de guerre. D'où venaient-ils? Que méditaient-ils? Des plans d'attaques qu'on ne pouvait attribuer qu'aux hordes indomptables du Nord.

Les guerres de Charlemagne contre les Saxons, poussées à la moindre de leurs révoltes avec autant de vigueur que de succès, avaient enfin forcé au repos ces nations dont l'élément était la guerre. La dispersion parmi les peuples d'outre-Rhin d'un grand nombre de familles arrachées à leurs foyers ; celles d'entre elles qui, plus considérables par leurs richesses et leur crédit, avaient été transplantées jusque dans la Gaule méridionale, semblent expliquer de quelle façon les indigènes, demeurés forcément à l'état d'inaction dans la Saxe et la Frise, avaient pu rêver d'éclatantes vengeances, en portant leurs voisins des bords de l'Elbe à tenter des expéditions maritimes sur des côtes que leur étendue rendait plus difficiles à garder. Ce n'était pas d'ailleurs la première fois que ces Barbares avaient ravagé ce littoral, où étaient toutes les richesses de l'agriculture et du commerce. Le VIe siècle les avait vus y porter la ruine et l'incendie. Ces souvenirs forment chez une nation des traditions impérissables, et longtemps après elles s'enhardissent encore à des tentatives que déterminent les mêmes espérances. Quel appât nos provinces durent-elles présenter à ces descendants de tant de vainqueurs qu'avaient subis l'Armorique et l'Aquitaine! Il ne s'agissait que de recommencer avec des chances favorables qu'offraient peut-être trop la vieillesse, déjà fatiguée, du grand empereur, et l'espèce de sécurité d'un roi qui paraissait peu inquiet de si prochaines entreprises.

Leurs pirateries séculaires, causes probables de leurs nouvelles invasions.

C'est ainsi que les historiens croient devoir expliquer les apparitions subites que firent, en 807 et l'année suivante, des flottes plus ou moins considérables de ces trop célèbres déprédateurs. Ils allaient ouvrir pour l'Europe, mais hélas! pour la France en particulier, une période d'épreuves sanglantes, de déplorables revers, et de souvenirs qui

devaient imprimer à ses annales les plus reculées une grande tristesse avec des spectacles pleins d'horreurs.

Précautions de surveillance sur leurs évolutions maritimes.

Une preuve de la vigilance de Charlemagne sur ses Etats et ceux de son fils, c'est qu'il fut instruit le premier de ce qui se passait. Il fit prévenir Louis qu'une flotte, venant de la mer Septentrionale, avait passé dans le détroit des Gaules, aujourd'hui la Manche, et faisait voile vers les côtes d'Aquitaine, dans le dessein très probable d'y faire quelque descente (a). Louis se tint sur ses gardes et fit construire de nouveaux vaisseaux, garda l'embouchure de la Garonne et des autres fleuves du littoral, et demeura dans ses Etats pendant qu'il dépêchait à Tortose une armée sous la conduite d'Ingobert, que l'empereur lui avait envoyé comme un de ses généraux les plus expérimentés.

Les Normands, qui savaient ces préparatifs, parurent hésiter à prendre l'offensive qu'ils avaient méditée. Mais dès ce moment l'éveil était donné, on se méfiait d'eux, et les dernières années de Charlemagne se passèrent en inquiétudes, en observations, et en conseils énergiques sur les moyens qu'il faudrait bientôt leur opposer. Afin de les mieux comprendre, exposons d'abord sur ce peuple, ses origines et ses habitudes quelques notions que l'histoire ne doit pas négliger.

Au Nord de l'Europe, entre la mer Baltique et l'Océan Germanique ou mer Septentrionale, étaient le Danemarck et la Norwége. C'est aux habitants du premier de ces deux pays qu'on a donné le nom de Normands *(hommes du Nord)*, aussi connus sous celui de Danois, qui constatait leur origine géographique. Le voisinage de la Norwége les avait nécessairement unis à ces peuples dont la même mer baignait les côtes, et leurs habitudes commune pourvoyait à leur existence par la pêche, les cabotages, le pillage des navires étrangers qu'ils épiaient dans les golfes de la Norwége, et aussi par des courses maritimes où la piraterie avait son

(a) L'Astronome, *Vita Ludov. Pii,* ad ann. 808.

rôle. Ces courses ne servaient pas mal à entretenir dans ces sauvages navigateurs le goût des entreprises plus considérables.

Leur roi Godefroy ose défier Charlemagne.

Quoi qu'il en soit, on voit que les Normands proprement dits habitaient surtout le Danemarck, d'où ils furent appelés également *Danois* par les annalistes du temps (**30**). Ils avaient en 808 un roi nommé Godefroy, homme actif, aux mœurs violentes comme celles de sa nation, laquelle était relativement nombreuse pour un pays de peu d'étendue, et qu'il poussait par ses exemples aux rudes travaux de la mer et à une bravoure qui allait jusqu'au mépris de la mort. Après la défaite des Saxons il avait craint que Charlemagne ne tentât quelque irruption dans ses Etats ; mais accoutumé aux chances heureuses de la guerre, il osa le prévenir, et, après des expéditions très funestes aux côtes de la Germanie, de l'Angleterre et de l'Ecosse, il avait nettement ouvert les hostilités contre nos provinces du Nord en s'emparant du petit territoire des Obotrites (**31**), que la France avait protégé depuis longtemps et où elle était représentée par Traricon, un des ducs de la cour impériale. Cette contrée, qui s'étendait des bords orientaux de l'Elbe à la mer du Nord, avait beaucoup souffert de ces ravages. Des paroles de paix s'étaient fait entendre néanmoins, et puis des perfidies avaient signalé la conduite des envoyés du prince danois vers notre vieux monarque, enfin dégoûté de lui, et qui avait résolu de le châtier sévèrement à la première occasion (*a*). Godefroy savait tout cela, et attendait impatiemment le jour où les Gaules, dépourvues du secours qu'elles trouvaient dans la force et la sagesse d'un grand homme, pourraient devenir enfin l'objectif d'entreprises qui devaient le venger. Ces apparitions lointaines n'étaient donc que des essais, pour lesquels l'ennemi préludait à de prochaines attaques.

Nous ne savons rien des habitudes domestiques des

(*a*) Eginhard ; l'Astronome ; Daniel, *ad ann.* 808.

Leurs habitudes domestiques.

Normands, non plus que de leurs mœurs publiques, les mémoires du temps s'étant absolument tu sur ces particularités que primaient de beaucoup les récits des souffrances imposées à leurs victimes ; car ils avaient dans leurs usages nationaux, où des rites entraient pour beaucoup, les sacrifices de leurs victimes et des chants barbares qui répétaient toujours des inspirations guerrières. Leur dieu était cet Odin qui aimait les combats, les ruines et le carnage, et promettait aux guerriers valeureux une glorieuse immortalité (**32**). Ils croyaient donc à une survivance de l'âme après son pèlerinage d'ici-bas. Mais tout cela était assez grossier pour exclure les moindres notions de civilisation et de justice. La force protégeait comme une loi absolue et à peu près unique la volonté du souverain élu par eux, et qui avait trop à s'occuper de la guerre et du pillage pour donner à la codification des idées morales un temps qu'il croyait mieux employé à conserver l'esprit national hors de toute atteinte étrangère. Leurs chants sacrés les animaient aux combats ; quelques rares sacrifices en plein air sollicitaient des victoires ou remerciaient leur dieu de celles qu'ils avaient remportées : encore se fiaient-ils moins, pour les succès de la guerre, à la religion qu'à leur ardeur naturelle aux combats.

Ils n'avaient pas de monnaies. Qu'en auraient-ils fait, n'ayant ni commerce ni relations internationales? Celles qu'ils ravissaient dans leurs courses se changeaient en bijoux ou en ornements de luxe pour les armes. On a trouvé de ces bijoux dans leurs tombeaux en pierre ; ils étaient d'une facture plus ou moins réussie, mais dont le plus grand nombre ne donne qu'une idée très élémentaire d'un art qui semblait naître à peine ou qu'on n'avait aucune prétention de perfectionner (a). Quant à leur industrie de ménage, c'était presque toujours des instruments en terre, très modestement ornementés de quelques stries ou inci-

(a) Peigné de la Cour, *Les Normands dans le Noyonnais,* in-8°, 1868.

sions ; les inscriptions et marques de potiers y manquent absolument, et ils n'avaient pas l'art de vernisser leur terre (a). Les meubles devaient être aussi peu élégants, surtout avant que ces dépradations de l'Europe occidentale eussent fourni ces coureurs insatiables d'objets de toutes sortes dont ils durent apprécier promptement l'emploi et la valeur.

Ils n'avaient pas plus d'agriculture que d'industrie. L'une était peu facile sur un sol de sable et de rochers ; l'autre leur eût demandé un temps qu'ils préféraient donner aux aventures fructueuses. Cette double raison dut être dès longtemps (car dès le IVe siècle ils se mêlèrent aux autres Barbares qui envahirent l'Afrique et l'Italie) le motif de leur préférence pour le brigandage et la piraterie. Ils n'avaient qu'un art, celui de construire des vaisseaux dont le bois se trouvait sous leurs mains dans les grandes forêts qui abritaient leurs rivages. Eux aussi avaient commencé par des pirogues et autres petites embarcations plates, destinées à des voyages peu lointains ; mais bientôt leur goût pour la navigation les avait perfectionnés dans cet art, et ils en vinrent à se faire des vaisseaux où les voiles secondaient les avirons, où le gouvernail avait son rôle, et dont les évolutions rendues plus faciles par l'expérience leur rendirent possibles les expéditions longues et audacieuses. Ils surent bientôt y ajouter même un luxe d'ornementation que leurs voyages leur firent emprunter à des plages plus civilisées, parant leurs proues de figures élégantes, leurs voiles de broderies. Ils allèrent jusqu'à fortifier leurs vaisseaux par des appareils de bois et de fer qui servaient de rempart au-dessus de la poupe d'où jaillissaient sur l'ennemi des pierres, du sable et autres projectiles destinés à repousser les assaillants (33). Ils allaient plus loin, et quand il s'agissait d'assiéger une ville défendue par la mer, ils élevaient sur leurs navires de fortes tours de bois

Leur marine.

(a) *Ibid.*, p. 63.

qui les mettaient au niveau des remparts, et leur permettaient de tirer sur les assiégés, en annulant tout ce que ceux-ci auraient pu leur lancer d'une grande hauteur.

Pour parcourir les rivières que la quille des grands vaisseaux rendait impraticables, les Danois avaient construits des bateaux, qu'ils traînaient à force de bras à l'embouchure de ces cours d'eau ; ils s'y embarquaient alors et remontaient les fleuves avec une vigoureuse habileté, ne se laissant arrêter par aucune opposition, abordant les rivages en dépit de leurs défenseurs que leur audace décourageait très souvent, et qu'ils savaient mettre en fuite après une résistance inutile.

Leurs armes.

Leurs armes furent celles de toutes les nations chez qui la guerre était une habitude. L'arc et la flèche, la lance et la fronde en étaient les principales. Ils y joignaient un bouclier rond ou quadrilatère, formé d'une plaque de fer battu ou de quelques bois durs, recouverts de cuir ou d'une peau de poisson. Leur épée était large et longue, à deux tranchants, d'autant plus redoutables qu'ils avaient l'art de la tremper et la maniaient avec un bras de fer. Ils manœuvraient aussi la hache d'une façon redoutable, et s'en faisaient une dernière ressource dans les combats corps à corps, ou un moyen d'abattre les palissades des camps. Ils portaient des casques coniques de fer ou de bronze, gardant par une épaisse garniture le visage et le cou autant que la tête, et que consolidait une mentonnière. Enfin une cotte de mailles couvrait tout le corps, des épaules aux genoux ; les jambes elles-mêmes étaient défendues par des lames de métal qui s'y ajustaient sans gêner la marche. Tout cela, on le voit, s'adaptait mieux aux fantassins qu'à la cavalerie, qu'ils n'eurent pas d'abord, parce que les chevaux auraient pris une place considérable dans leurs embarcations, contenant à peine cent hommes chacune. Ils sentirent bientôt pourtant le besoin de s'en faire une pour les courses et les batailles, quand ils eurent commencé à s'établir dans les terres. A peine à cette seconde période de leur appa-

rition sur le territoire, il leur fallut songer à s'y maintenir. Ils recoururent donc à des abris pour lesquels ils tentèrent l'art des retranchements. Ils se firent des camps protégés par des mouvements de terrains choisis dans les plaines, ou environnés et défendus soit par de hautes collines, soit par des revêtements de terre : les murs n'entraient jamais pour rien dans ces moyens de défense qu'ils abandonnaient, souvent lorsqu'à peine ils étaient formés. Un de ces camps existe encore à Laviers (**34**), sur la rive droite de la Somme. Il n'a que 36 mètres de diamètre, ce qui prouve que les troupes n'y faisaient pas de longues stations ; les fossés en étaient bien plus considérables, et pour la petite garnison qui pouvait s'y reposer, c'était un lieu de défense sûr. **Leurs camps.**

Ils avaient aussi des fortifications factices, placées sur des hauteurs qu'ils faisaient eux-mêmes, en y accumulant des terres qu'ils couronnaient par des ouvrages en pierre ou en bois, enchevêtrés assez solidement pour résister à des assauts. Après eux, on continua ce système de construction. C'est l'origine de tant de mottes féodales sur lesquelles on voit encore les ruines pittoresques de tant de donjons et de manoirs. Ainsi ils avaient pour tactique de se faire ou d'occuper à l'occasion une position qui dominât l'ennemi, par le même principe qui leur avait inspiré ces navires surmontés de plates-formes crénelées, d'où ils lançaient avec plus de succès et de sûreté les flèches et la fronde (a). **Leurs forteresses.**

Leur tactique militaire, d'abord peu réfléchie et bornée à ces premiers élans d'impétuosité qui signalèrent toujours les nations sauvages, se perfectionna par l'observation, et devint bientôt plus méditée et plus savante, tout en gardant la coutume de leurs cris barbares, destinés à épouvanter les rangs opposés. Ils se firent des plans d'attaque contre les moyens de défense de l'ennemi : dans les combats corps à corps, ils s'avançaient d'abord assez lentement, le bouclier en avant, la lance au poing ou à bras tendus ; si elle **Leur tactique.**

(a) Cf. Depping, *passim*.

venait à se briser, ils recouraient à la hache, et l'engagement n'en était que plus meurtrier; puis bientôt ils se jetaient avec impétuosité dans la mêlée. Ils attaquaient les retranchements et les forteresses avec des espèces de béliers, composés d'énormes poutres montées sur deux roues et qu'un certain nombre de soldats poussaient contre les murs. Ils jetaient sur les fossés et les petits cours d'eau des ponts improvisés avec des arbres ; ils avançaient vers les murs d'une place protégés par des tours en bois à double et triple étages, d'où ils s'efforçaient d'atteindre de plus près les défenseurs placés sur les créneaux et dans les étroites meurtrières qui garnissaient leurs propres murailles (a).

Leur langue et leur poésie.

Croirait-on que ces peuples, qui trouvaient les joies de leur vie en de si matérielles préoccupations, eussent pourtant une langue riche, flexible et harmonieuse, maniée par le vulgaire, même en des poèmes chantés, qui leur constituaient une véritable littérature? Ces monuments littéraires ont pourtant fait l'objet depuis plus d'un siècle de recherches et d'observations qui ont abouti dans le Nord de l'Europe à des publications d'un haut intérêt. C'est de cette langue scandinave, autrefois unique, et déjà alors si attachante, que par des altérations successives se sont formées deux langues modernes, le danois et le suédois. Elle se trouve pourtant sans altération en Islande, où il faut chercher les traces antiques de leur poésie primitive (b).

Car ils avaient aussi leur poésie. Quel peuple n'a pas eu la sienne, puisque la poésie est le sentiment né des images qui frappent le plus à notre esprit, et que ces images ressortent tout d'abord des scènes de la nature et des impressions quelle reproduit dans les intimités l'intelligence? C'est ainsi que furent conçus les poèmes scandinaves, où

(a) Peigné de la Cour, *ub. sup.*

(b) Sourdeval, *Ancienne navigation sur le littoral de la Vendée* (*Mémoires* des Antiq. de l'Ouest, XXXV, 140 et suiv.).

respiraient tour à tour ou à la fois les joies bruyantes des festins, les périlleuses campagnes de leurs navigateurs, les louanges de leur Dieu empruntées à une mythologie grandiose et guerrière, et la vaillance de leurs chefs qu'ils appelaient les rois de la mer dans les orgueilleuses ivresses de leurs farouches triomphes (a).

Ravages de leurs invasions.

Quant aux résultats de leurs invasions dans un pays, ils étaient affreux, et rien n'égale dans aucune histoire ni les horreurs qu'ils exerçaient ni les lugubres accents qui nous en ont transmis les funestes épisodes. Pillant tout ce qu'ils pouvaient emporter, ils brûlaient le reste avec les habitations et les églises ; ils démolissaient les châteaux, ils emmenaient les hommes en esclavage, se partageaient entre eux les femmes et les filles, prenant jusqu'aux enfants pour les élever dans leur métier de pirates. Enfin ils allaient sur une côte voisine faire des ventes publiques des meubles et des bestiaux qu'ils avaient pris sur une autre, et ne laissant dans les lieux qu'ils avaient abordés que des ruines, des larmes, et la plus complète désolation.

Tels sont les affreux visiteurs qu'on commençait à craindre en France et en Aquitaine, sans prévoir encore à quels excès ils s'y livreraient. Nous les verrons trop souvent les renouveler. Avant de les avoir en tête, il nous a paru nécessaire de les faire apprécier, et le lecteur, qui doit les reconnaître à leurs œuvres, les jugera mieux d'après ce qu'il aura su de leurs mœurs, de leurs plans militaires et de leurs terribles cruautés.

Il est certain que déjà en cette année 808 ces bandits de la mer écumaient tous les parages maritimes de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne. Ils s'y comportaient en corsaires, courant sur tous les navires qui leur apparaissaient (b) ; c'est ce qui détermina Charlemagne à porter la

(a) Sourdeval, *ibid.* — Aug. Thierry, *Hist. de la conquête des Normands,* I, 124 et suiv.

(b) Mauléon, *Les Carlovingiens,* p. 126. — Mézeray, p. 475.

guerre chez eux, pensant qu'il y aurait toujours plus d'avantages à les prévenir qu'à les attendre. Avant de l'y suivre, revenons à ce qui se passait en Aquitaine et en Poitou.

Changement de la règle de saint Hilaire.

Nous avons vu quels changements s'étaient faits à Poitiers pour l'abbaye de Saint-Hilaire, qui était devenue un Chapitre, en abandonnant la règle de saint Benoît pour celle des chanoines réguliers. Nous savons aussi que Nouaillé, érigé en abbaye, avait reçu le code bénédictin de l'évêque de Saintes, Atton, qui avait fait du simple prieuré un monastère (a). Là on voyait fleurir cette inimitable règle que le relâchement commençait à faire abandonner. A Saint-Hilaire, pourtant, un certain nombre des anciens religieux restés après l'adoption de la vie moins austère ne s'accoutumaient pas à ces facilités peu d'accord avec leur conscience ou avec leurs goûts d'une solitude plus complète.

Elle est conservée à Nouaillé.

Ils demandèrent à Louis d'Aquitaine, en sa qualité d'abbé laïque et d'avoué de la maison, qu'il leur fût permis de se retirer à Nouaillé, où la ferveur primitive n'avait souffert aucune atteinte. Le roi, dont la piété éclairée préférait cette seconde réforme ainsi motivée à celle qu'il n'avait accordée d'abord que par condescendance, se prêta volontiers à cette pensée, et, par une charte datée du mois de mai de la vingt-huitième année de son règne (**35**), il permit à tout chanoine de la maison de Poitiers de passer à cette condition plus parfaite dès qu'il en sentirait l'attrait. Il y ajouta, pour la communauté restée régulière sous la constitution de saint Benoît, d'élire ses abbés ; ils continuaient à Saint-Hilaire les concessions qu'il lui avait faites, et il entendait que tous les juges ou magistrats se conformassent à ces dispositions dans tous les rapports judiciaires avec les deux communautés (b). Il y eut en même temps entre les deux abbés, Foulques de Saint-Hilaire, et Hermembut de Nouaillé, une convention, que de maintenir à Nouaillé

(a) V. ci-dessus, *ad ann.* 700.

(b) Cf. *Mémoires* des Antiquaires de l'Ouest, XIV, 3.

la discipline régulière (36) : c'était une garantie de plus donnée à ceux qui devaient y venir chercher l'exercice de la perfection évangélique (a).

Sous quel épiscopat se passèrent ces faits? C'est encore un mystère. Nos dyptiques diocésains nomment ici un évêque de Poitiers dont rien n'éclaire l'existence et qui n'est connu que par son nom, un Benoît, qui serait, selon nous, un double emploi avec celui que nous avons placé, d'après les indications du temps, vers l'année 779 (b). Il est probable qu'à présent nous sommes encore sous l'épiscopat de ce Bertrand que nous avons vu consacrer en 806 l'abbatiale de Saint-Savin, et qui serait mort ainsi beaucoup plus tard qu'on ne l'avait cru jusqu'ici.

Abbaye de Saint-Florent-de-Montglonne.

On croit qu'à cette époque la règle de saint Benoît avait la préférence dans toutes les communautés régulières, et que celle de saint Chrodegand n'était adoptée qu'assez rarement en proportion. Parmi les monastères de notre connaissance qui gardèrent plus fidèlement les traditions bénédictines, il faut compter Saint-Florent-de-Montglonne, appelé déjà *Saint-Florent-le-Vieux,* depuis la fondation, en 691, d'une autre abbaye du même saint, près de Saumur. Nous avons vu ses commencements vers l'année 360. Sa régularité l'avait gardée contre les malheurs qui en avaient frappé tant d'autres, et, en dépit des orages des temps, elle s'était vue florissante sans interruptions trop regrettables. Vers la seconde moitié du VIIe siècle, elle avait eu pour abbé saint Maurontus, contemporain et ami de saint Herbeland, abbé d'Aindre en Bretagne, mort en 718. Abbatius ayant succédé à Maurontus, introduisit en 799 une rigidité plus grande parmi les moines, qui s'engagèrent à suivre en tous points la règle de saint Benoît, laquelle s'était un peu mitigée avec le temps. Ils étaient encore la ferveur de cette réforme, lorsqu'en 808, Charlemagne, entendant louer la

(a) Mes *Documents pour l'histoire du diocèse de Poitiers,* I, 128.

(b) Ci-dessus, t. III, p. 429.

tenue et la piété des moines, fit décorer leur église de Saint-Florent de colonnes en marbre, leur fit don de beaucoup de domaines, et même, dit-on, de tout le pays de Mauges. Dufour (a) fait observer et avec raison, qu'une donation aussi considérable, dont Mabillon n'a pas douté et dont la charte est perdue, ne comportait sans doute que cette partie du territoire de Mauges où étaient enclavées les terres, déjà fort considérables, de l'abbaye. Quoi qu'il en soit, l'abbé Abbatius, dont nous venons de parler, ne vécut pas au-delà de l'année 809. Il eut pour successeur, en 810, Arnould, qui gouverna l'abbaye pendant seize ans, et mourut en 825 (b). Nous verrons plus tard les faits qui se rattachent à cet établissement.

Nouvelles apparitions des Normands sur les frontières de la France.

Ici se placeraient les affaires de Catalogne et l'expédition de Tortose, que nous avons placée en 806, avec quelques historiens. C'est une contestation sur des dates qui ne change rien aux détails que nous avons racontés, et que nous mentionnons ici pour une plus grande exactitude.

Ce qui signala surtout l'année 809, où nous entrons, ce furent les nouvelles tentatives des Danois contre les Obotrites et les Saxons, protégés de Charlemagne, ce qui força ce prince à leur opposer au-delà de l'Elbe une forteresse qu'il y fit construire, et qui devint le berceau de la belle et célèbre ville de Hambourg.

Mort de Pépin, roi d'Italie, fils de Charlemagne.

Pépin, roi d'Italie, mourut au commencement de juillet 810, dans la trente-quatrième année de son âge. Ses contemporains disent tous que s'il eût vécu, il aurait égalé son pére par son courage et la sagesse de ses vues. C'est beaucoup dire : mais à ce chagrin vinrent s'ajouter pour le grand prince les sollicitudes causées par les Normands, qui, repoussés sur terre, et tenus par lui dans une paix

(a) *Histoire générale manuscrite,* t. II, note 5. — V. *Pouillé des bénéfices de France,* d'Alliot, t. III, p. 217 et suiv. — Bodin, *Recherches sur l'Anjou,* I, 104.

(b) Mabillon, *Annal. Bened.,* II, 333.

forcée du côté du Nord, ne se portaient qu'avec plus d'ardeur vers les expéditions maritimes. Godefroy, leur roi, s'était emparé de la Frise et des îles qui la côtoient, et, profitant de la consternation où ses succès avaient jeté ces peuples, il passa sur le continent, et comme une armée de Français et de Frisons se portait au devant de ses troupes, elle fut défaite; après quoi plusieurs places se rendirent et se soumirent aux tributs qu'on les força de payer sans retard. C'était d'un triste présage pour l'avenir, surtout quand les infatigables ennemis se furent emparés aussi de la forteresse de Hambourg, devenue insuffisante à les arrêter. Charles ne douta plus dès lors des audacieux projets de ces hordes indomptables. Il fit avancer ses vaisseaux et ses troupes de terre vers les confins orientaux de la Westphalie, et se porta au confluent de l'Aller et du Weser (**37**) pour y attendre Godefroy, qui s'était vanté d'aller à sa rencontre et de l'y combattre personnellement. Mais cette bravade n'eut pas de suite. Godefroy venait d'être assassiné par un de ses gardes; les troupes normandes se hâtèrent de retourner en Danemarck, où le fils du roi défunt, autrement inspiré que son père, se hâta de faire la paix avec l'empereur, qui ne demandait pas mieux.

Succès et défaite des Normands.

Cependant celui-ci redoubla de vigilance et contribua beaucoup par ses conseils au soin que prit le roi d'Aquitaine de fortifier la ville de Châtel-Aillon. Cette ville avait alors quelque importance, quoiqu'elle ne fût pas encore un chef-lieu de viguerie. Bien plus considérable que la Rochelle, qui n'était encore qu'un point minime de ces rivages, elle se trouvait, par sa situation sur le littoral Ouest de l'Aunis, capable de défendre ces abords que protégeaient aussi depuis quelques années les îles fortifiées du Pertuis d'Antioche (**38**), telles que Ré, Aix et Oléron. Les fondateurs de ce lieu semblent être les seigneurs nommés Alon, *Castellum Alonis,* dont le plus anciennement connu n'apparaît cependant que vers 950, et il n'y a pas d'acte mentionnant la viguerie antérieurement à 969. Ces seigneurs eurent un

Châtel-Aillon fortifié à cette occasion.

rôle important dans le pays jusqu'en 1250, où parut Raoul de Mauléon, qui en fut le dernier représentant, lorsque les empiètements de la mer eurent effacé les derniers vestiges du siège de la seigneurie (a). On voit par les précautions de Charlemagne et de Louis d'Aquitaine que, dès le IXe siècle, ce point du littoral pouvait être menacé, ce qui prouve qu'on y attachait dès lors un véritable intérêt. Pour ce qui est aujourd'hui de ce nom, il n'est plus donné qu'à un pauvre village d'une centaine d'habitants, n'occupant même aucun des restes du sol où fut primitivement la capitale de l'Aunis.

Traité entre Charlemagne et un prince normand.

Jusqu'à présent, notre histoire provinciale est forcément absorbée dans celle de l'Aquitaine ; ses agitations furent loin d'être aussi douloureuse que celles de ce grand pays toujours en guerre contre les hordes espagnoles ou traversé par des personnages et des événements qui troublent la paix générale et ne manquent pas d'entraîner trop souvent dans ces conflits des contingents poitevins. C'est donc à peine si nos comtes se montrent un peu au milieu de ces obscurités embarrassantes. Il paraît avéré cependant que le comte Abbon, qui avait reçu de Charlemagne le gouvernement du Poitou en 778, lors de l'érection de l'Aquitaine en royaume, figure en 811 dans un acte public où Charlemagne est intéressé. Il s'agissait de cimenter un traité de paix entre ce prince et Hemming, fils du Normand Godefroy, dont nous avons vu les exploits à Hambourg. Les deux souverains n'avaient conclu alors qu'une sorte d'armistice, se réservant de traiter définitivement quelques semaines après. Mais, l'hiver de 810 à 811 ayant été très rigoureux, n'avait pas permis de se rapprocher ; ce ne fut qu'au printemps suivant, qu'on put renouer les conventions. On s'assembla alors sur la rivière d'Eider, qui sépare le Holstein (40) du Jutland. Douze seigneurs français, tous comtes, parmi lesquels celui de Poitiers, et douze autres du Danemarck y conférèrent ensemble au nom des deux

(a) V. *Mémoires* des Antiq. de l'Ouest, XIII, p. 383 et suiv. ; — XX, 163 et suiv.; — V, 437.

rois, et tout se termina à la satisfaction mutuelle des deux parties.

La mort de Charles, second fils de l'empereur, suivit de près le traité susdit, en décembre de la même année. Louis d'Aquitaine restait donc seul de ses trois fils ; il devenait l'unique héritier de l'immense empire, d'abord partagé entre trois couronnes, et ses inclinations modestes autant que pacifiques faisaient déjà prévoir que ses bonnes qualités, ses vertus même, et il en avait de grandes, ne suffiraient pas à un tel fardeau. Avec ces événements coïncidèrent de nouveaux troubles dans la Gascogne, dont Adalric, banni en 790, avait repris possession d'une manière d'abord presque furtive ; mais sa conduite bientôt évidente tendait sans cesse à pousser les Gascons à la révolte. Louis, qui avait cru devoir fermer les yeux sur cette reprise occulte d'une souveraineté justement perdue, résolut enfin de le réduire par la force des armes. Il y parvint en ravageant le pays que le chef rebelle avait abandonné à son approche, si bien qu'Adalric, découragé, sollicita bientôt un pardon, qui lui fut généreusement accordé. Mais cette feinte soumission n'était qu'une trahison de plus. Quand Louis s'étant avancé jusque dans la Navarre et l'Aragon, tous deux soumis de nouveau, revenait en France par cette même vallée de Roncevaux si funeste aux Français de 778, Adalric, secondé de ses deux fils, y dressa les mêmes embûches et y conspirait la perte de celui qui lui avait pardonné. Louis s'était méfié de cette perfidie ; il se tint sur ses gardes, et quand le parjure croyait le prendre dans une embuscade, il fut battu lui-même cruellement, et succomba sur le champ de bataille avec Centule, son second fils. Généreux encore jusqu'à ne pas vouloir punir la félonie du père sur ses petits-fils, Louis partagea la partie de la Gascogne, dont avait joui Adalric, entre Siminus, fils aîné du principal coupable, et son petit-fils, Loup-Centule (40). Nous verrons combien peu ces deux princes en furent reconnaissants, comme si une tache originelle restait indélébile,

Nouvelle révolte d'Adalric contre Louis d'Aquitaine.

Sa défaite et sa mort.

semblable à une punition mystérieuse, dans une famille où sont méprisés d'abord tous les principes de la loyauté et de l'honneur. Il est rare, hélas ! que ces terribles leçons de l'histoire guérissent le cœur humain des ambitions impies et des intrigues qui les font trop souvent réussir.

Dernières années de Charlemagne.

Il semblait que Charlemagne, dont l'âge avait quelque peu fatigué les forces corporelles, ne perdît rien, au milieu de ses préoccupations gouvernementales, de ce génie toujours vivace qui avait entretenu en lui le sens des bonnes œuvres et des améliorations utiles. Ainsi on le vit, dans le cours des deux années 811 et 812, relever les ruines des monastères de Montglonne et de Noirmoutier, que le temps sans doute et les mauvaises conditions de leur première architecture avait gravement endommagés (a). On ne peut guère attribuer à une autre cause ces restaurations dont les contemporains parlent tous sans en exprimer aucune raison antérieure. Louis suivit cet exemple en Aquitaine en 812 : il restaura le monastère de Saint-Maixent, avarié probablement par les mêmes causes que les autres, car il avait déjà trois siècles d'existence pendant lesquels il avait dû subir des infortunes de plus d'une sorte. Après ces réparations matérielles, il fallut songer à faire revivre la discipline affaiblie par les troubles du temps ; et, après avoir réuni un concile à Arles, où les évêques s'occupèrent de réformer les abus, de ramener les curés à la régularité du zèle pastoral, les parents à l'instruction des enfants dans la famille, les évêques eux-mêmes à l'étude des saintes écritures et des canons, ce prince prit à cœur de relever les saintes habitudes de la vie monastique, et il prépara pour Saint-Maixent une réforme qui pût s'accomplir trois ans plus tard. En 815, une colonie de moines fut appelée du Mont-Cassin, sous la conduite de l'un d'eux, nommé Tébert. Celui-ci est inscrit le sixième parmi les abbés connus de cette maison,

Il restaure le monastère de St-Maixent.

(a) L'Astronome, *ad. ann.* 812, c. XIX.

dont les chartes se sont perdues pendant plusieurs siècles. L'abbatiat de Tébert n'alla point au-delà de 825, où l'on trouve son successeur, nommé Rainaud. Tébert obtint, en 817, de Louis le Débonnaire, un privilége d'immunité, c'est-à-dire que la communauté était exemptée, comme quelques autres, d'offrir des présents annuels au souverain et de fournir un contingent militaire en temps de guerre. En revanche, elle était tenue à de fréquentes prières pour la conservation du prince (a). On ne sait rien du gouvernement de Tébert, ni même de l'époque de sa mort (b).

Mort de saint Guillaume de Toulouse à Gellone.

Pendant que renaissaient ainsi, par les soins du pieux souverain de l'Aquitaine, ces grands établissements où se ravivaient les vertus affaiblies et les lumières déjà obscurcies des lettres et des sciences, une autre grande réputation s'affermissait d'autant plus en laissant sa mémoire bénie à tous les siècles. Le grand homme que sa gloire militaire n'avait pas empêché de mettre le ciel avant tout dans ses plus hautes aspirations, Guillaume de Gellone, mourait au milieu de ses rochers, après six à sept ans passés dans une entière solitude et la pratique parfaite de la prière et de la mortification chrétienne. Nous avons déja donné sur cette personnalité intéressante de notre pays des détails capables de la faire connaître (c) : on aimera à recueillir quelques traits de plus capables de compléter sa pure et pieuse existence. C'était, pour les puissants de son temps, un exemple que plusieurs suivirent, et que Louis le Débonnaire eût imité lui-même volontiers si de sérieuses considérations exprimées par ses plus fidèles conseillers ne lui eussent pas fait comprendre qu'un roi n'abandonne pas sans de graves conséquences la conduite de ses Etats, et qu'il se doit jusqu'à la fin de sa tâche aux peuples que la Providence lui a confiés. Guillaume n'avait pas eu le même devoir à

(a) D. Bouquet, *Script. Rer. Gallic.*, VI, 406 et suiv.

(b) *Gallia christiania*, t. II. — Du Tems, II, 447.

(a) Voir ci-dessus, *ad ann.* 806.

remplir; mais quel contraste édifiant il montra à ses frères avec les hautes fonctions qu'il avait revêtues dans le monde! Toujours simple religieux en dépit des instances faites pour le placer à la tête du monastère, il travaillait à la cuisine et au moulin; il puisait et portait l'eau nécessaire aux besoins de la maison; il chargeait du bois sur ses épaules et remuait la terre de ses mains pour planter, semer ou arracher les arbres et les légumes des jardins (a). Comme il avait chosi de lui-même ces obscures et pénibles occupations dès son entrée au couvent, on le souffrit pendant trois ou quatre ans dans ces exercices si propres à satisfaire son humilité et sa patience. Mais comme on vit que sa ferveur s'accroissait à mesure que tant de fatigues diminuaient ses forces corporelles, on jugea qu'il ne fallait plus l'appliquer qu'à la prière et à l'étude des saintes lettres. Il avait alors pour abbé Juliofroi, parent de Charlemagne, et que saint Benoît d'Aniane avait substitué à sa place après l'achèvement de Gellone. Le saint ne reçut cette nouvelle destination qu'avec répugnance, mais l'obéissance, étant la première vertu d'un religieux, l'emporta dans son cœur; et comme on lui avait fait bâtir près de l'église une cellule séparée des autres, il y entra comme dans une nouvelle arène où il devait combattre sa chair par un redoublement de pénitence, et usa ainsi en peu de temps les jours qu'il avait exclusivement consacrés à Dieu. Il ne tarda donc pas à en recevoir la récompense, car il mourut deux ans après cette dernière période de cette vie plus austère, le 28 mai 812.

Edification de ses dernières années.

Derniers efforts de Charlemagne pour la France.

Charlemagne ne fut pas celui qui regretta le moins le prince sanctifié dont il avait fait l'ami de son fils et l'un de ses soutiens dans les choses également difficiles de la guerre et du gouvernement. Ces regrets, toutefois, ne lui firent pas oublier ce qu'il devait plus que jamais à ses peuples, dont le bonheur avait toujours été le premier objet de ses soins. Il régnait depuis près de quarante-cinq ans, et en avait

(a) Baillet, Ordéric Vital et autres hagiographes, au 10 février et au 28 mai.

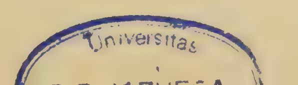
soixante-douze. Pour lui, les infirmités étaient venues, suites d'une vie longue et laborieuse où il avait usé son tempérament et sa noble existence au service de Dieu, de son Eglise et de ses sujets. Jamais gloire humaine n'avait été entourée de plus honorables prestiges; jamais un cœur aussi droit et aussi élevé ne s'était autant oublié lui-même pour le bien dont il avait la sainte passion. Il vit donc sans faiblesse ses forces diminuer rapidement vers la fin de cette année 812. Ce lui fut un avertissement dont il sembla remercier le Ciel, en méditant de sages mesures. Son fils, le seul que Dieu lui eût laissé, allait avoir bientôt à recueillir un difficile héritage ; c'était une de ses plus sérieuses préoccupations. Une autre ne l'absorbait pas moins. Il s'agissait de mettre pour ainsi dire la dernière main aux merveilles de son règne, et de se ménager une mort digne de sa religion, en mettant le sceau à tout ce qu'il avait fait pour la gloire de Dieu, et pour la sienne propre, devant la postérité. C'est pourquoi, ému en même temps des besoins de l'Eglise et du sort de ses peuples, il songea à régler ce double objet, de façon à en assurer l'avenir. Comme toujours, il voulut avoir l'avis des grands et l'assentiment de toutes les classes de ses sujets. Résolu donc d'associer d'avance à l'empire le roi d'Aquitaine, dont il avait toujours éprouvé la docilité, le bon cœur et les vertus royales, il prorogea le champ de mai de 813 au mois de septembre suivant. Dans cet intervalle, il convoqua sur les divers points de la France quatre conciles, dont les discussions devaient être résumées ensuite en une assemblée générale, par des décisions qui deviendraient obligatoires. Mayence, Reims, Tours et Châlons-sur-Saône durent s'occuper de l'état de l'Eglise et envoyer leurs observations. En même temps les envoyés royaux parcoururent les provinces avec leurs pouvoirs ordinaires pour signaler les abus de leurs gouvernements.

Il songe au partage de ses Etats entre ses enfants.

Quatre conciles convoqués à la fois.

Les quatre conciles se rassemblèrent, en effet, et prirent des mesures pour rétablir l'ordre altéré en plusieurs choses

Comment il exécute ce projet.



importantes, telles que les mœurs ecclésiastiques et les limites des diocèses qui s'étaient en plusieurs provinces effacées par suite d'empiétements ou d'incuries administratives. Le concile de Tours, qui nous touche de plus près, mais qui était de la troisième Lyonnaise, ne semble pas avoir été abordé par un évêque quelconque de Poitiers. Il se tint au mois de juin, et il résulte de ses canons, comme renseignements utiles pour l'histoire du temps, que les clercs habitaient forcément, pour se préparer au sacerdoce, la maison de l'évêque, devenue ainsi un véritable séminaire, où ils étudiaient les Saintes Ecritures et la liturgie. Les chanoines habitaient aussi en commun dans l'évêché, où l'évêque pourvoyait à leur existence ; ils y avaient un dortoir commun, afin d'être toujours prêts pour les offices de la nuit ; les biens de l'Eglise étaient à tous ; l'évêque n'en devait user que pour le bien de la famille et les pauvres de son Eglise, et il ne pouvait puiser pour de tels besoins dans le trésor de cette Eglise, qu'en présence des prêtres (c'est-à-dire des chanoines) et des diacres qui leur étaient adjoints pour l'exercice du culte et le service de la cathédrale. Les évêques doivent savoir par cœur l'Evangile et les Epîtres de saint Paul, connaître et pratiquer les canons et le *Pastoral* de saint Grégoire ; la chasse, la musique et les autres divertissements profanes leur sont interdits.

Concile de Tours à ce sujet.

Mais ce qui doit aussi nous intéresser surtout ici se rapporte à l'état de la langue nationale en ces temps où elle se formait à peine. Le concile dispose que désormais les évêques auront des recueils d'homélies et autres instructions familières sur les verités de la foi et la morale pratique de l'Evangile, mais qu'afin d'être entendues par le vulgaire, ces allocutions seront faites en langue romaine rustique, c'est-à-dire en langue romane que parlait le peuple par suite de la corruption du latin, qui se perdait peu à peu, surtout dans les campagnes. On voit bien par la littérature de ce siècle, où la prose et la poésie se ressentent trop des altérations subies par les écoles publiques

Remarques sur les langues parlées en France à cette époque.

tantôt florissantes et tantôt abandonnées, que le langage populaire devait subir l'influence des troubles politiques de la nation. Deux langues se parlaient donc alors, outre le latin réservé aux sciences et aux relations sociales du clergé et des grands : la théotisque ou tudesque, et la romane. La première plaisait beaucoup à Charlemagne, ce qui engagea plusieurs savants de son règne à la cultiver. C'était celle qu'on parlait dans la Germanie. Le roman, qui n'était qu'un latin dégénéré, fut parlé plus particulièrement dans la France et l'Aquitaine. Il fallut, en effet, que ces deux langues fussent bien pratiquées dans les contrées du Centre et du Midi pour que les conciles voulussent qu'on les employât dans la prédication exclusivement à l'idiome presque déjà oublié de l'ancienne Rome. Cependant celui-ci garda quelque chose de son dialecte au milieu même des transformations radicales que lui faisait subir le mélange des peuples divers qui commençaient en Aquitaine à fréquenter les races gauloise et franque. C'est de cette confusion que se sont faites les langues diverses, usitées dans les contrées méridionales de la France, comme au-delà des Pyrénées et des Alpes, pays qu'on appelle Latins, parce que leur langage et leur littérature sont tout empreints des souvenirs de Rome et de l'Italie. Au milieu de ces éléments primordiaux de notre langue française s'est faite la langue provençale, qui, pleine d'affinités reconnaissables avec le latin, l'italien et l'espagnol, s'est établie dans nos pays méridionaux avec l'autorité des règles précises et une poésie qui lui est propre. Nous verrons cette langue s'illustrer aux XIIe et XIIIe siècles sous l'influence des Trouvères ou Troubadours. Ainsi, dès le commencement du IXe siècle, la langue romane fut parlée dans le Midi de l'Aquitaine et un peu jusque dans le Poitou. Ce fut ce qu'on nomma plus tard la langue d'*oc,* d'où l'on sait que prit son nom le territoire où elle se forma et qui comprend nos départements de l'Ardèche, de la Lozère, du Gard, de l'Hérault, du Tarn, de la Garonne et de l'Aude. Toulouse en était la capitale. Là, le mot *oui*

se prononçait *oc*. Au contraire, le même mot se prononçant *oil* au-delà de la Loire désigna comme étant de la langue d'*oil* toutes les provinces de la France proprement dite qui s'étendaient à peu près de la Touraine méridionale au cours de la Somme, de la Marne et de la Moselle. Là se parlait la langue tudesque ou franque, altérée par l'immixtion du gaulois, qu'on pratiquait en partie dans les pays du Nord, où l'ancienne Gaule était remplacée par la France.

Diète générale d'Aix-la-Chapelle.

Tous les conciles qui avaient préparé leurs décisions les envoyèrent pour recevoir du roi la sanction qui en devait assurer la force législative (*a*). Celui-ci convoqua donc au mois de septembre, à Aix-la-Chapelle, une assemblée générale où les canons arrêtés entre les évêques formèrent un ensemble de vingt-huit articles qu'on nomma capitulaire général et qui ne fut qu'un précis des actes conciliaires (*b*). Ainsi le gouvernement chrétien de ce grand prince appuyait de toute son autorité la législation ecclésiastique. Assuré que les lois morales de la religion étaient la base de tout régime solide pour la conduite des hommes, il se maintenait sans faiblesse jusqu'à la fin dans les principes salutaires qui avaient toujours inspiré son gouvernement et fait sa véritable grandeur.

Cependant ce radieux éclat diminuait déjà sensiblement. La vieillesse se faisait sentir au grand homme, et il songeait à mourir comme il avait vécu, dans toute la gloire de son génie et de sa piété.

Charlemagne associe Louis à l'empire.

Pour ne pas soulever de jalousies entre ses enfants, il n'avait point parlé dans le partage qu'il leur avait fait, du titre impérial; il convenait qu'il le gardât jusqu'à sa mort. Maintenant le temps le pressait, il n'avait plus que son fils aîné qui pût hériter de sa toute-puissance et de ses titres. Il fit donc venir le roi d'Aquitaine, et, après lui avoir présenté

(*a*) Cf. Dom Rivet, *Histoire littéraire de la France*, IV, 277, 409 et suiv. — La Fontenelle, *Histoire des Rois et Ducs d'Aquitaine*, p. 105. — *Concil. gallic.*, VII, col. 1259. — *Art de vérifier les dates*, III, 38.

(*b*) *Concil. gallic.*, II, p. 325. — Longueval, VI, 409.

les leudes et les évêques, qui tous, d'un avis unanime, acceptèrent ce projet comme digne du grand prince qui l'avait formé et de celui qui en était l'objet, il résolut de l'associer à l'empire comme pour l'aider en une sorte d'apprentissage de la puissance souveraine qu'il prévoyait devoir lui laisser bientôt. Dans ce but, il lui fit promettre solennellement, dans une nombreuse assemblée de tous les ordres de l'Etat, d'être fidèle aux devoirs qu'il avait si bien remplis jusque-là, de protéger l'Eglise, d'être juste et pieux, de se faire le soutien et le consolateur des pauvres et des petits : sublimes sollicitudes d'un grand cœur qui d'ailleurs entrait si bien dans celui d'un tel héritier. Louis atteignait à la maturité de l'age ; il avait toujours montré autant de bravoure que de piété ; ses victoires en Espagne, son zèle pour ce qui était juste et louable l'avaient fait aimer de ses peuples dont il savait défendre le territoire et les intérêts. Enfin le secours qu'il avait toujours eu de son père pour le gouvernement de l'Etat et pour la sagesse de sa conduite personnelle, tout devait faire espérer que Charlemagne trouverait en lui un successeur qui ne démentirait en rien un tel modèle et de si légitimes espérances (41).

Combien Louis en était digne.

Les deux princes se séparèrent en pleurant, pensant que cette entrevue était la dernière de ce monde. Louis revint en Aquitaine, Charles alla prendre le plaisir des chasses d'automne dans les forêts qui entouraient son palais.

Mort de Charlemagne.

Mais les infirmités lui rendaient plus difficile cet exercice même qu'il aimait tant. Il rentra en novembre, s'aperçut d'une grande diminution de ses forces et se prépara à mourir par la prière, les aumônes et la pénitence. Il expira le 28 janvier 814, dans la soixante-douzième année de son âge, étant né en 742.

Nous avons vu combien il avait aimé le Poitou et quelles preuves il lui en avait données. Tous les établissements publics durent à ses pieuses libéralités leur fondation, ou des faveurs qui, en les restaurant au besoin, confirmaient

leur existence et les gardaient contre les entreprises du dehors. Quand on pense qu'il protégeait les lettres, qu'il aimait les savants, et s'occupait lui-même avec un esprit supérieur des sciences, de la grammaire et des arts, qui fleurirent sous son règne avec tant d'éclat, on doit, pour ce héros à la fois si docte, si chrétien et si intelligent des besoins de son empire, s'éprendre d'une véritable admiration, et reconnaître, en dépit des contempteurs actuels de la science et de la foi, que ce grand souverain travailla plus qu'aucun autre au perfectionnement de la politique en secondant les développements de la religion et du savoir. Nous lui devons ou la création ou le relèvement des maisons de prières et de saintes œuvres qui, chez nous, contribuèrent le plus à la gloire de notre province et à l'accroissement de ses richesses. Charroux, Saint-Savin, Saint-Maixent et tant d'autres parlèrent longtemps de sa gloire, et là son nom s'est associé à ces magnifiques institutions jusqu'aux jours néfastes où l'esprit révolutionnaire a remplacé les grandeurs de notre passé par les mesquineries du présent. Mais l'histoire ne se transforme pas aussi aisément. Elle dira toujours que là où se posa la main du grand homme, là aussi sa mémoire est impérissable et le dédommage des ingratitudes de l'avenir.



NOTES DU LIVRE XXIII

Note 1

Nous avons déjà remarqué (ci-dessus, *ad ann.* 788) que certains auteurs avaient mal à propos excusé ces antagonistes de la nouvelle dynastie pour leurs parjures et leur déloyauté. Nous trouvons encore ici La Fontenelle (*Rois et Ducs d'Aquit.*, p. 78) reprochant à Loup-Sanche cette condescendance envers les nouveaux maîtres de la France. Mais n'en doit-on pas conclure au contraire que celui-ci avait mieux compris les intérêts de sa patrie, qui ne pouvait plus aspirer à une autonomie factice, et que de nouvelles convulsions ne pouvaient que mener à sa perte? C'est là le vrai patriotisme, qui vaut mieux qu'un entêtement désordonné à une légitimité légalement effacée par les félonies de ses ancêtres et les lois publiques du temps.

Note 2

Fezanzac, *Fidentia*, petite ville, plus considérable alors qu'aujourd'hui, était le chef-lieu d'un petit pays appelé depuis l'Armagnac (Gers), chef-lieu de canton de 3 à 4,000 habitants, à 6 lieues au Nord-Ouest d'Auch.

Note 3

V. Ernold Nigel ou Ernold le Noir, que quelques-uns croient être le même qu'Ermenaldus, moine d'Aniane. Il était poète et historien du temps, auteur d'un poème sur les guerres et autres actions mémorables de Louis le Débonnaire. (V. Muratori, *Hist. ital.*, t. II, *init.*)

Note 4

M. Gaujal, dans son *Mémoire sur un tombeau de Saint-Martial de Limoges* (in-8°, 1851), soutient avec raison, quoique au milieu de quelques paradoxes, la réalité de la sépulture de Waifre dans cette église de Saint-Sauveur. Il prétend, mais sans autre preuve qu'une inscription monumentale de 1605, que cette église avait été rebâtie en 832 par Louis d'Aquitaine. On voit par ce que nous racontons ici que cette reconstruction, qui n'aurait eu alors aucun motif acceptable, serait reculée gratuitement d'une trentaine d'années. Comment dès

lors pourrait-on, comme les historiens s'y accordent, y faire célébrer le couronnement de 805?

Note 5

Cette raison suffisait pour déterminer une telle préférence, et il semble qu'elle valait mieux que de ruiner une église fondée par un rival sous le prétexte d'attacher son nom à une réédification inutile. Cet expédient n'aurait pu forcer l'histoire à se taire et n'aurait fait aucun honneur au prince qui l'eût inventé, quoi qu'en disent M. Gaujal *(loc. cit.)* et M. Allou *(Monuments de la Haute-Vienne).*

Note 6

Ce bas-relief, séparé de l'église Saint-Sauveur lors de sa démolition en 1794, a disparu sans qu'on en retrouve aujourd'hui aucune trace. On croit qu'il pourrait être dans un des musées de Paris.

Note 7

Voici ces trois vers, qui ne manquaient ni d'harmonie ni de précision :

Alma leæna duces sævos parit atque coronat :
Opprimit hanc natus Waifer malesanus alumnam,
Sed pressus gravitate luit sub pondere pœnas.

Ce qui signifie :

« C'est cette fière lionne qui avait enfanté et couronné deux énergiques lionceaux. Waifre, l'un de ces fils, opprima cette mère qui s'était soumise à lui. Mais, vaincu à son tour, il expia sa tyrannie sous le poids de ses revers. »

Il faut pourtant observer ici que ces trois vers ne faisaient point partie du bas-relief. On ne voit pas d'ailleurs à leur facture qu'ils soient d'une époque où la poésie latine n'avait plus cette tournure facile, non plus que les autres qualités qu'on y remarque : le texte était d'ailleurs adapté au-dessous du sujet et scellé dans le mur sur une plaque de cuivre. Il y a donc à croire qu'elle était l'œuvre d'un interprète venu plus tard. Mais elle n'en prouve pas moins que la tradition populaire avait inspiré l'image et dicté l'explication. Besly, qui parle de cette image dans ses *Comtes de Poictou,* page 16, l'a dénaturée jusqu'à la rendre méconnaissable.

(V. cette image dans Gaujal, pl. III.)

Note 8

Sénéchal, *Senescallus.* Nous voyons ici pour la première fois dans notre histoire locale apparaître cette dignité qui avait sans doute

son origine dans les habitudes allemandes des rois mérovingiens, et qui passa ensuite dans les cours des grands feudataires. Le nom de sénéchal, qui paraît formé de la réunion barbare d'un mot latin *Senior*, le premier, le doyen, et *Schalk*, serviteur, indique très bien que cet officier avait la main sur tout le service domestique, ce qui s'accompagnait de certaines fonctions supérieures, comme de servir la table du roi dans les repas solennels. Ils eurent aussi bientôt, avec la haute juridiction de la justice, le commandement des armées entrant en campagne, et celui de l'arrière-garde lorsque la campagne était finie. Peu à peu, quand les seigneuries se furent multipliées, chaque seigneur justicier, c'est-à-dire qui avait le droit de rendre la justice dans ses terres, eut son sénéchal qui présidait ses assises et exerçait, sous son autorité, la première magistrature de la châtellenie; si bien que dans les derniers temps, et jusqu'en 1789, les sénéchaussées se trouvaient attachées à tous les fiefs où était une haute, moyenne ou basse justice. Le sénéchal du roi d'Aquitaine cité ici a, comme on le voit, des fonctions très élevées, puisqu'il tient l'épée haute et nue auprès de son souverain, en signe du devoir de défense et de protection de la personne royale, et fait très bien comprendre à lui seul que le nouveau roi d'Aquitaine n'entendait se priver d'aucune des prérogatives du rang qui lui était donné.

Note 9

Cf. Besly, *Comtes de Poict.*, p. 17 et 183. — *Revue anglo-française*, IV, 182. — Dans ce dernier ouvrage, La Fontenelle, qui en était le fondateur, ajoute, à un article d'un de ses rédacteurs, que le pape Grégoire III avait donné, en 715, des lions pour armoiries aux « Ducs d'Aquitaine ». — D'abord il n'y avait pas en 715 d'armoiries proprement dites ; puis Grégoire III ne fut pape que de 741 à 752. C'est donc là deux étranges aberrations, comme en arrivait souvent à notre annaliste.

Note 10

Ce beau pays dont nous avons déjà parlé (tome I[er], p. 415, note 28) s'était modifié et agrandi depuis deux ou trois siècles, par suite des guerres dont il avait été le théâtre. Son littoral était occupé par les ports relativement importants de Narbonne, Elne, Roussillon, Agde; puis dans les terres qui avaient une étendue de 70 lieues du Sud au Nord, sur une largeur inégale, florissaient Nîmes, Toulouse, Uzès, Maguelone, Lodève et Béziers. Le pays tirait son nom de ces sept principales villes, les plus anciennes dont le chaud et fertile territoire était riche, et l'est encore des plus enviées productions.

Note 11

Outre Lérida et Barcelone, cette petite contrée, qui s'étendait entre les Pyrénées au Nord et l'Ebre au Midi, sur un espace de 130 lieues, renfermait la Navarre à l'Ouest, et quelques villes plus occidentales, toutes fortifiées.

Note 12

Fleury, *Floriacum,* est le lieu charmant arrosé par le cours limpide de la Loire, à 25 kilomètres à l'Est d'Orléans, où fut établi vers 623 le monastère de Saint-Benoît, connu également dans l'histoire sous ce dernier nom et sous celui de Fleury-sur-Loire. Les reliques du saint Patron y furent transportées du Mont-Cassin en 860, après la ruine par les Barbares de la célèbre maison. C'est maintenant une commune du Loiret, canton d'Ouzouer-sur-Loire. On y voit de magnifiques restes de l'abbaye dont l'église est devenue paroissiale, avec 1,600 habitants.

Note 13

Ces deux provinces, dont nous avons parlé en plusieurs occasions, s'étaient aussi augmentées d'étendue à l'époque où nous sommes arrivés. La première, comprise entre la Méditerranée et les Pyrénées au Sud, avait la Viennoise et le Rhône à l'Est, et à l'Ouest la Novempopulanie; la seconde était enclavée entre la Méditerranée, la Viennoise et la province des Alpes-Maritimes. (V. ci-dessus, t. I, p. 68, note 20.)

Note 14

Le titre d'archevêque, comme nous le verrons bientôt, n'était pas encore en usage; on disait *métropolitain,* ce qui exprimait toujours un degré supérieur d'honneur et de juridiction sur les autres évêques de la province ecclésiastique. L'Eglise n'exigeait pas que le titulaire choisi pour cette prééminence eût été déjà évêque. Il suffisait qu'il eût l'aptitude et les qualités voulues pour cette charge: c'était moins s'exposer à faire de l'archiépiscopat un objet d'ambition réfléchie; il s'ensuivait aussi qu'on ne voyait pas si souvent des changements de Sièges, très contraires au bon gouvernement des âmes et que les conciles avaient maintes fois réprouvés. On voit une foule d'abus surgir de l'usage contraire, depuis que des concordats ont mis les plus hautes positions ecclésiastiques aux mains des souverains. Ceux-ci en font des faveurs auxquelles le mérite arrive moins fréquemment que les services. C'est un des moyens adoptés par les ennemis de l'Eglise pour atténuer ses influences sur la civilisation chrétienne.

Note 15

Gellone est le monastère que les historiens ont souvent désigné sous le nom de Saint-Guillaume-du-Désert, au diocèse de Lodève, suffragant de Narbonne. — Lodève, *Luteva,* est au pied des Cévennes, et devait sa vocation au christianisme à l'apostolat de saint Flour, vers le milieu du ɪᴠ[e] siècle; d'autres le disent contemporain de saint Pierre, ce qui ferait remonter jusqu'au ɪ[er] siècle l'histoire et le christianisme de la petite ville. — Voir, pour tout ce qui regarde ici Saint-Guillaume de Gellone, les *Bollandistes,* 12 febr. ; Mabillon, *ad ann.* 801 ; Baillet, Gury, et tous les hagiographes.

Note 16

Nous le verrons aussi employé en même temps comme symbole de l'inviolabilité des contrats et en sanctionner la teneur. De là sont venus les mots *stipuler, stipulation,* pour exprimer dans notre langue moderne les détails auxquels adhèrent les parties contractantes. C'était aussi une allusion à quelques textes bibliques pour signifier qu'on appelait sur soi, en cas d'infidélité, toutes les rigueurs du Souverain Juge. « L'impie, dit le livre de Job (xx, 18), sera » comme la paille devant la violence du vent. » — Et saint Jean-Baptiste disait aux Juifs impénitents (Luc, ɪɪɪ, 17) : « Voici que le » seigneur arrive; il gardera le froment, mais il jettera la paille » inutile dans un feu qui ne s'éteindra jamais. »

Note 17

Le *précaire* était une sorte de contrat d'aliénation pour un certain temps. Nous avons vu un concile de Reims tenu en 625 admettre sur ce genre de location un canon qui trouve ici son application déjà ancienne. Nous en avons expliqué le sens et la raison ci-dessus, tome II, p. 307.

Note 18

V. à ce sujet les mêmes considérations parfaitement développées dans Ozanam, *La civilisation chrétienne chez les Francs,* p. 291 et suiv.

Note 19

Les Ripuaires, *Ripuarii,* avaient habité primitivement entre le Mein et la Lippe, s'étaient ainsi appelés depuis qu'au commencement du ɪᴠ[e] siècle ils s'étaient établis sur la rive gauche du Rhin, dans la contrée appelée *Ripa,* entre ce fleuve et la Meuse. Ce fut Clovis qui, maître de toute la Gaule après sa victoire sur Alaric, réunit les

Ripuaires aux Saliens ou Sicambres, et laissa à ces deux portions de la nation franque les lois particulières, mais peu différentes, qui les avaient régis jusqu'alors. (V. Fleury, *Traité du choix et de la méthode des études*, et *Histoire du droit français*, passim.)

Note 20

L'épitaphe d'Alcuin se trouve dans Dom Rivet (*Histoire littéraire de la France*, IV, 299), avec une histoire étendue et très judicieuse des autres écrits d'Alcuin, qui fut certainement un des plus grands hommes de son siècle.

Note 21

Thionville, d'abord *Caranusia*, puis *Theodonis-Villa* quand Théodon VI, duc de Bavière, eut fait bâtir sur la Moselle une forteresse à qui il donna son nom. Cette ville devint considérable en peu de temps, et si bien fortifiée par sa position même, qu'elle soutint plusieurs sièges sans avoir été prise. Elle était encore un palais royal sous Charlemagne, et Pépin d'Héristal y avait résidé. La paix des Pyrénées, en 1659, la laissa aux Français, qui l'avaient reprise sur les Espagnols en 1643. Elle fut enclavée en 1796 dans le département de la Moselle. C'était, avant 1871, une sous-préfecture de 6 ou 7,000 âmes. Elle fut prise sur la France à cette époque avec l'Alsace et la Lorraine.

Note 22

Ce nom d'Astronome est donné à un écrivain anonyme de cette époque, parce qu'il aimait cette science et le témoigne en ne laissant presque jamais passer l'occasion de rapprocher l'état du ciel des grands événements qui préoccupent la terre. Il fit une histoire de Louis le Débonnaire où l'on trouve une égale somme d'exactitude, d'élégance et d'impartialité consciencieuse. On l'accuse pourtant de n'être pas toujours sûr de la chronologie. Mais ses erreurs sur ce point ne peuvent guère porter que sur une différence de deux ou trois ans que sa mémoire aura mal retenus, quoiqu'il ait assisté à tous les événements qu'il raconte, et ces légères aberrations n'ôtent rien d'ailleurs aux divers mérites qui honorent ses écrits. (V. Dom Rivet, *Histoire littér. de la France*, V, 49 et suiv., et 760.)

Note 23

La Charente. Cette rivière n'a ici aucun de ses noms habituels, *Carentelus*, *Carentonus*, *Carenta*, qu'on trouve avec plusieurs autres variantes. L'Astronome, que nous suivons ici, la désigne

sous le nom de *Silidis*, qui pourrait bien lui venir en cet endroit de la *Senique*, autre rivière qui se jetait dans la Charente près de Saintes, et dont celle-ci avait envahi le lit depuis l'époque romaine. Ce nom, donné encore au IXe siècle à la Charente, prouverait peut-être que cet envahissement ne remonte pas aussi loin que l'ont dit quelques géographes.

Note 24

Les contemporains eux-mêmes varient sur le lieu où se trouvait Charlemagne quand il fit cette remarque racontée par tous. Ce qui n'est pas douteux, c'est qu'il l'avait faite dès les premières années de ce siècle, et ne s'en consola que difficilement.

Note 25

Beaucoup d'historiens reportent cette guerre à l'an 809, c'est-à-dire trois ans plus tard. De ceux-là sont les savants auteurs de l'*Histoire du Languedoc*, dont l'autorité est sérieuse. Quelques autres leur assignent l'ordre que nous suivons de préférence comme se liant mieux aux événements que nous devons retracer.

Note 26

Les Jongleurs, *Joculatores*, ou Cantadours, *Cantadores*, étaient des poètes ambulants, les premiers organes de la poésie populaire qui apparurent en Provence et de là se répandirent dans l'Aquitaine et le reste de l'Europe vers le milieu du Xe siècle. La composition des poèmes héroïques et leurs chants qu'ils accompagnaient d'un instrument à cordes tel que la harpe, la guitare ou autre de même nature, n'étaient pas pour eux les seuls moyens d'attirer l'attention publique sur les productions de leur génie, une telle littérature étant alors très peu propre à intéresser les masses incultes. Ils intéressaient encore par des tours de force ou des jeux de saltimbanques qui avaient surtout du succès dans les fêtes publiques, les foires et autres assemblées. Ces premiers *chanteurs* furent les prédécesseurs des *trouvères* ou *troubadours* qui, plus tard et jusqu'à la fin du XIIIe siècle, popularisèrent les hauts faits militaires qui avaient signalé contre les Sarrasins d'Espagne ou les Mahométans des Croisades leur courage et leur habileté. Ces derniers poètes étaient fort recherchés des grands seigneurs, et il y avait peu de grandes solennités dans les châteaux sans qu'un ou deux de ces inventeurs parfois ingénieux, et toujours agréables, n'y apportassent les récits ou les chants réunis des belles actions des ancêtres ou des comtemporains. C'est de la sorte que fut créée, vers le milieu du IXe siècle, la *Vie de saint Guillaume du Désert*, intéressante par

ses détails, et qui fournit bientôt après à quelque *cantadour* anonyme le poème qui célèbre les hauts faits de notre héros, non sans y mêler à la gloire de son caractère beaucoup de faits romanesques à la façon d'Homère, et qui, sauf l'agrément littéraire que le lecteur peut y goûter, ne forment pas une source aussi sûre que la *Vie* proprement dite du saint, irréprochable au point de vue de la vérité, et dont le style attache par une latinité et une clarté méthodique dont on commençait à sentir le prix. Au reste, nous suivrons dans notre course historique le développement de l'art du trouvère à travers les trois ou quatre siècles qui vont suivre, et nous verrons comment parmi nos comtes du Poitou il y en eut qui ne dédaignèrent pas de s'appliquer personnellement à ce genre de littérature. C'est, au reste, de cette époque, c'est-à-dire des IXe et Xe siècles, que date la *Chanson de Roland*, puis le *Poème de Roncevaux*, et quelques autres, encore en petit nombre, mais qui faisaient apercevoir déjà les premières essences de notre langue romane qui leur transmettait quelque chose de son nom. (V. Dom Rivet, *Hist. littéraire de la France*, VI, p. 44 et suiv.; VII, 72 et suiv.)

Note 27

Limoux, *Limosum*, petite ville du Languedoc, ancienne capitale du comté de Rodez, aujourd'hui sous-préfecture de l'Aude, sur la rivière de ce nom.

Note 28

La Fontenelle, *Rois et Ducs d'Aquitaine*, p. 82. On voit bien que ce passage, copié des manuscrits de Dufour, était écrit sans réflexion. Dufour n'avait aucune notion de l'archéologie monumentale qui l'aurait éclairé sur l'impossibilité d'attribuer au IXe siècle une église du XIe. Son collaborateur n'aurait pas dû s'y tromper, étant l'un des admirateurs, et à juste cause, de M. de Caumont.

Note 29

Tortose, *Tortosa*, ville forte et considérable de la Catalogne, sur la rive gauche de l'Ebre, et qui était occupée par des Maures, rendait le possesseur maître de la province.

Note 30

Les *Nord-man*, nommés ainsi de deux mots allemands qui signifient *hommes du Nord*, furent latinisés au moyen âge par le mot *Normani*, conformément au génie de la langue dont on a fait usage alors dans toute l'Europe lettrée. Quelques auteurs modernes

voudraient qu'on écrivît *Nort-mans,* lorsqu'on parle d'eux dans leur histoire, jusqu'à leur établissement dans la Neustrie en 905. Après quoi on pourrait, selon eux, les désigner sous le nom actuel de *Normands.* C'est notre vieil ami M. Peigné de la Cour qui avait soutenu cette thèse, mise en pratique dans son intelligente brochure *des Normands dans le Noyonnais.* Cette logique nous semble un peu trop serrée et ne tend qu'à embarrasser les écrivains qui l'emploient et le lecteur qu'elle déroute. Il nous paraît plus simple et plus naturel à notre rôle de garder toujours l'orthographe consacrée, surtout après avoir prévenu des motifs de cette préférence. — Nous avons vu l'école d'Augustin Thierry et ses adeptes s'efforcer aussi, sous prétexte de couleur historique, de conserver à tous les noms propres de l'ère mérovingienne l'horrible orthographe germanique dont la prononciation impossible aurait condamné, dans une lecture à haute voix, le lecteur à se démolir le larynx et l'auditeur à demander grâce pour ses oreilles. Au lieu de notre Clovis, de notre Charlemagne, de Pépin le Bref, de Louis le Pieux, c'était *Hclodwieg, Karl'magn', Pippin Bref* et *Louis Pieux.* Cette manière de démantibuler le français composé par les plus beaux siècles de notre littérature depuis le XVIe siècle nous aurait amené à dire non plus Louis XII et François Ier, mais *Hclowig XIIe* et *Franciscus Ier,* ce qui ne manque pas de sel... Heureusement cette méthode dont quelques-uns de nos compatriotes ont choyé le ridicule, n'a pas plus duré en histoire qu'en littérature le romantique, qui arriva juste en même temps que ces belles nouveautés, et, heureusement, a disparu avec elles. *Quod violentum non durabile.*

Note 31

Les Obotrites, *Bodrici,* ou Wendes, de l'allemand *Wenden,* étaient une branche de la race slave établie dès le VIe siècle dans la partie de l'Allemagne qui s'étend de l'Elbe à la Vistule, et vers le Sud jusqu'en Bohême, c'est-à-dire ce territoire qui forma dans la suite les deux grands-duchés de Luxembourg. Les Obotrites étaient devenus puissants au XIIe siècle, et trop remuants, ce qui les fit anéantir après des guerres sanglantes par Henri le Lion, duc de Saxe. (*Art de vérifier les dates,* XVI, 145.)

Note 32

Odin avait été, sept cents ans avant notre ère, un de ces héros importants, comme il s'en est trouvé au berceau de toutes les nations païennes, et qui, mêlant beaucoup de supercherie à une grande valeur et à des qualités morales, se firent passer pour des dieux aux

yeux de leurs peuples fascinés. Il fut tout à la fois prêtre, soldat, poète, monarque et conquérant. Le Danemarck était son pays, et il sut persuader à ses compatriotes qu'il était aussi prophète, et qu'il ressuscitait les morts. Il n'y avait pas loin de là à une apothéose. Il la mérita en se donnant la mort devant ses amis par des blessures volontaires accompagnées de circonstances superstitieuses. Il s'en allait, disait-il, en Scythie, où il serait mis au rang des dieux. De là cette confiance de ses peuples, qui ne cessèrent dès lors de l'invoquer dans les combats, où il leur avait promis que les morts glorieuses seraient des titres à la possession de sa propre gloire. Ils avaient des chansons où sa mémoire était exaltée, et ils ne se battaient pas sans en exciter leur courage.

Note 33

Cet appareil était nommé en danois *Schanz*, et en latin *Hurdicia*. On entendait au moyen âge par ce mot qui se transforma en *Hourdeiz*, puis en *Ordel*, une forte claie de bois garnissant les murs d'une forteresse pour y atténuer les coups des béliers et autres machines d'attaque. *Hurdare*, dit Ducange, c'est *Crateribus munire*. En allemand, ce même mot est *Hord* ou *Hourt*. C'est de là que nous est venu le mot *Hourt*, dont on se sert pour exprimer ces ouvertures carrées et étroites percées dans les murs des vieux châteaux et qu'on y avait pratiquées pour avoir une vue sur la campagne environnante. On pouvait s'en servir aussi pour lancer des pierres et autres projectiles sur les assiégeants : ils furent remplacés au XIVe siècle par les mâchicoulis et les arbalétrières. Nous ne pensons pas qu'on puisse se refuser à cette étymologie que nous n'avons vue encore donnée nulle part.

Note 34

Laviers. C'est le nom de deux villages, *grand* et *petit*, l'un à 4 kilomètres au Nord-Ouest d'Abbeville, l'autre un kilomètre plus loin, commune de Cambron.

Note 35

Louis avait été couronné à Rome roi d'Aquitaine par le pape Adrien Ier le 15 avril 781. L'année 808 était donc, au mois de mai, la vingt-huitième de son règne.

Note 36

La chronologie de ces deux monastères est si obscure à cette époque, où beaucoup d'interruptions s'y introduisent, que nous ne nommons pas sans quelque doute le second des deux dignitaires

indiqués ici. Le *Gallia christiana*, II, col. 1225 et 1238, n'a pas éclairé ces ténèbres, non plus que les auteurs les plus récents.

Note 37

L'Aller, *Allera*, et le Weser, *Visurgis*, sont deux rivières d'Allemagne, dont la première se jette dans l'autre au-dessous de Verden, dans le Hanovre : elles se rendent ainsi dans la mer du Nord.

Note 38

Le pertuis d'Antioche est une des passes qui se remarquent dans l'Océan, près des côtes occidentales de la France. Il sépare l'île de Ré de celle d'Oléron. Cette dernière, *Oloria*, appartient comme l'autre à la Charente-Inférieure, dont la petite ville de même nom est un chef-lieu de canton. L'île a 14,000 âmes et une circonférence de 12 lieues sur 5 de long et 2 de large, vis-à-vis l'embouchure de la Charente.

Note 39

Le Holstein est un duché du royaume de Danemarck qui a donné son nom à une maison princière divisée en deux branches dont les différends ont retenti longtemps dans l'histoire du pays. — Le Jutland, *Jutia*, est l'ancienne Chersonèse Cimbrique, presqu'île du Danemarck bornée à l'Ouest par la mer du Nord. Il tire son nom des Jutes, peuple scandinave qui l'habitait au temps de Charlemagne.

Note 40

Charte d'Alaon. Nous dirons en son temps l'origine et la valeur historique de ce titre célèbre qu'on a vainement accusé de faux et dont l'authenticité est maintenant reconnue jusqu'à l'évidence.

Note 41

Thégan, *De gestis Ludov. Pii;* apud Duchesne, III. — Thégan, dont nous invoquerons désormais souvent le témoignage, était au IXe siècle chorévêque de Trèves ; il est nommé quelquefois Thégambert. C'était un homme de mérite dont l'*Histoire de Louis le Débonnaire* a été publiée aussi par D. Bouquet, au t. VI de ses *Ecrivains de l'histoire de France.* Cet opuscule ne va qu'à la vingt-quatrième année de l'empire de son héros, ce qui répond à l'an 837. Il est fort succinct, mais renferme le récit des principaux événements, est curieux, et peut être consulté avec confiance.

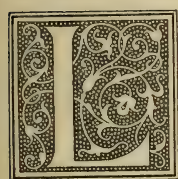




LIVRE XXIV

Depuis la mort de Charlemagne et le règne de Pépin en Aquitaine jusqu'a la première invasion des Normands en Poitou

(De 814 à 820)



Le roi d'Aquitaine devient empereur d'Occident.

Lorsque Charlemagne expira, le roi d'Aquitaine était à Doué, une de ses maisons royales que nous savons située sur les confins de l'Anjou et du Poitou. Il y tenait l'assemblée générale de son royaume, et il y reçut la nouvelle de cette perte avec l'assurance, de la part des seigneurs français, de leur fidélité et de leur attachement à sa personne (a). Cinq jours après, les opérations de la diète étant closes, il se dirigea vers Aix-la-Chapelle. On comprend les difficultés des voyages en ces temps où les voies romaines devenaient si rares, et les autres chemins peu praticables à des escortes de quelque importance, quand on lit dans nos anciens historiens que le prince n'arriva à sa destination qu'à la fin de janvier, c'est-à-dire après vingt-cinq jours de marche et autant de couchées. Il s'y vit accueilli avec empressement, et d'un consentement unanime il fut reconnu empereur d'Occident et roi de toute la France.

(a) Eginhard, *Vit. Car. Magni.* — L'Astronome, *Vit. Ludov. Pii,* ad ann. 814.

Le pays dont il avait eu le gouvernement depuis sa jeunesse, où il s'était fait aimer par ses grandes qualités et la bonté éprouvée de son cœur, le regretta et le lui témoigna vivement. Louis, en effet, y avait maintenu l'ordre public, le respect des lois et de sa personne ; il s'y était entouré de serviteurs dévoués, craint des étrangers qu'il avait toujours réduits à la soumission par ses armes ou par celles de généraux aussi fidèles qu'expérimentés. En cela, il est vrai, on l'avait vu aidé activement et sans relâche par le zèle aussi tendre qu'infatigable de son père, et la suite prouva trop que, privé de ce soutien, il eût pu faire des fautes graves autant dans son gouvernement que dans l'administration de ses affaires personnelles. Il n'en était pas moins vrai que, honoré de tous pour sa religion et pour sa conduite morale, il avait rendu ses peuples heureux, et que ceux-ci lui en montrèrent une sincère reconnaissance par l'expression de leurs regrets. Il sentit lui-même qu'une telle nation, vive, intelligente, attachée à ses maîtres, forte à la guerre, et naturellement adonnée aux industries de la paix, n'était pas oubliée facilement. Aussi ses premiers soins furent-ils de lui continuer les preuves de son attachement en gardant la direction de ses destinées.

Il partage ses Etats avec ses enfants.

C'est pourquoi, en prenant les rênes de l'empire et le trône que son père avait occupé, il voulut donner à ce beau royaume d'Aquitaine un gouvernement qui continuât le sien ; et, suivant l'exemple de ses ascendants, aussi bien que les données du droit national, il crut devoir partager la puissance souveraine avec ses enfants. Il en avait eu trois de la reine Hermengarde, fille d'Ingéramne, duc d'Aquitaine, épousée par lui à Toulouse en 798. L'aîné, appelé Lothaire, avait donc environ quinze ans ; le puiné était Pépin, qui n'en avait que treize ; Louis, le troisième, était encore dans sa première enfance, et deviendra célèbre sous le nom de Louis le Germanique. Dès ce jour il reçut le gouvernement de la Bavière.

Ce fut au second de ces trois fils que le nouvel empereur

Il confie l'Aquitaine à Pépin, son second fils.

destina l'Aquitaine, le plus jeune, âgé de deux ans seulement, devant rester auprès de lui. Pépin fut donc envoyé prendre possession du trône aquitanique vers la fin de 814. Rien ne devait être changé aux anciennes habitudes de cette cour. Le jeune monarque devait y être entouré des comtes et autres seigneurs qui avaient secondé le gouvernement de son père, et celui-ci se proposa de surveiller la nouvelle administration comme Charlemagne avait surveillé la sienne. C'est pourquoi on recula le couronnement, qui n'eut lieu que trois ans après, ce qui n'empêcha pas Pépin de dater de 814 la première année de son règne (a).

Ricuin, comte de Poitou.

Nous rencontrons à cette époque parmi les comtes de ce royaume, Ricuin, que d'excellentes qualités avaient fait l'ami de Louis le Débonnaire, et qui semble avoir succédé à Abbon, en Poitou, cette même année 814, quand celui-ci s'effaça entièrement et ne laissa plus rien autour de son nom. Etait-il le père de Ricuin? Quelques-uns le croient; aucun ne peut l'affirmer. Il ne faut peut être pas plus le croire que la découverte de son prétendu tombeau, par le comédien Beaumesnil (1), dans l'abbaye de Talmont, qui ne date que de deux siècles plus tard. En réalité, Ricuin avait la confiance de l'empereur, qui savait pourquoi il l'avait placé auprès de son fils ; et lorsqu'il fallut renvoyer honorablement à Constantinople les ambassadeurs de Léon l'Arménien, venus en France pour féliciter le nouvel empereur, celui-ci associa à Norbert, évêque de Riez (2), le comte Ricuin pour accompagner en Orient les envoyés, et conclure avec leur maître un traité de paix et d'alliance. Ricuin rapporta en effet bientôt après la ratification du traité (b). Il paraît qu'antérieurement à la mort de Charlemagne, il habitait la cour impériale et devait y être l'un des principaux seigneurs, puisque son nom se trouve parmi ceux des

(a) L'Astronome. — Eginhard, *ub. sup.* — *Chronique de Moissac,* ad h. ann.

(b) *Script. Rer. Gall.,* VI, 95. — Eginhard, *Annal.,* in h. ann. — Besly, *Comtes de Poictou,* p. 6.

signataires de son testament. Un autre seigneur de ce même nom paraît dans une charte de 747 avec le titre de comte d'une localité de la Neustrie qu'on croit être Cherbourg (3). Le nôtre eût donc été d'une haute extraction, et peut-être même de la famille impériale. Nous le retrouverons pour en parler encore.

Pépin à Saint-Jean-d'Angély.

Pépin, qui n'avait, comme souverain de l'Aquitaine, nous le savons, que des demeures variables, choisies tour à tour dans un de ses quatre palais, en trouva un cinquième que nous ne connaissions pas, mais dont il faut peut-être attribuer la création à son bisaïeul Pépin le Bref, lorsque vers le milieu du siècle précédent il avait protégé les religieux d'Angéric [a], établis non loin de là par une donation du Chapitre de Poitiers [b]. Ce lieu s'était agrandi, et les derniers rois mérovingiens y avaient construit un rendez-vous de chasse qui devint pour eux, par le voisinage de grandes forêts, par la pureté de l'air, par l'agrément du site qu'arrosait la Boutonne, un séjour qu'ils aimaient à fréquenter. Pépin se plaisait en Saintonge ; l'Aunis, surtout, lui souriait pour la variété de ses sites et sa proximité du Poitou. Un château fort y était déjà construit ; les religieux qui habitaient ses environs depuis plus de quatre siècles s'étaient bien trouvés de ce voisinage, qui avait étendu leur petit territoire et augmenté les ressources de leur solitude. Un jour viendra où de plus grandes faveurs leur seront accordées par ce même prince [c].

Le palais royal de ce lieu. — Son petit monastère.

Comment Louis le Pieux surveille l'administration de son fils.

On a lieu de penser pourtant que cette prédilection de Louis pour ce palais nouvellement créé n'avait pas pour unique but d'y satisfaire aux goûts paisibles de sa première adolescence. C'était aussi un point d'observation d'où ses tuteurs pouvaient mieux épier ce qui se serait passé sur les côtes occidentales du pays, et il est probable que son

(*a*) Le même lieu qui devint plus tard Saint-Jean-d'Angély.

(*b*) V. ci-dessus, aux années 402 et 762.

(*c*) Rainguet, *Biographie saintongeoise,* p. 447. — Arcère, *Histoire de la Rochelle,* I, 168. — Et ci-après, *ad ann.* 838.

père n'était pas pour rien dans cette disposition. Celui-ci, d'ailleurs, tout en se désistant des détails secondaires du gouvernement de l'Aquitaine, n'en était pas moins le suzerain de ce royaume, comme de la Bavière et de la portion de l'Italie qui dépendait de l'empire. Nous allons voir que tout en prenant le sceptre impérial, il n'oubliait pas en effet que de lui dépendait beaucoup l'ordre et la paix sur tous les points de sa domination.

Commissaires impériaux envoyés en Aquitaine.

A peine les premières dispositions de son nouveau règne étaient-elles prises, qu'il y joignit un moyen de gouvernement très capable de servir beaucoup à l'affermir. Il se hâta de dépêcher sur tous les points des commissaires habituels, chargés de faire reconnaître son autorité et de pourvoir à ce que les biens et la liberté fussent rendus à ceux qui en avaient été privés injustement. Cette mission devait avoir surtout de graves effets pour le Poitou. Là, des troubles inquiétants s'étaient élevés presque aussitôt après le départ du nouvel empereur. Les grands profitèrent de l'espèce d'interrègne pour exiger des impôts contre lesquels personne ne pouvait plus défendre les peuples. Ceux-ci se révoltèrent, et de funestes conflits firent des victimes nombreuses. Il ne fallut rien moins que la présence et la sévérité des commissaires impériaux pour rétablir l'ordre, qui ne fut pas troublé à partir de ce moment, parce que ensuite les conseillers du jeune roi prirent les moyens de ramener la confiance avec la justice.

Leur action dans le Poitou.

Gerberte, abbesse de Sainte-Croix.

Ces tempêtes n'avaient agité que faiblement nos monastères qui avaient de bonnes raisons pour regretter le gouvernement de Louis et les faveurs que lui et son père avaient répandues sur eux avec autant de continuité que de bienveillance. Cette raison n'avait pas peu contribué à les garder contre les entreprises des exacteurs. Nous avons dit combien Noirmoutier était florissant à cette époque; Sainte-Croix de Poitiers ne l'était pas moins, grâce à l'observance de la règle de saint Benoît, qui y avait remplacé dès le VIIe siècle celle d'abord adoptée de saint

Césaire d'Arles. Depuis cette époque, et par suite sans doute des déprédations subies par le monastère pendant les IXe et Xe siècles, on ne trouve le nom d'aucune des abbesses de l'illustre maison. C'est en 814 que nous voyons se renouer cette chaîne si longtemps interrompue. Alors paraît l'abbesse Gerberte, à laquelle nous verrons se rattacher quelques faits d'un haut intérêt, et dont le long abbatiat se prolongea jusqu'en 840. C'est-à-dire qu'elle dépassa la durée du règne de Pépin, dont elle vit toutes les émouvantes alternatives.

Fondation du monastère d'Inde pour saint Benoît d'Aniane.

Louis, en quittant l'Aquitaine, y avait laissé un personnage digne de son affection, autant par ses services publics que par le rôle de conseiller privé qu'il avait eu près de lui. C'était saint Benoît d'Aniane, qui avait eu la consolation de seconder la vocation de saint Guillaume dans le désert de Gellone, et de recevoir son dernier soupir. Louis ne supportait pas aisément la pensée d'en être séparé. Jusque-là ses entretiens lui avaient été si utiles ; il en avait si bien profité pour son propre avancement dans sa piété aussi constante que sincère, qu'il voulut l'avoir avec lui pour n'être jamais dépourvu de sa parole. Le meilleur moyen qu'il trouva d'accomplir ce projet, fut de le rapprocher de la cour sans lui ôter les saintes austérités de la vie religieuse. Il lui construisit donc dans le voisinage d'Aix-la-Chapelle une abbaye sous le vocable de saint Corneille, pape, dont il y plaça les reliques. Ce lieu était du diocèse de Cologne, à deux lieues seulement au Sud-Est du palais impérial. Entouré de grandes forêts, établi aux bords de la rivière de l'Inde, aujourd'hui la Dente, ce lieu a fini par appartenir à la Prusse. Il plut beaucoup à Benoît, qui s'y établit peu après avec trente religieux venus d'Aniane, et en prenant cette nouvelle mission, il continua près de son royal pupille la tâche que Dieu avait déjà bénie et qu'il étendit encore à l'apostolat des environs [a].

(*a*) V. nos *Vies des Saints de l'Eglise de Poitiers,* p. 52.

Louis le Pieux ou le Débonnaire, double surnom qu'il mérita également par la bonté de son cœur porté à l'indulgence et à la douceur, et par les profondes convictions chrétiennes qui les lui rendaient plus familières, prit avec le sceptre de son père un poids qu'on l'aurait cru plus capable de supporter, en ne considérant que les antécédents de son propre règne, et sans égard au noble et puissant soutien qui, d'Aix-la-Chapelle, avait inspiré ses vues et dicté ses meilleures actions. Mais par la force même des choses, cet héroïque secours lui manquait en même temps que son pouvoir venait à s'agrandir. Cette soumission filiale qui avait si souvent consolé Charlemagne de ses peines privées, il n'avait pas eu de peine à la lui garder en toutes circonstances : il en avait trouvé le germe et le développement dans sa nature et dans le sentiment de son devoir. Mais avec ces principes solides de loyauté et de vertu, il lui aurait fallu une dose égale de force morale sans laquelle un prince n'est jamais propre qu'à demi au commandement, et peut commettre de grandes fautes, trop souvent irréparables. Le règne de Louis sur toute la France qui lui appartenait tout entière, puisque ses enfants n'étaient réellement en Bavière et en Aquitaine que de véritables adjoints à son pouvoir, ce règne se fera trop souvent remarquer par des dissensions de famille qu'il eût peut-être évitées avec plus de prudence et de fermeté. Il nous faudra encore entrer dans ces détails lorsqu'ils se rattacheront intimement à notre histoire locale, et pour tenir la balance égale entre l'empereur et ses antagonistes, nous aurons besoin de le juger maintes fois autant par le caractère de ses ennemis que par ses propres actes. En de telles rencontres, l'histoire ne peut se prononcer impartialement qu'en appréciant dans une balance égale et des circonstances atténuantes qui rendent moins sévères pour les fautes, et les charges réelles qui ne permettent pas de les excuser.

Caractère de Louis le Débonnaire.

Le premier soin de Louis, en prenant possession de l'empire, fut de se faire apporter le testament de son père

Sa juste sévérité contre certains désordres de la cour impériale.

et d'en exécuter les dispositions avec une exactitude scrupuleuse, qui dépassa même ses obligations en y ajoutant de royales libéralités envers celles de ses sœurs nées de reines de second ordre (4) qu'il ne trouvait pas assez bien partagées. Mais par un contraste que lui inspirait aussi une pensée de justice chrétienne, il déclara aussitôt qu'il entendait faire disparaître de la cour certains désordres qu'une conscience de roi chrétien ne doit jamais accepter.

Caractère de ces désordres.

Ceci a besoin d'explication. Ceux qui savent quelle sage réserve Charlemagne avait toujours eue dans ses mœurs, quel amour de la religion avait présidé à toute sa vie, se demanderont quels étaient ces désordres que son fils voulait extirper de son nouvel entourage, et l'historien doit user ici, sur de telles choses, d'autant de circonspection que de sévérité.

Charlemagne avait eu huit filles qui furent toutes élevées à sa cour avec des soins particuliers, et confiées sous sa surveillance à des maîtres qui devaient leur enseigner les sciences et les lettres. Il se donna lui-même aux détails de leur éducation, et ne négligea rien pour les maintenir à la hauteur de leur grande position dans le monde. On ne comprendrait guère comment aucune d'elles ne prit le parti du mariage, et la résolution que Charles semblait avoir prise de les garder sous ses yeux, sinon qu'il redoutait peut-être de se donner en autant de gendres des familiers disposés à s'ingérer plus ou moins dans les affaires publiques. Mais qui nous assure aussi que les princesses ne trouvaient pas volontiers dans ce célibat une source de plaisirs plus libres qui leur faisait trouver cette condition plus commode ? Quelle que fût la véritable cause d'un tel état de choses, il paraît, d'après le moine limousin qui écrivit la vie de ce prince, que le succès ne répondit pas en tout aux sollicitudes paternelles, et que la vigilance du chef de la famille ne parvint pas à éloigner tous les dangers qu'il fallait redouter d'une cour où certaines licences jouaient un rôle trop actif. Des intrigues s'étaient formées entre les

princesses et certains courtisans ; leur faste et leurs habitudes de légèreté, le grand nombre des jeunes femmes qu'elles s'étaient données, et dont les mœurs étaient devenues plus ou moins faciles, tout avait répandu autour d'elles une influence de coquetterie et d'imprudence qui contrastait trop avec la sagesse austère de celui qui les désapprouvait sans peut-être les réprimer suffisamment, ou qui, trompé par des apparences meilleures, n'apercevait pas des travers qu'on avait grand soin de lui cacher. Si bien qu'à sa mort, il laissait toutes ces personnes royales en assez mauvaise réputation de régularité. On ne manqua pas d'aviser le nouvel empereur de ces abus qu'il voulut tout d'abord réformer. On l'avait même prévenu que les princesses compromises aimeraient mieux quitter la cour sous la protection de certains seigneurs leurs affiliés, que de subir une réforme qu'on leur avait fait pressentir. Il ne s'agissait donc de rien moins que d'un complot bien arrêté entre elles et d'audacieux courtisans qui ne craignaient pas de déshonorer la maison royale. Il parut à Louis qu'il ne devait pas souffrir de tels scandales, et quelles qu'aient pu être les opinions que se sont faites plusieurs historiens modernes sur la juste sévérité qu'il leur opposa (a), on ne peut méconaître dans le chef chrétien d'une famille royale un droit et un devoir à tenir la conduite qui lui parut plus convenable : il ne voulait pas, et avec raison, se prêter à un nouveau déshonneur après le mariage de sa grand'tante Hiltrude avec un duc de Bavière qui l'avait fait enlever (5).

Châtiment de quelques fauteurs.

Louis avait été instruit de ces particularités, soit par Théodulphe, évêque d'Orléans, qu'il avait vu sur sa route de Doué à Aix-la-Chapelle, soit, et peut-être en même temps, par le comte Rampon, qui lui avait apporté la nouvelle de la mort de son père. Il n'y avait pas de temps à perdre ; et, pour prévenir ces honteuses aventures qu'on lui représentait comme devant peut-être précéder

(a) Daniel, *Histoire de France,* II, 179.

son arrivée, il avait dépêché devant lui à Aix-la-Chapelle quelques seigneurs de sa suite, chargés d'arrêter les principaux fauteurs du complot. De ceux-ci, quelques-uns, avertis à temps, vinrent se jeter aux pieds de Louis et obtinrent leur grâce; d'autres furent arrêtés, et parmi eux, un des plus considérables, nommé Hédouin, qui, s'étant mis en défense, tua un de ses adversaires, blessa l'autre, et fut lui-même blessé grièvement.

Tant de troubles et cette résistance malheureuse ne portèrent point l'empereur à l'indulgence. Il ordonna à ses sœurs de sortir du palais et les relégua dans plusieurs monastères (a). Hédouin fut mis à mort. Tullus, un de ses complices, fut privé de la vue : il n'y avait dans ce châtiment rien de contraire à la justice, rien qui ne fût autorisé par les lois du temps. Nous concevons peu comment on a pu traiter de violence arbitraire (6) une rigueur dont les causes ne pouvaient être autrement désavouées. Plus de lenteur à punir et plus d'indulgence n'auraient servi qu'à donner au complot le temps d'éclater.

Un autre incident eut lieu presque en même temps, qu'on ne pourrait justifier aussi nettement, et qui pouvait faire présager de la part de l'empereur qu'il serait facile à quelques flatteurs d'user au besoin de sa faiblesse. Là encore, les mêmes historiens que nous venons de citer prennent trop dans le vague de convictions peu fondées pour se faire des conclusions qui ne nous semblent pas admissibles.

Il s'agit de deux autres grands seigneurs qui éprouvèrent de Louis des mécontentements peu justifiés par leur conduite.

Disgrâce injuste de Wala.

L'un deux était Wala, un des petits-fils de Charles-Martel, homme distingué par ses talents autant que par sa naissance, lequel, après avoir épousé une fille de saint Guillaume de Gellone, et, devenu veuf, s'était fait moine

(a) Eginhard, *De vita Car. Magni*. — Nitard, l. I.

à Corbie(a), et n'avait pas tardé à en devenir abbé. Lorsqu'en octobre 812 Pépin, fils de Charlemagne, fut remplacé sur le trône d'Italie par son fils Bernard, très jeune encore, celui-ci trouva à sa cour Wala, chargé depuis deux ans de la régence, dont il s'était acquitté à la satisfaction de tous. Rien ne parut mieux à Charlemagne que de lui confier aussi la conduite du jeune souverain, qui devait tenir tête à la fois aux Sarrasins, envieux de la Sardaigne, et au duc de Bénévent Grimoald, qui prétendait à l'indépendance. Courageux au dehors, habile dans le conseil, Wala avait terrassé tous ces ennemis et assuré la paix de l'Italie. Aussi la confiance de Charlemagne égalait pour lui l'affection du petit roi dont les intérêts étaient si bien sauvegardés entre ses mains.

Quand Louis prit la couronne impériale, il trouva à Aix-la-Chapelle, l'y attendant déjà, le roi d'Italie Bernard, puis Wala et un certain nombre de leudes de cette dernière cour, empressés de venir rendre hommage à sa nouvelle souveraineté. Parmi eux se trouvait Adalhard, frère de Wala, qui, ayant pris, dès l'âge de vingt ans, la profession monastique à Corbie vers 770, en avait été abbé plus tard, et s'y était fait admirer par ses humbles vertus. Outre qu'il était cousin de Louis, puisqu'il était comme lui petit-fils de Charles-Martel, on l'estimait pour son habileté gouvernementale et son savoir, puisé dans sa jeunesse aux écoles du palais impérial. Mais peu accoutumé à la flatterie, il avait désapprouvé en 772 la répudiation de la reine Ermengarde par Charlemagne, et s'était retiré alors dans son abbaye, où il n'avait jamais eu que des habitudes édifiantes. Depuis ce temps, Louis n'avait eu que très peu de relations avec les deux frères; mais, soit par les préventions que certains lui inspirèrent contre eux, soit qu'il cédât à un sentiment de jalousie dont on l'accuse envers son neveu Bernard, roi d'Italie, dont ces deux seigneurs avaient

Et de son frère Adalhard.

(a) Sur Corbie, voir *supra* une note de l'année 860.

toujours été les conseillers aussi expérimentés que fidèles, Louis priva ce dernier prince de ces amis si utiles, et, pour s'en débarrasser, il renvoya Wala à Corbie. Toutefois il eut soin de le séparer d'Adalhard, en assignant à celui-ci le monastère de Noirmoutier. Wala reprit à Corbie les pratiques de la vie religieuse; Adalhard en fit autant dans l'île de l'Océan où il était relégué. Ce que nous savons de l'état de cette maison se borne au nom d'Arnoul, qui en était abbé lorsque ce nouvel hôte y arriva (a). Nous verrons plus tard les merveilleuses péripéties de cette existence si injustement poursuivie : ce qu'il faut établir, c'est la sainteté avec laquelle il vécut dans sa solitude, où il mérita le respect et l'affection de ses frères. Nous savons ce qui se rapporte à ce saint homme beaucoup plus par les contemporains, tels que Eginhard, la *Chronique du Mont-Cassin* et Hincmar de Reims, que par les titres de Noirmoutier même, lesquels ont disparu par suite des invasions successives que l'île dut subir : car tant de ruines l'avaient réduite à n'être plus qu'un prieuré de Tournus en Bourgogne, dont le concordat de 1517 avait donné la nomination au roi de France (b).

Qui prend l'habit religieux à Noirmoutier.

Louis le Débonnaire devint, dès son avènement à l'empire, d'une faiblesse de caractère qui lui fit peut-être imposer ce surnom, beaucoup plus que sa bonté naturelle qui en fut trop souvent déparée. On lui persuada aussi qu'il ne devait pas supporter à sa cour des alliés ou proches parents de l'exilé de Noirmoutier avec lequel ils auraient pu correspondre. La disgrâce d'Adalhard s'étendit donc aux membres de sa famille, qui furent dispersés. Un autre frère, Bernaire, fut exilé à l'île Saint-Honorat de Lérins en Provence, où était une abbaye de Bénédictins. Enfin leur sœur, Gondrade, fut envoyée à Sainte-Croix de Poitiers, où elle embrassa la vie religieuse et se perfectionna dans la pratique de son nouvel état.

(a) Bolland., *Vita S. Adalhardi,* 2 jan.

(b) Mauléon, *Les Carlovingiens,* II, passim.

Beaucoup de familles illustres de ce temps furent ainsi à cette époque privées de quelques membres évitant par là un traitement que la législation ordinaire eût rendu moins supportable. Il devint assez commun d'envoyer les grands dont le prince croyait avoir à se plaindre en des couvents où ils restaient ignorés du monde, sous la responsabilité des chefs de l'Ordre. Ce moyen, à une époque où l'autorité s'exerçait sans contrôle, avait cela de bon que c'était un progrès dans l'emploi de la justice exécutive : on évitait les châtiments plus rigoureux d'une prison étroite et incommode, et parfois la mort elle-même, à laquelle ne regardaient que fort peu des justiciers qui n'avaient d'autres lois que leurs ressentiments. Un autre avantage résultait aussi de ces mesures arbitraires : c'était que le plus souvent une telle retraite s'ouvrait malgré eux à des personnages qui en profitaient pour y revenir aux pensées sérieuses de l'éternité, à une plus exacte intelligence des choses de la terre, et que le salut s'y rencontrait qu'ils n'auraient jamais pu obtenir dans la condition dont on les privait. Que de saints sont sortis de ces épreuves momentanées, sans lesquelles de grands désordres se fussent continués, où de grandes vertus eussent été négligées !

Une remarque doit être faite d'ailleurs à ce propos. C'est que les monastères choisis pour de telles exécutions étaient toujours remarqués avant tout pour leur régularité et leur importance. Ils étaient donc par cela même dans une position trés favorable, et nous pouvons juger ainsi de Noirmoutier, de Sainte-Croix de Poitiers, de Corbie et de Lérins, au moment où nous les voyons ouverts à ces illustres victimes des commotions du monde.

Quoi qu'il en soit, ces sévérités, dont on ne voyait pas clairement la cause envers Wala et Adalhard, mécontentèrent beaucoup d'esprits contre Louis, et furent une semence encore cachée des haines qu'il s'attira plus tard et des malheurs qu'augmentèrent trop souvent ses maladresses.

Heureux commencements de Pépin en Aquitaine.

Pépin, au contraire, était arrivé en Aquitaine dans de bien meilleures conditions. C'était à lui qu'avait incombé la charge honorable de faire restituer les biens aux nombreuses victimes des exactions dont nous avons parlé, et quoique en cela il n'eût agi que d'après les décisions des commissaires impériaux, c'était à lui surtout que s'en reportait la reconnaissance publique. Il est vrai que ces restitutions ne regardaient pas tant le peuple que des familles riches, objets de déprédations cupides des officiers royaux; mais il est rare qu'une population ne s'indigne pas des injustices évidentes de ses gouvernants, et c'était le cas. On se rappelle que Charlemagne avait rompu les trames des révoltes interminables des Saxons, en exilant leurs principales familles dans le Midi de la France. Louis, en arrivant à l'empire, leur avait rendu le droit de succéder à leurs proches. Des Espagnols s'étaient réfugiés dans la Septimanie pour échapper aux violences des Sarrasins. Charlemagne leur avait concédé quelques domaines dans plusieurs diocèses du Midi. Mais les comtes, ne respectant nullement leurs diplômes d'investiture, les chargeaient de mille vexations, et les réduisaient en esclavage. Ce sont ces maux extrêmes, qui s'étaient étendus des confins méridionaux de l'Aquitaine jusqu'aux limites de la Loire et au-delà, que Louis avait chargé ses commissaires de réparer et auxquels Pépin se prêta avec un zèle très louable dans un souverain[a]. C'était une heureuse inauguration de son règne.

Bernard Ier, comte de Poitou.

Le Poitou, depuis que Ricuin s'était vu députer à Constantinople par le nouvel empereur, avait été gouverné comme comté par un autre seigneur, nommé Bernard, qui lui avait succédé, ce qui n'empêcha pas le prédécesseur de garder toujours le titre de comte, comme il était d'usage en pareil cas, lors même qu'on n'en avait plus les fonctions (7). Ce Bernard était de la famille royale de Charlemagne, car il avait eu pour père Adeline, frère de saint

(a) Besly, *Histoire des Comtes de Poict.*, p. 176.

Guillaume de Gellone, et pour aïeul un comte Théodoric, proche parent de Pépin le Bref (a). De telles affinités menaient toujours à des positions des plus élevées, et il n'en était guère dont ne fussent ainsi pourvus des personnages ayant fait leurs preuves dans les armées ou dans les administrations civiles. Souvent même ces liens du sang autorisèrent des faveurs qui se perpétuèrent insensiblement, et c'est de cette cause que naquirent les droits de future succession qui, des enfants, dans les familles titrées, firent des héritiers d'une dignité inféodée à ses membres.

Deux serfs faussaires condamnés à donner caution.

Un document curieux de l'administration de Bernard en Poitou prouve très bien qu'il y gouvernait en 815, car un acte judiciaire du 20 juin de cette année porte un jugement rendu en son nom par un certain Godilus, qui se qualifie son délégué *(missus)* (8) pour siéger en son absence dans les causes soumises à son tribunal. Il n'y a rien en cela qui n'ait toujours été usité, et l'on comprend du reste que dans un chef-lieu de comté surtout, et dans la capitale d'un pays aussi vaste que le Poitou, un seul juge n'aurait pu suffire à toutes les affaires litigieuses. Quant au fait, il s'agissait de deux frères, nommés Alfroi, fils de Léoffroi qui avait été serf de l'ancienne abbaye de Mairé, et employé de la culture de la villa de *Teciaco* dépendante de Nouaillé. Les deux enfants n'avaient pas été affranchis avec lui : il était mort depuis longtemps lorsque les deux frères s'avisèrent de réclamer leur liberté en montrant une charte d'affranchissement que l'abbé Godolenus soutenait fausse. Sur l'insistance de ces deux hommes, l'abbé en appela au juge compétent de la cour du comté, et chargea Ramnulfe, l'avoué de l'abbaye, d'y poursuivre l'affaire. C'est dans ce but que le comte délégua à Nouaillé le juge Godilus, au lieu de mander les deux frères devant son tribunal de Poitiers, sans doute par égard pour le dignitaire ecclésiastique (9), ou parce que des plaids se tenaient tour à tour en

Godolenus, abbé de Nouaillé.

(a) Cf. Dom Vaissette, *Hist. du Languedoc*, I, 446.

des lieux divers pour faciliter l'écoulement des affaires. Les accusés apportèrent devant le tribunal une charte d'affranchissement d'après laquelle ils se prétendaient libres, et réclamaient contre l'abbaye, qui en contestait l'authenticité. Mais le juge Godilus embarrassa si bien nos hommes par ses questions, qu'il les força d'avouer que, pour soutenir leurs prétentions à la liberté, ils avaient eu recours à un faussaire consentant à fabriquer la prétendue charte. Alors les deux complices se jetèrent aux pieds de Ramnulfe, le suppliant de leur épargner le châtiment qu'ils méritaient. Celui-ci, d'accord avec l'abbé, consentit à se contenter de deux cautions. Cette manière de réparer un tort et de s'assurer contre les récidives d'un coupable condamné, était venue des lois germaniques dans les capitulaires de Charlemagne. Elle consistait à permettre qu'un homme libre se mît provisoirement à la disposition de l'offensé, s'obligeant par serment à travailler comme le serf lui-même, pour un temps convenu, pendant lequel le coupable donnerait des preuves de résipiscence qui permettraient de compter sur lui. La loi salique avait plus anciennement admis ces sortes d'otages. Une telle disposition était d'un grand secours pour éviter l'application de lois plus sévères, et était fort employée dans les monastères, où l'esprit de miséricorde était toujours plus écouté qu'ailleurs (a).

Ce Godolenus que nous voyons ici serait, d'après quelques historiens (b), le même qu'un Darderius qui figure avant lui dans les anciens dyptiques de Nouaillé comme ayant gouverné l'abbaye en 816. L'erreur, par cette date même, est très apparente, car c'est cette même date qu'on assigne à un des actes les plus importants de Godolenus. En cette année 816, il commence une nouvelle église abbatiale qui ne fut achevée et consacrée qu'en 830, lorsqu'il continuait encore à remplir sa charge.

(a) V. Besly, *Comtes de Poict.*, p. 176. — Ducange, v° *Wadius*.

(b) *Gallia christ.*, t. II. — Du Tems, t. II, p. 442.

Nous ne devons pas omettre ce qui regarde cette villa de *Taciaco*, qu'avait cultivée le serf Léofroi dont nous venons de parler. La géographie moderne en a fait Tercé; elle se trouvait à trois lieues Sud-Est de Poitiers, à deux de Nouaillé, et devint peu après une paroisse sous le vocable de saint Crépin et saint Crépinien. Plus tard encore elle releva du Chapitre de Morthemer, qui nommait à la cure, dont nous ne savons comment l'abbaye s'était détachée. Au reste, cette localité, dont le nom ressemble à quelque chose de gallo-romain *(Tertiacum)*, ne datait pas d'au-delà de la création, alors toute récente, de la villa, qui n'a aucunes traditions ni souvenirs antérieurs au moyen âge. Son nom même ne paraît point dans le cartulaire de Nouaillé avant l'année 1202, et nous l'y voyons écrit *Tercec* ou *Terzic*, et enfin *Tercé* en 1479, mais nulle part *Taciaco*, comme dans le récit que nous venons de reproduire (**10**). Toutefois, sa proximité de Nouaillé ne laisse pas douter qu'il ne soit question de Tercé dans le texte que nous avons suivi, et que telle ne soit bien l'origine de cette paroisse.

Origine de la paroisse de Tercé.

Nous avons vu Thébert, moine du Mont-Cassin, venir à l'appel de Charlemagne pour refaire à Saint-Maixent la régularité monastique, bien altérée par plus d'une cause. Il faut dire cependant, pour être exact, qu'on n'a pas de données historiques dont on puisse conclure d'autres causes à cette sorte d'irrégularité que la ruine des bâtiments claustraux, qui, faute de ressources locales, avaient dû se détériorer considérablement, puisque les auteurs que nous suivons ici parlent bien plus d'une restauration que d'une réforme. Au reste, les chroniqueurs nous parlent d'une autre restauration du même monastère entreprise par le même prince en 812, c'est-à-dire à trois ans de là, ce qui paraît singulier, et pourrait s'expliquer par une erreur de date consacrée en quelque manuscrit. Il est vrai aussi qu'on doit peu s'étonner de ces ruines, que le genre de constructions usité jusque-là rendait plus fréquentes, le bois y entrant pour la plus grande partie et se détériorant par lui-

Abbatiat de Théber à Saint-Maixent.

même dès qu'un trop long retard était imposé à des réparations urgentes par des troubles et des guerres si fréquemment renouvelés. De là, maintes fois, des impossibilités au maintien de la règle en des lieux qui n'avaient rien de régulier. Alors les moines se logeaient au hasard, où ils trouvaient à se poser; l'ordre, par là même, manquait à leurs pieux exercices. Les saints offices n'étaient pas à faire en une église démantelée, en des cloîtres ouverts à tous les vents. Il s'en suivait forcément que rien de mieux ne pouvait s'accomplir sans des efforts communs, et que, pour rétablir les choses en leur premier état, il fallait une main capable de ramener à la discipline, de la maintenir avec fermeté, et de veiller avec un égal succès à l'amélioration des âmes aussi bien qu'à l'économie temporelle de la maison.

Le religieux italien n'arriva en Poitou que peu de temps avant la mort de Charlemagne, mais Louis l'accueillit favorablement et poursuivit l'œuvre de son père en secondant les pieuses intentions du voyageur. Pour mieux assurer la réforme, il le fit élire abbé du consentement de ses frères, et, à cette occasion, il lui accorda des immunités précieuses qui durent laisser les religieux plus libres dans l'exécution de leurs devoirs en les dégageant plus des sollicitudes matérielles. Ces immunités, que nous avons vu déjà appliquer ailleurs, consistaient à n'être tenus d'aucuns présents à l'empereur quand il visitait le pays, ni à fournir le contingent militaire pendant la marche des armées. Ils n'étaient plus obligés qu'à prier chaque jour pour la conservation du souverain et la prospérité des peuples qui dépendaient de lui (a).

Faveurs accordées au monastère de Charroux.

La même faveur fut cette année accordée à nos solitaires de la Marche, pour lesquels Louis, pendant son règne en Aquitaine, avait conçu la même tendresse que son père. A peine sur le trône impérial, il date d'Aix-la-Chapelle, le 12 février 815, une charte de confirmation pour tout

(a) *Constit. Ludov. Pii,* apud Bouquet, *ub. sup.*

ce qu'ils avaient reçu antérieurement du roi de France et du comte Roger, mort depuis plusieurs années (a). Les pèlerins s'étaient multipliés à Charroux, où ils arrivaient de toutes parts depuis que les reliques dues à la munificence royale, mais surtout la *Sainte-Vertu* eucharistique, y avaient montré ce que Dieu a de miséricordes pour les peuples guidés par la foi. On y apportait des offrandes, on y faisait des vœux, on s'édifiait de la vie fervente des moines honorés par tous ; jusque-là que Charlemagne, ému de cette confiance générale, avait le premier exempté les vassaux de l'abbaye des charges militaires supportées par toute la province dans ses continuelles expéditions (b).

L'Abbé Just, à qui ces grâces furent octroyées en grande partie, semble avoir siégé au moins dix années, tant du règne de Charlemagne que de celui de son fils ; mais deux ou trois ans seulement sous ce dernier. Il dut établir dans ses dépendances une école comme celles que l'ordonnance de 787 avait voulues dans les cathédrales et les monastères : là, cet enseignement était moins pour un public qui ne pouvait le fréquenter dans une ville de population encore restreinte, que pour les jeunes moines et les enfants que les familles confiaient aux monastères. Ce fut là un foyer de science et de littérature dont nous verrons plus tard les résultats. Just aima lui-même les études et fut lié avec Claude, chef de l'école d'Aix-la-Chapelle, qui avait été moine à Charroux, et devint plus tard évêque de Turin. De son école palatine, ce Claude lui dédia un Commentaire sur l'Evangile de saint Mathieu que le docte abbé lui avait demandé (c). Enfin la célébrité de Charroux fut telle en ce siècle, qu'il reçut parmi ses religieux des membres de la famille royale, dont nous aurons occasion de parler. Le premier diplôme donné au successeur de Just

Abbatiat de Just.

(*a*) Besly, *loc. cit.*, p. 152 et 165.

(*b*) Notre *Hist. de Charroux*, p. 65 et 469.

(*c*) Rivet, IV, 223 et suiv.

étant de 817, indique suffisamment qu'on doit dater la mort de celui-ci avant le 31 juillet de cette année, à partir duquel Lothaire, fils de Louis, ayant été associé à l'empire, les actes publics reçurent la signature simultanée des deux princes.

Il obtient l'exemption du droit de péage pour les barques de l'abbaye.

Une preuve de la prospérité de l'abbaye à cette époque se trouve dans une autre concession qu'un diplôme royal lui accorda deux ans après, de pouvoir faire parcourir à trois navires qu'elle entretenait à son service toutes les rivières qu'elle voulait fréquenter, sans être assujettie, en quelque port que ce fût, aux droits d'entrée et de sortie qu'on avait coutume d'y percevoir. Nous verrons ce privilége accordé à d'autres établissements religieux. Il constate ici de quelle importance était celui de Charroux, dont les navires ne fréquentaient pas seulement la Loire, la Charente et nos autres rivières, mais cotoyaient jusqu'au littoral même de nos deux mers. Ces voyages supposent que déjà l'abbaye était devenue un centre d'industrie et de travail qui nécessitaient une sorte d'exportation et d'importation, et un commerce qui se faisait surtout par des échanges (a). Mais ils établissent aussi d'une manière évidente que la navigation suppléait alors pour beaucoup aux routes qui manquaient presque partout. Les piétons traversaient les grandes forêts, les bois épais, par des sentiers étroits, à peine praticables à leurs bêtes de somme, pour gagner les fermes isolées et les villas ; car les voies romaines établissaient des rapports entre les points principaux qu'elles traversaient, mais ne pouvaient suffire aux communications nécessaires entre les localités qui s'en trouvaient éloignées.

La navigation fluviale suppléant aux routes de terre.

Tremblement de terre en Poitou et en Aquitaine.

Eginhard raconte (b) qu'au mois de septembre de cette année, on ressentit en Aquitaine des secousses d'un tremblement de terre qui y causa plus de frayeur que de

(a) D. Bouquet, *Script. Rerum Gall.*, VI, 567. — D. Fonteneau, IV, 23.

(b) *In h. ann.*

mal. On ne dit pas que le Poitou en ait souffert ; mais on signale de graves accidents en Saintonge, où le phénomène s'accentua beaucoup plus.

Nouvelles révoltes en Gascogne.

Une trêve de trois ans avait été signée en 812, entre Louis d'Aquitaine et les Sarrasins que commandait le calife Abd-el-Rhaman, autrement nommé Abdérame. On savait que ces infatigables ennemis, toujours désireux, malgré leurs revers, de s'établir dans la Vasconie et de s'élancer de là sur l'Aquitaine proprement dite, auraient voulu cacher leurs projets sous une nouvelle trêve qu'ils n'avaient pas envie de tenir. Conseillé sagement par son père, Pépin ne voulut pas sembler souhaiter la paix avec les infidèles, et se résolut à une expédition qui eut lieu en effet ; mais on n'en sait pas les suites, et après quelques escarmouches, une demande ayant été adressée par le calife à Aix-la-Chapelle, on convint de renouveler la trêve, ce qui facilita contre les Gascons, de nouveau révoltés en même temps, une démonstration qui se fit contre Skimin, fils aîné d'Adalric. Nous avons vu les tristes aventures de ce dernier, et comment son fils aîné était devenu, par la générosité de Louis, duc de la haute Vasconie. Ce jeune prince, de mœurs grossières, n'en était pas moins resté l'ennemi déclaré des Francs, et avait profité de la mort de Charlemagne et de l'éloignement de Louis pour reprendre une indépendance pleine d'orgueil et d'insolence. Mais une rencontre eut lieu où l'empereur le fit prendre par surprise, et sans doute qu'ayant voulu se défendre, il y aura été mis à mort, car on n'entend plus parler de lui ultérieurement. De là une nouvelle révolte des Gascons, qui élurent pour leur comte Garsimire, fils de Skimin, qui entretint leur animosité et perpétua la guerre pendant plusieurs années, moins par des combats décisifs que par une suite d'escarmouches qui harcelaient les Français ; et ces opérations, en quelque sorte capricieuses, eussent pu se prolonger indéfiniment, si une mesure de haute politique n'eût entravé cette opposition, en détournant l'attention sur un autre objet qu'il faut mentionner ici.

Les chrétiens d'Espagne se réfugient en Aquitaine.

Depuis la conquête, par Charlemagne, des Marches d'Espagne sur les Maures, en 797, les chrétiens de l'intérieur du pays vinrent par milliers chercher un asile sur ce sol délivré, et Louis d'Aquitaine, suivant en cela les sages inspirations de son père, concéda à ces nouveaux venus les terres en friche de la contrée pour les cultiver et y vivre sous l'autorité du comte ou gouverneur de la province.

Méthode de conservation des actes notariés de cette époque.

Une mesure administrative fut prise à cette occasion, qui nous apprend de quelle façon on remplaçait alors les études des notaires. Sept copies furent faites de ces concessions et déposées dans les archives de sept des villes principales de la province. C'était donc sept garanties au lieu d'une, assurant les droits des propriétaires, qui, par cela même, s'attachaient au sol, pouvaient en revendiquer sûrement la possession injustement contestée, pendant que, de son côté, le gouvernement royal s'en faisait un rempart contre de nouvelles tentatives des Arabes ; car, en retour des grâces qui leur étaient accordées, et en qualité d'hommes libres, ces sujets, devenus Français, étaient astreints au service militaire sur la réquisition des comtes. Mais ceux-ci osèrent en abuser, car on en avait vu, à peine les ordonnances royales publiées à ce sujet, s'oublier jusqu'à garder les chartes de concession, sous prétexte de les viser, ce qui amenait des conflits que le roi d'Aquitaine fut obligé de terminer à l'avantage des persécutés.

Du recrutement des milices,

A ce propos, il est bon de voir ici en quoi consistait alors le service militaire et le recrutement des armées. Il résulte d'une lettre de Charlemagne à Fulrade, abbé de Saint-Denis, que les seigneurs qui disposaient de vassaux devaient, au premier commandement du roi, se rendre avec leurs hommes et en bon ordre au lieu et au jour indiqués. Ils y faisaient amener, outre les armes dont chacun était pourvu, les outils, instruments et engins nécessaires pour les combats ou pour les sièges ; enfin il fallait se pourvoir de vivres et de vêtements. Chaque soldat devait avoir un cheval, qui n'était exigé que depuis certaines

rencontres dans lesquels Charlemagne avait compris l'importance de la cavalerie, soit pour appuyer la marche ou l'action des hommes de pied, soit pour se mettre plus sûrement à la poursuite des fuyards. Enfin, chaque homme était armé de l'espadon, grande et large épée qu'on maniait des deux mains, d'un arc et d'un carquois garni de flèches.

Mais il y avait aussi ce que nous comprenons sous le nom d'intendance militaire. C'était une suite de chariots fournis de vivres pour trois mois et de vêtements pour six. On voit par là que les vêtements prescrits à chaque homme s'accumulaient dans ces fourgons à proportion du contingent mis en mouvement, et que le soldat ne portait pas ses habits de rechange, mais les réunissait lors de son départ à la masse commune, ne devant avoir à porter que ses armes, ce qui était bien assez. Une autre catégorie de voitures contenait une foule d'instruments indispensables en campagne : coins de fer pour fendre le bois ou les rochers, pierres à aiguiser, haches, pelles, piques et hallebardes : toutes choses qui servaient aux campements, et pouvaient encore s'employer en temps et lieu à l'attaque et à la défense. Et des intendances militaires.

Les comtes ou officiers chargés de la conduite des armées devaient marcher à leur destination par le plus court chemin, et sans tumulte qui pût troubler les populations sur leur passage. Ils ne pouvaient exiger des villes ou villages traversés par eux que les choses de première nécessité, les fourrages, l'eau et le bois ; les conducteurs des chariots ne devaient pas les abandonner ; ils étaient responsables du moindre désordre qui serait survenu dans leurs transports pendant leur absence. On voit en tous ces détails combien Charlemagne tenait à ce que les populations ne reçussent aucune injure de ces troupes qui avaient besoin d'une discipline fermement conçue et maintenue chaque jour. Malheureusement les guerres antérieures, et beaucoup qui suivirent, portèrent dans leurs marches moins de preuves de cette touchante sollicitude que de ravages et de désolations. Discipline des armées.

Retour de Ricuin.

Cette année 816, Ricuin revint de Constantinople avec Norbert, en compagnie duquel il était parti à la fin de l'année précédente. Ils avaient conclu avec l'empereur Léon un traité qu'ils rapportèrent. Ricuin avait encore le titre de comte, parce qu'il en avait joui dans son gouvernement du Poitou. Nous avons fait observer déjà que c'était là un usage du temps qui se continuait ainsi à l'égard des leudes devenus illustres par des services envers l'Etat ou l'éclat de leur famille. Ricuin paraissait réunir les deux conditions, et c'est pour n'avoir pas consideré ce fait sous son véritable jour, que plusieurs historiens comme Besly et La Fontenelle ont prétendu que celui-ci et Bernard eurent en même temps le titre de comte de Poitiers, titre qui ne fut jamais partagé, non plus qu'aucun autre de ce genre : c'eût été un trop mauvais système de gouvernement dont la prudence de Charlemagne n'était pas plus capable que celle de son fils (a).

Usage de dater de l'Incarnation.

Il est bon de consigner dans le cours de cette année un événement historique digne de notre attention. C'est qu'un concile tenu le 27 juillet à Celchyt, en Angleterre, ordonna à tous les évêques de dater leurs actes de l'année de l'Incarnation (11).

Concile d'Aix-la-Chapelle.

En octobre de cette même année, un autre concile fut tenu à Aix-la-Chapelle qui intéressa toutes les provinces de l'empire, et dont la principale décision se rapporte à des questions qui se représenteront dans l'histoire de notre diocèse. Un savant prêtre de l'Eglise de Metz, Amalaire, dont le zèle égalait l'intelligence, et que de doctes ouvrages d'exégèse biblique et de liturgie avaient déjà fait connaître, s'était mis à composer une nouvelle règle pour les chanoines réguliers, qui devenaient de plus en plus nombreux en différents monastères. On a prétendu trop nettement que l'empereur Louis avait imposé lui-même cette règle en dehors de toute autorité ecclésiastique (b). D'autres ont

Extension des chanoines réguliers, règle d'Amalaire,

(a) Cf. Besly, p. 6. — La Fontenelle, *Rois et Ducs d'Aquitaine*, p. 122.
(b) Cf. Daniel, II, 185. — Mézerai, I, 495.

blamé Louis de s'être occupé de pareils détails (**12**), oubliant que les instituts monastiques avaient créé la France, qu'ils y constituaient leur action salutaire, alors indispensable, et que le souverain qui s'appliquait à en maintenir l'esprit et la vie régulière faisait acte de la meilleure politique possible dans un royaume chrétien.

Les gens du monde qui hésitaient souvent devant une règle austère comme celle des moines, vivant presque tous d'ailleurs sous celle de saint Benoît, abordaient plus volontiers une mitigation qui leur ouvrait la vie monastique sans effrayer leur faiblesse. Aussi ces instituts nouveaux se répandaient-ils de toutes parts. La règle d'Amalaire, qui avait précédé celle de saint Chrodegand (*a*), était plus large et plus facile, permettant aux sujets l'usage du pécule, et accordant plus à la nourriture de chaque jour. L'habitation restait commune dans les cloîtres et les dortoirs, exactement fermés la nuit ; mais il était permis, ce qui ne l'était pas aux moines, de porter du linge, de manger de la chair, de donner et de recevoir, d'avoir du bien en propre et de jouir de ceux de l'Eglise. On voit en cela quelle tendance on avait déjà à séparer la mense capitulaire de celle de l'évêché, comme il arrivera bientôt, et l'on doit suivre ces variations du régime ecclésiastique pour se faire une juste idée du nouvel état de choses qui sera adopté un peu plus tard (*b*).

Règle d'Amalaire.

C'est pour cela que ces règles nouvelles s'appliquaient aussi, avec certaines modifications nécessaires, aux couvents de femmes qui s'étaient presque toujours, comme nous l'avons vu, formés parallèlement aux abbayes d'hommes, et parmi lesquels on avait introduit les mêmes adoucissements aux rigueurs primitives. Rien n'était plus raisonnable que ce soin d'administration dont le seul côté n'était pas le côté religieux, comme semblent l'indiquer les longs détails

Appliquée aussi aux couvents de femmes.

(*a*) *Sup. ad ann.* 758.

(*b*) Cf. Dom Rivet, IV, 536. — Labbe, *Concil.*, VII, col. 386.

relatifs à la résidence, à la régularité, à la tenue ecclésiastique dont on éloignait le luxe mondain et les ornements du siècle (a). Ce n'était pas non plus perdre son temps que de l'employer à la conservation des biens de l'Eglise, à rappeler aux évêques et à leur clergé la dignité de leur position, et comment ils devaient, par une exacte observance des matières décidées dans le concile, travailler des premiers à ce renouvellement des mœurs religieuses, et à maintenir les peuples, par leurs exemples, dans le respect de la loi divine et l'accomplissement de leurs propres devoirs.

Zèle de Louis le Débonnaire à les sanctionner.

On regarda ces principes comme si importants et d'une application si nécessaire, que l'empereur les sanctionna dès lors, en avertissant les évêques et les grands que, vers la fin de l'année, il enverrait des commissaires dans tous ses Etats pour lui préparer un rapport sur l'empressement qu'on aurait dû mettre partout à pratiquer ces importants capitulaires. C'était veiller à ce que la constitution de l'empire ne fût pas faussée et ne souffrît aucune atteinte du relâchement des premiers corps de l'Etat. Enfin, observons-le encore : de telles assemblées, que les historiens laïques ont affecté souvent de figurer sous le nom de *diètes* et de *champs de mai*, furent en réalité des conciles, et l'histoire ecclésiastique les nomme ainsi justement, puisque dans les matières religieuses qui s'y mêlaient toujours plus ou moins les décisions n'étaient prises que par les évêques et les abbés, puis sanctionnées, pour leur donner force de lois civiles, par les souverains, dont l'action était acceptée avec reconnaissance, et qui, lorsqu'ils prenaient l'initiative dans l'intérêt des affaires publiques, savaient toujours s'éclairer de la compétence des saints qui les entouraient et que Dieu multipliait alors selon les besoins des temps.

Autre concile. — Particularité des habitudes monastiques.

Ceci s'était passé au mois d'octobre 816. Au mois de juin suivant, une autre assemblée ou concile revint au même palais d'Aix-la-Chapelle. On s'y occupa, selon le vœu de

(a) *Concil. gallic.*, t. II, ad h. ann. — Longueval, VI, 440 et suiv.

l'empereur, de la façon dont s'étaient accomplies les prescriptions précédentes, et nous y remarquerons quelques points qui seront pour le lecteur l'explication de certaines incertitudes, objet fréquent de questions souvent irrésolues. Ainsi, dans les monastères, la saignée était alors un des principaux moyens d'hygiène; on y procédait une fois par mois, ou plus souvent s'il était besoin, pour chaque moine; le jour où elle s'était faite, on accordait à chacun un petit repas du soir nommé collation, et qui est devenu plus tard d'un usage général en carême : jusque-là, on n'avait adouci la rigueur du jeûne qu'en buvant un verre de bière ou de vin mêlé d'eau, et sans manger. Le premier repas des jours de jeûne ne se prenait qu'après l'Office de None, c'est-à-dire après trois heures du soir. L'usage de la graisse était permis aux moines en France, l'huile étant très rare. Il y avait donc toujours de la graisse dans leur nourriture, excepté le vendredi, vingt jours avant Noël, et depuis la Quinquagésime jusqu'à Pâques. On voit qu'il n'est pas question ici de l'abstinence du samedi, qui ne fut généralisée que bien plus tard. — Le froc, *floccus* ou *froccus*, était un habit de dessus, commun aux classes pauvres et aux paysans. Les moines devaient le porter sur la tunique, laquelle recouvrait une chemise de serge et un caleçon. Ils avaient aussi deux cucules ou scapulaires qui servaient à couvrir la tête ou les épaules. On usait de la chappe pour le dehors; elle fut remplacée plus tard par une sorte de manteau qu'adoptèrent au XIIIe siècle et que portent encore les Dominicains. – Les enfants destinés à la vie religieuse étaient offerts à l'autel par le père et la mère à l'Offertoire de la messe; deux témoins devaient alors les assister; parvenus à l'âge de raison, ils étaient confirmés dans cette vocation par une réception plus solennelle. Pour ces enfants, il y avait toujours une école dans l'intérieur de la maison. — Les prieurés, qu'on avait formés bien antérieurement, nous l'avons vu, furent multipliés alors pour diminuer le trop plein des abbayes et donner une meilleure

culture à certaines villas qui, plus tard, devinrent des paroisses. — Les supérieurs seront nommés *nonnes* ou *nonni* : c'était un mot égyptien qu'on employait comme marque de respect. De là on fit bientôt *nonna,* appliqué aux religieuses; il équivalait alors à notre mot *madame.* (13) — Les pauvres devaient avoir la dîme de tout ce qui était donné, tant à l'église qu'à la maison [a].

Saint Benoît d'Aniane chargé de la visite des monastères.

Tels furent quelques-uns des points saillants ajoutés à la règle de saint Benoît, et qui y entrèrent si bien, qu'ils finirent par en faire partie en beaucoup de monastères. Pour s'assurer qu'ils étaient exactement pratiqués, même en Italie, dans toute la partie que gouvernait son neveu Bernard, Louis chargea saint Benoît d'Aniane et Arnould, abbé de Noirmoutier, de faire la visite de tous les monastères de son empire, par conséquent de l'Aquitaine et du Poitou. Ces deux religieux, par leur savoir, leur zèle et la confiance qu'ils avaient inspirée, étaient dignes d'une telle mission; partout ils réglèrent la discipline suivant les nouveaux statuts. Mais le nom de réforme n'est jamais plus odieux qu'à ceux qui en ont le plus besoin. Il y eut à ce sujet du trouble dans plusieurs abbayes, et en quelques-unes les moines aimèrent mieux changer d'état et recevoir la règle des chanoines que d'embrasser la perfection plus grande qu'on leur offrait [b].

Les moines d'Ansion embrassent la vie canoniale.

C'est peut-être à cette époque, ou non beaucoup plus tard, que les religieux d'Ansion, connus encore sous ce nom à Saint-Jouin de Marnes, abandonnèrent leur vie primitive pour une autre plus large et plus commode dont nous verrons des épisodes émouvants. Un abbé Fulrade, qu'on trouve alors muni de sa charge, fut sans doute un de ceux qui avaient refusé la réforme, et les nouveaux chanoines l'avaient mis à leur tête comme ayant fait ses preuves dans ce mémorable conflit. Son abbatiat n'a aucun autre souvenir que celui-là, étant resté fort obscur, parce que

(*a*) *Concil. gall.,* ub. sup. — Longueval, VI, 450 et suiv.

(*b*) V. notre *Hist. de saint Martin de Vertou,* c. XVII.

les assauts que les maisons monastiques durent subir en ce siècle ont effacé la plus grande partie de leurs archives.

Arnould, abbé de Noirmoutier.

Nous connaissons mieux cet abbé de Noirmoutier que l'empereur avait adjoint à saint Benoît d'Aniane pour la visite des monastères. Arnould s'était distingué à la diète d'Aix-la-Chapelle. Il était en même temps abbé de Noirmoutier, de Luçon, de Saint-Michel-en-l'Herm ; — ce qui ne suppose pas que ces établissements fussent très peuplés. Il y a lieu de croire que les vicissitudes des temps avaient dû singulièrement diminuer leur importance : de là aura été donnée occasion à Arnould d'y appliquer les nouveaux principes arrêtés dans la diète, et depuis plus longtemps dans les idées de l'empereur. Il mit donc ces monastères, et sans doute aussi quelques autres du Poitou, sous la règle absolue des Bénédictins, que saint Filibert n'avait d'abord adoptée qu'en y introduisant des données empruntées aux règlements de saint Basile, de saint Macaire et de saint Colomban (a).

Sage politique des rois dans ce soin des monastères.

Nous n'en finissons pas encore, quant à la diète d'Aix-la-Chapelle, avec les choses importantes qui s'y firent. Le même esprit qui tendait à réformer les monastères portait à en favoriser d'autres moins relâchés, et à y entretenir par des grâces impériales l'activité du travail, le maintien de la règle, la ferveur des exercices spirituels, et en même temps le crédit et le respect populaire qui tournait à l'avantage de l'édifice social. Nous avons vu Charroux, Saint-Savin, Sainte-Croix de Poitiers recevoir de hautes et précieuses marques de la bienveillance souveraine. Cette année encore, Noirmoutier, peut-être en récompense du zèle qu'Arnould avait apporté à sa mission, fut pourvu des mêmes avantages (b). En songeant aux préjugés si souvent ressassés dans les écrits de nos historiens mo-

(a) M. l'abbé du Tressay, *Hist. des Moines et des Evêques de Luçon*, I, 112.

(b) Dom Bouquet, VI, 199 et suiv.

dernes, tels que Guizot (a), Fauriel (b), La Fontenelle (c), qui professe aveuglément une sorte de culte pour ce dernier, et Mézerai (d) lui-même, dont l'esprit d'opposition à tout ce qui constate une idée monarchique est souvent porté jusqu'à une sorte de passion impie, nous ne pouvons trop nous étonner que ces hommes, dont on devait attendre d'autres enseignements, se soient plu à dénigrer la politique chrétiennement habile des princes de ce temps, et de celles de leurs institutions qui secondaient le mieux l'action conservatrice de la royauté sur un peuple à peine dégagé des plus grossiers éléments de sa formation. Il y avait plus, et tout nous porte à le croire, quoique les écrivains du VIIIe siècle n'en laissent rien supposer, parce que peut-être eux-mêmes ne l'apercevaient pas assez : nous ne serions pas étonné que cet empressement de Louis et de ses prédécesseurs à favoriser les monastères et leurs abbés eût eu pour motif, outre le bien public qui en ressortait, de se faire de ces établissements si accrédités auprès des peuples, autant d'utiles contre-poids contre les orgueilleuses influences de certains évêques dont la foi n'était trop souvent ni assez éclairée, ni suffisamment éloquente contre leurs propres passions. Combien de ceux-ci, dont le caractère personnel s'alliait trop peu au respect qu'ils devaient au sacerdoce! En dépit des saints qui en partageaient avec eux les honneurs, mais qui savaient y ajouter les pieuses sollicitudes de leur charge, combien n'étaient là que pour y recueillir les richesses et la gloire du monde; combien à qui les exercices militaires allaient mieux que la prière, l'étude et le soin des âmes! Et quand on réfléchit que ces guerriers qui alliaient le casque à la mitre pouvaient, au jour donné, renverser les lois de l'empire et rejeter l'empereur lui-même,

Caractère mondain de beaucoup d'évêques de ce temps.

(a) *Hist. de la civilisation.*

(b) *Hist. de la France méridionale.*

(c) *Hist. des Rois et des Ducs d'Aquitaine.*

(d) *Abrégé chronologique de l'histoire de France.*

celui-ci n'était-il pas sagement fondé à balancer de tels éléments de désordre en suggérant aux évêques fidèles des réglements plus conformes à l'esprit évangélique, à dépouiller de leurs armes ces capitaines déclassés, et à les remplacer par des officiers plus habiles et moins suspects? Ces réflexions, dont ce siècle va bientôt nous montrer la preuve, eussent évité aux adversaires de l'Eglise beaucoup de déclamations passionnées qui déparent quelquefois de belles pages, et qui ne prouvent pas qu'en cherchant les faits historiques ils aient assez songé à les comprendre et à les apprécier justement (**14**).

Mais ces grandes réformes, si utiles à la politique d'un bon gouvernement, n'étaient pas les seules que Louis eût conçues quand il convoqua cette seconde assemblée d'Aix-la-Chapelle. Il s'en était ouvert à quelques-uns de ses conseillers les plus fidèles, et entre autres à saint Agobard, archevêque de Lyon (**15**), dont il savait les lumières, et dont la prudence fut secondée par celle de plusieurs autres de ses collègues que l'histoire devra défendre contre les perfides insinuations du libéralisme moderne.

Le partage de la monarchie arrêté définitivement.

Donc, par un acte qu'on nomma alors *constitution impériale,* l'assemblée, invoquée par une demande formelle de Louis le Pieux, fut appelée à sanctionner le nouveau partage qu'il avait jugé nécessaire de ses immenses Etats. Nous avons dû dire par anticipation, en 814, quelles divisions il avait adoptées ; toutefois ce n'était là qu'une mesure provisoire prise d'abord pour poser les bases de son grand gouvernement, mais qu'il voulait mûrir par des entretiens sérieux et réfléchis. C'est dans cet intervalle de trois ans qu'ayant procédé à des réformes urgentes, il traita avec ses leudes les plus fidèles des bases définitives de la nouvelle constitution des Etats Francs. On a vu que trois royaumes furent maintenus, dont les divisions durent être pourtant modifiées alors. C'est dès lors, en effet, que Louis s'associa Lothaire pour le gouvernement de l'empire, confirma Pépin dans son royaume d'Aquitaine dont il avait

déjà pris possession, et Louis, son troisième fils, dans la Bavière, avec les provinces orientales qui lui furent annexées, c'est-à-dire la Carinthie, la Bohême, et en partie les terres des Abares et des Slaves, nations très peu policées encore, et dès longtemps tributaires de l'empire Franc.

En quoi consista alors le gouvernement de l'Aquitaine,

Il faut établir maintenant, pour une plus complète intelligence de ce qui va suivre, quels changements peu considérables, mais importants au point de vue politique, furent apportés aux divisions administratives de l'ancien territoire de l'Aquitaine méridionale. Et d'abord, l'Aquitaine, en elle-même, continua de comprendre les trois grandes provinces connues jusqu'alors sous ce nom, et ayant pour capitales Bourges, Bordeaux et Auch, dont l'importance fut bientôt effacée par Toulouse, devenue le siége du gouvernement central. A cette partie Sud du pays furent ajoutés la Vasconie proprement dite (plus tard la Gascogne), le comté de Carcassone, et, à l'autre extrémité septentrionale, trois autres comtés entre la Saône et la Loire, Nevers, Autun et Avallon. Cette annexion devait dédommager de la perte que l'Aquitaine faisait, au-delà des Pyrénées, de la Septimanie et de la Marche d'Espagne, qui en avaient dépendu depuis 784. Ce fut Lothaire que Louis en investit personnellementet indépendamment de sa participation au gouvernement de l'empire conjointement avec son père. Cette nouvelle circonscription, en recevant son existence autonome, fut appelée alors duché de Septimanie, et plus tard le marquisat de Gothie, du nom des Goths qui l'avaient occupé (a). Barcelone fut donnée pour capitale à ce duché, et cette séparation de l'ancienne Aquitaine borna nécessairement du côté Nord des Pyrénées l'action gouvernementale de Toulouse. Ce fut pour elle un gage de paix plus durable, quoiqu'il lui fallut encore plusieurs fois, mais à de plus longs intervalles, se lever contre les Musulmans de la Péninsule.

Et de la Septimanie.

(a) V. Eginhard, l'Astronome, Dom Vaissette, *Hist. du Languedoc,* ad h. ann.

A ce duché de Septimanie, qui devait servir à maintenir les Sarrasins contre leurs incessantes manies d'incursions sur les terres franques, Louis préposa le duc Béra, comte de Barcelone depuis qu'en 801 il s'était attiré l'amitié de Charlemagne en se distinguant à la prise de cette ville sur les Arabes (a). Nous verrons son titre passer plus tard à des Poitevins qui sauront l'illustrer encore.

Donnée en duché à Béra.

Comme il y avait toujours dans ce partage de la souveraineté un danger qui pouvait naître de rivalités imprévues, il avait bien fallu tempérer l'indépendance du frère aîné contre ses puînés par des clauses soigneusement rédigées. Ainsi l'empire français, quoique formant trois royaumes, ne faisait en réalité qu'un seul tout. Lothaire ne devait le posséder que plus tard seulement, à titre d'héritage, et jusque-là, associé à son père, il partageait avec lui les fonctions et le pouvoir de la plus haute souveraineté. Chacun de ses frères, au contraire, avait déjà pris possession de son royaume définitivement constitué. Chaque année, les trois frères devaient se réunir au moins une fois chez l'empereur pour aviser de concert au bien commun de l'empire, et même aux points les plus importants qui pouvaient regarder chaque royaume en particulier, tels qu'une guerre à déclarer ou à soutenir, une paix à conclure, une négociation à entamer, une forteresse ou une portion quelconque du territoire à céder. Dans les affaires capitales, le frère aîné devait prendre conseil des deux autres, comme les autres de lui-même. Cette clause visait surtout les mariages d'où pouvaient résulter des alliances qu'il importait de peser. Du reste, chaque roi disposait à son gré des dignités, charges et honneurs de son royaume, et en employait les revenus selon ses volontés et ses besoins.

Position politique de Lothaire déterminée à l'égard de ses deux frères.

Il avait fallu pourvoir aussi aux éventualités les plus fréquentes dans les choses humaines, tant de mesures si bien combinées pouvant tout à coup s'écrouler devant un

(a) *Art de vérifier les dates*, IX, 364.

cercueil. On stipula donc qu'au cas où l'un des deux rois laisserait plusieurs fils à sa mort, un seul lui succéderait, et que le choix de ce successeur serait fait par les Etats du royaume. Que si, au contraire, un des rois mourait sans postérité, son royaume revenait à l'empereur, et si celui-ci n'avait pas eu d'autres enfants, il devait se choisir un successeur parmi ses frères.

Règlement pour la sécurité des Eglises de l'empire.

Tout ce qui précède était d'une sagesse remarquable; mais il y eût manqué une sanction nécessaire, si des mesures coercitives n'en avaient assuré l'observance. Que d'exemples n'avait-on pas vus de déchirements de famille causés par l'ambition ou l'orgueil de membres qui en avaient fait le malheur! Et, de là, que de troubles dans les Etats, que de guerres cruelles où les peuples étaient jetés malgré eux, et où se compromettait aussi bien la sécurité des Etats, si nécessaire au respect des mœurs et des lois! On eût dit qu'un prochain avenir se dévoilait aux rédacteurs de ce grand acte de politique gouvernementale quand ils décidèrent que si l'un des rois de l'empire devenait l'oppresseur et le spoliateur des Eglises et des pauvres, il devait être invité en secret par les évêques, et jusqu'à trois fois, à revenir au bien; s'il ne s'amendait pas, on le traduirait devant un de ses frères pour le réprimander charitablement; enfin, si ce dernier avertissement restait infructueux, il serait traduit publiquement par-devant l'empereur, qui, par son autorité suprême, réprimait les abus et déclarait nulles les injustices commises, avec injonction de les réparer.

Cette sage politique mal jugée par les critiques modernes.

L'importance de ces dispositions législatives, la haute portée de ces décisions, qui devaient être sanctionnées par les ecclésiastiques et les leudes; la part principale qui, selon l'usage adopté par Charlemagne, devait appartenir à l'empereur lui-même, et dont le succès ne pouvait venir que de Dieu, tout avait fait un devoir de préparer ce grand acte par des prières publiques. Un jeûne de trois jours dut précéder l'ouverture de la diète. Cet acte de piété et les

articles émis pour la défense des biens ecclésiastiques, moins respectés que jamais par les princes et les seigneurs subalternes, ont paru suspects à quelques hautes intelligences qui écrivent l'histoire de notre passé avec les préventions antireligieuses du temps présent. On ne pardonne pas à saint Agobard d'avoir inspiré ces moyens de protection en faveur de l'Eglise opprimée, et ceux que nous avons cités plus haut récriminent hautement contre cette influence du clergé dont ils ne se consolent pas. Comme si les actes de piété de cette époque n'étaient pas dans la foi profonde de ces temps chrétiens ; comme si la religion sincère de Louis *le Pieux* n'aurait pas suffi à les inspirer ; comme si une assemblée où les évêques tenaient le premier rang pouvait traiter les affaires publiques sans les confier avant tout à la sagesse de Dieu ; enfin, comme si Charlemagne lui-même, qu'on n'hésite pas à regarder comme le modèle des grands rois, n'avait pas toujours donné en pareil cas les mêmes témoignages de sa prudence et de sa religion ! C'est une grande injustice de juger ainsi (**16**).

En quoi certaines de ces mesures politiques pouvaient manquer de succès.

Et pourtant, après cette grande détermination, tout n'était pas fait, et sur beaucoup de points tout eût été à refaire. En effet, Louis, qui n'avait rien vu de mieux, et avec les meilleures intentions possibles, que d'imiter Charlemagne et d'écouter les conseillers qui l'avaient secondé dans la plus grave des affaires de son gouvernement, avait trop oublié l'énorme distance qui avait constamment séparé les deux caractères du père et du fils. Dans ce dernier, toujours docile à la direction d'un grand homme, il n'y avait ni l'esprit d'initiative qui, dans un roi, doit si souvent suppléer aux conseils qui peuvent lui manquer, ni la fermeté de commandement et de décision qui assure l'obéissance, ni la portée d'esprit qui seule donne la prévoyance des périls et la résolution pour les braver. C'était d'ailleurs pour Louis le Pieux une position tout autre que celle de son père : il était devenu fils unique, et Charlemagne n'avait affaire en lui qu'à un caractère souple, incapable d'ambition, à

qui ses convictions religieuses persuadaient d'ailleurs une soumission et un respect dignes d'un fils chrétien. Lui, au contraire, allait avoir à traiter avec trois fils de divers caractères, dont l'orgueil soulèverait les mécontentements, et qui, avec leurs prétentions à un pouvoir supérieur, entretiendraient l'esprit de rébellion contre leur père, ou de rivalité entre eux. Ce sont là, il est vrai, des maux qu'on ne peut prévoir avec toute leur portée, et qui suivent trop souvent des inadvertances de la politique humaine.

Mécontentement des évêques mondains.

On a dit que l'obligation imposée à Aix-la-Chapelle aux prélats de quitter le baudrier, la ceinture dorée, la dague enrichie de diamants et les éperons, mécontenta beaucoup d'entre eux (a), et les porta à des récriminations qui les rendirent plus tard coupables envers l'empereur. C'est la preuve de la déplorable influence du système suivi depuis trop longtemps de disposer des évêchés, en opposition à la discipline de l'Eglise. De simoniaques et de courtisans, on ne devait attendre qu'un esprit peu conforme à l'Evangile, et cette remarque nous expliquera bientôt comment les méchants durent souvent triompher des saints qui devinrent leurs victimes.

La prescription abolie pour la liberté des serfs.

Un autre règlement de la même assemblée, qui réprima réellement beaucoup de désordres plus ou moins invétérés, mérite d'attirer toute notre attention, parce qu'il témoigne encore d'un côté des mœurs du temps. Parfois et quelque doux que fût le régime suivi à l'égard des serfs dans les monastères, un certain nombre cherchaient à s'y soustraire par la fuite. Cette année, ce fut l'abbaye d'Aniane qui vit le plus de fugitifs. Ils y étaient surtout portés par la pensée que la prescription de la loi romaine suivie en beaucoup de points de l'empire français leur fournissait, après trente ans écoulés, un moyen à opposer à leurs maîtres. Quelque difficile que devînt, pendant un si long temps, l'existence de ces êtres chétifs, obligés de se soustraire aux recherches

(a) La Fontenelle, *Rois et Ducs d'Aquit.*, p. 126. — Mézerai, II, *ad h. ann.*

et de vivre misérablement, le nombre en augmentait pourtant par l'espérance de la liberté et par la confiance qu'ils avaient de pouvoir faire valoir leurs droits en soutenant que les trente ans étaient écoulés, lorsqu'il s'en fallait encore de plusieurs années. Ce cas échéant, il y avait toujours conflit judiciaire, ce qui ne manquait pas de devenir à charge aux juridictions compétentes et aux communautés. Un autre inconvénient accompagnait ces tentatives : c'était la soustraction des jeunes enfants qui, nés de pères constitués en servage, appartenaient au même maître et suivaient en tout la condition de leurs parents. Ceux-là, vu leur jeune âge, étaient soustraits plus volontiers, parce qu'ils semblaient avoir devant eux le long espoir d'une vie qui amènerait plus sûrement l'époque de leur prescription. Il était aussi plus facile de les faire disparaître, étant moins reconnaissables, et trouvant maintes fois des recéleurs dans le voisinage même de la terre qu'ils avaient quittée. Il n'y avait pas d'autre moyen contre ces émancipations subreptices, que d'abolir la prescription : ce qui fut fait (a). Tant il est vrai que les meilleures lois cèdent tôt ou tard à des abus qui en entravent l'application.

Bérenger, duc d'Aquitaine.

On ne sait si Raymond Raffenec, que nous avons vu comte de Toulouse en 806, mourut en ce même temps. Il semblait destiné, en dépit de sa haute position, à une obscurité irrévocable, car on n'avait su ni son origine, ni sa naissance non plus que l'époque de sa mort. Toujours est-il qu'en 817, et après les grandes affaires du mois de juillet, le duché de Toulouse et d'Aquitaine fut donné à Bérenger, fils de Hugues, comte de Tours. Il dut probablement ce poste envié à sa parenté avec l'empereur, que relevaient encore sa sagesse, la dignité de sa vie et le zèle dont il ne s'était jamais départi envers la famille impériale.

Mort de Just, abbé de Charroux, remplacé par Gombaud.

Just, l'abbé de Charroux, étant mort cette année, les moines, à qui l'empereur avait rendu la liberté de leur

(a) Baluze, *Prefat. in Capitul.*

élection, élurent en sa place Gombaud, l'un d'entre eux, qui s'acquitta honorablement de sa charge pendant les treize années suivantes (a). Son abbatiat fut très laborieux, ayant eu à se défendre souvent contre les exactions des seigneurs voisins, qui, se faisant déjà une certaine indépendance, s'emparaient par violence de terres, d'étangs et de domaines qu'il fallait les forcer de restituer par l'autorité du roi. C'est de ce temps qu'à propos de ces iniquités partout répétées les monastères durent prendre l'habitude, à chaque renouvellement de règne ou de seigneur, de faire confirmer par le roi ou par le nouveau chef de famille les donations, privilèges ou exemptions que les abbayes avaient reçus en retour de leurs prières journalières, de leurs travaux sur les terres de la contrée, et de leurs services du saint ministère dans les campagnes, où les paroisses étaient encore très rares (b).

Services rendus par son monastère.

Pour ne pas trop nous séparer de ce sujet, nous mentionnerons de ce temps ce que l'histoire nous a appris des religieux qui cultivèrent les lettres dans la célèbre abbaye. Il est probable que Théodulphe, qui s'était souvent trouvé en Aquitaine lorsque Louis y avait sa cour, n'avait pas abandonné ses habitudes à Charroux, et qu'il y revenait quelquefois d'Orléans continuer dans la solitude ses poèmes, peut-être même les *Annales de France*, qu'on lui attribue (c). Il n'aura pas peu influencé par ces fréquentations le zèle des littérateurs du monastère dont les écrits nous sont parvenus. Nous parlerons un peu plus tard en détail de ceux dont la mémoire n'est pas perdue et qui semblent se rattacher au milieu de ce IXe siècle. Un autre souvenir à ne pas négliger, c'est qu'il faut reporter à ce même temps le droit de monnayage qu'obtint l'abbaye, et qu'elle posséda jusqu'à l'époque encore incertaine où il passa aux seuls comtes de

Son droit de monnayage.

(a) Besly, *Comtes de Poictou*, 162 et 164. — D. Fonteneau, IV, 33, 43 et 51.

(b) V. notre *Hist. de Charroux*, c. III.

(c) Dom Rivet, *Hist. littéraire de la France*, IV, 184.

la Marche, après s'être exercé simultanément entre eux et les abbés. Des triens d'or, ou tiers de sou, ayant en exergue *carofo,* passent, qui plus est, aux yeux de quelques numismates pour avoir été frappés sous la première race, et par conséquent antérieurement à la fondation du monastère, à Charroux même. Mais on sait que les ateliers n'étaient pas toujours dans les lieux dont les monnaies portèrent le nom, et qu'ils suivaient dans leurs voyages les rois dont ils émettaient le type (a) et dont le moule avait été créé ailleurs.

Revenons maintenant à nos grands événements de l'Aquitaine.

Pépin couronné à Limoges.

Un premier couronnement des trois princes que Louis venait d'associer à sa puissance avait suivi immédiatement leur proclamation à Aix-la-Chapelle ; et, aussitôt après, les deux puinés allèrent, celui-ci en Bavière, celui-là en Aquitaine, pour reprendre une possession officielle de leur souveraineté. Pépin se rendit à Poitiers, qu'il aimait, et donna ses ordres pour que son couronnement se fît solennellement à Limoges, selon l'usage. Cette grande fête eut lieu en effet au mois d'août, d'après le cérémonial que nous avons vu usité pour Louis le Pieux.

Opposition des princes de Vasconie.

Mais cette nouvelle intronisation avait soulevé dans la Vasconie ou Gascogne une opposition fortement accentuée de la part de Garsimire, duc de la contrée où il avait succédé à son père Skimin. Pépin entendait bien que ce seigneur reconnaîtrait son autorité, et s'en était exprimé nettement. Le duc, au lieu d'y condescendre, s'était porté en armes sur ses frontières, et s'attira une guerre où l'on prétendit alors qu'il avait perdu la vie. Mais ce fut sans doute un bruit répandu à dessein, car il ne mourut qu'en 842, après s'être caché d'abord dans les Pyrénées, y menant une vie obscure dont on ne sait pas les détails (b). Après sa disparition, Loup-Centule, son cousin et son associé dans

(a) V. notre *Hist. de Charroux,* ub. sup.

(b) Mauléon, *Les Carlovingiens,* II, 171.

le gouvernement du pays, ne fut pas plus heureux, et, après une défaite décisive, il se déroba par la fuite au danger qui le menaçait ; mais bientôt il préféra régulariser son avenir par une soumission dont il espérait une meilleure issue. L'empereur l'ayant appris, appela la cause à son tribunal, où Centule comparut et se défendit vainement contre les accusations de Bérenger, comte de Toulouse, dont les plaintes fortement articulées motivèrent sa condamnation à un exil temporaire. Cette peine était plus conforme à la bonté de Louis qu'à la gravité de la faute, et cette bonté alla encore jusqu'à pourvoir les deux enfants de Centule, l'un du comté de Bigorre, et l'autre du vicomté de Béarn. Ces deux jeunes princes devinrent ainsi la double tige des deux familles qui possédérent longtemps ces deux pays [a].

Bonté de Louis le Débonnaire à leur égard.

Cependant plût à Dieu que ces révoltes si heureusement étouffées eussent été les seules causes d'inquiétude au sein de la famille de Louis ! Nous arrivons à des faits lamentables qui vont remplir d'amertume cette vie, si belle d'abord en Aquitaine, et qui, sur le trône impérial, ne devait plus éprouver que de tristes déboires et de cruelles déceptions.

Ferments de révolte dans ses enfants.

Car il s'en fallait de beaucoup que le partage de l'empire eût également plu aux trois fils de Louis le Débonnaire. L'ambition, l'orgueil, les calculs qui en naissent, ne sont jamais entièrement séparables du cœur humain quand la foi chrétienne n'y est pas assez forte pour maîtriser ces remuantes passions. Lothaire n'était pas content, quoique ayant certes la plus belle part, de ne la posséder qu'en expectative ; Louis regardait sa Bavière comme très petite en comparaison de la portion de son frère et du principal honneur qui lui était fait ; et Pépin, qui semblait le mieux partagé par sa possession immédiate de la plus belle portion de la France, la comparaît à l'étendue des domaines impé-

(*a*) Cf. tous les auteurs des annales de cette époque, l'Astronome, Eginhard, les *Chroniques* de Moissac et de Fulda, et la charte d'Alaon dont nous parlerons en son lieu.

riaux, se trouvait assujetti d'ailleurs à une sorte de vassalité, et, sans se plaindre pourtant, laissait voir qu'il aurait voulu mieux, peut-être parce qu'il n'aurait pu l'avoir. En somme, ces diverses aspirations étaient injustes. Ce n'était point dans l'attribution à chacun des trois frères de l'héritage assigné qu'était réellement la cause des tempêtes déjà prévues : c'était bien plutôt dans l'imprévoyance de celui qui avait consenti à se dépouiller en faveur de ses enfants sans considérer à la fois et les difficultés d'une administration aussi difficile qu'étendue, et les fâcheuses conséquences de rivalités possibles, avec les sages mesures qui devaient en prévenir les effets.

Bernard, roi d'Italie. — Principes de sa révolte contre son oncle.

Et pourtant ce ne furent pas les trois princes destinés aux principaux rôles qui se plaignirent plus hautement. Bernard, roi d'Italie, petit-fils de Charlemagne, et qui, après la mort de Pépin, son père, l'avait remplacé snr ce trône, s'était flatté de succéder à l'empire, car il se regardait comme ayant plus de droits que personne à la couronne impériale d'Occident, l'Italie ayant été la contrée à laquelle avait été le plus anciennement attribuée cette juridiction souveraine. Au contraire, les arrangements faits à la diète avaient restreint cette jouissance au seul temps de la vie de l'empereur, après lequel elle devait passer à Lothaire. Il était donc profondément mécontent du partage et ne s'en cachait pas. Il est probable toutefois qu'il s'en serait tenu à ces récriminations avec ses confidents, s'il n'avait trouvé en ceux-ci des conseillers intéressés, comme toujours, à soutenir les idées de leur maître, et soit ses propres et plus anciens serviteurs, soit ceux qu'y avaient adjoints des griefs personnels, motivés sur les dernières réformes, il se vit entouré de gens qui, loin de le calmer, l'exaspérèrent en lui persuadant qu'une révolte lui vaudrait la souveraine puissance, Louis étant incapable de se défendre contre lui. L'ambition et l'orgueil ont trop souvent pour les princes d'aveugles enivrements qui les égarent pour les perdre. Bernard écouta ces flatteuses espérances. Une conspiration

formée sous sa conduite eut des ramifications jusqu'au sein du palais impérial d'Aix-la-Chapelle et dans les rangs des seigneurs les plus illustres de la France. Enfin, donnant libre cours à ses projets bientôt énoncés publiquement, Bernard envoya des troupes garder les défilés des Alpes, dans l'intention de déclarer la guerre à son oncle.

Il échoue tout d'abord.

Ces mouvements avaient coïncidé avec la fin de l'année 817. Ce fut au commencement de l'année suivante que l'empereur, prévenu de ce qui se passait en Italie, se hâta, avec plus de fermeté qu'on ne s'y était attendu, de marcher vers les montagnes à la tête d'une nombreuse armée prise dans ses Etats de la Germanie et de la France. Tant de forces suffirent à décourager les avant-gardes italiennes. Elles se débandèrent à l'approche de Louis. Bernard, subitement abandonné par sa suite et par ses propres conseillers, ne vit rien de plus sûr que de venir se jeter aux pieds de son suzerain et d'implorer sa clémence. Louis était déjà rendu à Châlon-sur-Saône quand Bernard le rencontra. Le caractère que nous lui connaissons ne permet guère de l'accuser en cette occasion d'avoir écouté plutôt un sentiment de colère que celui d'une légitime indignation, et aussi d'une justice exemplaire, nécessaire à un roi en de si graves circonstances. Il refusa donc de pardonner au révolté. Il le fit arrêter avec ceux qui l'avaient suivi dans l'espoir d'être traités avec la même indulgence qu'ils lui avaient fait espérer. Bernard s'était jeté aux genoux de son oncle, implorant son pardon. Mais celui-ci déclara qu'il n'écouterait rien avant de savoir les noms de ses complices. Le prisonnier, que son âge seul excuserait peut-être, ne fit aucune difficulté de les trahir, et parmi eux nomma Théodulphe, et avec lui, entre autres, Adalhard, abbé de Corbie, et Wala, frère de celui-ci : deux personnages dont l'un était un saint et l'autre un des généraux les plus habiles et les plus dévoués à Charlemagne et à son fils. Tous furent aussitôt envoyés prisonniers à Aix-la-Chapelle, où une assemblée fut convoquée quelques

Fatales conséquences de cet échec.

semaines après. Les lois franques parlaient trop haut en pareil cas pour qu'on épargnât les coupables. Bernard fut condamné à la peine capitale avec tous ses complices, parmi lesquels se trouvaient plusieurs évêques de France et d'Italie. Comment Théodulphe, que nous connaissons déjà, put-il être enveloppé dans une telle affaire? Jusqu'à quel point pouvait-on s'en rapporter contre lui à un témoignage assez suspect par lui-même? C'est ce que n'expliquent pas même les chroniques contemporaines. Ses relations avec Louis avaient toujours été celles d'un dévouement affectueux ; il était de ceux qui l'avaient averti pendant le voyage du prince à Aix-la-Chapelle, après la mort de Charlemagne, des désordres de la cour impériale, des oppositions que ses réformes y rencontreraient, et de l'énergie qu'il y faudrait employer. Ce rôle était celui d'un évêque remplissant un devoir. Nous ne savons, mais on se demandera toujours quels motifs auraient pu jeter celui d'Orléans entre les bras du roi d'Italie, avec lequel on ne lui connaît aucun rapport d'intimité. Et comme les auteurs de l'époque n'expliquent pas du tout sur quoi fut fondée l'accusation qui le compromettait seul parmi les évêques français, avec les évêques italiens de Milan et de Crémone, il y a lieu de croire qu'il ne fut accusé que par quelques-uns des courtisans que ses conseils avaient fait justement évincer lors de l'avènement de l'empereur. D'ailleurs, toute la vie jusque-là honorée du prélat protestait hautement contre une telle accusation. Enfin il est possible que dans ce procès, conduit pourtant, semble-t-il, avec une certaine maturité, quelques particularités soient restées obscures devant l'esprit de parti et sous l'influence d'un zèle trop susceptible de préventions. Il faut en dire autant d'Adalhard et de Wala, dont le caractère et la conduite autorisent à supposer qu'ils auront plutôt succombé sous la calomnie de courtisans jaloux que sous les prétendus aveux du principal conspirateur. On enveloppa donc quelques innocents dans le sort des coupables, et Théodulphe ne fut

Justification de Théodulphe, de Wala et d'Adalhard.

pas moins, comme on le verra plus tard, la victime d'un malentendu. Ajoutons que devant ces mêmes juges qui entendirent les aveux formels des autres accusés, Théodulphe se défendit énergiquement et protesta hautement de son innocence. Il n'en fut pas moins compris dans l'arrêt commun, et dut la vie à la bonté naturelle de Louis, qui commua la peine des évêques en une prison perpétuelle, et ne condamna les conspirateurs laïques qu'à la perte de la vue, horrible supplice que le prince ne crut pas devoir épargner même à son propre neveu, car il s'agissait d'un crime d'Etat qui menaçait l'ordre social et pouvait être suivi des plus redoutables commotions. Nous avons déjà remarqué en une autre circonstance que cette pénalité ressortait très légalement de la législation des peuples septentrionaux. A qui semblait-elle plus applicable, surtout qu'au principal coupable, chef de la révolte, et qui en avait l'immense responsabilité? Tant de fortes raisons, que tout juge eût pesées dans la même balance, n'ont pas cependant empêché les détracteurs de Louis de l'accuser d'avoir cédé à un sentiment de vengeance irréfléchie. Mais ce qui fit le plus de tort au monarque, ce fut que bientôt après on connut les détails de l'exécution. En ce moment fatal, le jeune prince s'abandonna à une exaspération naturelle quand on vint lui annoncer la sentence et la mettre incontinent à exécution. Il fondit alors sur le premier des officiers qui s'avançait vers lui, lui arracha son épée, dont il le tua; deux autres eurent le même sort, d'autres reçurent des blessures, et lui-même, accablé enfin par le nombre, ne céda que couvert de plaies et ne subit son affreux supplice que lorsqu'il lui fut devenu impossible de prolonger cette horrible lutte.

Juste sévérité de l'empereur et fin malheureuse de Bernard.

De nombreux exemples prouvent qu'une si affreuse mutilation n'entraînait que rarement la mort de la victime. Mais Bernard y résista d'autant moins que plusieurs de ses blessures étaient fort graves. Il mourut trois jours après, le 3 avril, laissant à son oncle de cuisants regrets, et à

beaucoup d'autres des germes d'animosités qui devaient se manifester tôt ou tard par de tristes péripéties. Nous regardons ces inquiétudes d'une conscience timorée dans Louis, comme une preuve de cette faiblesse de caractère qu'un juge ne devrait jamais subir lorsqu'il a décidé en matière criminelle d'après sa conscience, en appliquant des lois qu'il n'a pas faites et que tout l'autorisait à appliquer.

Pendant que ces scènes émouvantes se passaient au loin, le comte de Poitou, Bernard, soit qu'il y fût mêlé, soit qu'il eût demeuré dans sa résidence habituelle, établissait à Melle, depuis longtemps chef-lieu d'un pagus, une viguerie devenue nécessaire par l'extension donnée à cette petite ville, dont nous voyons alors se dessiner plus nettement l'existence. Jusque-là, et quoique sous l'époque mérovingienne elle eut été connue par ses mines métalliques dont on visite encore les galeries souterraines, la petite localité posée sur le bord de la Béronne (17), n'avait guère été qu'une villa fréquentée par des mineurs pour l'exploitation de filons très productifs. Nous avons vu que vers le milieu du VIe siècle (a), un atelier monétaire y fonctionnait. Il avait donné antérieurement des types encore conservés dans nos musées, et qui datent des rois wisigoths (b), et outre l'argent, la quantité de plomb y était telle, que Dagobert en retirait huit mille livres à titre de cens annuel (c). Cet atelier devint bientôt le plus considérable de l'Aquitaine. Les titres de ce temps et ceux d'années postérieures affirment que l'endroit se nommait alors *Mendoc*, (confondu quelquefois avec le fort de Médoc, en Bordelais), et que là était aussi un château occupé sans doute par quelque officier, seigneur du lieu, ou préposé au maintien de l'ordre avec quelques autres de la contrée. Les traditions redisent de

Viguerie de Melle

(a) Les monnaies frappées à Melle sous les deux premières races de nos rois portent les mots *Metallum, Medolus, Medolovico, Metalo* (Rondier, *loc. cit.*, passim).

(b) *Mém. des Ant. de l'Ouest*, X, 393.

(c) *Historique des mines de Melle.*

siècle en siècle que cette demeure toujours connue sous le nom significatif d'*évêché*, avait vu mourir saint Pient, tombé malade à Melle. Plus tard, l'endroit prit le nom de *Metallum* : ce fut le temps de la plus grande activité industrielle, et le nom de Melle lui en est venu. Cette industrie se développant, elle donna une plus grande importance à l'endroit, qui s'augmenta et gagna les abords du château, jusqu'à s'identifier avec lui. Tout porte à croire que dès lors Melle devint le siége d'une vicomté, son territoire étant désigné comme un *pagus*; et en ce temps-là même, une de ces vicomtés qui n'étaient pas créées partout, était érigée à Narbonne en faveur du comte Cixilane, qui avait pris jusque-là le titre de Vidame, (*vice-Dominus*), assez généralement porté par les officiers préposés à l'administration des *pagus* (a). La viguerie de Melle fut donc instituée, et dès ce temps, on trouve dans les chartes relatives à cette petite ville la mention de cette magistrature (b). Il faut observer d'ailleurs que la plus vieille charte, où soit indiquée une viguerie poitevine, étant de 755 (c), celle de Melle serait une des plus anciennes (18). Il est bon de rappeler ici avec une grande netteté ce que l'histoire nous apprend des vigueries, cette institution devant avoir jusqu'aux premières années du XII[e] siècle dans notre pays un rôle qui dès à présent la rattachera à presque toutes nos paroisses, pour lesquelles chaque viguerie fut le centre commun de leur juridiction civile.

Et celles du Poitou en général.

Nous avons vu que les viguiers furent établis par Charlemagne comme des auxiliaires des comtes pour seconder leur administration judiciaire dans les grandes villes et dans les campagnes . que leur charge était à peu près celle de nos juges de paix actuels, et qu'ils furent répandus dans le Poitou beaucoup plus que dans les contrées adjacentes de l'Aquitaine. L'Anjou, la Touraine et la

(a) Hénault, *Hist. de France*, I, 72.

(b) *Vicaria Metullensis.*

(c) V. ci-dessus, *ad. ann.* 779 : *Viguerie de Lusignan.*

Bretagne en eurent beaucoup moins, peut-être parce que ces deux pays furent plus exposés aux guerres du dehors qui bouleversaient les institutions locales. Le Poitou se trouva assez habituellement dans une condition opposée, n'ayant eu que des troubles de peu de durée, quoique assez fréquents, et les souverains qui le possédèrent successivement n'y ayant point opéré de changements radicaux quant à l'administration de la justice qui respectait les coutumes locales, et tenait encore beaucoup à celles que les lois wisigothes lui avaient faites.

Revenons à notre viguerie de Melle. Elle y précéda même l'apparition de la vicomté locale qui ne vint guère que vers les premières années du xe siècle, et qui n'eut lieu assez généralement que vers la fin du règne de Louis le Débonnaire (a).

Nouvelle révolte des Gascons aussitôt comprimée.

Cette année fut encore signalée par une autre révolte des Gascons, chez lesquels des chefs nouveaux s'efforçaient toujours de venger leurs prédécesseurs. Mais Pépin n'hésita pas à se porter contre eux en personne, et encore une fois ils furent réduits à une paix qui s'affermit bientôt jusqu'à effacer toutes les traces et toutes les velléités de révolte ultérieure (b).

Reconstitution des *Missi dominici.*

On a vu combien de désordres s'étaient mis dans l'administration des comtes, dont les exactions vexaient le clergé en s'enrichissant par des vols audacieux sur les domaines des évêchés et des monastères, ou par des malversations contre le peuple qu'ils surchargeaient d'impôts où leur caisse personnelle trouvait bien plus son profit que celle du roi. A ce propos, l'empereur, qui n'avait pas abdiqué ses droits de suzeraineté sur toute la France, voulut y remettre en honneur l'institution des Envoyés royaux ou *Missi dominici,* dont l'autorité, affaiblie par des connivences ou des faiblesses, était devenue insuffisante contre les

(a) Chéruel, *Dictionn. hist. des institutions de la France,* V. *Vicomté*

(b) Eginhard, *Annal.,* ad ann. 818.

prévaricateurs de haut rang. Il régla donc que ses Etats, quant à cette action judiciaire, se partageraient en deux grandes provinces : la France proprement dite et l'Aquitaine.

Détails de leur mission.

On vit donc venir chez nous, au printemps de 818, une commission de plusieurs envoyés composée de quatre seigneurs, dont un évêque, un abbé et deux autres membres laïques de l'ordre de la noblesse. C'était le résultat de la dernière assemblée générale que Louis avait tenue pendant l'hiver, selon la coutume. Ils s'informaient de l'exécution des édits ; ils reçurent les plaintes contre les injustices des comtes et autres officiers, firent dresser la liste des domaines royaux de la contrée, assurèrent le paiement des impôts, et firent un recensement de la population pour le service dû aux armées, au fisc et aux charges publiques. Ils s'occupèrent aussi de savoir jusqu'où allait l'exactitude du service des églises, si elles étaient bien entretenues, si personne ne violait ou n'attaquait leurs priviléges. C'est ainsi qu'aucune branche de l'administration n'était oubliée et qu'on attaquait à la fois tous les abus. Un tel gouvernement n'était-il pas inspiré par un profond sentiment des devoirs du prince, et quel autre esprit que celui du christianisme aurait pu faire comprendre ainsi le bonheur des peuples et le progrès d'institutions faites pour lui ?

Mort de Bertrand Ier, Evêque de Poitiers.

On pense bien que parmi tant d'évêques dont, un trop grand nombre se ressentait si profondément de l'esprit du monde, il s'en trouvait auxquels les commissaires devaient rappeler leurs devoirs en les ramenant parfois à une régularité plus conforme aux canons de la discipline. Ce besoin devait se faire sentir particulièrement envers ceux qui étaient plus souvent à la cour que dans leurs diocèses, et nous n'avons pas de raisons de croire que Bertrand Ier, qui avait tenu depuis trente ans le siége de Poitiers, (19) fût de ces derniers, car son nom se fût rencontré plus souvent dans les annales contemporaines. Il dut mourir cette année ou peu avant, car son successeur Sigebrand

Sigebrand, XL Evêque, lui succède.

nous apparaît en 818, et c'est à la date de cette année qu'on retrouvait autrefois dans les archives de la cathédrale un précieux manuscrit contenant le texte des Evangiles qu'il avait fait copier pour son Eglise. Une courte note, qui indiquait cette date avec celle des calendes d'avril, constatait à la fin du manuscrit que « l'évêque Sigebrand, « qui était lui-même un don de Dieu », l'avait inaugurée le 28 mars, jour de Pâques, après l'avoir fait écrire à ses frais » (20). Ce que nous ont dit les savants qui avaient pu contempler et toucher un tel livre, en fait regretter la perte (a). Il paraît que vers le milieu du XVIIIe siècle il était encore conservé dans les archives de Saint-Pierre de Poitiers ; il en était alors le plus beau et le plus rare (b), et n'a pu disparaître que lors du pillage qu'en fit la *Nation*, en 1792.

Son évangiliaire manuscrit.

Les troubles d'Italie à peine pacifiés avaient été suivis de mouvements semblables en Bretagne. Cette province, appelée longtemps Armorique, et confinant au Poitou et à la Touraine par ses marches et ses côtes océaniques, était peuplée d'habitants de la Grande-Bretagne qui, chassés de leur pays en 449 par les Anglo-Saxons, s'étaient réfugiés sur cette pointe de terre, peu occupée alors, que l'Océan bornait de trois côtés et reliait à la Neustrie par ses limites orientales. Elle avait depuis plusieurs siècles des ducs particuliers devenus tributaires des rois de France, et qui, maintes fois, avaient cherché à secouer un joug difficile à supporter pour une peuplade accoutumée à ne jamais céder à personne que par la force. En 818, leur duc Morvan, voyant Louis le Débonnaire occupé à contenir les Italiens, crut le moment favorable, prit la qualité de roi, et leva l'étendard de l'indépendance. Mais il n'avait pas songé aux troupes réunies par l'empereur contre l'Italie et qui furent aussitôt dirigées vers lui. Tout fut incendié dans ce malheureux pays, et la ville de Rennes détruite. Les Bretons, irrités, se

Révolte des Bretons.

Ce qu'était ce petit peuple.

(a) Martenne, *Voyage de deux Bénédictins*, p. 8 et 9.

(b) Dreux du Radier, *Bibliothèque du Poitou*, I, 156.

révoltèrent contre Morvan, dont ils accusèrent l'ambition d'avoir causé tous leurs maux ; il fut tué par un de ses officiers dans son camp même, et le vainqueur donna son titre de duc à Noménoé, seigneur d'un grand mérite qui lui était resté toujours fidèle, et qui lui prouvera plus tard combien cette fidélité était fragile (a).

Mort de l'impératrice Ermengarde.

C'est en suite de cette expédition que Louis, qui s'y était rendu d'Angers, où il revenait de temps à autre, cette ville étant dans le voisinage de Doué, trouva près de mourir l'impératrice Ermengarde, qu'il avait laissée malade. Il eut la douleur d'y recevoir son dernier soupir deux jours après, le 3 octobre. Cet événement devait avoir de fatales conséquences. Fille d'Ingéramne, duc d'Aquitaine, la noble femme disparaissait après une union de vingt années passées sans nuages, et laissant autant de regrets à ses peuples qui l'aimaient pour ses bonnes qualités, qu'à son époux dont le chagrin sembla d'abord inconsolable. A ce propos, les historiens avancent que peut-être Louis se serait porté vers la vie religieuse, si ses courtisans ne l'en avaient détourné. Nous ne tarderons pas à voir que, quoi qu'il en fût, d'autres conseils amenèrent de grands malheurs pour le monarque et pour l'empire.

Fondation de Saint-Martin d'Angers.

Le souvenir d'un des glorieux saints du Poitou se rattache, sous les murs même d'Angers, à la mémoire d'Ermengarde. Les médecins ne pouvant la guérir de la fièvre qui la consumait, elle tourna ses espérances vers saint Martin, l'apôtre des Gaules et surtout des deux provinces les plus voisines de la Loire et de la Vienne. Un oratoire dédié à ce saint s'élevait hors des murs d'Angers, et souvent l'impératrice y avait été en pèlerinage. Or, cette petite chapelle tombait en ruines, et la pieuse princesse fit vœu de construire à sa place, si le grand thaumaturge obtenait de Dieu sa guérison, une église dont la beauté serait le témoignage de sa reconnaissance. Toutefois, elle anticipa,

(a) *Vita Ludov. Pii,* ad h. ann.

pleine de confiance, sur sa guérison; et ordonna aussitôt la construction de cette église, en posa la première pierre, assigna des fonds pour son achèvement, et en donna d'autres pour l'entretien d'un Chapitre qui devait la desservir. Mais Dieu avait d'autres desseins ; en agréant l'œuvre méritoire de la sainte femme, il l'appela à la récompense des âmes chrétiennes, et avant que l'église fût achevée, elle était enterrée dans la cathédrale d'Angers (**21**).

Commencement des levées de la Loire.

L'empereur se trouvait encore en Anjou lorsque les habitants de la rive droite de la Loire vinrent lui représenter que leurs campagnes étaient inondées chaque hiver par les eaux débordées du fleuve. Ce fléau était depuis longtemps le sujet des mêmes plaintes, et Charlemagne s'y était intéressé dans les dernières années de son règne, jusqu'à concevoir un plan de constructions à lui opposer : mais d'insurmontables empêchements s'étaient alors levés contre l'exécution de ces projets. Louis comprit la nécessité de les reprendre ; et au lieu de ces petites chaussées, que chaque propriétaire relevait presque chaque année pour garantir ses récoltes, et que les eaux respectaient rarement, on résolut d'établir des digues et d'assujettir des levées qui surexhausseraient les rives du fleuve en lui opposant un obstacle définitif. Les fondements de ce grand travail furent posés dès lors avec résolution, l'œuvre fut maintenue et continuée, et quoique ce côté de la Loire n'appartînt pas à l'Aquitaine, dont il était redevenu la limite naturelle, Pépin fut chargé d'en surveiller l'exécution et l'avancement. Il fallait du temps pour les réaliser, de nombreuses interruptions s'étant faites à diverses époques. Dès ce moment, néanmoins, on parvint à retenir les eaux, qui n'envahirent plus le sol adjacent, et les années ayant apporté quelques détériorations aux terrassements, on dut les reprendre et les améliorer encore. Henri II, roi d'Angleterre, qui possédait le Poitou et l'Anjou au XII[e] siècle, s'en occupa avec zèle, et, sous Louis XII, la dernière main y fut mise. On sait combien ces admirables travaux furent utiles et quels

avantages en retire encore une des plus riantes contrées de la France. Le Poitou n'y est pas étranger, puisque ses communications en furent facilitées avec la Touraine et l'Orléanais.

Création de la ville de Saumur.

Les origines d'une ville devenue florissante, et qui eut bientôt un rang de quelque importance parmi celles de l'Anjou, doivent ici nous arrêter un instant. Il s'agit de Saumur, qui, en 757, bâti sur un terrain appartenant alors à l'Aquitaine, touche à nos frontières, sera plus tard l'objet de différends mémorables entre nos comtes et ceux de l'Anjou, et qu'il est bon de connaître dès à présent, puisque tout d'abord notre Pépin dut s'y intéresser.

C'était en revenant d'une de ses expéditions contre Waifre, vers le milieu du siècle précédent, que Pépin le Bref avait remarqué à la gauche de la Loire une position très pittoresque, se dessinant à mi-côte et le long d'une roche taillée à pic, connue dans le vulgaire sous le nom de *mur*. On y voyait quelques rares habitations exposées, sur la rive du fleuve, aux rayons du soleil qui se mirait dans ses eaux. Epris de ce beau site, et déjà peut-être songeant au parti qu'il pourrait en tirer, le roi voulut qu'on y bâtît une église sous le vocable de saint Jean-Baptiste, dont on y plaça des reliques, ce qui ne manqua pas d'augmenter la population. Cette église, toutefois, resta longtemps inachevée, quoique fréquentée pour le culte. Un autre Pépin, à qui le voisinage de Doué révéla plus tard tout l'avantage de cette position, en fit un avant-poste de son palais, ordonna de terminer l'église, la flanqua d'un château, et enfin entoura le tout d'une forte muraille, et la petite ville s'appela alors Saint-Jean-de-Mur (**22**). Peu après, elle devint plus considérable dans une enceinte qui en augmenta l'étendue. Un autre château plus vaste y fut construit, le mur encore fortifié, et c'est de cette force nouvelle que serait venu, à cette seconde création, le nom de Saumur (**23**).

Il y eut primitivement à Saumur deux paroisses : l'une de Notre-Dame, plus ancienne, paraît-il, que celle de Saint-

Jean, et celle-ci qui fut donnée un peu plus tard au monastère voisin de Saint-Florent de Montglone, dont nous avons vu la fondation vers 360.

Nouvelle défaite de Centule et des Gascons.

Comme les Bretons avaient profité des mouvements du Nord-Est de la France pour oublier encore leurs promesses de fidélité, les Gascons, qui ne pouvaient demeurer longtemps en repos sans s'attirer bientôt après des leçons sanglantes, avaient voulu aussi profiter de l'occasion contre la suzeraineté de l'Aquitaine. L'empereur, qui y veillait autant que sur la France elle-même, dépêcha contre eux Pépin, secondé des comtes d'Auvergne et de Toulouse, à la tête des milices de leurs comtés. C'était encore Loup-Centule, fils d'Adalric, toujours en état de conspirateur depuis sa défaite de 816, qui s'était mis à la tête de ses compatriotes. Il fut assez imprudent pour se promettre un éclatant succès contre des troupes bien plus considérables que les siennes, et il fut battu de nouveau, puni par l'exil, et privé de sa position princière. Il paraît qu'il se réfugia en Espagne, espérant toujours se venger tôt ou tard de cette race carlovingienne qui lui semblait l'injuste héritière d'un trône qu'il regrettait toujours (a).

Embarras de l'abbaye de Noirmoutier.

Les moines de Noirmoutier qui, depuis plus d'un siècle, habitaient leur monastère au milieu des tempêtes et d'une solitude où ils étaient obligés de tout transporter avec beaucoup de frais et de fatigues, supportaient difficilement surtout que chaque hiver les soulèvements presque continuels de la mer, resserrée entre deux rivages, rendissent leur île à peu près inabordable. Ils sentaient donc le besoin d'avoir une maison sur le continent qui leur servît de refuge et leur fût, durant la mauvaise saison, un abri contre les périls de la traversée. Il y avait d'ailleurs chez eux une sorte de pressentiment que là ne pouvait plus être le lieu de leur repos depuis que de vagues rumeurs avaient porté jusqu'à eux la crainte d'y être attaqués. Il paraît même certain,

(a) Mauléon, II, 173. — Thegan et autres. — *Charte d'Alaon.*

d'après les termes de la charte dont nous allons parler, que le couvent, situé tout au bord de l'île, aurait eu à souffrir déjà des tentatives de ces barbares visiteurs qui en avaient ravagé au moins les environs, et n'excitaient que mieux de sérieuses appréhensions pour peu qu'ils montrassent au loin leurs barques vagabondes, d'où ils semblaient épier le pays.

Fondation de Saint-Filibert de Grand-Lieu, ou Déas.

L'abbé Arnould obtint donc de Louis le Débonnaire (a) un lieu des environs de Nantes, nommé Déas, et qui n'était qu'un très pauvre amas de quelques habitations posées à la pointe méridionale du lac de Grand-Lieu, dont les eaux étaient traversées par la Boulogne (b) qui s'y mêlait avant d'aller se perdre dans la Loire, à quelques lieues et à l'orient de Rezé. Cette partie extrême de la Vendée était à cette époque presque déserte. C'était faire une œuvre avantageuse à ces landes infertiles que d'y attirer une population autour d'un monastère qui lui fournirait du travail et des moyens d'existence. Le pieux donateur fit donc là encore un acte de bonne administration. Grâce à lui un terrain de nulle valeur appartient aux moines de la mer, qui ne tardèrent pas à en faire un rendez-vous et un refuge de plus aux pauvres de la civilisation nouvelle.

La Boulogne détournée de son cours.

Arnould, nous l'avons dit, était en même temps abbé de Saint-Michel et de Luçon. C'était donc autant pour ces deux abbayes que pour lui-même qu'il avait songé à trouver un abri à Déas. Les religieux des trois communautés se mirent en même temps à l'œuvre, et le monastère s'éleva aux bords de ce lac qui avait enseveli autrefois Herbauge et ses iniques habitants. A cette première faveur de l'autorité, il fallut bientôt en ajouter une autre : les eaux du lac étaient malsaines, et la communauté manquait de sources naturelles pour y suppléer. La Boulogne (c) coulait aux abords

(a) Diploma Ludov. Pii, ap. Migne, *Patrol. lat.*, CIV, col. 1089.

(b) V. notre *Hist. de saint Martin de Vertou*, in-18, p. 48 et suiv., et ci-dessus, t. I, p. 442.

(c) Ex fluvio que dicitur *Bedonia*.

de la maison, et Arnould obtint de Louis le Débonnaire, par une charte du 16 mars 819, qu'il en détournât le cours jusque dans l'intérieur de ses terres (a). Pour cette opération, il fallait, en effet, couper une voie publique afin de donner une nouvelle direction à la rivière. C'est pourquoi l'abbé proposait de ne laisser aucun obstacle au parcours de cette voie en construisant sur ce nouveau bras de la rivière un pont qui continuât aux voyageurs le passage d'une rive à l'autre; car cette route, très fréquentée, n'était autre que la voie romaine de Poitiers à Nantes qui, passant par *Durinum,* aujourd'hui Saint-Georges-de-Montaigu, se dirigeait de Déas à Rezé, alors le *Ratiatum* dont nous avons parlé (**24**), et mettait ainsi en communication le nouveau monastère avec la Loire et l'Océan. L'empressement qu'on mit à ce travail permit bientôt d'envoyer à Déas une partie de la communauté. L'église et la maison reçurent le vocable de saint Filibert. Mais ce gîte sur lequel on avait pu compter quelque temps ne fut pas, nous le verrons, d'un grand secours à ses fondateurs. Il a passé, après quelque éclat de ses premiers jours, de cette gloire éphémère à un oubli aussi complet que possible. Saint-Filibert était devenu depuis longtemps un simple prieuré du diocèse de Nantes, qu'il ne faut confondre ni avec la paroisse de Saint-Filibert de Bouaine, ni avec celle de Saint-Filibert de Pont-Charrault, toutes deux du diocèse de Luçon. L'antique Déas n'est plus aujourd'hui qu'un obscur chef-lieu de canton de la Loire-Inférieure, peuplé de trois à quatre mille âmes, dont le lac n'est qu'un pauvre étang, et que les registres du cadastre nomment encore Saint-Filbert de Grand-Lieu (b).

Arnould continua de fréquenter pendant la belle saison de chaque année son monastère de Noirmoutier, qui n'était pas encore abandonné, mais qui désormais pouvait l'être à la moindre apparence de danger. Ces travaux, au reste, ne

Travaux de l'abbé Arnould.

(a) *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest,* III, 155.

(b) B..., *Notice sur le département de la Loire-Inférieure,* p. 246. — Nantes, 1832.

déconcertaient ni la fermeté de son administration, ni sa capacité intellectuelle que rehaussait encore une grande vertu. Sa seule vue imposait à tout le monde le respect et la confiance. C'est à ce double sentiment surtout qu'il devait la faveur des deux monarques. Ils lui en avaient donné une autre preuve en l'adjoignant à saint Benoît d'Aniane, qui continuait sa mission pour la réforme des monastères. Il s'y donna si complètement qu'il se crut obligé d'abdiquer en 825 la conduite de ses monastères, dans laquelle Hilbode lui succéda. Il vivait encore en 829, car la chronique d'Angoulême parle de lui cette année comme toujours aussi saint que laborieux (a).

Louis le Pieux épouse Judit de Bavière.

Cependant ni les fatigues de tant de guerres, ni les soins d'une si vaste administration ne laissaient guère à l'empereur le loisir de penser à un autre mariage, et il s'en serait peut-être abstenu, s'il n'avait trouvé au nombre de ses courtisans des partisans trop intéressés à cette seconde union. Quelques-uns surtout considéraient que le prince, qui avait eu autrefois des velléités de vie monastique, pourrait bien avec sa piété toujours soutenue et sa vie morale si recommandable, pencher encore vers ce parti et garder son veuvage avec la secrète espérance d'y arriver enfin. De là le zèle de plusieurs à lui conseiller une détermination plus conforme à leurs projets. Tout en avouant que les auteurs s'accordent peu sur le procédé qu'on employa pour le séduire, nous ne croyons pas qu'il faille adopter cette mise en scène de quelques-uns affirmant que Louis, imitant l'Assuérus des Livres Saints, aurait voulu choisir une épouse parmi les plus belles personnes convoquées de toutes parts dans son palais (**25**). Nous aimons mieux croire, avec les plus graves historiens, que les seigneurs de la cour, jaloux d'avoir un gendre de cette qualité, n'auront pas manqué d'y produire leurs filles : c'est ainsi que le prince aura pu admirer celle de Welph, duc de Bavière, qui l'emportait sur ses rivales

(a) Mabillon, *Annal. Bénéd.*, II, 383 et suiv.

par la beauté et les grâces, et non moins, ajoute-t-on, par l'esprit et par son talent à le faire valoir. Judith de Bavière devint donc impératrice, et quelques jours après, à Ingelheim, unit son sort à celui du plus grand prince de l'Europe (**26**). Nous ne tarderons pas à voir quelle faute fut commise dans cette malheureuse alliance. C'était mettre à côté des grandes vertus qu'on ne pouvait refuser à l'époux une femme qui, sans avoir peut-être toutes celles de son sexe, devait, et plus ou moins par la faute de celui-ci, devenir la cause prochaine de trop funestes commotions.

Cause de l'apparition des Normands sur les côtes du Poitou.

On était encore à Ingelheim lorsqu'un autre événement, dont on ne pouvait guère prévoir les conséquences, vint y ménager aux fougueux aventuriers redoutés depuis longtemps un chemin vers ces contrées qu'ils enviaient : les Normands allaient préluder sur nos côtes poitevines à ces grands ravages auxquels on ne peut comparer les trop mémorables invasions des Sarrasins du siècle précédent.

Il y avait en Pannonie, ancien pays des Huns, anéantis par Charlemagne, un duc nommé Liutwit, qui descendait de ces races barbares, et qui, assujetti à la France par une redevance annuelle et une reconnaissance de vassalité, crut pouvoir profiter dans son pays d'un changement de règne pour se déclarer dégagé de ses obligations. Il souleva les peuples riverains du Danube, et, s'avançant à leur tête jusque dans la Carinthie, il y mit tout à feu et à sang. Après une suite de revers et de succès, ces derniers étant dus beaucoup plus à son habile obstination qu'à son crédit et à ses forces, l'hiver de 819 à 820 arrêta un peu le cours de la guerre : il en profita pour nouer des intrigues et avertir le roi de Danemarck que les Danois pourraient faire sur les côtes de France des courses utiles dont le moment semblait venu.

Précautions prises pour leur dissimuler les choses sacrées,

En effet, ils ne tardèrent pas y apparaître. Mais ils firent d'abord éprouver leur rage aux côtes de la Flandre (**27**), où une flotte de treize de leurs navires fut repoussée d'abord, mais non sans certains avantages pris par les pirates sur quelques

petits ports où ils donnèrent une triste idée de ce qu'on devrait attendre d'eux. De là, ils se rendirent vers l'embouchure de la Seine, où ils éprouvèrent un nouvel échec. Mais partout où ils apparaissaient, leurs habitudes sauvages, leur audacieuse intrépidité, jetaient l'épouvante et l'horreur. Bientôt le bruit de leurs cruautés, les récits des fuyards chassés par eux de leurs demeures et forcés de chercher un asile dans les terres, répandirent la terreur au sein des populations. Alors commencèrent ces précautions si touchantes qui furent prises de toutes parts et que nous verrons se renouveler dans un avenir prochain. Les églises cachèrent leurs trésors, les vases sacrés, les meubles précieux, mais surtout leurs châsses où étaient les reliques des saints, qu'on appelait alors les *Vertus*, à cause des miracles qu'elles avaient produits et qui les rendaient si chères au clergé et au peuple. Ce dernier soin surtout inspira mille artifices ingénieux par lesquels on s'efforçait de soustraire les restes des saints aux recherches d'un ennemi jaloux de les détruire aussi bien que les églises qu'il détestait (a). On dépavait les cloîtres et les églises, on démantelait les murailles pour y pratiquer des cachettes où reposeraient les corps saints ou les membres qui en avaient été séparés, et si longtemps offerts à la vénération des fidèles. Quelquefois on démolissait les marches des autels ; on plaçait des coffres pleins de reliques soigneusement étiquetées dans les vides pratiqués « au-dessous des pieds du prêtre quand il dit la messe » ; puis on prenait note de ces lieux multiples, soigneusement décrits, afin de retrouver les pieuses richesses quand le calme serait revenu : ainsi l'on put en soustraire un grand nombre aux insultes et aux déprédations des profanateurs (b). Mais des découvertes se firent parfois de ces catacombes improvisées, et trahirent les précautions des communautés et des églises ; c'est pourquoi on finit

Et surtout les reliques.

(*a*) Peigné de la Court, *Les Normands dans le Noyonnais,* in-8, Noyon, 1868, *passim.*

(*b*) Peigné de la Court, *ub. sup.*

par recourir à des voyages lointains, en des lieux où l'on espérait échapper à la poursuite de l'ennemi. Que devinrent pourtant ces moyens extrêmes, quand il n'y eut plus en France une seule localité, si forte fût-elle, qui pût échapper aux assauts et aux diaboliques perquisitions de ces suppôts de l'enfer ? C'est ce que nous serons condamnés à raconter jusqu'à la fin de ce siècle et durant une partie du siècle suivant. Nous sentirons à la tristesse qu'inspirent de telles pages combien furent à plaindre ces malheureuses populations de notre vieille France, et combien regrettable l'insuffisance des pouvoirs dont la mollesse prolongée ne contraste qu'avec un si petit nombre d'héroïques souvenirs.

Mais avant d'aborder ces grands événements, nous devons raconter un fait que la marche des choses nous a forcé de reculer de quelques mois, pour ne pas interrompre les récits qui précèdent et qui étaient forcément liés entre eux.

Le comte Béra est accusé de trahison.

On a vu que le comte Béra, après une conduite valeureuse contre les Sarrasins d'Espagne, avait mérité d'être préposé, en 802, à la Marche de ce pays et au comté de Barcelone. Un chef goth de son voisinage, nommé Sénila, le dénonça à Pépin comme ayant conspiré avec Aizon, autre seigneur wisigoth, pour trahir les Français dans la dernière guerre de la Vasconie, et se procurer à eux-mêmes une complète indépendance. Depuis ce temps, c'est-à-dire depuis le milieu de 819, Aizon était demeuré prisonnier à Aix-la-Chapelle, où l'empereur avait passé l'hiver. Le printemps de 820 étant arrivé, ce prince songea à réunir la diète annuelle, et Béra y comparut, accusé de félonie par Sénila. Les témoins manquaient pourtant, soit que l'accusateur n'eût pu en fournir à l'appui de ce qu'il avait su par lui-même, soit que personne n'eût osé se produire contre un homme respecté jusque-là, et dont la culpabilité était encore diversement appréciée. Entre les affirmations de l'un et les énergiques dénégations de l'autre, il parut que c'était le cas de recourir à un moyen judiciare qu'avaient

Il est vaincu dans un duel judiciaire,

maintenu chez les Francs les codes toujours suivis des Ripuaires (28). Le duel devenait donc urgent, et quoique ce fût un procédé évidemment barbare, aussi capable de décider maintes fois en faveur de la force physique plutôt qu'à l'avantage de l'innocence et du droit, le sentiment chrétien était venu se jeter à travers de si légitimes objections, et l'on ne pouvait se persuader que Dieu ne se tournât pas du côté de la bonne cause. Ce qui est certain, c'est que cette opinion fut encore justifiée alors une fois de plus. Le duel offert par Sénila fut accepté. Le combat eut lieu à cheval, en présence du prince et de toute l'assemblée. Béra fut vaincu, dès lors jugé coupable, et dépouillé de ses deux gouvernements. Il aurait pu, selon la teneur des lois, être condamné à mort. Louis commua cette peine en celle de l'exil, et il fut confiné à Rouen. Son comté de Barcelone fut alors donné à Bernard, fils de saint Guillaume de Gellone, que nous avons vu revêtu en 806, par Charlemagne, du marquisat de Septimanie.

Et dépouillé de ses dignités.

Caractère des épreuves judiciaires ;

L'épreuve du duel dont nous venons de parler nous amène à dire ce qu'étaient les autres genres d'épreuves ou *Ordalies* (a), auxquels on recourait, et qui ont été l'objet de tant de témérités en certains auteurs plus prompts à blâmer qu'à réfléchir. Outre cette épreuve du duel, il y avait encore celle de la *croix*, de l'*eau froide*, de l'*eau bouillante* et du *fer chaud*.

Celle de la croix.

La *croix* consistait à étendre les bras horizontalement, et à les tenir dans cette position plus longtemps que son adversaire : celui des deux qui cessait le premier était regardé comme coupable.

Celle de l'eau froide ;

Ceux à qui l'on imposait l'*eau froide* étaient jetés publiquement soit dans une rivière, soit dans une grande cuve, la main droite liée avec le pied gauche ; s'ils allaient au fond, comme c'était naturel, ils étaient réputés innocents ; si, au contraire, ils restaient ou revenaient sur l'eau, ils

(*a*) Du mot allemand *Urtheil,* jugement.

étaient censés rejetés par l'élément et convaincus du crime qu'ils niaient.

L'*eau chaude* remplissait un vase dans lequel elle ne cessait de bouillir. L'accusé devait y plonger le bras nu dans toute sa longueur pour en retirer une bague ou tout autre objet placé au fond du vase. Après l'épreuve, on enveloppait le bras ou la main, qui restait ainsi pendant trois jours ; et, après ce terme, selon qu'on trouvait ou non à la main ou au bras quelque marque de brûlure, l'accusé était condamné ou absous. Celle de l'eau chaude ;

Quant au *fer chaud*, c'était une barre rougie au feu qu'on devait prendre avec la main, ou sur laquelle il fallait marcher pieds nus. Du fer chaud ;

Enfin, il y avait l'épreuve du *feu*. On élevait parallèlement deux bûchers dont les flammes devaient se réunir : l'accusé, une hostie consacrée à la main, devait traverser les flammes, et il était déclaré innocent si elles ne l'atteignaient pas pendant le trajet. Du feu.

Mais, au préalable, ces scènes toujours émouvantes étaient précédées de prières publiques auxquelles se mêlait toute l'assistance. On récitait des psaumes, on chantait solennellement la messe, on y ajoutait des oraisons par lesquelles on demandait à Dieu et à ses saints de faire triompher l'innocence. L'esprit de foi qui animait ces générations si naïves dans leurs croyances persuadait si bien l'intervention divine dans ces importantes affaires, que les intelligences les plus droites n'hésitaient pas à invoquer ce moyen dont personne alors ne doutait. On voit Charlemagne ordonner dans son Testament d'avoir recours au jugement de la croix pour terminer tout différend qui pourrait naître après lui du partage qu'il avait fait de ses Etats entre les princes ses fils (a). La part qu'y prenait l'Eglise faisait de chacune de ces ordalies un acte religieux, et plus d'une fois on voyait les coupables reculer devant ce Comment l'Eglise les avait réglées.

(a) Eginhard, *Vita Carol. Magni.*

moyen qu'ils avaient vu souvent servir à justifier l'innocence, et dont ils n'attendaient qu'un mécompte mérité. Le fait de Béra, qui avait réellement conspiré contre ses seigneurs suzerains, serait une preuve entre mille autres.

Au reste, ces assises solennelles des épreuves se faisaient dans les églises, sauf celle du feu, bien entendu. L'église était désignée par l'évêque, et nous trouvons en 912 celle de Notre-Dame indiquée pour les jugements qui devaient se faire à Poitiers (a). Mais les Eglises ou monastères qui avaient leur juridiction propre, comme Saint-Hilaire, tenaient dans leurs propres églises les assemblées de ce genre, où tout se passait d'ailleurs avec une grande convenance de tenue et une sincère modestie.

On ne saurait préciser à quelle époque l'Eglise crut devoir s'emparer de ce moyen pour en prévenir l'abus et en régler l'usage ; mais tout fait croire qu'afin d'en paralyser les suites fâcheuses, elle aura fait des épreuves judiciaires ce qu'elle avait fait, dès le commencement, de beaucoup d'habitudes païennes, comme de l'eau lustrale et des processions. Elle conserva ces usages barbares en entravant le cours des vengeances particulières, en arrêtant les excès où seraient tombés les forts contre les faibles, et en se donnant le droit de surveillance et d'appréciation sur les motifs plus ou moins fondés qui pouvaient faire réclamer cette sorte d'action judiciaire. Dès lors qu'elle s'en mêlait, qu'elle la consacrait par sa liturgie, l'arbitraire était exclus, et ce n'était point une superstition de croire que, ne pouvant modifier autrement des mœurs féroces, on pouvait au contraire espérer que Dieu, invoqué sincèrement, sauverait la vertu calomniée de l'injustice et de la persécution (**29**).

(a) D. Fonténeau ; — manuscrits de Mgr de Beauregard, évêque d'Orléans ; — ceux du chanoine de Saint-Hilaire, Rapaillon, tous cités par La Fontenelle, *Rois et Ducs d'Aquitaine,* p. 424.



NOTES DU LIVRE XXIV

Note 1

Pierre de Beaumesnil était un pauvre gentilhomme sans fortune, originaire, croit-on, du Berry, et probablement frère de l'actrice du même nom qui occupa de 1766 à 1781 la scène de l'Opéra, à Paris, dans le même temps où Pierre jouait la comédie en province. Celui-ci n'avait, dit-on, embrassé ce genre de vie que pour mieux satisfaire en des voyages fréquents son goût pour les recherches archéologiques. Il dessinait donc à la plume des monuments du Limousin, du Berry, de l'Agenais, de l'Angoumois et du Poitou. La Bibliothèque de Poitiers en conserve plusieurs cahiers dont l'état suffit à prouver que le dessinateur n'avait pas eu la prétention d'y mettre plus d'ordre que de netteté. C'est là, aussi bien qu'en d'autres recueils semblables gardés à la Bibliothèque Mazarine et ailleurs, que le dessinateur est accusé d'avoir inventé des monuments uniquement dessinés d'après son imagination, et nous le trouvons ici en flagrant délit d'anachronisme volontaire.

Note 2

Riez, *Regium,* charmante petite ville de Provence (Basses-Alpes), n'est plus qu'un chef-lieu de canton de 2,500 habitants. Elle était plus considérable lorsqu'en 400 on lui donna un évêché. Norbert en occupa le siège dès 813, et sa place, indiquée ici dans tous les dyptiques, prouve bien que Besly a raison de reprocher à quelques historiens de s'être laissé tromper par le nom latin du lieu, quand ils ont écrit que Norbert était évêque de Reggio en Calabre.

Note 3

Cherbourg. Cette ville, aujourd'hui chef-lieu d'une préfecture maritime de 15,000 habitants et sous-préfecture de la Manche, se nommait alors *Coriallum,* et avait un territoire appelé *Coriavallensis Pagus.* (V. les *Recherches sur les voies romaines du Cotentin,* par M. de Gerville, cité par La Fontenelle, *loc. cit.*)

Note 4

Charlemagne n'a été accusé légèrement d'incontinence que par des écrivains qui ne savaient pas assez juger des choses d'après les

mœurs du temps et les besoins de ces tempéraments septentrionaux qui avaient apporté avec eux chez les nations occidentales des lois et des habitudes toutes différentes. Il y avait toujours eu pour Charlemagne, mais jamais à la fois, et toujours successivement, des reines de second ordre, remplaçant les reines défuntes du premier ordre, c'est-à-dire reconnues des peuples et des grands, et partageant le trône avec leur mari. De ces diverses femmes que Charlemagne épousa en 770, 771, 783, 794 et 800, il eut dix-sept enfants, dont huit filles. De ces enfants, on s'est accoutumé à indiquer comme *naturels* ceux qui étaient nés des épouses de second ordre, mais Hénault, *Hist. de France,* I, 59 et 61, — Daniel, II, 170 — et notre *Hist. de Charroux,* c. I, note 20, et III, note 8, où l'affirmation d'Eginhard est décisive, prouvent très positivement que tout s'était passé pour le grand homme d'après les règles les plus austères de la loi et du devoir.

Note 5

Les mœurs légères trouvent toujours trop de protecteurs en des historiens qui manquent ainsi à tous les principes de la conscience et du devoir ; et ceux qui, de nos jours, ont traité de ce fait, n'ont cherché à excuser cette indigne conduite des sœurs de Louis que par le mépris des principes chrétiens qu'ils savaient bien la condamner absolument.

Note 6

V. Mauléon, *Les Carlovingiens,* II, 155. — On peut s'étonner de voir cet écrivain anonyme, et qui aurait pu se nommer avec honneur, abandonner ici sa perspicacité ordinaire et la sagesse habituelle de ses jugements. A l'entendre, Théodulphe aurait agi en cela comme un mauvais génie de Louis, conseillé par quelque rancune secrète qu'on ne motive même pas; et saint Benoît d'Aniane se serait montré aussi imprudent en approuvant la conduite de l'empereur. Mais notre La Fontenelle les surpasse tous deux par ses fausses appréciations, et ne voit pas que plus il s'appuie sur les désordres des princesses, plus il devrait approuver les moyens extrêmes, mais rendus nécessaires, qui avaient dû y mettre fin.

Note 7

C'est le seul moyen de concilier le titre de comte porté également par ces deux personnes, et dont se sont bien mal à propos embarrassés l'*Art de vérifier les dates,* X, 88, et La Fontenelle, *Hist. des Rois et Ducs d'Aquitaine,* p. 116.

Note 8

Le mot *missus* ne peut pas s'entendre autrement. Cela donnerait même à penser que cet usage pouvait être suivi en d'autres cas, et lorsque le juge primitif le jugeait convenable.

Note 9

Mabillon, *Annal. Bénéd.,* s'est trompé sur le sens de la charte relative à ce fait, et conservée par Besly, *Comtes de Poict.,* p. 176. Le savant Bénédictin, analysant cette pièce, en conclut tout le contraire de ce qu'elle dit, car, d'après lui, ce serait un homme libre qui se serait donné en servage à l'abbaye de Mairé. De tels actes se faisaient, il est vrai, quelquefois, et Marculfe en a des formules. Mais ici le cas est tout l'opposé. (V. La Fontenelle, *Rois et Ducs d'Aquitaine,* p. 116.)

Note 10

Tercé a aujourd'hui une population de 4 à 500 habitants, au canton de Saint-Julien-l'Ars (Vienne). — Ce texte donné par Besly, *ub. sup.,* p. 176, a été dénaturé, et par cela même assez mal compris; il nous a fallu beaucoup le rectifier pour nous en servir ; mais cette erreur ne repose en rien sur la traduction du mot *Taciaco,* que Dufour, à qui mon exemplaire avait appartenu, a traduit en marge par le mot *Tercé;* il l'indique aussi comme étant dans le canton de Saint-Julien-l'Ars. Nous ne croyons pas que ce puisse être autre chose.

Note 11

Cf. *Art de vérifier les dates,* III, 39, *Concilium Chelichitense.* — Cet usage avait été suivi, mais non généralement, depuis 527, où il fut indiqué comme plus convenable par Denys le Petit, un Scythe qui, fixé à Rome, persuada qu'il était bon à des chrétiens de rapporter leurs dates à celle de l'Incarnation. On adopta cette idée, qui ne fut vulgarisée qu'au commencement du VIIIe siècle, sous Charles-Martel. (Voir encore *Art de vérifier les dates,* ibid., I, 10 et suiv.) — Toujours est-il que ce système valait infiniment mieux par sa simplicité, et quand le monde tendait à adopter partout le christianisme, que toutes les dates arbitraires dont la méthode était soumise à toutes les variantes de chaque chroniqueur, datant, les uns, par les indictions, les autres, par l'année du règne de leur souverain particulier, d'autres encore par une foule de souvenirs historiques plus ou moins connus. Toutes ces manières si diverses jettent pour nous aujourd'hui de nombreuses confusions dans la suite des événements de toutes les époques antérieures à l'adoption de l'ère chré-

tienne. C'est donc même un grand service rendu à la science historique pour l'Eglise d'avoir fait prévaloir sur ce point un calcul qui vous évite toujours l'embarras inutile, autant qu'ennuyeux, de recherches souvent discutées d'ailleurs, et dont les incertitudes restent, par cela même, inextricables.

Note 12

C'est Mauléon, qui juge mieux ordinairement, mais qui, dans cette occasion et dans quelques autres, représente un peu trop l'esprit libérâtre de l'époque de la Restauration.

Note 13

On disait comme à Saintes l'*Abbaye-aux-Dames*, et ailleurs le *Chemin*, le *Moulin-aux-Dames*, pour exprimer qu'ils appartenaient à une abbaye de religieuses.

Note 14

Ozanam, *La civilisation chrétienne chez les Francs*, p. 297, a très bien fait ressortir le véritable esprit de cette législation en démontrant combien elle était conforme aux véritables libertés de la nation, prises dans le sens raisonnable de ce mot.

Note 15

Saint Agobard est honoré le 6 juin dans le diocèse de Lyon. C'est une preuve de la pureté de sa vie qu'il ne faut pas perdre de vue pour juger à l'avenir de sa conduite dans les affaires politiques de la France.

Note 16

Cf. *Agobardi opp.*, tome CIV de la *Patrologie* de Migne, une lettre où il déplore les suites de ce partage de l'empire, malgré les précautions prises pour en assurer de meilleurs résultats.

Note 17

La *Béronne*. Cette petite rivière a sa source à 6 kilomètres au Nord de Melle, et va se perdre au Sud-Ouest dans la Boutonne, près du village de Séligné.

Note 18

V. La Fontenelle, *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, V, 354. — Ducange, au mot *vicarius*, parle d'une viguerie datée de 764; mais Mabillon prouve qu'elle était postérieure d'un siècle.

Note 19

Ce long épiscopat était déjà commencé, nous l'avons vu, lorsqu'en 769 Charlemagne fonda l'abbaye de Charroux, dont ce prélat signa la charte. Il assista à la consécration de l'église abbatiale trente ans après, en 799, par le pape Léon III. Il gouverna donc le diocèse de Poitiers pendant plus de trente ans.

Note 20

Anno DCCCXVIII *ab Incarnatione Domini Nostri Jesu Christi,* v *cal. april., Pascha, Sigibrandus, Donum Dei, Episcopus fieri jussit.* En effet, le jour de Pâques, cette année, était bien le 28 mars, qui équivaut au 5 des calendes d'avril.

Note 21

V. Bodin, *Recherches sur l'Anjou,* cité par La Fontenelle, p. 132. — L'église Saint-Martin d'Angers, comme on l'appelait à Tours, fut ouverte au culte jusqu'en 1791. Elle existe encore tout entière, et se range avec un véritable intérêt au nombre des monuments carlovingiens, qui deviennent de plus en plus rares. Ses murs sont un mélange de pierres et de briques. Elle fut agrandie et reconstruite à diverses fois par les comtes d'Anjou, qui en avaient fait leur *sainte chapelle.* Une partie de la tour carrée de son clocher est du temps de la première fondation par Ermengarde. — V. Bodin, *ub. sup.* Cet auteur attribue cette église à l'année 819. Les recherches les plus récentes tiennent pour 818, que nous préférons nous-même.

Note 22

Il ne faut pas confondre cette localité avec celle de même nom située en Bretagne, près de Loudéac (Côtes-du-Nord), et à laquelle on trouve en quelques chartes du temps le nom de *Joannis Villa.*

Note 23

Salvus Murus, *mur inattaquable.* — Voir Adrien de Valois, *Notitia Galliarum;* — Ménage, *Histoire de Sablé;* — Piganiol, *Description de la France,* XIV, 206. — D'autres veulent qu'on ait dit d'abord *Soumur,* venant de Sous-le-Mur, *Sub Muro.* Cela nous paraît plus admissible, et d'une étymologie moins forcée; c'est Bodin qui veut cela, et ce n'est pas improbable. Selon lui encore, la fondation de Saumur ne serait que de 978, et due à Odon Ier, comte de Blois, à qui ce pays appartint alors. *(Recherches sur Saumur.)* C'est un peu loin de Ménage, qui la reporte jusqu'à l'an 400. Nous

croyons que l'un et l'autre se trompent. (V. ci-dessus, *ad h. ann.*) — Saumur est aujourd'hui une belle ville de 8 à 9,000 âmes, sous-préfecture de Maine-et-Loire, avec une belle école de cavalerie.

Note 24

V. ci-dessus, *ad ann.* 508, t. I, p. 354. — Dufour croit avec raison que Rezé était alors le *Portus Namnetum*, où Nantes avait son principal point d'embarquement sur l'Océan, un peu au-dessous de l'embouchure de la Loire. (*De l'ancien Poitou*, p. 91.)

Note 25

Aimoin, qui écrivait deux cents ans après cette aventure, l'a admise comme une vérité, sans la discuter ni la contredire.

Note 26

Cf. Eginhard, Thegan et autres. Puis, parmi les modernes, Daniel, II, 193. — Mauléon, *Carlov.*, II, 194, qui arrange un peu les choses à sa manière. — Mézerai, selon sa coutume, fait en quatre lignes un roman de fantaisie, I, 498.

Note 27

La Flandre comprenait alors les petits peuples bornés par la mer du Nord depuis la Meuse jusqu'à la Somme, et que côtoyait ce que nous appelons aujourd'hui le Pas-de-Calais.

Note 28

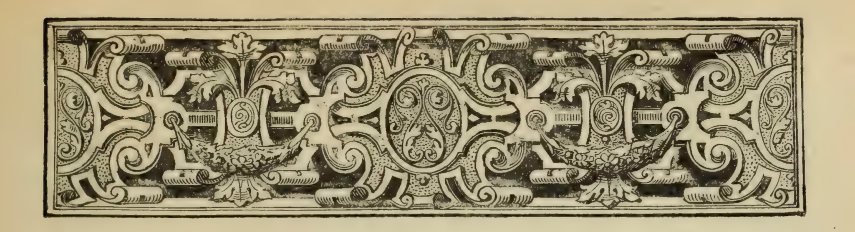
Les Ripuaires étaient, avant l'entrée des Francs dans la Gaule, les peuples qui habitaient les bords du Rhin. Leurs lois avaient été rédigées par Théodoric, fils de Clovis. Ces lois sont presque en entier des lois pénales. Parmi elles se trouvait le duel judiciaire. (V. Chéruel, *Diction. des Institutions de France*, v° *Ripuaires*.) — La loi wisigothe, à laquelle Sénila et Béra étaient soumis par leur nationalité, ordonnait aussi le duel en pareil cas.

Note 29

On a voulu ridiculiser ces épreuves en les attribuant au défaut de lumières d'une époque dont quelques libres-penseurs ne négligent jamais d'attaquer la valeur morale : comme si le bon sens n'était pas de tous les siècles ; comme si les moyens allégués de pallier les brûlures du fer chaud, attribués à la science moderne sans qu'on

voie jamais de jongleurs assez osés pour s'y fier, avaient pu s'appliquer aux autres épreuves par le feu. De quelle façon s'y serait-on pris, par exemple, pour passer impunément entre deux brasiers rapprochés, ou dans une cuve d'eau bouillante? Admettant qu'une barre rougie au feu puisse diminuer de son activité incandescente en y jetant de l'eau bien froide dont les bulles en se réunissant peuvent diminuer beaucoup les degrés de chaleur, peut-on croire que cette expérience eût pu s'employer assez secrètement pour échapper à l'attention des milliers de spectateurs? et s'il en eût pu être ainsi, ne resterait-il pas à expliquer l'innocuité de l'eau bouillante dans un vase de métal chauffé jusqu'à l'ébullition devant tous? Les éprouvés eussent dû être bien habiles, les juges autant de complices des crimes en question, et les spectateurs des imbéciles. Et l'on n'aurait eu aucune déception de cette nature racontée dans l'histoire; et les populations n'en auraient pas été bien vite détrompées après une seule découverte de ce genre? Voilà des réflexions qu'on peut soumettre aux amateurs des déclamations passionnées, à nos incrédules qui ne s'arrêtent devant aucune sottise quand il s'agit pour eux d'en faire une arme contre la religion.





LIVRE XXV

Depuis la première invasion des Normands en Poitou jusqu'aux premiers troubles de la famille royale

(De 820 à 829)

Apparition des Normands sur les côtes du Poitou.

ne rivalité portée jusqu'à une sorte de haine nationale existait entre les Danois et les Francs, depuis que ceux-ci, convertis au christianisme, s'étaient pliés à de nouvelles habitudes en acceptant la nouvelle foi. Descendus de la même race primitive, ils ne se souvenaient plus de cette communauté d'origine, et quoique ayant encore une langue à peu près la même, ils n'épargnaient dans leurs agressions hostiles ni les Gaules, ni la Germanie. Hommes du Nord, ils n'aimaient pas plus les peuples septentrionaux voisins de leurs terres, que les latins répandus sur les fertiles sillons de l'Occident. Insatiables de richesses conquises, indomptables par leur caractère, ils recherchaient surtout dans leurs courses aventureuses les églises pour les piller, les prêtres chrétiens pour les massacrer, et, dans leurs chansons, on les entendait se réjouir, après une dévastation, « d'avoir chanté aux chrétiens la messe des lances qui avait duré jusqu'à la nuit » (a).

Ils avaient commencé par ravager les côtes de l'Angle-

(a) *Script. Rerum Gallic.*, IV, 26. — Augustin Thierry, *ub. sup.*

terre, et avaient bientôt pénétré au centre du pays, quelques forces qu'on leur eût courageusement opposées. Enfin ils se tournèrent vers cette belle France, longtemps convoitée, et où ils savaient que des éléments de discorde secondaient à leur avantage des guerres que leurs entreprises pouvaient malheureusement compliquer.

Prise et pillage des îles Bouin et autres sur les côtes de l'Ouest.

Leur but était d'abord d'arriver jusqu'à l'embouchure de la Seine, et de la remonter pour atteindre Rouen dont ils savaient déjà les richesses, et d'où ils espéraient naviguer jusqu'à Paris. Mais on les y reçut assez mal pour qu'ils cherchassent ailleurs, et ne pouvant encore assez compter sur les grandes villes, ils cinglèrent vers le Poitou, dont les îles, incapables de résistance, devaient être plus faciles à prendre et à garder. Celle de Bouin (1) se présentait la première à leurs regards, étant sur les marches de la Bretagne et du Poitou, entre le continent et l'île de Noirmoutier. Entourée de marais et de levées en terre pratiquées pour obvier à la submersion du sol, assise au-dessus du niveau de la mer, elle en fut mal défendue, et l'ennemi la trouvant sans plus de remparts que n'en ont d'ordinaire les bourgs de peu d'importance, s'en empara sans peine, y pilla tout, y mit le feu, et la détruisit de fond en comble. Puis il embarqua au plus vite, avec le fruit de ses rapines, ceux des habitants qui n'avaient pas été tués et qui devinrent des esclaves utiles. Enfin, abandonnant le reste, ils repartirent incontinent pour leur pays afin d'y décharger leurs vaisseaux (a).

Mais cette guerre sauvage causa de vives émotions dans le pays, et l'on s'inquiéta partout de telles attaques dont le retour pouvait menacer sérieusement d'autres points du même littoral. Il n'était pas facile, en effet, de garder cette multitude de petites îles qui bordent ces côtes et qui ne pouvaient se défendre seules. C'est pourquoi, sans se laisser détourner par d'autres événements de cette vigilance

(a) *Annuaire de la Vendée,* 1859.

devenue indispensable, Pépin prit immédiatement des mesures pour protéger à la fois les îles menaçées et le continent qui les avoisinait.

Le parti qu'on crut le meilleur fut d'établir une autorité militaire spécialement chargée de surveiller cette extrémité du terriroire où les Barbares avaient fait leur première station. Là s'étendait, des bords de la Vendée (2) aux rives de la Loire, c'est-à-dire sur un plan de 25 à 30 lieues carrées, le pagus d'Herbauge, qui avait conservé son nom malgré la disparition de la ville. La station la plus favorable à établir comme siége de cette nouvelle administration était bien l'antique *Ratiatum,* aujourd'hui Rézé, posé au bord de l'Océan, et qui déjà, selon toute apparence, avait une viguerie exerçant sa juridiction sur tous le pagus (3). Le territoire de Poitiers fut donc divisé, et celui de *Ratiatum* devint un comté, où un pouvoir supérieur s'entoura de tout le personnel nécessaire à l'exercice de son commandement (a). Ses limites durent éprouver quelques restrictions qu'on ne peut plus établir certainement, mais il est à croire qu'elles furent indiquées au Nord par la Loire, à l'Est par la Sèvre-Nantaise (4), au Midi par le Grand-Lay (5), et à l'Ouest par l'Océan. Au reste, deux autres pagus moindres se trouvaient renfermés dans ces limites, Mauge et Tiffauge, avec beaucoup d'autres lieux considérables. C'était à peu près la moitié de ce que nous avons nommé de nos jours la Vendée militaire, que la Sèvre-Nantaise diviserait en deux parties presque égales (b). Ne nous étonnons pas cependant de cette vaste étendue. Le comté, d'après son titre même, devant agir par ses propres forces et se suffire autant que possible, il fallait bien que son territoire fût assez grand pour fournir au besoin des troupes suffisantes à une défense qui pouvait être improvisée.

Création du comté d'Herbauge.

Ses limites.

(a) La Fontenelle, *Recherches sur les vigueries. — Mémoires des Antiquaires de l'Ouest,* V, p. 406 et 430.

(b) La Fontenelle, *Rois et Ducs d'Aquitaine,* p. 140.

Son premier titulaire.

Le premier comte d'Herbauge fut Raynaud, que d'autres nomment Raynold, et qui était neveu de saint Guillaume de Gellone, par conséquent allié à la famille impériale de France. Les événements qui se préparent lui donnèrent un rôle important pendant la première moitié de ce siècle.

Fondation du prieuré de la Fougereuse,

Nous trouvons à cette époque la fondation d'un monastère de femmes, ce qui ne se faisait alors que près des monastères d'hommes dont elles recevaient les soins spirituels. Elle fut faite par un seigneur du village de la Fougereuse, nommé Guy, et qui ajoute à ce nom celui du village même, ce qui se rencontre ici, croyons-nous, pour la première fois dans notre histoire, et laissait déjà pressentir les temps féodaux, où le nom de la propriété s'ajouterait à celui du propriétaire. Le prieuré fut placé sous le patronage de sainte Madeleine, pour dix-huit religieuses, et six sœurs *converses,* c'est-à-dire destinées aux soins domestiques du monastère. Les pieux sentiments du fondateur ressortent de la charte d'institution par laquelle il établit sa fille unique, Avoie, prieure de la maison, « comme Abraham, disait-il, avait consacré à Dieu son fils Isaac ». Ce prieuré, qui releva dès lors de l'abbaye de Saint-Sulpice de Rennes, s'élevait au milieu de forêts très étendues qu'entouraient des prairies et des plaines qui ne tardèrent pas à se fertiliser. La communauté, ainsi établie, dota bientôt ses environs d'une église paroissiale, construite sous le vocable de saint Maurice, à moins d'une lieue au Sud et aux bords de l'Ouère (6), petite rivière qui va se jeter dans l'Argenton, à son passage dans la petite ville de ce nom (7). Cette paroisse est connue aujourd'hui sous le nom de Saint-Maurice de la Fougereuse. Ce dernier nom se rattache encore au village primitif, qui a perdu son ancienne importance.

Et de la paroisse de St-Maurice au même lieu.

Le prieuré de la Fougereuse nommait dès le principe à la cure, et avait sur la paroisse depuis fort longtemps le droit de haute, basse et moyenne justice, lequel lui ayant été contesté par un seigneur du lieu, lui fut maintenu par un arrêt du parlement de Paris du 26 mars 1619.

Nous avons parlé successivement de plusieurs diètes ou assemblées générales, et en dernier lieu de celle où Béra fut condamné. Il est temps de remarquer que des modifications s'étaient faites dans la composition de ces sortes de parlements, car, en s'éloignant de leurs premières formes assez élémentaires, Charlemagne et Louis le Débonnaire en avaient augmenté l'importance par les nouveaux élements qu'ils leur avaient adjoints. A l'époque où nous sommes, ces réunions, connues sous le nom de *placitum*, ne se composaient pas seulement des évêques et des seigneurs, mais des députés des villes et des comtés. Les affaires du pays tout entier pouvaient donc y être traitées avec maturité; elles étaient même quelquefois renvoyées à une prochaine assemblée s'il était besoin. Les députés étaient les bourgeois et hommes libres qui vivaient de la vie personnelle dans les cités ou les campagnes, et dont la liberté était garantie par les lois. On voit que cette liberté allait jusqu'à leur ménager une sorte de représentation légale dans les comices annuels de la nation. C'était un commencement d'émancipation sociale qui menait sans efforts au berceau de la féodalité et des communes.

Nouvelles formes des plaids ou assemblées de la nation.

Le passage de cette année à la suivante, 821, fut signalé par un hiver rigoureux. Eginhard rapporte (a) que tous les grands fleuves de la Germanie furent couverts d'une glace si épaisse que les chariots les plus lourdement chargés les traversaient librement. La France souffrit aussi de cette même température, surtout quand le dégel, survenant après plus d'un mois, les glaces, entraînées par la rapidité des courants, firent éprouver de cruelles pertes aux villes situées sur leurs rivages. La Loire eut ses désastres; les petites rivières du Poitou furent moins maltraitées, n'ayant ni les avantages chèrement achetés des grands fleuves, ni beaucoup à redouter des inondations de la Vienne et du Clain, de la Charente et de la Creuse.

Hiver rigoureux.

(a) *Vita Ludov. Pii,* ad h. ann.

Mort de saint Benoît d'Aniane.

Le mois de février fut remarquable par la fin de saint Benoît d'Aniane, qui mourut le 11. Il était tombé malade le 7, à Aix-la-Chapelle, en sortant du cabinet de l'empereur qui l'entretenait toujours de ses affaires et prenait ses conseils (8). Les premières atteintes du mal le déterminèrent à rester d'abord à son logis qu'il avait dans la ville, et, après avoir reçu de nombreuses visites d'évêques et de seigneurs inquiets de son état, craignant de trop retarder son retour au monastère d'Inde, il obtint de Louis qu'il l'y fît transporter. Il y arriva le 9 au matin, y passa les deux jours suivants dans une grande union à Dieu par le recueillement, ayant aimé plus d'une fois à rester seul pour s'y mieux livrer pendant plusieurs heures de suite. Le dimanche, il écrivit quelques lettres pleines d'édification, recommanda à ses frères convoqués près de lui la pratique de la charité mutuelle et l'amour de la règle, principe des vertus dans un bon religieux, et jusqu'au dernier jour ne se dispensa pas de réciter l'office divin. Il venait de s'en acquitter et voulut y ajouter quelques versets de l'Ecriture conformes à sa position, lorsque, en disant : « Seigneur, faites miséricorde à votre serviteur », il rendit le dernier soupir dans la soixante-dixième année de son âge et la quarante-huitième depuis son entrée en religion au monastère de Saint-Seine.

Services qu'il a rendus à son epoque.

Benoît est un des hommes qui ont le plus illustré les deux règnes de Charlemagne et de Louis le Débonnaire. Son zèle pour la réforme des monastères, son amour de la discipline qu'il y entretint, et des lettres qui lui durent de nombreuses écoles, sagement conduites ; le soin qu'il prit d'attacher ses moines à la copie des livres dont il enrichissait les bibliothèques monastiques et celle du palais d'Aix-la-Chapelle ; la sûreté de sa théologie qu'il montra en plusieurs écrits pour la défense de l'Eglise contre les hérétiques ; enfin ses vertus qui imposaient à tous par le bien qu'il opérait et les merveilleux exemples de sa vie régulière, tout a contribué à cette juste réputation que la

Ses belles qualités.

postérité lui a faite, d'aprés ses contemporains, de savoir, d'activité énergique et de sainteté. Ce n'était pas peu de chose alors de se dépenser tout entier pour de telles œuvres, de fonder la France au milieu et en dépit des obstacles du cœur humain : car, dans ces Germains et dans ces Francs qu'il fallait dompter et diriger, rien ne semblait propre qu'aux mauvaises passions et aux égarements de l'esprit. C'est à quoi Benoît travailla sans relâche avec Théodulphe d'Orléans, Leydrade de Lyon, Néfride de Narbonne, Alcuin, Eginhard et tant d'autres, qui se rapprochèrent d'autant plus de lui qu'ils aimaient plus ses qualités aimables, sa prudence consommée, son empressement à seconder leurs propres travaux. Il fut l'ami de deux rois les plus sincèrement pieux qui eussent encore géré les affaires de la France, quoique d'un mérite bien différent. Leur confiance l'appela à présider des assemblées où son expérience inspira d'utiles mesures, et lui ménagea la docilité plus facile des couvents à réformer, et l'adoption des règles nouvelles qui durent rétablir la discipline perdue (a). Des esprits superficiels n'allant jamais au fond des choses qu'ils osent juger ont pu lui reprocher d'avoir possédé à la fois douze abbayes, ce qui eût été absolument contraire aux règlements canoniques (b). Le fait est que tout en usant du titre d'abbé pour ce même nombre de maisons rangées sous sa discipline, et qui s'y soumettaient dans un esprit tout religieux, il n'avait accepté ainsi qu'un moyen d'abriter de son autorité personnelle celle des abbés placés par lui dans chacune de ces maisons ; car ils y vivaient sous sa dépendance et avaient en lui un surveillant naturel, revenant souvent en des visites inattendues s'assurer de tous les détails dont l'abbé local gardait toujours le mérite et la responsabilité. D'autres l'ont accusé, sans en donner aucunes preuves que des conjectures malveillantes, d'avoir trop participé aux fautes de Louis le Débonnaire,

Injustice de ses critiques.

(a) D. Rivet, *Hist. littér.*, IV, 448.

(b) Mabillon, *Act. Bénéd.*, V, p. 210 et suiv.

On a supposé qu'il avait contribué beaucoup à cette piété, pourtant sincère et jamais démentie, qui lui valut le surnom de *Pieux;* c'était, au jugement de ces critiques infaillibles, mêler trop aux habitudes royales des pratiques réservées aux cloîtres : comme si saint Louis et tous les rois que l'Eglise a canonisés s'étaient contentés de pratiques pieuses sans s'occuper du bien de leurs sujets. Pour quiconque estime les choses chrétiennes, la gloire de Benoît d'Aniane sera toujours d'avoir été l'un des ouvriers les plus actifs de l'Eglise de son temps. Théodulphe d'Orléans, qui l'admirait dans une amitié également fidèle des deux côtés, le loua justement d'avoir reproduit pour la France le beau modèle religieux que lui avait laissé en sa personne le saint Benoît du Mont-Cassin (9).

Sa vie écrite par Smaragde.

Les moines d'Inde envoyèrent une relation de la mort de saint Benoît à Ardon, un de leurs frères d'Aniane, qui avait été son disciple, le priant d'écrire sa vie d'après ce qu'il en avait appris par lui-même et par des témoins oculaires. Ce moine était un prêtre qui mourut en odeur de sainteté en 843, et qui est honoré comme saint en Languedoc, le 7 mars, jour de sa mort. La beauté de son esprit, la vivacité de son génie littéraire l'avaient fait surnommer *Smaragdus,* l'émeraude ; il ne demandait pas mieux d'ailleurs que de recommander à la mémoire des gens de bien son ancien maître et son plus cher ami. Il composa donc ce livre qu'on trouve dans les *Bollandistes* (a) et où les plus sévères critiques s'accordent à trouver autant de candeur que de bonne foi, d'exactitude que d'érudition, avec un jugement et une onction qui en rendent la lecture attachante (b).

Son culte à Aniane et en Poitou.

Le culte de Benoît ne tarda pas à s'établir après sa mort, près de ses reliques placées à Aniane dans un cercueil donné par Louis le Débonnaire. Nous ne trouvons dans

(a) *Bolland.,* 12 feb., p. 616, 621.

(b) D. Rivet, V, 33.

ses hagiographes aucune mention de miracles faits à son tombeau, peut-être parce que sa vie, écrite par Ardon, fut composée très promptement après sa mort, et ne put signaler ceux qui durent la suivre. Mais on s'accorde à raconter que pendant sa vie il aurait subitement arrêté par ses prières, une fois un incendie qui menaçait d'être considérable, une autre fois le cours d'un torrent débordé qui allait engloutir une maison. Par un bonheur que peu de corps saints ont éprouvé, celui de notre saint fut conservé jusqu'au XVII[e] siècle dans l'église abbatiale.

Il est le même que Euticius.

Nous devons signaler une singularité fort rare alors et qui étonna moins nos savants du XVI[e] siècle, pour lesquels ce devint une mode fort suivie de changer leur nom en un autre nom latin ou grec équivalant. Ainsi on trouve dans les hagiographes du IX[e] siècle un saint Euticius, à qui l'on attribue un recueil de *Coutumes monastiques,* et pour lequel l'empereur aurait fait bâtir un monastère non loin de son palais. Or, nous savons déjà que ces deux traits conviennent parfaitement à saint Benoît, et les *Coutumes monastiques* ne sont autres ici que le livre de la *Concorde des Règles,* dont nous avons parlé (a). La raison de cette variante serait, disent les uns, que Euticius signifie en grec la même chose que *Benedictus* en latin (b). D'autres prétendent que Euticius serait le même que *Witiza* latinisé, ce dernier nom étant celui que Benoît tenait de sa famille wisigothe, avant son entrée en religion (**10**).

Ses ouvrages.

Quoi qu'il en soit, et malgré ses voyages continuels, ses occupations incessantes et ses distractions forcées au milieu des affaires extérieures, Benoît trouva encore le temps d'écrire des choses utiles et qui devaient laisser après lui, avec un nom recommandable, un esprit de foi et de ferveur aux communautés religieuses. Outre sa *Concorde des Règles,* qui est un commentaire de la Règle de saint Benoît

(*a*) Cf. ci-dessus à l'année 797.

(*b*) D. Rivet, IV, 448.

du Mont-Cassin, il donna aussi un *Code des Règles,* qui est une collection de toutes celles suivies par les moines de son temps. Plus tard il avait réunie dans le même but, et pour être lue aux assemblées du soir dans les monastères, une suite d'exhortations tirées des Pères de l'Eglise sur l'Observance régulière. On s'accorde aussi à lui attribuer plusieurs autres recueils d'*Homélies* ou d'opuscules patristiques, mais surtout des écrits contre Félix d'Urgel, dont l'hérésie principale tendait à ne faire regarder Jésus-Christ que comme fils adoptif de Dieu, ce qui détruisait sa divinité. On sait qu'il s'engagea par ordre de Charlemagne dans cette polémique qu'il soutint vigoureusement, et où il fit preuve d'une grande connaissance de la théologie puisée dans ses véritables sources : l'Ecriture et la Tradition.

Caractère de ses écrits.

En général, il témoigne dans ces écrits de bon goût, de justesse d'esprit, d'érudition et d'un grand amour de la discipline monastique. On y voit une grande clarté de pensée, une sincère humilité et un zèle qui fut de toute sa vie aussi bien dans sa conduite que dans ses écrits (a).

Son culte en Poitou.

Il fut honoré surtout, et tout d'abord, à Saint-Savin, où sa mort laissa de longs regrets, et dans tout le diocèse de Poitiers, où son office se célèbre le 12 février, qui fut le jour de son inhumation. Son corps resta cependant à Inde jusqu'à la révolution de 1791, qui, en fermant les églises, ajoutait toujours à cette joie digne d'elle celle d'en profaner les plus précieux trésors. En 826, Durand, abbé de Saint-Laurent de Vernazoubre, au diocèse de Toulouse (11), obtint de Louis le Débonnaire un fonds de terre pour y élever un monastère du nom de Saint-Benoît d'Aniane. L'édifice fut bientôt achevé. Durand la confia à la direction d'un abbé nommé Woïca. Mais les deux monastères finirent par s'unir sous la conduite de l'abbé d'Aniane, dont Saint-Laurent devint un prieuré (b).

(a) Cf. *Hist. littér. de la France,* IV, 450 et suiv.

(b) D. Bouquet, *Hist. Franc.,* VI, 409.

Saint Benoît avait donné pour abbé à Saint-Savin, quand il avait cessé d'y habiter, le moine Dodon, son élève et son ami, dont il savait l'intelligence et la régularité. La vie de ce dignitaire, qui fut longue, se signala par toutes sortes de soins importants, par des fondations et des réformes, par la direction qu'il donna à plusieurs autres monastères, et surtout par l'excellente administration de sa maison principale dont il fut la seconde providence, augmentant ses bâtiments et ses revenus. Nous le verrons ainsi se mêler jusqu'à sa mort, en 853, à ces grandes choses qui ne semblèrent pas fatiguer sa vieillesse avancée.

Dodon lui succède à Saint-Savin,

Gellone était resté sous la dépendance d'Aniane. Il fallait donc un nouvel abbé quand Benoît s'en fut séparé par la mort. Les deux communautés s'assemblèrent. Alors, en présence des archevêques Nébridius de Narbonne et Agobard de Lyon, elles élurent pour leur chef commun Tructesinde, moine d'Aniane, dont l'élection fut transmise à l'empereur pour qu'il l'approuvât. Cette approbation était bien moins un signe de prépondérance qu'un gage de protection et de faveur dont les monastères avaient alors grand besoin contre les irrégularités possibles du dedans et les entreprises trop habituelles du dehors. Comment ne pas admirer la piété et le zèle de ce prince écrivant à Tructesinde, le nouvel élu, pour lui recommander autant la charité et la discrétion dans le gouvernement de ses frères, qu'à ceux-ci l'humilité d'une soumission exemplaire? Il veut que les usages établis par le saint fondateur soient strictement conservés, autorisant les moines à une juste résistance si l'abbé y contrevenait, et, dans ce cas, il s'engageait à les soutenir. Cette conduite prouve bien que l'on regardait alors l'assistance du roi comme une condition essentielle de bon gouvernement, et répond assez aux injustes censeurs de ce prince en qui était vraiment le désir du bien de ses peuples, qu'on n'avait jamais cherché d'une manière plus noble et plus glorieuse (a).

Et Tructesinde à Gellone.

L'empereur seconde ces nominations.

(a) Longueval, *Hist. de l'Eglise gallic.*, VI, 502.

Nouvelle répression des Maures.

C'est dans ce sentiment qu'au commencement de 822 il fit réprimer par Bernard de Septimanie, fils de saint Guillaume de Gellone, et qui administrait toujours les Marches d'Espagne, les nouvelles tentatives que les Maures de Cordoue essayaient contre les Basques ou Gascons, en profitant de l'extinction d'une trêve. Bernard leur ôta l'envie de remuer, en entrant sur leur territoire, où il ne laissa que des ruines(a). Cette sorte de leçon, toujours regrettable, n'en était pas moins nécessaire contre des révoltés incorrigibles.

Organisation des *Missaticum*.

En ce même temps, il remania l'institution des *Missi dominici,* ou envoyés royaux, dont l'impulsion avait inspiré quelques améliorations possibles. Elle devint l'objet de capitulaires qui divisèrent la France en neuf grands gouvernements, soumis chacun à un certain nombre de *Missi.* On désigna chacune de ces divisions sous le nom de *Missaticum.* C'était une forme anticipée de ce qu'on nomma plus tard les Intendances et les Généralités : ainsi on avait groupé dans un même ressort la Touraine, l'Anjou et le Maine. Au Poitou étaient liés l'Angoumois, la Saintonge, le Limousin et le Périgord (b). Il est curieux de connaître comment se faisaient quatre fois par an, dans leur ressort, les visites de ces hauts magistrats, qui allaient toujours au moins deux ensemble, et dont l'un était ecclésiastique et l'autre laïque. Dans la hiérarchie des fonctionnaires publics, ils avaient rang au-dessus des comtes et des évêques. Un capitulaire réglait à quelles provisions ils avaient droit pour eux et leur suite. Quarante pains, deux jeunes porcs, un agneau, quatre poulets, vingt œufs, neuf setiers de vin, deux muids de blé. Ils avaient aussi droit de gîte comme tous les officiers royaux : c'est-à-dire qu'ils étaient hébergés avec leur suite, ce qui prouve que les provisions alimentaires ci-dessus énumérées ne se consommaient pas dans le voyage, mais

(a) L'Astronome, *ad ann.* 822.

(b) Chalmel, *Tablettes de l'histoire de Touraine,* p. 44.

leur tenaient lieu d'honoraires, l'argent étant fort rare, comme monnaie de détail, et ne servant guère que pour l'acquit des impôts et des amendes judiciaires.

A peine arrivés au lieu de leurs assises, les *Missi* convoquaient une assemblée de tous les Francs ou hommes libres qui habitaient le comté dont ils commençaient l'inspection. Et comme ils ne pouvaient pas inspecter par eux-mêmes toutes les localités de leur ressort, ils choisissaient parmi les habitants du comté les hommes les plus dignes de leur confiance, et les chargeaient des enquêtes préalables à leurs jugements. La justice, l'administration générale et la perception des impôts faisaient le triple objet de cet examen. Si quelque seigneur laïque ou clerc refusait d'obéir aux juges, ceux-ci pouvaient s'établir avec toute leur suite sur ses domaines jusqu'à ce qu'ils l'y eussent contraint. Quand les rebelles plus forts qu'eux s'obstinaient dans leur résistance, un rapport au roi en faisait justice, et celui-ci se chargeait de faire respecter la loi.

Leur décadence et leur fin.

On voit combien ces mesures étaient sages, et qu'elles devaient réparer et même éviter beaucoup de désordres ; et pourtant, comme les meilleures institutions résistent peu à certaines commotions sociales, elles furent de celles qui, après avoir rendu d'importants services sous Charlemagne et dans les premières années de son fils, s'affaiblirent peu à peu, tombèrent en désuétude vers le milieu du IXe siècle, et ne purent continuer la mission qu'une sage prévoyance leur avait faite. C'est qu'alors les institutions seront déjà singulièrement modifiées. La féodalité aura resserré entre les mains des grands feudataires le sol et l'administration des provinces où le roi n'avait plus rien à voir, sinon en quelques cas fort rares où il conserva certains droits de suzeraineté. Nous n'aurons donc plus à parler du *Missaticum*, aboli vers cette époque par le fait même de l'indépendance des comtes et autres seigneurs territoriaux qui se réservèrent tous les droits de justice et de juridiction administrative.

Capitulaire pour le monastère de Sainte-Croix de Poitiers,

A ces réglements, qu'inspirait le zèle de la justice, Louis en ajouta d'autres qui prouvent encore combien peu il abandonnait à son fils les soins de la partie morale de son gouvernement. Le monastère de Sainte-Croix de Poitiers était toujours en grande réputation de sainteté, et gardait toujours pour les peuples le souvenir précieux de sainte Radégonde. Mais là aussi, l'influence de quelques grands seigneurs imposait à la communauté des charges qui lui devenaient doublement pesantes, et qui nécessitèrent de la part de l'abbesse, qui était toujours Gerberge, des plaintes à l'empereur. Ainsi n'était-ce pas un abus déplorable que de voir les gens puissants exiger que leurs filles entrassent dans le monastère sans autre vocation que celle d'y être entretenues gratuitement, et d'y porter des atteintes continuelles à la règle, au bon exemple de l'obéissance et de la ferveur? De leur côté, les clercs chargés du service de l'église collégiale fondée par sainte Radégonde et de donner leurs soins spirituels aux religieuses, se multipliaient à leur volonté et outre la mesure des besoins auxquels ne correspondaient plus les revenus de leurs domaines. Ils allaient même jusqu'à se regarder indépendants de l'abbesse, qui, représentant leur fondatrice, devait exiger que ces clercs, qui tendaient à se faire chanoines, au lieu de religieux qu'ils étaient encore, ne pussent au moins mitiger leur règle jusqu'à se séparer en quelque manière du couvent auquel ils devaient les secours spirituels. Louis écouta donc les plaintes de l'abbesse et rappela à l'ordre voulu ceux qui le compromettaient de plus en plus. Les articles 6 et 7 du capitulaire donné à cette occasion rétablirent l'esprit de la règle quant aux religieuses à admettre au noviciat, et, pour établir cette décision sur un chiffre qui forçât de la respecter, il voulut que le nombre ne dépassât point celui de cent ; si bien qu'il fallait attendre qu'une place fût vacante pour la remplir. Plus tard les chanoines furent aussi ramenés à l'esprit de leur institution primitive. Ils ne durent être désormais plus de trente, et restèrent soumis à

Et pour les clercs de Ste-Radégonde.

l'autorité de l'abbesse. D'après une clause ajoutée à cette décision, il paraîtrait que dans un intérêt quelconque, et peut-être afin que les chanoines, étant plus nombreux, se dispensassent plus facilement d'une partie de leur charge individuelle, ils avaient reçu parmi eux des serfs et des colons qui faisaient nombre dans la communauté. Il est bien entendu que les clercs ainsi pourvus d'un office monastique seront renvoyés s'ils sont de condition libre, et rendus à l'agriculture et au service de la maison s'ils étaient sortis de la servitude (**12**).

On voit une fois de plus ici que si les rois n'avaient pas considéré les institutions monastiques comme une partie essentielle et fondamentale de leur gouvernement, ils n'eussent pas tant tenu à ne point les laisser vicier par les injustices ou les négligences de leurs sujets.

Notions sur les capitulaires.

Nous venons de parler de capitulaires, et il est bon de savoir ici ce qu'on entend par ce mot si usité dans l'histoire des deux premières races de nos rois. Baluze, le savant bibliothécaire de Colbert, a réuni la collection de toutes les ordonnances royales émises depuis Childebert, fils de Clovis Ier, jusqu'à Charles le Chauve (a). Ces ordonnances forment un code très étendu de toutes les lois édictées depuis le milieu du VIe siècle jusque vers la fin du IXe. Elles étaient apportées d'abord en projet par les seigneurs et les évêques dans les diètes ou assemblées, soumises à une discussion et sanctionnées par le roi, qui en faisait la base de ses ordonnances. Charlemagne, avec son génie d'organisation, a eu la plus grande part à ces décisions, appelées capitulaires parce que chaque grande division du code qui en résultait se composait d'autant de petits chapitres *(capitula)* qu'il y avait de sujets particuliers à ordonnancer.

Comment disparaît ce moyen de législation.

Les capitulaires avaient partout force de loi et fixèrent longtemps la jurisprudence, jusqu'à ce que un nouvel état

(*a*) Deux vol. in-fº, édités à Paris, par M. de Chiniac, en 1780.

de choses survenant avec la féodalité, chaque province ou pays eut ses lois seigneuriales et ses coutumes particulières qui prirent le dessus et firent oublier les anciennes règles si sages en général, mais dont l'application n'était plus à faire. Il n'y eut que l'Eglise qui maintint plus strictement dans son gouvernement personnel les lois qu'elle avait proposées et acceptées dans les assemblées royales, parce que ces lois y étaient de véritables canons très conformes à son esprit et aux notions pratiques de sa théologie. Nous avons vu plus d'une fois que par leurs décisions en matières civiles et ecclésiastiques, ces diètes avaient le caractère de conciles; nos lois actuelles, fondées en grande partie sur ces données primitives, en témoignent encore; beaucoup de leurs dispositions, dans l'œuvre de Charlemagne surtout, étaient autant de principes de haute sagesse et d'habile législation (**13**).

Mariage de Pépin, roi d'Aquitaine.

Vers la fin de septembre 821, Louis avait convoqué à Thionville une assemblée générale où il avait traité du mariage de ses enfants. Les préparatifs durèrent quelque temps, à la suite des conventions dont les détails se prolongèrent jusqu'au-delà de plusieurs mois, et ce ne fut que vers la fin d'avril 822 que l'aîné des princes, Lothaire, épousa Ermengarde, princesse alsacienne. Quant à Pépin, qui nous intéresse davantage, il fut marié à Ingeltrude, sœur de Théodebert, comte de Madrie. Ce comté est placé par les capitulaires de Charlemagne entre Rouen et Evreux, et se prolongeait jusqu'à Vernon (**14**) et la Seine, entre les petites rivières d'Eure (**15**), d'Aure (**16**) et d'Iton (**17**). Le titulaire de cette seigneurie, devenu le beau-frère du roi d'Aquitaine, était un des plus puissants leudes du pays, quoiqu'il n'eût qu'un territoire restreint, et il comptait parmi les premiers officiers du palais impérial. On a été jusqu'à nier qu'il ait été le père de Robert le Fort, tige des rois de France de la race capétienne. Mais rien n'est plus vrai cependant, si l'on consulte attentivement les tableaux généalogiques de cette race donnés par les auteurs les

plus compétents (18). On voit que la jeune princesse, issue comme son frère de Childebrand, frère de Charles-Martel, et proche parente d'Eudes, comte d'Orléans, n'était pas une alliance au-dessous de la famille qui l'adoptait. Elle avait dix-neuf ans ; Pépin avait atteint sa vingtième année. C'est une autre faute de quelques écrivains d'avoir prétendu que ce mariage ne s'était fait que malgré le chef de la famille impériale. Le contraire se prouvait évidemment par les circonstances que nous en savons. Peu après son mariage, Ingeltrude suivit en Aquitaine son mari, qui se hâta d'y revenir. Cette alliance, nous le verrons, devait avoir bientôt des résultats désastreux.

A cette occasion, l'empereur rend à la liberté ses anciens amis Adalhard, Wala et Théodulphe.

A l'occasion de ces noces, Louis prononça la grâce des seigneurs qu'il avait éloignés de lui pour avoir trempé plus ou moins dans la conspiration de Bernard d'Italie. On vit Adalhard tiré du monastère de Noirmoutier et rendu à celui de Corbie, où il retrouva son titre abbatial (a). Il y reprit aussi l'habitude des saints exercices, s'y appliqua à la sanctification des moines et à la sienne propre, si bien que peu d'années après, sa mort étant survenue, des miracles suivirent, et lui firent donner le titre de saint. Sa fête se célébra depuis ce temps le 2 janvier, à Corbie et dans le diocèse d'Amiens (b). Wala reprit son rang à la cour, où il ne tarda pas à devenir le principal ministre de Lothaire, lorsque celui-ci alla prendre le gouvernement de l'Italie. Théodulphe d'Orléans fut aussi autorisé à quitter le monastère de Saint-Serge d'Angers, et à remonter sur son siége, où personne ne l'avait remplacé. Mais ce prélat qui, moins résigné, et contrairement aux autres grands personnages condamnés avec lui, avait toujours persisté à nier la part que la calomnie lui avait reprochée dans la conspiration, et contre lequel, en effet, on n'avait allégué aucun témoignage spécieux, n'eut pas le bonheur de profiter

Mort de Théodulphe.

(a) Cf. *Bolland.* et les autres hagiographes, au 2 janvier.

(b) Mabillon, *Annal. Bened.*, l. XXIX, nº 14.

de cette heureuse circonstance. Il était à peine sorti d'Angers pour retourner à Orléans, qu'il mourut subitement, ayant été empoisonné, dit-on, par un seigneur qui avait usurpé les biens de son Eglise, et croyait par ce crime réussir à les garder (a). Il fut donc ramené à Angers et inhumé dans l'église de cette même abbaye qu'il avait eue pour prison. C'est pendant cet exil qu'il avait composé la belle hymne latine qui se chante encore à la procession du dimanche des Rameaux (**19**).

Théodulphe fut un exemple de ces subites infortunes qui frappent souvent les grands arrivés au faîte des honneurs et de la gloire mondaine. Heureusement pour sa mémoire, ses contemporains l'ont complètement justifié dans leurs annales et chroniques. Letalde, moine de Micy (**20**), donne de grands éloges à la pureté de ses mœurs et à la beauté de son esprit. Hincmar loue particulièrement son talent poétique, et il a toujours passé pour le poète de son siècle qui a le mieux manié le vers latin. En ce genre, il passa à son imagination de charmantes fantaisies qui devaient le délasser de sa continuelle application aux affaires de son diocèse. Nous avons parlé de son *Exhortation aux juges*, où la régularité du style n'exclut ni le piquant de certains avis, ni la suavité de quelques descriptions fort agréables de son voyage dans les deux Narbonnaises. — On a de lui six livres de poésies diverses, parmi lesquels des éloges des saints, des épigrammes, des chants de triomphe où il célèbre les succès de la France sur les Barbares, enfin des consolations religieuses, et entre autres un poème où il exalte les vertus et les grandes œuvres de saint Benoît d'Aniane, qui, de son côté, ne fut pas moins son admirateur que son ami.

Ses poésies.

Son zèle épiscopal.

Mais où se retrouve l'évêque surtout, c'est en deux capitulaires adressés par lui à tous les prêtres du diocèse

(a) Cf. Fabricius, *Bibl. mediæ et infimæ latinitælis*. — Migne, *Patrolog.*, t. CV, p. 187. — Tresvaux, *Hist. de l'Eglise d'Angers*, I, 81, qui dénature complètement le récit des autres historiens.

d'Orléans, qu'il appelle ses frères dans le sacerdoce. Le premier renferme deux exhortations à prendre soin de leurs peuples, des règlements pour leur propre conduite, le culte de Dieu et l'administration des sacrements. Ce capitulaire a quarante-six articles, dont les dix-neuvième et vingtième traitent des écoles du diocèse et sont fort remarquables. Dans le second, nous lisons des détails qui nous donnent d'utiles notions sur la discipline de ce temps. Les prêtres ne doivent baptiser qu'à Pâques et à la Pentecôte les enfants dont la santé ne donne aucune crainte ; les dîmes et les offrandes des fidèles sont le patrimoine des pauvres et des pèlerins. — Ils ne peuvent avoir chez eux aucune femme, pas même leur mère. Leur service pouvait sans doute se faire par des colons attachés aux biens fonds de leur bénéfice. — Il est remarquable qu'il entre sur la confession des péchés en des détails que les traditions théologiques ont conservés jusqu'à nous, ce qui prouve très bien qu'ils sont dans la nature du sacrement. Celui qui se confesse doit être agenouillés près du prêtre ; si le pénitent a de la peine à se souvenir de ses péchés, le prêtre doit *l'interroger* pour lui faciliter ce devoir, mais avec discrétion, pour ne rien lui apprendre qu'il ne sache ; et si le confesseur s'aperçoit que la honte empêche le pénitent de découvrir ses péchés, il doit lui représenter qu'on ne peut être sauvé si on ne les confesse tous avec repentir (a).

Deux observations résultent de ce que nous avons dit de Théodulphe. D'abord, que la pratique de la poésie, surtout traitée chrétiennement, comme Théodulphe le fit toujours, ne nuit pas dans un esprit élevé à la sainteté de l'âme, ni dans un évêque aux religieuses sollicitudes que méritent de sa part les âmes dont il répondra ; puis, ces actes épiscopaux dont nous venons de parler indiquent bien l'homme de Dieu ; ils étaient le prélude aux mandements doctrinaux et aux constitutions synodales qui, plus tard,

(a) D. Rivet, *Hist. littér. de la France,* IV, 461 et suiv. — Longueval, *Hist. de l'Eglise gallic.,* VI, 491 et suiv.

sous un autre nom, mais dans la même forme, devaient être si utiles à son clergé.

Tel fut le sage et savant prélat à qui l'histoire n'a pas toujours rendu assez de justice. Si on l'étudie de près dans les sources originales et au flambeau d'une critique désintéressée, on voit en lui et dans ses écrits un évêque dont rien n'a déparé la plume épiscopale ; on le voit frappé par la calomnie, occupant sa captivité d'études dignes de lui-même, mourant victime de la dernière iniquité qu'un homme puisse subir, et laissant à la postérité une réputation sans tache, en dépit des noirceurs dont chargèrent sa vie des faiseurs de conjectures ou des jaloux intéressés.

Théodulphe appartenait au Poitou par ses amitiés, par quelques-unes de ses habitudes, qui l'y avaient ramené, de temps à autre, vers les chers moines de Charroux, ou à la cour de Louis d'Aquitaine. Nous lui devions ces souvenirs d'une vie qui forme un des plus attachants épisodes de nos annales poitevines.

La délivrance et la mort de ce grand homme s'étaient passées en 821, nous l'avons dit, et nous n'en avons retardé un peu le récit que pour le donner sans interruption. Revenons maintenant à l'année 822.

Diètes de Thionville et d'Attigny.

On sait que les rois de France tenaient deux fois par an leurs assemblées générales. En avril avait eu lieu celle de Thionville. Au mois d'août, une autre fut convoquée à Attigny-sur-Aisne ; elle avait eu de longs préliminaires dont il faut parler avant tout.

Louis s'y déclare repentant de sa sévérité contre son neveu Bernard.

L'empereur Louis, que nous avons toujours trouvé dans tout son gouvernement, soit en Aquitaine, soit en France, un modèle de piété active et de bonté qui ne se démentait pas, semblait avoir changé de caractère en changeant de position. Les souvenirs de certaines sévérités dont l'histoire l'a certainement absous, attristaient sa vie ; il regrettait surtout la mort de son neveu Bernard, coupable pourtant d'une trahison impardonnable et que d'autres juges avaient condamnés avec lui. Il résolut donc d'expier ce prétendu

crime. Il témoigna publiquement de son repentir devant l'assemblée d'Attigny et l'intention d'en faire pénitence publique.

Observons ici, pour expliquer ce qui va suivre, que la pénitence publique, dont l'origine remontait aux premières années du christianisme, et dont nous voyons les premières traces dans la première Epître aux Corinthiens (a), existait encore, complète et vivace dans l'Eglise, avec ses caractères et sa solennité des premiers jours. Il avait fallu d'ailleurs que les évêques, dont un grand nombre avaient pu désapprouver les rigueurs judiciaires de la diète de 818, eussent consenti à y voir un sujet de pénitence canonique; ils étaient en cela dans l'esprit de l'Eglise et s'accordaient parfaitement avec Louis lui-même, qui n'avait pu manquer de les consulter, non plus que les deux légats du Saint-Siége qui résidaient constamment à la cour.

Conditions de la pénitence publique à cette époque.

Quoi qu'il en fût des raisons plus ou moins graves qui le déterminèrent, Louis parut à l'assemblée d'Attigny. On y fit venir Hugues, Drogon et Thierry, ses frères nés d'une femme de second ordre de Charlemagne, lesquels, élevés à la cour jusqu'au moment de la révolte, avaient été relégués en des monastères pour ôter à quelques partisans encore inconnus la pensée d'en faire jamais des prétendants. Louis commença par déclarer qu'il se réconciliait sincèrement avec eux. Après quoi il fit une confession publique des péchés qu'il pouvait avoir commis dans l'affaire de Bernard, se soumit à la satisfaction qu'on lui imposa, et s'efforça, par de grandes aumônes, par les prières des serviteurs de Dieu et par ses propres pénitences, d'expier les fautes que lui ou son père pouvaient avoir commises en ce genre « comme s'il avait accédé par une cruelle vengeance, dit l'auteur de sa vie, à ce qu'il avait fait selon la justice et les lois » (b).

C'est faire peu de cas de l'esprit d'une époque et de ce qu'on en doit penser justement que de prétendre que Louis

Faux jugements portés sur cet acte d'humilité chrétienne.

(a) *Cor*. V, 1 et suiv.

(b) Eginhard, *in. annalib.* ad h. ann.

avait oublié en cette circonstance son devoir de roi et excité contre lui l'esprit public. On va même jusqu'à dire qu'il amoindrit dès lors la royauté (b) : ce sont autant d'erreurs de jugement que l'histoire doit énergiquement repousser. Nous verrons que la décadence de la monarchie carlovingienne, dont les commencements datent de cette époque, naquit bien moins de ces actes chrétiens d'une royauté jusque-là si féconde, que des menées politiques d'ambitieux sans religion et sans dignité.

Les élections rendues au clergé.

A cette même diète d'Attigny, le fait principal n'empêcha pas des accessoires de haute importance. L'empereur ne se contenta point d'avoir mis sa conscience en paix avec ses convictions religieuses : il voulut encore rendre à l'Eglise une de ses immunités les plus indispensables. Des usurpations successives pratiquées depuis Charles-Martel comme un droit que s'étaient attribués les rois et les plus puissants seigneurs, avaient fait disposer, par l'autorité laïque, des évêchés, des abbayes et des autres riches bénéfices qui devenaient ainsi des faveurs mondaines accordées à des complaisances coupables. La simonie s'y était mêlée ; les diocèses, les paroisses, les monastères en avaient souffert en des proportions diverses, et c'est surtout par ce détestable abus de la violation des sanctuaires que tant d'irrégularités s'étaient introduites dans le clergé séculier et régulier. Un règlement fut rendu pour remédier à beaucoup de désordres opposés à la marche canonique de l'Eglise. Le second fut sans contredit le plus important. Il lui rendait le droit d'élection pour les prélatures, lesquelles devaient désormais être accordées par le suffrage du clergé, des grands et du peuple ; les évêques de la même province devaient nommer aussi leur métropolitain, d'où leur vint le nom d'évêques suffragants ou ayant droit de suffrage. C'est le cas de faire remarquer une fois de plus que ces libertés, que l'Eglise avait pratiquées dès le commencement,

(a) La Fontenelle, *ub. sup.*

étaient toutes dans l'intérêt des masses populaires, à qui elles garantissaient des pasteurs qui leur étaient connus d'avance, et dont le ministère devenait d'autant plus facile et respecté. C'était le suffrage universel appliqué sérieusement par des gens de foi, que plus tard notre exécrable constitution de 1791 a voulu singer par des prétentions sacrilèges, et qui, devenu un moyen de charlatanisme politique, n'a servi qu'à enchaîner la France au profit des plus ignobles passions qu'elle ne saura plus réprimer.

Naissance de Charles le Chauve.

L'année suivante, 823, n'eut rien de remarquable pour notre contrée, sinon la naissance d'un prince qui devait être bientôt une cause involontaire de graves dissensions dans le sein de la famille impériale et dans les affaires de l'Aquitaine et du Poitou. L'empereur eut de l'impératrice Judith, la seconde année de son mariage, un fils né le 3 juin qui reçut le nom de Charles, et qui fut connu plus tard sous le surnom de Chauve que lui valut de bonne heure une particularité personnelle. Quelques années se passeront sans que la paix en fût troublée ; mais elles coïncideront bientôt nécessairement avec la première idée d'un apanage à donner au jeune prince. Cependant, comme on voyait cette naissance entourée de germes de dissensions que des mécontentements encore sourds, mais réels, ne pouvaient tarder à faire éclore, on ne manqua pas de s'exprimer librement sur le véritable auteur de ce nouveau prince. A entendre certains courtisans, peut-être déjà encouragés à des propos de ce genre, il fallait en accuser le duc d'Aquitaine, Bernard, fils de saint Guillaume de Gellone, que nous avons vu recevoir, en 806, le marquisat de Septimanie, et succéder en 820 au comté de Barcelone qui venait d'être ôté à Béra. On prétendait que ce seigneur était trop bien avec l'impératrice, et que ce grand événement en était la preuve. Si la réputation de légèreté faite à cette princesse était fondée ; si les rapports fréquents que les charges de Bernard à la cour lui donnaient forcément avec elle, et même certaines habitudes de celle-ci, purent servir

Intrigues qu'elle suscite.

d'aliment à la calomnie, on s'en autorisa dès ce moment pour répandre des bruits injurieux à l'empereur, et c'était déjà semer des ferments de discorde, d'où allaient surgir de déplorables malheurs. Disons tout d'abord qu'au milieu des tristes intrigues qui conspirèrent à l'envi contre Louis et Judith, nous trouverons des faiblesses regrettables de la part des deux époux diversement calomniés avec une criante injustice, des embarras de gouvernement et de conduite personnelle que l'inhabileté de l'un et l'inexpérience de l'autre feront naître chaque jour; mais tant de malheurs viendront surtout d'une irréparable faute du prince et d'une tendresse égoïste qu'une mère ne se permet jamais sur le trône sans de profondes secousses pour l'Etat.

Troubles réprimés en Bretagne.

Il y eut cette année de nouveaux troubles en Bretagne, où les comtes de Nantes et de Rennes refusèrent encore les témoignages annuels de soumission promis au roi de France. Celui-ci se porta chez eux, menant à sa suite trois corps d'armée, dont ses fils Pépin et Louis conduisaient les deux principaux. Les hostilités furent bientôt terminées par la défaite et enfin par la mort de Wismarck, comte de Cornouailles (**21**), principal instigateur de la révolte.

Le jugement de la croix est aboli,

Les épisodes de l'histoire sont toujours à remarquer lorsqu'ils se rattachent à quelque changement dans les mœurs ou dans les habitudes d'un peuple : c'est pourquoi nous indiquons ici un règlement fait au commencement de 823 à Francfort, où l'empereur avait passé l'hiver. On y arrêta que l'on n'aurait plus désormais recours au jugement de la croix. Peut-être quelque fait décisif avait-il fait ouvrir les yeux sur une épreuve qui, après tout, dépendait beaucoup de la force physique de chacun des contendants ; peut-être aussi des abus et des déceptions sur le résultat de ces jugements avaient-ils déterminé à s'y confier moins, et le temps venait où Agobard de Lyon, l'une des lumières de ce siècle, allait s'élever, dans un traité venu jusqu'à nous [a],

(*a*) Mabillon, *Analecta,* t. 1, p. 47.

contre le duel judiciaire. Peu d'années après, un concile, tenu à Worms, défendait de recourir à l'eau froide (a). C'était un commencement de décadence pour ces usages; on vit bientôt Louis le Débonnaire les traduire aux jugements ecclésiastiques, et Lothaire les abolir dans tous les cas définitivement. Mais ces lois n'étaient pas observées partout, n'obligeant que dans les Etats des princes qui les avaient portées : ce qui fit que ces sortes d'ordalies durèrent encore çà et là jusqu'au XIII[e] siècle; et encore le duel persista-t-il jusqu'au XVI[e]. Et celui de l'eau froide.

Charlemagne avait favorisé, en 808, l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieux (ou de Montglonne) de décorations qui supposaient dès ce temps l'état florissant de la communauté. Il y avait ajouté le don d'importants domaines. D'où vient qu'en 824 elle était en si mauvais état qu'une restauration lui était devenue urgente, et que le lieu était presque abondonné (b)? Il ne semble pas qu'on doive attribuer cette dégradation aux ravages des Normands, qui, prétend-on (c), auraient dû passer par là dans leur première incursion en 820. Il est vrai que les annales interrompues de cette maison, n'ayant pu se renouer de longtemps par suite de nouvelles catastrophes, ont laissé la postérité sans connaissance exacte des événements de cette époque; mais on en aurait des traces dans les annales qui s'écrivaient ailleurs, et, cette année, il n'est parlé dans nos histoires que des ruines faites dans les îles océaniques des côtes de la Saintonge et du Poitou. En effet, les sauvages envahisseurs ne pouvaient pas encore songer à s'aventurer sur la terre ferme, surtout jusqu'à une distance de plusieurs lieues entre le rivage et l'Anjou. Selon nous, il faut attribuer cette morne tristesse et cette solitude faite à certains couvents au milieu de leurs propres ruines, à des invasions d'un autre genre, à celles Restauration de St-Florent de Montglonne

(a) Labbe, *Concil. Wormens.*, VII, 1669.

(b) Mabillon, *Annal. Bénéd.*, ad h. ann.

(c) V. La Fontenelle, *Rois et Ducs*, p. 148.

des seigneurs peu scrupuleux qui se rendaient maîtres des abbayes, confisquaient les revenus à leur profit, en dispersaient les moines par la famine, et restaient pendant plusieurs années les propriétaires et les *abbés laïques* de ces lieux désolés. De là une interruption dans les paisibles habitudes du monastère; plus de prière publique, plus d'observances régulières, plus de moines écrivant l'histoire, transcrivant les chartes, visitant les malades et les pauvres. C'était la suspension de tous les éléments civilisateurs répandus dans la contrée. Et comme cet abus était fort répandu, et que tant de guerres se renouvelant sans cesse de tous côtés entravaient surtout les travaux agricoles et les développements de l'industrie et du commerce, il venait toujours un temps où, jouissant enfin de quelque repos, les rois songeaient à fermer ces plaies en rétablissant l'ordre par un des plus considérables moyens de l'entretenir. C'est ainsi sans doute que cette année, l'empereur, à qui l'on voit toujours, même dans notre Aquitaine, la plus grande part de l'action gouvernementale, songea à reprendre la restauration de Saint-Florent. Il fit revenir d'Italie Frolbert et ses moines qu'il y avait envoyés se réformer sous les habitudes du Mont-Cassin, exigea leur promesse de suivre toujours la règle de saint Benoît, la seule qu'on voulût admettre désormais, et leur assura, après la mort de leur abbé, le droit d'élire son successeur. Ainsi on commençait à reconnaître qu'une condition nécessaire aux progrès des communautés religieuses était de leur rendre une autonomie qu'on n'avait pu leur enlever sans injustice. Une autre particularité n'est pas moins remarquable. Le diplôme impérial daté de Compiègne, nomma le monastère « Saint-Florent de Glone, » et dit que « le corps du bienheureux confesseur y repose encore » (22). Ces termes indiqueraient bien que le saint corps y serait demeuré, ou caché par les moines qui avaient dû l'abandonner, ou gardé par ceux qui, en petit nombre, s'y étaient maintenus après le départ de l'ennemi si redouté aux environs. Le même texte explique

encore qu'alors le Poitou et son territoire se prolongeaient jusqu'à la Loire, dont les eaux baignaient l'abbaye sous le coteau qui l'abritait au Midi.

Nouvelles révoltes en Espagne.

Il faut encore nous tourner du côté de la Gascogne, où le roi Pépin et Bernard de Septimanie eurent un rôle que les historiens définissent mal. Une alliance mal inspirée avait ménagé depuis quatre ans une sorte de cohabitation entre les Maures et les seigneurs chrétiens, qui, attaqués subitement par eux, réclamèrent la prompte intervention des Aquitains. Le roi leur envoya aussitôt les comtes Aznar et Ebles, qui commandaient dans la Gascogne orientale. Ceux-ci, prenant pour objectifs la Navarre et l'Aragon, traversèrent les Pyrénées, arrivèrent à Pampelune, rétablirent la supériorité des chrétiens, et leur laissèrent une partie de leurs troupes pour se fortifier contre le retour possible de leurs voisins. Les seigneurs qui occupaient les Marches, le Bigorre et les Pyrénées étaient toujours restés fidèles aux rois d'Aquitaine; ils n'avaient embarrassé en rien l'action militaire de Louis ; mais un autre, Garcias Ximénès (**23**), qui occupait les gorges des montagnes, quoique de même sang que ces seigneurs, ne pouvait oublier ses anciens ressentiments et détestait la race carlovingienne jusqu'à s'entendre contre elle avec les Maures de Saragosse et de Cordoue. De sorte que quand Ebles et Aznar ramenèrent dans leurs gouvernements les troupes qui devaient, sous leur conduite, traverser les étroites vallées que surveillait Ximénès, et ces vallées étaient encore les fatales gorges de Roncevaux, celui-ci les attaqua, tailla en pièces leurs bataillons surpris, et fit prisonniers les deux chefs. Ebles fut envoyé à Cordoue; Aznar fut mieux traité et recouvra bientôt sa liberté, parce qu'il était parent des princes gascons (a), mais surtout allié à l'ancienne maison mérovingienne. De ce jour surtout parut en lui un réel attachement aux idées de cette maison, car il ne pouvait guère reconnaître autrement la couronne

Hostilités de Garcias Ximénès.

(a) Mauléon, *Les Carlovingiens,* II, 186.

comtale que lui offrirent les habitants de la Vasconie citérieure (a). Nous le verrons se maintenir dans ce poste contre Pépin.

Le royaume de Navarre définitivement fondé.

A cette occasion naquit le royaume de Navarre, qui, jusqu'alors, n'avait été, aussi bien que l'Aragon, qu'une province gouvernée par des comtes français. La Navarre, située entre les Pyrénées et l'Ebre, était une des provinces dont se formait la Gascogne. Après la défaite d'Ebles et d'Aznar, les chrétiens de ce pays étaient d'autant plus découragés qu'ils semblaient remarquer dans l'administration de Louis le Pieux une certaine faiblesse qui leur faisait craindre de n'être plus aussi efficacement protégés par lui. Ils jetèrent donc les yeux sur Garcias Ximénès, renommé par une valeur éprouvée et qui possédait la plus grande partie des chaînes montagneuses qui séparent l'Aragon et la Navarre de la France. Il était d'ailleurs allié, comme descendant des Mérovingiens à Loup-Donat, comte de Bigorre, à Loup-Centule, comte de Béarn, et à Wandrégisile, comte des Marches de Gascogne. Le placer dans ce milieu, c'était lui assurer au besoin un secours prompt et puissant. Ils profitèrent donc d'une assemblée de dévotion qui amenait les foules au monastère de Saint-Jean de la Penna, près Pampelune, et, d'une voix unanime, Ximénès fut élu roi (24). Sa maison, qui était celle de Bigorre, y régna près de cinq cents ans, jusqu'à Philippe le Bel, qui joignit le titre de roi de Navarre à celui de roi de France par son mariage, en 1224, avec Jeanne, fille de Henri Ier (b).

Ximénès devient son premier roi.

Le couronnement de Garcias se fit dans la cathédrale de Pampelune, qui, dès lors, fut attribuée pour ses successeurs à cette imposante cérémonie.

Commencements de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers.

Il faut dater de cette année les commencements réels de l'abbaye de Saint-Cyprien, dont les fondements furent jetés par Pépin Ier sur les bords du Clain, et dont nous verrons

(a) *Vita Ludov. Pii*, C, 36.

(b) *Art de vérifier les dates*, VI, 488 et 499.

bientôt certains développements annoncer la prospérité future. Ce ne fut alors qu'un simple oratoire dédié à la Sainte-Vierge pour satisfaire la dévotion du prince, qui habitait Poitiers et s'y rendait souvent dans un but de prière (a). C'est bien là une réelle origine de la célèbre abbaye, qu'on a trop généralement reportée à 828, en suivant les données incomplètes d'Adhémar de Chabanais et de la *Chronique de Maillezais*. C'est pourquoi nous indiquons ici son berceau. Elle aura de remarquables vicissitudes que nous suivrons jusqu'à la dernière qui viendra, sous les étreintes de la Révolution, détruire jusqu'aux dernières traces de ses magnifiques bâtiments.

L'abbaye de Saint-Maixent récupère d'importants domaines.

Pendant que tant d'événements se passaient en dehors du Poitou, que devenaient ses propres affaires? C'est à travers bien des nuages historiques assez épais qu'il faut les chercher, et, faute de chroniques particulières, on les perçoit au milieu des troubles qui agitent de toutes parts cette belle et vaste province. Le comte de Poitou était encore Bernard, premier du nom, qui, ayant reçu ce gouvernement en 815, avait épousé ensuite Bilichilde, fille du second lit de Roricon Ier, comte de Mons (25). Depuis son avènement, dix ans s'étaient écoulés, non sans doute dans un complet repos, car il avait dû prendre une part active aux guerres de Bretagne et de Vasconie; mais il s'était montré aussi, semble-t-il, par trop expert à faire valoir ses droits d'abbé laïque, on ne sait comment acquis, contre les religieux de Saint-Maixent. L'abbaye, les propriétés territoriales, les domaines ruraux, les droits qui en ressortaient pour les légitimes propriétaires, étaient passés aux mains des comtes, soit à titre de bénéfices concédés par les rois précédents, soit par suite d'usurpations seigneuriales auxquelles les moines ne pouvaient rien opposer, puisque d'un côté ils avaient contre eux une sorte de couleur légale, et de l'autre, la raison du plus fort, qui, pour n'être pas la meilleure, condamne

Bernard, comte de Poitou, abbé laïque.

(a) *Bulletin de la Soc. académ. de Poitiers*, III, 36.

cependant le plus faible à se taire et à céder. Mais parfois survenaient quelques occasions de plaider une si juste cause, et nous pouvons croire que le mariage de Pépin n'entra pas pour rien dans le retour de prospérité qui vint consoler l'année suivante le pauvre monastère. C'était sous l'abbatiat de Renaud, nouveau successeur de Telbert que nous avons vu assister aux restaurations de 812. Des revers de ce genre, succédant de si près à un acte de la protection royale, disent assez combien les rois étaient mal secondés ou obligés souvent de fermer les yeux. Toujours est-il que Bernard, moins de dix ans après ces faveurs, avait trouvé moyen de s'emparer d'une villa, dite de *Thérec*, appartenant aux moines, et de dépendances considérables qui s'y rattachaient (**26**). C'était peu en comparaison du reste, car il paraît que le même comte s'était pourvu du monastère lui-même. On juge de la régularité qui devait être observée sous les influences plus ou moins religieuses de pareils abbés. Pépin commença par faire rendre la villa, qui revint immédiatement aux mains de ses légitimes possesseurs (*a*). Deux ans après, le 3 décembre 827, il exigea par un autre diplôme la restitution de beaucoup d'autres domaines sur lesquels il avait dû attendre une enquête motivée par les contestations de Bernard. Il assigna ainsi aux religieux la plus grande partie des biens qu'ils avaient anciennement possédés. Quant à ceux qui avaient été aliénés à titre de bénéfice, il promit de les rendre aussitôt l'époque venue où le pouvoir qui les avait ainsi concédés pourrait s'y prêter. C'était avouer la faute de ses prédécesseurs et peut-être les siennes propres. Une preuve anticipée de bon vouloir fut donnée en ce même acte. Il y fut stipulé qu'en attendant que le moment vînt des restitutions annoncées, ceux des biens de l'abbaye possédés par des étrangers à titre de bénéfices payeront annuellement aux moines le neuvième des produits (*b*). De son côté,

(*a*) D. Bouquet, *Hist. Franc.*, VI, 664, acte daté du 2 déc. 825.

(*b*) Mabillon, *Annal. Bénédict.*, II, 512.

Renaud fut constitué dans son titre abbatial sous la condition de la règle de saint Benoît. Cette condition, qui accompagnait toujours l'obtention de toute faveur de ce genre, prouve bien quelle confiance on y mettait, et comme les monastères qui l'avaient embrassée étaient et plus facilement et plus parfaitement gouvernés. On trouve le nom de Renaud jusqu'en 828 ; il semble qu'il ait été remplacé alors par Abbon, selon le droit que la même charte avait donné aux religieux d'élire désormais leur chef, en les exemptant, pour amener le monastère à une complète efflorescence, de toutes charges, obligations et redevances envers les caisses du fisc (a).

Le 1er avril suivant, Pépin Ier, dans un acte daté de son palais de la forêt de Molière, donna encore une autre marque de sa protection à Sainte-Croix de Poitiers. Gerberte en était encore abbesse. Le roi lui confirma le droit, possédé par elle anciennement, de faire tenir des marchés dans deux chefs-lieux de ses domaines, l'un nommé dans la charte *Caïoca*, et l'autre *Fulchrodum*. Le premier de ces noms est représenté aujourd'hui par *Couhé*, chef-lieu de canton occupant au Sud-Ouest du département de la Vienne le point central entre Lusignan et Civray, sur la route de Poitiers à Bordeaux. Couhé a près de deux mille habitants. Les marchés en sont encore renommés. C'était anciennement une des quatre grandes baronnies du Poitou. Pendant les guerres de religion, la petite ville, pourvue d'un château, entourée de solides fortifications, tint pour le catholicisme, et, en 1569, ayant été prise par Vérac, un des capitaines de Coligny, ses habitants l'incendièrent eux-mêmes pour ne pas se rendre. Les vainqueurs détruisirent aussi alors l'abbaye voisine de Valence, qu'avait fondée en 1230 Hugues de Lusignan, baron de Couhé. Vérac, s'étant établi sur les lieux devenus sa conquête, donna son nom à la seigneurie acquise par ses armes, et depuis lors ce fut celle de Couhé-

Première mention de Couhé en faveur de Sainte-Croix de Poitiers.

Histoire de cette petite ville.

(a) Dufour, *Manusc.*, in-4o, p. 35.

Vérac, érigée en marquisat en 1652. C'est la première fois que nous rencontrons dans notre histoire cette localité. Traversée du Sud au Nord par les vallées sinueuses et encaissées de la Dive et de la Bouleur, et par la voie romaine de Poitiers à Angoulême, son territoire dut être évangélisé par saint Martin, au IVe siècle; son église paroissiale est sous ce vocable. On ne sait pas positivement à quelle époque le lieu désigné sous le nom de *Coïaco* appartint à Sainte-Croix; il pourrait être un des domaines que Clotaire donna dès le commencement à sainte Radégonde, ce qui n'empêcha pas la famille féodale de Couhé de s'y établir plus tard, d'y bâtir un château, et d'en prendre le nom, sans préjudice des droits de la communauté sur ses propres possessions, droits qui s'y maintinrent (**27**). Il y eut même dans la suite parmi les religieuses de cette maison des dames de la famille de Couhé qui y furent religieuses ou prieures. Deux d'entre elles occupèrent même le siège abbatial de 1456 à 1511. D'autres enfin y furent pourvues des prieurés de Sainte-Radégonde-des-Pommiers (**28**), et de Jard; et plusieurs autres de ce même nom furent inhumées à Poitiers dans l'église abbatiale (a).

Origine des Couhé-de-Lusignan.

Fouqueure en Angoumois, bénéfice de Sainte-Croix de Poitiers.

Nous croyons que le *Fulchrodo* mentionné dans le même acte est Fouqueure, bourgade du canton d'Aigre, peuplée aujourd'hui d'un millier d'habitants, et qui appartenait dès lors à l'Angoumois, comme la charte l'indique (b). Si les avantages étaient les mêmes pour les deux localités, il ne semble pas qu'elles aient eu la même importance, quoique, au IXe siècle, Fouqueure dût avoir, comme Couhé, des réunions de commerce que ne dédaignaient pas leurs possesseurs. Nous n'avons du reste aucun renseignement sur ce bourg pendant le cours du moyen âge. On n'y mentionne même aujourd'hui aucuns souvenirs historiques, aucunes ruines de monuments qui attestent quelques traces

(a) Bauchet-Filleau et de Chergé, *Dict. des familles de Poitou*, II, 337.

(b) A une lieue au Sud-Est d'Aigre (Charente-Inférieure).

de féodalité. La seule particularité à observer ici, c'est que l'acte royal ne parle que de l'abbesse, alors gouvernant l'abbaye de Sainte-Croix, et que l'instrument est cité dans nos historiens comme tiré des archives de Sainte-Radégonde ; d'où l'on doit conclure que le religieux ayant été dépositaire de cette pièce, obtenue pour lui au nom de l'abbesse, celle-ci continuait de réglementer toutes choses pour les deux établissements (a).

Arnould, abbé de Noirmoutier et de Déas.

Cette facilité de Pépin à procurer des restitutions aux maisons ecclésiastiques avait un précieux complément dans le soin qu'il prenait de maintenir, quant au bon ordre des monastères, les traditions qu'il tenait de son père et de son aïeul. C'est sous ses auspices qu'Arnould, abbé de Noirmoutier, que nous avons vu bâtir le monastère de Déas, poursuivait sa tâche, et continuait dans toute la région la réforme qu'il s'était imposée avec l'abbé d'Aniane et qu'il poursuivait avec ferveur. Ses apparitions en Poitou, après chacun de ses voyages lointains, étaient un motif de régularité pour les maisons qu'il y gouvernait, et les autres, dont il n'avait fait que l'inspection passagère, ne s'efforçaient pas moins de la pratiquer, car la pensée des faveurs du roi, à qui Arnould recommandait leurs besoins, étaient pour toutes un stimulant aussi puissant que légitime.

Mariage de Bernard, comte de Poitou.

Un événement qui eut un côté célèbre malgré son importance restreinte, se passa à la cour d'Aix-la-Chapelle, dans les premiers jours de juillet 825. Bernard de Septimanie, que l'empereur aimait toujours pour sa bravoure et sa fidélité, s'y trouvait depuis quelque temps. On croit qu'il s'y était prolongé, retenu par la bienveillance du prince, depuis la fin de l'expédition de Bretagne à laquelle il avait pris part. Un autre motif aurait bien pu expliquer aussi cette longue station. On voyait alors à la cour une jeune parente de l'empereur, dont les qualités du cœur ne le cédaient pas à celles de l'esprit. C'était Dodane, chez qui l'éducation avait

Beau caractère de Dodane, son épouse.

(a) Besly, *Preuves de l'histoire des roys de Guyenne*, p. 21.

secondé les dons naturels, et qui, pieuse, instruite, irréprochable dans ses habitudes que protégeait une modestie respectée de tous, ne se montrait jamais au milieu de cette cour mondaine qu'avec la dignité de son rang et la douce gravité de la pudeur chrétienne. Bernard dut-il à Louis de la désirer pour épouse, ou bien y fut-il porté par l'attrait naturel qu'inspire une femme vertueuse à un cœur élevé? Les détails manquent dans les historiens, mais nous ne pouvons douter de la part que Louis prit à cette alliance, car le mariage se fit dans le palais impérial d'Aix-la-Chapelle, et Dodane y devint duchesse de Septimanie et comtesse de Poitou. Bernard l'emmena peu après dans son gouvernement du Midi, et elle habita avec lui à Uzès (**29**), donnant par sa vie modeste et charitable l'exemple des premières vertus que les grands doivent pratiquer. Laissée souvent à elle-même par suite des absences forcées de son mari, et devenue mère de deux fils dont l'aîné, Guillaume, devait être plus tard duc d'Aquitaine, Dodane méritait à ce titre une place dans notre histoire; mais elle s'en rendit bien plus digne encore par le zèle pieux qu'elle mit à sanctifier sa maternité. Elle ne se regarda qu'à moitié mère si elle ne guidait pas dans la vertu les enfants que le ciel lui avait donnés; et comme leur condition les obligeait à s'éloigner d'elle afin de mériter un rang convenable à leur naissance, elle suppléa par écrit aux instructions qu'elle ne pouvait leur donner de vive voix, en leur adressant un *Manuel,* composé en 841 et 842, pour les former à une conduite qui ne démentît ni le passé de leur famille, ni l'avenir qui leur semblait réservé. Rien n'est plus touchant que ce style maternel où se lit la tendresse d'une femme pénétrée de la mission qu'elle a reçue de Dieu. Ce livre est aussi une sorte de testament où les leçons de vertu s'embellissent des sentiments de la foi qu'elle exprime pour elle-même, chargeant ses deux fils de prier pour elle après sa mort, de veiller à ce que ses moindres dettes soient payées, et de faire graver sur son tombeau l'épitaphe qu'elle s'était composée. Cette pièce est presque une prière conti-

Idée de son *Manuel d'éducation.*

nuelle où elle implore la miséricorde divine. On y voit les traces de la langue grecque, qu'elle savait sans doute, et la preuve de son amour des lettres se trouve d'ailleurs dans le conseil qu'elle donne à ses fils de se faire une bibliothèque de livres propres à leur instruction. Et comme le plus jeune, né en 841, ne pouvait encore apprécier ses avis, elle charge son frère aîné, déjà âgé de seize ans, et attaché à la cour impériale, de veiller sur lui pour la remplacer dans l'œuvre importante de son éducation et de son avancement. A ce propos, elle parle de sa mort qui n'est pas éloignée et que lui font prévoir des infirmités prolongées et de profondes afflictions, venues sans doute des dangers où son époux s'était mis par suite des troubles politiques que nous verrons, et auxquels il avait pris une trop grande part. Dodane, en effet, ne survécut pas longtemps à l'envoi de son *Manuel*, que son fils dut recevoir en 842. Ce livre, qui ne nous est point parvenu en entier, nous a laissé cependant, par la table complète de ses soixante-treize chapitres, une idée de son ensemble. Nous devons aux savants du XVII[e] siècle la publication de ce qui nous en reste, tirée particulièrement d'un manuscrit de l'abbaye de Grasse (**30**). On y voit que rien n'était oublié de ce qui devait régler la conduite d'un jeune seigneur, et donne une haute idée du caractère de la noble femme (*a*).

Translation des reliques de saint Hubert.

Nous avons raconté en son temps la vie et la mort sainte d'un descendant de nos premiers souverains de l'Aquitaine qui avait occupé les siéges épiscopaux de Liége et de Maëstricht. C'était saint Hubert, dont le corps, enterré à Liége dans une chapelle de Saint-Albin, avait été retrouvé seize ans après, et à la suite de miracles qui y reportèrent l'attention publique, aussi entier que le jour de sa sépulture, et sans qu'il parût que les habits sacrés dont on l'avait revêtu eussent été endommagés. On vit alors par la translation ou levée du corps qui en fut faite pour lui donner

(*a*) Cf. Mabillon, *Act. bened.*, t. V, p. 750. — Baluze, *Marca hispanica*, lib. IV, p. 777 et suiv. — D. Rivet, V, 17 et suiv.

dans l'église une place plus honorable, et par le concours considérable des grands et du peuple, combien déjà son culte était répandu. Au siècle suivant, et à l'année où nous sommes, les moines d'Andin, dans la forêt des Ardennes, qui venaient de remplacer un collége de chanoines par les soins de l'évêque de Liége Walcand, prièrent ce prélat de leur donner le corps de saint Hubert pour inaugurer plus dignement la réforme de leur monastère. Mais c'était là une question que Walcand n'osa pas prendre sur lui de résoudre sans l'agrément de l'empereur Louis. Celui-ci, de son côté, proposa l'affaire aux évêques assemblés alors dans son palais d'Aix-la-Chapelle pour y traiter du culte des images. Le concile ne trouva pas d'inconvénients à accorder cette grâce aux moines d'Andin. On transféra donc le saint dépôt dans leur église abbatiale le 30 septembre 825. Ce même corps, trouvé quatre-vingt-deux ans auparavant intact et sans corruption, était resté le même ; de nouveaux miracles signalèrent cette cérémonie et continuèrent de se multiplier à ce nouveau sépulcre, si bien que l'abbaye en prit dès lors le nom de Saint-Hubert. Ces miracles furent recueillis en ce temps même par Jonas, évêque d'Orléans, qui était présent à cette translation. Quelques années après, des pluies continuelles faisant craindre une grande disette, les prêtres des lieux circonvoisins allèrent nu-pieds avec leurs peuples en procession à l'abbaye, et au même instant qu'ils faisaient leurs prières, on vit la pluie cesser, ce qui redoubla la dévotion populaire envers le saint (a).

Abbaye de son nom dans les Ardennes.

Il y a lieu de s'étonner que ce vocable soit absolument étranger dans notre province à une seule église paroissiale. Une simple chapelle du bas Poitou en était décorée autrefois à Nieuil-sous-Passavant (**31**), fondée par un seigneur de la Roche-Boisseau. Le Nord de la France est resté plus fidèle à ce souvenir. Il n'y a que les chasseurs qui, en tous pays, aient conservé un culte annuel au saint patron des

(a) D. Rivet, V, 31 et suiv. — Mabillon, *Act. Sanct.*, in h. ann. — Baillet, 3 nov. — Longueval, *Hist. de l'Eglise gallic.*, VI, 561.

Ardennes ; mais de telles cérémonies ne sont pas celles où il est le plus invoqué. Ne quittons donc pas ce sujet sans mentionner un des titres que notre saint compatriote s'est acquis très légitimement à la confiance des personnes atteintes de l'horrible maladie de la rage. Les documents les plus dignes de foi attestent que, dès l'an 879, on recourait déjà à un moyen qui s'est prolongé jusqu'à notre époque pour délivrer de ce mal cruel regardé comme inguérissable par la science médicale ; car on voit guérir *toutes* les personnes qui y recouraient en se soumettant aux faciles pratiques d'une neuvaine dont la forme est toujours restée la même depuis dix siècles. Ce moyen consiste à insérer dans une petite incision faite au front du malade un fil tiré d'une étole qui avait appartenu au saint évêque. Cette opération s'appelle *la Taille*. Les esprits forts qui ne manqueront pas de rire de telles cures devront, avant de se prononcer, aller eux-mêmes à Liège et à Saint-Hubert, où ils verront une centaine de guérisons opérées chaque année, personne dans ce pays ne négligeant d'y recourir (**32**).

Comment il est invoqué contre la maladie de la rage.

Le 2 juin 826 mourut dans son abbaye de Corbie, dont il avait repris et gardé la direction depuis cinq ans, le célèbre Adalhard, que nous avons vu enveloppé avec Théodulphe et son frère Wala dans la malheureuse catastrophe de Bernard d'Italie. Mais ce revers n'avait rien ôté à ses vertus pratiques, ni à sa réputation de sainteté qui lui survécut, et l'a fait honorer à ce titre dans le catalogue des saints. Sa vie avait été pleine de travaux utiles. Dans l'espérance de jeter au milieu des Saxons, dont la conversion récente avait besoin d'être stimulée, des semences fertiles de religion par la civilisation chrétienne, il avait fondé, en Saxe, sur le Wéser, un monastère qu'il nomma la Nouvelle-Corbie, où les moines, tant qu'il vécut, ne voulurent pas d'autre abbé que lui. Ayant pratiqué la cour et possédé la confiance des rois, il en avait attaqué les désordres et signalé les abus dans un livre qui, malheureusement, s'est perdu, et qui nous aurait donné à ce sujet

Mort de saint Adalhard, abbé de Corbie.

Son livre de l'*Etat du Palais*.

d'intéressants détails sur la tenue de la cour de Charlemagne, de Pépin et de Louis le Pieux. Ce livre avait pour titre : *Traité sur l'état du Palais et l'ordre dans la Monarchie française.* Le savant archevêque de Reims, Hincmar, qui avait vu ce livre dans sa jeunesse, en fait l'éloge, et rappelle que l'argument fondamental de cet ouvrage tendait à prouver que l'ordre dans le palais était la garantie de l'ordre dans les affaires publiques (**32**). Au reste, Adalhard avait le droit de parler ainsi. Rien de plus réglé, de plus doux et de plus simple que sa conduite. Aussi indulgent pour les autres que dur pour lui-même, il possédait ainsi des qualités et des vertus qui brillent peu dans les conspirateurs, et qui vengent sa mémoire depuis plus de mille ans des calomnies qui l'éprouvèrent quelques années, pendant lesquelles sa constance ne s'affaiblit ni à Corbie, ni à Noirmoutier (**33**).

Nouveaux troubles en Espagne et en Bretagne.

De nouvelles intrigues signalèrent encore au-delà des Pyrénées le commencement de cette année 826, aussi bien que d'autres mouvements qui troublèrent de nouveau la paix de la Bretagne. Nous ne nous y arrêterons pas, parce que nous ne voyons pas que l'Aquitaine et le Poitou y aient pris aucune part. Disons seulement, comme pouvant se rallier plus tard à notre récit, que Wismarck, que nous avons vu devenir chef des Bretons, ayant été tué par Lambert, comte des Marches armoricaines pour la France, Noménoé fut élu roi de toute la nation, et que ce choix fut approuvé pleinement par l'empereur dont il avait la confiance (**34**).

L'abbaye de Noirmoutier fortifiée contre les Normands.

A la fin de janvier mourut aussi un autre abbé de Noirmoutier, Arnould, dont nous savons les travaux, et qui gouvernait en même temps les abbayes de Luçon et de Saint-Michel-en-l'Herm. Son gouvernement passa à Hilbod, qu'il avait formé dans l'île même à la direction des affaires, et le nouveau dignitaire, qui voyait poindre de prochains dangers pour les maisons dont il venait de prendre la charge, comprit qu'il devait user de son crédit auprès de la cour pour augmenter leur prospérité et les assurer par tous les

moyens possibles contre un ennemi dont il devait se méfier. Assez souvent on apercevait les barques normandes rôder au loin et s'approcher même des îles de notre Océan jusqu'à laisser supposer des intentions redoutables. Il fallait donc songer à la fois, et à multiplier les moyens de s'approvisionner en cas d'attaque, et de se défendre sous des remparts qui garantissent la sécurité des insulaires. Hilbold obtient donc un diplôme du 18 mai suivant, dans lequel Louis et Pépin lui accordaient de concert le droit d'avoir six navires pour vendre, acheter, transporter et conduire sur toutes les rivières du royaume tout ce qu'il jugerait à propos pour le bien et l'utilité de ses deux monastères de Noirmoutier et de Déas, avec exemption de tous impôts, péages et autres droits à l'entrée ou à la sortie de tous les ports des deux royaumes (a). Mais il s'agissait de bien plus que cela, et quoique l'ouvrage ne dût se terminer que quatre ans après, l'habile administrateur songea dès lors à s'abriter dans son île contre les incursions du terrible ennemi qu'il redoutait. C'est que, en effet, il lui souriait peu d'abandonner ce terrain où l'Océan lui faisait une ceinture, où la paix régnait d'autant plus, et où les facilités de la pêche et son nouveau droit de circumnavigation lui procuraient des ressources très appréciables au double point de vue de l'industrie et du commerce de son île. Rien n'était donc plus opportun que de s'y renforcer par des moyens de défense extraordinaires. Ils consistèrent à former autour de l'abbaye, et s'avançant assez près du rivage, une muraille de circonvallation pour laquelle Louis le Pieux et son fils Lothaire accordèrent de leur propre trésor des fonds considérables ; les fidèles de l'île furent employés à cette construction, qui était autant dans leur intérêt que dans celui des religieux ; ils s'y prêtèrent avec empressement. Par ordre des princes, les hommes libres et les serfs du monastère devaient, au besoin,

Elle augmente sa marine.

(a) Juénin, *Nouvelle histoire de Tournus,* ad ann. 626. — M. l'abbé du Tressay, *Hist. des Moines et des Evêques de Luçon,* I, 117.

défendre les remparts. Enfin les deux rois, en octroyant tout ce que nécessitait cette défense militaire, prirent l'île ainsi transformée sous leur patronage et celui de leurs successeurs par une charte datée du 3 août 830, c'est-à-dire quand déjà tous les travaux étaient achevés. Nous verrons bientôt que tout d'abord ils ne furent pas inutiles.

Bernard, duc de Septimanie et comte de Poitou.

Bernard, duc de Septimanie, était toujours comte de Poitou depuis qu'il avait reçu le gouvernement de cette province en 816. L'urgence des affaires le retenait plus souvent au-delà des Cévennes qu'aux bords du Clain, où il est évident qu'il devait être suppléé par des officiers inférieurs. Mais ce que nous avons vu de lui dans ses affaires avec l'abbaye de Saint-Maixent prouve moins de sa part des exactions coupables que des concessions dont il jouissait volontiers, parce qu'alors un usage déjà invétéré semblait avoir conservé de telles possessions dans les familles qui en avaient joui depuis plus ou moins de temps, mais toujours par suite de privilèges que les rois s'étaient faits, sans clameurs possibles ni revendications utiles. On voit par plusieurs diplômes de Pépin (a) que nos comtes n'avaient guère d'autres revenus attachés à leur dignité que les bénéfices qu'ils obtenaient des rois d'Aquitaine, et partout ailleurs il en était ainsi. Nous avons vu cependant que les impôts, sujet de vives et fréquentes réclamations de la part des peuples, n'entraient pas tous dans le trésor royal, et qu'ils étaient souvent grossis par des exactions criminelles. C'était de quoi les *Missi* avaient eu surtout à informer. L'abus n'en subsistait pas moins des confiscations ecclésiastiques au profit des leudes, et rien de ces convenances dites politiques ne pouvait, pas plus alors que jamais, faire une possession légitime de ce qui n'était réellement qu'une usurpation et un vol. Aussi nous voyons comme les religieux ne manquaient jamais une occasion de faire valoir leurs droits méconnus, et dès que les rois

Ses revenus et ceux des comtes en général pris sur les biens ecclésiastiques.

(a) D. Bouquet, t. VI.

paraissaient se mêler de leurs affaires, ils s'empressaient de revendiquer des biens qui leur avaient été donnés presque tous à charge de prières, et pour l'entretien de leur maison, qui ne pouvait se relever sans ce retour. De là les restitutions que nous avons vues, et la preuve par un des actes royaux qui les consacrent, que le Bernard de Septimanie était bien le même que le comte de Poitou de ce nom, fils d'Adelelme, personnage assez inconnu, quoique le quatrième fils de saint Guillaume ; d'où résulte bien que ledit Bernard était le petit-fils et non le neveu, comme on l'a dit, de cet illustre ami de Charlemagne.

Assemblée d'Ingelheim.

L'empereur, après avoir passé l'hiver de 825 à 826 à Aix-la-Chapelle, alla tenir à Ingelheim une assemblée générale. Les députés des provinces les plus éloignées y arrivèrent et y déployèrent toute la magnificence à laquelle avait accoutumé la cour de Charlemagne. On y vit des envoyés du pape Pascal Ier, du patriarche de Jérusalem, des princes du Nord, et en particulier les fils de Godefroy, prince de Danemarck, que la fermeté de Louis avait ramené au devoir et maintenait encore dans une soumission relative. Louis les reçut tous avec honneur et les renvoya comblés de présents. Pendant qu'on s'abandonnait à la joie de ces grandes assises auxquelles Pépin était venu assister, on apprit avec plus d'ennui que de surprise que de nouveaux mouvements se préparaient en Catalogne, et l'on se tint sur ses gardes pour les réprimer au besoin. La prudence devait conseiller une répression prompte et active. Néanmoins on temporisa, dans l'espérance sans doute que ces premiers bruits n'avaient encore rien de bien menaçant. Ce ne fut qu'en octobre suivant, lorsque Louis s'en était allé présider à Seltz (36) une autre assemblée des Francs d'outre-Rhin, qu'on reçut la nouvelle définitive d'une révolte déclarée où figuraient des personnages que nous connaissons déjà et dont il faut ici nous entretenir.

Révolte d'Aïzon en Catalogne.

Nous avons vu qu'en 820 Béra, comte de Barcelone, avait été privé de son gouvernement pour avoir conspiré

avec les Sarrasins d'Espagne, dans le but de se rendre indépendant. Il avait eu pour complice dans ce projet, Aïzon, autre comte de nationalité wisigothe, à qui ne suffisait pas non plus son apanage, et qui, pendant que Béra résidait forcément à Rouen, où on ne le perdait pas de vue, était détenu lui-même à la cour d'Aix-la-Chapelle, où il semblait moins être prisonnier que pourvu de quelque grand office qui ne lui permettait pas de disparaître un seul jour. Mais, de là, il s'était ménagé des intelligences avec ses compatriotes ; si bien qu'aussitôt instruit de leurs desseins, qui commençaient à percer, il s'échappa au milieu des préparatifs faits à Aix pour la diète de Seltz, arriva en Septimanie, et se trouva bientôt au-delà des Pyrénées, où il fut accueilli comme un libérateur propre à relever l'ancienne gloire de sa nation. De là, il se hâta de conclure une alliance avec Abd-el-Rhaman II, calife de Cordoue. Il ne s'agissait de rien moins que de reprendre sur les Francs tout ce qu'ils occupaient déjà jusqu'à l'Ebre et au-delà de la Sègre (37), c'est-à-dire depuis Pampelune jusqu'à Barcelone et à Tortose, deux places importantes, puisqu'elles mettaient l'Aquitaine en rapport avec la Méditerranée.

Louis et Pépin se préparent à la comprimer.

Aux nouvelles reçues à Seltz de cette guerre imminente, Louis revint à Aix-la-Chapelle, où se tint une nouvelle assemblée convoquée afin d'y prendre les moyens de couper court aux soulèvements qui se préparaient. Pépin, qui s'y était rendu avec un grand nombre de leudes de sa cour, parmi lesquels Bernard, marquis de Septimanie et comte de Poitou, reçut là de l'empereur un plan de campagne dont il s'empressa d'aller préparer l'exécution. Néanmoins on avait résolu de tenter avant tout les voies d'accommodement ; c'est par quoi on devrait toujours essayer de prévenir toutes les guerres. Des négociations eurent lieu, pendant lesquelles on disposa néanmoins du côté de Toulouse tous les moyens d'entrée en campagne ; ce qui n'empêcha pas l'ennemi lui-même de continuer ses préparatifs. Ces tempo-

risations, qu'on aurait dû éviter en France et en Aquitaine, firent gagner la fin de l'année.

Ce fut alors que Bernard, ayant armé tout ce qu'il pouvait dans ses gouvernements, se couvrit de gloire en opposant une barrière insurmontable aux Sarrasins, qui s'étaient avancés, sur les dépêches reçues d'Aïzon, jusqu'à l'entrée du Roussillon en escaladant la partie orientale des Pyrénées qui confine à la mer. Mais le succès qui devait suivre de cette résistance s'évanouit à peine conçu, les comtes Hugues et Mainfroi, chargés de se réunir à lui pour seconder ses efforts, l'ayant trahi par des retards combinés. Mainfroi était comte d'Orléans, Hugues était devenu naguère le beau-père de Lothaire, le fils de l'empereur associé à l'empire. Jaloux tous deux du mérite de Bernard et de la confiance qu'il lui méritait à la cour, ils retardèrent à dessein la marche de l'armée qu'ils devaient lui conduire ; de sorte que tout en retenant les troupes maures au pied des Pyrénées, qu'elles venaient de franchir, il ne put empêcher le pillage de la contrée envahie, après quoi, lorsque l'armée de secours arriva enfin, les vainqueurs avaient déjà opéré leur retraite au-delà de l'Ebre et de la Ségre (a). Cette perfidie dénoncée par la voix publique, et que Bernard signala avec une juste amertume, fit traduire en février de l'année suivante les deux coupables à une diète d'Aix-la-Chapelle, où ils furent dépouillés de leurs emplois et de leurs titres (b). C'était trop peu pour un tel crime. Ce fut beaucoup pour les résultats, puisque la haine s'empara du cœur des deux coupables, et qu'ils trouvèrent à s'en venger bientôt en se faisant les instigateurs des plus regrettables désordres.

Bernard se distingue dans cette guerre,

Où il est trahi par deux généraux.

De si graves préoccupations n'empêchaient pas l'empereur de poursuivre, en administrateur intéressé aux progrès de son pays, les œuvres de civilisation qu'il y croyait nécessaires. Quoique Pépin fût le plus souvent en Aquitaine,

Commencements de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers.

(a) Mauléon, *Les Carlovingiens,* II, 194. — La Fontenelle, *Rois et Ducs d'Aquitaine,* p. 160 et suiv. — Eginhard, *ad ann.* 827.

(b) Eginhard, *ad ann.* 828.

où il habitait tour à tour Toulouse et Poitiers, Louis y prenait volontiers l'initiative des grandes entreprises, et c'est à cette activité laborieuse que Poitiers dut cette année une fondation qui apportait un nouvel éclat à la cité, déjà fière de ses monastères de Saint-Hilaire et de Sainte-Croix. En 824, il avait commencé un nouvel établissement de ce genre hors les murs de la ville et sur les bords du Clain, qui l'arrose au levant dans toute son étendue. C'était une abbaye d'hommes dont il avait posé ainsi les premières pierres, et qui ne consista d'abord qu'en une modeste église dédiée à Notre-Dame et à saint Martin, avec un petit nombre de chapelains pour la desservir. Elle était, au-delà de la rivière, une ressource à ceux qui se trouvaient par là dispensés de la franchir pour assister au service divin que d'autres trouvaient plus facilement sur la rive opposée, dans les églises de Saint-Simplicien et de Sainte-Radégonde. Déjà donc, en 827, le centre de cette nouvelle maison était constitué, les bâtiments s'y élevaient et s'achevaient assez promptement, mais ils ne furent prêts que l'année suivante pour y recevoir une plus nombreuse famille monastique (a). Avant de nous y arrêter, nous avons à parler d'une autre maison déjà célèbre, et dont il y a ici à signaler un important accroissement de prospérité.

Privilèges de Saint-Maixent accrus par Pépin.

C'est de Saint-Maixent qu'il s'agit encore. Pépin, dont nous avons vu il y a deux ans la bienveillance envers cette abbaye, continua de la lui témoigner en augmentant ses privilèges pour la navigation des fleuves, qui doublait sa vie et accroissait ses richesses. En cette même occasion, il favorisa des mêmes grâces la maison de Déas et le *Portus Vitrariæ* (38). Ce dernier lieu était une terre que Charlemagne avait accordée autrefois aux moines de Mici, et dont ils s'étaient fait un prieuré. Sa position sur le Tenu (39), entre le Port-Saint-Père et la pointe orientale du lac de Grand-Lieu, ouvrait un débouché commercial aux sels, aux vins et aux

(a) V. nos *Vies des Saints de l'Eglise de Poitiers*, p. 241 et suiv.

céréales qu'on y venait chercher de l'Orléanais par la Loire, le Cher, la Sarthe, la Vienne et le Maine (**40**). Comme le monastère de Saint-Maximin de Mici était le point de départ de ces voyages maritimes, il eut part aussi aux bienfaits du roi, qui augmenta ses privilèges en permettant à ses barques de franchir sans aucuns droits de péage les cours d'eau qui reliaient les deux établissements. C'étaient d'ailleurs autant de moyens de prospérité pour les lieux placés sur ces rivages, où les populations profitaient à l'envi des haltes que pouvaient faire chez elles ces nombreux navires qui y revenaient souvent. Pour ces surcroîts de bienveillance, Louis s'était joint à son fils et n'avait fait que renouveler par un diplôme les intentions exprimées par Charlemagne.

Diplôme pour la restitution de quelques-uns de ces biens.

Mais il restait encore à faire, pour que Saint-Maixent recouvrât tout ce que la charte de 825 lui avait fait espérer. En effet, sur les terres mêmes déjà restituées, existaient certaines autres de moindre étendue, mais très gênantes pour les principaux propriétaires, car elles constituaient sur leur sol des enclaves sujettes à discussions, et dont la dîme ne leur était pas donnée, quoique les tenanciers y eussent été obligés par ordonnance royale. C'est de quoi les religieux se plaignaient, demandant au roi d'intervenir contre ces inconvénients. Le prince le leur octroya, et quelques lignes de son diplôme nous révèlent une particularité qu'il importe de noter ici : c'est que pour établir combien est fondé son empressement à servir l'abbaye, il rappelle qu'elle reste encore dépositaire du corps de saint Léger, qui ne cessait pas d'y être honoré par un culte public auquel on voyait se mêler souvent des pèlerinages venus de loin (a). Hélas ! cette paix des saints n'habitera pas toujours leurs demeures, et des jours vont venir où plus d'un exil la troublera.

Nous devons signaler pour mémoire, et comme intéressant

(a) Cf. Dom Bouquet, *Hist. Galliar.*, IV, 550. — Migne, *Patrol.*, CIV, col. 1160.

Rédaction des capitulaires par Andégise.

notre littérature nationale, la collection faite vers cette année des Capitulaires, qui n'avaient été conservés jusque-là dans les archives impériales qu'à l'état de feuilles volantes, contre lesquelles aurait fini par prévaloir tôt ou tard un désordre inséparable des troubles publics. Andégise, abbé de Fontenelle (41), s'occupa de cet important travail, qu'il divisa en quatre livres. Ils contenaient ceux de Charlemagne, auquel il ajouta quelques-uns de Louis le Débonnaire. On sait par ce qui précède que ces réglements, qui eurent bientôt force de loi par suite des décrets dont fut accompagnée ou suivie leur publication authentique, s'occupaient également du gouvernement civil et de la discipline ecclésiastique. Depuis cette première apparition d'un recueil qui fut longtemps la base du droit français, et dans lequel se conservèrent beaucoup de ses traces inaperçues, de nombreuses copies, et ensuite des éditions imprimées parurent à diverses époques, jusqu'à ce qu'enfin le docte Baluze, dont notre Aquitaine peut se glorifier (a), en donnât une autre plus entière et plus complète, avec une savante préface où il fait une intéressante histoire de ces curieuses sources de notre légistation (b).

Autonomie donnée à l'abbaye de Nouaillé.

Cette année encore, et le 27 juin, Pépin confirma un accord passé antérieurement entre Foulques, abbé de Saint-Hilaire de Poitiers, et les moines de Nouaillé, qui, jusque-là, avaient été assujettis à la célèbre abbaye. Foulques les avait affranchis de cette dépendance en se réservant une seule redevance annuelle de vingt sous pour lui et son monastère, et le droit exprès de confirmer l'élection des abbés de Nouaillé. Cette double réserve fut observée bien longtemps après (c).

Extension de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers.

Pépin, à cette époque, habitait Poitiers, qu'il préférait à beaucoup d'autres résidences, grâce à son palais de Chas-

(a) Il était né à Tulle en Limousin.

(b) Cf. Dom Rivet, *Hist. littér.*, IV, 390 et suiv. — Mauléon, *Les Carlov.*, II, 196.

(c) D. Fonteneau, *Nouaillé*, t. II, *ad h. ann.*

seneuil (42), dont il aimait la solitude et la fraîcheur. C'est de là qu'il data en 828 l'acte d'érection définitive du monastère de Saint-Cyprien, commencé en réalité depuis quatre ans par son ermitage de Notre-Dame. L'occasion lui en vint des miracles éclatants que les reliques du saint martyr ne cessaient d'opérer à Saint-Savin, où elles avaient été religieusement gardées jusque-là, près de celles de son illustre frère. Ce n'est pas que ces précieux restes s'y fussent conservés en entier ; de nombreuses portions en avaient été distribuées, par une exception aux règles observées alors, à des populations jalouses de les posséder ; mais il fallut accorder à la piété du prince, autant qu'à la reconnaissance qu'on lui devait, tout ce que possédait encore la basilique de Charlemagne. La translation s'en fit solennellement avec le concours d'un peuple nombreux qui alla chercher les précieux restes à Saint-Savin même, et les rapporta dans leur nouvel asile. Déjà l'église s'y était agrandie ; on en avait amplifié les bâtiments, et l'on ajouta au vocable de la Sainte-Vierge celui de saint Cyprien, qui devint le titre distinctif du monastère (43).

Fondation de l'église de St-Savin de Poitiers.

C'est peu de temps après cette fondation qu'une dévotion éclairée fit comprendre qu'il ne fallait pas séparer à Poitiers, non plus qu'à Saint-Savin même, les deux frères, qui, ayant souffert ensemble, semblaient devoir profiter aussi en même temps, pour leur gloire si bien méritée, des honneurs du même culte. On voulut donc dédier à l'aîné des deux, non loin du nouveau monastère, un monument qui unît sa mémoire à celle du compagnon de son martyre. Une église paroissiale fut érigée sous son nom, à peu de distance de la cathédrale, dans la rue qui porte encore le nom de Saint-Savin (44). Il paraîtrait que cette fondation serait due au doyen du Chapitre cathédral, dont le nom ne nous a pas été transmis, car, jusqu'en 1791, et tant que le titre de paroisse demeura à cette église, elle vit toujours ses curés nommés par le doyen de Saint-Pierre, sur la présentation alternative des abbés de Saint-Cyprien

et de Saint-Maixent. Des fouilles récentes pratiquées dans le sous-sol de cette église, vendue par la Révolution à des particuliers, ont fait constater des reconstructions successives, dont la plus ancienne portait dans ses murs les caractères architectoniques du IXe siècle. D'autres travaux repris à différentes époques semblent y coïncider avec les catastrophes que la guerre apporta trop souvent au sein de la cité. C'est tout ce qui nous reste de son histoire, qui a fini comme tant d'autres, hélas! sous le marteau des voltairiens. Au reste, ceux-ci devaient avoir eu des précurseurs. Nous verrons bientôt que ces pieuses entreprises, poursuivies avec tant de zèle et de patriotisme, furent violemment arrêtées dans leur floraison par les malheurs qui allaient fondre sur la France avec les hordes sauvages qui approchaient. C'est à ces bouleversements, et à la perte des archives qui y furent brûlées, qu'il faut attribuer la complète ignorance où l'on est resté des plus intéressants détails de ces fondations. On ne connaît pas même le premier abbé de Saint-Cyprien, la liste de ces dignitaires n'ayant été reprise qu'au commencement du siècle suivant, lorsque Frotfade parut en 904, sans laisser autre chose que son nom (a). On ignore avec combien de moines commença l'établissement dû à Pépin Ier, et d'où vint à Poitiers cette colonie. En un mot la plus obstinée obscurité régnera sur le malheureux monastère jusqu'à sa restauration, en 936, par l'évêque de Poitiers Frotier II (b).

Commencements de l'abbaye de Saint-Séverin en Poitou.

Le même sort attendait vers le même temps un autre *Celle*, qui, après avoir succombé aussi à de cruelles attaques, devait renaître de ses cendres sous les auspices d'un de nos plus glorieux Guillaumes de Poitou. Mais déjà, au commencement du IXe siècle, existait *près d'Angély* un prieuré de Saint-Surin de Bordeaux, nommé, en Saintonge

(a) *Archives histor. du Poitou*, III, XXIX.

(b) *Gallia Christ.*, II, du Tems, II, 436 et suiv. — Longueval, VI, 572 — *Arch. hist. du Poitou*, III, avant-propos. — Dufour, *Manuscrits*, p. 30

et en Poitou, Saint-Séverin, où se gardaient dévotement des reliques du grand évêque du v[e] siècle (45) .L'emplacement en était choisi dans un lieu, sinon pittoresque, au moins agréable, sur la rive droite de la Boutonne, ayant, à une courte distance au Nord, la forêt de Chizé, et à distance à peu près égale au Sud, le petit village de Dampierre (46). Il est probable que celui de Saint-Séverin (a) sera venu se poser dès cette première époque autour des solitaires, comme faisaient ordinairement les colons qui recherchaient volontiers un abri dans ce voisinage, où la charité chrétienne les soignait dans leurs maladies aussi bien que dans leurs besoins du corps et de l'âme. Mais cette fondation modeste n'était pas la seule que possédât, sous le double vocable de sainte Ursule et de saint Séverin, le diocèse si vaste de Poitiers. Une autre existait aussi, et peut-être antérieurement, sur les bords du Thouet, dans la villa d'Adilly (47), à deux kilomètres Sud-Est de Parthenay, et dans la viguerie de Thouars, l'une des plus anciennes et des plus étendues de la contrée. Nous verrons cette paisible retraite troublée, comme tant d'autres, par le fléau des guerres d'invasion, et renaître de ses cendres sous la protection de ce même Pépin.

Pépin favorise l'abbaye de Montolieu.

Après ces soins donnés aux choses de l'Eglise, le prince se rendit à Limoges, où il s'établit pour quelque temps dans l'abbaye de Saint-Martial : il y avait un logement somptueux selon l'usage des souverains (b). C'est là qu'à la demande de l'abbé de Montolieu, qui l'y était venu trouver, il renouvela, par une charte, les privilèges de ce monastère, bâti vers 800, dans le Languedoc, au diocèse de Carcassonne (48).

Nous touchons à de grands événements qui vont changer la face des affaires publiques, jusqu'ici florissantes dans une paix due à la sagesse et aux remarquables qualités de

(a) Saint-Séverin n'est plus aujourd'hui qu'une commune de 600 âmes, du canton de Loulay (Charente-Inférieure).

(b) Baluze, *Capitul.*, t. II, *ad h. ann.*

Louis le Pieux. Ils ont trop de rapport avec quelques personnages importants de notre province pour être omis dans une histoire où les souvenirs de l'Aquitaine vont se mêler plus que jamais à ceux du Poitou.



NOTES DU LIVRE XXV

Note 1

Besly, *Comtes de Poict.*, p. 8. — *Annuaire de la Vendée*, 1859, p. 198. — La Fontenelle, p. 140. — Le nom latin de l'île de Bouin était *Bundium*, d'après Eginhard. En diverses chartes, on trouve *Bonno*, *Bononensis*, *Bouing*, *Bovinum* ; Mézerai en fait l'île d'*Ambouin*, et Daniel croit que c'est le Saint-Paul de Born en Gascogne. Est-ce le cas de dire qu'il vaut mieux voir ainsi que pas du tout ? — L'île avait, quand cette première infortune lui arriva, une église paroissiale dédiée à Notre-Dame. Elle a traversé tout le moyen âge, appartenant longtemps par indivis aux comtes de Bretagne et à ceux de Poitou ; aujourd'hui elle forme un bourg de deux à trois cents âmes du canton de Beauvoir-sur-Mer. Plusieurs auteurs, comme Mauléon et La Fontenelle, racontent que simultanément à l'île de Bouin eut lieu le pillage et la destruction de Noirmoutier et de Rhé ; mais ils ne citent pas de sources de cette affirmation, et les chroniques ne parlent de l'île de Rhé que plus de dix ans après. Nous avons donc cru devoir abandonner les récits qui manquent de preuves, et qui ne paraissent se rapporter qu'à une époque ultérieure où les Normands recommencèrent à revenir dans ces parages.

Note 2

Cette rivière *(Vendée)*, qui a donné son nom a l'un des trois départements de l'ancien Poitou, sort de l'étang de la Sauvagère, dans la forêt de Chantemerle, canton de Moncoutant (Deux-Sèvres), et se jette dans la Sèvre, à une lieue Sud-Ouest de Marans, après avoir touché à Vouvent, à Fontenay-le-Comte, qu'elle traverse, et à Velluire.

Note 3

Cette viguerie de Rezé n'a pas de plus ancien titre qu'une charte de l'an 839. Mais son importance, aussi bien que son éloignement de la capitale de la province, devait lui avoir fait donner un viguier dès la création de cet office.

Note 4

La Sèvre-Nantaise est ainsi nommée de ce qu'elle va rejoindre la Loire près Nantes, après avoir pris sa source à 5 kilomètres Est de Secondigny, chef-lieu de canton des Deux-Sèvres, dans l'arrondissement de Parthenay. Elle remonte jusqu'à cette embouchure vers le Nord, par la Pommeraie, Mauléon (ou Châtillon-sur-Sèvre), Saint-Laurent, Mortagne, Tiffauges et Vertou.

Note 5

Deux rivières de ce nom, le *Grand* et le *Petit Lay*, naissent et meurent toutes les deux dans le département de la Vendée. Le Grand Lay commence au Vieux-Pouzauges et se perd dans l'Océan vis-à-vis de l'Aiguillon. Il a visité ainsi Pouzauges, la Meilleraie, Bazoges-en-Pareds, Saint-Philbert, Saint-Vincent-du-Fort-du-Lay, Mareuil et Saint-Benoît-sur-Mer. — Le Petit Lay vient de Saint-Paul-en-Pareds, et coule jusqu'au Fort-du-Lay, où il se jette dans le Grand par Rochetrejoux et Sainte-Cécile.

Note 6

L'*Ouère*. Les cartes, qui ne sont jamais très scrupuleuses, écrivent diversement cette petite rivière, qui, à proprement parler, n'est qu'un ruisseau de peu de valeur. C'est tantôt la Douère, et tantôt la Doire ou le Doir, et tantôt enfin l'Ouère, que nous employons ici comme donné par les cartes les plus récentes. Saint-Maurice est aujourd'hui une commune de 1,200 habitants, dans le canton d'Argenton-Château (Deux-Sèvres).

Note 7

Argenton-le-Chastel, dit aujourd'hui, Argenton-Château, est une ancienne baronie, devenue chef-lieu de canton des Deux-Sèvres de 6 à 700 habitants, dans l'arrondissement de Bressuire. La rivière qui la traverse prend naissance un peu au Sud de Bressuire et se jette dans le Thouet, près de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), en passant par Voutegon, Saint-Clémentin, Argenton, Messays, Argenton-l'Eglise, le Chambon et Bouillé-Lorest.

Note 8

Il est probable que c'était des choses de son monastère que le saint venait d'entretenir le monarque, car s'il est vrai que ce fut trois jours avant sa mort que Benoît avait obtenu pour son abbaye un diplôme d'immunités où il s'agissait surtout de la navigation de plu-

sieurs barques sur les rivières du pays, on ne peut que remarquer la coïncidence qui se fit entre cette visite du 7 février et sa mort arrivée le 11. *(Diplom. Ludov. Pii,* ap. Migne, t. CIV, col. 1105.)

Note 9

Quod fuit Ausoniis Benedictus rector in arvis,
Hoc modo tu in nostris es, Benedicte, locis.
(Theod, *Carm.,* lib. II, n° 6.)

Note 10

Longueval, VI, 499. — Cette étymologie serait tirée d'un peu loin. Nous préférons le sens de Witiza, qui, régulièrement, aurait donné en latin *Outicius,* un peu adouci en changeant l'O initial en E. — Cf. Dom Rivet, IV, 448.

Note 11

Saint-Laurent de Vernazoubre. Les historiens de ce temps nomment ce monastère *Sanctus Laurentius in Olibegio in Septimania,* sur la Vernazoubre *(Vernodubrus),* et en dernier lieu du diocèse de Saint-Pons-de-Thomieres *(Sanctus Pontius Thomeriarum),* petit évêché créé en 1317, et qui, suffragant de Narbonne, fut détruit en 1791.

Note 12

Mabillon, *Annal. Bened.,* in h. ann. — A ce propos, certain auteur qui est souvent surpris à entendre mal les textes, s'appitoie sur le sort de ces *prêtres* obligés « de reprendre la condition des esclaves ». Il se demande même si, à cette époque, « le *caractère sacerdotal* était bien considéré comme indélébile ». Il ignorait, en même temps, que tous les membres d'une maison monastique n'étaient pas prêtres, et que c'est précisément parce que le sacerdoce porte *caractère,* qu'il est *indélébile,* ce qui a été de tout temps, comme pour le baptême et la confirmation.

Note 13

Montesquieu, dans son *Esprit des Lois,* où d'excellentes vues sont mêlées de trop des préventions de la philosophie de son temps (Voir l. XXVIII, c. xi), accuse le clergé d'avoir abandonné les capitulaires dans ce qu'ils avaient de trop assujettissant pour son indépendance. Il est pourtant vrai de dire que la législation féodale devint obligatoire pour le clergé comme pour la noblesse et la bourgeoisie ; que les clercs n'y furent pas moins obligés que les deux autres corps de

la nation; qu'il est ridicule de lui attribuer l'abandon qui se fit généralement au IXe siècle de la législation établie par les capitulaires, et que la meilleure raison de cet oubli vint très certainement de ce qu'alors les développements rapides du système féodal firent revenir au droit romain, que les incursions des Barbares y avaient aboli depuis le Ve siècle. — Cf. Baluze, *Préface des Capitulaires;* Doujat, *Hist. du droit canon.;* Dupin, *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques,* XVIIIe siècle; Fleury, *Hist. du droit français.*

Note 14

Vernon, *Verno,* petite ville de 6,000 âmes, chef-lieu de canton de l'Eure, sur la Seine, à 30 kilomètres Nord-Est d'Evreux.

Note 15

L'Eure, *Autura,* prend sa source à 20 kilomètres Est de Mortagne (Orne), baigne Charton et Louviers, et se perd dans la Seine, à 4 kilomètres au-dessus de Pont-de-l'Arche (Seine-Inférieure).

Note 16

L'Aure, *Aura,* petite rivière de Normandie, et qui la sépare du Perche. Elle naît à 8 kilomètres Est de Mortagne, passe à Verneuil, Tilliers, Nonancourt, et se jette dans l'Eure, à 4 kilomètres Nord de Dreux.

Note 17

L'Iton ou Yton, *Ito,* naît dans l'Orne, près de Mortagne, arrose les départements de l'Orne et de l'Eure, et s'embouche dans l'Eure à 6 kilomètres au-dessus de Louviers.

Note 18

V. *Art de vérifier les dates,* IX, 209. — Mauléon, *Les Carlovingiens,* II, 269. On voit combien La Fontenelle affirmait légèrement (*Rois et Ducs d'Aquitaine,* p. 146 et 511) que D. Mabillon et D. Vaissette s'étaient trompé en adoptant l'opinion contraire.

Note 19

Il n'est pas inutile de remarquer ici combien est peu fondée l'histoire qu'on a raconté de cette hymne : elle avait été, disait-on, la cause de la délivrance de Théodulphe, qui l'aurait chantée à travers les barreaux de sa prison, lors d'une entrée solennelle de l'empereur à Angers. Ce prince, ajoute-t-on, en aurait été si content, qu'il lui aurait rendu aussitôt la liberté. Outre le contexte historique exposé

ici, lequel est celui de tous les historiens anciens qui ont parlé du prélat, il est certain, d'après Tresvaux lui-même, que Louis n'était pas venu à Angers pendant que l'évêque y fut retenu, et même depuis la mort de la reine Ermengarde, qui y était inhumée. — Voir encore D. Rivet, IV, 467.

Note 20

Micy, *Miciacum,* premier nom du monastère de Saint-Maximin ou Saint-Mesmin, fondé vers 498 au diocèse d'Orléans, sur le Loiret. Théodulphe lui avait donné la réforme avec la règle de saint Benoît. C'est une paroisse de 1,500 habitants.

Note 21

Cornouailles, *Cornu Galliæ,* langue de terre comprise dans la partie du département actuel du Finistère et qui s'avançait dans l'Océan vers l'Ouest. Elle avait donné son nom à ce comté, nommé dans nos vieux historiens *Corisapitum.* Quimper-Corentin en était la capitale, aujourd'hui chef-lieu du département du Finistère. Elle a 10,000 âmes, et était avant 1789 un évêché dont saint Corentin fut le premier titulaire au v[e] siècle.

Note 22

« *Glonna* sive *Sanctus Florentius,* ubi idem beatus Confessor Christi corpore quiescit. » (Dom Bouquet, VI, 537.) — V. sur ce fait Bodin, *Recherches sur l'Anjou,* I, 105 et suiv.

Note 23

Ce Garcias était le même que nous avons vu nommé en d'autres circonstances Garsimin, probablement par une mauvaise copie de son nom.

Note 24

Une chronologie erronée a porté cette élection à l'an 857, et il est certain que Garcias était mort dès 842. — Nous suivons ici avec plus de confiance les données d'un homme grave qui avait bien étudié cette histoire. (V. Mauléon, *Les Carlovingiens,* II, 189 et 499.)

Note 25

Manuscrit de Dufour, *mihi,* p. 2 et 3, in-4°. — Mons est devenue la capitale du Hainaut, en Belgique. C'est une ville fortifiée de 24,000 habitants, sur la Trouille, et qui eut un rôle considérable pendant tout le moyen âge par son commerce et ses succès scientifiques.

Note 26

Thézec. On ne peut facilement déterminer la position de ce domaine, que le texte de la charte ne distingue pas assez clairement de quelques autres du même nom, encore connus dans les environs de Chauvigny, de Loudun et de Ruffec. Nous croyons pourtant qu'il s'agit ici de *Taizé,* village de 5 à 600 âmes du canton de Thouars (Deux-Sèvres), et à 10 kilomètres Sud-Est de cette ville. L'église paroissiale, du vocable de Notre-Dame, relevait du prieuré de Notre-Dame de Loudun, qui présentait le curé à l'évêque de Poitiers. On voit que cette paroisse date au moins du VIIIe siècle. Son chef-lieu est baigné par le Thouet.

Note 27

Les Couhé étaient une branche cadette de la maison de Lusignan, qu'on verra alliée dans notre histoire aux familles les plus illustres du Poitou d'abord, mais aussi de la France et de l'Angleterre. Un Jean de Lusignan était baron de Couhé en 1078. Le *fils* de celui-ci prit une part active, en 1151, avec Hugues VIII de Lusignan, chef alors du nom et des armes, contre Henri II (Plantagenet), qui avait épousé Eléonore d'Aquitaine.

A la suite d'un grand nombre de ses membres des plus honorablement connus par leurs hautes charges et les actions de guerre qui les ont distingués de tout temps, cette branche des Couhé-Lusignan se subdivisa, en 1427, en deux rameaux qui subsistent encore. La cour de nos rois, l'ordre de Malte, celui de Saint-Louis, y furent représentés; nos champs de batailles y virent mutiler ou tuer des chevaliers qui n'épargnaient pas plus leur vie que leur sang au service de nos rois et de la religion de leurs aïeux. A Blois et à Poitiers vivent encore les derniers rejetons du premier des deux rameaux. Celui qui est resté à Poitiers, le comte Paul, quitta le service et ses épaulettes d'officier en 1830. Son neveu, comte Adhémar de Lusignan, était entré à dix-huit ans dans les zouaves pontificaux, combattit à Mentana, et fut un des officiers du général Charette dans la campagne de France contre les Allemands en 1870 et 1871. Il a épousé une demoiselle Thérèse de Saint-Exupéri, d'une des meilleures familles du Périgord.

Les Couhé de Lusignan portent : *Ecartelé d'or et d'azur, à quatre merlettes de l'un en l'autre.* — (La Chesnaye des Bois, *Dictionnaire de la Noblesse;* — Sainte-Marthe, *Généalogie de la Maison de la Trimouille;* — Chalmel, *Histoire de Touraine;* — Beauchet et de Chergé, *Dictionnaire des Familles du Poitou;* — Saint-Allais, *Nobiliaire de la France.)*

Note 28

Sainte-Radégonde-des-Pommiers, bourg de 500 habitants, à quatre kilomètres Nord-Ouest de Thouars (Deux-Sèvres).

Note 29

Uzès, *Ucetia,* évêché de la Gaule narbonnaise, créé vers 420 et supprimé en 1790. — Ce n'est plus qu'une sous-préfecture d'environ 6 à 7,000 âmes, à 8 lieues au Nord de Nîmes, et sur la route de cette ville à Lyon. L'Auzon passe sous ses murs pour aller se jeter dans le Gard, à 2 lieues de là, vers le Sud. C'était en dernier lieu un duché-pairie donné par Louis XIV à un de ses vicomtes. Mais son antiquité remonte à l'époque romaine, où elle est marquée dans la *Notice des Gaules* sous le nom de *Castrum Ucetiense.* Sa position entre des montagnes la rendait difficile à aborder, et elle garda un rôle historique dans le pays pendant les guerres du moyen âge.

Note 30

Notre-Dame de Grasse, *Grassa,* fondée par Charlemagne en 778, au diocèse de Carcassonne, en actions de grâces de sa victoire sur les Sarrasins. Elle était de l'Ordre de Saint-Benoît. — Grasse est aujourd'hui une sous-préfecture du Var, ayant une population de 12,000 habitants. — On comprend qu'on aurait dû l'appeler *Gratias,* grâce, et non pas *Grasse.*

Note 31

Sur-Passavant. — V. la note 7 du livre III, ci-dessus, t. I, p. 234 et 260.

Note 32

Cf. *La rage conjurée par l'Œuvre de saint Hubert,* par M. l'abbé Hallet; — *La Sainte Etole vengée,* par Mgr Dechamps, archevêque de Malines; — et enfin les *Annales catholiques* de M. Chantrel, t. XLIII, p. 441, où une foule de faits sont relatés au long et appuyés de témoignages irrécusables. Nous écrivons ceci au moment où le vénérable M. Pasteur recueille justement les actions de grâces de tous les peuples et en particulier de la France, qui s'en honore surtout, pour sa méthode curative de l'hydrophobie. Il n'y a plus à douter du succès de cette médication, et nous nous en réjouissons autant que personne, une telle découverte étant un de ces moyens providentiels qui viennent en leur temps, et celui-là deviendra universel et sauvera des foules à qui les distances interdisaient le pèlerinage des Ardennes. Mais on peut conclure de ce qui s'y passe depuis plus de

dix siècles que le bras de Dieu ne s'y raccourcira pas et que les malades qui y accourront sur les lieux ne seront pas moins guéris qu'autrefois.

Note 33

C'était la pensée de l'Apôtre : « L'évêque qui n'a pas soin de son intérieur, quel soin prendra-t-il des choses de l'Eglise? » — Cette maxime a été de tous les temps, et tous les gouvernements de ce monde gagneront beaucoup à l'adopter.

Note 34

Paschase Ratbert était né à Soissons au xe siècle, de parents pauvres, et fut élevé par charité dans le clergé de Saint-Pierre. Il devint moine de Corbie, y fut chargé et s'acquitta avec beaucoup de succès de la direction des écoles, et n'arriva enfin à l'abbatiat que pour s'en démettre sept ans après et se redonner aux études qu'il préférait à tout. Il écrivit beaucoup, et entre autres une *Vie de saint Adalhard, abbé de Corbie,* où se trouvent des traits intéressants pour l'histoire des rois de la seconde race. Elle fait partie de ses *Œuvres* éditées par le P. Sirmon.

Note 35

V. Eginhard, *ad ann.* 826. — Eginhard, né en Austrasie vers 770, était élève d'Alcuin, à la cour de Charlemagne, et dut à ses talents d'être chargé de la direction des travaux publics. Ayant embrassé la vie monastique, il devint abbé de Serglenstadt, monastère bénédictin qu'il avait fondé dans le diocèse de Mayence. C'est là qu'il écrivit ses deux ouvrages, *Vie de Charlemagne,* et ses *Annales des Rois de France.* Il mourut en 839, laissant, comme le disait son épitaphe, la mémoire d'un homme remarquable par autant de prudence, d'éloquence et d'esprit que de piété, de regularité de conduite et d'habileté dans les beaux-arts. Sa *Vie de Charlemagne* donne une juste idée de ce grand prince dans les actes de son gouvernement et de sa conduite dans la guerre. On trouve cet ouvrage dans le second volume des *Historiens de la France,* de Duchesne. Une traduction française par Elie Vinet fut imprimée à Poitiers, chez Enguilbert de Marnef, in-8°, en 1558.

Ses *Annales* contiennent l'histoire de Pépin le Bref, de Charlemagne, et en partie celle de Louis le Débonnaire, de 741 à 826.

L'*Astronome* est le nom convenu d'un moine qui remplissait en titre, près de Louis le Débonnaire, l'office que son nom exprime. Il fut toujours fidèle à l'amitié que lui avait témoigné le prince, et fut, comme Thégan, l'un de ses défenseurs les plus assidus. Plus

modéré que celui-ci, il dit la vérité; il raconte les choses qu'il a vues et les malheurs de son maître en homme qui les a sentis, et qui, sans les exagérer, tient pourtant à les faire connaître afin de justifier autant que possible son royal compagnon d'études. Son style se sent beaucoup de ses rapports avec Eginhard, ce qui n'empêche pas quelques obscurités. Mais ce ne sont là que de légères taches en comparaison de son mérite de fidélité et d'exactitude. C'est pourquoi il est digne de la confiance de ses lecteurs. Il est curieux surtout par l'importance qu'il semble attacher à l'astrologie judiciaire, dont il ne faudrait peut-être ni outrer ni trop déprécier le côté sérieux, car les savants de cette époque, dont la science astronomique avait progressé, sans lunettes ni télescope, jusqu'à prédire le retour des comètes et des éclipses, pouvaient facilement tirer parti de la coïncidence souvent observée entre les phénomènes célestes et l'arrivée de certains événements historiques.

L'Astronome ne publia son histoire *Vita Ludovici imperatoris* que sous le règne de Lothaire. Cet ouvrage a été imprimé par Duchesne, dans le 2e volume de sa grande collection, et dans le 2e de celle de D. Martène.

Note 36

Seltz, *Saletiæ*, ville de notre ancien département du Bas-Rhin, chef-lieu de canton de 2,000 âmes, dans l'arrondissement et au Sud-Est de Wissembourg. Elle a encore des eaux minérales stomachiques.

Note 37

La Sègre, *Sicoris*, naît dans les Pyrénées, arrose la province de Barcelone, et se jette dans l'Ebre, un peu en aval de Mequinença, après un parcours de quarante lieues.

Note 38

On n'a plus de traces de ce lieu oublié, qui devait avoisiner le Port-Saint-Père, près duquel nous le plaçons ici comme se rattachant mieux aux traditions locales que nous indiquons. — Le Port-Saint-Père est actuellement un bourg de deux mille âmes, chef-lieu d'une commune qui se déroule à l'Ouest du lac de Grand-Lieu, à 4 lieues au Sud-Ouest de Nantes, canton du Pellerin (Loire-Inférieure). Tout ce pays était alors celui d'Herbauge.

Note 39

Le Tenu, *Taunacum*, petite rivière qui prend sa source dans la commune de Saint-Jean-de-Corcoué (Loire-Inférieure), et va se

jeter à 3 lieues au Nord dans l'Acheneau, canal pratiqué par les moines de l'abbaye voisine de Buzay, pour gagner avec ses eaux celles de la Loire.

Note 40

La Maine est une rivière assez considérable, formée de deux ruisseaux qui se réunissent à Saint-Georges-de-Montaigu (Vendée) : l'un vient des Herbiers, l'autre des Essarts. La Maine passe à Montaigu et entre dans la Sèvre-Nantaise, près de Vertou, après un parcours de 8 à 9 lieues.

Note 41

Fontenelle, autrement appelé de Saint-Wandrille, fondé sous la règle de saint Benoît, en 648, au diocèse de Rouen. C'est, dans les chartes, *Monasterium Fontanellense*, ou *Wandregesili*.

Note 42

Chasseneuil. Placée sur les bords du Clain, cette demeure royale, établie dans la vallée, avait déjà son église de Saint-Clément, encore paroissiale. L'évêque de Poitiers devint, au xi[e] siècle, seigneur châtelain d'une portion de la paroisse à cause de son château d'Harcourt, à Chauvigny. Il y eut aussi une commanderie de Malte, et, plus tard, une aumônerie qui fut unie à l'hôpital général de Poitiers en 1695. (Redet, *Dictionnaire de la Vienne*, p. 97). — Chasseneuil est aujourd'hui du canton de Saint-Georges, et possède une population de 1,300 âmes. C'est encore une localité fort agréable, que certains ont confondu avec celle du même nom située en Agenais, mais qu'il est facile d'en distinguer d'après ce que nous en avons dit ci-dessus, *ad ann.* 777, livre xx, note 18.

Note 43

Il est bon de faire remarquer une erreur tellement accréditée, qu'elle a été répétée sans réflexion par Du Tems, Thibaudeau et d'autres encore : c'est que saint Cyprien aurait été martyrisé à Poitiers avec son frère. Nous avons raconté ci-dessus, *ad ann.* 484, t. I, p. 302, ce que disent tous les historiens originaux. — Remarquons aussi que très souvent, en des titres du x[e] siècle, le nom *Cyprianus* est maladroitement changé en *Severianus*. Une telle méprise est surprenante, étant le fait d'une routine attribuable, sans doute, à des copistes; mais il est bon d'en être prévenu, pour éviter des recherches toujours fastidieuses et souvent inutiles. (V. *Archives histor. du Poitou*, III, Avant-propos, p. 22.)

Note 44

En 1791, cette paroisse de Saint-Savin avait 500 communiants. Elle a été réunie à celle de Saint-Pierre, dans l'église cathédrale. En 1880, elle fut rachetée pour les Franciscaines du Tiers-Ordre.

Note 45

Baillet et Longueval se sont trompés en niant que ce saint Séverin fût l'évêque de Bordeaux, qu'ils tiennent à distinguer de celui de Cologne. Or, ces deux saints ne sont réellement que le même, car c'est de lui que vinrent en Aquitaine les reliques de sainte Ursule et de ses compagnes, apportées d'Allemagne et de Cologne même dans notre pays vers la fin du v[e] siècle.

Note 46

Dampierre, bourg de 700 habitants, sur la Boutonne, canton d'Aunay (Charente-Inférieure). Diane de Poitiers y eut un château. C'est le *Domnus Petrus* du moyen âge, qu'il ne faut pas confondre avec *Dompierre*-sur-Yon, dans le département de la Vendée.

Note 47

Adilly, *Allilias*, bourg du canton de Parthenay (Deux-Sèvres), aujourd'hui de 400 âmes, et qu'on voit nommé aussi, au moyen âge, *de Azillo, de Adilloyo;* a une église de Saint-Pierre-ès-Liens.

Note 48

Montolieu, *Mons Olivi,* bâtie au commencement du IX[e] siècle sous l'invocation de saint Jean-Baptiste par Charlemagne, dans une vallée appelée d'abord *Vallis Segarius,* Val-Séguier. On y suivait la règle de saint Benoît. — Elle est à 4 lieues Nord-Ouest de Carcassonne. Elle fut longtemps fortifiée, et renferme aujourd'hui 2,000 habitants. Ceux qui l'attribuent à un Roger, comte de Toulouse, ou selon d'autres, de Carcassonne, oublient qu'aucun nom semblable ne figure à cette époque parmi les titulaires de ces deux comtés. (V. *Guide du voyageur en France,* mihi, t. I, Aude, p. 8, et Piganiol, *Description de la France,* VI, 150.)





LIVRE XXVI

—

DEPUIS LES TROUBLES POLITIQUES DE LA FAMILLE ROYALE DE FRANCE JUSQU'A LA RESTAURATION DE LOUIS LE DÉBONNAIRE

(De 829 à 834)

Embarras survenus par la naissance de Charles le Chauve.



Nous savons par ce qui précède que l'empereur Louis devenait père, le 13 octobre 823, d'un fils que lui donnait l'impératrice Judith, et qui fut connu dès sa jeunesse sous le nom de Charles le Chauve, par suite de la perte prématurée de ses cheveux (a). Ce jeune prince, né du roi le plus puissant et le plus renommé de l'Europe, n'avait pourtant en perspective aucun héritage, ses frères du premier lit ayant reçu en partage, du vivant de leur père, tout ce que celui-ci pouvait accorder. Ce n'était pas le compte de Judith, qui voulait faire donner à son fils un apanage. Mais où le prendre? Quelque disposé que parût Louis à condescendre, par une tendresse irréfléchie, aux sollicitations d'une femme aussi adroite que pressante, il n'était pas en son pouvoir de revenir sur les conventions de 817, qui avaient attribué tout le territoire de l'empire aux enfants d'Ermengarde. Cependant il obtint de Lothaire, qui était à la fois associé à l'empire et roi d'Italie depuis

(a) V. *supra*, ad ann. 823.

la mort de Bernard, une partie de la Souabe (1), de la Bavière (2), de la Suisse (3) et du pays des Grisons (4) pour en faire un Etat au jeune prince. Mais Judith trouva cette monarchie trop petite pour son ambition de mère, et supporta difficilement que Pépin d'Aquitaine et Louis le Germanique (5) se refusassent à augmenter en rien la mince dot d'un roi de onze ans. On en était là lorsque, à la fin de 828, on confirma à la diète d'Aix-la-Chapelle la condamnation prononcée quelques mois auparavant contre les comtes Hugues et Mainfroi, accusés, justement ou non, par Bernard de Septimanie d'avoir trahi la cause des Français dans la dernière guerre d'Espagne. L'état des esprits, partagés alors entre le parti de Judith et celui des princes, qui refusaient de se prêter à ses vues, parut favorable aux deux condamnés pour se venger de Bernard, et ils s'y appliquèrent d'autant plus quand ils virent Pépin lui-même s'exhaler en graves mécontentements sur les concessions faites par son père à des abus plus ou moins vrais de son administration. Pépin se plaignait surtout de Bernard, qu'il accusait d'envahir les biens du clergé et des particuliers, et de gouverner despotiquement. Nous savons du reste que, sur le premier point, le comte n'était pas absolument exempt de reproche, pas plus en Septimanie qu'en Poitou. Ce qui pourrait y faire croire, c'est que Wala, abbé de Corbie, alors très influent à la cour, se joignit aux plaignants avec beaucoup de leudes et de prélats. Wala était un homme de mérite et d'une grande piété qui aimait autant la solitude de son cloître que d'autres cherchaient à se produire auprès des grands, dont les conseils étaient appréciés des gens de bien, et qui, à cause de sa naissance et de ses talents, avait toujours été un des principaux conseillers de l'empire (a). Il n'en fallut pas plus pour exciter le zèle de l'empereur, qui envoya des commissaires dans les provinces afin de réformer les abus par les

Emotions politiques qu'elle suscite.

Bernard de Septimanie y est compromis.

(a) Paschase Ratbert, *Vita Walæ*, lib. II, nº 15.

mesures jugées nécessaires. On reprit aussi un moyen que nous avons vu déjà employé en 822, à Thionville : ce fut de convoquer, dans le même but, pour l'année suivante, quatre conciles qui devaient se tenir à la fois à Mayence, à Paris, à Lyon et à Toulouse. Ce dernier nous intéresse surtout.

Sigebrand, évêque de Poitiers au concile de Toulouse.

A titre de suffragant de Bordeaux, dont la province devait se réunir dans la capitale de l'Aquitaine, l'évêque de Poitiers Sigebrand assista à ce concile, qui se tint, comme les autres, au mois de juin. Nous ne savons quel rôle il y prit, les actes de cette assemblée ne nous étant parvenus que très incomplets (a); mais une question y fut traitée qui nous intéresse pour la connaissance des mœurs du temps, et le cours des discussions, poursuivies à Toulouse et ailleurs, nous révèle des particularités que l'histoire ne doit pas négliger. C'est pourquoi nous nous y arrêterons successivement.

Fléaux qui accablent la France.

Et d'abord il résulte des lettres adressées à cette occasion par l'empereur aux grands et aux évêques de toute la France en leur annonçant l'envoi de ses commissaires, que de graves et nombreux fléaux désolaient le pays dans toutes ses parties. Outre les guerres par lesquelles les Bulgares avaient ravagé la Pannonie, les Sarrasins d'Espagne menaçaient toujours la France méridionale; les dérangements des saisons, amenant alternativement des inondations et des sécheresses, avaient ruiné les récoltes ; la peste et la famine s'en étaient suivies. Un jeûne général avait été ordonné; l'empereur s'était adressé à ses peuples de la Gaule et des Etats qui en dépendaient pour exhorter à la prière et à la pénitence; il annonçait les conciles qui allaient se tenir, réclamait la docilité des troupeaux envers les pasteurs, et les adjurait de joindre à la pratique d'un humble repentir un retour sincère à la régularité des mœurs et à l'observance des vertus chrétiennes (b). La piété

Comment Louis le Pieux cherche à les détourner.

(a) *Concil. gall.*, II, 464.

(b) La Fontenelle, *Rois et ducs d'Aquitaine,* p. 167. — Longueval, *ad ann.* 826.

qui s'exhale de cette lettre suffirait à faire juger de la droite intention du prince, et la justifiait déjà des fausses accusations dont il allait être l'objet. En signalant les affaiblissements des âmes, les négligences morales, causes des châtiments du ciel, il indiquait le but qu'il se proposait de les éloigner de ses peuples par une sage réforme des désordres et un renouvellement des consciences qui plairait à Dieu et éloignerait ces calamités. Malheureusement ces bons sentiments ne suffisaient pas à un souverain. Il eût fallu avec eux la force morale et la prudence dans les affaires qui manquaient trop souvent à Louis, et dont il ne sentait pas assez le besoin.

Méfaits des juifs, détestés par leurs exactions.

Une autre question débattue à Toulouse n'intéressait pas moins la société tout entière. C'était celle de l'esclavage imposé par les juifs à des chrétiens qu'ils livraient aux Maures avec leurs femmes et leurs enfants, en retirant de ce honteux trafic de gros et détestables bénéfices. Cette race d'Israël, égarée, depuis son déicide, sur toutes les plages où l'attire l'envie de s'enrichir, y était justement détestée pour ses perfidies, ses gains illicites et ses rapines incessantes contre les chrétiens, dont elle faisait ses victimes. A Rome, elle payait l'hospitalité des papes de sa haine contre leurs sujets ; ailleurs, les juifs commerçants trafiquaient de tout, blasphémaient de Jésus-Christ et des mystères chrétiens, et avaient forcé de porter contre eux des règlements sévères pour réprimer leurs exactions ou leurs injustices. Ils se portaient sur tous les champs de bataille pour y acheter des prisonniers, dont ils faisaient des esclaves quand ils ne les vendaient pas en France, où leur position était bien adoucie par ce qu'on y appelait le servage. Pour adoucir et rectifier de telles mœurs, il n'y avait à employer que le christianisme, parce qu'il les faisait entrer dans les instincts les meilleurs des nations régénérées; mais ils répugnaient souverainement à une religion qui les eût forcés à l'honnêteté civile et à la loyauté dans toutes les affaires de négoce. Le zèle des saints pour leur conver-

sion avait donc toujours échoué (6), et les lois des royaumes qui protégeaient la France n'avaient servi de rien contre leur ténacité ; on en était donc venu à les souffrir par tolérance. Certaines villes comme Metz et Toulouse leur avaient imposé des conditions de surveillance auxquelles ils tendaient toujours à se soustraire. Sous le règne de Louis le Pieux, ils avaient obtenu, contrairement à la législation admise depuis Dagobert, de ne faire baptiser leurs esclaves que de leur consentement, et ils profitaient de cette permission pour enlever les enfants des chrétiens, qu'ils allaient vendre aux mahométans. Cet abus, dont les résultats se généralisaient, souleva l'indignation du clergé, qui signala surtout l'odieux trafic qui l'accompagnait, et l'empereur, trop débonnaire, se sentit obligé d'y opposer une sévérité plus sérieuse. Il fut pourtant assez mal servi en cela, car les juifs, disposant de beaucoup d'argent, gagnaient par des présents considérables les officiers chargés de faire exécuter les décrets, et de grandes dames de la cour allaient même jusqu'à favoriser des femmes juives qui leur procuraient à grands frais des objets de toilette et des bijoux. De sorte qu'à la faveur de ces condescendances criminelles, les israélites continuaient leurs rapines plus ou moins ostensibles, et en dépit d'écrits éloquents par lesquels saint Agobard de Lyon et plusieurs autres docteurs (a) dévoilaient les dangers de leurs fourberies et de leur impiété, ils n'en continuaient pas moins à s'enrichir dans l'usure et le commerce des esclaves, qu'ils exportaient au loin, au grand mépris de la religion et de l'humanité (b). Il fut donc décidé à Toulouse que, désormais, pour baptiser les esclaves dont les juifs se trouveraient en possession, on se passerait du consentement de ces étranges maîtres, que d'ailleurs on se chargeait de surveiller quant à l'accomplissement de cette nouvelle loi.

(a) Cf. *Consultatio de Baptismo Judæorum,* inter opp. Agobardi, t. I, p. 98 et 192.

(b) Cf. Longueval, *Hist. de l'Eglise gall.,* IV, 151. — V, 52. — VI, 507. — VII, 128. — VIII, 198. — V. aussi Fleury, *Hist. eccl.,* t. IV, V et VI, *passim.*

De la condition des serfs à cette époque.

Puisque, à ce propos, nous avons parlé du servage, il est bon de voir ici le sens de ce mot et la valeur de la chose qu'il exprime.

Nous avons vu comment, dès le commencement des troubles que les guerres d'invasion avaient apportés dans la Gaule, les nations vaincues étaient pour ainsi dire confisquées, selon les plus anciennes traditions humaines, au profit des vainqueurs, qui emmenaient dans leur pays tout ce qui était valide parmi les prisonniers, et les appliquaient au service de leurs domaines ou aux soins intérieurs de la famille (a). Ce n'était pas en cela que consistait l'injustice : elle n'était même pas dans le droit qu'on s'attribuait de s'approprier la famille de ces prisonniers en plein air, de faire de leurs parents des esclaves-nés. Il fallait nécessairement que ces pauvres enfants fussent astreints à la condition de leurs parents, soit par un besoin même de leur nature, soit parce que, en leur donnant la liberté, ils n'auraient pas manqué, tôt ou tard, de former dans l'Etat un ferment de révolte, provoqué ou secondé par la vue ou le souvenir de leurs pères : on sait ce que fut à Rome la guerre des esclaves conduite par Spartacus. Mais l'injustice avait commencé chez les nations païennes dans le coupable oubli de tout principe d'humanité : on n'y voyait plus dans l'esclave qu'une chose bien plus qu'un homme ; on s'y attribuait le droit de le vendre, de le maltraiter, de le tuer à l'occasion pour une cruelle satisfaction réclamée par la haine ou la colère ; de faire à volonté de ces malheureux des gladiateurs destinés à mourir dans les cirques ; en un mot, à ne regarder plus en eux, dès lors qu'ils étaient conquis ou achetés, que des bêtes de somme soumises aux plus rudes corvées, aussi bien que leurs femmes et leurs enfants. C'est là ce que le christianisme n'avait pu admettre. Aussi, chez les peuples de l'Occident, l'esclavage fut aboli par le fait, dès que la religion y fut librement

(a) V. supr., *ad ann.* 541, t. I, p. 394.

exercée ; on se rappelle comment saint Paul avait réclamé par Onésime les droits de l'humanité rachetée par le Christ (a), et, sous l'influence de l'Evangile, l'homme, la femme et l'enfant ne furent assujettis au service de l'homme que moyennant des adoucissements conciliant un tel service avec les sentiments de la nature et les devoirs de la société chrétienne.

Comment le christianisme améliora leur vie sociale.

Il serait donc injuste de confondre l'esclavage tel que le paganisme l'avait fait et que les infidèles le maintenaient encore, avec le servage tel que le christianisme l'avait fait. Dans l'impossibilité où se trouvait l'Europe sous la nouvelle loi de grâce, quand sa constitution naissante lui imposait à la fois des guerres pour se défendre et des travaux de colonisation pour se nourrir, se vêtir et s'abriter, il lui fallait une classe intermédiaire qui ne pouvait prendre les armes pour la protection du pays dont elle ne faisait pas partie en réalité, et qui ne pouvait rester entièrement libre sans exposer la liberté des classes supérieures. Donc, comme les colons formaient dans les derniers temps de l'Empire romain une classe moyenne entre les hommes libres et les esclaves (b), ce qui en faisait un milieu entre la population libre et dégénérée et la population servile améliorée ; ainsi le servage, par cela même qu'on le tira de l'abjection où l'avait réduit l'esclavage primitif, n'était ni cet esclavage avec ses conditions avilissantes, ni l'entière liberté incompatible alors avec les services qu'il en fallait obtenir. L'affranchissement des esclaves, qu'on pratiquait chez les Romains en d'assez étroites limites, devint très habituel sous le règne du Christ ; il était fondé sur le principe de la fraternité des âmes rachetées du même Sang Divin, et rien n'est touchant comme les formules d'affranchissement conservées dans Marculfe (c), avec les motifs de charité surnaturelle employés pour les autoriser et les

Fréquence des affranchissements.

(a) *Epist., ad Philemonem.*

(b) Giraud, *Hist. du droit français au moyen âge*, I, 162.

(c) Cf. *Marculf. formulæ.*

rendre plus sacrés devant les hommes. Enfin on alla plus tard jusqu'à faciliter l'affranchissement par la prescription d'un an et un jour, quand on avait laissé pendant tout ce temps un serf dans l'enceinte d'une ville. C'est que, en effet, c'était là que se trouvaient naturellement les hommes libres; encore parmi ceux-là en était-il un grand nombre dont la liberté n'était pas complète, étant assujettis à une sorte de servitude par des redevances ou obligations qui les classaient parmi les vilains ou les roturiers (7). Ceux-ci commencèrent à s'affranchir lors de la création des communes au XII[e] siècle, et ils devinrent bourgeois. Les habitants des campagnes y mirent plus de temps et les privilèges devinrent en grande partie les résultats progressifs de la royauté; les rois de France ayant donné les premiers, et successivement depuis la reine sainte Bathilde, l'exemple de cette générosité salutaire.

Relations des deux pouvoirs selon le concile de Paris.

Celui de ces conciles tenus à Paris traita aussi des relations des deux pouvoirs. Il fit une juste part à la puissance royale qu'il reconnut dans toutes ses prérogatives et dans tous ses droits, en priant l'empereur de la restreindre à ce qui était de la compétence du pouvoir royal, et recommandant aux évêques de s'occuper moins des choses temporelles en dehors des synodes qui s'occupaient autant du bon état du royaume que de celui de l'Eglise. C'était un double enseignement qui tendait à maintenir les seigneurs laïques dans le respect des choses saintes, dont l'usurpation leur plaisait toujours, et le clergé dans les pieuses attributions de son ministère, qui suffit à remplir dignement la vie de tout prêtre qui a l'esprit de Dieu (a).

On voit que les Conciles avaient engagé des questions de haute importance pour le bien public, et les canons qu'ils promulguèrent furent reçus avec joie par ceux qui voulaient la gloire de Dieu dans le bien de l'Etat. Un autre canon, c'était le vingt-septième du concile de Paris, toucha

(a) *Art de vérifier les dates,* III, 42. — Mansi, *Supplem. ad Concil.,* t. I, 1287.

aussi à un objet qui mérite notre attention. Il s'y agissait des chorévêques. Nous avons vu qu'en dépit des règlements faits sous Charlemagne, ils avaient été conservés par un certain nombre d'évêques, heureux de se décharger sur eux d'une portion de leur tâche, et qu'après plusieurs années ils étaient retombés dans les abus qu'on leur avait reprochés plus d'une fois. Le concile renouvela à leur intention ce principe qu'ils ne sont pas les successeurs des apôtres, mais des disciples ; c'est-à-dire qu'ils sont prêtres et non pas évêques : ils ne doivent donc pas s'ingérer de donner le Saint-Esprit par l'imposition des mains, c'est-à-dire la Confirmation, réservée aux Ordinaires des diocèses. On le leur défendait encore, avec injonction de se renfermer dans les bornes qui leur avaient toujours été prescrites (a). Ainsi leur existence n'était même plus mise en question. On prétendait seulement en restreindre l'exercice aux choses légitimes de leur ministère sacerdotal.

Autre mesure du même concile touchant les chorévêques.

C'était donc toujours par ces solennelles assemblées de l'Eglise que se traitaient les plus importantes affaires de la nation. C'était l'union des deux pouvoirs se concertant dans le même zèle pour la bonne direction des grands et du peuple. Pourquoi ce précieux accord devait-il être troublé en des circonstances trop graves, quand il était question de ces affaires politiques, dont le caractère naturel semble être toujours d'exciter plus ou moins les mauvaises passions du cœur et de l'esprit !

Pendant que les conciles avaient agité les questions de haute portée dont l'empereur les avait chargés, les intrigues se déroulaient à la cour, d'après des plans concertés d'avance et qu'on se hâtait d'assurer. Deux idées allaient se combattre plus vivement que jamais : l'intention bien arrêtée de Louis de laisser un héritage à son plus jeune fils, et la disposition non moins ferme de s'y opposer dans ceux dont elle attaquait le patrimoine. Alors commençait

Commencement des troubles politiques de la succession.

(a) *Concil. Gallic.*, II, 464 et suiv.

à se montrer l'embarras où s'était jeté le chef de la famille royale, et qu'il n'avait pas assez prévu lorsque, se remariant après avoir disposé de tout son empire, il s'était mis dans l'impossibilité de pourvoir à un autre établissement, et peut-être à plusieurs. Dans cette extrémité, il avait fait certes la seule chose possible : il avait obtenu de Lothaire la cession d'une partie de ses Etats, et à la rigueur le jeune prince aurait pu s'en contenter à défaut d'une générosité semblable de la part de ses deux autres frères. Mais Judith insistait toujours pour que son fils fût partagé plus amplement ; elle sollicitait son mari pour qu'il obtînt aussi des concessions des deux rois d'Aquitaine et de Bavière (a). Et c'est à quoi s'efforçait de résister un groupe de courtisans partisans de ces derniers, mais que Lothaire, déjà repentant de ses complaisances, ne poussait pas moins que ses deux frères. L'empereur, qui n'ignorait pas ces menées, envoya Lothaire dans ses Etats d'Italie, sous prétexte de s'y opposer à de nouvelles entreprises des Sarrasins. Mais cette mesure ne pouvait lui suffire. Privé, par cet exil, de l'appui qu'il avait cru trouver d'abord dans son fils, il songea à se faire un ministre d'énergique résolution et dont il fût sûr contre les desseins que celui-ci pourrait bien manifester tôt ou tard plus ouvertement. Or, il avait sous sa main un homme qui lui avait toujours paru dévoué, qui était son filleul, que sa naissance rapprochait donc de la famille impériale, que ses titres d'ailleurs recommandaient, et dont les services avaient eu de l'éclat autant que sa fidélité. C'était Bernard Ier, comte de Poitou et duc de Septimanie, où il habitait plus ordinairement pour veiller à la garde des frontières. Ce seigneur, ennemi du comte Hugue ou Hugo, dont il avait hautement poursuivi la félonie, ne pouvait en rien favoriser Lothaire, gendre de celui-ci. Il fut donc appelé à la cour, nommé premier ministre, et en même temps camérier, ce qui revint plus tard au titre de premier chambellan. Judith n'avait pas

Bernard, comte de Poitou, appelé à la cour.

(a) La Fontenelle, p. 167.

été pour rien dans ce choix, le camérier étant sous la dépendance directe de l'impératrice ; et de la sorte celle-ci se mettait sous la main, pour son jeune fils, un protecteur qu'elle s'assurait doublement par sa haine des opposants et par sa reconnaissance pour elle. Bernard prit donc possession de sa charge, et tout d'abord, faisant donner le comté d'Orléans, dont Mainfroi avait été privé, à son cousin Odon, il disposa d'autres charges des plus considérables en faveur de ses amis, au détriment de ceux qu'il savait mal disposés pour lui. Parmi ces derniers se trouvait Hilduin, abbé de Saint-Denis, qui fut remplacé dans sa charge d'archichapelin par un simple prêtre que je suppose être Fridebert, religieux de Saint-Hilaire de Poitiers, lequel devint peu après trésorier de cette maison, et en 834 évêque de Poitiers (8).

Difficultés de la position qui lui est faite.

C'était donc toute une révolution dans les affaires que créait là un groupe de trois personnes, fortes encore, mais qui devaient voir bientôt s'élever autour d'elles d'ardentes oppositions, suscitant deux partis dans la France et dans l'Aquitaine : tristes éléments de guerres civiles et qui allaient envelopper dans de communes catastrophes des rois mal inspirés et des peuples d'autant plus mal conduits.

Celle de l'empereur se complique.

L'empereur avait contre lui les seigneurs et les évêques, à qui il ne pouvait persuader qu'il fût possible de rompre un contrat de partage qu'ils avaient juré avec lui de faire observer. Au moins pouvait-il objecter qu'il ne prétendait pas violer son serment, mais obtenir des intéressés un retour très volontaire sur des conventions dont personne n'avait prévu les conséquences actuelles ; mais ces conflits, qui reposaient sur des raisons moins valables que l'acte solennel qu'on prétendait effacer, n'aboutirent qu'à des irritations où la passion devait finir par entrer : les têtes se montèrent, on abandonna toute modération, et comme Bernard avait fait, par ses mesures d'autorité, un grand nombre de mécontents, ceux-ci accréditèrent contre lui les plus grossières calomnies. A les entendre, Bernard n'était

Griefs allégués par les adversaires de Bernard,

plus qu'un favori coupable de l'impératrice, qui n'avait obtenu sa position à la cour qu'avec des faveurs d'un autre genre dont Louis avait plus à se plaindre que personne. Il faut bien avouer que de telles imputations s'appuyaient au moins de grandes imprudences. Malgré tout, le roi lutta contre de telles attaques par des preuves d'une confiance toujours plus grande. Il manifesta un attachement plus vif que jamais pour Judith, et de tels témoignages exaspéraient d'autant plus les adversaires. Les murmures se changèrent en plaintes violentes ; les meilleurs amis de l'empereur, Wala entre autres, abbé de Corbie, renommé pour sa vertu et son attachement à son souverain, osèrent demander dans l'intérêt de l'Etat, et au nom du propre honneur de Bernard et de l'impératrice, l'abandon des prétentions de la cour. On voit assez par cette démarche et par l'énergie que mit le religieux à la faire valoir contre Bernard, avec lequel il avait contracté autrefois une étroite alliance de parenté (9), combien il était convaincu des relations illégitimes reprochées à Bernard, ou au moins d'un scandale à effacer au plus tôt. Selon Paschase Ratbert, moine de Corbie et ami de Wala, le pieux abbé, après cette visite infructueuse, revint dans son abbaye accablé de douleur d'avoir vu ses conseils sans résultat.

Qu'adoptent ses amis eux-mêmes.

La pensée de ce désordre vrai ou imaginaire, contre lequel Wala ne voyait plus de recours, dut entrer pour beaucoup dans ses mécontements ultérieurs et le rendre plus accessible aux plaintes qui, de toutes parts, retentissaient contre le système politique poursuivi à Aix-la-Chapelle.

Il oppose à cette conspiration un nouvel édit de partage,

Ces plaintes, au reste, n'étaient que l'expression d'une conspiration tramée dès avant l'arrivée de Bernard à la cour. Plus on en découvrait la trame, plus on sentait qu'il devenait urgent de la rompre, et Bernard était d'avis que Louis se prononçât sans plus tarder pour un nouveau partage. L'impératrice goûtait cet avis. Louis, pressé à la fois par l'un et par l'autre, se décida donc à rendre à

Worms un édit où il publiait le don fait à son fils Charles du territoire arraché au consentement de Lothaire. Celui-ci n'était resté que le moins possible en Italie, et se trouvait à Worms avec son frère Louis de Bavière quand l'édit fut publié. Ils en furent vivement mortifiés. Sous la première impression de ce mécontentement, plusieurs seigneurs, parmi lesquels Hugues et Mainfroi, puis des évêques et des abbés qui partageaient leurs vues, députèrent vers les trois princes fils de l'empereur pour les engager, par une raison d'Etat, à refuser leur assentiment à cette nouvelle politique. On appuyait cette démarche de propos plus ou moins hasardés. On accusait Bernard de conspirer par des sortilèges contre la vie des trois princes et celle des seigneurs de leur parti, puis de vouloir même se défaire de l'empereur afin d'usurper le trône en épousant l'impératrice. On ajoutait que ce grand coupable, en cas d'insuccès, devait se retirer en Septimanie et soulever ce pays en sa faveur (a).

Vivement repoussé par les conjurés.

Tout cela se passait à la fin de l'année 829, et tant de troubles ne restaient pas inaperçus aux yeux des petites nations voisines, toujours prêtes à secouer le joug de la France. Les Bretons, surtout, cherchaient à en profiter, et l'empereur, prévenu de leur dessein, s'apprêtait à les châtier au printemps prochain. L'hiver se passa donc en préparatifs à Aix-la-Chapelle, et ailleurs, où étaient les princes : car ceux-ci disposaient tout de façon à trouver dans cette expédition un moyen de se déclarer en pleine révolte.

Préparatifs de guerre contre la Bretagne.

On s'entendait assez bien pour réussir, et tout était prêt quand l'empereur, dans la diète du mois de mars 830, décida qu'on allait porter la guerre en Bretagne, et que les troupes auraient à Rennes leur rendez-vous général (b). Les trois fils devaient y amener toutes les forces dont ils devaient disposer. Pépin, en particulier, réunit tous les soldats que l'Aquitaine avait de disponibles ; mais ceux-

Pépin lève l'étendard de la révolte.

(a) Hincmar de Reims, *Epist. 67*. — Paschase Ratbert, *Vita Walæ*.

(b) La Fontenelle, p. 170 et suiv.

ci étaient mal disposés. Outre que la guerre, en les enlevant à leur vie habituelle semblait, devoir leur être peu fructueuse dans un pays pauvre où le pillage ne pouvait être que fort restreint pour trois armées considérables, ils se récriaient aussi contre l'état des chemins, que la saison rendait encore très difficiles. Pépin, d'ailleurs, se sentait médiocrement porté à suivre les plans de Bernard, dont les manières hautaines lui avaient déplu ; il se décida donc tout à coup, mais non sans préméditation, à tourner ses armes d'un autre côté. Ses troupes consentirent à le suivre contre l'empereur lui-même. Il traversa donc à la hâte Poitiers et Tours, et, passant la Loire devant Orléans, il chassa de cette ville le comte Odon, que Louis y avait établi, et en rendit le gouvernement à Mainfroi, qui l'accompagnait. De là, Pépin s'avança vers Paris jusqu'à Verberie, (a) maison royale sur la rive droite de l'Oise. De son côté, l'empereur cotoyait vers la Bretagne les provinces maritimes qui le rapprochaient de son but, et n'avait encore aucune idée de la rebellion de Pépin, lorsque le roi de Bavière, qui venait, pendant une halte à Saint-Omer (**10**), de quitter furtivement son père, put rejoindre son frère à Verberie, et dès lors les troupes impériales, déconcertées, mécontentes, refusèrent de poursuivre la guerre de Bretagne. L'empereur fut obligé de venir camper à Compiègne, c'est-à-dire à trois lieues seulement de Verberie : là étaient les troupes des princes, qu'il ne savait pas y trouver.

Louis de Bavière s'y associe.

Mais déjà, et avant de poser ses tentes dans un tel voisinage, il avait cru sage d'user de certaines précautions propres à calmer les mécontents. Il avait renvoyé Bernard en Septimanie, et fait prendre à l'impératrice la route de Laon (b), où elle devait s'abriter jusqu'à nouvel ordre dans le monastère de Notre-Dame.

Judith arrêtée et prisonnière.

Cependant les princes avaient été avertis; ils dépêchèrent

(a) Verberie. Voir ci-dessus, t. III, p. 304.

(b) Laon. Voir ci-dessus, t. III, p. 165.

sur les traces de leur belle-mère deux comtes qui avaient ordre de s'en saisir et qui l'arrêtèrent en effet. Leur conduite envers cette princesse prouvait bien jusqu'où allait la violence dans ces instruments d'un parti exaspéré par ses haines politiques. La malheureuse femme, comptant sur les lois morales de son temps et sur le respect que la religion devait inspirer à ses ennemis, se croyait à l'abri de leurs coups, et fut tristement surprise quand on vint lui apprendre qu'une troupe de gens armés la réclamait. Eperdue, elle se précipite dans l'église, déclare qu'elle n'en sortira pas, et, pour résister aux violences, elle embrasse le coin de l'autel d'où on l'arrache sans pitié. On la conduit au camp des conjurés au milieu des indignités que lui prodiguait une populace ameutée, et la menaçant d'une mort prochaine si elle n'abdiquait pas la couronne en persuadant à l'empereur de l'imiter. Les deux rois, dont on n'avait fait qu'exécuter les ordres, la contraignirent, autant par leurs menaces que par leurs supplications, de retourner vers l'empereur afin d'obtenir son abdication et sa retraite dans un monastère. Elle partit donc, toujours prisonnière, sous une forte escorte, et, arrivée au camp impérial, elle eut avec son époux une conférence secrète, où, lui parlant de sa propre résolution de quitter le monde, elle l'engagea à l'imiter en renonçant d'abord à l'autorité suprême. Une telle détermination ne pouvait se prendre si vite. L'empereur demanda le temps d'y songer, ne voulant d'ailleurs se décider à rien que dans une assemblée de la nation (a). Judith fut donc ramenée auprès des deux rois, qui s'entendirent pour la confiner à Poitiers dans le monastère de Sainte-Radégonde. Gerberte y avait encore l'abbatiat, et si elle était, comme on peut le croire, de la famille royale, on doit supposer que Judith aura réclamé d'elle-même cet asile, rien ne devant y manquer pour elle des consolations et des soins d'une douce

Elle est confinée au monastère de Sainte-Croix de Poitiers.

(a) Mauléon, *Les Carlov.*, II, p. 199.

Où elle prend le voile.

et sympathique charité. Elle y était à peine qu'elle fut contrainte par un ordre des grands du royaume de prendre le voile, ce qui impliquait beaucoup moins, on le sent, une vocation définitive qu'une privation officielle du titre et des insignes d'une royauté contestée. Les conjurés crurent devoir appliquer cette même rigueur à ses deux frères, Conrad et Rodulfe, dont ils craignaient l'opposition, et après s'en être saisis, ils les confinèrent sous la garde de Pépin dans une abbaye de l'Aquitaine, que Nithard ne nomme pas (a). Pour Judith, elle se montra supérieure à l'adversité. Elle embrassa sans murmure le parti qu'elle avait conseillé à son époux. Les pratiques de la règle monastique lui devinrent facilement douces et familières, si bien que les sœurs de Sainte-Croix se la proposaient bientôt pour modèle (b).

Assemblée de Compiègne.

L'assemblée à laquelle l'empereur avait promis de soumettre le parti qu'on lui avait proposé d'abdiquer et d'embrasser la vie monastique devait se tenir à Compiègne, où il se rendit en effet dans ce but aussitôt après Pâques de l'année 830. Les premières délibérations tendirent nettement à le priver de la couronne. Le roi de Bavière pencha pour un avis moins violent : il proposa de le suspendre des fonctions royales jusqu'à l'arrivée de Lothaire. Un grand nombre s'y opposait et prétendait le faire déposer comme incapable de gouverner au milieu de tant de troubles.

Le pouvoir de l'empereur annulé par ses enfants.

Mais Lothaire étant survenu approuva l'avis de son frère, persuadé comme lui que la disparition de Bernard leur laisserait le libre exercice du pouvoir. L'autorité fut donc dévolue à Lothaire, qui resta près de son père pour gouverner seul. Louis retourna en Bavière, et Pépin en Aquitaine (c).

(a) Nithard, *De dissentionibus...*, lib. I, *ad ann.* 830.

(b) La Fontenelle, p. 172, d'après D. Fonteneau, l'Astronome et la *Chronique de Saint-Bertin*.

(c) La Fontenelle, *Rois et Ducs d'Aquit.*, p. 171. — Longueval, VII et suiv. — Nithard, l. I. — L'Astronome, *ad ann.* 830.

Pour Bernard, il s'était retiré à Barcelone, où les conjurés, à leur grand regret, ne pouvaient l'atteindre ; du moins ils le faisaient surveiller, résolus de profiter de ses moindres inprudences pour lui faire un mauvais parti. Ses émissaires, d'autre part, le tenaient au courant de ce qui se passait à Laon, où Louis le Pieux resta tout l'été suivant avec une cour qui n'était plus la sienne, sous la dépendance de Lothaire, devenu le chef du Gouvernement. Là on ne lui permettait de communiquer qu'avec des religieux chargés de lui rappeler son ancienne vocation pour le cloître ; mais une telle mission n'aboutit pas. Les moines de Saint-Vincent (a), au lieu d'accepter la tâche qu'on leur avait imposée, eurent pitié de ce roi détrôné dont la piété douce et résignée leur parut mériter un autre sort. Ils étaient outrés d'ailleurs de la conduite de tels enfants envers leur père, et proposèrent à celui-ci d'aider à sa délivrance. En conséquence, ils ménagèrent l'intervention d'un de leurs frères de Saint-Médard de Soissons (b), et Gombaud, c'était son nom, sachant d'ailleurs très pertinemment que Lothaire commençait à indisposer ses frères par ses habitudes hautaines, persuada à ceux-ci, qu'il alla trouver avec des lettres de leur père, que s'ils consentaient à sa délivrance, il augmenterait leur portion relative dans le partage de l'empire. Les deux princes pouvaient sentir déjà, il est vrai, un repentir sincère de leur conduite inexcusable ; pourtant on se sent porté à croire, en voyant leur conduite ultérieure, que ce sentiment n'eut pas autant de prise sur eux que leur ambition : ils firent répondre qu'ils entreraient dans ces vues en concourant au rétablissement de l'empereur. Dès lors on négocia, et tout d'abord Louis le Débonnaire obtint que la prochaine assemblée où se devait traiter sa réhabilitation se tiendrait à Nimègue, comptant secrètement et avec raison sur les seigneurs d'outre-Rhin, qui

Bernard de Septimanie se retire à Barcelone.

On travaille à la réhabilitation de l'empereur.

(a) Abbaye de Bénédictins fondée à Laon en 580.

(b) Autre abbaye bénédictine fondée en 561.

n'avaient pris aucune part à la révolte. D'ailleurs, on désirait généralement le retour de la paix, et en dépit des prétentions des Aquitains, qui auraient mieux aimé, pour cette diète, une ville de leur royaume, parce qu'ils préféraient le parti de Pépin, on se décida pour celle qui avait les préférences si bien motivées de l'empereur, et quand les leudes de la Germanie s'y rendirent, ils furent tout d'abord favorables à l'autorité légitime (a).

Qui réussit pleinement.

Lothaire, qui ne soupçonnait en rien les conséquences de ce choix, s'y rendit, emmenant avec lui son père prisonnier. Il y trouva, à son grand étonnement, Louis de Bavière, qui déjà s'était déclaré ouvertement pour une soumission, et cette rencontre inattendue amena forcément des délibérations trop lentes pour fortifier à temps la résistance qu'eussent voulu les partisans de Lothaire. De son côté, l'empereur, poussé par ses amis, se hâta d'agir, éloigna avec leur concours les chefs de la révolte, et fit dire à Lothaire que s'il revenait à lui, tout serait pardonné. Le coupable, qui voyait la marche des choses contraire à ses espérances, ne crut pas devoir hésiter ; il se rendit, et son père lui enjoignit de ne pas s'éloigner de sa personne. Après quoi il mit ses soins à renvoyer en des postes divers les plus marquants de ses adversaires, et, faisant arrêter les autres qui s'étaient faits les instigateurs de la révolte, ils furent emprisonnés, et on décida qu'ils seraient jugés à la prochaine diète.

L'impératrice recouvre la liberté.

Tout cela s'était fait par une espèce de diète improvisée sous la présidence de l'empereur. Après y avoir pourvu aux premières mesures d'ordre, on se ressouvint de l'impératrice, dont on proclamait l'arrestation illégale : on résolut de lui rendre la liberté et de la réhabiliter à côté de son époux ; mais celui-ci, sacrifiant sans doute à l'esprit de son temps, et désireux qu'aucun prétexte ne troublât après cette juste réparation la paix et la sécurité de l'impératrice,

(a) Dufour, *Manusc.*, p. 40. — Daniel, II, p. 234.

déclara qu'elle ne recouvrerait sa dignité qu'après avoir été déchargée par un jugement public des graves accusations qui l'avaient atteinte. Il y allait d'ailleurs de son honneur royal, et l'on conçoit peu comment des historiens sérieux peuvent l'accuser de faiblesse quand il voulut que sa compagne ne pût même pas être soupçonnée (a).

Motifs honorables qui intéressent à elle.

Ainsi, pendant que l'empereur et Lothaire se rendaient à Aix-la-Chapelle pour y passer l'hiver, Louis de Bavière et son parent Drogon, évêque de Metz, furent envoyés à Poitiers pour y prendre Judith et la ramener. Toutefois elle eut un palais à part, et n'habita pas encore avec l'empereur, qui attendait la diète projetée pour faire proclamer avant tout son innocence. La conduite édifiante qu'elle avait tenue dans le monastère de Sainte-Croix, où sa régularité ne s'était pas démentie, contribua beaucoup à lui bien disposer les esprits, et, en attendant la diète, on négocia, de l'avis des évêques, avec le pape saint Grégoire II .Le Pontife la releva des obligations de la vie monastique, qu'elle n'avait d'ailleurs embrassée que par contrainte. Tout se préparait donc pour le retour au droit national et à la restauration de l'ordre dynastique.

Translation à Nouaillé des reliques de saint Junien.

Ces graves conflits se passaient à l'autre extrémité de la France et ne troublaient pas beaucoup au Midi la paix de nos provinces, ou bien, si elles en avaient pu être émues par les levées de troupes qu'il avait fallu à Pépin, telle était alors la foi des peuples et des grands que, la religion ne perdait rien de son influence au milieu même des plus chaudes agitations politiques. Une de ses plus magnifiques cérémonies vint émouvoir les peuples du Poitou dans les premiers jours de novembre 830.

Réunion à cette abbaye de celle de Mairé.

On se rappelle comment saint Junien était mort dans sa cellule de Chaunay, le même jour que sainte Radégonde (b). Il avait été inhumé dans son monastère de Mairé, construit

(a) Mauléon, *Les Carlovingiens,* II, 201.

(b) V. ci-dessus, *ad ann.* 587, t. II, p. 157.

par lui, et dont Clotaire I[er] lui avait donné le fonds. L'abbaye et son église ayant été détruites au VII[e] siècle, pendant les guerres de Charles-Martel contre Hunold et Waifre, tout resta désert autour des bâtiments renversés, et le corps de saint Junien demeura quelques années enseveli, inconnu, sous ces ruines. Quand Charlemagne, gérant la tutelle de son fils Louis, en Aquitaine, eut commencé, vers 784, à se réoccuper de la reconstitution de ce beau pays, Goscelin, abbé de Mairé, où quelques moines étaient restés autour de lui, s'occupa du soin de rétablir son monastère ; mais comme il venait de se donner pendant plusieurs années à la reconstitution sur un plan bien plus vaste de l'abbatiale de Nouaillé, et que la dédicace en approchait, il tint peu à augmenter l'importance de l'église de Mairé, tout en y laissant les moines qui en avaient composé jusque-là le personnel. Dès ce moment, au contraire, les deux maisons n'en firent qu'une, et marchèrent simultanément dans les mêmes exercices et sous la même règle de saint Benoît. Ce fut donc en réalité une fusion des deux abbayes, qui n'en firent plus qu'une et dont tous les biens devinrent communs. Dès lors, on suivit d'autant plus volontiers le plan arrêté de reconstruire l'église de Nouaillé avec une plus grande magnificence, celle-ci devant être l'église mère des deux maisons. Elle fut consacrée par notre évêque Sigebrand, le dimanche 6 novembre 830. Mais à cette solennité, une des plus imposantes du catholicisme, une autre vint se joindre qui attira un grand concours, comme tout ce qui touchait alors à la dévotion, aux tombeaux et aux reliques des saints. Le peuple était surtout avide de ces fêtes, accompagnées presque toujours d'un grand nombre de guérisons miraculeuses (a).

Consécration de la nouvelle abbatiale.

Godolenus, abbé de Nouaillé, qui depuis 816 avait préparé ces grandes choses, mourut avant de les avoir vu s'achever. Celui qui, étant encore abbé de Mairé, l'avait si bien secondé

(a) Thibaudeau, *Abrégé de l'histoire du Poitou*, I, 169, 2[e] édition. — Dufour, *Manusc.*, p. 37 et 38, in-f[o]. — *Chron. Malleac.*, p. 95.

pour l'union des deux menses, Goscelin, fut élu par les moines des deux maisons pour lui succéder, et ne prit que le titre d'abbé de Nouaillé. Dès lors Mairé ne fut plus qu'une sorte de prieuré, et plus tard, lorsque l'art héraldique se forma et que les institutions publiques eurent leurs armes comme les villes et les corporations (a), l'abbaye de Nouaillé, en souvenir de cette union, porta « deux crosses en sautoir dans l'écu de France ».

Pépin y assiste.

Il paraîtrait, d'après quelques historiens, qu'une autre église bien plus grande aurait été bâtie par ce Goscelin pour recevoir les reliques de saint Junien ; mais nous croyons, d'après les auteurs du temps, que ce n'est là qu'une confusion, et que ces deux constructions se réduisent à une seule, dans laquelle, en effet, le corps du saint fondateur fut placé, et qui fut dédiée, conformément à ses anciennes traditions, au saint docteur Hilaire et à saint Domnin, qui avait été l'un des illustres martyrs du Poitou au IVe siècle. Cette dédicace se fit le même jour que la translation, et cette double cérémonie reçut tout l'éclat possible de la participation qu'y prit le roi d'Aquitaine. De tels faits étaient alors d'une trop haute importance pour que le souverain n'y apportât point son autorité par l'éclat de sa présence. Pépin y assista d'autant plus volontiers que les populations avaient continué de témoigner une dévotion filiale au saint honoré depuis sa mort dans l'église de Mairé. Il assista à l'exhumation du saint corps, à sa translation dans l'abbaye. Sa cour l'y entourait. Bernard, comte de Poitou, y eut aussi la sienne, et Sigebrand présida, comme évêque diocésain, à tout cet ensemble vraiment magnifique (b).

La petite abbaye de Mairé ne fut donc plus bientôt qu'un prieuré ; il garda le vocable de saint Junien, et finit par n'être enfin qu'une simple paroisse, toujours dépendante de Nouaillé. Ce fut celle qu'on appela Mairé-l'Evêcault,

(a) Vers le milieu du XIIe siècle.

(b) Mabillon, *Ire Sæc. Bened.*, p. 319, et *Sæc. IV*, p. 432. — Du Tems, II, 409. — Dufour, *Manusc.*, p. 37. — La Fontenelle, p. 175.

parce qu'elle appartint plus tard au domaine épiscopal. Quant à Nouaillé, les reliques y furent déposées en l'église principale, dans un sépulcre de pierre, derrière le grand autel, sous l'abri d'un espace muré où elles échappèrent aux ravages des Normands jusqu'après la fatale année 863 (a). Dès cette époque, le saint anachorète devint le patron principal de l'abbaye, qui avait jusque-là gardé le vocable de saint Hilaire.

Wulfin Boëce, chorévêque de Poitiers.

En ce temps-là vivait à Poitiers un homme remarquable par son savoir et sa politesse, quoique son origine sarmate semblât le rendre peu propre aux élégances, aux études et aux mœurs des nations civilisées. Jeune encore, Wulfin était venu étudier dans les Gaules, et son goût pour la philosophie et la littérature lui fit donner, ou peut-être prendre de lui-même, comme l'exemple de Charlemagne et de sa cour en avait autorisé l'usage, le surnom de Boëce, sous lequel il n'a cessé d'être connu. Après avoir passé quelques années à l'école d'Orléans, où il enseigna sous l'épiscopat de Théodulphe, il vint à Poitiers, que ses goûts studieux lui faisaient désirer de connaître. Accueilli d'abord dans l'abbaye de Saint-Hilaire, il s'y rendit utile dans l'enseignement, et l'on croit qu'il y devint chorévêque, ce qui ne suppose pas absolument, nous l'avons vu, le caractère épiscopal, mais une charge qui le revêtît de quelques-unes des fonctions élevées des archidiacres d'alors. On en pourrait conclure qu'il partagea l'administration de Sigebrand. La manière dont Wulfin parle de l'abbé Godolenus autorise à croire qu'il vivait autant à Nouaillé que dans le célèbre monastère de Poitiers. De là certainement entre eux une intimité qui engagea le religieux à lui demander une Vie de saint Junien et une relation de la translation de ses reliques à laquelle il venait d'assister, Wulfin ne s'y refusa point. Il composa une nouvelle biographie sur celle qu'on avait due à Aurémond à la fin

Il compose une nouvelle Vie de saint Junien.

(a) V. nos *Vies des Saints de l'Eglise de Poitiers*, p. 262.

du VIe siècle (a). Cet ouvrage, qu'ont édité les Pères Mabillon et Lecointe, et que l'auteur dédia à Godolenus, est écrit avec autant d'ordre que de simplicité (b).

Louis le Pieux se déclare avoué de Charroux.

C'était aussi le temps où nos autres abbayes florissaient paisiblement sous la protection des souverains, qui regardaient ces développements comme le meilleur gage de prospérité pour leurs Etats. Cette persuasion ne les dispensait pas toujours des attaques de la jalousie, secondée par une brutalité qui tenait encore de la primitive barbarie dans les seigneurs, tendant à leur propre émancipation par la spoliation des maisons religieuses. En 830, Gombaud, premier abbé de ce nom à Charroux, demanda à Louis le Pieux, par l'entremise de Lothaire, une confirmation d'un diplôme obtenu en 817 pour la possession antérieurement acquise de plusieurs prieurés ou villas situés dans les diocèses de Meaux, de Beauvais et de Reims. Ces prieurés avaient alors une haute importance, devenant presque toujours des centres paroissiaux, ou en créant dans leur voisinage. On voit dans la charte accordée cette année à Charroux que le prince s'y portait avoué pour l'abbaye, et prétendait la défendre contre toutes les entreprises et la jalousie cupide des seigneurs voisins. Le pape Grégoire IV favorisa ces bonnes intentions, que secondaient aussi les évêques diocésains.

Divers usages du temps pour la navigation.

Ici, plusieurs détails des mœurs administratives du temps s'offrent à nous avec un caractère d'intérêt que l'histoire ne doit pas négliger. Ainsi Louis et Lothaire signèrent, le 13 août 830, dans leur palais de Samoncy (c), au diocèse de Laon, un diplôme de donation à Charroux pour diverses terres, puis renouvelèrent son droit de navigation en y ajoutant l'exemption de plusieurs exigences du fisc dont

(a) V. ci-dessus, *ad ann.* 587, t. II, p. 163.

(b) Rivet, *Hist. littér. de la France,* IV, 499 et suiv. — Labbe, *Biblioth. nova,* II, 569 et suiv. — Dreux du Radier, I, 162. — Besly, *Evesq. de Poict.,* p. 20. — Du Tems, II, 442.

(c) Salmoncy. Voir ci-dessus, t. III, p. 377.

l'énumération est remarquable. Il autorisait aussi à se faire des attérissements. Cette faveur, en effet, se rattachait à des privilèges dont le sens intéresse le lecteur studieux à qui nous en donnons l'explication. On appelait donc alors *droit de rivage (ripatianum),* celui qui consistait pour les riverains à entretenir les bords des rivières, de façon qu'ils ne se dégradassent pas et se prêtassent d'autant moins ainsi aux inondations des campagnes ; il autorisait aussi à se faire des attérissements pour retirer les barques au moment de leur réparation. Un autre droit était dit *pontoticum:* c'était celui que payaient les navires pour leur passage sous un pont, dont l'entretien était mis par là à la charge du public, outre le péage imposé aux piétons jusqu'à ce que les dépenses en fussent soldées entièrement. Enfin on parle aussi d'un certain droit de bienvenue *(salutaticum)* qui se prélevait, outre les droits ordinaires, sur toute barque qui franchissait pour la première fois un lieu sujet à l'octroi (a).

Dodon, abbé de St-Savin, prend la direction de Saint-Genou-sur-Indre.

Nous voyons aussi cette même année Dodon, abbé de Saint-Savin, nommé abbé de Saint-Genulphe ou Genou-sur-Indre, qui venait d'être bâti en 828, au diocèse de Bourges, dans un lieu nommé Strada (11). Cette habitude souvent réitérée de donner plusieurs abbayes à gouverner en même temps à un seul abbé prouvait, comme nous l'avons vu, ou le rare mérite de ces personnages dont on savait la capacité et le zèle, ou la rareté des sujets qu'on pouvait, dans la communauté préposer à la direction des autres (b).

Vicissitudes de l'abbaye de Noirmoutier.

Une autre charte donnée au palais de Servais (12) en Laonnais nous donne une idée exacte de ce qui se passait alors à Noirmoutier et nous renseigne sur des événements que les historiens n'ont pas racontés. Il paraîtrait par la teneur de cette pièce que, antérieurement à cette année, ce monastère avait beaucoup souffert, même après les grâces

(a) V. Ducange, *in his. vocabulis.* — Besly, *Comtes de Poict.,* p. 156.

(b) Du Tems, II, p. 465. — Dufour, *Manusc.,* p. 42

Elle est attaquée par les Normands.

que Louis le Débonnaire lui avait accordées en 817. On y parle de l'existence régulière, entravée soit par la négligence des prévôts qui avaient dû y remplacer l'abbé occupé à sa fondation de Déas, soit par l'affaiblissement de la ferveur des moines : les uns et les autres, au reste, avaient pu céder fort naturellement au trouble que devaient jeter parmi eux les événements annuels d'une guerre moins aperçue dans le reste de la France, parce qu'on s'y préoccupait d'autant plus des révolutions qui la désolaient. Il paraît bien, malgré le silence des annalistes, que les Normands revenaient dans l'île depuis plusieurs années, y portaient le ravage, forçaient les religieux à s'enfuir, et s'y établissaient durant l'hiver, pendant que leurs victimes se tenaient réfugiées à Déas. Ce qui intéresse surtout au sort de ces patientes victimes, c'est que, sans désespérer de leur position, elles avaient le courage, quand leurs ennemis avaient repris leurs courses maritimes, de revenir à leur pauvre abbaye et de la rétablir autant que possible par des efforts de travail et d'infatigable persévérance. On voit bien que cette année avait été surtout employée à de grandes constructions depuis le mois de mars ou d'avril jusqu'à la fin de juillet, car c'est le 3 août que les princes signent à Compiègne le diplôme qui nous sert de guide, et par lequel nous voyons que les moines, exposés annuellement aux incursions des Danois, avaient dû, pendant leur absence, reconstruire à neuf leur monastère. Ils demandaient même l'autorisation de l'entourer de murs élevés et de fortifications capables de le défendre. Les fidèles de l'île s'y prêtèrent d'autant mieux qu'ils devaient au besoin trouver un refuge derrière les remparts, lesquels devaient être défendus par les hommes libres ou serfs du monastère. Les deux rois consentirent très volontiers à ces graves mesures, les sanctionnèrent, et déclarèrent prendre l'île et ses possesseurs sous leur patronage (a). Hélas ! tant d'entreprises coûteuses et de

L'île fortifiée contre leurs entreprises.

(a) Cf. Adhémar de Chabanais, *Chron.*, ad h. ann. — Dufour, *Manusc.*, p. 5. — M. l'abbé du Tressay, I, 120. — *Annuaire de la Vendée*, 1859, p. 199.

zèle louable n'empêchaient pas les plus redoutables catastrophes de s'approcher. Quatre années ne s'écouleront pas sans que nos laborieux anachorètes, réinstallés derrière ces retranchements si capables de leur inspirer une pleine confiance, voient reparaître les hommes du Nord apportant la désolation et la ruine sur ces rivages infortunés.

Réhabilitation de Judith.

Cependant on ne perdait pas de vue à la cour qu'une grande conspiration avait mis en danger la couronne impériale et amené de grands désordres, aussi bien dans les esprits que dans les événements. Louis, qui songeait à la réhabilitation solennelle de sa femme, y pourvut au champ de mai qu'il avait indiqué à Aix-la-Chapelle pour le 2 février 831. Là, personne n'osant plus persister à l'accuser, elle fut reçue à affirmer elle-même son innocence par serment, et déclarée complètement absoute des crimes qu'on lui avait imputés. Quant à sa sécularisation après sa profession religieuse à Sainte-Croix de Poitiers, le pape Grégoire IV et les évêques jugèrent que ses vœux étaient nuls par suite de la violence qui l'y avait engagée, et désormais elle dut reprendre son rang à la cour (a).

Comment elle se venge de ses accusateurs.

Mais son rôle n'y fut pas ce qu'on devait attendre d'une femme qui s'était comportée dans ses revers avec une dignité que l'histoire lui a reconnue. A peine réintégrée dans sa position, elle en abusa contre ceux en qui elle avait cru voir des ennemis. Elle se souvint de Wala, dont l'empereur avait toujours honoré la vertu, et qui s'était montré digne de cette confiance en signalant au monarque les soupçons dont l'impératrice était l'objet parmi ses peuples ; elle n'oublia pas que Lothaire avait été le principal auteur de la révolte qui l'avait renversée ; et Wala fut privé de son abbaye, exilé dans un château des bords du lac de Genève, et privé de toute communication avec qui que ce fût ; Lothaire fut déchu de son association à l'empire ; et enfin plusieurs autres personnages, qui tous

(a) La Fontenelle, p. 179. — Longueval, VII, 619. — De Verneil, *Histoire d'Aquitaine,* I, 92.

passaient pour des gens de bien, furent disgraciés sans égard pour leur position honorée de tous, au risque d'augmenter le nombre des mécontents. Cette considération n'échappa point à certains conseillers, qui la firent valoir et obtinrent du prince qu'il revînt sur sa sévérité. Dans la même diète d'Aix-la-Chapelle qui avait absous l'impératrice, d'autres, convaincus plus ou moins clairement d'avoir trempé dans la révolte, et qui avaient entendu prononcer contre eux une sentence de mort, avaient vu commuer leur peine en d'autres châtiments ; les uns subissaient la prison, d'autres l'exil, augmenté d'une incommode surveillance : ceux-là aussi paraissaient devoir, en cette occasion, bénéficier de l'indulgence demandée ; ils devinrent, en effet, l'objet d'une amnistie générale. Mais, parmi eux, se trouvait Wala, dont Judith avait su particulièrement le zèle à son endroit, et elle obtint de son époux que Wala ne serait gracié qu'après un aveu formel de sa participation au mal. Mais elle avait mal connu ce moine, qui se déclara incapable de se calomnier lui-même, et préféra sa prison à un lâche mensonge qui lui eût rendu la liberté au mépris de sa conscience. C'était pourtant s'exposer aussi à un surcroît d'injustices, et il ne tarda pas à s'en apercevoir. Comme l'abbaye de Noirmoutier pouvait passer alors pour une forteresse, ordre fut donné d'y transférer le prisonnier. Là, du moins, il retrouva son frère Adalhard, qu'on y avait aussi relégué depuis deux ans. Mais bientôt il eut la douleur de s'en séparer encore. Moins persécuté par l'empereur que par l'impératrice, il parut possible à celle-ci que Wala eût trop facilement dans cette île, qui dépendait de l'Aquitaine, des conférences avec Pépin, que son père avait renvoyé après la diète dans son royaume. Il fallut donc que le pauvre abbé se dirigeât vers un monastère de Germanie ; et enfin comme Louis de Bavière fut bientôt soupçonné de pouvoir s'entendre avec lui, on finit par le réintégrer à Corbie, où pourtant on n'accorda rien à ses fonctions et à sa dignité abbatiale, réduit qu'il fut à la condition de simple moine.

Surtout de l'abbé Wala.

Là on espérait le surveiller de près. Quoi qu'il en soit, on découvre dans toutes ces tracasseries bien moins le caractère d'un roi naturellement bon, comme l'était Louis, que celui d'une femme qui poursuit une idée fixe et ne sait rien épargner à un adversaire vaincu.

Gombaud Ier, abbé de Charroux.

Gombaud Ier continuait à gouverner l'abbaye de Charroux, qu'il avait reçue en 817, après la mort de Just, son troisième abbé. C'est une erreur trop souvent répétée (a) que de ne dater son abbatiat que de 831. A ce compte, on devrait rencontrer quelqu'un par qui faire remplacer sur le siége de Charroux ce même Just, qui mourut dans les premiers mois de 817, et après lequel on trouve un diplôme adressé à Gombaud par Louis le Débonnaire, dont le nom figure seul en tête de cette pièce. Or, ce nom exprimé tout seul indique certainement les chartes antérieures au 31 juillet, où Lothaire associé à l'empire vit aussi figurer son nom avec celui de son père dans le protocole de tous les actes souverains. Quoi qu'il en soit, le gouvernement de Gombaud Ier fut remarquable tant par les soins dont nous avons parlé lors de son avènement que par l'intérêt qu'il prit à l'une des gloires de son monastère, où il encouragea la culture des lettres aussi bien que les progrès de la piété monastique. Nous croyons devoir lui attribuer surtout l'éclat que prirent, vers ce temps et un peu plus tard, quelques-uns de ses religieux dont les études commencèrent au moins sous ses auspices. L'un d'eux mérite surtout d'arrêter notre attention.

Les lettres représentées dans l'abbaye par Bertraud Prudence.

On le nommait Bertrand, et il était sans doute encore un de ces étrangers venus du Nord dont l'appellation devait indiquer une certaine illustration d'origine (b). Naturalisé parmi les races latines, il avait trouvé, jeune encore sans doute, à Charroux, un lieu ami, où l'école monastique devait l'initier à l'amour des lettres que la solitude protége si bien.

(a) Surtout par Dufour et La Fontenelle, qui l'a copié parfois trop exactement. — V. ci-dessus, à l'année 817.

(b) *Bert,* illustre ; *Hand,* main ; — bras fort, brave guerrier, etc.

Selon l'usage adopté depuis l'académie formée à la cour de Charlemagne, il prit, ou on lui donna parmi ses frères le surnom de *Prudentius*, que l'histoire lui a conservé en souvenir du poète chrétien dont s'honore le IVe siècle (a). Il dut paraître, en effet, à ses contemporains, digne d'estime et capable de faire une honorable réputation à son monastère, car il traita un sujet qui ne manquait pas alors d'une certaine vogue, et il en écrivit un poème où le ton habituel de la versification latine donne une idée avantageuse de son talent en ce genre. C'était l'époque où les soins de Charlemagne pour la musique sacrée se continuaient dans les monastères et tendaient au perfectionnement du chant grégorien. Notre poète, que sa nature portait à en goûter les mélodies, s'enthousiasma de ce sujet, et le traita en une suite de cent soixante-dix vers qui seraient peut-être encore dans les inconnus de la bibliothèque fondée par Richelieu, si un érudit du dernier siècle ne les avait découverts avec quelques autres du même temps (b). En lisant ce qu'on en a publié, on trouve souvent trop sévères les critiques de notre littérature qui ont analysé ce poème (c), et qui n'en apprécient pas assez la versification généralement facile pourtant, et où ne se font remarquer aucune des obscurités ou des rudesses qui embarrassent en beaucoup d'autres auteurs de cette époque le style et les idées.

Au reste, Bertrand ne s'est pas borné à l'éloge du chant ecclésiastique : c'est la musique telle que l'a faite le génie de l'homme, pour exhaler ses joies ou ses tristesses ; elle ne sert pas seulement au culte et à l'adoration ; elle exprime encore les autres sentiments de l'âme, s'associant aux émotions de la famille, soulageant les fatigues du travail, animant les héros aux champs de la guerre. Il va plus loin, et ne veut pas oublier la musique en ce qu'elle a de

Analyse de son poème sur la musique.

(a) D. Rivet, *Hist. littér.*, V, 662.

(b) L'abbé Lebœuf, *Recueil de divers écrits sur l'hist. de France*, t. II, p. 99 et suiv. — Paris, in-12, 1738.

(c) Dreux du Radier, *Biblioth. littér.*, I, 163.

merveilleux dans les oiseaux, qui charment toute la nature et l'embellissent de la gaieté de leurs chants variés. On voit, à la facture poétique, l'élève de Virgile, qu'il a lu avec fruit, dont il a même de nombreuses réminiscences ; mais c'est l'ordre dans les idées qui lui manque souvent ; c'est aussi la justesse des réflexions qui lui échappe : ainsi, il établit parmi les beautés de l'art qu'il célèbre l'*harmonie* des corps célestes qui n'y ressemble en rien ; il vante les éclats de voix du coq, les murmures de la colombe, le chant du cygne, qu'il n'a jamais entendu ; il s'extasie sur les accents du coucou, et il faut avouer que de telles mélodies ne valent pas celles de la fauvette, du chardonneret, dont il ne dit rien ; il est vrai qu'il n'oublie ni le merle ni le rossignol, dont il a le tort cependant de comparer la voix ravissante à son plumage, qui ne nous a jamais beaucoup ravis. Il a entendu parler le perroquet, mais ne l'a jamais vu, non plus que le phénix, qu'il dit envoyé de Dieu sur la terre, et cela en un joli vers qu'il est bon de citer :

Paradisiacis jussit remearier agris.

Des remarques curieuses naissent pourtant de cette lecture et se rattachent à quelques vers bien tournés. Ainsi, en parlant des difficultés de la musique, il cite comme des plus grandes l'impossibité de retenir un air autrement que par la mémoire, les yeux n'y pouvant être pour rien :

Quis, nisi mente, queat perplexos cernere cantus ?
Quisve sonos oculis possit spectare melodos ?

Ceci prouverait tout au plus une amplification de la pensée de l'auteur, qui ne pouvait pas ignorer que les Grecs, qui, sans doute, la tenaient des peuples plus anciens de l'Orient, avaient une notation plusieurs fois modifiée jusqu'au IXe siècle ; que deux cents ans avant lui saint Grégoire le Grand avait réduit à sept les notes exprimées par les premières lettres de l'alphabet, réformant ainsi l'usage introduit par Boëce depuis deux siècles de quinze

lettres servant à la notation. Le poète parlait donc probablement de ceux qui, chantant sans savoir la musique, ne pouvaient apprécier la valeur des notes formées par la voix. C'est ainsi que chantent les oiseaux, et que tous les animaux, quels que soient leurs cris, les accentuent réellement d'aprés une certaine notation qu'ils ignorent (a).

Bertrand devait parler des inventeurs de la musique, c'est-à-dire de ceux qui, les premiers, pensèrent à seconder ou à remplacer par des instruments la voix humaine qui, fut évidemment celui dont on usa tout d'abord. Plus logique et plus vrai que la mytologie d'autrefois et que les encyclopédistes de Dalembert, il ne songe ni à Amphion ni à Orphée; il va droit aux noms propres de la Genèse, qui, du moins, ont l'avantage d'être historiques, d'avoir une chronologie certaine, et d'appartenir à des annales qui priment toutes les autres par leur autorité universelle et leur incontestable antériorité. Il connaît Jubal, l'inventeur de plusieurs instruments, Moïse, Marie sa sœur, célèbre comme lui par un cantique chanté après le passage de la mer Rouge; la prophétesse Débora, qui chanta la défaite de Jabin; David, enfin, dont la harpe allégeait les douleurs de Saül. Tout cela est fort poétique, sans doute, mais fait peu briller l'imagination du poète, qui s'élève peu le plus ordinairement au-dessus d'une pensée, et la laisse très incomplète. Il a le talent des vers, mais il lui manque l'invention qui fait *trouver* et donne seule du charme et du coloris à la poésie.

On ne sait de Bertrand ni l'époque de sa naissance, ni celle de sa mort. On pense généralement qu'il ne dépassa guère la première moitié du IXe siècle.

Reprenons la suite des événements politiques.

Bernard de Septimanie réhabilité à la diète de Thionville.

En 831, la diète d'automne se tint à Thionville. Lothaire y vint d'Italie, où il était retourné, et Charles, de la Bavière,

(a) Dreux du Radier a donc mal entendu ce passage en le regardant comme une preuve que l'on n'avait pas encore de notes pour exprimer la valeur des sons (*ub. sup.*, p. 165).

où il avait passé les quelques mois qui s'étaient écoulés depuis Pâques. Pépin, mécontent de n'avoir pas reçu une augmentation de territoire pour l'appui qu'il avait prêté à son père, ne put dissimuler ses ressentiments, et, malgré les ordres précis de l'empereur, il refusa de s'y trouver, en cela moins prudent, selon son habitude, que son frère Louis, qui n'avait pas été mieux payé que lui : mais prouvant ainsi l'un et l'autre que l'intérêt avait inspiré leur retour bien plus qu'un sincère repentir de leur rébellion, et la suite allait bientôt le démontrer. Malgré tout, l'empereur songea en cette circonstance à étendre l'amnistie d'Aix-la-Chapelle à celui de ses favoris qu'il avait le plus regretté. Le comte de Poitou, Bernard de Septimanie, n'avait pas encore reparu à la cour, où il redoutait toujours certains adversaires qui n'avaient pas été pour rien dans sa disgrâce. Depuis sa fuite de l'année précédente, il s'était tenu sur ses gardes aux frontières d'Espagne, et n'avait pas désespéré d'une réhabilitation en apprenant ce qui s'était passé à Aix-la-Chapelle de favorable à de hauts personnages de son parti. Il est croyable qu'il fut encouragé à se produire par ce qu'on put lui faire savoir de la part de l'empereur et de Judith, qui ne pouvaient l'oublier. Il crut donc devoir, sous de tels auspices, braver sa mauvaise réputation. Arrivé à Thionville, il parut dans l'assemblée, et demanda à se justifier des imputations qu'il avait subies, et d'établir son innocence selon la loi des Francs, c'est-à-dire par le duel, si quelqu'un consentait à ce combat. Personne ne s'étant présenté, il fut admis à se purger par serment, et son innocence fut solennellement déclarée (a).

Préliminaires d'une nouvelle révolte de Pépin.

Quant aux deux fils puînés de l'empereur, ils supportaient avec peine que Gombaud, ce moine de Saint-Médard de Soissons qui avait si bien servi naguère les intérêts de leur père, fût choyé à la cour, où il était devenu un des principaux conseillers, ayant le titre de premier ministre,

(a) La Fontenelle, *Rois et Ducs d'Aquitaine*, p. 181.

et qu'il ne parût pas s'occuper de faire tenir par l'empereur les promesses qu'il leur avait portées d'une augmentation d'héritage. Pépin se pressait donc fort peu de répondre aux invitations très impérieuses de venir parler de ses propres affaires, et ce ne fut que sur des ordres réitérés et aussi formels que possible qu'il arriva enfin à Thionville, où il reçut un assez mauvais accueil. Peu après la cour revenait à Aix ; il dut l'y accompagner, avec défense expresse de s'en éloigner sans une permission de son père. Quelque peu agréable que lui fût cette obligation, il s'y soumit, et cette sorte de captivité, pendant laquelle il ne cessa de méditer sa vengeance, dura depuis les fêtes de Pâques 832, qu'il avait célébrées à Aix-la-Chapelle, jusqu'au 28 décembre suivant. C'est pendant la nuit qui suivit ce jour qu'il s'échappa furtivement, accompagné de quelques amis, et gagna l'Aquitaine. Ceux qui ont prétendu que cette fuite s'était faite à l'instigation de Wala, qui rappelait le roi en Aquitaine, où il espérait par lui sa délivrance de sa prison de Noirmoutier, oubliaient, comme nous l'avons vu un peu plus haut, que l'abbé de Corbie n'était resté que momentanément dans cette île, ayant été ramené à Corbie même avant que Pépin s'échappât de la cour, où, certes, on se serait opposé à toute communication entre eux (a).

A la nouvelle de l'évasion de Pépin, l'empereur se montra fort irrité, et convoqua une diète à Orléans pour y faire condamner cette désobéissance scandaleuse. Il y invita les deux rois de Bavière et d'Italie ; mais, de ces deux princes, le premier n'était pas plus soumis en réalité que son frère. Il comptait s'emparer en Allemagne de tout ce que son père lui avait fait céder au fils de Judith : après quoi, il devait venir en Aquitaine, d'où il eût levé avec Pépin l'étendard d'une seconde révolte. Mais l'empereur avait soupçonné le complot en apprenant l'évasion de son fils ; il n'hésita pas à se porter vers le Bavarois, qui, déjà, à la

Révolte armée de Louis le Germanique.

(a) La Fontenelle, *loc. cit.*

tête de ses troupes, s'était avancé jusqu'à Worms. Là, ce dernier chercha d'abord à se ménager des intelligences dans le camp impérial; il n'y réussit pas; les soldats de l'empereur se refusèrent à cette trahison, et Louis de Bavière, déconcerté, se vit abandonné des siens, qui se rangèrent sous les bannières impériales (a). Il n'y avait donc plus qu'à retourner dans ses Etats pour y cacher sa honte. Mais son père l'y suivit, résolu à continuer sa marche jusqu'à une entière défaite du révolté. Il arriva donc à Augsbourg, c'est-à-dire sur le territoire bavarois : on était au mois de mai; ses troupes étaient fatiguées, et d'ailleurs il était prudent de ne pas trop s'engager en Germanie, où il ignorait les dispositions des sujets de son fils; c'est pourquoi il ordonna à celui-ci, par un message, de se rendre à son camp. Toute hésitation était impossible; Louis se hâta d'obéir, désarmant d'avance par cet empressement la juste colère d'un père et d'un roi dont il savait la faiblesse, et qui, en lui pardonnant encore, ne lui laissa que plus de liberté pour une nouvelle prise d'armes.

Qui est obligé de se soumettre,

Lothaire, plus adroit par cela même qu'il était plus réfléchi, attendait son père à Francfort, d'autres disent à Mayence, où il parvint sans peine, comme toujours, à dissiper les justes soupçons qu'avait inspirés sa conduite. On aurait dit que ce père, toujours trompé et toujours trop indulgent, se plaisait à entrer, par tant de pardons réitérés, moins dans ses propres affaires que dans celles de ses enfants à qui aucun mensonge ne coûtait pour l'abuser.

Aussi bien que Lothaire.

Cependant il ne pouvait oublier que le plus jeune de ses fils semblait aussi le plus coupable, et qu'un acte d'autorité devenait plus que jamais nécessaire contre lui. L'assemblée indiquée à Orléans (b) dut s'ouvrir, et les grands y furent convoqués. Le choix de cette ville répondait à la résolution que l'empereur avait prise d'aller de là en Aquitaine, s'il le

Pépin refuse de se rendre.

(a) Nithard, *in h. ann.*

(b) Nithard; — Mauléon, *Les Carlovingiens*, II, 204. — Daniel, II, 245 et suiv. — Mézerai, I, 503.

fallait, pour mettre Pépin à la raison. Mais celui-ci n'avait pas perdu son temps : il s'était emparé aisément de Lothaire, toujours irrité de son exclusion de l'empire, et, par lui, du roi de Bavière, doublement furieux de la diminution de son territoire et de son pouvoir. L'entente fut cimentée par des promesses mutuelles et par un plan de conduite qui bientôt allait avoir de graves conséquences. Ils n'eurent pas de peine non plus à s'adjoindre un auxiliaire dont l'activité et le crédit devaient servir utilement Pépin pour la défense de sa royauté d'Aquitaine. Bernard de Septimanie n'avait quitté la cour que parce qu'il avait désespéré de s'y rétablir parallèlement à Gombaud et aux autres favoris qui y dirigeaient tout. Il espéra qu'un mouvement politique lui serait utile à reconquérir sa position, et ne refusa point de s'unir à la ligue qui se reformait (a) : exemple déplorable d'une trahison trop commune en pareil cas, lorsque les vues d'ambition, l'orgueil froissé et la haine de certains adversaires peuvent faire oublier les bienfaits dont un noble cœur doit toujours se souvenir.

Bernard de Poitou appuie sa révolte.

Bernard se reconcilia donc avec les jeunes princes et convint avec eux d'une action commune qui devait assurer leur succès. Un grand nombre de hauts personnages, juges irrités d'avance des abus qu'on reprochait à Louis et à sa cour, se tenaient en éveil sur tant de rumeurs qui recommençaient à porter le trouble dans les provinces ; de sorte que, pendant que l'empereur croyait servir à Orléans les intérêts de sa monarchie, une autre ligue se formait derrière lui pour s'opposer au démembrement de l'empire, qui était toujours l'objet de ces efforts malheureux et celui d'une juste opposition du parti contraire. Dans ce parti, on avait songé à Wala, dont les événements actuels, toujours plus accentués, n'avaient pas contribué à modifier les idées. Bernard, Pépin et lui se joignirent aux mécontents, qu'ils promirent de soutenir, et lorsque Pépin fut mandé par son

Trahison du comte Bernard.

(a) Dufour, *Manusc.*, p. 6, et *Appendice,* p. 2 et suiv. — Mabillon, *Annal. Bénéd.,* II, 610.

père à la diète d'Orléans, il refusa de s'y rendre et se déclara ouvertement contre lui. Cette hardiesse fut d'ailleurs soutenue par les Aquitains, qui voyaient dans cette querelle de famille une question de leur propre nationalité, et ce motif gagna jusqu'aux populations qui habitaient même au-delà des Pyrénées (a).

L'assemblée d'Orléans tenue le premier jour de septembre n'eut que cette grande affaire à décider. La guerre dut être portée au-delà de la Loire, et aussitôt Louis se mit en marche suivi d'une armée considérable qui tout d'abord n'épargna guère le Poitou, où elle prévit, à la réception morne des habitants, qu'elle ne pouvait compter sur les autres provinces. Il y avait sur la frontière du Berry et du Limousin, à l'extrémité Nord du département de la Haute-Vienne, un palais royal assis au flanc d'une colline qu'arrosait la Benaise (**13**), et connu alors sous le nom gallo-romain de *Jocondiacum :* c'est à présent Jouac (**14**). Louis trouvait convenable d'y appeler le roi d'Aquitaine pour rendre compte de sa conduite. Celui-ci, qui ne s'était pas mis en peine de s'opposer à l'invasion du Nord de ses Etats, se garda bien de répondre à l'injonction; peut-être se trouvait-il surpris à l'improviste, incapable de se mesurer encore; il préféra se porter dans la partie méridionale du royaume, où rien ne l'inquiétait encore. Louis, de son côté, n'était pas décidé à abandonner sa poursuite. De Jouac, il se dirigea vers Crozant, autre palais dont il est difficile de déterminer aujourd'hui l'emplacement, mais qui était certainement dans la haute Marche, non loin de Guéret, et probablement sur les bords de la Creuse (**15**).

Pépin mandé par son père à Jouac.

Ce château, bâti par les rois wisigoths, était passé par la conquête aux Mérovingiens; il était vaste, entouré de larges dépendances qui en firent plus tard le séjour préféré des comtes de la Marche. L'empereur y convoqua une nouvelle diète et intima à Pépin l'ordre le plus formel de venir l'y

Puis à Crozant, où il est fait prisonnier.

(a) L'Astronome, *ad ann.* 832.

trouver. Le jeune roi n'avait pas trouvé dans la basse Aquitaine l'élan espéré des populations ; elles redoutaient les excès d'une armée nombreuse qui, si l'on en venait aux mains, pillerait infailliblement le pays. Pépin ne vit donc d'autre ressource que de se rendre. Il vint à Crozant, se jette aux pieds de son père qui lui ordonne de se rendre à Trèves, d'y rester jusqu'à nouvel ordre avec sa femme et ses enfants, et l'y fait conduire aussitôt sous bonne escorte. Pépin avait feint d'obéir ; mais une nouvelle ruse le débarrassa de ses liens. Ayant prévu tout ce qui était arrivé, il s'était d'avance entendu avec ses partisans pour se faire enlever s'il devenait prisonnier. Après quelques lieues de marche, il fut entouré de nuit sur la route, tiré des mains de ses gardes, et se sauva en Anjou, dans le château de Doué, où il pouvait résister en cas de siège. Cependant il ne gagna point cet asile sans avoir erré pendant quelques jours et avec très peu de suite, ne s'arrêtant nulle part, et envoyant partout, par des affidés qui ne lui manquèrent pas, ordre à tous ceux de la noblesse qui lui étaient dévoués de lever des troupes pour empêcher que l'empereur n'hivernât dans le pays ou ne s'approchât de l'Anjou.

Il s'échappe et se retire à Doué.

Un autre coupable devait être recherché, Bernard, celui dont on croyait aisément que Pépin avait suivi les conseils. On le savait non loin de là, dans son gouvernement de Septimanie, où il s'était cru capable d'apaiser les ressentiments de l'empereur, par cela même qu'il comptait pour le roi d'Aquitaine, ou sur une victoire après un soulèvement du peuple, ou sur un nouveau pardon dans lequel il se trouverait naturellement compris. Mais rien de tout cela n'étant arrivé, il fallut bien se rendre à des ordres accompagnés de menaces ; il vint donc. Convaincu de félonie, et n'ayant pu recourir au moyen du duel que personne ne voulut accepter avec lui, il fut dépouillé de ses honneurs et de ses charges, aussi bien que son frère Gancelme, comte de Roussillon, dont la complicité n'était pas douteuse. Le gouvernement de la Septimanie et celui des comtés de

Bernard dépouillé de ses charges.

Barcelone et de Roussillon furent confiés à Bérenger, duc de Toulouse. Quant à celui du Poitou, il fut confié à Emenon, frère de Bernard, et toujours par l'empereur, qui donnait à son gré dans le royaume d'Aquitaine les places et les dignités, ce qui prouve une fois de plus que le roi n'était que le premier feudataire de l'empire. Il paraîtrait, d'après quelques autorités des plus acceptables, que cet Emenon aurait été comte de Poitou en même temps que Bernard, celui-ci se tenant presque continuellement en Septimanie, ce qui rend explicable, quant à Bernard, un titre qui paraissait plus honorifique que réel.

Son frère Emenon nommé comte de Poitou.

Ainsi fut frappé le favori de l'empereur et de l'impératrice, en qui la bienveillance de ses souverains n'avait pu éteindre les dépits d'une ambition déçue, et qui avait osé mettre sa fidélité au prix de son orgueil et de sa haine. Une remarque ne doit pas échapper à ce sujet; c'est l'indulgence que Louis ne manqua pas de montrer, selon sa coutume, à une famille dont le chef l'avait souverainement mécontenté. Ainsi il ne s'en tint pas à le remplacer à Poitiers par son frère Emenon, il donne encore à Turpion, son autre frère, le comté d'Angoulême, et ces deux nominations tenaient bien plus à sa bienveillance qu'à l'usage qui allait être adopté bientôt d'inféoder dans une même famille les avantages dont le chef avait joui.

L'ancien comte Ricuin, favori de l'empereur.

C'est aussi l'occasion de dire ce qu'était devenu Ricuin, que nous avons vu comte de Poitou en 814, et à qui Bernard avait succédé. Il n'avait rien perdu des bonnes grâces de l'empereur, et, sans avoir conservé la charge de comte, puisque nous la voyons ôtée à Bernard en cette même année où nous sommes (**16**), il paraît, par divers endroits des écrivains du temps, que Louis le Pieux se l'était attaché et qu'il en était suivi dans tous ses voyages. On a même un souvenir célèbre de son influence sur ce monarque, avec lequel il se trouvait à Jouac. L'empereur y fut abordé par un saint solitaire nommé Convoyon, lequel ayant commencé un monastère aux confins de la

Sa conduite avec saint Convoyon, abbé de Redon.

Bretagne et de la Touraine, sur un terrain arrosé par la Vilaine, que lui avait donné un seigneur du pays, se vit contester cet asile par d'autres qui lui faisaient d'insurmontables obstacles. Louis avait confirmé cette donation, et par conséquent l'entreprise du solitaire. Convoyon se crut donc autorisé, malgré de grandes fatigues et à travers les difficultés d'un long voyage, à venir trouver jusqu'à Limoges le prince sur lequel il devait compter. Mais, comme celui-ci l'écoutait avec bonté et semblait déjà condescendre à cette supplique, Ricuin prit la parole, s'opposa à la bonne volonté de l'empereur, et fit observer que dans l'état actuel des affaires il vaudrait mieux bâtir sur les Marches poitevines de la Bretagne un château fort qu'un monastère. Le prince ne céda pas cependant à son favori, et se garda bien de renvoyer le pauvre moine avec un refus (a). Convoyon devint un saint, que sa patrie honore le 28 décembre, et continua à bâtir le monastère de Redon (**17**), qui subsista jusqu'à la ruine de 1790.

Intrigues de l'impératrice Judith. — Déchéance de Pépin.

Une autre punition, bien plus éclatante, suivit de près les rigueurs que nous venons de dire. Le chef de la famille impériale, oubliant toujours qu'il avait rompu un traité fait en présence des grands du royaume, de ses peuples et de ses enfants, prit enfin un parti extrême. Ayant appris la retraite de Pépin, il se rendit en Anjou, et après de vains avertissements, qui prouvaient bien encore dans sa conduite une modération réfléchie, il prononça la destitution de Pépin, et donna son royaume à Charles, ce fils de l'impératrice, avec laquelle il paraît qu'il en était convenu. Nonobstant cette sentence, le malheureux père demeura tout le reste de l'année, c'est-à-dire deux ou trois mois encore, en Anjou, renouvelant ses tentatives envers son fils pour obtenir de ses fautes un aveu qui lui vaudrait une indulgence définitive. Ne pouvant y réussir, il s'en fut se reposer un peu des fatigues de ces longues courses et de ses pénibles émotions

(a) *Art de vérifier les dates,* X, 89.

au château de Bert (20), près Montsoreau (21), et de là (a) il indiqua pour la fête prochaine de saint Martin, le 11 novembre, une diète à Limoges, espérant, malgré tout ce qui venait de se passer, un retour du fils, cause de tant de douleurs. Il l'invita donc à s'y trouver ; mais l'étendard de la révolte était levé une fois de plus. Une sorte de petite guerre se fit entre les deux rois ; celui d'Aquitaine, harcelant sans cesse les troupes impériales en des chemins que remplissaient des pluies continuelles, et dont de rudes gelées vinrent augmenter les difficultés, car elles avaient endommagé les pieds des chevaux, qu'on ne pouvait ferrer dans un pays devenu tout à coup ennemi, et, faute de moyens, on abandonnait forcément les équipages. L'empereur, renonçant à tenir la campagne, repassa la Loire avec assez de peine et de dangers, et alla célébrer les fêtes de Noël au Mans. De là, retournant à Aix-la-Chapelle, il s'y trouva vers le milieu de janvier 833 (b).

Cette espèce de fuite peu honorable laissait le père vaincu, plus disposé que jamais à écouter les conseils de sa femme, qu'il retrouva déjà instruite de ce qui venait de se passer, et d'autant mieux disposée à plaider pour la royauté de son fils. Elle demanda qu'on sanctionnât sans retard les mesures prises contre Pépin, et toute la publicité possible fut donnée à sa déchéance (c).

Pépin célèbre la pâque à St-Maixent.

Le roi déchu ne se regardait pourtant pas comme tel. Demeuré dans ses Etats, sachant très bien ce qui se passait dans le Nord de la France par des espions fidèles à son parti, il vivait en correspondant avec ses frères, sans trop se préoccuper, en apparence, d'hostilités lointaines qu'il espérait encore déjouer. Cette année 833, il ne manqua pas à l'usage d'aller célébrer les grandes fêtes de Pâques dans quelque monastère en renom, et il voulut satisfaire à cette

(a) L'Astronome, *Vita Ludov. Pii,* c. XLVII. — D. Bouquet, t. VI, 112 et suiv.

(b) *Vita Ludov. Pii,* ad ann. 832.

(c) Nithard, *De Dissentionibus...,* lib. I, *ad ann.* 832 et suiv.

dévotion dans l'abbaye de Saint-Maixent. Il paraît qu'alors elle était bien déchue de la prospérité que lui avaient rendue Charlemagne en 812 et Louis le Débonnaire en 824, lorsqu'ils lui avaient fait recouvrer des domaines usurpés par des seigneurs de son voisinage. Un abbé laïque y était encore le maître et avait réduit la mense monacale à la plus profonde détresse. Cet abbé prétendu était un certain Abbon, dont l'histoire ne dit guère que le nom, ce qui prouve combien était invétéré l'usage indigne de ces sortes d'abbatiats, en dépit des efforts et des ordonnances des papes et des rois pour en déraciner les abus. Il est vrai que les désordres administratifs surgis des guerres sans cesse renaissantes n'étaient pas à l'avantage du bien public, et que beaucoup d'injustices devaient seconder irrémédiablement les ambitions de gens plus puissants que les moines et capables de tout quand le souverain et les lois demeuraient sans autorité. On en jugera par ce fait que l'abbaye de Saint-Maixent jouissait naguère du revenu de plus de quinze cents manoirs ou fermes établis par les religieux sur leurs terres, et où ils logeaient pour les cultiver des colons et des serfs qui leur payaient la dîme de leur récolte annuelle. Or, ils se trouvaient alors réduits, par suite des usurpations du seul Abbon, au dixième de ce que leur eussent rapporté mille seulement de ces manoirs envahis. Il y avait à ce régime un autre inconvénient : c'est que, revêtu de la dignité abbatiale, Abbon n'en profitait que pour laisser tomber la règle dont tous les détails étaient méprisés par lui ; de plus, il laissait s'écrouler les bâtiments faute de réparations urgentes, si bien que les charpentes ne tenaient plus et menaçaient d'écraser la maison de leurs débris. Et ce qu'on raconte ici d'un seul monastère était le malheur de tant d'autres auxquels s'étaient imposés les abbés séculiers, qui ne songeaient qu'à s'en faire de fructueux revenus.

Les moines n'avaient pas attendu la nouvelle de la prochaine venue de Pépin sans prendre la résolution d'en

Il y protège les moines contre un abbé laïque.

profiter pour leur délivrance. La veille de Pâques, qui était cette année-là le 5 avril, on lui fit une réception solennelle, à laquelle rien ne manqua du cérémonial usité en pareil cas, sauf le son des cloches, peut-être en signe de deuil pour le monastère si gravement compromis, ou peut-être même parce qu'elles avaient disparu à la suite de quelque confiscation qu'avait pu en faire le prétendu abbé. On accueillit le roi à la porte principale de l'église au chant des psaumes et des hymmes. Après l'adoration du Saint-Sacrement, on le conduisit aux tombeaux de saint Maixent et de saint Léger, qu'on vénérait encore tous deux dans la crypte que surmonte toujours le maître-autel. Après quoi il prit un bain, dont l'usage était fréquent, surtout avant les grandes cérémonies pour lesquelles il symbolisait encore une sorte de purification ; puis, s'étant revêtu de ses ornements royaux en vue de la solennité, il assista aux offices du jour. Au sortir de l'église, Pépin étant venu se déshabiller dans la salle capitulaire, les moines se jetèrent à ses pieds, et Gundacrus, leur prieur, exposa le triste état du monastère et lui demanda de faire cesser les abus ruineux dont il souffrait. Le roi se montra sensible à ces doléances, il ordonna que si la restitution ne pouvait avoir lieu immédiatement, les détenteurs paieraient, jusqu'à parfait paiement, le neuvième de leurs produits et la dîme annuelle du tout.

Abbon devient abbé de Saint-Maixent.

Il donna à Abbon le choix entre l'abdication de son titre d'abbé bénéficiaire ou des engagements sérieux dans la vie monastique. Celui-ci préféra ce dernier parti, car on le trouve dans les dyptiques de l'abbaye occupant le rang abbatial entre Raynaud et Arnoul. Il le conserva jusqu'à sa mort en 846. Enfin, du bois des forêts royales fût accordé pour les réparations des charpentes (a). Ces envahissements, qui n'étaient d'ailleurs pas rares dans le Poitou et ailleurs, prouvent à quelle sorte d'anarchie était livrée le soin de la chose publique.

(a) Mabillon, *Sæc.* IV. — Nithard, *in h. ann.* — *Annales de Saint-Bertin*, ibid.

Malheureusement ce mal augmentait partout et allait prendre encore un déplorable développement dans une guerre civile qui menaçait d'éclater. Un grand nombre de mécontents blâmaient ouvertement la mesure sévère prise contre le roi d'Aquitaine. Dans ce pays si naturellement porté, surtout dans sa partie méridionale, à des oppositions violentes, on supportait difficilement que la paix publique fût continuellement troublée par des guerres de famille qui compromettaient l'autonomie politique ; on blâmait l'empereur de soutenir, par un abus de son pouvoir, un système opposé à la charte de 817, qui avait maintenu le partage unanimement adopté des provinces de l'empire, et au maintien de laquelle la paix était intéressée autant que l'honneur impérial. Aucun des princes n'ignorait ces dispositions dangereuses que Lothaire et Louis de Bavière observaient en les fomentant, et dans lesquelles ils voyaient un encouragement à Pépin, qui seul manquait encore à leur cause. Mais ce dernier ne tarda pas à leur faire savoir qu'il pensait comme eux, et une étroite entente fut formée dès ce jour pour arriver, par des efforts communs, à conjurer ce qu'ils croyaient comme tout le monde la ruine prochaine de l'Etat.

Nouvelle ligue des enfants de Louis.

Ici nous devons entrer dans quelques considérations qui, à notre avis, ont trop échappé au plus grand nombre des historiens, et sans lesquelles on ne peut que se tromper avec eux sur le sens de cette dernière révolte. Pour bien juger, en effet, de ce qui va suivre, il ne faut pas oublier que Louis le Débonnaire, dans l'acte authentique et public de 817 que nous venons de rappeler, ne s'était pas moins engagé envers les grands et le peuple, convoqués par lui solennellement, à maintenir par lui-même le partage de l'empire, et qu'il avait accepté avec serment les princes appelés au gouvernement des pays qui leur étaient dévolus. S'il en eût été autrement, l'empereur se serait rendu le maître absolu de la chose publique, aurait annulé en réalité la participation, fondée sur toutes les lois existantes, des

Le partage de la France mis de nouveau en question.

Comment Louis n'en avait pas le droit.

divers ordres de l'empire à ces grandes mesures d'administration qui s'y opéraient ; il se fût réservé, en un mot, le droit de changer à son caprice le principe du gouvernement : ce à quoi personne n'aurait voulu consentir. Il avait fallu tout le crédit d'une jeune femme ambitieuse, d'une mère aveuglée par un sentiment naturel, et qui savait bien qu'en faisant élever son fils de huit à neuf ans au titre d'empereur, elle se ménageait pour un temps plus ou moins prochain les honneurs et les avantages d'une régence : il avait fallu tout cela pour amener l'empereur, à travers de graves difficultés, à rompre un traité si important fait avec la France, avec ses leudes et avec ses enfants.

Raisons pour ses enfants de s'y opposer,

De ceux-ci, un seul pouvait accepter de bonne foi cette rupture en faveur d'un quatrième frère sur lequel ils n'avaient pu compter en 817. Leurs royaumes troublés depuis la naissance de cet enfant ; les prévisions d'un avenir qui s'assombrissait chaque jour davantage ; l'incertitude du lendemain devant les projets indiscrètement divulgués de l'impératrice ; enfin les soucis que prenaient chaque jour de ces mêmes éventualités la noblesse et le clergé dont la condition et les institutions même étaient mises en question, contrairement à tout ce qu'on leur avait donné le droit d'attendre et de vouloir, c'étaient là autant de motifs légitimes à une opposition qui devenait plus vive à mesure que Louis se montrait plus sévère contre ses enfants, et plus décidé à céder aux vœux de Judith.

Lesquelles n'excusent pas leurs torts.

C'est donc bien à tort aussi qu'on accuse les partisans de l'unité, et le clergé surtout, d'être entrés dans ce mouvement politique. C'était au contraire un esprit de véritable patriotisme qui soulevait les cœurs vraiment religieux contre les entreprises où se trouvaient compromises à la fois et la patrie dans sa constitution essentielle, et la religion dans son indépendance et dans sa paix. L'agitation était dans toutes les provinces ; le vaste empire des Gaules s'ébranlait dans ses fondements ; à chaque instant les injures souffertes par les princes et les grands suscitaient

chez eux, et renouvelaient dans les peuples les séditions qui sont la fièvre des Etats et les guerres qui en sont les plus dangereuses maladies. Les monastères envahis par d'audacieuses usurpations des laïques; les pauvres exposés à l'incendie de leurs chaumières et au pillage de leur patrimoine; les églises ruinées, les clercs dispersés, les bénéfices livrés à des mains indignes et devenus le prix des complaisances les plus scandaleuses; enfin, l'abus du pouvoir discrétionnaire que les rois s'étaient attribué sur les évêchés et les abbayes, jusque-là que l'empereur avait élevé au siège métropolitain de Reims un de ses complaisants tiré du rang des serfs les plus grossiers et criblé d'autant de vices qu'il avait peu de dignité et de vertus; c'étaient bien là autant de justes motifs aux chefs des diocèses et des abbayes de repousser, avec l'autorité de leur rang et de leurs lumières, les fatals errements d'un monarque dont la faiblesse causait tant de maux. Autour de lui et de sa femme se grossissaient journellement les intrigues d'un parti qui agissait pour soi seul. Comment aurait-on pu se croire coupable en lui demandant la fidélité aux serments, la dignité de la couronne impériale, la sécurité des grands et du peuple, la tranquillité de la patrie et la gloire d'un gouvernement que tous les efforts de Charlemagne avaient légué si grand et si respecté à des héritiers dont l'honneur devrait être avant tout de le maintenir?

Ce n'est pas que la morale chrétienne puisse approuver les excès dont ceux-ci purent se rendre coupables; c'est un malheur inhérent à de semblables rencontres que d'être fatalement inspiré par des raisons honorables où l'ambition, l'intérêt personnel, et par suite les colères et les outrages, se confondent trop souvent avec le droit. Ce sont là des côtés sur lesquels les doctrines doivent avoir leurs réserves, et nous nous garderons bien de l'oublier. Cela dit, reprenons le cours des événements dont nous devions exposer avant tout le côté moral et la théorie politique.

Les trois fils de Louis, aigris par l'oubli qu'ils pouvaient

Ils se disposent à une résistance armée.

reprocher à leur père de la double promesse qu'il leur avait faite, en 817, à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, et qui avait suivi de près le partage de ses Etats entre eux et lui ; persuadés d'ailleurs que leur belle-mère maintenait ces dispositions funestes dans l'esprit de son époux, convinrent entre eux qu'ils résisteraient par les armes. Pépin, abandonnant l'Aquitaine, alla se réunir au roi de Bavière, sur les bords du Rhin. De là, ils prévinrent Lothaire qu'il était temps de venir les rejoindre. Ils songèrent aussi aux mécontents, qui naguère avaient été éloignés de la cour pour avoir soutenu le parti des princes. Wala fut tiré de Corbie ; on prévint plusieurs évêques qui avaient figuré dans l'assemblée de Compiègne en 830. Mainfroi, comte d'Orléans, fut mis à la tête de l'armée confédérée (a), et pendant que se formaient ainsi les éléments d'une guerre ouverte, les trois frères agissaient par eux-mêmes et par leurs affidés sur les peuples, qu'ils n'avaient pas de peine à ranger de leur parti.

La guerre déclarée entre eux et leur père.

On touchait au carême de 833, qui coïncidait cette année avec les premiers jours de mars. L'empereur, prévenu de ce qui se passait en Alsace, quitte sa résidence d'Aix-la-Chapelle, s'avance jusqu'à Worms, où il réunit ses troupes. Celles de ses fils occupaient les environs de Colmar (**20**).

Le pape Grégoire IV s'interpose entre les deux partis.

Un incident de haute gravité apparaît ici, et a servi plus tard de texte aux déclamations de la philosophie antichrétienne. Lothaire, avant de quitter l'Italie, avait persuadé au pape Grégoire IV de l'accompagner en France pour travailler avant tout à une conciliation qu'on ne jugeait pas encore impossible, vu la faiblesse de Louis et son penchant naturel à la paix. Ce pontife qui, pendant un règne de dix-sept ans, s'attira le respect des contemporains et mérita celui de l'histoire, a paru, à quelques écrivains de parti pris, n'avoir cédé qu'au désir de favoriser les vues d'un roi qui pouvait

(a) Nithard, *ub. sup.*

lui être utile. Heureusement que d'autres, parfois très hostiles à l'Eglise, l'ont justifié de ce reproche en le reconnaissant, d'après son caractère historique, très capable de n'avoir cédé qu'au désir de rétablir la paix dans la famille impériale (21). Ce mobile est plus admissible, car il rentre dans la mission d'un pape, et la prudence que Grégoire apporta à remplir celle-ci ne peut laisser douter de ses intentions.

Comment le clergé se partage entre le père et les fils.

Remarquons d'ailleurs que dans cette affaire l'empereur avait tout d'abord le rôle le moins avantageux. Dans son parti se trouvaient, parmi les évêques, un trop grand nombre de ceux que leur conduite avait décriés depuis longtemps ; d'autres, plus modérés dans leurs mœurs et dans leurs idées, ne se tenaient à la cour que pour les biens qu'ils ne voulaient pas perdre. Dans ces dernières années surtout, Louis, qui voulait se faire des partisans et des créatures, avait nommé des évêques en trop grand nombre, et même forcé ceux qui se tenaient dignement à souffrir près d'eux, dans leur demeure même, des sujets incapables d'autre chose que d'épier leur conduite, et c'étaient ceux-là qui lui venaient en aide au besoin. Par un contraste tout naturel, les bons évêques, témoins des désordres de cette cour d'abord si bien conduite et dans laquelle ces tristes déviations avaient introduit tant d'abus, ne souffraient pas sans remontrances ces erreurs de logique et de tenue qu'une épouse mal famée jetait dans la conduite du chef suprême de la nation. Ils avaient le droit et le devoir de s'y opposer. Leurs vertus, leurs lumières, leurs habitudes des conseils où se décidaient les grands intérêts de la nation, méritaient une confiance qu'on ne leur accordait plus. Les saints eux-mêmes, que le peuple honorait à l'égal des grands, et que l'Eglise vénère encore après les avoir placés sur les autels, ne se faisaient pas mieux écouter. Saint Agobard, évêque de Lyon, saint Paschase Ratbert, moine de Corbie, et d'autres non moins respectés, s'efforçaient vainement, après avoir été les amis de l'empereur,

de lui faire entendre un langage qui l'eût sauvé en rétablissant dans la paix les affaires du pays et les consciences qui s'égaraient. On s'étonnera d'autant moins de voir quelle conduite ces adversaires aveugles osèrent tenir contre le Pape lui-même, quoique celui-ci eût pris toutes ses précautions pour n'être pas trompé.

Wala, mandé par le Pape, vient le trouver au camp de Colmar.

En effet, à peine arrivé en France, et ayant conféré avec les princes avant même d'avoir vu l'empereur, il écrivit à Wala, revenu à Corbie, pour lui mander de se rendre auprès de lui, lui témoignant le désir d'user de ses conseils et de son expérience pour arriver à la paix. Les princes y joignaient leurs instances. Mais Wala ne voulait point quitter son monastère ; il redoutait dans sa vieillesse des conflits où la pureté de ses intentions pût être soupçonnée, et il refusa nettement de se déplacer : il ne le fit enfin que sur la lettre pontificale qu'on lui montra alors, laquelle faisait valoir l'importance d'une réconciliation qui ne pouvait aboutir sans lui, et le besoin de s'entendre pour le bien des Eglises, l'union des peuples et le salut de tout l'empire. Ses moines, de leur côté, le conjurèrent de céder à de si graves considérations, et il partit persuadé, dit son biographe, qu'il avait à parler, comme plusieurs prophètes, quand il fallait dire la vérité aux rois (a).

Premiers rapports entre le Pape et l'Empereur.

Quand il arriva au camp des princes, il fut accueilli avec une grande joie, surtout par le Pape, qui n'avait pas tardé à s'apercevoir que les choses étaient déjà bien plus mal qu'il ne l'avait pensé. Du côté opposé, on avait irrité l'esprit de l'empereur, dont les inquiétudes s'accroissaient de quelques infirmités dues à ses fatigues. On lui avait raconté que le Pape ne venait que pour l'excommunier avec ses évêques, s'ils ne cédaient à ses volontés. C'est ce qui occasionna de la part du prince et des prélats dont il était entouré une lettre fort dure adressée à Grégoire, lui reprochant de prendre le parti d'enfants rebelles contre un

(a) Paschase Ratbert, *ub. sup.*

père injustement persécuté. On demandait que ces enfants reconnussent l'autorité impériale ; Lothaire était le plus mal traité comme fauteur de la résistance commune. Les évêques ajoutaient à toutes ces raisons celles qu'en pareil cas donnent toujours, au grand applaudissement des sectaires, des prélats à qui il coûte peu de rompre avec la hiérarchie, et qui menaçaient le Pape d'être excommunié par eux, s'il venait pour les excommunier lui-même. Ces esprits étaient donc montés jusqu'à la démence : c'est la réflexion de l'Astronome, qui, pour avoir été dans le parti de Louis le Débonnaire, n'en réfute pas moins cette doctrine, que le droit canonique était loin d'avoir jamais autorisée (a). Il n'est pas hors de propos de remarquer ici que le Pape, en partant d'Italie, avait écrit à tous les évêques de France pour les avertir d'ordonner des prières et des jeûnes pour obtenir du Seigneur qu'il secondât ses intentions. Cette démarche seule aurait prouvé dans quel esprit il venait. Cependant, calomnié par un parti qui se tournait contre le père commun des fidèles en faveur d'un prince qu'ils avaient intérêt de servir, il répondit aux évêques de la cour que l'empereur n'avait été égaré que par leurs conseils, qu'ils avaient contre eux toute la tradition, que l'empereur ne devait pas tant régner par ses caprices que pour le bonheur de ses peuples ; qu'il n'avait jamais voulu, lui, pape, que lui rappeler cette vérité avec d'autres non moins utiles, et il finit en leur disant qu'il craint peu leurs menaces, et que ce n'est pas à eux mais à lui que la Providence a confié le soin et la conduite de l'Eglise universelle. Lui seul pouvait donc prononcer des jugements sans que personne eût le droit de le juger. Cette théologie avait toujours été celle de toute l'Eglise (b).

Comment se comportent les évêques du parti de ce dernier.

Cependant les deux armées étaient en présence ; Louis surtout voulait en finir, ne supportant pas que ses enfants

Louis demande la paix.

(a) L'Astronome, *Vita Ludov. Pii,* ad ann. 833.

(b) Cf. Agobard, *De Comparatione utriusque regiminis,* éd. Baluze, II, 48.

pussent s'élever contre lui, et oubliant, comme il arrive maintes fois aux pères inspirés plutôt par le sentiment que par la raison, que les enfants, pour être obligés au respect et à une sorte de religion envers leurs parents, ne trouvent cependant dans la loi de Dieu aucun devoir de se soumettre à des injustices évidentes, surtout quand le bonheur des peuples doit en être compromis. C'est pourquoi les princes se disposaient à une résistance justement autorisée, quand ils reçurent une lettre de leur père. Ce caractère toujours timide devant les violences, ce cœur paternel plus égaré que méchant, ne supportait qu'avec angoisse la pensée d'un combat dont les suites, de part et d'autre, pouvaient être des plus funestes. Il demandait donc que ses enfants se souvinssent de leurs serments, oubliant qu'il en avait fait lui-même, et que rien n'avait été plus solennel que le partage de ses Etats, accepté par chacun de ses fils. Pourquoi ce pacte devenait-il un jeu pour plaire à un héritier dernier-venu et à une femme indigne de lui? Les trois fils répondaient en termes très respectueux qu'ils n'en voulaient qu'à leurs ennemis, qui étaient les siens; qu'ils n'abdiquaient ni leur caractère d'enfants, ni leur devoir de dépendance, et, qu'après tout, ils priaient leur père de recevoir le Pape, qui conférerait avec lui des intérêts communs [a].

Les princes prennent le Pape pour arbitre.

Louis reçut le Pape avec une grande froideur, sans l'avoir honoré d'aucun témoignage de condescendance chrétienne, et l'accusant sans détour de venir dans un mauvais esprit. Une telle conduite dans un prince si religieux indiquait bien à quels conseils il cédait. Le Pontife ne se défendit qu'en peu de mots sévères, et entama la négociation. Il s'en fallait qu'on y avançât beaucoup; deux ou trois jours y furent employés, pendant lesquels Lothaire et ses frères travaillèrent si efficacement par leurs émissaires à décourager les troupes impériales, que la désertion en fut aussi prompte que complète. Les auteurs du temps témoi-

Son entrevue avec l'Empereur.

Les partisans de ce dernier passent tout à coup dans le camp opposé.

(a) Cf. Nithard, l'Astronome et autres contemporains.

gnent que ce singulier revirement se fit dans la nuit du 28 au 29 juin, par un concert presque unanime des partisans de Louis qui allèrent se joindre aux princes. Il est bien difficile de croire qu'une telle révolution, que Thégan, partisan de Louis, attribue à des présents, à des promesses et à des menaces, et dont Paschase assure qu'il n'a jamais bien compris la cause, se soit faite sans un retour des impérialistes à des considérations plus sérieuses qui changèrent leurs convictions. Peut-être aussi cédèrent-ils à une prévision fondée sur leur petit nombre comparé à celui du camp opposé. Quoi qu'il en soit, tous passèrent du côté des princes, de sorte que Louis exhorta le petit groupe qui lui restait à aller rejoindre ses enfants, ne voulant pas, dit-il, que personne souffrît pour lui dans sa vie ou dans ses membres. Il ne tarda pas à en faire autant, et s'alla remettre à la discrétion de ses enfants, après avoir obtenu d'eux, en face de la multitude qui les suivait et qui parlait de piller son camp et sa tente, la promesse formelle que ni lui, ni l'impératrice, ni le jeune Charles qui les accompagnait, n'auraient à souffrir d'aucun mauvais traitement (a).

Louis, prisonnier de ses enfants.

Les princes cherchèrent à concilier avec ce triomphe, qu'ils n'auraient pas cru si facile, les témoignages du respect dont ils semblaient tant s'éloigner. Ils vinrent eux-mêmes à la rencontre de leur père et descendirent de cheval aussitôt qu'ils l'aperçurent. Celui-ci s'empressa de leur rappeler qu'il se confiait à leur loyauté filiale, lui et les siens ; ils en renouvelèrent l'assurance, après quoi on s'embrassa mutuellement ; puis, la famille impériale étant arrivée au camp, Judith fut remise au roi de Bavière, l'empereur et son jeune fils, qui avait alors dix ans, furent gardés dans une tente particulière. Tout ceci s'était passé aux environs de *Rothfeld,* autrement *champ rouge,* auquel le peuple donna ensuite le nom de *Lugenfeld, champ de l'imposture,* parce que Louis y avait été abandonné par

(*a*) Paschase Ratbert, Thégan, l'Astronome, *loc. cit.*

les siens ; c'est aujourd'hui un hameau sans importance, dans le voisinage de Colmar (a).

Sa déchéance prononcée.

Alors se renouvela ce qui avait été fait contre Chilpéric III pour Pépin le Bref, au milieu du VIIIe siècle (b). Les mêmes raisons militaient contre les fautes de Louis le Débonnaire et son incapacité à garder la paix à ses peuples par suite de ses imprudences et de son aveuglement. Selon le droit du temps et le pouvoir reconnu sans conteste au Saint-Siége, le Souverain Pontife devenait en pareil cas l'arbitre des difficultés politiques : l'avis des seigneurs fut celui du Pape. On jugea que l'empire était tombé des mains du père, et que Lothaire, son héritier, associé à l'empire par une charte impériale et le consentement des Etats, devait le reprendre et le relever. Celui-ci refusant, on se déciderait à choisir un autre souverain capable de le défendre. Les trois frères, Lothaire, Pépin et Louis, furent réintégrés dans leurs droits suivant l'acte de partage et de constitution juré en 817 et confirmé de nouveau en 821 ; et ainsi l'empire reprit sa forme originelle, telle que Charlemagne l'avait laissée, et telle que Louis le Débonnaire, quand il n'était encore inspiré que par la droiture de ses vues et le respect du droit public, l'avait sagement établi pour la grandeur de la France et l'honneur de ses enfants.

Ce n'est pas qu'il ne faille attribuer à ceux-ci, dans ce conflit toujours déplorable, des vues qui, sans doute, ne furent pas toujours guidées par une grande pureté d'intention. Il n'était guère possible qu'ils séparassent leur propre intérêt de la cause de l'Etat et de la prospérité des peuples dont ils étaient responsables ; mais voir en eux cet esprit de rébellion que tout le monde devrait réprouver si l'ambition en eût été l'unique mobile ; prétendre qu'ils trahissaient leur père, quand ils avaient eux-mêmes à se garder de ses fautes et à protéger leur héritage et celui de leurs enfants

(a) Cf. Longueval, VII, 20. — *Art de vérifier les dates*, V, 463.

(b) Cf. ci-dessus, *ad ann.* 751, t. IV, p. 289.

contre les prétentions égoïstes d'une femme dont ce père était devenu le trop docile instrument : c'est méconnaître le véritable état des choses, c'est en juger d'après les apparences, et l'impartialité de l'histoire lui interdit de puiser ses arrêts en de si pitoyables éléments.

Faisons aussi la part qui revient à Lothaire, l'aîné des trois frères, que sa position dut rendre plus tenace dans la défense de ses droits. Il ne voyait pas sans quelque inquiétude les hésitations de ceux qui avaient pu mettre en question l'opportunité des mesures qu'il méditait plus qu'aucun autre ; mais, tout en posant à son empressement certaines restrictions calculées, il n'agissait pas moins avec une secrète et très nette intention de recouvrer, avec le pouvoir qu'il avait perdu, celui même de son père, avec lequel il n'aurait plus rien à partager ; c'est pourquoi il feignit de refuser l'empire après l'arrêt de déchéance qui venait de frapper l'empereur. Il lui fallut des instances, d'avance convenues avec de fidèles complices, pour céder aux menaces de ceux qui parlaient d'un autre choix à faire s'il refusait le suprême honneur (a). On sait ce qu'il faut penser de tels refus quand on a assisté à des événements semblables de notre histoire moderne, où la trahison la plus astucieuse s'est entourée des mêmes façons pour arriver au même but.

Hypocrisie de Lothaire.

Il faut reconnaître encore qu'en dehors de la question principale du droit et de la jurisprudence du temps, des esprits sages qui ont pu le témoigner plus tard s'affligèrent de la précipitation qu'on avait mise à traiter une si grande affaire. Nous savons de saint Paschase Ratbert que ni lui ni Wala n'approuvèrent l'abdication de l'empereur, et qu'ils auraient voulu temporiser pour arriver à un moyen terme moins décisif contre lui. Wala ne demeura même à la cour de Lothaire que pour y employer son influence à protéger l'illustre prisonnier et à empêcher une guerre

Etrange précipitation mise dans cette affaire.

(a) Daniel, II, 255.

civile qui menaçait encore d'ensanglanter les deux partis ; car, après cette espèce de pacification, Pépin et Louis de Bavière s'occupèrent d'augmenter aussi la part de leur territoire respectif. On ne nous a pas appris en quoi consista cette annexion : ce fut sans doute pour Louis de tout ce qu'on avait distrait violemment de ses propres domaines en faveur du prince Charles, et apparemment qu'on réunit au royaume d'Aquitaine quelques provinces du Nord de la Loire. Wala fut consulté sur ce traité, qu'il n'accepta qu'en reprochant aux princes d'avoir plus considéré en cela leur ambition que l'esprit des gens de bien. Il est pourtant certain qu'ils ne reprenaient que ce qu'on leur avait enlevé par un abus d'autorité. Wala, après cette dernière opération à laquelle il avait sans doute quelque motif peu connu de s'opposer, retourna dans sa chère abbaye, regrettant de n'avoir pu empêcher la confusion qui s'augmentait de plus en plus autour des princes. Ceux-ci rentrèrent aussi dans leurs Etats (a).

Intérêt que les autres frères y trouvaient.

Pour le Pape, il se hâta de retourner à Rome, contristé de tout ce qu'il avait vu et de ce qu'il craignait encore (b). Il laissait en effet, dans ce malheureux empire naguère si florissant, un prince découronné, que les peuples, par sa bonté reconnue, pouvaient plaindre et redemander d'un moment à l'autre ; de là pouvaient surgir des troubles profonds ; et, admettant que l'empereur déchu pût revenir au pouvoir, que pouvait-on attendre de son incapacité à gouverner et de sa faiblesse pour une femme qui commandait en son nom, et qui, irréconciliable ennemie de sa famille, rejetterait toutes les notions de la justice et de la raison pour ne s'appliquer qu'aux intérêts de son fils ?

Chagrin du Pape à ce sujet.

Ces prévisions n'étaient pas exclusivement celles de Grégoire IV. Les princes les partageaient ; et, en se séparant, ils songèrent à des moyens d'ordre propres à assurer leur

Réclusion de la famille impériale.

(a) Daniel, *ub. sup.*

(b) La Fontenelle, *Rois et Ducs d'Aquitaine*, p. 191.

tranquillité. Judith fut menée à Tortone (22) en Lombardie, où elle dut vivre dans un couvent ; l'empereur à Soissons, où il fut enfermé au monastère de Saint-Médard, et le jeune Charles envoyé à l'abbaye de Pruym, au diocèse de Trèves, dans les Ardennes. Enfin, comme ces mesures ne semblaient qu'essentiellement provisoires à Lothaire, dont le caractère astucieux et déloyal sentait le besoin d'en finir avec des difficultés qui impliquaient un certain doute sur le succès durable de ses affaires, il indiqua pour le premier jour d'octobre suivant une assemblée générale qui devait se tenir à Compiègne.

Ecrit de saint Agobard sur les affaires du temps.

Saint Agobard publia dans cet intervalle un manifeste où il justifie la déposition de Louis, et rejètte tous les maux sur Judith, qu'il ne craint pas de qualifier sévèrement pour ses infidélités d'épouse et ses iniquités intéressées contre les enfants de son mari. Beaucoup d'autres griefs s'accumulaient dans cet écrit qu'on voit bien destiné à dicter à l'assemblée prochaine de Soissons les rigueurs définitives sans lesquelles on ne croyait plus possible le maintien du calme dont la France avait tant besoin (a).

Assemblée de Soissons.

Lorsque se tint cette assemblée, elle fut présidée, bien malgré lui, par Ebbon, archevêque de Reims, qui aurait bien voulu s'en dispenser, mais qu'un secret jugement de Dieu poussa à ce rôle, qu'il devait payer cher peu de temps après. C'était un de ces hommes de rien, arraché à la plus basse condition par l'aveugle protection de Louis, qui lui avait trouvé de l'intelligence, et en faveur duquel il avait abusé de cette fâcheuse tendance à enrichir ceux qu'il voulait entraîner à le servir. Parmi les fautes qu'on reprocha au roi, celle-ci passa inaperçue, mais on le força d'en énumérer beaucoup d'autres qui regardaient son administration, et dont il se reconnut coupable. Ceci se passait dans l'église abbatiale de Saint-Médard de Soissons, où l'assemblée s'était rendue, et se termina par l'imposition de la pénitence canonique.

(a) D. Rivet, IV, 870 et suiv.

Sa mauvaise jurisprudence envers Louis

Nous devons reconnaître que les règles du droit ecclésiastique ne furent pas aussi strictement observées qu'il l'aurait fallu quant à cet acte des évêques. On ne devait pas d'abord lui imposer une pénitence pour des fautes déjà expiées après l'assemblée d'Attigny ; ensuite, il n'avait été ni entendu, ni convaincu juridiquement, quant aux crimes qu'on lui reprochait ; de sorte que si l'on avait, comme le dit justement un historien (a), assez de raisons pour le déposer comme incapable, on ne pouvait le punir de nouveau pour des fautes dont il avait donné des marques publiques de repentir. Lothaire, d'ailleurs, assistait à cette séance où l'humiliation ruisselait sur la tête de son père, et s'il avait pour but évident de le réduire à un état d'humiliation dont il ne pût se relever, il y donna des preuves de la dureté de son cœur et d'un acharnement peu honorable. Il savait bien que cette pénitence solennelle devait ôter à Louis le droit ultérieur de porter jamais les armes ; il se reposait ainsi pour l'avenir sur l'impuissance où serait son père de revendiquer un jour le pouvoir. Ainsi les injustices éclatantes, qui avaient présidé à ce jugement, la passion que le nouvel empereur y avait laissé trop paraître, et le sentiment de pitié pour de telles infortunes supportées avec tant de résignation et d'humilité, préparèrent une réaction qui ne tarda pas à éclater.

Les duretés de Lothaire préparent une réaction.

La prison de Louis était assez dure ; son geôlier y mettait une rigueur mesurée à ses craintes de le voir s'échapper ; mais les nombreux témoins de ces entraves imposées à un roi et à un père indignèrent jusqu'à ses autres fils, d'ailleurs très mécontents, et ce n'était pas la première fois, de la hauteur par trop impériale de leur aîné. Le roi de Bavière avait sollicité de lui plusieurs fois que l'auguste prisonnier fût traité plus convenablement selon son rang et sa parenté ; mais Lothaire avait toujours répondu en maître et indisposé d'autant plus. Il en résulta qu'après une correspondance

(a) Rohrbacher, *Hist. ecclésiast.*, XI, 548.

suivie, Pépin consentit à s'unir à son frère Louis pour délivrer le monarque captif. On peut voir par là que le principal instigateur de tout le passé avait dû être surtout Lothaire lui-même, plus intéressé que personne à récriminer, et dont le caractère qui s'était toujours montré plus entreprenant, demeurait jusqu'au bout plus irréconcilable et plus dur (a).

Les deux frères s'entendirent donc et voulurent procéder d'abord par les moyens de douceur, en demandant à Lothaire, par des envoyés, qu'il fît cesser les mauvais traitements dont l'empereur avait à se plaindre, et qu'on ne l'importunât plus des instances qu'il subissait pour le forcer à embrasser la vie religieuse, dont il ne voulait pas. Ces ouvertures furent mal accueillies ; elles se réitérèrent pourtant, mais avec aussi peu de fruit. C'était donner motif à des mécontentements qui, fomentés dans le peuple par d'habiles émissaires, arrivèrent à la connaissance de Lothaire en même temps que des bruits d'une guerre qu'on préparait contre lui. Déjà toute la Germanie était en armes : Saxons, Allemands, Bavarois menaçaient d'une irruption en France. Alors Lothaire ne trouva rien de plus pressé que de quitter Aix-la-Chapelle avec son père ; il fit venir aussi de Pruym le jeune Charles, et, avec eux, après plusieurs incidents, il se dirigea vers Paris. Pépin, instruit de sa marche, se lança dans la même direction ; il y arriva bientôt, mais trouva tous les ponts rompus, toutes les barques défoncées. A ces obstacles se joignaient les débordements de la Seine et de la Marne et l'excessive rigueur du froid (on était en février 834). Cependant Pépin ne s'en était pas moins posé près de Paris ; Louis de Bavière allait arriver. Lothaire, qui se vit à la fois sur les bras tant d'ennemis bien décidés à lui arracher ses prisonniers, résolut, après d'inutiles pourparlers, de céder à l'orage. Il envoya son père et son jeune frère à l'abbaye de Saint-Denis, et, entrant en Bourgogne, il alla camper à Vienne, sur le Rhône, à six lieues de Lyon, dans

Pépin et Louis de Bavière y travaillent.

Lothaire s'y oppose en vain.

(a) V. les mêmes historiens cités plus haut.

la pensée d'y réunir de nouvelles forces : c'était donc encore une perspective de guerre civile.

Prévenus par les deux rois, des officiers de bonne réputation militaire s'étaient portés vers eux et venaient rejoindre les deux armées, qui devaient faire leur jonction devant Paris. D'autres, qu'on n'avait pas sollicités, venaient aussi, désireux de profiter de l'occasion pour se réhabiliter eux-mêmes. De ce nombre était Bernard de Septimanie, qui croyait pouvoir oublier ses rancunes contre la cour pour réparer sa fortune. Il s'était joint à Warin, comte de Bourgogne, que suivaient des troupes levées dans ce pays, et vint avec lui camper au bord de la Marne, en attendant la restauration du pouvoir déchu.

Il est mis en fuite, et son père réhabilité.

Cette nouvelle phase ne pouvait tarder. Le malheureux prince fut bientôt retrouvé à Saint-Denis par ceux qui l'y cherchaient. La révolution était faite. Son ennemi le plus méchant s'était enfui ; un mouvement général se manifestait en sa faveur : c'était l'annulation par la nation elle-même de l'acte de déchéance qu'elle avait prononcée à Colmar. Comme on pressait l'empereur de reprendre sa dignité royale avec ses habits impériaux, il n'y voulut consentir que le lendemain, après avoir été relevé de la pénitence publique imposée à Soissons, et, dès ce jour, il redevint le souverain de la France. C'était le 1er mars 834, second dimanche de Carême [a].

Lothaire persiste dans sa rébellion.

On remarque avec étonnement que dans cette guerre de famille, devenue nécessairement nationale par la force des choses, pas une goutte de sang ne fut versée. Ce ne fut qu'après cette issue donnée à de déplorables dissensions que des combats vinrent en attrister le dernier acte. Lothaire, que son père aurait dû forcer à une soumission immédiate après son retour au pouvoir, persista dans sa rébellion. Aidé de deux comtes ennemis de l'empereur, il gardait son autorité sur plusieurs provinces de l'Ouest et

(a) Rohrbacher, *loc. cit.*

de la Neustrie ; il fallut, pour faire cesser une plaie qui aurait pu s'étendre, que les comtes d'Orléans, de Blois et du Mans marchassent contre les rebelles pour les réduire à une pacification définitive. Malheureusement ils se pressèrent avec plus de vivacité et de courage que de prudence ; ils succombèrent dans une bataille où les deux principaux chefs furent tués. Mais ce succès persuada au parti vainqueur qu'il devait s'attendre à se voir bientôt poursuivi par des forces considérables que l'empereur ne manquerait pas d'envoyer contre eux. Ils attirèrent donc Lothaire dans leur parti. Ce prince se porta alors vers leur camp et prit sa marche vers Châlon-sur-Saône, qui résista et fut emporté après cinq jours de siège. Là il montra encore la cruauté de son cœur en commettant les ravages les plus horribles. Il fit trancher la tête à tous ceux qui ne voulurent pas se ranger sous ses drapeaux. De ceux-là étaient plusieurs comtes, parmi lesquels Gaucelme, frère du duc Bernard. Ces deux frères avaient une sœur qui vivait saintement dans l'exercice des vertus religieuses, et qui, épouse de Wala avant son entrée en religion, s'était volontairement retirée aussi dans un monastère de cette ville, quand son mari était entré à Corbie. En vain le monstre la savait petite-fille de Charlemagne comme lui, il n'ignorait pas non plus qu'elle était la propre fille de saint Guillaume de Gellone. Louis le Débonnaire l'aimait comme une parente et la vénérait comme une mère.... et Lothaire ne trouva pas de vengeance mieux proportionnée à sa colère et à sa haine que de faire enfermer la malheureuse femme dans un tonneau et précipiter ainsi dans la Saône (a). A la nouvelle de ces nouveaux crimes, Louis envoya des troupes pour arrêter le criminel. Celui-ci, averti par ses espions, passa dans le Maine, où il espérait se réunir à ses affidés. Louis le suivit de près en personne, accompagné de ses deux autres enfants, Louis de Bavière et le jeune Charles.

Ses cruautés à Châlon-sur-Saône.

(a) Nithard, *ad h. ann.* ; — l'Astronome ; Thégan ; — *Ann. de Saint-Bertin.*

Lothaire l'apprend, décampe pendant la nuit, et se sauve jusque près de Blois. L'empereur l'y poursuit encore, et là il trouve Pépin qui lui amenait des renforts considérables levés dans ses Etats. Lothaire, cette fois, ne pouvait échapper à une sanglante défaite. Ses soldats commencèrent à l'abandonner quand il se refusait opiniâtrement à plusieurs sollicitations de son père de venir le trouver en l'assurant de son pardon; enfin il s'y décida à la prière de Wala, mais seulement quand il se vit perdu. Il vint donc, fit tous les serments qu'on lui demandait, et reçut l'ordre de retourner en Italie, le seul apanage qui dût lui rester désormais.

Il est défait et envoyé en Italie.

Cette pacification ménagée surtout par Wala,

Ainsi se terminèrent ces troubles si profonds dont les suites demeurèrent si longtemps funestes à l'empire, et qui ne cessèrent, l'histoire a commencé enfin à le dire, que par le dévouement et la prudence d'un homme que les historiens modernes se sont plu à calomnier indignement. Nous voulons parler de Wala, homme peu ordinaire par son génie des affaires, ses lumières acquises et ses qualités supérieures. Cousin de Charlemagne, il avait commandé avec succès les armées de Saxe; le grand roi l'avait donné pour principal ministre à son fils Pépin en Italie. Louis l'avait cédé en cette qualité à son neveu Bernard et à son fils Lothaire, et cet homme avait quitté tout cela pour se faire moine. Impliqué dans les calomnies des partis parce qu'il avait préféré celui de la justice, il ne s'était rendu que malgré lui à l'assemblée de Colmar, avec un saint, Paschase Ratbert, que lui attachait une confiance réciproque, et qui se fit bientôt l'historien de tout ce qu'il avait vu. C'est de lui que nous apprenons que Wala, voyant que de part et d'autre il n'y avait ni force ni génie qui pût empêcher ces fluctuations politiques, prit le rôle de médiateur afin d'empêcher au moins la guerre civile et même le parricide, auquel de méchants conseillers poussaient dans l'un et l'autre parti. Ce fut lui aussi qui, voyant en dernier lieu l'irrémédiable caractère de Louis et les excès passionnés

de Lothaire, porta ce dernier à demander son pardon, à ne plus contester le trône, et à se retirer en Italie. Après quoi, prévoyant un avenir que ni l'un ni l'autre ne saurait utiliser au profit de ses peuples, il ne voulut rester auprès d'aucun des deux. Le père, au témoignage de Paschase, fit tous ses efforts pour le retenir, lui promettant des honneurs et des dignités, et jusqu'au serment de ceux sur qui il comptait le plus; le fils, de son côté, voulait l'emmener en qualité de ministre, et lui promettait de suivre toute sa direction. Wala les quitta l'un et l'autre, et, afin de n'être sur le territoire de personne, il se retira au monastère de Bobbio, aux extrémités méridionales de l'Italie (a).

Très mal jugé par quelques historiens modernes,

C'est une remarque à faire quoiqu'elle ne soit pas à l'honneur de l'esprit humain : toutes les fois qu'un homme consciencieux se mêlera à des querelles de parti pour y porter la modération et la paix, il sera sûr de ne complaire à aucun et d'être tôt où tard calomnié par l'un et l'autre.

Nous nous sommes étendu plus que de coutume sur ce malheureux épisode de notre histoire. C'est qu'il importait de démontrer par les faits la véritable idée qu'il faut s'en faire et que les historiens de notre époque ont méconnue, soit parce qu'ils se sont copiés les uns les autres trop fidèlement, soit que l'esprit irréligieux qui les a inspirés en trop grand nombre ait été dans tous également capable de les tromper. A les entendre, eux qui se vantent tant de servir les intérêts des peuples contre les tyranniques prétentions des rois, il aurait fallu qu'en France, où étaient un gouvernement électif de sa nature et une charte établie du consentement de tous pour sauvegarder le bien de la nation contre les caprices du souverain, celui-ci pût à son gré déchirer les pactes, établir, malgré des traités jurés de part et d'autre, un héritier qui, n'étant lié par aucun engagement, pourrait détruire un jour le pacte fondamental, et,

Qui l'ont calomnié avec toute cette période historique.

(a) Rohrbacher, *Hist. ecclés.*, XI, p. 120 et suiv. — Mauléon, *Les Carlov.*, II, 109.

tout impressionné dans son éducation par la politique de sa mère, aurait jeté l'empire dans une série de lamentables aventures. Et ces observations ne sont même pas venues à l'esprit des écrivains français qui ont prétendu traiter la question avec une compétence magistrale! Amis et ennemis semblent s'être ligués pour blanchir Louis le Débonnaire de tant de fautes, et blâmer dans ses enfants, non seulement leurs impardonnables violences, mais jusqu'au droit qu'ils durent faire valoir de maintenir leur rang autour du trône impérial et de s'autoriser des lois dont le texte devait rester, de l'aveu de tous, sacré et inviolable. En cela, on reconnaîtra à Mézerai, à Velly, à Montesquieu, à Diderot et à Fleury le prétendu droit de se faire des opinions philosophiques en dehors de la vérité : ce sont des gens de parti pris, et voilà tout... ; mais que cette voie soit aussi celle où marchent volontiers Longueval, Daniel, Bérault-Bercastel, c'est un malheur qui place des noms respectables au niveau de ceux des plus systématiques novateurs. C'est une preuve de plus que le gallicanisme est une infirmité capable d'égarer les meilleurs esprits. La critique moderne a fait justice de ces méfaits littéraires. On y verra donc plus clair en étudiant avec impartialité les écrits contemporains que nous avons cités, et en opposant aux contradicteurs de notre temps, les plus solides écrits de Rohrbacher, de Darras, de Charles de Barthélemy et de la *Revue des questions historiques,* où plusieurs auteurs de talent n'ont pas manqué d'élucider la même question.

Viguerie d'Azat-le-Ris.

Avant de clore cette année si agitée par les événements que nous venons de raconter, il faut consigner l'établissement qui se fit d'une viguerie en un lieu oublié depuis longtemps, et que le cours des choses précédentes nous a fait reculer jusqu'ici : c'est la viguerie d'Azat-le-Ris ou de Razais (a), au lieu nommé *Ratiastum* ou *Ratiatum,* qu'il faut bien distinguer de celui que nous avons signalé sous

(a) *Vicaria Ratiatensis* ou *Abziaco.*

le nom de Rezé, à l'extrémité septentrionale du Poitou [a], car celui-ci était situé près de la source du Saleron, petite rivière qui va se jeter dans l'Anglin, près d'Ingrandes (Indre), après avoir baigné, en Poitou, les villages de Bourg-Archambault, de Saint-Léomer et de Béthines. Ce Rezais dont il s'agit ici était aussi alors de notre province, sur les confins de la basse Marche, et dans la circonscription actuelle d'Azat-le-Ris, qui appartient au canton du Dorat (**23**). On croit qu'il faut faire remonter cette viguerie jusqu'à 832; on en a des chartes des IXe et Xe siècles (**24**). Un vaste terrain où son chef-lieu était assis n'est plus qu'un amas, qui s'efface tous les jours, de constructions ruinées où se trouvent encore des tombeaux en pierre, des ossements humains et des médailles romaines. Le peuple vainqueur de tant d'autres et vaincu enfin avait donc là, sans doute à l'époque gallo-romaine, et peut-être antérieurement, un établissement de quelque importance. Un détail qui empêcherait de confondre cette viguerie avec celle de Rezé en bas Poitou, c'est qu'on y trouve au IXe siècle une villa de Saint-Maixent-le-Petit, placée au bord du Saleron, et dont l'église était un prieuré de Saint-Cyprien de Poitiers. Enfin nous pouvons croire, en examinant les cartes et les divisions faites récemment des territoires qui comprenaient les parties avoisinantes du Poitou ou du Berry, que la viguerie d'Azat se composait du sol occupé par une villa de Cerbonius sur la Gartempe, de Saint-Maixent-le-Petit sur la Creuse, de Luray, qui était alors du Poitou et appartenait à Saint-Cyprien, et de plusieurs autres villages plus ou moins connus de nos jours, entre la Gartempe et la Creuse, et arrosés par l'Anglin (**25**), la Benaise et le Saleron.

Nous avons cité quelquefois parmi les sources historiques de notre époque mérovingienne, la charte d'Alaon, dont il est temps que nous donnions une idée aussi complète que **Histoire de la Charte d'Alaon.**

(*a*) V. ci-dessus la table géographique du premier volume.

l'exige la connaissance de notre histoire, car elle date de cette année 834 où nous sommes encore, au moins quant à sa cause occasionnelle. Ceci d'ailleurs nous laisse toujours dans notre cher pays d'Aquitaine.

Les Sarrasins, qui enviaient sans se décourager d'empiéter sur les terres de cette belle contrée, avaient cru pouvoir profiter des troubles jetés depuis cinq ans dans les affaires de la France. Ils eussent réussi à s'étendre de nouveau vers les Pyrénées, ni l'empereur ni Pépin ne pouvant les retenir, s'ils n'eussent trouvé à leurs succès des obstacles qui firent honneur à la France. Ils étaient sans cesse harcelés à l'Ouest par Alphonse le Chaste, roi des Asturies, pendant qu'au Nord ils se voyaient vivement poursuivis par le roi de Navarre, Garcias Ximénès, par Galiedo, comte d'Aragon, par Wandrégisile, comte des Marches et de Gascogne, et même par Bernard de Septimanie, qui les repoussait jusqu'à la Méditerranée. Ce Wandrégisile avait fait bâtir dans la vallée de Téna le fort château de Wandres pour arrêter les entreprises des Maures d'Aragon : de là il faisait des courses fréquentes sur le territoire qu'ils occupaient, secondé par ses quatre fils, tous titrés dans le pays, et qui l'aidèrent à délivrer la ville de Jaca (**26**) et le diocèse d'Urgel (**27**) du joug des infidèles. Après ces succès, Wandrégisile voulut témoigner sa reconnaissance à Dieu en fondant avec sa femme Marie, et du consentement de ses quatre enfants et de leurs épouses, le célèbre monastère d'Alaon, qu'il dota, dans le diocèse d'Urgel et sous l'invocation de la Sainte-Vierge, avec les dépouilles et le territoire enlevés aux Sarrasins. Cet établissement avait commencé en 832. Deux ans après, il était déjà habitable (*a*). Mais on ne la vit achevée que sept ou huit ans plus tard, ce qui prouverait que les constructions en avaient été faites en pierre et très solides, ce qui était encore rare à cette époque où le bois continuait d'être employé en majeure

(*a*) *Annuaire de la Société historique de France*, 1838, p. 67.

partie dans l'architecture. Mais la consécration de l'église, qui avait été le commencement de l'œuvre, selon l'usage, dut avoir lieu en 835, car c'est cette année, et sans doute depuis cette dédicace, que Wandrégisile y fit transporter de Saint-Sauveur de Limoges les cendres et les ossements de son père Altargarius et de son grand-père Hatton, fils du duc Eudes, l'ancien duc d'Aquitaine. C'est là aussi que reposèrent plus tard les dépouilles de l'illustre fondateur et celles de la comtesse Marie, son épouse.

Un personnage que nous connaissons déjà fut présent à cette grande fête. C'est Dodon, abbé de Saint-Savin, dont les relations avec beaucoup d'abbayes de l'Aquitaine, autant que sa belle réputation, avaient fait choisir parmi les dix abbés qui y assistèrent (a).

La fondation du monastère d'Alaon devint un événement public, lorsqu'en 845 Charles le Chauve donna dans ce monastère, et en sa faveur, une charte qui immortalisa son nom, et dont l'importance devint considérable pour l'histoire des premiers Carlovingiens et leur domination dans l'Aquitaine. Afin de ne point séparer les détails qui regardent cette pièce, nous anticiperons ici de quelques années pour en donner une juste notion à nos lecteurs.

Fondation du monastère de ce nom.

Lors de la translation que Wandrégisile fit des restes de ses aïeux de Limoges à Alaon, il dota cette fondation de tout ce qui lui appartenait sur le monastère de l'île de Rhé, fondé en 726 par le duc Eudes (b). Il y ajouta beaucoup d'autres terres patrimoniales et plusieurs églises anciennes ou nouvelles établies en divers lieux.

Wandrégisile étant mort, Aznar conserva ses bonnes grâces à l'abbaye, et quand Charles le Chauve eut succédé à son père Louis le Pieux, on songea, comme de coutume, à lui faire confirmer la donation. Aznar s'y prêta volontiers, et l'abbé d'Alaon, Obbonius, fut présenté au nouveau

(a) *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*, II, 120.

(b) V. ci-dessus, à cette même année 726.

monarque par l'archevêque de Narbonne, son métropolitain, au château de Quiercy, voisin de la maison royale de Compiègne. Muni de sa charte et de lettres de recommandation d'Aznar et de sa femme, la vicomtesse Gerberge, Obbonius exposa sa requête. Il avait affaire à des hommes graves, dont l'attention fut attirée sur les prétentions qu'exprimait la charte de revenir sur toutes les usurpations faites par les Carlovingiens sur la branche ducale d'Aquitaine, issue de la race royale des Mérovingiens. Charles le Chauve jugea qu'il devait mûrir sa réponse avec son conseil, les grands et les prélats du royaume. Cet examen consista en une enquête sur l'origine des droits des fondateurs d'Alaon, d'où suivit une délibération sage et motivée du prince, une décision basée sur l'équité, la religion et les convenances : ce fut enfin une de ces pièces de chancellerie qui font honneur à la justice du roi et aux lumières d'un siècle qui n'avait pas encore perdu tout l'éclat imprimé par le génie de Charlemagne. Ce diplôme fit connaître avec autant de clarté que de précision les droits qui pouvaient appartenir au comte Wandrégisile et à ses fils. Il s'en fallait qu'ils pussent regarder comme à eux beaucoup des propriétés dont ils avaient nanti l'abbaye, car parmi elles, il s'en trouvait en Aquitaine et en Gascogne que la famille avait perdues par confiscation légale, motivée sur la rébellion constante de ses chefs contre les princes carlovingiens. Charles dut donc refuser de confirmer tout ce qui, dans les provinces susdites, avait été indûment donné au monastère. Pour tout le reste, il se montra facile, tant parce que c'était justice que par égard pour les enfants du donateur, qui continuaient envers Obbonius la bienveillance de leur père. Il se plut même à concéder en plus des privilèges considérables que l'abbé n'avait pas sollicités. Ainsi l'abbaye était affranchie de tous droits, taxes, impôts exigés ordinairement par le fisc. Le roi de France devait seul connaître du temporel de l'abbaye ; le spirituel ne relevait que de l'évêque d'Urgel. Enfin étaient réservés tous les droits du fils de

Wandrégisile, qui possédait à titre de seigneur le territoire d'Alaon (a).

Cette charte ainsi adoptée resta aux mains des abbés, et fut confirmée jusqu'à neuf fois, de 872 à 1040, par les héritiers et successeurs de la noble maison de Wandrégisile.

On a contesté l'authenticité de la charte d'Alaon : rien n'autorise cette difficulté. Les noms des dignitaires du temps, la certitude de la date, la concordance des événements, déjà séculaires, qu'elle mentionne avec les histoires les mieux traitées de la province et de la France d'alors, ne permettent pas de l'infirmer. On sait très bien qu'elle a été tirée, au commencement du XII[e] siècle, des archives de l'Eglise d'Urgel ; en beaucoup de points, elle éclaire de la plus vive lueur des faits historiques dont un grand nombre de témoins vivaient encore ; Aznar et sa famille n'opposèrent rien à ces faits publiquement avérés qui repoussaient leur droit de propriété sur de vastes domaines ; ni le style, ni les faits allégués n'en peuvent balancer la vérité historique. Elle doit donc rester dans l'histoire comme un de ses plus anciens et de ses plus utiles monuments (**28**).

Reportons aussi au 1[er] novembre 834 la première célébration en France de la grande solennité de la Toussaint. Elle avait été établie en 613 par le pape Boniface IV pour suppléer, par une fête générale, à toutes celles qu'il n'était pas possible de célébrer dans le cours de l'année, dont les trois cent soixante-cinq jours ne suffisaient pas au martyrologe. Mais cette coutume n'avait pénétré ni dans la Germanie ni dans les Gaules, où cependant l'Aquitaine l'avait adoptée plus vite, étant plus voisine de l'Italie. Ce fut à la prière de Grégoire IV que l'empereur fit recevoir cette fête annuelle dans tous ses Etats (b).

(a) Cf. D. Vaissette, *loc. cit.* — Mauléon, *Histoire des Carlov.*, II, p. 211 et suiv., 246 et suiv.

(b) Baillet et autres hagiographes, au 1[er] novembre.



NOTES DU LIVRE XXVI

Note 1

La Souabe, *Suevia,* partie de l'ancienne Allemagne dont Zurich était la ville principale. Elle était comprise entre le bas Mein et le Rhin supérieur, et embrassait l'Alsace et la Suisse allemande, qui lui était limitrophe.

Note 2

La Bavière, *Boaria,* contrée bornée par la Saxe, la Bohême, l'Autriche, le Wurtemberg et le Tyrol, a changé souvent de titre selon que les événements l'ont entraînée. Elle est enfin, depuis 1805, un royaume dont on augmenta alors le territoire, et se trouve englobée, depuis 1872, dans le nouvel empire d'Allemagne, dont Guillaume Ier s'est déclaré le chef, sans égard pour l'empire d'Autriche.

Note 3

La Suisse est l'ancien pays des *Helvètes,* nommé ainsi du temps de César. Au centre de l'Europe.

Note 4

Le pays des Grisons forme aujourd'hui un des vingt-deux cantons de la Suisse.

Note 5

Louis le Germanique, ainsi nommé plus tard parce qu'il devint, en 843, souverain des provinces allemandes qui s'étendent à la droite du Rhin.

Note 6

Il est remarquable, à propos des calomnies souvent renouvelées contre l'Eglise par les aveugles avocats des juifs, que c'est dans les papes que ces malheureux trouvèrent plus de pitié et d'indulgence. Quand les souverains, lassés de leurs méfaits et de leur méchanceté haineuse, les traquaient de toutes parts afin de soustraire leurs peuples aux multiples périls de leur fréquentation ; quand les peuples eux-mêmes, éclairés par des faits patents sur leur compte, s'en

vengeaient par des violences inattendues, saint Grégoire au VIe siècle, Alexandre II au XIe, Innocent II au XIIe, et beaucoup d'autres, les protégeaient contre les justes récriminations des nations chrétiennes, et cherchaient à les convertir par de touchantes preuves de tolérance et de douceur. Il faut rendre justice à ces *illustres* persécutés : ils ne reconnurent jamais ces bienfaits que par les plus noires ingratitudes ; ils n'en persévérèrent pas moins dans leur haine héréditaire dont ils se glorifiaient contre les chrétiens, et au moment où nous écrivons (février 1882) ces lignes, l'Europe juge encore de cette infernale persévérance par la déplorable catastrophe de l'*Union générale,* due uniquement aux juifs de l'empire d'Autriche, ligués contre la plus forte et la plus honorable agence financière de la France qu'ils ont su anéantir sous un coup de bourse, à la ruine d'un grand nombre des meilleures familles du pays. — Au reste, et tout dernièrement en 1886, M. Drumont, dans sa *France juive,* dont j'ai lu la *cent quinzième édition,* a porté devant tous les esprits sérieux, à cette maîtresse du monde actuel, un coup de massue qui aurait dû la tuer, si la France, esclave de ses menées, imitatrice inconsciente de ses mœurs et disciple trop aveugle de ses doctrines, pouvait revenir à son antique dignité !

NOTE 7

Villani, habitants des *villas ;* roturier, de *ruptura, rumpere glebas.* ceux qui *rompaient la glèbe,* les laboureurs. (V. *La Polyptique d'Irminon*, Prolégomènes, § 19.) — Irminon était abbé de Saint-Germain-des-Prés de Paris au commencement du IXe siècle. Il fit rédiger pour son abbaye un registre de toutes ses terres, propriétés, cens et redevances que la multiplicité de ses sujets faisait déjà appeler *Polyptique* ou *réunion de plusieurs livres.* M. Guérard, de l'Institut, l'a publié en 1855, avec une savante préface ou prolégomènes où se trouvent exposées beaucoup de curieuses coutumes des monastères et des villas de ce temps. Le registre d'Irminon est l'un des plus anciens qu'on ait découverts, et, grâce à la science de son premier éditeur, a rendu de véritables services aux études historiques restées longtemps très incomplètes sur ces matières.

NOTE 8

Cf. L'Astronome, Nithard et autres, *ad h. ann.* — Nithard, né en 790, était fils de saint Angibard, un des comtes de Charlemagne, et de Berthe, fille du prince, et servit à la cour de ce dernier jusqu'à l'âge de cinquante-deux ans. Il commença, sous Charles le Chauve, son histoire des *divisions entre Louis le Débonnaire et ses*

enfants, en quatre livres. Il l'écrivit à la demande de ce dernier prince. Il fut donc témoin de tout ce qu'il raconte. Son récit, quoique fait avec assez d'ordre et d'arrangement, manque parfois de clarté, mais il est généralement assez exact pour les dates, indiquant très bien les jours et les lieux où se sont passés les événements qu'il raconte. Il est dans le deuxième volume du recueil de D. Bouquet.

Note 9

Wala avait épousé la sœur de Bernard, et ne s'était fait moine qu'après son veuvage. Nous savons qu'il était cousin de Charlemagne.

Note 10

Saint-Omer. Cette ville, qui a aujourd'hui 22,000 habitants, dans le Pas-de-Calais, où elle est le siège d'une sous-préfecture, était alors à ses commencements, formée autour du monastère de Sithiu, nommé ensuite Saint-Bertin, du nom de son second abbé. Saint Omer, son évêque au VIIe siècle, en avait construit la cathédrale.

Note 11

Gallia christiana, II, col. 1286. — Il est croyable que ce nom de *Strada*, ou mieux *Strata*, indiquait une voie romaine ou grand chemin quelconque, pratiqué non loin de cette localité.

Note 12

Servais, *Sylviaco palatio*, palais royal, dit autrement dans les actes *Sylvacum*, *Sylvagium*, dans le territoire de Laon, près la Fère; c'est un chef-lieu de commune de 600 habitants, dans le département de l'Aisne.

Note 13

La Benaize prend sa source en Limousin, près Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne). Elle remonte par Mondon, Boué, Coulonges-les-Hérolles et Tilly jusqu'à la Trémouille (Vienne) et l'Anglée, où elle se perd près de Concrémiers, qui appartient à l'ancien Berry. Elle sépare cette province du Poitou actuel.

Note 14

Jouac ne doit pas être confondu avec Joué d'Indre-et-Loire, nommé aussi *Jocondiacum* par les géographes. Le Jouac dont nous parlons est un bourg de 5 à 600 âmes du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles.

Note 15

Ce qui rend cette détermination difficile, c'est que, vers les parages indiqués ici, se trouvent, sur les limites septentrionales du département de l'Indre, une localité nommée Crozant et une autre nommée Croyon, très distinctes l'une de l'autre, et toutes deux dans le voisinage d'Aigurande et d'Argenton, qui se touchent de fort près ; et toutes deux sont cotoyées par la Creuse.

Note 16

La Fontenelle n'a pas réfléchi à ce dernier fait quand il a avancé (*Rois et Ducs d'Aquit.*, p. 185) que le comté de Poitiers n'avait pas cessé depuis dix-huit ans d'appartenir à ce seigneur.

Note 17

Redon, *Rodo, Rothonum, Reginodum,* abbaye de Saint-Sauveur, au confluent de la Vilaine et de l'Ourthe. On y suivait la règle de saint Benoît depuis sa fondation en 831. — Saint Convoyon mourut en 868. — Aujourd'hui sous-préfecture d'Ille-et-Vilaine ; elle a de 4 à 5,000 habitants.

Note 18

Ce château de Bert ne doit pas être confondu avec un lieu du même nom, près d'Aigueperse en Auvergne.

Note 19

Montsoreau, *Mons Sorelli,* petite ville de 800 âmes, assise au bord de la Loire, dans le canton de Saumur (Maine-et-Loire). On y voit les restes d'un magnifique château de la Renaissance, rebâti sur l'emplacement de celui dont il est ici question. La terre avait le titre de comté, et faisait autrefois un grand commerce de blé avec Loudun.

Note 20

Colmar, *Columbarium,* ville de 20,000 âmes, fortifiée, ancien chef-lieu de notre département du Haut-Rhin avant de revenir à la Prusse, qui l'avait vu annexer par Louis XIV à la France en 1697. — Elle devait son origine à une forteresse romaine qu'ils appelèrent *Columbaria.*

Note 21

V. Sismondi, *Hist. des Français,* t. III, p. 20. — Cet auteur n'a pourtant rien compris au côté de son récit qui touche le droit canonique.

Note 22

Tortone, *Tortona*, ville de 10,000 habitants; passe pour avoir été fondée par les Gaulois.

Note 23

Le Dorat, d'abord *Scotorium*, puis *Oratorium*, date des premiers temps de la monarchie française; il eut de l'importance au moyen âge et fut la capitale de la basse Marche depuis 1572. C'est maintenant un simple chef-lieu de canton de 3,000 âmes, dans la Haute-Vienne. Il a une église romane qui est un des beaux monuments de la France centrale.

Note 24

Nous préférons cette époque, donnée par M. de Sainte-Hermine, dans une dernière note du deuxième volume de la deuxième édition de Thibaudeau, à celle de M. de La Fontenelle, qui mentionne bien l'an 900 comme étant celui de la première charte qu'il a rencontrée, ce qui ne prouve pas qu'il n'y en a pas eu d'antérieure. Il en cite lui-même de 882. Une autre erreur plus importante de ce dernier, c'est de croire que le mot *Ris* fut ajouté à celui d'*Azat* ou d'*Abzac*, parce que ce lieu était dans le pays de Ris. C'est bien mieux parce qu'il était près du Saleron, le mot *riz* ou *ris (rivus)* ayant été appliqué souvent aux localités que baignait un cours d'eau. On en trouve six exemples dans le dictionnaire de Redet. On pourrait y en ajouter un grand nombre d'autres, où le mot *Ris* est placé soit avant soit après le nom de lieu qu'il accompagne et distingue. (V. *Mém. des Antiquaires de l'Ouest*, t. V, 375.)

Note 25

L'Anglin, *Fluvius de Englis*, *Engliœ*, prend sa source dans le département de la Creuse, près du bourg d'Azérables, canton de la Souterraine. De là il traverse l'arrondissement du Blanc (Indre), et, après avoir borné à l'Est la commune de Saint-Pierre-de-Maillé (Vienne), il va se jeter dans la Gartempe, à travers la commune d'Angles, qui en a pris son nom.

Note 26

Jaca, petite ville de 4,000 âmes, en Aragon, au pied des Pyrénées.

Note 27

Urgel, d'abord *Cetelsis*, puis *Orgelium*, appelée encore la *Seu d'Urgel*, ville de 3,000 âmes, en Catalogne, sur la Sègre.

Note 28

En 1856, M. Rabanis, doyen de la Faculté des lettres de Bordeaux, a publié un mémoire intitulé : *Les Mérovingiens d'Aquitaine*, où il prétendit démontrer des erreurs chronologiques, des impossibilités matérielles qui s'en suivraient, et les anomalies de langage qui trahissent une compilation récente. A l'entendre, c'est le XVIIe siècle qui aurait inventé la Charte d'Alaon. Quelques esprits superficiels adoptèrent ces doctes visées, et même l'Académie des Inscriptions, qui ne néglige jamais les siens, couronna la dissertation gasconne. Il est dommage pour le savant et pour ses juges qu'avant même d'écrire, les soutenants aient eu contre eux des hommes de quelque poids, tels que D. Vaissette, Guérard, Champollion, Fauriel, La Fontenelle et d'autres qui avaient, longtemps avant M. Rabanis, publié leur opinion entièrement opposée.

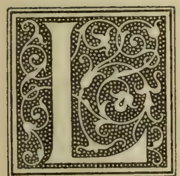




LIVRE XXVII

Depuis la restauration définitive de Louis le Débonnaire jusqu'à la mort du roi d'Aquitaine Pépin Ier

(De 834 à 839)



Restauration définitive de Louis le Débonnaire.

Louis, après avoir retrouvé la paix avec ses deux fils d'Aquitaine et de Bavière, aurait dû se porter, selon le conseil de ses amis, contre Lothaire, dont la révolte continuait d'être incorrigible. Mais le père, toujours indulgent, et sentant lui-même qu'il n'était pas sans reproche, préféra témoigner sa reconnaissance à ceux qui avaient pris son parti. Il se rendit donc de Saint-Denis à Nanteuil, puis à Quiercy-sur-Aisne, où Pépin et Louis de Bavière furent accueillis avec de grandes démonstrations de joie. Il en fut ainsi des seigneurs de leur suite. Peu après, une diète se tint à la mi-carême à Quiercy. Pépin y recouvra le titre officiel de roi d'Aquitaine; Bernard fut rétabli duc de Septimanie; Judith ne tarda pas à revenir de Tortone à Aix-la-Chapelle, où elle se purgea de nouveau par serment des imputations qu'elle avait subies; enfin une amnistie générale mit fin à toutes les dissensions (a).

(a) Nithard, *ad h. ann.*

Nouvelle rébellion de Lothaire,

Lothaire seul résistait toujours sous l'impulsion de Mainfroi, ancien comte d'Orléans, et de Lambert, qui commandait toujours les Marches de Bretagne. Suivis des partisans du prince, ils se mirent à ravager la Neustrie et tout le pays que la Loire bornait au Midi. Après de trop longues péripéties, des succès divers entre les deux partis, et enfin une rencontre dans le Blaisois, où les troupes d'Aquitaine vinrent se joindre aux troupes impériales, on ne doutait pas du succès de celles-ci, lorsque, sur les observations de Bérenger, comte de Toulouse, qui redoutait surtout de voir renaître une guerre interminable, Lothaire se rendit à la tente de son père, se jeta à ses genoux avec ses principaux généraux, et obtint encore un pardon qui s'étendit à tous ceux qui avaient secondé sa révolte. Dès lors, sur les ordres de l'empereur, Lothaire se rendit en Italie, qui lui fut de nouveau concédée, avec ordre formel de n'en pas sortir sans congé de son père. Louis se retira vers la Bavière, et Pépin revint en Aquitaine avec son armée.

Qui se soumet enfin.

Bernard de Septimanie muni du duché d'Aquitaine.

On voit que Bernard, duc de Septimanie et comte de Poitou, avait contribué par son courage et son dévouement à la liberté de l'empereur. Une question fut soulevée alors entre lui et Bérenger, qui, après l'assemblée de Jouac, où Bernard avait été dépouillé de son commandement comme rebelle, avait reçu sa dépouille et prétendait la garder même après l'amnistie, quoique beaucoup soutinssent que ce pouvoir ne lui avait été donné qu'en qualité d'intérimaire. La mort de Bérenger vint mettre fin à cette contestation, car Bernard resta en possession de tout son gouvernement, mais fut bientôt après gratifié du duché de Toulouse, et réunit ainsi sous sa main tout le Languedoc, le Roussillon et la Catalogne.

Dommages causés par la guerre aux églises et aux particuliers.

Cette année 834, si troublée par tant de malheurs, se continua sous des auspices fâcheux. Quand l'ordre eut été remis dans le gouvernement, on ne tarda pas à découvrir les graves désordres qu'avaient trop favorisés partout les

agitations politiques. Des plaintes arrivèrent de toutes parts sur les excès dont les provinces avaient souffert. Des voleurs publics avaient porté atteinte à la propriété, à la tranquillité de toutes les classes. L'usurpation des biens de l'Eglise par les seigneurs secondaires qui avaient préféré cette occupation à celles de la guerre civile, était devenue presque générale, surtout en Poitou et en Aquitaine. Ces seigneurs étaient aussi de ceux qui avaient tenu le parti de Lothaire, de Louis et de Pépin, lesquels ne s'étaient pas abstenus eux-mêmes de telles injustices qui récompensaient leurs favoris. Ce genre d'expéditions s'alliait trop bien, on le sait, avec les aberrations de temps si profondément troublés ; mais quand le sentiment de la justice était enfin revenu, comment s'aveugler sur le principe qui ne permettait pas plus de piller les biens des églises que ceux des individus ? Le pieux monarque mit donc tous ses soins à faire disparaître les usurpations, les confiscations et autres actes d'une violence coupable. Ayant convoqué une assemblée à Attigny, il y décida l'envoi de commissaires pour réformer les abus dans les différentes provinces. Ernoldius était alors abbé d'Aniane. Il fut revêtu de pouvoirs étendus sur toute l'Aquitaine, afin de faire restituer au clergé les biens usurpés par les laïques. La plus grande vigilance fut recommandée aux ducs, aux comtes et aux évêques. Quelques-uns de ces derniers, parmi lesquels se voyait Ebbon de Reims, qui avait trahi grossièrement le prince à qui il devait d'être sorti de la boue, devaient être punis légalement. Un concile fut assigné à Thionville vers le milieu de février. Quarante prélats y assistèrent, qui se transportèrent bientôt dans la cathédrale de Metz, où ils remirent la couronne sur la tête de l'empereur. Là se fit en même temps un remaniement des Etats de chacun des enfants de Louis. Il réduisit la portion de Lothaire, augmenta celle de Pépin et de Louis le Germanique, et le prince Charles fut doté d'une partie de l'Allemagne, de la Bourgogne, de la Provence et de la Septimanie, s'étendant

Comment l'empereur les répare.

Nouvelles mesures d'un sage gouvernement.

ainsi vers l'Est de la France, depuis sa partie Nord jusqu'au Midi. Il ne fut personne alors qui n'attribuât à Judith cette dernière clause du partage. C'était acheminer son fils vers une possession plus ample qu'elle ne cessait pas de vouloir pour lui. Au reste, rien ne fut cette fois déclaré définitif dans ces diverses attributions. Une pensée de prudence réservait au père le droit de modifier encore chaque lot, selon que ses enfants se montreraient dignes de le perdre ou de le garder (a).

Procès des exacteurs de la dernière guerre.

Nos chroniques ont conservé, à l'occasion des recherches faites par les envoyés de l'empereur sur les exactions commises dans notre pays pendant les dissensions des années précédentes, les curieux détails d'un procès intenté à un certain Agnaldus qui en avait pris sa trop bonne part. C'était un seigneur poitevin, homme riche et habitant alors un lieu appelé *Cavedado*, le même, paraît-il, que Comblé, où nous avons vu sainte Florence embrasser, en 360, la vie de recluse (1), et qui fait partie aujourd'hui de la paroisse de Celle-l'Evêcault. Il possédait aussi une villa appelée *Fraya* (2), dans la forêt de ce nom, que nous supposons n'être plus qu'un hameau déboisé dans le canton de Lussac. Quand les troubles furent apaisés, et qu'on vit le gouvernement réassis en Aquitaine disposé à rendre bonne justice à qui de droit, on ne manqua pas de se plaindre partout des violences exercées par ce dangereux voisin, et il fut accusé près de l'abbé de Nouaillé, dont il était justiciable, la terre de Comblé appartenant à l'abbaye, d'être venu, à la tête d'une bande composée d'hommes à lui et d'individus de condition libre, frapper les colons du lieu sans aucune provocation de leur part, de les avoir pillés, et de s'être retiré ensuite dans la forêt pour y cacher le fruit de ses rapines. En avril de cette année, Gratian, en qualité d'avoué du monastère, et Aguarius officier de Pépin, furent délégués pour interroger Agnaldus, et vinrent dans ce but à sa villa,

(a) Mauléon, II, 213 et suiv. — L'Astronome. — Thégan.

accompagnés de quelques autres personnages de marque. L'incursion et les voies de fait étaient trop publiques pour qu'il pût les nier ; mais il soutint n'avoir rien soustrait. Un tel système de défense avait sa valeur : comme coupable d'un fait de violence sur des inférieurs, ledit seigneur, en effet, ne risquait que fort peu, d'après le code usité en pareil cas ; mais s'il y avait vol ou larcin, la peine était plus sévère, les lois franques ne les permettant à personne. Sa cause entendue, on remit l'arrêt au premier jeudi de mai suivant. Mais l'inculpé n'obtint sa liberté qu'en donnant caution d'exécuter le jugement s'il lui était défavorable, et de se présenter au jour dit avec ceux de ses complices qu'on avait découverts.

Nous ne savons pas à quoi fut condamné le seigneur, reconnu coupable quelques jours après. Un colon de Saint-Hilaire fut désigné pour toucher l'indemnité reconnue nécessaire par le tribunal, et il fut donné acte du jugement au condamné, ainsi qu'à Gratian, pour que l'affaire fût désormais bien terminée (a).

Godolenus, abbé de Nouaillé.

Telle était alors la forme des plaidoiries et des constitutions judiciaires. Godolenus était toujours abbé de Nouaillé, et l'on voit qu'il ne faisait guère rien sans l'assistance du monastère de Saint-Hilaire. Pépin contribua cette même année, par son influence favorable à ce monastère, à une donation faite par Ingelger et Arctérilde sa femme, de domaines situés dans le pagus de Brioux, qui, d'après l'acte dressé à cette occasion, est qualifié de ville (b). On y parle aussi d'une viguerie que nous rencontrons ici pour la première fois. C'est celle d'Ensigné, située près de la forêt d'Aunay, sur la limite de la Saintonge. C'est dès 834 qu'elle est indiquée dans nos chartes. Nous allons y revenir après avoir signalé, en cette année ou dans la précédente, l'avènement de Fridebert au siège pontifical de Poitiers. Il

Avènement de Fridebert, XLI[e] Evêque, au siège de Poitiers.

(a) Besly, *Rois et Ducs d'Aquit.*, p. 23.

(b) *In urbe Briocense :* Besly, *ub. sup.*

sort des ténèbres de nos dyptiques pour succéder à Sigebrand, dont rien ne nous a indiqué la mort, et qui nous a donné à peine quelques preuves de son existence. Son successeur, Fridebert, occupa sur ce siége la quarante et unième place. Il était abbé de Saint-Hilaire, et archichapelain du roi Pépin Ier. On le vit inaugurer son entrée en charge par une mesure que les derniers événements rendaient opportune, en obtenant, avec l'agrément de Louis le Débonnaire, que sa communauté et toutes ses appartenances fussent placées par un nouvel acte authentique, pour le présent et l'avenir, sous la protection de l'autorité royale. A cette faveur était jointe la défense expresse d'exiger du monastère ou d'aucune de ses dépendances quelque redevance que ce fût en sus du cens ordinaire. Enfin, il résultait de l'ensemble de cet acte que le roi Pépin se faisait le protecteur et l'avocat de la célèbre communauté. Ce n'était pas de trop contre les attaques plus ou moins violentes que subissaient les religieux de la part des riches personnages qui convoitaient leurs biens (a). Une clause importante terminait ce diplôme : Si quelque serf, homme ou femme, appartenant au monastère, ou à quelqu'un de ses prieurés ou de ses villas, se mariait désormais, les enfants ne seraient point séparés comme il avait été jusqu'alors, pour revenir par moitié à la propriété d'où serait provenu le père ou la mère. Ils devaient demeurer là où se seraient établis les parents (b). On voit ici une amélioration au sort de la famille qui prouvait, de la part de ceux qui la demandaient, une juste et religieuse sollicitude pour le bien-être moral de leurs vassaux. En effet, on sortait en cela du droit commun, et partout ailleurs, le régime légal, suivi jusqu'alors, continuait d'être observé : mais c'était un acheminement à une condition meilleure, et toutes les réformes ont commencé ainsi, à mesure que la religion a pu faire sentir dans la

Pépin protège Saint-Hilaire de Poitiers.

(a) Besly, *Evesq.*, p. 21.

(b) Besly, *Comtes*, ub. sup., p. 24.

marche du temps une influence qui tourna toujours au profit de l'humanité par une civilisation plus avancée.

On voit qu'il faut attribuer à Fridebert cette bonne pensée d'avoir signalé les premiers jours de son épiscopat par une mesure toute de charité prévoyante.

Pour revenir à notre viguerie d'Ensigné, nous supposons qu'elle est aussi la même que celle appelée *Undactus*. Ce qui se rattache à l'existence de cette viguerie laisse donc bien des doutes; mais des conjectures qui semblent assez fondées conduiraient, d'après une note donnée par le savant Dictionnaire de Rédet (a) à en placer le siège dans Brioux même, qui alors avait le titre de ville (*in urbum Bruicensem*), d'après un texte de D. Estiennot et de D. Fonteneau. Ensigné, village du canton de Brioux (Deux-Sèvres), aurait appartenu à cette viguerie, mais rien n'indique qu'il en ait été le centre. On ne voit rien non plus dans la géographie locale qui nous traduise raisonnablement les localités appelées *Deunazum* et *Ploria*, quoiqu'on sache par les chartes du temps que cette dernière dépendait de Saint-Junien de Mairé, dans les environs de Mairé-l'Evêcault et de Sauzé-Vaussais (Deux-Sèvres). Concluons donc sans crainte d'erreur que si on ne sait pas précisément l'endroit nommé *Undactus*, il est certain que sa viguerie représentait une portion des pagus d'Aunay et de Brioux. Viguerie d'Ensigné.

Malgré les précautions multipliées pour réparer les audacieux attentats qui avaient attaqué les propriétés et les personnes, l'habitude prise ne se perdait pas facilement parmi les gens qui comptaient sur leur force pour dédaigner les menaces de l'autorité. Des brigands continuaient de ravager les provinces; des plaintes arrivèrent de toutes parts à l'empereur, et, qui plus est, le roi Pépin ne fut pas épargné dans ces récriminations énergiques. On l'accusait d'avoir, par ses vassaux où par lui-même, envahi où laissé prendre des biens ecclésiastiques dans l'étendue de son Brigandage en Aquitaine.

(a) Page 12.

propre royaume. Ce moyen avait été destiné sans doute à battre monnaie pour les besoins de la guerre. Pépin, depuis son retour de la dernière campagne, habitait son palais de Saint-Jean-d'Angély. C'est là que le comte Ermenald, dépêché vers lui par son père, vint lui enjoindre de réparer le mal qu'il avait pu faire, en faisant rendre et en restituant lui-même les biens qu'il s'était appropriés. Les auteurs qui racontent ce fait ne disent pas à quel point cette réparation fut complète; ils semblent ne pas douter que l'empereur n'ait été obéi (a); reste toujours à savoir si les victimes auront été suffisamment dédommagées des pertes irrémédiables qu'éprouvent toujours en pareil cas des maisons livrées au pillage, et dont les plus précieux objets ne se retrouvent jamais.

Diète de Crémieu.

Il y eut, en 835, une assemblée de quelque importance à Crémieu en Dauphiné (3). Des intrigues devaient s'y débattre sous l'impulsion de l'impératrice Judith, qui poursuivait patiemment le dessein de faire rentrer Lothaire dans ses anciennes dignités. Par là elle comptait s'en faire un protecteur assuré pour son fils après la mort de l'empereur, que faisaient déjà prévoir les fatigues de sa mauvaise santé. Le roi d'Italie se rendit donc à la diète, et il y fut question de lui faire restituer à l'Eglise de Rome les biens dont il n'avait pas craint de dépouiller le patrimoine de Saint-Pierre. Mais la conduite du spoliateur fut plus franche alors que de coutume : il refusa de céder aux ordres de son père, Il envoya même des troupes garder les passages des Alpes, donnant ainsi une coupable sanction à son refus, qu'il se déclarait prêt à maintenir par une nouvelle révolte. Devenu énergique devant cette criminelle audace d'un fils si souvent pardonné, Louis décida qu'il allait passer lui-même en Italie. Il manda près de lui les rois d'Aquitaine et de Bavière afin qu'ils l'y suivissent. Mais d'autres affaires, auxquelles aussi il fallait bien s'attendre, arrêtèrent tout à coup ce

Comment Lothaire s'y conduit.

(a) L'Astronome. — Mabillon, *Annal. Bénéd.,* in h. ann. — La Fontenelle, p. 198.

projet qu'aurait d'ailleurs entravé sans doute une sérieuse maladie de Lothaire.

Nouvelle apparition des Normands.

Le plus grave de ces empêchements fut une nouvelle et plus menaçante apparition des Normands sur les côtes occidentales du Poitou. Nous avons vu comment leurs attaques sur Noirmoutier, en 820, avaient donné lieu d'établir à Herbauge le siége d'une administration centrale. Depuis ce temps, la force militaire du comte Raynaud s'était opposée plus d'une fois à leur retour ou à des attaques déterminées, et tout en gardant l'habitude de revenir chaque été vers Noirmoutier, ils s'étaient tenus à distance, et n'avaient engagé aucune lutte, se sentant surveillés et n'osant guère se mesurer avec des troupes sérieusement aguerries. Qu'était-il arrivé cependant en 830, pendant que les tempêtes publiques de la France semblaient enhardir les espérances des brigands maritimes qui la surveillaient? Peu après les faveurs accordées par un diplôme impérial, de nouvelles infortunes avaient frappé les moines. Il avait fallu se fortifier sur ces rivages continuellement menacés, et sans que nous le sachions par des documents certains, il n'est pas douteux que le comte d'Herbauge, encore tout appliqué aux soins de sa surveillance officielle, n'ait eu avec eux des conflits réitérés. Mais arriva la fatale année 834 : chaque province prit une part plus ou moins active aux fâcheux éclats qui apportèrent à la France entière de profondes perturbations. Les troupes nombreuses levées en Poitou par Pépin, pour soutenir son parti dans la guerre civile, durent un peu détourner l'attention de ce qui pouvait se passer sur le littoral, et d'autres événements nous prouveront plus tard qu'au besoin Raynaud laissait en effet son gouvernement d'Herbauge pour guerroyer loin de là. Les hordes normandes avaient donc pu observer certaines interruptions de sa vigilance ordinaire, lorsque vers le milieu de l'été 834 elles revinrent sur le territoire toujours convoité, et cette fois, las enfin d'y voir revenir leurs pacifiques adversaires, furieux surtout de ces moyens de défense belliqueuse qui les

Ils ruinent de nouveau l'île et le monastère de Noirmoutier.

avaient arrêtés depuis quatre ans, les pirates prirent le parti de tout détruire, et contrairement à leur habitude d'un pillage aussi complet que possible, dont ils s'étaient contentés jusque-là, ils résolurent d'ôter aux moines et aux insulaires jusqu'à la moindre espérance d'un autre retour. Ils brûlèrent le monastère, en renversèrent les derniers murs, et disposèrent les fortifications de manière à s'en servir eux-mêmes. Les religieux qui étaient alors à Déas durent donc renoncer à leur chère solitude et s'établir définitivement sur la terre ferme. Déjà une petite ville s'était formée autour de la nouvelle abbaye (4). On songea aussi à s'y maintenir et à en protéger les habitants, qui, en grande partie, étaient des colons et des serfs venus de Noirmoutier (5). L'empereur, afin d'atteindre ce but, accorda des privilèges à tous les hommes de condition libre qui viendraient s'y établir, les exemptant de tout autre service public, à condition qu'ils se constitueraient, en cas de besoin, les défenseurs de la ville. Il ajouta à cette marque de sollicitude un bienfait devenu absolument nécessaire aux religieux. Depuis plusieurs années la présence des Danois dans les îles de l'Ouest et les troubles politiques multipliant les levées de milice, avaient empêché la culture des terres ; partant, point de récoltes, mais la disette et la plus affreuse pauvreté pour les moines. Louis le Débonnaire voulut subvenir à cette détresse et leur accorda, jusqu'à ce que la culture fût rétablie, un secours annuel de six livres pesant d'argent, prises sur son trésor, et, de plus, une remise de tous dons et redevances quelconques (a). Les rapports avec l'île furent abandonnés, mais non sans une surveillance assez active de la part des moines, car les ruines du monastère recouvraient encore les reliques de saint Filibert, qu'on espérait bien ne pas y laisser toujours.

Déas devient Saint-Filibert de Grand-Lieu.

Tout ceci, que nous avons rapporté tout d'un trait, avec ce qui va suivre, s'était passé en 834. Un an après, à

(a) *Diploma Ludov. Pii,* ap. Bouquet, VI, 563. — Bollandistes, *Vita Sancti Filiberti.*

l'époque où nous sommes arrivés, le comte Raynaud, profitant de l'absence des pirates, avait occupé l'île de Noirmoutier avec des forces considérables. Utilisant ce qui restait des ruines de l'abbaye et des fortifications que les pillards s'étaient conservées pour s'en servir bientôt, il s'était retranché de façon à s'y défendre énergiquement. L'ennemi, qui s'était aguerri par de nouvelles attaques et de nombreux combats dans la Flandre et dans la Frise, où il était entré par la mer du Nord, n'en était plus à garder le simple rôle de voleur à main armée, il avait osé résister à la tactique des armées, se mesurer avec elles et mettre son butin à l'abri de sanglantes victoires. Il se présenta sous les rochers de l'île le 19 août avec neuf vaisseaux de haut bord, en face du port nommé la Conque (5), lequel avait été pratiqué du côté oriental de l'île, vis-à-vis de la ville même de Noirmoutier, qui entourait l'abbaye. Plus avisé par ce qu'il avait vu dans ses expéditions antérieures, il amenait au sein de ses masses flottantes de la cavalerie, qui devait rendre ses excursions plus lointaines dans les terres et ses voyages plus rapides vers la flotte chargée de ses rapines. Le débarquement eut lieu le 20, jour auquel se célébrait la fête de saint Filbert. Il fallut donc se rendre, non à l'église abbatiale, où la solennité devait attirer une grande partie de la population, mais aux remparts, d'où il importait de ne pas laisser aux Barbares le temps de se ménager un assaut; c'était pourtant sur quoi ils avaient compté et à quoi ils appliquèrent toutes leurs forces. Des deux côtés on sentait un grand intérêt à ne pas céder. C'est pourquoi la résistance dura toute la journée [a], au rapport d'Ermentaire, moine de Saint-Filbert, qui, trente ans après, affirmait tenir ses renseignements de témoins oculaires. La défaite des Normands fut entière; leur perte s'éleva à quatre cent quatre-vingt-quatre hommes, parmi lesquels un certain nombre de cavaliers. Beaucoup

Autre attaque des Normands sur Noirmoutier.

Le comte d'Herbauge les repousse.

(a) *Chronic. Engolism. consulum,* apud Labbe, Biblioth. nov. man., I, 323.

de chevaux furent tués ou pris. On ajoute même que les Poitevins n'eurent à regretter que la mort d'un seul d'entre eux. Cette particularité ne semblerait pas croyable, si l'on ne savait que tout le désavantage de l'action dut être pour les Normands, resserrés qu'ils furent entre la place et le rivage, qui en était très rapproché, et que d'ailleurs les troupes restées dans la ville ne manquérent pas de les accabler de flèches, de javelots et de matières bouillantes qui, lancés d'une position supérieure, durent manquer rarement leur but (a).

Les historiens de notre temps se sont partagés, faute de critique, sur le succés de cette journée mémorable, et prétendent, les uns que Raynaud fut vainqueur comme nous venons de le rapporter, les autres que la victoire demeura à l'ennemi. Ce sont, tout l'indique, ces derniers qui se trompent, et la cause d'une telle erreur est toute dans une distraction qui leur a fait confondre ce premier fait avec une seconde rencontre qui n'eut pas la même issue (6).

Ils y reviennent peu après et s'en emparent

En effet, les Normands, furieux de leur défaite, disparurent et gagnérent la haute mer, mais ne renoncérent pas à revenir bientôt se venger. C'est ce qu'ils firent un mois aprés, quand on ne se méfiait pas qu'une leçon si âpre pût rester inutile. Ainsi lorsque, par une imprudence que favorisait trop l'espérance de les avoir éloignés pour longtemps, Raynaud s'était éloigné de l'île, qu'il croyait n'avoir plus à défendre, les vaincus se représentèrent en septembre, au même port, qui n'était plus gardé (b). Nulle résistance ne leur fut opposée ; ils débarquèrent et massacrèrent tout d'abord les habitants, qui, occupés aux travaux de la campagne, n'eurent pas le temps de s'enfuir. De nouveau donc les pirates occupèrent l'île et le monastère, où nous savons que les moines n'étaient plus depuis longtemps. Dés lors il ne fallut plus que ceux-ci songeassent à y

(a) Besly, *Comtes de Poict.*, p. 167. — Dufour, *Manusc.*, p. 5. — Longueval, VII, 73.

(b) Depping, *ub. sup.*

revenir. Les Barbares étaient maîtres de la ville, du monastère et de la plage; ils faisaient de l'île une sorte de quartier général où ils apportaient le fruit de leurs expéditions. Il fallut donc y renoncer, au moins jusqu'en des temps plus heureux; car on n'oubliait pas qu'à l'abri de ces murs toujours vénérés le corps de leur saint fondateur n'avait pas cessé de reposer. C'était là ce qui les eût retenus, s'il eût été possible, et on y voyait un motif grave de tout faire pour y revenir en temps opportun; mais jusque-là il fallait reculer devant les difficultés d'une mer houleuse et aux surprises possibles de l'ennemi pendant un retour imprévu. Le parti à prendre était donc de se retirer. La colonie monastique resta tout entière à Déas, et les insulaires, n'espérant plus de repos dans une solitude menacée, vinrent habiter autour des moines le sol de leur nouvelle ville de Déas (a).

Abandon de l'île par les moines et par les habitants.

Quand cette grande révolution vint affliger nos religieux bénédictins, Hildebode, que nous avons vu présider à la fondation de la petite ville du lac de Grand-lieu, vivait encore, et veillait à tous ces soins si émouvants pour lui et pour ses frères. Sa charge d'abbé, qu'avaient signalé tant de zèle et de préoccupations difficiles, n'était pas finie, et nous allons le retrouver bientôt mettant la main à une des plus importantes portions de sa tâche.

Hildebode, abbé de Déas.

Les historiens de ces malheureuses scènes de dévastation ne pouvaient avoir l'œil à tout ce qui se passait dans ces pays où ils couraient tant de périls, et l'on est souvent réduit à des conjectures, très fondées au reste, pour expliquer des faits locaux dont leurs mémoires n'ont pu entretenir le lecteur. Ainsi, rien ne nous dit certainement si les bords de la Sèvre Niortaise furent témoins des invasions nautiques devenues faciles aux pirates lorsque, après avoir envahi le haut Poitou, on les vit peu après endommager par

(a) Mabillon, *Annal. Bénéd.*, in h. ann. — Ermentaire, *Hist. transl. S. Filiberti*, lib. I.

de lamentables saccages toute la partie méridionale de l'Aquitaine.

Autres ravages sur le territoire de Niort.

Une autre route leur avait d'ailleurs été ouverte vers la cité déjà florissante de Niort, lorsque, arrivés par l'embouchure de la Sèvre vers Marans, ils avaient pu remonter le fleuve jusqu'à la ville principale qu'il arrosait. Il importait de s'opposer à de nouvelles invasions, quand partout des ruines noircies par les flammes marquaient la place où avaient existé les plus magnifiques monastères, à côté des cités les plus riches (a). C'est à ces calamités, sans doute, qu'on a raison d'attribuer la construction de tant de châteaux dont les derniers vestiges rendent encore si pittoresques, aux environs de Niort, les coteaux arrosés par le cours navigable de la Sèvre. A commencer par Niort lui-même, qui devait être, à cause de son commerce et des richesses qu'il lui procurait, le point de vue des pillards, on éleva une forteresse capable de résister à leurs premiers assauts. Toutefois ce ne fut pas encore celle qui a conservé sous nos yeux sa majestueuse apparence et ses murs solides et élevés. Les constructions les plus importantes n'étaient alors qu'un système d'épais enchevêtrements de poutres mêlées de moellons et de ciment, lequel, étant bien défendu, pouvait encore opposer aux tentatives d'assaut ou d'incendie une résistance énergique. Nous en verrons une preuve lors du siège de Paris en 885. Le château dont on admire encore à Niort les vastes et solides proportions ne date que du commencement du XIIe siècle, où un incendie arrivé en 1104 le fit abandonner encore quelque temps et motiva sa reconstruction.

On y construit des forteresses.

A la même époque on attribue quelques autres forts dont nous parlerons en leur lieu, et qui durent s'élever là comme partout où les comtes de Poitiers en purent établir. Ils défendaient ainsi le territoire niortais, d'où il eût été facile à l'ennemi de gagner la ville principale, en fortifiant

(a) *Chartes de Lescar*, citées par Depping, p. 83.

les lieux dès lors habités sur le parcours de la rivière, tels que Damvix, situé sur la rive gauche, dans le territoire de Fontenay; Coulon, posé du même côté, à dix kilomètres de Niort; Magné, qui occupait la rive gauche à une moindre distance, et Telouze, poste alors plus important, à deux kilomètres de la ville, aujourd'hui simple hameau perdu dans la commune de Sainte-Pezenne.

Diète d'Aix-la-Chapelle. — Pépin et Bernard de Septimanie obligés à des restitutions.

Il paraît que le roi Pépin, malgré les ordres de l'empereur et les décisions prises à Thionville et à Crémieu, ne se pressait pas d'opérer les restitutions que les églises d'Aquitaine attendaient de sa loyauté et de celle des grands de son royaume, qui les avaient dépouillées par ses ordres ou avec sa permission. Les évêques, surtout ceux de notre Aquitaine, auxquels d'autres se joignirent dans l'intérêt de leurs diocèses, demandèrent à Louis de convoquer une assemblée dans ce but. Elle fut indiquée à Aix-la-Chapelle pour le jour de la Purification, 2 février 836. On y fit beaucoup de réglements, fort utiles pour le temps, où les évêques, de plus en plus portés à des conseils sévères, recommandèrent à l'empereur une vigilance toujours plus active sur le gouvernement de ses vastes Etats; sur le choix de ses ministres, que le mérite devait élever au premier rang près de lui bien plus que la faveur du prince; sur le soin enfin de ne laisser faire au hasard des élections d'évêques, et la conduite du clergé secondaire ou inférieur. Il y eut cela de remarquable surtout, c'est que la partie de ces séances que l'on peut regarder comme conciliaires se prononça nettement sur les limites des deux pouvoirs, stipulant que nul des deux ne devait empiéter sur l'autre, tout en déclarant avec fermeté, selon le droit de l'époque dont on a le malheur de s'étonner aujourd'hui, que chez les Francs, ni les rois d'abord, ni les empereurs ensuite, ne pouvaient porter ces titres augustes qu'après avoir reçu l'onction sainte de la main du Souverain Pontife (a). Enfin

(a) *Epist. Ludov. II ad imperat. Basilium,* qui renouvela ce principe en 876. — Cf. Schannati, *Concil. German.,* in ann. 836.

les évêques lurent aussi un mémoire sur la détresse où les Eglises d'Aquitaine avaient été jetées, et demandèrent que ces injustices fussent enfin réparées après tant d'ordres inutiles émanés du pouvoir impérial (a). Pépin fut indiqué nommément comme étant celui qui devait le plus s'exécuter; l'empereur l'ordonna de nouveau; et, cette fois, le coupable prit le parti de céder à des injonctions qu'il n'était plus possible de décliner. En Septimanie, la même mesure fut sollicitée et accordée. Là, soit Bernard dans les si fréquentes vicissitudes de sa faveur, soit d'autres qui l'avaient remplacé dans cette charge, devaient se reprocher aussi d'avoir cédé aux entraînements d'une cupidité personnelle, et durent, pour se maintenir près du pouvoir, accepter et accomplir le même devoir de justice.

Autre assemblée à Thionville.

Bientôt encore, et dans la semaine qui suivit l'octave de Pâques, Thionville s'ouvrit à une autre assemblée où s'agitèrent de nouveau, sous le voile de quelques précautions, les projets toujours nourris dans le cœur de l'impératrice. Louis s'entendait trop bien avec elle, et attirait par là, autant qu'il lui était possible, et sans peut-être le soupçonner, de nombreux malheurs dans sa famille. Il avait mandé à son fils Lothaire de se trouver à cette réunion.

Lothaire refuse de s'y rendre.

On n'y vit que ses ambassadeurs, qui excusèrent leur maître de n'avoir pu s'y rendre à cause de sa santé. Le chef de cette ambassade était l'abbé de Corbie, ce Wala qui avait soutenu les droits de Lothaire dans ses débats de famille, sans autoriser en rien les torts qu'il s'y était donnés. Sa présence fut une occasion de se rapatrier avec l'empereur, et il obtint, avec un traité de paix pour Lothaire, la restitution entière des provinces que son père lui avait ôtées. Mais toujours fidèle aux volontés de Judith, Louis renvoya Wala en Italie avec mission formelle d'ordonner à son prince de venir le trouver pour la mi-septembre suivante à Worms, où une nouvelle réunion devait se tenir (7).

(a) L'Astronome; — Mabillon; — Thégan.

On transporte les reliques de saint Filibert de Noirmoutier à Déas.

Dans l'intervalle de ces deux assemblées, on songeait toujours aux Normands, mais personne plus que les moines de Déas, qui, tout en se sentant à l'abri de leurs cruautés, vivaient cependant en de mortelles préoccupations du trésor qu'ils avaient laissé dans leur île. Au milieu de l'été, et quand rien ne faisait redouter un retour des funestes étrangers, qui se reposaient encore, dans leurs îles de la Norwège et du Danemarck, des rudes épreuves du dernier hiver, l'abbé Hildebode se décida à traverser encore le bras de mer qui le séparait de ces rivages désolés et de rapporter dans sa nouvelle abbaye les précieux restes du saint fondateur de Jumièges et de Noirmoutier. Un concile tenu à Mayence en 813 avait défendu, pour éviter les abus et les périls de trop nombreuses translations, que les reliques des saints fussent transportées désormais sans la permission du souverain ou d'un Concile (a). Il fallut donc que Hildebode allât trouver l'empereur lui-même et obtînt de procéder à cet enlèvement. Ce voyage, au reste, se fit sur les instances ferventes de ses religieux, qui lui représentèrent comment leurs terribles ennemis avaient déjà profané les corps saints qu'ils avaient découverts en Bretagne en les jetant dans la mer, ou les brûlant, ou dispersant leurs os dans les grands chemins et les fossés. D'ailleurs, on ne devait pas compter prudemment que les saintes reliques demeurassent longtemps abritées dans la tour formidable qu'on avait fait élever à leur intention, et dont les païens pourraient bien se rendre maîtres tôt ou tard, s'ils apprenaient sa sainte destination. On devait craindre enfin qu'en tout autre temps les difficultés de la saison, qui rendaient souvent l'autre rivage inaccessible, ne se compliquassent d'un retour inattendu des Barbares, qui, cette année, occupés sur les côtes de la Grande-Bretagne à d'autres expéditions assez malheureuses pour eux, ne tarderaient pas sans doute à reparaître sur celles du Poitou. Il fut

(a) Fleury, *ad ann.* 813. — *Concil. German.*, ibid.

donc arrêté qu'on procéderait à l'enlèvement du saint corps. La demande de l'abbé fut écoutée, et le transport décidé pour le 7 juin (a). Ce jour-là, en effet, on s'embarqua de grand matin, on arriva heureusement sur le rivage désert, et bientôt le fardeau béni fut déposé sur une barque et escorté par plusieurs autres jusqu'aux bords voisins de la Vendée. Le trajet se fit par une mer calme et un jour serein, au chant des psaumes et au milieu d'une multitude de flambeaux allumés.

Solennité de cette marche,

A peine débarqué dans l'endroit nommé alors le Pont-de-la-Fourche (8), en face de l'île, le cercueil fut porté tour à tour sur les épaules des prêtres, des diacres et des religieux jusqu'au lieu de sa destination, où l'accompagna une grande foule. L'itinéraire parcouru de là jusqu'à Déas a été l'objet plus d'une fois de recherches soumises à de minutieuses discussions. On est aujourd'hui d'accord sur les trois localités du pays qui peuvent noter ces stations dans leurs souvenirs historiques. La première couchée se fit le soir même où commença la marche processionnelle, au bourg nommé *Vicus Ampennum,* aujourd'hui Beauvoir-sur-Mer, et alors prieuré du malheureux monastère (9). Le lendemain, on dit la messe dans cette église, et les reliques y restent déposées pendant trois jours avec un grand concours de peuple avide de toucher le brancard sur lequel elles reposent et l'étoffe qui les recouvre. Plusieurs guérisons miraculeuses se firent pendant cette première station (b).

Et ses stations aujourd'hui connues.

La seconde station se fit le 11 juin à Varennes (10), nommé depuis longtemps le Bois-de-Céné, que nos pèlerins gagnèrent en s'éloignant du bras de mer appelé le Daim, lequel baigne la côte occidentale qu'on venait de quitter. On fit ainsi quatre lieues de route. On n'en repartit que le 12, après y avoir couché, puis on arriva à *Palum* ou Paux,

(a) V. Mabillon, qui s'est trompé en assignant à ce récit l'année 857, *Annal. Bénéd.*, sæc. IV, par. Ia, p. 539. — D. Bouquet, VI, 223-261.

(b) *Proprium Lucionense,* XX aug., in IIo nocturno.

dernière couchée, d'où l'on toucha à Déas le 13 dans la matinée, d'assez bonne heure pour qu'on pût célébrer une messe (11).

Esprit de foi du peuple à cette occasion

Ce fut là qu'on arrêta de fixer définitivement le saint patron qui désormais devait y être honoré, et dont la présence attira bientôt des foules nombreuses en ces contrées naguère inhabitées. Telle était partout, et telle, bien plus encore, dans un court avenir, allait se montrer la foi des populations chrétiennes et leur confiance dans ces saints si pieusement révérés alors pour les bienfaits qu'ils répandaient au milieu des populations. Les récits des contemporains surabondent de ces guérisons merveilleuses que, certes, personne n'eût osé raconter faussement devant des milliers de témoins qui eussent pu, en les démentant aussitôt, déjouer de si hardis mensonges et en mépriser les auteurs. Loin de là, les masses populaires se portaient vers les tombeaux des saints avec un empressement plein d'enthousiasme, et c'était sans contredit un énorme contrepoids, en faveur de la religion, aux scandales donnés par l'ambition, la simonie et les audacieuses impiétés de certains évêques et de tant de leudes indomptés. Pendant la marche des saints convois, les peuples émus se portaient à leur suite, les accompagnaient au loin, beaucoup revenaient subitement guéris de leurs maladies ou de leurs infirmités. C'est ainsi qu'à Déas l'affluence ne cessa pas pendant plusieurs mois, si bien qu'Hildebode se vit obligé d'agrandir l'église, tant les pèlerinages y étaient nombreux et journaliers. A cette occasion, et pour ne restreindre en rien les grâces obtenues au tombeau du saint, la règle dérogea, selon l'usage des Bénédictins, aux lois strictes de la clôture (a). Les femmes furent admises dans l'église pendant toute l'année qui suivit la dédicace, pour y satisfaire leur dévotion. Ce fut une cause de plus grand concours. Les femmes y devinrent plus nombreuses que les hommes,

L'église de Déas agrandie.

(a) Mabillon, *ub. sup.*, II, 587.

et Ermentaire (12) raconte qu'une dame appelée Rainilde s'y rendit de bien loin, puisque partie du Mans, sur la Sarthe, elle navigua successivement par cette rivière sur la Mayenne et la Loire, d'où elle aborda à Rezé, qui n'était qu'à cinq ou six lieues de Saint-Filibert (a).

Ermentaire écrit la relation des miracles de saint Filibert.

Ermentaire, que nous venons de citer, était un moine de Noirmoutier venu de Jumièges, où il avait fait profession, et avait changé ce séjour, par quelque raison que nous ne savons pas, pour la colonie que l'abbaye normande avait expédiée en Poitou sous la conduite de son saint fondateur. Il avait été guéri trois ou quatre fois par saint Filibert de diverses maladies, et il suivait avec d'autant plus d'intérêt les phases de cette vie postume du vénéré thaumaturge. D'ailleurs il ne manquait pas de goût littéraire, et il écrivit d'un style qui, pour être simple, ne l'emporte pas moins sur celui de beaucoup d'écrivains de son temps. L'abbé Hildebode, qui tenait à conserver tout ce qui venait de se passer à cette translation merveilleuse des cendres de son saint prédécesseur, ne pouvait mieux confier qu'à Ermentaire le soin d'en faire l'histoire : il le chargea de la rédiger. C'est donc à l'abbaye de Déas que le pieux auteur mit en œuvre le récit de ce mémorable voyage où il n'omit aucun des consolants prodiges dont tout le pays retentissait, et desquels tout ce qu'il n'avait pas vu lui-même lui fut raconté par des témoins oculaires. Il y travailla, paraît-il, aussitôt, et composa son premier livre entre 836 et 840, car il fut dédié à Hilduin, abbé de Saint-Denis, qui mourut cette dernière année. Bientôt aprés, les irruptions des Normands ayant forcé nos moines à fuir avec leur précieux dépôt, il accompagna dans ses divers refuges le saint qu'il aimait à nommer son père, et ce fut pendant ces pérégrinations laborieuses et chargées de tant de tristesses qu'Hildebode ayant succombé à ses fatigues, Ermentaire se trouva obligé en 861 de lui succéder dans le gouvernement de cette

Idée de son livre.

(a) Ermentaire, *De translatione reliq. S. Filiberti.*

communauté errante. Il travailla alors à un second livre des miracles du saint qui dut être terminé avant 865, car cette année fut celle de sa mort (a).

A la diète de Worms, convoquée vers la mi-septembre pour recevoir Lothaire et cimenter avec lui une paix solide et si désirable, on vit l'empereur arriver le premier. Il y attendait le roi d'Italie, quand vinrent des députés de celui-ci qui se fit excuser de nouveau sur sa même maladie qui le forçait, disait-on, à garder le lit. Quoiqu'il régnât alors dans ses Etats une maladie contagieuse, ce prince n'en souffrait pas encore, et ce ne fut qu'un prétexte pour ne pas recevoir de nouveaux ordres relatifs à ses spoliations de l'Eglise romaine ; et quand son père lui envoya, par des ambassadeurs, porter des paroles affectueuses qui dissimulaient sa véritable pensée, le prétendu malade y répondit de manière à faire douter de son sincère désir de la paix. Il ne fallut donc plus l'espérer, non plus que des conseils de Wala, qui la voulait sincèrement, et lui avait en vain représenté qu'elle était toute dans l'intérêt de son autorité et de sa personne. Le bon religieux, entrant dans les projets de Judith, qui l'avait conjuré de ramener son beau-fils à de meilleurs sentiments, car la pacification était pour beaucoup dans sa politique, se remit en route dans ce dessein ; mais il mourut bientôt après cette mission, lorsque étant retourné sans tarder à son couvent de Bobbio, envahi par une épidémie qui sévissait alors dans le Milanais, il y succomba en peu de jours. Ce fut aussi la cause de la mort de Mainfroi, comte d'Orléans, qui l'avait accompagné à Worms, en était revenu en même temps, et n'avait pas voulu le quitter sans avoir passé quelques jours avec lui dans sa solitude de la Trébia (**13**).

Nouvelle opposition de Lothaire à la paix.

Mort de Wala et de Mainfroi.

Le moine anonyme que nous avons cité maintes fois sous le nom de L'Astronome, et qui habitait encore la cour de Louis le Débonnaire, ne peut être suspect d'indulgence

(a) Cf. Chifflet, *Hist. de Tournus,* II, 70. — Mabillon, *Act. Bénéd.,* II, 816. — M. l'abbé du Tressay, I, 123.

pour ces deux personnages, enlevés presque le même jour aux affaires de ce monde. C'est lui cependant qui les loue, en parlant de ce trépas prématuré, comme deux hommes dont la mort fut sensible à la France, puisqu'elle perdit en eux des modèles de noblesse et de bravoure comme d'énergie et de sagesse (a).

Nouveaux troubles en Gascogne.

Lothaire n'en restait pas moins silencieux au-delà des Alpes, et d'autant plus rancuneux et décidé à maintenir son opposition. Wala lui manquerait désormais aussi bien qu'à Judith, qui, par des motifs tout différents, eût voulu de lui une obéissance dont son fils eût profité. Louis, poussé par sa femme, indiqua une nouvelle diète à Thionville pour le mois de mai 837 ; il voulait y décider une expédition en Italie, accompagné des deux autres rois ses fils. Mais la Providence devait entraver ces plans, et le premier obstacle fut dans les nouvelles qu'on reçut des excursions que les Normands avaient reprises sur les côtes de l'Océan Germanique ; Louis crut devoir se reporter dès lors de ce côté et se rendit à Nimègue. Le roi d'Italie profite de cet embarras pour donner de nouvelles preuves de sa mauvaise foi. Il continuait ses vexations envers l'Eglise romaine qu'il dépouillait de plus en plus, et comme il sut que l'empereur envoyait au Pape des ambassadeurs pour s'entendre avec lui sur ce point, il ne craignit pas de les faire arrêter, et par cet acte qui équivalait d'après le droit des gens à une déclaration de guerre, il préluda à d'autres mesures hostiles, telles que de faire fortifier les défilés des Alpes pour interdire à son suzerain l'entrée de l'Italie.

Nouvelles perfidies de Lothaire.

Mort d'Aznar, comte de Navarre.

D'un autre côté, et pendant que les Normands dévastaient les campagnes du Nord de la France, où ils détruisaient tout, des troubles de même genre agitaient la partie orientale de la Gascogne (**14**). Pépin n'était pas sans inquiétude en Aquitaine, et craignait de voir tourner contre lui Aznar, ce comte amovible du pays, qui habitait les frontières

(*a*) L'Astronome, *ad ann.* 836.

de la Navarre, et menaçait de faire une irruption dans ses Etats, étant depuis plusieurs années dans la disgrâce du roi. Ici l'histoire reste fort obscure et ne laisse rien que de très conjectural sur les suites de ce mouvement bientôt arrêté par la mort du comte, laquelle demeura un mystère quant à sa cause immédiate et au genre de supplice qui lui fut infligé. Mais on s'accorde à établir qu'il termina sa carrière d'une manière horrible, d'après les *Annales de Saint-Bertin.* Comme Pépin refusa d'accorder son gouvernement à son frère Sanche, ce qui était assez contraire à l'usage suivi en pareil cas, on l'accusa d'avoir fait assassiner le malheureux comte, ce dont les auteurs du temps ne semblent pas l'avoir cru incapable. Les Gascons secondèrent de tout leur pouvoir la prétention qu'eut ce frère de succéder à son aîné ; à quoi il parvint sans trop redouter la vengeance d'un roi qui n'avait jamais fait de prouesses guerrières, mais dont la vie peu honorable confirmait assez le mépris qu'on faisait de son autorité (**15**) et justifierait trop le crime dont il fut accusé. On voit par là que le royaume de Navarre, que nous avons vu fonder en 824 pour Garcias Ximénès, avait dû subir, pendant les guerres qui suivirent, des contradictions de la branche carlovingienne ; et qu'à Aix-la-Chapelle comme à Toulouse, on n'avait pas sanctionné l'élection de Garcias. Mais la famille de celui-ci n'en persista pas moins à soutenir sa légitimité.

Son frère Sanche lui succède malgré Pépin,

Au reste, les événements qui allaient suivre confirmèrent assez bien cette prise de possession pour que la souveraineté de ce pays fût transmise comme inamovible à son fils, un autre Garcias, dont l'héritier porta sous le même nom, en 857, le titre de roi. De sorte que l'infortuné Aznar peut être considéré comme la tige des rois de Navarre, si toutefois il n'avait pas eu deux ou trois autres ascendants de son nom, gouverneurs avant lui de la Gascogne depuis 824 : point historique sur lequel les savants ne sont pas d'accord, mais que nous cherchons ici à éclaircir contre

Et fait reprendre la chaîne interrompue des rois de Navarre.

les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, qui nous semblent s'être trompé (a).

Pépin restitue les biens usurpés.

Pépin, dont la vie était peu exemplaire d'ailleurs, s'affaissait depuis longtemps en des habitudes qui le menaçaient de mort à la fleur de son âge. Nous l'avons vu user largement du droit que bien d'autres que lui s'étaient attribué pendant les troubles de la monarchie, de dépouiller les communautés pour payer les services de ses favoris. Des restitutions avaient été ordonnées, mais c'étaient de ces injonctions impériales dont il semblait tenir le moins de compte, et il fallut un ordre daté du 23 avril 837 pour le déterminer à remettre aux mains de l'abbé de Jumièges la propriété de Thaizé (**16**), qu'il lui avait enlevée dans le pagus de Thouars (b).

Il augmente le petit monastère de Saint-Jean-d'Angély.

C'est sans doute aussi dans un but d'expiation pour tant de vols sacrilèges que Louis persuada à son fils d'augmenter à ses frais le petit monastère d'Angerie, voisin de son palais de l'Aunis, qu'il avait fondé en 762 (c) pour des ermites qui y vivaient toujours dans les saints exercices de la vie solitaire. Pépin y fit donc un voyage, revenant d'ailleurs toujours volontiers à cette demeure dont il affectionnait le silence et la verdure.

Nouveaux démêlés dans la famille impériale.

Cependant l'empereur, poussé beaucoup moins par le sentiment de sa majesté outragée et le besoin de réprimer l'indigne désobéissance de Lothaire, que par les obsessions de Judith, qui ne perdait pas de vue ses ambitions maternelles, avait résolu de ne pas tolérer plus longtemps l'opiniâtre insoumission de son fils aîné. Il voulut présider à Aix-la-Chapelle une diète d'hiver pour en finir, et il manda, comme de coutume, ses deux puinés, Pépin et Louis. Le premier n'y manqua pas plus que d'ordinaire. Le second

(a) V. Mauléon, *Les Carlovingiens*, II, 68, 211 et 186. — Alphonse de Beauchamp, *Biographie universelle* de Michaud, III, 148. — *Art de vérifier les dates*, VI, 491.

(b) D. Bouquet, *Script. Rer. Gall.*, VI, 675.

(c) Vid. *Supr.*, *in h. ann.*

s'excusa sur la défense de ses Etats contre les Normands qui les menaçaient encore, et se fit représenter par des officiers de sa cour. C'est là, qu'en présence d'une assemblée nombreuse, l'empereur déclara qu'il donnait à Charles, le plus jeune de ses enfants, outre les provinces qu'il avait reçues à Thionville en 835, plusieurs de celles déjà concédées à ses frères. C'était une nouvelle maladresse impériale. L'empereur aurait dû, en effet, tout en frappant celui de ses fils qui le méritait aux yeux de tous pour sa résistance à un père qui était son roi, n'avoir aucun motif d'employer envers les deux autres cette rigueur qui n'eût été qu'un blâmable caprice, si elle n'eût paru une faiblesse cédant à des exigences féminines. L'assemblée, plus préoccupée de la conduite de Lothaire que prudemment éclairée sur les suites d'une si malheureuse décision, ne fit aucune difficulté de la sanctionner. Les seigneurs aquitains venus à la suite de leur roi applaudirent surtout à cette espèce d'intronisation (a), et, séance tenante, une scène préparée par un artifice très explicable fit apparaître le jeune Charles (il n'avait que quatorze ans), auquel prêtèrent serment de fidélité les grands des provinces qui devenaient ses vassaux. Mais tout en gardant un silence dont ils comprirent la nécessité actuelle, Pépin et les ambassadeurs de Bavière se retirèrent mécontents.

Les Etats de Lothaire, de Louis et de Pépin diminués à l'avantage de Charles.

L'Astronome prétend que ce n'était pas là un acte sérieux dans l'esprit même de l'empereur, mais une sorte d'intimidation qui devait forcer Lothaire à résipiscence, et ramener ce trop illustre dissident par une crainte salutaire. On peut se permettre de voir dans une telle explication l'argument peu valable d'un ami dévoué qui, cette fois, fait de l'histoire moins avec la tête qu'avec le cœur. On ne dut persuader facilement à personne de ne voir qu'une sorte d'apparat sans valeur bien arrêtée dans cette assemblée solennelle, approuvant d'une seule voix une décision impériale de la

Comment L'Astronome s'égare sur ce point.

(a) Cf. Daniel, II, 277, qui a très bien rendu compte de cet épisode.

plus haute gravité ; dans ce serment demandé sans retard aux peuples rangés sous le joug d'un nouveau chef ; dans cette entente préalable enfin, par laquelle Judith ne se considérant guère plus que Lothaire depuis ses disgrâces et la perte de ses deux meilleurs conseillers, était convenue avec Pépin qu'elle payerait son consentement aux décisions de son époux par une augmentation de ses Etats et l'assurance de maintenir le trône d'Aquitaine dans sa famille (a). Tel était le secret du silence de Pépin et du consentement ouvert qu'il sembla donner au nouvel ordre de choses.

Mais les ambassadeurs d'Aquitaine pensaient bien autrement. Ils n'avaient pas été envoyés à Aix-la-Chapelle pour y sanctionner le dépouillement de leur maître ; et, à peine au sortir de la diète, ils s'abouchérent avec le roi, dépouillé comme eux, et le firent revenir à leur sentiment qui était celui d'une protestation dont on allait méditer le moment et l'opportunité.

Il fallut donc se voir et converser. La politique tortueuse de Pépin, d'ailleurs intéressée par les promesses de l'impératrice qu'il n'oubliait pas facilement, lui persuada une sorte de neutralité vis-à-vis de ses frères. Sans donc leur dévoiler ses pensées, il les laissa faire, et apprit bientôt que le Bavarois était entré en relation avec l'Italien, et qu'à la mi-carême de 838 une entrevue avait eu lieu dans la vallée de Trentin, au milieu des Alpes. On y convint de dissimuler et d'ajourner l'explosion d'une révolte armée à une époque plus opportune.

Nouveaux griefs entre l'empereur et ses fils Lothaire et Louis.

Mais l'empereur avait tout appris. Après avoir prévenu les gouverneurs de provinces de se tenir sur leurs gardes, il réunit autour de lui des troupes nombreuses, et fit dire au roi de Bavière de venir le trouver après les fêtes de Pâques à Nimègue, où il voulait tenir les Etats. Louis ne vint que pour chercher à se défendre, nia la conférence qu'on lui reprochait avec Lothaire, et ne put retenir ses

(a) *Annal. de Saint-Bertin,* ub. sup. — Nithard, l. I.

plaintes sur la diminution de son partage qu'il avait publiquement acceptée. Ces plaintes ne firent qu'irriter d'autant plus l'empereur, qui, par un discours prononcé aussitôt en pleine diète, déclara qu'il enlevait au roi de Bavière la France orientale, dont il l'avait gratifié à Thionville. Si cette mesure était conforme à la clause qui lui avait laissé dans ce même acte le droit de revenir sur ces générosités dans le cas où ses enfants s'en rendraient indignes, ce n'en fut pas moins une faute grossière qu'en privant un de ses fils de cette portion de la France, il l'attribuât en même temps au jeune Charles, contre lequel il accumulait de plus en plus la haine jalouse de ses aînés (a).

Qui sont dépouillés en faveur du jeune Charles.

Nous savons pourquoi la conduite de Pépin contraste si nettement avec celle des deux autres rois. Personne ne se montra plus souple et plus pacifique. Il se garda bien d'aucune alliance qui aurait pu lui mériter les reproches de l'impératrice, et lui attirer de son père des sévérités qu'elle savait trop lui inspirer au besoin. Une diète devait se tenir à Quiercy-sur-Aisne à la mi-septembre. Il était outre-Loire, dit-on, et dans cette partie de la Touraine qui appartenait encore au Poitou, se tenant prêt, sans doute, à tout événement, lorsqu'il reçut l'ordre de se rendre à Quiercy. Il se hâta d'obéir, et, sur le point de partir, il signa, en la datant du 3 septembre 834, et de la vingt-quatrième année de son règne, une confirmation des priviléges accordés précédemment par son père à l'abbaye de Grasse (**17**). C'était à la demande d'Agila, alors abbé, qui avait fait exprès le voyage. Cette abbaye avait été fondée vers 778 sous le vocable de Notre-Dame au diocèse de Carcassonne. Charlemagne et Louis le Débonnaire l'avaient tour à tour protégée. Pépin reçut le dignitaire ecclésiastique avec une grande affabilité, et la charte qu'il lui accorda, datée de Saint-Martin en Campagne (**18**), fut probablement la dernière qu'il eut l'occasion de promulguer.

Politique astucieuse de Pépin.

Il favorise l'abbaye de Grasse.

(*a*) Thégan, *in h. ann.*

D'autres bonnes œuvres du même genre, faites par Pépin à la persuasion de son pére, prouvaient alors, soit sa docilité à tout ce qui pouvait faire croire à un retour sincère après les égarements de sa politique violente, soit l'habileté qu'il savait mettre à se ménager les bonnes grâces de ce père dont il comptait bien profiter. Car c'est toujours le risque où s'engagent les natures équivoques, de se laisser légitimement soupçonner d'agir trop souvent avec moins de franchise que de calcul. Quoi qu'il en soit, il nous faut raconter tout ce qui paraît être à sa décharge devant l'histoire, et nous ne devons pas omettre les deux faits suivants.

Il augmente les bâtiments de Saint-Jean-d'Angély,

Nous l'avons vu naguère se montrer gracieux envers les religieux de Saint-Jean-d'Angély. Comme toutes les autres, cette maison avait eu à souffrir des exactions suscitées par les désordres dont la France et l'Aquitaine subissaient les tristes contre-coups. C'est pour les réparer autant que possible que les moines réclamèrent du roi Pépin I[er] une confirmation de leurs privilèges et possessions que le prince leur accorda en 838, dans un voyage de quelques jours qui l'avait ramené aux rives de la Boutonne.

Et reconstruit la cathédrale de Saintes.

Ce fut lui aussi qui fit reconstruire la cathédrale de Saintes, bâtie à la fin du VI[e] siècle par l'évêque saint Palais sous le vocable des deux saints apôtres Pierre et Paul, et que diverses catastrophes avaient ruinée presque entièrement. Cette œuvre imposante qu'avait inspirée comme tant d'autres la piété de Louis le Débonnaire, ne résista pas aux ravages des Normands, qui devaient bientôt ruiner l'Aquitaine. Plusieurs fois rebâtie, elle le fut en dernier lieu au XIV[e] siècle dans le style gothique de la seconde époque ogivale, qu'on lui voit encore aujourd'hui, après avoir été dépouillée en 1790 de sa couronne épiscopale. Deux raisons avaient sans doute contribué à cette grande entreprise, une des dernières de Pépin : c'est qu'il était comte de Saintes en même temps que roi d'Aquitaine, et que l'évêque, qui ne manqua pas sans doute de joindre ses félicitations au bon

vouloir de l'empereur, était toujours ce même Atton qui, d'abord abbé de Saint-Hilaire de Poitiers, et tenant par des liens de parenté à la famille impériale, occupait le Siége de Saintes depuis l'année 799 (a).

A Quiercy, où Pépin ne manqua pas de se rendre au mois de septembre, il reçut l'accueil le plus affectueux, au moins en apparence, de son père et de Judith. Il y avait à exploiter sa complaisance, à quoi il ne se refusa point comme on en était convenu. Il promit d'être d'autant plus un bon frère pour Charles qu'il en espérait d'avantage; il alla jusqu'à lui céder volontiers le Maine, qui lui appartenait, et à porter ses vassaux de cette belle province à passer sous le joug de leur nouveau prince; et pendant qu'après la diète celui-ci se rendit au Mans pour y recevoir les hommages de ses nouveaux sujets, Pépin s'achemina vers l'Aquitaine et revint à Poitiers, qu'il habitait ordinairement, et qu'il regardait comme la capitale de ses Etats. Pépin favorise l'élévation du jeune prince Charles et lui cède le Maine.

Ainsi tout semblait consommé à l'égard du jeune roi, que son père préposait à une grande portion des Etats de ses autres enfants. Sa royauté avait été consacrée par le suzerain lui-même, sous la volonté duquel tout semblait plier; mais cette couronne de Neustrie que l'empereur venait de poser sur sa tête de ses propres mains, en pleine assemblée et aux applaudissements unanimes de la cour, n'était pas, il s'en fallait de beaucoup, un signe de paix inaltérable. Nous ne tarderons pas à voir combien de telles illusions devaient être, au contraire, le signal de déplorables tempêtes.

Le dernier voyage de Pépin lui avait causé d'autant plus de fatigue qu'il avait été plus improvisé, et accompagné de plus de circonstances au milieu desquelles il s'était plus contraint. Il arriva à Poitiers déjà malade, au mois de novembre 838, vit son état empirer chaque jour pendant un mois, et s'éteignit le 13 décembre, à peine âgé de trente-six ans. Mort du roi Pépin Ier.

(a) Du Tems, II, 347. — Rainguet, *Biographie Saintongeoise,* p. 447.

Ses enfants.

De sa femme Ingeltrude, qu'il avait épousée en 822, laquelle était fille du comte de Madrie (19) et sœur de Robert le Fort, il avait eu deux fils, Pépin, qui lui succéda, et Charles, qui, obligé plus tard d'embrasser la vie monastique, devint évêque de Mayence et y mourut en 863. Il eut aussi deux filles, dont l'aînée, Mathilde, épousa Gérard, comte d'Auvergne, et l'autre Ratier, comte de Limoges.

Sa sépulture.

Pépin fut inhumé dans l'église de Sainte-Radégonde, et non dans celle du monastère de Sainte-Croix, comme l'ont dit quelques annalistes mal renseignés (20). Ingeltrude, morte peu de temps après lui, reçut la sépulture dans la même église, et à ses côtés, disent les historiens, ce qui est péremptoire dans la question. Ce qui ne l'est pas moins, c'est l'affirmation d'un manuscrit de la bibliothèque Richelieu qui indique la place de cette sépulture « derrière le grand autel, dans la partie Sud du déambulatoire qui avoisinait le cloître ». — Du temps de Pépin (a), l'Aquitaine enveloppa dans son gouvernement l'Autunois, dans lequel se trouvaient le Nivernais et cette partie de la Bourgogne qu'on appela le Charolais (b). Parmi ses ministres se trouvèrent nos évêques de Poitiers, Fridebert et son successeur Hébrouin.

Ses monnaies et ses diplômes.

Ses monnaies sont fort rares, mais curieuses en ce qu'elles offrent, d'un côté, le nom du roi d'Aquitaine, et de l'autre, le monogramme de Sainte-Croix de Poitiers : Ainsi sont deux deniers d'argent trouvés, en 1858, à Imphy, bourg d'un millier d'habitants dans la Nièvre. Ces types paraissaient avoir été frappés à Melle, sous l'abbatiat de Gerberge, qui prolonge encore son long gouvernement de l'abbaye jusqu'en 840 (21).

Les actes de son règne sont datés de deux formules différentes. De 814 à 832, c'était : *Pépin, par la grâce de Dieu, roi des Aquitains;* après cette année, et jusqu'à sa mort , ce fut : *Pépin, par la permission et la grâce de*

(a) *Bulletin des Ant. de l'Ouest,* XIII, 15.

(b) *Revue de numismatique,* 1858, p. 218.

la divine Majesté (a). Cette dernière façon de parler de lui-même annonçait-elle, depuis ses révoltes, une idée plus absolue de sa position royale qui avait souffert de si amères et parfois de si justes contradictions? N'était-elle qu'une affirmation plus explicite d'une autorité qu'il entendait mettre sans partage sous la protection de la majesté divine dont il voulait uniquement relever? Tout cela serait possible dans un prince qui, par une fatale erreur, se croyait moins obligé d'obéir en rien parce qu'on avait abusé contre lui d'un pouvoir dont il attendait plus de justice.

Le milieu agité dans lequel vécut, depuis la fatale année 832, ce malheureux prince, indique moins ses vertus que ses défauts et ses vices à ceux qui voudraient l'étudier à fond. Il n'eut guère d'occasion d'édifier par les unes, et trop souvent les autres allèrent en lui jusqu'au scandale. Il était un de ces hommes trop peu rares à qui la religion qu'ils respectent ne sert pas assez de contre-poids contre des passions qu'ils ne veulent pas combattre : hommes dont la vie, par cela même, devient une alternative continuelle de bons exemples et de mauvaises actions. Ainsi, tout en dépouillant au besoin les monastères, selon que l'avarice ou de prétendus besoins d'Etat oblitéraient en lui le sentiment de l'honnêteté publique et le respect de la propriété, il avait bien l'intention de réparer ces offenses à Dieu et aux hommes par des restitutions et des fondations charitables. Il donnait des témoignages habituels de foi en ne voyageant jamais sans faire porter avec lui des reliques de quelques saints (**22**), et nous l'avons vu donner aux religieux de grandes preuves de sa confiance et de son respect. Mais les violences de la colère étaient aussi trop fréquentes, et des retours passagers ne réparaient pas toujours les maux qu'elles avaient causés. Au reste, sa facilité à employer les ruses et les détours des conspirateurs s'était exercée en une foule de circonstances, et il l'employa

Son caractère moral

(a) *Art de vérifier les dates*, IX, 230.

tantôt contre un parti, tantôt contre l'autre de ceux qu'il patrona tour à tour selon les vues de son ambition et de ses intérêts. Ses contemporains qui, sans l'avoir beaucoup fréquenté, pouvaient en juger avec plus d'indépendance, ne le flattent pas sur le côté moral de sa conduite, et cachent peu les travers de sa vie privée, dont le public était trop prévenu quand il n'en était pas témoin. De ce nombre est surtout le savant Reginon, abbé de Prum, au diocèse de Trêves, auteur d'une intéressante chronique, continuée par lui jusqu'en 906 (a). Il y parle beaucoup de Pépin, et s'exprime sur son compte en homme qui savait pertinemment à quoi s'en tenir. Pépin, d'après lui, avait souverainement négligé ses devoirs de prince, et cette négligence n'avait pas peu contribué aux hardiesses des Normands, qu'il n'appartenait en effet à personne autant qu'à lui de surveiller et de repousser des côtes du Poitou. Il fallait bien d'ailleurs que Louis le Débonnaire connût son peu de bravoure ou d'aptitude à la guerre pour avoir toujours confié à des seigneurs subalternes la défense du pays. On le vit toujours appeler son fils près de sa personne pour toutes les expéditions projetées contre la rébellion de ses enfants ; mais toujours ces expéditions manquèrent, et Pépin n'y trouva aucune occasion de se montrer glorieusement. Le secret de cette inaction était dans les écarts de sa conduite privée, qui allèrent jusqu'à la débauche dans les orgies de la table et d'autres plus ignobles encore. Il en était venu à être toujours dans l'ivresse, ce qui avait fini par altérer sa raison, si bien qu'il ne mourut qu'après avoir perdu depuis quelques semaines le sentiment de son existence, affaissé dans une sorte de stupidité (**23**). Louis, insuffisant lui-même à sa propre tâche, n'avait pu prévenir les désordres qui dégradaient son fils et dans lesquels un trop grand nombre de seigneurs se vautraient comme lui. On eût dit que

(a) *Reginonis abbatis Prumiense Chronic.,* apud Pistorium : *Rerum Germanic. Script.,* 1re p. — Duchesne, *Histor. Normannorum scriptores antiqui.* — Dom Rivet, *Hist. littér.,* VI, 148 et suiv.

l'empereur n'avait donné l'Aquitaine à ce prince que pour s'en décharger lui-même ; il n'y avait gardé que des droits de suzeraineté pour y distribuer les honneurs et les places. En un mot, l'esprit de Charlemagne n'était plus là, et la décadence de sa race préparait activement le règne de la féodalité qui s'avançait à grands pas.

Et cependant on lui rend cette justice de reconnaître que dans son gouvernement d'Aquitaine, Pépin Ier se conduisit souvent d'après les principes de l'équité, et avec une droiture qui, avant ses égarements de conduite, lui avait mérité l'estime de ses sujets. Surtout il avait gardé le respect de la nationalité de ses peuples, et cette dernière considération n'entra pas médiocrement dans la lutte qu'ils soutinrent en faveur de sa dynastie. Avant d'entrer dans ces détails, arrêtons-nous quelque peu à d'autres faits qui marquent encore pour notre pays le cours si agité de cette année 838.

Peu de temps avant la mort de Pépin, celle de Fridebert laissa vacant le siége de Poitiers. On ne doit pas douter que la nomination de son successeur n'ait été due en partie à l'influence de Pépin, dont il était le chancelier depuis sept ans. Son nom figure, dès 831, parmi les signataires d'un diplôme accordé cette année à l'abbaye de Cormery (**24**). C'était Hébrouin, que sa parenté rattachait aux comtes du Maine, étant petit-fils, par son père, de Roricon Ier, et neveu de Bernard, comte de Poitou et de Septimanie. De telles alliances lui furent profitables, si l'on peut qualifier ainsi des bénéfices nombreux qui enrichissaient des titulaires que l'Eglise a toujours désapprouvés. Ainsi, il était déjà pourvu en 833 de l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire, lorsque son oncle, Roricon II, obtint encore pour lui, par la faveur de Pépin, le monastère de Saint-Maur-des-Fossés, où le corps du saint n'avait pas encore été transporté (**25**). Tant d'honneurs dans un âge où l'ambition naturelle à un jeune homme de haute race devait le pousser vers le maniement des affaires, ne purent qu'éblouir le jeune prélat : il était

Hébrouin, XLIIe Evêque de Poitiers.

Caractère de ce prélat.

grand déjà aux yeux du monde, et les membres du clergé, qui attachaient plus d'importance à la sainteté d'une vocation éminente qu'aux avantages temporels qu'on en pouvait retirer, durent voir en lui un évêque plus anxieux de son avenir que de l'éminence de sa mission (a). Il paraît que l'abbatiat de Saint-Hilaire était devenu un complément du siége de Poitiers, car aussitôt nanti de celui-ci, l'autre lui fut donné comme à son prédécesseur. Le clergé séculier et régulier trouva donc en lui un guide plus sûr, quant aux intérêts matériels, qu'à ceux des âmes. Il ressembla surtout à bien d'autres évêques de ces temps difficiles, lesquels, abandonnant les soins de la direction spirituelle à des clercs ou à des religieux, se jetaient plutôt dans les négociations ou les litiges, et parvenaient toujours à les faire réussir auprès des grands. L'habileté d'Hébrouin devait avoir déjà une certaine réputation aux premiers jours de son épiscopat, car, peu de temps avant la mort du roi d'Aquitaine, il avait été pris pour arbitre entre Aldérik, évêque du Mans, et Sigismond, abbé de Saint-Calais (**26**), relativement à la juridiction que l'un et l'autre prétendaient sur ce monastère.

Mais tout cela n'était encore qu'un rôle bien secondaire devant le prochain avenir qui allait lui ouvrir une carrière d'action politique. Nous ne tarderons pas à le voir à l'œuvre, et nous le jugerons avec l'histoire, moins par ses gestes que par l'intention qui les aura inspirés.

(*a*) Dom Bouquet, VI, 670.



NOTES DU LIVRE XXVII

Note 1

La Fontenelle croit (*Histoire des Rois et Ducs d'Aquitaine*, p. 197 et note 47) que ce nom doit se traduire par une des nombreuses *Fayes, Faya,* encore connues dans le Poitou, *Faye-l'Abbesse, Faye-sur-Ardin,* etc. Nous pensons, tout bien examiné, qu'il s'agit du hameau que nous signalons ici, parce qu'il est nommé plusieurs fois dans des actes de l'abbaye de Nouaillé, depuis 1270, parmi ses prieurés. Si rien ne prouve que, trois siècles auparavant, ce titre ne fut pas encore donné à la villa dont il s'agit, mais dont nous voyons qu'elle appartenait bien à la célèbre abbaye, rien ne prouve non plus que le Fay ne soit pas devenu un prieuré en titre après la conclusion de l'affaire d'Agnaldus. (Cf. Redet., *Dictionn.,* p. 163.)

Note 2

Ce hameau est le village de Bouresse, *Boeritia.* C'était, d'après un acte de 904, une église de Notre-Dame, appartenant à l'abbaye de Nouaillé, et de la viguerie de Civaux. Elle était entourée d'une grande forêt, très voisine de celle du Fay, et qui se confondait probablement avec elle. L'abbé de Nouaillé était, avant 1790, seigneur châtelain de la paroisse, il nommait à la cure, enclavée dans l'archiprêtré de Lussac. L'église, sous le vocable de l'Assomption, est du XI[e] siècle, avec de curieux chapitaux historiés. Le bourg possède encore quelques maisons du moyen âge, et dans son cimetière des pierres tombales remarquables. Bouresse, à trois lieues Nord-Ouest de Lussac, est une des treize communes de ce canton, et n'a pas moins de 1,200 à 1,500 habitants.

Note 3

Crémieu, *Cremiacum,* bourg et chef-lieu de canton de l'Isère ; a 2,500 habitants. C'était, au IX[e] siècle, un château royal.

Note 4

C'est la petite ville de Saint-Filbert, devenue un chef-lieu de canton de la Loire-Inférieure, et survivant aujourd'hui avec une population

de 3 à 4,000 âmes à la ruine de son abbaye, dont il ne lui reste que l'église devenue paroissiale.

Note 5

Concha; nos auteurs en ont fait une sorte de lieu d'abordage, dont ils ne disent pas la situation, et qui, en réalité, n'était autre que le port ainsi nommé à cause de sa forme hémisphérique.

Note 6

Adhémar de Chabannais est un de ceux qui tournent en une défaite complète cette victoire du comte d'Herbauge. Mais il vivait au commencement du XI[e] siècle, et ne peut guère infirmer ce que raconte sans hésiter un historien du IX[e] comme Ermentaire, qui produit le fait dans ce sens. Cet Ermentaire était venu à Noirmoutier avec les autres moines envoyés de Jumièges en 674. Il assista à toutes les transmigrations que les religieux de cette maison durent faire de 836 à 862 en divers lieux du Poitou, pour sauver les reliques de leur saint Filibert, à Grand-Lieu ou Déas, à Cunaud et à Mossay. Ce fut en ce dernier lieu qu'il mourut, en 860, revêtu depuis cinq ans de la charge d'abbé. Toujours auprès des saintes reliques dans ce pénible voyage, nul mieux que lui ne pouvait en dire les laborieuses péripéties. C'est ce qu'il fit en deux livres de la *Vie de saint Filibert,* en un style assez bon pour son siècle. On la trouve dans le V[e] volume des *Actes* de Mabillon, et on peut la consulter avec confiance, car elle est écrite avec autant de sincérité que de candeur. (V. Dom Rivet, V, p. 315.)

Note 7

Annal. de Saint-Bertin, ad ann. 836. — Les *Annales de Saint-Bertin* sont ainsi nommées parce qu'elles furent découvertes en un manuscrit du IX[e] siècle dans la célèbre abbaye de ce nom, appelée d'abord *Sithiu,* au diocèse de Saint-Omer. On n'en connaît pas l'auteur, qui était certainement étranger au monastère, dont il parle sans plus d'intérêt que d'autre chose. On le croit de quatre ou cinq auteurs, à la variété de la diction et à la différence de leur méthode. Ils se seraient succédé pour raconter les événements de leur temps de 741 à 861 ; et ce qui ne laisse pas douter de cette pluralité des auteurs, c'est que les cinq parties du manuscrit sont d'autant d'écritures dissemblables. On y voit une grande impartialité à l'égard de Charles le Chauve, qui n'a pas été si bien traité par l'annaliste de Fulda. Les *Annales de Saint-Bertin* ont été recueillies parmi les

Historiens de la France de D. Bouquet, et font partie de ses tomes VI, VII et VIII. (V. D. Rivet, *Hist. littéraire de la France,* V, 504 et suiv.)

Note 8

Le Pont-de-la-Fourche, *Furca Pontus,* à cause de la configuration de cette petite rade, où l'on voit encore, près de Beauvoir, la réunion de deux étiers ou canaux qui se dégorgent dans la mer après être partis des marais voisins du continent.

Note 9

L'*Ampennum* d'alors est certainement représenté aujourd'hui par le moulin de l'*Ampan,* dont les ruines romaines sont mêlées au sol environnant, et que Beauvoir a remplacé au moyen âge, comme son nom l'indique assez. Ce dernier est devenu chef-lieu de canton de l'arrondissement des Sables-d'Olonne, et a 2,500 habitants. — Beauvoir n'a son nom dans les chartes qu'au XIe siècle, et doit être une reconstruction de l'ancien *Ampennum.* On en trouve une preuve dans ce fait que Beauvoir était devenu, dès le XIIe siècle, un prieuré de Noirmoutier, sans doute après la ruine d'*Ampennum,* dont on voyait encore au XIVe siècle une forte tour détruite alors par les Anglais. Comme le prieuré des Bénédictins avait été reconstruit et repeuplé après plusieurs catastrophes, les populations se réunirent enfin autour du dernier couvent reconstruit, et contribuèrent à y faire une petite ville de quelque importance par ses rapports de commerce avec les îles voisines et le continent. Plusieurs communautés s'y établirent dans la suite, tels que les Dominicains, les Mathurins, et des Ursulines. L'église paroissiale est sous le vocable de saint Filbert : c'est un beau monument du XIIe siècle, dénaturé malheureusement plusieurs fois, de façon à ne rien laisser aux regards de l'archéologue que des restes de son ancienne splendeur. Nous croyons à l'identité primitive des deux localités avec les Bollandistes, le P. Chifflet *(Hist. de Tournus),* et plusieurs autres, parmi lesquels, en dernier lieu, M. Ed. Gallet, auteur d'une *Histoire de Beauvoir-sur-Mer* (in-12, Nantes, 1868).

Note 10

Varennœ ou *Varinnœ,* aujourd'hui le Bois-de-Céné, *de Bosco Cœnaio,* ainsi nommé sans doute de son terrain humide. *Varinnœ* ou *Varennœ* en était synonyme, et a produit notre mot *garenne.* Son dernier nom latin indique pour cet endroit une modification du

moyen âge avec son église de Saint-Etienne qui suppose une paroisse établie là avec son église dès ou avant 836. Bois-de-Céné a aujourd'hui 1,800 habitants, et est une commune du canton de Challans.

Note 11

Paux, *Palum,* localité de 1,800 âmes, dans la Loire-Inférieure, canton de Machecoul. On voit que dès ce temps il y avait une église paroissiale. Elle est arrosée par le Faleron, et est devenue en 1790 du diocèse de Nantes.

Note 12

Ermentaire était abbé de Noirmoutier à cette époque. C'est lui qui écrivit la relation des miracles dont nous parlons ici, et à qui on a faussement attribué une *Vie de saint Filibert* qui était trop mal écrite pour être de lui, comme on peut le voir dans Mabillon, *Act. Bénéd.,* tome II, de la page 816 à 825. Dom Rivet établit d'ailleurs que cette relation, au style poli et plus élégant, n'était qu'une révision de celle d'Ermentaire, qui n'avait d'abord écrit qu'avec beaucoup moins d'agrément et de distinction. Mais celui qui avait été chargé de ce second travail par l'abbé Cochin, successeur de saint Achard, aurait cependant profité des notes recueillies par Ermentaire, qui, ayant vu tout ce qu'il raconte, ne cessait pas d'être un homme à la bonne foi duquel on pouvait s'en rapporter.

Note 13

La Trébie est une rivière d'Italie qui descend des Apennins et se jette dans le Pô. C'est sur ses bords que le monastère de Bobbio avait été construit.

Note 14

Thégan était coadjuteur de l'évêque de Trèves Hetti, et fut témoin des trames ourdies contre Louis le Débonnaire qu'il aimait et dont les vertus excitèrent d'autant plus son attachement et sa pitié. Il détesta donc surtout le parti de Lothaire, et s'étudia, dans son récit des événements contemporains, à dévoiler les perfidies des évêques ambitieux et des courtisans sans pudeur qui suivaient la fortune de ce fils dénaturé. Son récit est écrit avec une simplicité qui témoigne de sa bonne foi. Walafride Strabon, théologien et poète de l'époque, loue Thégan pour son talent, pour la pureté de ses mœurs et de sa doctrine. Son histoire fait partie de la collection d'André Duchesne et du tome III de celle de Guizot.

Note 15

Reginonis abbatis Prumiensis Chronicon, lib. II, ad ann. 853. — Reginon était religieux dans l'abbaye de Prum. Il y entra sans aucune teinture des lettres et parvint en moins de six ans à se faire un fond de savoir qui le porta bientôt à cultiver la littérature, les arts et les sciences, et lui procura la prévôté, c'est-à-dire le second rang dans son abbaye, dont enfin il devint abbé. Les troubles de son temps lui attirèrent des disgrâccs, sans le faire méconnaître de ceux qui rendaient justice à ses intentions et à son talent. Il en profita pour écrire sa *Chronique*, qui commence au Ier siècle de l'Eglise et se continue jusqu'en 906. On y trouve beaucoup de détails pour l'histoire de la France et de la Germanie. Elle n'a pas été imprimée, et ce qu'on sait par elle vient d'un manuscrit de l'abbaye de Prum.

Note 16

Thaizé, *Thesayum*, *Taesé*, était depuis longtemps au XIVe siècle une église paroissiale de Notre-Dame relevant du prieuré de Notre-Dame du château de Loudun. Elle est aujourd'hui du canton de Thouars, dont elle n'est éloignée que de 2 kilomètres au Sud-Est, et n'a que 6 à 700 habitants. Cette population n'était guère que de 400 âmes au commencement de notre siècle. Le territoire de cette commune est arrosé au Nord-Ouest par le Thouet. L'histoire se tait sur l'origine celtique de ce lieu, qu'il ne faut pas confondre avec celui du même nom qui se trouve traduit dans les chartes par *Iscia*, et qui a une église de Saint-Pierre, dans le canton de Ruffec (Charente).

Note 17

Grasse, *Monasterium Grassinense Septimania*, sur l'Othieu; petite ville de 1,500 âmes, chef-lieu de canton de l'Aude, à 20 kilomètres Sud-Est de Carcassonne. (V. encore ci-dessus, p. 242.)

Note 18

Saint-Martin-en-Campagne. Ce lieu, que La Fontenelle place *à la gauche*, c'est-à-dire, sans doute, sur la rive Sud *de la Loire*, ne nous apparaît pas dans les cartes, ni dans les dictionnaires de géographie. Il est donc probable qu'il faut ici reconnaître une inexactitude, ou une mention de lieu qui n'existe plus, car l'unique localité de ce nom connue aujourd'hui est un village de 600 âmes, situé dans le canton d'Envermeu (Seine-Inférieure), et ne peut convenir en rien à l'affaire en question.

Note 19

Madri ou Madrie, *Madriacum,* était le nom d'un village de Neustrie situé dans le département actuel de l'Eure, et chef-lieu d'un pagus appelé encore au VIIe siècle *Pagus Madriacensis.* Leufroi y fonda en 692 un monastère de Sainte-Croix, en souvenir d'une croix que saint Omer y avait élevée après l'apparition d'une croix lumineuse dont il avait été favorisé. Le monastère y fut mis tout d'abord sous la règle de saint Benoît. Elle fut ruinée à partir de 1726 par les abbés commandataires, et réunie en 1741 au petit séminaire d'Evreux. Ce lieu est connu sous le nom de la Croix-Saint-Leufroi ; il posséda le titre de baronnie, et n'est plus qu'une bourgade de 800 âmes, du canton de Caillon.

Note 20

Par exemple Besly, qui le fait mourir au mois de novembre ; mais Adhémard de Chabannais, *in ann.* 838, et Richard de Fleury, dans sa *Chronique,* tiennent pour Sainte-Radégonde, et par leur temps si rapproché de la mort du prince, ils devaient ne pas se tromper. La *Chronique de Maillezais* tient aussi pour Sainte-Radégonde. Enfin c'est encore la tradition monastique de Sainte-Croix. — Richard, abbé de Fleury ou Saint-Benoit-sur-Loire, vivait au Xe siècle et en fut l'un des plus savants hommes. Il mourut le 16 février 979, après avoir recueilli dans plusieurs voyages qu'il fit en Aquitaine plutôt des notes qu'une *Chronique,* dont le P. Labbe nous a conservé de précieux restes dans sa collection de monuments écrits pour l'histoire de ce grand pays.

Note 21

On lit sur ces types : *Pippinus, gratiâ Dei, rex Aquitanorum.* — *Pippinus, ordinante divinæ Majestatis gratiâ.*

Note 22

Cet usage était habituel alors aux princes, et les *Annales de Metz, ad ann.* 757, disent que Pépin le Bref n'y manquait pas, voulant d'ailleurs que ceux qui lui prêtaient serment jurassent sur les reliques qu'il leur faisait présenter.

Note 23

Reginonis Chronicon, ad ann. 853. — Quand D. Vaissette assure, dans son *Histoire du Languedoc* citée par La Fontenelle, que l'histoire ne peut reprocher à Pépin que sa part dans les rébellions

contre son père, il n'avait pas lu sans doute le passage de Reginon que nous venons de citer; il n'avait pas lu non plus la *Chronique anonyme de Saxe.* Ce sont deux auteurs des IXe et Xe siècles, qui ont très bien pu savoir ce qui s'était passé cinquante ans avant eux.

Note 24

Cormery, *Cormeriacum,* abbaye bénédictine fondée entre Tours et Loches avant 737, car on a d'elle un cartulaire daté de cette année : ceux qui attribuent sa fondation à l'an 870 oublient que Charlemagne n'en fut que le restaurateur, aussi bien que Rihier, abbé de Saint-Martin de Tours, qui, en la relevant, la soumit à son monastère. Cormery était sous le vocable de saint Paul, et embrassa, au XVIIe siècle, la réforme de Saint-Maur.

Note 25

Les reliques de saint Maur n'y furent portées que du temps de Charles le Chauve, afin de les soustraire aux Normands. — Saint-Maur-des-Fossés, *Monasterium Sancti Mauri Fossatensis,* est à 2 lieues Sud-Est de Paris, sur la Marne. C'était le chef d'Ordre de la congrégation de Saint-Maur qui s'y établit en 1618.

Note 26

Dom Bouquet, VI, 300 et suiv. — Saint-Calais, *Monasterium Sancti Karilesi,* fondé vers 536, au diocèse du Mans, par le saint dont il prit le nom plus tard. Il était sur la petite rivière d'Anisole. C'est maintenant une ville de 4,000 âmes, chef-lieu d'arrondissement de la Sarthe, à 40 kilomètres Est du Mans.





LIVRE XXVIII

Depuis la mort de Pépin Ier, roi d'Aquitaine, jusqu'a la bataille de Fontenay-en-Puysaie

(De 839 à 841)

Ce qu'était l'Aquitaine à la mort de Pépin.



Pour bien comprendre les faits qui vont suivre, nous avons besoin de nous rappeler quelle était, à la mort de Pépin, l'étendue de notre Aquitaine, qui avait formé la surface de ses Etats. Elle était donc bornée par la Loire depuis sa source dans les Cévennes jusqu'à son embouchure dans l'Océan, par les Pyrénées et la Septimanie à l'Ouest et au Midi. Elle renfermait donc toute la partie de la Touraine et de l'Anjou que baigne la rive gauche de la Loire. Ainsi ce royaume comprenait les trois anciennes provinces de l'Aquitaine, et par conséquent l'Albigeois, le Velay et le Gévaudan qui furent plus tard compris dans le Languedoc. Pépin possédait même dans cette dernière province une portion considérable de la première Narbonnaise, c'est-à-dire tout ce qui compose aujourd'hui la métropole de Toulouse et les anciens comtés de Carcassonne et de Razès ou Limoux (1).

Intrigues de Judith en faveur de son fils.

Il semblerait naturel qu'à la mort de Pépin, son fils aîné, du même nom que lui, et quoique âgé seulement de quatorze ans, lui eût succédé en Aquitaine. Cet âge devait être

d'autant moins un obstacle aux yeux de Louis le Débonnaire, que lui-même avait reçu en naissant ce royaume des mains de Charlemagne. Le droit seul était contestable, car ceux qui l'invoquent en faveur de Pépin II oublient que l'Aquitaine était une partie de la France ; que les rois que lui avait donnés Charlemagne n'avaient jamais été établis comme héréditaires, ce qui eût impliqué une distraction formelle de la grande monarchie franque ; qu'il n'y avait eu d'exemple de cette hérédité, de Louis le Débonnaire à Pépin I[er], que par suite d'une convenance de famille dont la loi de succession au trône n'avait souffert aucune atteinte ; et qu'enfin lorsque un roi avait partagé un territoire entre plusieurs de ses enfants, et que l'un d'eux mourait, le peuple pouvait lui élire un successeur de son choix, ou laisser partager sa succession par ses autres frères (a). — Il semblerait donc que, dans le cas présent, l'empereur n'avait pas tout à fait à se guider d'après la loi salique, mais à observer un usage consacré déjà par les habitudes nationales. Dès lors, il ne s'agissait plus pour lui de recourir à un droit qu'il avait exercé légalement, lorsque en 832 il déposséda Pépin, dont les injures envers son père semblaient avoir effacé l'inviolabilité, et qui, d'ailleurs, s'était condamné lui-même d'avance en acceptant sa déchéance ultérieure s'il manquait à son nouveau serment de fidélité. Louis aurait dû raisonner d'après ces données qu'autorisaient en même temps la justice et la prudence.

Elle fait reconnaître le prince Charles pour roi d'Aquitaine.

Malheureusement il céda à d'autres considérations qui déjà trop souvent avaient déterminé sa conduite envers ses enfants ; ce fut encore Judith, qui, aimant mieux pour son fils Charles l'Aquitaine en entier qu'en partie, poussa son mari à une faute de plus, en le déterminant à exclure le jeune Pépin de l'héritage de son père. La stricte rigueur des principes, fût-elle appuyée sur des raisons, n'est pas toujours d'une politique habile, et le parti auquel Louis

(a) Cf. Mézerai, I, 507.

inclina de dépouiller ses petits-fils au profit de son dernier-né fut une autre maladresse qui recommença pour lui et les siens un enchaînement de pitoyables infortunes.

En effet, à peine Pépin Ier avait-il fermé les yeux, que l'impératrice, de concert avec son mari, songea à reprendre avec Lothaire des négociations que les événements avaient interrompues, mais dont Judith n'avait jamais abandonné la pensée : il s'agissait encore de faire du roi d'Italie un protecteur pour son fils ; car il lui importait d'empêcher qu'après la mort de l'empereur, qu'elle pressentait déjà, Lothaire ne se liguât avec ses frères contre le jeune prince qu'elle avait fait nantir d'une partie de leurs Etats.

Un conseil fut donc réuni où l'on décida tout d'abord que les jeunes fils de Pépin seraient exclus de la couronne, tant par suite des mécontentements donnés par leur père que parce qu'on reconnaissait qu'un partage de ce royaume entre eux ne pourrait qu'affaiblir l'autorité et jeter dans le pays de redoutables ferments de guerre civile.

On ne craignait pas le roi de Bavière, trop éloigné de l'Aquitaine pour venir l'inquiéter ou y rien prétendre.

Nouvelle révolte de Lothaire.

Lothaire, gagné à l'impératrice, qui lui avait promis de lui faire rendre la participation au gouvernement de l'empire, ne pouvait que devenir un allié plus utile que redoutable. De tout cela on conclut que, pour allécher Lothaire, mandé à Worms afin d'en conférer, on ferait à Charles une Aquitaine agrandie au Midi de tout ce que la France possédait encore au-delà des Pyrénées, et bornée alors par la Suisse et le Rhône d'un côté et par l'Océan de l'autre. Lothaire avait tout le reste, sauf la Bavière, qu'on laissait à son roi, sans la diminuer ni l'agrandir (a). Il accepta de bonne grâce ce partage, dont il avait voulu que son père demeurât l'arbitre. L'ambition de Judith parut ainsi satisfaite, et comme la cour ne se composait plus que de ses partisans, assurés de plaire à l'empereur en applaudissant à ce

(a) Daniel, II, 279. — Nithard, *Vita Ludov. Pii,* ad h. ann.

qu'il avait voulu, ce fut un concert d'approbation qui éclata à la nouvelle de ces arrangements. Ce n'était pas toutefois que le jeune Pépin n'eût trouvé dans l'assemblée des partisans qui fissent valoir son nom et le traitassent même hautement de roi d'Aquitaine, en soutenant avec un certain courage la justice de sa cause. Mais une telle protestation que pouvait-elle, quand l'immense majorité s'exprimait autrement ? Un seul des princes intéressés, le roi de Bavière, en conçut une profonde amertume. Il résolut étourdiment de se porter au-delà du Rhin pour s'emparer de toute la France germanique. Mais l'empereur, en l'apprenant, s'avança incontinent vers Mayence, mit aussitôt obstacle aux ferments de révolte, et le rebelle fut encore trop heureux de venir obtenir à ses genoux un nouveau pardon moyennant des promesses qu'il comptait bien ne pas tenir.

Le comte de Poitou Emenon proclame Pépin II à Poitiers.

Cependant tout ne se passait pas en Aquitaine selon les plans adoptés à Worms. Emenon, que nous avons vu revêtu de l'importante charge de comte du Poitou, avait le centre de son gouvernement à Poitiers, où Pépin I[er] avait habité souvent. Il y avait eu avec le roi d'Aquitaine des rapports fréquents, rendus plus intimes par des faveurs royales, et, depuis la mort de son ami, il avait gardé près de lui ses deux jeunes fils, dont il se considérait comme le tuteur. On ne lui aurait donc pas fait comprendre aisément qu'ils pussent devenir étrangers à ce beau royaume. Le droit pouvait lui paraître utile à invoquer, car en pareil cas, on s'abuse facilement sur le sens des lois ; mais au moins l'usage consacré jusque-là lui semblait favorable aux prétentions de ses pupilles, et il ne doutait pas que l'aîné du moins ne dût ceindre la belle couronne de son père. Il manifesta donc ses espérances à cet égard, et ne se reconnaissant aucun titre pour diviser le territoire, il se décida à lui donner pour roi l'aîné des deux princes qu'il patronait. Le roi, selon lui, devait être désormais Pépin II. Il savait d'ailleurs que par souvenir du prince qui les avait bien traités, et aussi par un principe de nationalité dans lequel

ils avaient vécu depuis un demi-siècle, le plus grand nombre des seigneurs aquitains aspiraient à voir régler ainsi cette importante succession; car en l'admettant, chacun gardait ses titres, ses richesses, ses habitudes princières; on avait encore pour soi le peuple, qui regrettait le monarque disparu et désirait sa dynastie. Emenon crut voir par toutes ces apparences qu'un coup de main réussirait, et, entouré des partisans du jeune prince, il n'hésita point à le proclamer roi, et il fut salué à ce titre par une grande partie des sujets de son père, dans le courant du mois de septembre 839 (a). Puis, sans perdre de temps, Emenon se met à la tête de plusieurs milliers de partisans, mélange d'Aquitains et de Francs, non moins persuadés par leurs intérêts que par le sentiment du pays, et se répand avec eux dans toute la contrée pour entraîner dans son parti tous ceux qui, en grand nombre, doivent se sentir émus par la double éloquence du fait et d'une parole dévouée.

Et pourtant une opposition se formait à cette entreprise difficile. Si quelques Francs se comptaient parmi les partisans d'Emenon et de son jeune pupille, un bien plus grand nombre en Aquitaine appartenait à l'opinion opposée, soit par préjugé de race, soit parce que ces grandes familles n'étaient retenues dans ce pays que par les avantages de la vie sociale, une existence plus douce dans un climat plus clément, des mœurs publiques empreintes d'une civilisation moins rude; soit enfin, et plus encore peut-être, parce qu'elles craignaient qu'un fils du roi dont elles avaient vu les désordres, ne succédât à ses vices aussi bien qu'à son pouvoir. Cette dernière considération ne semble pas être restée étrangère au parti que préféra un antagoniste d'Emenon, avec lequel celui-ci devait avoir à compter. Difficultés qu'il rencontre.

C'était l'évêque de Poitiers, Hébrouin, Franc d'origine, allié, comme nous l'avons vu, à la famille impériale, occu- L'évêque de Poitiers Hébrouin se déclare pour le parti opposé.

(a) *Art de vérifier les dates*, IX, 231.

pant de hautes positions qu'il devait autant à son mérite qu'à cette illustre parenté. Il ne pouvait oublier tant de liens que fortifiaient nécessairement les graves raisons qui l'éloignaient d'entrer dans une révolte ouverte. En tout cela la sagesse d'Emenon ne paraissait peut-être pas autant que la sienne. En s'attachant à la famille de son dernier roi, il cédait aussi à une pensée patriotique. Aquitain avant tout, né dans le pays, y tenant par ses ancêtres et par sa dignité comtale, il considérait trop peu cependant que cette dignité même il l'avait due bien moins au roi qu'à l'empereur, dont l'autorité n'avait pas cessé d'être supérieure en Aquitaine à celle de son fils. Il écoutait donc plus dans sa conduite le sentiment que le devoir ; et si Hébrouin, en prenant le parti contraire, avait de secrètes pensées d'ambition qu'on lui suppose gratuitement, toujours est-il que sa ligne était la plus régulière et la plus conforme aux intérêts de la paix qu'il devait préférer à tout.

Antagonisme entre Hébrouin et Emenon.

Quoi qu'il en soit, il y avait toujours eu entre ces deux hommes un antagonisme qui tenait autant à la diversité de leurs intérêts qu'à leurs convictions les plus profondes. Emenon, resté seul comte de Poitou depuis la disparition de son frère, s'était attaché à Pépin Ier, dont il était aimé ; le caractère plus sérieux, la position non moins respectée d'Hébrouin, l'intégrité de ses mœurs et de ses principes, lui faisaient supporter difficilement les folies du roi et les complaisances qu'Emenon ne devait guère manquer de leur accorder : Si l'on pense qu'à ces motifs dût se joindre aussi celui d'un sincère attachement à l'empereur, on comprendra comment l'évêque, d'ailleurs nanti dans son diocèse d'un caractère politique, ne crut pas pouvoir cacher au gouvernement le mouvement qui agitait déjà l'Aquitaine et s'opposait à ses intentions. Il s'exprima de cette pensée en une réunion des partisans de l'empereur tenue à Poitiers, et fut délégué vers lui avec quelques autres pour le prier de venir imposer par sa présence aux

fauteurs des troubles qui menaçaient le pays d'une guerre civile (a).

Hébrouin va trouver l'empereur et l'instruit des affaires d'Aquitaine.

Louis était alors dans la forêt des Ardennes, prenant le plaisir de la chasse. Déjà la fermentation des esprits commençait à produire ses fruits d'agitation et de désordre dans l'Aquitaine, où les têtes étaient plus ardentes ; les partisans de Pépin n'y ménageaient pas le parti français, et le mal était tel que l'évêque et sa suite demandaient qu'on y opposât une force puissante et immédiate : ce n'était pas moins que l'empereur lui-même qu'on appelait, ou du moins un roi qui le remplaçât et payât de sa personne : ce qui était significatif. De plus, les fauteurs de la révolte ne furent pas épargnés, non plus qu'on n'oublia de signaler ceux qui restaient fidèles à la cour d'Aix-la-Chapelle. De ces derniers étaient les deux gendres de Pépin I[er], Gérard, comte d'Auvergne, et Ratier, comte de Limousin, lesquels abandonnaient la cause de leur beau-frère, sous prétexte de sa jeunesse, comme si Charles qu'ils semblaient préférer eût été beaucoup plus âgé que lui, par leur naissance n'étant qu'à quelques mois de distance l'une de l'autre. Parmi les premiers, au contraire, on voyait en plus grand nombre les principaux officiers de l'Aquitaine, tels que les comtes de Bordeaux, de Limoges, de Saintes et de Périgueux. Mais dans toutes les provinces, quels que fussent leurs chefs, il y avait de flagrantes oppositions et deux partis qui se disputaient le trône pour leur roi préféré. Louis, qui aurait dû les prévoir, ne s'attendait pourtant à rien de semblable. Indigné au récit d'Hébrouin, il indiqua une assemblée à Châlon-sur-Saône (2), point plus facile à gagner par les seigneurs de l'Aquitaine et de la France septentrionale. Mais, sans perdre de temps, il prétendit protester contre les adversaires de ses idées, et déclara hautement qu'il élevait son fils Charles à la dignité de roi d'Aquitaine ; puis il dressa ses plans contre ce royaume qu'il comptait envahir,

L'opposition se développe en Poitou pour et contre les deux princes.

Diète de Châlon-sur-Saône.

(a) Bouchet, *Annal. d'Aquitaine*, p. 104, deuxième édition, in-f°, 1644.

et enfin vers la fin de septembre, il présida la diète de Châlon, où se trouvèrent un nombre considérable des grands d'Aquitaine; on y traita de tout ce qui concernait les affaires de Charles, et le jeune prince en fut solennellement déclaré souverain.

L'empereur passe en Aquitaine pour y combattre les révoltés; — Ses succès en Auvergne et en Limousin.

Mais il fallait soutenir cette grande décision par un coup de vigueur, et Louis, qui n'avait pas accoutumé ses peuples à lui en voir faire, dut être poussé à celui-là par l'énergie que l'impératrice savait lui inspirer au besoin. Il se dirigea donc vers l'Auvergne en quittant Châlon, et vint à Clermont, où il était convenu avec Hébrouin qu'il se trouverait dans les premiers jours d'octobre. Là il reçut des envoyés de l'évêque de Poitiers, parmi lesquels Raynaud, comte d'Herbauge, qui s'accordait peu avec Emenon. A voir ce qui se passa dans cette réunion, où fut prêté avec enthousiasme le premier serment fait à Charles, on aurait cru que le pays tout entier se tournait vers lui. Mais, au contraire, une guerre ouverte s'était déclarée, et le parti opposé se préparait à une résistance que seule la persévérance de l'empereur pouvait dompter. Il y avait sur les frontières de l'Auvergne et du Rouergue la forteresse de Carlât (3), où les partisans de Louis s'étaient retranchés et où ils comptaient tenir. Le château de Turenne (4) s'élevait à plus de vingt lieues vers l'Ouest au milieu d'un plaine montagneuse difficile à aborder, et posé sur une hauteur escarpée; là aussi, l'ennemi s'était renfermé, très décidé à une longue résistance. Mais, dans les deux châteaux, on apprit ce qui s'était passé à Clermont, et que l'empereur était suivi de troupes formées surtout de la noblesse et de la bourgeoisie des provinces conquises. Les deux places n'hésitèrent pas à se rendre, l'une après avoir capitulé, l'autre, sans même fermer ses portes qu'elle ouvrit à l'approche du monarque dont elle redoutait le courroux. Pendant ces opérations,

Charles et Judith à Poitiers.

Charles était parti pour Poitiers, où il arriva avec sa mère, et fut accueilli par des amis qu'avait préparés Hébrouin. Là il attendit son père, qui, très prévoyant, ne voulut pas

négliger un moyen qui devait agir le mieux sur les peuples. Il rendit, avant de quitter l'Auvergne, deux ordonnances qui forçaient les ateliers monétaires d'Angoulême et de Saintes à fabriquer des monnaies au nom de Charles, roi d'Aquitaine (a). Un peu plus tard, et quand ce prince se fut rendu maître plus incontesté du pays, son nom figura sur les monnaies de Melle, dont l'atelier était encore florissant. On en peut conclure que l'atelier de Poitiers, qui avait fonctionné pour les Mérovingiens, et dont on a des types de la troisième race, avait interrompu ses émissions à cette époque, sans doute à cause de la proximité de Melle, où les mines s'exploitaient toujours abondamment (b). Quoi qu'il en soit, l'empereur, maître de tout le pays qu'il venait de parcourir, arriva à Poitiers, où le zèle de ses partisans et surtout les efforts de l'impératrice et d'Hébrouin avaient assis solidement le nouveau roi. Une armée y avait été formée, afin d'être toujours prêt à appuyer le mouvement politique ; mais une soumission au moins apparente s'y était faite de façon à laisser croire qu'on n'aurait plus besoin de ce secours. C'est pourquoi Louis se hâta de la licencier.

En arrivant à Poitiers, il y avait trouvé l'évêque s'occupant activement des intérêts de la jeune dynastie qu'il avait contribué à introniser. Louis n'avait pas tardé à récompenser son zèle ; car, avant même que le prélat eût quitté Châlon, il avait été gratifié de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, dont l'abbé Hilduin I[er] venait de mourir (c). Cette dernière charge explique les soins qu'Hébrouin se donna à plusieurs reprises pour obtenir ou faire confirmer à la célèbre abbaye parisienne des donations que nous trouvons encore dans ses vieux cartulaires. L'une de ces concessions regardait le droit de navigation donné aux religieux, comme

Nouvelles dignités conférées à Hébrouin

(a) Verneil Puirasseau, *Hist. d'Aquit.*, II, 95.

(b) Besly, *Evesques de Poictiers*, p. 27 et 32.

(c) Fisquet, *La France pontificale*, archidiocèse de Paris, p. 71 et 271.

nous l'avons vu en 830 pour Noirmoutier, sur les rivières avoisinant le monastère, la Seine, la Marne, l'Yonne, l'Oise et la Saône (5).

Cette dignité lui donnait la direction de tout le clergé attaché à la chapelle du palais, et multipliait nécessairement ses relations avec la cour, c'est-à-dire qu'elle diminuait d'autant plus l'action directe et la surveillance sur le diocèse de Poitiers. L'archichapelain était donc alors ce que l'on a appelé depuis le grand aumônier de France (6).

Raynulfe nommé comte de Poitou en place d'Emenon.

Quant à Emenon, qui, dans cette affaire, avait obéi plutôt à une impulsion plus ou moins éclairée de son attachement qu'au conseil d'une ambition bien évidente, il n'avait pas attendu qu'on lui enlevât son gouvernement du Poitou. Averti du succès de l'empereur en Auvergne et en Limousin, apprenant presque aussitôt que l'impératrice et son fils se dirigeaient vers Poitiers, il s'était décidé à ne pas tomber entre leurs mains, et s'en était allé chercher un abri près de son frère Turpion, qui était comte d'Angoulême. Le vainqueur aurait pu l'y poursuivre et le traiter sévèrement; il préféra, selon les habitudes de son cœur toujours étranger à toute rancune, le laisser en paix dans cet asile qui lui paraissait inviolable. Il se contenta de lui ôter sa charge, et la donna, avec le comté, à Raynulfe, fils de Gérard, comte d'Auvergne, qui, par sa mère Mathilde, était neveu de Pépin II, quoique beaucoup plus âgé que cet oncle. Cette confiance dans un parent si proche d'un prétendant encore insoumis prouve combien les opinions étaient tranchées et les convictions profondes dans chaque parti. C'était la branche cadette qui entrait en possession de la province, mais nous verrons que pour cela son aînée n'en était pas définitivement exclue. Nous avons des preuves, au reste, qu'Emenon, protégé par la faveur que son frère s'était attirée, n'en continuait pas moins à traiter librement et publiquement ses affaires personnelles dans le Poitou, car, cette année 839, il donna à l'abbé de Nouaillé Godolenus, que nous avons vu figurer

précédemment à ce titre, des moulins sur la Clouère, avec des maisons et des terres situées à *Mesgoune,* sur le territoire de Vivonne. Or, ce Mesgoune est le nom traduit aujourd'hui par Mougon (7), village indiqué par Hincmar comme étant à dix milles de Poitiers, et autour duquel se donna la fameuse bataille de *Voulon,* si longtemps dite mal à propos de *Vouillé.*

Au reste Emenon ne fut pas le seul frappé à la suite de ces émotions dont il avait espéré une issue si différente. D'autres changements semblables se firent par mesure de sécurité, dans d'autres provinces de l'Aquitaine. Turpion fut confirmé pour l'Angoumois; Ratier devint comte de Limoges; Séguier eut Bordeaux, et Landry devint comte de Saintes. Jusque-là, Angoulême avait dépendu du comté de Poitou ou de celui de Bordeaux, car Turpion est cité deux siècles après comme ayant été le premier comte de l'Angoumois (a).

Séjour de Louis le Débonnaire à Poitiers.

Quand tout parut terminé et marcher vers un affermissement assuré de la nouvelle branche carlovingienne en Aquitaine, Louis voulut s'établir quelques mois à Poitiers, tant pour y asseoir plus solidement son fils que pour veiller aussi par lui-même aux chances de succès ou de variabilité des affaires. Il y habita le palais royal, toujours affecté à ses prédécesseurs (b), et y passa les fêtes de Noël, de l'Epiphanie et de la Purification, toujours occupé de soumettre à la domination de son fils quiconque refusait de se rendre ou semblait se plier difficilement au nouveau pouvoir. Les troupes parcouraient la contrée, recherchaient les partisans de Pépin II, les arrêtaient, et selon qu'on les voyait résister avec énergie ou céder à des circonstances impérieuses, ils étaient condamnés ou à la mort, quand des précédents fâcheux étaient mis à leur charge, ou à la prison, ou à l'exil. De ces derniers fut Bernard, cet autre frère d'Emenon qui

(a) *Histor. Episcop. et Consulum Engolismensium,* in ann. 839.

(b) *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest,* XII, 25.

l'avait trop secondé dans son dévouement à Pépin II. Obligé de quitter le pays, il se retira près de Raynaud, comte d'Herbauge, qui était son parent. Raynaud n'était cependant pas de son parti : il était de ceux qui préféraient une nouvelle royauté dont il espérait la réforme des abus ; et, d'ailleurs, il serait difficilement resté sous les mêmes influences qu'Emenon, avec lequel une rivalité de puissance l'avait rarement laissé d'accord (a).

Reconstruction de l'église Sainte-Radégonde à Poitiers.

Pendant le séjour de la famille impériale dans la capitale du Poitou, cette ville se ressentit du nouveau régime administratif qu'on ne pouvait mieux inaugurer que par des bienfaits capables de gagner les Poitevins. L'église fondée par sainte Radégonde sous le vocable de Notre-Dame, et qui, après sa mort, avait pris le sien (8), datait déjà de trois siècles, et avait subi les avaries communes aux constructions de ce temps, où le bois entrait autant que la pierre. Il n'y a même pas à douter qu'étant en dehors des murs, elle eût eu à subir les injures des guerres qui avaient désolé notre contrée, ne fût-ce qu'en 732, où nous l'avons vue brûlée par les Arabes, aussi bien que Saint-Hilaire. Des réparations considérables lui étaient devenues nécessaires. Judith n'avait pu oublier ses premières infortunes, non plus que la douce hospitalité qu'elle avait reçu en 830 au monastère de Sainte-Croix. Elle persuada à l'empereur de concourir avec elle à la reconstruction de la basilique, et l'œuvre fut commencée aussitôt. Mais ni l'un ni l'autre ne put assister à son achèvement, comme nous le verrons. Le clergé de Sainte-Radégonde était toujours cette institution qu'avait fondée la sainte reine de France pour le service spirituel de sa communauté. Un prieur et des religieux continuaient d'y vivre dans les exercices de la vie monastique. Ce fut peu de temps après qu'ils passèrent à l'état de chanoines réguliers, selon la tendance qui s'emparait alors d'un certain nombre de monastères, mais

(a) Adhémar de Chabannais, *Chronic.*, in h. ann.

sans rien changer à leurs attributions primitives de chapelains de Sainte-Croix (a).

Origine de la paroisse de St-Viaud-en-Retz.

C'est aussi pendant le séjour de la famille impériale à Poitiers que Louis, sollicité peut-être par l'évêque Hébrouin, ou même par l'abbé Arnould, qui l'y serait venu trouver, accorda au monastère de Déas, qui lui agréait beaucoup, une terre nommée alors *Scrobit*, située dans le pagus de Retz, avec une église de Saint-Vital et toutes les dépendances qui en relevaient. C'est l'origine de la paroisse de Saint-Viaud-en-Retz, qui n'existait auparavant qu'à l'état de simple chapelle rurale, sur une élévation où l'avait construite, vers 740, le saint solitaire Vital, moine de Marmoutier, qui s'y était retiré par amour d'une retraite plus profonde. Il y mourut dans une grotte du mont Scrobit, et y fut vénéré depuis lors par les populations de la contrée. La date du diplôme était du 27 novembre 839 (b). C'était la dernière année du gouvernement d'Arnould à Déas, où il mourut bientôt après. Saint-Viaud était alors du Poitou, à une lieue au-dessous de Paimbœuf, vers l'embouchure de la Loire, sur la rive gauche du fleuve. C'est maintenant un chef-lieu de commune de dix-sept cents âmes du canton de Saint-Père-en-Retz, sur l'ancienne Marche de Poitou et de Bretagne.

Zèle de Louis le Débonnaire pour la religion.

On peut reporter à cette époque ou à un temps quelque peu antérieur le soin, que Bouchet (c) attribue à Louis le Débonnaire, de quelques restaurations de nos monuments religieux, ruinés ou profondément attaqués par le temps ou par les événements contemporains. On cite entre autres monastères dès lors célèbres, ceux de Saint-Maixent, de Saint-Savin, de Sainte-Radégonde de Poitiers et de Saint-Paixent. Ce dernier était depuis quatre siècles sous l'invocation du saint évêque de Poitiers Pascentius, qui

(a) *Gallia christiana,* II, Cap. Sainte-Radég.

(b) D. Bouquet, VI, 628.

(c) *Annal. d'Aquit.,* 1544, p. 93.

Paroisse de Saint-Paixent.

avait succédé immédiatement à saint Hilaire. Honoré dans le diocèse aussitôt après sa mort, une église de son nom fut construite alors près de l'Ile-Jourdain. En 997, quand fut fondée l'abbaye d'Ahun (9), elle lui fut donnée, et devint le siége d'un prieuré qui garda son premier vocable. La restauration de Saint-Paixent indiquée ici ne dura guère ; les Normands ayant détruit le petit moutier dans une de leurs excursions du IXe siècle, ce sont ces ruines qu'on releva magnifiquement vers la fin du XIIe siècle, dont l'église actuelle a conservé les beaux caractères architectoniques et l'ornementation sculpturale. A cette époque, la prospérité était revenue au modeste établissement, car Saint-Paixent fut une des étapes où s'arrêta le roi Jean-Sans-Terre pendant son voyage en Poitou, en 1499.

Pendant ces troubles si profonds où les ravages de ses plus cruels ennemis plongèrent la France dans le cours du IXe siècle, les reliques de saint Paixent furent portées avec plusieurs autres à l'abbaye de Mossay (10), non loin de Vierzon (11) en Berry. Elles y furent conservées jusqu'en 1562, quand les huguenots dévastèrent le pays et brûlèrent les précieux restes des saints. La fête de saint Paixent s'y faisait le 23 septembre, qui avait été le jour de sa mort.

Nouvelle prise d'armes du roi de Bavière.

Mais revenons aux affaires politiques. L'empereur ayant donc posé des règlements utiles, et comptant sur le service de ses partisans, allait quitter Poitiers, où il laissait sa femme et son fils en pleine sécurité, lorsqu'on lui annonça, au commencement de février 840, que Louis de Bavière se disposait à envahir l'Allemagne voisine du Rhin, et que déjà la Thuringe et la Bohême prenaient part à un soulèvement. C'était, pour ce roi parjure, la mise en œuvre des plans formés au moment même de son dernier pardon. Louis n'avait pas à délibérer longtemps ; il part en diligence, arrive à Aix-la-Chapelle, où il réunit ses troupes, et se dirige vers la Thuringe, résolu d'en finir cette fois avec ce fils indigne de lui, toujours coupable, toujours pardonné et jamais repentant. Celui-ci, dont l'astuce était toute la pru-

dence, se souvint de ses dernières déceptions; il eut soin de se tenir toujours à une grande distance de l'armée impériale; il feignit de fuir, s'engageant à dessein dans des montagnes, dans des passages difficiles ou dans des forêts dont le pays était couvert. Cette habile stratégie eut le succès qu'il avait espéré. Elle découragea bientôt un père que l'âge et les souffrances rendaient incapable de suivre une aussi fatigante expédition, et qu'il craignait d'ailleurs de ne pas voir réussir s'il en chargeait quelques-uns de ses généraux.

Mais les événements l'avaient autorisé à se méfier, et craignant d'être trahi, il préféra cesser la poursuite, et convoqua, contre le coupable, une diète à Ingelheim pour le mois de juillet suivant. Ce terme était rapproché, car il était parti d'Aix après Pâques, qui avait été le 15 avril, et sa campagne s'était prolongée jusque vers la première semaine de mai. Cependant Dieu ne lui en laissa pas le temps. Après avoir écrit à Lothaire de venir à l'assemblée où il devait être question du révolté, il voulut se rendre à Ingelheim, et, en passant le Rhin, il se trouva malade dans une des îles qui s'y sont formées au-dessous de Mayence. C'était la dernière atteinte d'une fluxion de poitrine qui, d'abord légère en apparence, lui avait laissé sur les poumons un embarras accru par l'humidité de l'air et la fatigue. Le mal fit des progrès, sinon rapides, au moins très sensibles. Pendant les quarante jours qu'il dura, sa piété ne se démentit pas et se soutint par la réception journalière de la sainte Eucharistie que lui donna Drogon, son frère, évêque de Metz, que Charlemagne, après la mort d'Hildegarde, avait eu de Régine, une de ses femmes du second ordre. Ce Drogon était en même temps archichapelain, et Louis avait en lui une confiance que justifiait sa vie exemplaire. Quelques jours avant d'expirer, il voulut qu'on portât à Lothaire une couronne, une épée et un sceptre d'or enrichi de pierres précieuses, en signe de l'empire dont il l'investissait de nouveau, à condition qu'il garderait sa parole au

Opposition et anxiété de l'empereur.

Il meurt dans son voyage à Ingelheim.

prince Charles et à sa mère, et ne leur ferait aucune peine à l'égard de la partie de ses anciens Etats qu'il leur avait cédée. Les évêques, remarquant alors qu'il ne disait rien du roi de Bavière, appréhendèrent que le mourant ne conservât contre lui quelque amertume et ne compromît ainsi son salut. Il les assura qu'il lui pardonnait et les chargea de lui porter son baiser de paix. « C'est pourtant à vous, ajouta-t-il, de lui dire que nonobstant le pardon que je lui accorde, il doit solliciter celui de Dieu, car il sait que c'est lui qui a conduit ma vieillesse avec douleur au tombeau (a) ».

C'est dans ces sentiments de piété sincère et d'un calme tout chrétien que mourut, le 20 juin 840, le monarque dont le royaume avait été, comme celui de son père Charlemagne, le plus vaste de l'Europe, et à qui les humiliations n'avaient pas plus manqué que les grandeurs. Drogon lui donna la sépulture dans l'église de Saint-Arnould de Metz, où reposait sa mère, l'impératrice Hildegarde.

Caractère de ce prince.

Louis le Débonnaire avait été roi d'Aquitaine, et son règne sur cette contrée ne fut signalé que par une sage administration, parce qu'il y était toujours demeuré sous la tutelle de son père, qui l'y avait accoutumé dès son enfance. Après lui, Pépin I[er], ceignant la même couronne, ne porta sur le trône ni la même aptitude que son grand-père, ni la droiture et la régularité exemplaires de son prédécessur. Le second Pépin n'y aura qu'un règne éphémère, plein de troubles, avec une autorité contestée et des vicissitudes qui font du trône, fût-il le plus légitime, un siége aussi incommode que dangereux. Charles le Chauve ne pourra se fixer dans la contrée que lui avait léguée un caprice paternel, et sous lui commenceront à se montrer les signes évidents de la décadence de sa race. Mais ce que l'histoire ne doit pas négliger d'enregistrer, c'est le prompt effacement des trois fils de Louis le Débonnaire, qui abreuvèrent sa vie de

Rôle déplorable de ses enfants dans l'histoire.

(a) Thégan, *ad ann.* 840, cap. XX.

révoltes et de trahisons, et dont la postérité bientôt disparue ne laissa dans l'histoire aucune trace entourée de cette gloire que leur ambition avait tant convoitée. On dirait que Dieu voulait ainsi justifier par un exemple de plus l'authenticité de son quatrième commandement (a).

Combien il y a contribué.

Mais ces défections mêmes, ne faut-il pas en trouver la cause dans la faiblesse de ce père dont les imprudences continuelles datèrent surtout de l'époque où ses funestes condescendances pour une femme ambitieuse jetèrent le désordre dans son gouvernement, renversèrent les droits les mieux acquis, et mirent en question l'avenir de ses successeurs? Si les trois fils de Louis, aveuglés par la légalité de leur droit, ne surent le défendre que par une colère coupable, et ajouter à des complots criminels d'impardonnables parjures, on trouve cependant le principe de tant de fautes dans le seul oubli que l'empereur fit tour à tour de la justice et de la loyauté impériales et de l'autorité paternelle qu'il aurait dû exercer toujours avec autant de force que d'impartialité. Doué de beaucoup de qualités personnelles, d'une réelle piété, de lumières acquises en des études sérieuses, il faillit toutes les fois qu'il fallut donner à tant d'avantages le caractère d'une vertu, et en faire la garantie d'un bon gouvernement. En cela, un de ses plus grands torts fut de prodiguer à ses amis, dont il croyait acheter ainsi la fidélité, les honneurs et les fiefs qui d'abord n'avaient consisté qu'en une possession temporaire et qu'il déclara pour beaucoup héréditaires, faisant par là au pouvoir royal des rivaux qui pourraient bientôt lui tenir tête en augmentant leurs propriétés par des alliances ou des acquisitions de territoire (b). Nous avons vu qu'il n'hésita pas non plus à élever jusqu'aux emplois les plus dignes, et même jusqu'à l'épiscopat, des gens de rien, tirés de la

(a) Honora patrem tuum et matrem tuam, ut sis longevus super terram quam Dominus Deus tuus dabit tibi. (Exode, xx, 12.)

(b) Nithard, lib. IV, *sub fin.*

servitude, et dont les services espérés se changèrent en grossières ingratitudes et en ignobles trahisons (a).

Plus d'une fois aussi, et on peut le lui reprocher, il s'arrêta devant des succès nécessaires et devenus possibles, faute de la courageuse persistance qui mène au triomphe, ou du jugement qui en fait profiter. Très instruit dans les belles-lettres et dans les sciences pratiquées de son temps, sachant bien le grec, le tudesque et le latin, il était d'une petitesse d'esprit qui excluait de sa part un plan sérieux dans les plus importantes affaires, et le discernement qui lui eût fait accepter ce qu'il y avait de bon dans les plans d'autrui. Il n'eut réellement d'autres conseils que ceux de Judith, depuis son mariage avec elle, et il s'aveugla sur cette femme jusqu'à ne jamais soupçonner qu'à son gré, et dans son unique intérêt personnel, elle dénaturait le principe de la Monarchie et frappait le gouvernement dans sa durée en détruisant son unité. Enfin, si Louis fut chaste, sobre, modeste ; s'il méprisa le faste sans compromettre sa dignité ; s'il fut un très bon prince pour ses sujets, un père trop bon pour ses enfants, il ne fut qu'un roi insuffisant et un empereur de très petite portée. Ajoutons aussi qu'il mérita par sa douceur inaltérable et sa bonté envers tous le surnom de Débonnaire et de Pieux qui exprimait, non pas le mépris qu'inspira son caractère, comme certains l'ont prétendu, mais l'estime qu'on faisait dès sa jeunesse des vertus dont il donnait l'exemple. La preuve existe encore dans une monnaie frappée à Strasbourg et portant ce titre avec son nom (b). Heureux s'il eût pu relever de quelque éclat les qualités qu'il tenait de son naturel et de son éducation, et auxquelles il ne manqua pour le bonheur de ses peuples, et pour le sien propre, que d'avoir mis son cœur sous la garde d'une royale fermeté.

Les conséquences de ce pauvre système de gouvernement,

(b) Thégan, liv. II. — Montesquieu, *Esprit des lois,* liv. XXXI, c. XXI.

(a) *Ludovicus Pius-Argentina civitas.*

Conséquences malheureuses de son inintelligence politique.

de l'imprudente confiance que les intérêts de Charles lui avaient fait reprendre dans la loyauté si mal établie de Lothaire, et de l'intronisation de son dernier fils en Aquitaine, ne tardèrent pas à se faire sentir. A tous les maux causés par l'oubli du sentiment filial vont succéder ceux qui doivent naître des haines fraternelles et des insatiables jalousies de quatre prétendants de même race et de même sang, qui mettront la perfidie et la force au-dessus de la justice et de la générosité. Lothaire, en qualité d'agresseur, donna surtout à sa conduite un caractère de violence qui le rendit, aux yeux des peuples accablés par tant de malheurs, bien plus coupable que ses frères, qui ne parurent agir que pour leur défense.

Nécessité de l'unité de gouvernement.

Le lecteur calme et désintéressé qui étudie à mille ans de distance les événements dont la France eut tant à souffrir, reconnaît aisément que ces déplorables calamités ne vinrent que de la division du pouvoir. Charlemagne, en assignant une partie de son vaste et riche territoire à chacun de ses enfants, n'avait pas cessé d'en être le véritable et unique possesseur. Le titre de roi donné à ces princes qu'il surveillait de près ne l'empêchait pas de les maintenir dans une dépendance naturelle de sa propre autorité, et ceux-ci, sans altérer en rien l'unité administrative, l'aidaient à gouverner, secondaient son action directrice, et ne réalisaient jamais que ses intentions. Cette main puissante du grand empereur ne fut pas celle de son fils, qui crut pouvoir se décharger aussi d'une grande portion de sa tâche en se réservant une sorte de suzeraineté, bientôt déposée entre des mains féminines qui ne pouvaient qu'en abuser. Son insuffisance n'avait même pas su maintenir son sceptre sur quelques-unes de ces petites nations du Nord, toujours soumises à la France longtemps avant lui, et qui, sous son règne, ne craignirent pas de se redresser plusieurs fois contre le joug que quelques-unes étaient parvenues à secouer. Cet abaissement politique des frontières prouvait trop qu'on ne savait plus les défendre,

et Lothaire devait se servir de ce moyen pour autoriser ses espérances de reconstituer à son profit un pouvoir dont il s'attribuerait la possession. Outre la France, dont il était nanti par la volonté de son père mourant, il eût donc acquis en réalité, comme empereur, la haute main sur l'Italie, l'Aquitaine et la Bavière, qui n'eussent été, selon la teneur même du testament de Charlemagne, que des fiefs mouvant de la couronne de France (a).

En quoi Louis le Débonnaire y manque.

Mais Louis le Débonnaire, tout en rendant à son fils aîné les insignes de l'empire et le titre dont ils étaient l'emblême, ne refaisait pas de la Bavière un Etat dépendant de l'empire, auquel il l'avait soustraite pour éviter tout prétexte de dissension. De même l'Aquitaine lui avait bien semblé devoir être désormais un royaume à part, très indépendant de la France, car Judith n'aurait pas souffert que son fils fût assujetti à personne. Lothaire n'en devait donc être que le protecteur et le défenseur au besoin. A cet égard, les promesses de ce dernier n'avaient pu manquer. C'était encore une des dernières conditions exprimées au lit de mort par son père : rien ne devait lui permettre de l'oublier.

Lothaire travaille au profit de son ambition.

Mais Lothaire n'était pas d'une franchise éprouvée. Il n'avait montré, pendant toute sa vie, que l'esprit d'hostilité contre les devoirs de la famille, l'ardente convoitise d'une position plus élevée; surtout depuis sa déchéance de l'empire, il n'avait médité que sur les moyens de s'y replacer, et maintenant il s'agissait pour lui d'effectuer ce plan qu'il ne voulait pas tarder d'accomplir. A peine donc eut-il appris en Italie la mort de son père, qu'il songea à s'assurer une prééminence sur ses frères. Il commença donc à agir en empereur, dépêchant partout des émissaires chargés de lui faire des partisans, lesquels parcoururent les provinces, assurant à tous les employés de l'Etat la conservation de leur charge, les engageant de venir au devant de leur nouveau maître, poussant surtout les seigneurs dans cette voie, et

(a) Nithard, liv. II.

leur promettant ou la continuation de leur gouvernement, ou un avancement prochain. En même temps il déclarait la guerre à Louis de Bavière, dont il comptait s'adjuger le royaume par droit de conquête; et, astucieux plus que jamais, il envoyait des ambassadeurs à Charles, qu'il croyait encore à Poitiers, afin de l'assurer de sa bienveillance toute fraternelle, ajoutant qu'il s'en tenait au partage de Worms, qui assurait l'Aquitaine au nouveau roi, mais que Pépin étant son neveu, il le priait d'interrompre la guerre qu'il lui faisait jusqu'à une prochaine entrevue qu'il ne manquerait pas de ménager.

Il s'associe Pépin contre Charles.

Charles ne reçut pas cette ambassade à Poitiers. Il s'était porté vers Bourges, où Pépin II était allé se renfermer avec sa mère, à la nouvelle de la mort assez prévue de son aïeul. De là il avait compté poursuivre d'autant plus activement la guerre contre son jeune rival; mais il dut changer de plan lors des ouvertures qu'il reçut de Lothaire, et, dès ce moment, il chercha à ouvrir des négociations avec Pépin, qu'il avait convié à une diète à Bourges même. Les représentants de ce dernier avaient assuré avec serment que leur jeune maître s'y rendrait. Cependant Pépin, qui avait les confidences de son oncle, ne se pressait pas d'y venir, ne cherchant en réalité qu'à gagner du temps, et à permettre ainsi à Lothaire d'arriver avec son armée en Aquitaine, qu'il devait l'aider à conquérir définitivement.

Hostilités entre lui et Louis de Bavière.

On voit déjà comment ce prince continuait à se déshonorer par des fourberies, alliant la ruse, par laquelle il entrait en campagne, à des projets de violence qui ne devaient pas tarder à éclater.

Mauvaise foi de Lothaire envers Charles.

Après avoir fait agir en France et en Aquitaine les envoyés qu'il y avait expédiés tout d'abord, il s'était approché des Alpes assez lentement pour que les partisans sur lesquels il comptait pussent y arriver en même temps. Ils se présentèrent en grand nombre, quelques-uns attirés par un souvenir affectueux d'anciens rapports avec lui; mais le plus grand nombre par des espérances de fortune et d'avenir.

Ses violences.

De tels renforts étaient bien faits pour l'encourager : il marcha en toute hâte vers le Rhin pour surprendre son frère, mais celui-ci ne l'avait pas attendu. Ne laissant qu'une portion assez considérable de son armée aux bords du fleuve pour en défendre le passage, il s'était rendu chez les Saxons afin d'y recruter des renforts. Lothaire ne s'arrêta pas devant l'obstacle qu'on prétendait lui imposer sur la rive droite du Rhin. A Worms, un léger combat l'arrêta quelques heures ; l'ennemi défait repassa sur la rive où était son quartier général, et le vainqueur continua sa marche par une heureuse traversée jusqu'à Francfort : c'est là que Louis l'attendait, rangé sur la rive gauche du Mein, avec une armée non moins considérable que la sienne. Devant les chances incertaines que lui firent craindre au premier coup d'œil de tels éléments de résistance, il crut prudent de proposer une négociation qui fut acceptée. On convint d'un armistice de trois mois, après lequel, faute de s'être entendus, les deux camps reviendraient au même lieu, vider la querelle par le sort des armes. Il laissa donc sur le Rhin, avec un corps d'armée, Adalbert, comte de Metz et duc d'Austrasie, et il rentra en Neustrie avec le reste de ses troupes. Là, il reçut les hommages et l'accueil assez empressé d'une infinité de seigneurs qui jusqu'alors avaient paru fort dévoués à Charles. Pour les ramener vers le nouveau maître, il n'avait fallu aux uns que l'amour d'une paix plus durable, sous un souverain plus expérimenté ; aux autres, comme toujours, l'attente des sérieux avantages que devaient leur valoir cet acte de soumission et une chaude promesse de fidélité.

Qui détachent la Neustrie de sa cause.

Cependant Charles venait, le 22 décembre, de se faire couronner roi de France à Sainte-Croix d'Orléans par Wénilon, archevêque de Sens, comptant utiliser ainsi sur les peuples le prestige de cette religieuse cérémonie (a). Les chefs qui l'entouraient, plus expérimentés que lui, et qui

(a) Besly, *Comtes de Poictou*, p. 11.

par leurs affidés recevaient des rapports exacts sur les projets et la marche de Lothaire, comprirent la nécessité de conjurer l'orage dont les nuages s'amoncelaient sur le jeune roi. Ils étaient avec lui à Bourges, où Charles présidait les Etats d'Aquitaine auxquels Pépin avait promis de se trouver et qu'il se gardait bien d'aborder, espérant que la guerre, prévue entre ses trois frères, lui ferait naître des conjectures favorables pour s'établir solidement en Aquitaine. Charles, de son côté, appréhendait les mêmes attaques. Il s'avisa donc de dépêcher à Lothaire, qui était alors à Paris, Nithard, l'historien à qui nous empruntons si souvent nos renseignements, petit-fils, par sa mère Berthe, de Charlemagne, cousin germain de Charles par conséquent, et celui de ses deux frères. Il lui adjoignit Adalgaire, autre comte, qui avait sa confiance et dont nous ne savons pas l'emploi. Ces deux envoyés durent rappeler à Lothaire le serment qu'il avait fait de protéger Charles et sa mère, et lui promettre en leur nom que, ni lui, ni elle ne cesseraient jamais de respecter son droit d'aînesse et sa qualité d'empereur. Mais celui-ci avait sa marche bien arrêtée. Il donna une réponse évasive, capable déjà de faire apprécier sa bonne foi; en effet, il témoigna une grande tendresse pour Charles et lui promit de lui envoyer des ambassadeurs, pour traiter avec lui des moyens d'une paix définitive. Et en dépit de ces belles promesses, il se dirigea vers Quiercy-sur-Aisne (12), où était un château royal, d'où il continua sa marche vers la Bavière. Là il comptait se rendre maître de Louis et réunir ses Etats à la France. Pendant cette marche il ne prit même pas soin de dissimuler ce dessein, exerçant sur les frontières toutes sortes de violences contre les seigneurs français qui avaient manqué à son appel, leur enlevant leurs biens, les privant de leurs titres et dignités acquis par leurs services sous le dernier empereur; agissant, en un mot, comme un roi contre des sujets coupables d'infidélité et de félonie.

Pépin II se ligue avec Lothaire.

Les peuples d'entre la Meuse et la Seine voyant des

troupes si nombreuses inonder le pays, essayèrent de conjurer les malheurs d'une nouvelle guerre en envoyant vers Charles, qu'ils avaient reconnu pour leur roi aussitôt la mort de son père, le conjurant de venir se mettre à leur tête, l'assurant de leur fidélité et promettant, pourvu qu'il se hâtât, de l'entourer d'une armée capable de tenir tête à son ennemi.

Charles, comprenant qu'il fallait se hâter, laissa l'impératrice sa mère à Bourges avec une garnison suffisante, et dans le but de traiter avec Pépin II, afin de s'entendre contre leur persécuteur commun, s'avança vers l'Aisne et se trouva à Quiercy entouré de seigneurs dont les vassaux lui composèrent bientôt une armée capable de faire réfléchir l'ennemi.

Et succombe à Bourges sous les armes de Charles.

Pépin, qui agissait de concert avec Lothaire, n'ignorait pas ce qui se passait. Dès qu'il sut Charles parti de Bourges, il comprit de quel prix serait pour lui l'impératrice, dont il importait de s'emparer. Il rassembla donc à la hâte ce qu'il avait de troupes, se mit à leur tête, et marcha sur Bourges. Charles l'apprit avant même d'avoir pu arriver à Quiercy, et se trouva perplexe entre deux intérêts également graves : l'imminence d'une guerre en Neustrie et le danger que courait sa mère. Ce dernier sentiment l'emporta dans le cœur du fils ; il résolut de retourner à Bourges : ce ne fut pas cependant sans avoir fait porter à Lothaire une nouvelle prière de s'en tenir aux traités existants ; et en même temps, de l'avis d'un conseil de guerre, il donna ordre de livrer bataille à Lothaire s'il passait la Meuse, derrière laquelle il occupait encore la rive droite.

Puis, à peine en Aquitaine, il marcha droit à Pépin revenu à Bourges, mais dont l'armée ne se composait que de gens rassemblés à la hâte, sans aucun choix possible, sans aucune habitude de la guerre et de la discipline. C'étaient de mauvaises conditions contre un ennemi mieux secondé ; aussi Pépin ne résista pas à une attaque vigoureuse. Il fut défait et obligé de fuir après une bataille dont on ne dit

pas le lieu, et qui ne dut être qu'un combat sans importance. Durant ces escarmouches, Lothaire n'avait pas perdu son temps : il avait passé la Meuse ayant à sa suite plusieurs seigneurs des Ardennes qui s'étaient déclarés pour lui, et presque tous ceux de Neustrie dont il se fit suivre au delà de la Seine qu'il traversa aussi, puis la Loire, au delà de laquelle Charles ne savait plus comment se défendre d'une agression aussi décidée qu'elle semblait irrésistible.

Révolte de Noménoé, roi des Bretons.

Une autre surprise l'attendait et devait lui prouver à quel homme il avait affaire. Pendant que Lothaire s'avançait vers lui à marche forcée, il apprit que les Bretons, conduits par Noménoé, après une glorieuse défaite des Normands, envahissaient les terres de France, secouant toute vassalité, et prétendaient s'y établir jusqu'à la Loire. Noménoé, devenu naguère duc de ce petit peuple par la faveur de Louis le Débonnaire, s'en était déclaré roi et en profitait pour tenter une nouvelle indépendance. Il n'y avait pas à douter que ce mouvement n'eût été ménagé par Lothaire, intéressé à faire occuper derrière lui, contre Louis de Bavière et les partisans de Charles, un territoire qu'il pourrait dès lors quitter sans inquiétude afin de s'avancer vers l'Aquitaine (a). La position de celui-ci devenait donc chaque jour plus critique. Les envoyés avaient été mal reçus par son frère, qui levait enfin le masque et se comportait en ennemi déclaré. Pépin, de son côté, armait de nouveau et se trouvait revenu à des espérances dont il faut ici raconter les motifs inattendus (b).

Intrigues de Bernard de Septimanie.

Nous avons parlé de l'intervention que Lothaire avait proposée à Charles en faveur de Pépin, et comment il s'en était servi pour temporiser selon le besoin de ses affaires, en se servant de l'un et de l'autre de ces deux antagonistes pour arriver à s'en mieux débarrasser tour à tour. Un

(a) Nithard, lib. II. — *Chroniq. Armoric.*

(b) La Fontenelle, *Rois et Ducs,* p. 228. — Daniel, *Hist. de France,* II, 309.

homme de grande expérience et que nous avons déjà vu souvent dans les grandes affaires du pays, avait entamé entre l'oncle et le neveu ces négociations qu'il espérait faire réussir dans l'intérêt du prince qu'il préférait. C'était Bernard de Septimanie, ce même comte de Poitou qui figura en tant de rencontres dans les troubles de l'Etat depuis le mariage de Louis le Débonnaire avec Judith. Son crédit, dans le Sud de la province surtout, le rendait capable d'un secours très opportun. Lié d'une étroite amitié avec Pépin II dont le père lui avait conféré, à la mort de Béranger, comte de Toulouse, le titre envié de duc d'Aquitaine, auquel le comté de Toulouse était attaché, il se portait vers le jeune prince par un louable sentiment de reconnaissance, et tous deux intéressés personnellement aux événements de leur époque, ils s'étaient promis par serment de ne faire aucun traité l'un sans l'autre avec Charles. Il n'en était pas moins vrai aussi que Bernard tenait de Charles le duché de Septimanie, et qu'il n'osait trop se séparer de son parti. Il avait d'ailleurs pour principal mobile son propre intérêt qu'il était disposé à maintenir avant tout autre, et pour lequel un double rôle ne devait pas lui coûter (13). Il songea donc à tenir entre eux une sorte d'impartialité apparente, en leur proposant de négocier un arrangement réciproque. Mais Charles n'ignorait pas l'attachement de préférence que le duc avait pour Pépin, en dépit de ce qu'on croyait assez généralement que Bernard était le père de Charles. Il ôta donc à Bernard le duché d'Aquitaine qu'il donna à Warin, seigneur puissant de la Bourgogne, dont il savait le dévouement. Mais Bernard ne laissa pas de conserver son titre de duc d'Aquitaine, et de l'exercer dans l'intérêt de Pépin II. Toulouse et son territoire, voisin de la Septimanie, appartenaient à ce prince, qui s'y maintenait. Le reste de l'Aquitaine, où Warin exerçait les fonctions de duc, appartenait à Charles. Il y eut alors deux ducs d'Aquitaine, anomalie qui ne dura pas longtemps, et qui divisa momentanément ce grand territoire

Il perd le duché d'Aquitaine, donné à Warin.

L'Aquitaine gouvernée simultanément par deux ducs.

en Duché du Midi, ayant Toulouse pour capitale, et Duché du Nord, dont le chef-lieu fut Poitiers (a).

Projets ambitieux de Noménoé déjoués par Ricuin.

Pendant que les princes français se disputaient le pouvoir, Noménoé avait songé à profiter de l'occasion, non pour faire l'œuvre de Lothaire telle qu'elle lui avait été confiée, mais la sienne propre, et le conquérant improvisé songea à reculer ses frontières ; et outre qu'il rebâtit la ville de Rennes détruite par Louis le Débonnaire après la révolte de 818, il chassa les Français au-delà de la Mayenne (14), comptant s'emparer ensuite de Nantes pour faire de la Loire la limite méridionale de ses Etats. Mais il échoua dans ses projets devant l'ancien comte de Poitou, Ricuin, devenu comte de Nantes, et qui, en dépit de son vieil âge, car il devait avoir alors soixante-dix ans, sut résister à ce petit conquérant de circonstance et le força de se retirer. On voit que cet épisode a son intérêt dans notre histoire (b), d'autant plus que nous verrons Noménoé revenir sur la scène, et nous saurons d'autant mieux à quoi nous en tenir sur la valeur de son caractère moral.

Nous savons qu'au moment où le prince breton s'efforçait de mêler sur la terre de France ses intérêts aux desseins de Lothaire, celui-ci s'avançait à grandes journées vers l'Aquitaine pour se défaire de Pépin et s'emparer de ce second royaume. Il vint à Bourges, où Bernard lui avait promis d'amener Pépin, après un engagement formel d'abandonner son parti. Pépin n'y parut pas, mais Bernard s'en excusa sur l'engagement qu'il avait pris avec lui de n'agir que conjointement avec le roi de France. Celui-ci, fort choqué de cette mauvaise foi, ne vit plus en Bernard qu'un esprit artificieux, et résolut de le faire arrêter avant son départ. Heureusement pour le duc qu'il en fut averti ; il s'évada dans le moment même où on l'investissait pour le prendre, et après une défense énergique où plusieurs de

(a) Daniel, II, 299.

(b) La Fontenelle et Dufour, *Rois et Ducs d'Aquit.*, p. 228. — Daniel, II, 309. — Mézerai, II, 309.

ses gens furent tués, il se retira au plus vite dans son gouvernement de Languedoc, où il trouva Pépin l'attendant plein d'anxiété et méditant les moyens à prendre pour se relever de son échec.

Prudence de Charles dans ses négociations contre Lothaire.

Charles comprit de son côté qu'il fallait songer prudemment à profiter de cette défaite qui venait de le débarrasser d'un de ses antagonistes. Il chercha donc à entamer des pourparlers avec Lothaire, à qui il envoya quatre de ses officiers renouveler les demandes déjà faites par Nithard et Adalgaire. Il y avait un double but dans cette démarche : d'abord retarder l'activité de Lothaire, et par là se donner le temps de rassembler les troupes que devaient lui amener des amis sûrs de la Bourgogne, de l'Auvergne, de la Touraine et du bas Poitou.

Bravoure des Teifales, toujours au service de l'Aquitaine.

Il ne faut pas oublier parmi ces comtes devenus les serviteurs de Charles, Raynaud, qui commandait à Herbauge, lequel avait sous ses ordres un petit peuple digne d'être cité par sa bravoure, et qui sentait encore couler dans ses veines le sang bouillant et la nature guerrière de ces Teifales, ses ancêtres, qui s'étaient signalés dès le ve siècle au service des premiers rois Franks. Raynaud était à leur tête. Il avait été placé par Charles à Angoulême. Un autre corps commandé par Modoin, évêque d'Autun, se tenait à Clermont en Auvergne. Ces différents postes avaient eu pour premier but de protéger la retraite de Judith, que son fils avait dirigée du Berry sur la France ; puis, par ces mêmes moyens, il surveillait les populations contre toutes tentatives de soulèvements qu'auraient pu y souffler des affidés de ses ennemis. C'est après avoir pris ces sages précautions que Charles s'était avisé de déléguer à son frère aîné des confidents qui le portassent à une paix sur laquelle il comptait peu ; car assuré d'un refus dont il trouvait la raison dans les projets bien connus de ce dernier, il envoyait en même temps vers Louis le Germanique, et parvint à le convaincre que son intérêt était d'agir de concert avec lui contre leur aîné qui ne cherchait qu'à les dépouiller.

Charles fait des offres d'alliance à Lothaire,

Lothaire, qui ne doutait de rien, ni de lui-même quand tout semblait lui présager un succès, daigna à peine écouter les envoyés de son jeune frère, et s'avança vers la Loire pour commencer les hostilités sur le Poitou. Pépin II, prévenu de sa marche, armait de nouveau, et de concert avec Bernard, se disposait à une énergique résistance ; il agissait même très activement en deçà de la Loire pour rétablir solidement son autorité. Mais là, Poitiers tenait pour Charles, et refusa de recevoir Pépin, qui se disposait à l'assiéger, lorsque Charles, ayant tenu conseil sur la conduite à adopter, et décidé aussitôt à marcher contre Lothaire, s'empresse avant tout de délivrer sa capitale, force l'ennemi d'en lever le siège, y laisse des troupes de défense, et s'avance vers le Nord contre l'envahisseur, auquel il était décidé à présenter la bataille.

Qui s'y refuse.

C'est non loin d'Orléans que les deux armées se rencontrèrent. L'une s'était rapprochée de la ville du côté du Nord ; l'autre s'arrêtait au Sud à la même distance. Autant il y avait d'ardeur dans les chefs de celle-ci, qui savaient la communiquer à leurs troupes, autant Lothaire et les siens parurent indécis et ébranlés, manquant en réalité de ce courage qui avait déjà fait défaut à Francfort. Quoique supérieur en forces, il fit proposer à son frère de renvoyer la discussion de leur différend à une assemblée du champ de mai de l'année suivante ; il y mettait pour condition que Charles garderait provisoirement l'Aquitaine et les dix comtés entre la Loire et la Seine, tels que l'Anjou, le Maine, le Perche et autres, puis la Septimanie et la Provence (a). C'était restreindre de beaucoup le territoire que Charles voulait conserver. Il n'hésita pas cependant ; car, outre que la faiblesse numérique de ses troupes lui faisait craindre un engagement, il recevait la promesse que d'ici là, c'est-à-dire pendant un espace de cinq ou six mois, Lothaire laisserait régner son frère sans l'inquiéter, sans

Nouvelles astuces de Lothaire ; armistice entre lui et Charles.

(a) Mauléon, *Les Carlovingiens,* II, 230. — Longueval, VI, 90. — Daniel, II, 298, d'après Nithard et les autres contemporains.

tenter de soulever ses sujets contre lui, et qu'il ne ferait pas la guerre au roi de Bavière. Les principaux seigneurs des deux partis garantirent ces dispositions, et ceux du parti de Charles déclarèrent que si on violait ce traité, ils se tiendraient dès lors entièrement dégagés de leurs serments.

La Bretagne entre dans les intérêts de Charles.

Charles, voyant alors qu'il pouvait se livrer à d'autres soins, passa en Bretagne au commencement de 841, pour y compléter, par sa présence, les arrangements qui, tout en reconnaissant à Noménoé le titre de roi, le maintenaient pourtant sous la suzeraineté du roi de France. Les Marches de Bretagne étaient défendues de ce côté par le comte Lambert, qui vint au devant de Charles jusqu'au Mans, et lui promit de ne jamais abandonner ses intérêts. De là, il envoya à Noménoé, pour savoir ses dispositions, et il en reçut la promesse de lui rendre pour la Bretagne tous les hommages qu'il reconnaissait lui devoir.

Nouvelles intrigues de Bernard et de Lothaire.

Tout ayant été réglé de la sorte, et s'étant assuré en plus de la fidélité d'un grand nombre de leudes français dont l'autorité et le crédit pouvaient seconder ses vues, Charles pensa aux mesures qu'il avait à prendre pour la conférence d'Attigny. Il fut décidé dans son conseil qu'il s'y rendrait, quoiqu'il ne comptât pas sur la parole de Lothaire ; du moins voulait-il s'y présenter fort contre tout péril d'attaque perfide. Il évitait donc d'être pris en s'y faisant suivre de forces respectables, qui lui serviraient d'ailleurs, en cas de besoin, à opérer sa jonction avec Louis le Germanique, en passant la Seine pour éviter les embûches dont leur ennemi commun avait rempli contre eux tout le territoire entre ce fleuve et la Meuse.

Préliminaires inutiles d'une diète à Attigny.

Ces précautions étaient d'autant plus motivées que Charles ne devait plus avoir qu'une profonde méfiance de son perfide compétiteur ; il avait eu, en quittant les environs d'Orléans, une nouvelle preuve de son insigne mauvaise foi. Lothaire avait poussé l'audace du parjure jusqu'à tenter de gagner, avant même leur sortie de la conférence, ceux qu'il croyait

le plus fidèles à son frère, et s'était hâté, dès le lendemain, d'envoyer dans les provinces de ce dernier pour les détourner de se soumettre à lui. De plus, il continua ses hostilités et ses intrigues contre Louis le Germanique. Un fait inouï signala ces dernières et méprisables opérations; c'est que, en dépit des violences exercées naguère contre Bernard de Septimanie, on vit ce même Bernard revenir tout à coup vers Lothaire, celui-ci le recevoir très bien, accompagner même cette réception de plusieurs grâces, et le charger de traiter de sa part avec Pépin. Tant d'étonnantes versatilités de l'un et de l'autre, ne cachaient-elles pas une trahison évidente d'un homme disposé à servir tous les partis dont il pouvait toucher à la fois le prix de ses ignobles hardiesses?

Les troupes de l'Aquitaine sont dirigées sur Attigny.

A travers tant de combinaisons où la bonne foi était obligée de lutter contre la déloyauté, et de parer, à force d'habileté, les plans de la plus noire fourberie, le temps était venu où devait se décider à Attigny ou la paix ou la guerre. On s'y prépara par de grandes précautions; d'une part pour éviter un piége, de l'autre pour appuyer des prétentions peu honorables. Charles, après avoir réuni autour de sa personne tous ceux qui s'étaient engagés à suivre sa fortune, convint avec eux qu'on se rendrait à la diète et qu'on y recourrait à la voie des armes si Lothaire refusait, après des négociations, de lui rendre la justice qu'il en attendait. Il reçut à cet égard le serment de tous les seigneurs de le défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Marches et contremarches des deux partis.

Ceci se passait au Mans. C'est de là qu'on devait se porter sur Attigny, et préalablement ordre fut donné de rejoindre le roi, que sa mère accompagnait, à toutes les forces qu'il avait en Aquitaine. Là de grands préparatifs se faisaient par Lambert de Nantes, et Renaud d'Herbauge, qui, ayant levé deux armées dans la Bretagne et le bas Poitou, les réunissaient aux environs de Fontenay (15), alors simple petit bourg des rives de la Vendée, et qui fait ici sa première apparition dans l'histoire de notre pays. On se mit

donc en mouvement vers la Neustrie, où un rendez-vous général était assigné aux différents corps dont Charles disposait pour sa cause : ce furent les Teifales qui y vinrent de leur garnison d'Angoulême ; puis les troupes du haut Poitou, auxquelles ces auxiliaires devaient se joindre à Poitiers. De là, on se portait ensemble par Mirebeau (a) et Loudun jusqu'à Tours, où l'on traversait la Loire pour remonter vers le Mans. Les Bretons, fournis par Noménoé, étaient sous les ordres de Lambert, devenu comte de Bretagne, depuis qu'elle avait eu un roi. Ainsi concentrées, et ne formant plus qu'une armée assez imposante, ces forces marchèrent ensemble sur Nevers, où Charles les attendait, et où arrivèrent en même temps les troupes stationnées à Limoges et à Clermont. On attendait encore les levées du Languedoc, que devait conduire Bernard de Septimanie ; mais il fallut s'en passer. Il avait donné pour raison de ses fréquentes abstentions dans les conflits précédents, qu'ayant des domaines en Neustrie, et gouvernant le comté de Toulouse, il ne pouvait guère contrarier ni Pépin, à qui appartenait ce dernier pays, ni Charles, qui possédait le territoire entre la Seine et la Meuse. Cette fois, n'ayant de raison à donner à personne, puisqu'il comptait se rapprocher du vainqueur, quel qu'il fût, et recouvrer ainsi ses bonnes grâces, il s'abstint d'arriver à temps, mettant toute la lenteur possible dans sa marche, et espérant que pendant qu'il traversait l'Aquitaine on viendrait lui annoncer que tout était fini (**16**).

Conduite équivoque de Bernard.

Dispositions pour une affaire décisive.

Charles, se voyant bien entouré, se dirigea enfin vers la Seine, qu'il lui fallait passer pour gagner les Ardennes. Mais Lothaire, qui avait ses raisons pour ne vouloir à Attigny que son frère avec une suite qui ne fût pas une armée, outre qu'il avait donné ordre de ne l'y recevoir que peu accompagné, avait pris soin de faire rompre les ponts et couler bas toutes les barques. Ses gens défendaient, qui

(a) D. Bouquet, *ub. sup.*

plus est, le passage du fleuve, qui, d'ailleurs, s'était répandu dans les campagnes par suite d'une grosse inondation. On réfléchissait sur le parti à prendre lorsque des marchands arrivant là par hasard, et qui fréquentaient souvent ces parages, conseillèrent de descendre vers Rouen, où le fleuve serait plus praticable. L'opération s'y fit assez facilement malgré une légère opposition de l'ennemi qu'on trouva encore posté sur la rive droite, mais qui ne résista pas, et alla porter à Lothaire des nouvelles de cet échec.

Mais à peine Charles était-il à Saint-Denis, où il comptait coucher, qu'il fut obligé de repasser le fleuve pour se porter au secours de deux de ses généraux qui lui amenaient un surcroît de renfort. C'était Warin, comte d'Auvergne, et un autre comte Théobald, dont on ne dit rien de plus. L'ennemi avait su leur départ et s'était résolu d'arrêter leur marche. Après avoir cheminé toute la nuit et en grande hâte, le roi arriva au confluent de la Seine et du Loing (17), entre Melun et Montereau (18). Il y trouva Warin avec sa petite armée. Comme celle de Lothaire était campée dans une forêt, près de Sens, il se dirigea de ce côté ; mais averti à temps, ce dernier leva ses tentes et fit une retraite précipitée. Ceci se passait le mercredi saint 14 avril. Charles dut renoncer à le poursuivre avec des troupes que des marches forcées avaient fatiguées outre mesure. Il tourna donc du côté de Troyes, où il arriva le surlendemain vendredi, et voulant y demeurer pour célébrer la fête de Pâques, il campa ses gens autour de la ville.

Charles célèbre les fêtes de Pâques à Troyes.

C'était une coutume imposante et à laquelle le peuple tenait beaucoup, qu'en ces grandes solennités les souverains ne parussent à l'église pour les offices que parés de toutes les pompes de la royauté, le manteau, la couronne et le sceptre. Or, en cette circonstance, Charles, parti un peu à l'improviste, ne s'était pourvu d'aucun de ces ornements et s'inquiétait avec les siens de l'effet que produirait sur la foule le simple costume de voyage dont il devrait se contenter, lorsque le samedi saint, comme il sortait du bain,

on lui annonça l'arrivée de messagers qui lui avaient apporté ses ornements de cérémonie, à travers les dangers des chemins remplis de voleurs et d'ennemis, et qui arrivaient au moment le plus opportun. L'armée regarda cela comme d'un bon augure, et le roi y vit une promesse du ciel qu'il régnerait enfin dans cette Neustrie qu'on lui contestait avec tant de méchanceté et de mauvaise foi (a).

Il n'y avait guère plus que trois semaines pour atteindre l'époque de la diète d'Attigny, fixée au 7 mai. Le roi se remit donc en route le mercredi de Pâques, après avoir donné à la dévotion les trois premiers jours de la semaine. Trente ou quarante lieues seulement le séparaient de son but ; ce n'était qu'un court trajet pour chaque jour, et il pouvait y arriver avec des troupes très disposées à combattre comme il s'y attendait. Une bonne nouvelle pourtant, dont il fallait profiter, le porta à presser sa marche. Il venait d'apprendre que Louis de Bavière, contre lequel Lothaire avait envoyé au delà du Rhin le comte d'Austrasie Adalbert, pour lui en interdire le passage, avait battu dans une rencontre ce dignitaire, resté mort sur le terrain. Il y avait donc à espérer que Louis allait se rendre à Attigny, et doubler les forces de Charles. Cette attaque était une infraction évidente aux engagements pris. Le coupable accusa son frère d'avoir enfreint sa parole et marcha vers lui. Mais comme toujours, et afin de gagner du temps, il fit faire des propositions. Charles, averti que Louis venait à son secours, les refusa tout d'abord, et comme il attendait l'arrivée de sa mère dans ses campements, il alla au devant de Judith jusqu'à Châlon-sur-Saône, et la ramena au camp, dont les forces s'augmentèrent d'un tiers par cette adjonction assez considérable d'Aquitains dévoués.

Lothaire refuse de se rendre à Attigny.

On était déjà au 13 mai, et la diète du 7 était en réalité devenue ce que Lothaire en avait toujours espéré. Sa mauvaise foi la lui avait fait trouver comme une trêve qui

(a) Nithard, lib. II. — Daniel, II, 301.

lui donnait le temps de chercher quelque nouvelle perfidie pour accabler ses frères. Le moment venu, il se tint éloigné, d'autant plus, il est vrai, qu'il avait besoin de veiller du côté du Rhin aux opérations du Germanique. Charles l'attendit donc quatre jours à Attigny, où il était dès le 6 mai. N'espérant plus, et ayant appris que Lothaire, retiré dans les environs d'Arras, n'attendait, pour l'attaquer, que sa jonction avec Pépin, qui lui amenait quelques troupes, il usa de ce retard pour ménager des communications avec Louis par des envoyés qui rendaient compte ainsi chaque jour à ces deux frères de l'état des choses en chaque camp. Enfin ils se joignirent dans l'Auxerrois, et tinrent conseil sur la conduite à suivre dans ces conjonctures où un conflit décisif paraissait inévitable.

Il s'en fallait qu'il y eût du côté de ces deux princes autant d'arrière-pensées que du côté de leur aîné. Celui-ci était la fourberie personnifiée, et ne voulait que le pouvoir complet et absolu ; ceux-là cherchaient la paix de bonne foi, et se seraient contentés de leur position, s'ils avaient pu espérer de la garder sans trouble. Avant donc de tenter le sort des armes, ils envoyèrent du petit bourg de Tauriac (**19**), où ils s'étaient arrêtés, des députés à Lothaire pour l'exhorter à maintenir la paix de l'empire, dont il garderait le principal titre, s'il s'engageait à ne plus les troubler dans la possession des Etats que leur père avait assignés à chacun. Ils ajoutaient même à ces offres de lui céder quelques contrées situées auprès du Rhin et de la forêt des Ardennes. Puis, comme dernière preuve de leur bon vouloir et de leur amour de la paix, ils eussent cédé à l'empereur tout ce qu'ils avaient dans leur armée, bagages et trésors, ne se réservant que les hommes avec leurs armes et leurs chevaux.

Et d'entrer en arrangement.

Lothaire, usant de sa politique accoutumée, sembla hésiter, et en effet ne se pressait pas, parce qu'il comptait sur l'arrivée promise de Pépin, qu'il savait venir à grandes journées. L'arrivée de celui-ci, suivi de quelques milliers

de combattants, devait lui permettre de refuser nettement, et avec ce secours il espérait en finir.

Bataille de Fontenay ; description des lieux.

Sur la limite septentrionale du Nivernais, entre la Seine et l'Yonne, s'étend un petit pays nommé autrefois la Puisaie, qui fit partie de l'ancienne Champagne et de l'ancien diocèse d'Auxerre. Là, vers l'Orient, et non loin de la Seine encore peu considérable parce qu'elle n'est qu'à quelques lieues de sa source, était un village du nom de Fontenay ou Fontanet (20) qu'entourait une vaste plaine. Ce village était assis sur un mamelon qui dominait les alentours, et c'était un point important pour diriger les mouvements d'une armée. Charles chercha tout d'abord à s'y poser. Les deux frères s'en aperçurent, et se portant vers lui avec toutes leurs forces, s'emparèrent du village de Tauriac, placé entre Lothaire et Fontenay : c'était intercepter les abords du point capital. On était au 22 juin. Le lendemain, tout était prêt pour ouvrir les hostilités, et dans cette plaine ne se déroulaient pas moins de cent mille hommes appartenant aux deux partis. Sous la bannière de leurs leudes respectifs, se rangeaient d'un côté tous les peuples de l'Austrasie, de la Neustrie, de la Germanie et de l'Aquitaine ; de l'autre, qui était celui de Lothaire, on voyait, avec les Provenceaux, ceux de l'Auvergne, du Périgord, du Quercy et du Limousin, unis avec Pépin des intérêts de leur propre nationalité et comme de leurs propres affaires de famille. Charles et Louis allaient prendre l'offensive à la demande de leurs troupes et des chefs, qui paraissaient s'impatienter de n'en être pas encore venus aux mains. Cependant un dernier effort pour la paix les préoccupait encore ; ils s'y hasardèrent en répétant leurs dernières offres ; ils allèrent même jusqu'à proposer un nouveau partage plus conforme aux intentions de Lothaire. Celui-ci, fidèle à son plan d'hésitation calculée, demanda deux jours de trêve pour y songer, espérant encore que Pépin viendrait, ce qui ne manqua pas cette fois, car le lendemain, jour de la fête de saint Jean-Baptiste, Pépin étant arrivé, après un conseil

de peu de durée, l'empereur fit dire à ses deux frères qu'étant le chef de la monarchie française, il n'entendait à aucun accommodement, et voulait combattre au plus tôt.

L'action s'engage.

Le lendemain donc, dès la pointe du jour, les deux rois rangèrent leurs armées en bataille ; ils occupèrent, avec un tiers de leurs forces, le mamelon qu'ils s'étaient réservé la veille, et se disposèrent pour commencer l'action à neuf heures, terme précis de la trêve conclue l'avant-veille. C'était encore la coutume des Francs de s'élancer pour une bataille avec des chants de guerre qui signalaient le commencement de l'action, et au bruit desquels s'animaient les courages par les excitations d'une poésie barbare où rien n'était épargné, ni des injures grossières à l'ennemi, ni des populaires souvenirs des victoires nationales. Dans cette journée mémorable, les deux partis ne manquèrent pas à ce vieil usage, et aussitôt les bataillons s'avancèrent pour le premier choc. Alors les combats se livraient encore selon la vieille théorie des armées franques. Les corps se mêlaient avec fureur, et la bataille consistait en autant de combats particuliers, en véritables duels, où chaque antagoniste vainqueur abandonnait le vaincu pour se jeter sur un nouvel adversaire ; et les chefs, se portant alors sans aucun ménagement de leur personne au milieu de la mêlée, et reconnaissables soit à la richesse de leurs armures, soit à leur enseigne qui s'en éloignait peu, étaient particulièrement attaqués, et succombaient en grand nombre, pour peu que l'action fût meurtrière.

Lothaire et Pépin y sont défaits.

Nithard, qui était un des généraux de Charles, raconte (a) que Lothaire enfonça d'abord l'aile commandée par Louis le Germanique, qui avait pris position à Brittes ; mais, secouru à temps par le duc Warin qui commandait les Toulousains et les Provençaux, Louis reprit l'avantage et mit Lothaire en déroute. En ce même temps, Charles se battait

(a) Lib. II.

à Fagit[a] contre le centre, commandé par Pépin, pendant que Nithard, et Adélard, autre comte qui opérait avec lui, triomphaient de ce qui restait de forces à l'ennemi en une localité rapprochée nommée alors Solemnat. Toutefois ce double revers ne décourageait pas encore les impériaux, qui résistaient et cherchaient à rallier leurs fuyards, se reportant, lorsqu'ils étaient parvenus à les ramener, vers le lieu des opérations avec un acharnement qui tenait de la fureur. De leur côté, Charles et Louis redoublaient d'énergie à mesure qu'ils voyaient la victoire se prononcer en leur faveur, et parvinrent à la compléter en forçant leurs antagonistes à chercher leur salut dans la fuite et à abandonner le champ de bataille. A midi, il n'y avait plus de lutte en aucun lieu. Beaucoup parmi les vainqueurs, harassés d'une résistance inattendue, se reposaient en quelque sorte sur le lieu même témoin de leur succès, pendant que l'oncle et le neveu s'éloignaient rapidement pour échapper aux poursuites qu'ils redoutaient[b].

Belle conduite de Charles et de Louis de Bavière.

Dans cette cruelle phase de la guerre civile, les pertes furent considérables des deux côtés; comme toujours on les a toutefois exagérées, portant jusqu'à cent mille de chaque parti les morts de cette journée. Ne fallût-il s'en tenir qu'au chiffre qui semble plus vrai dans les troupes de Pépin et de Lothaire, on trouverait encore quarante mille hommes, et un nombre moins considérable dans l'autre armée. Charles et Louis, en voyant le terrain couvert de tant de cadavres, arrêtèrent la poursuite des fuyards, et, dès le lendemain dimanche, ils y revinrent pour faire enterrer les morts des deux partis; ils ordonnèrent ensuite trois jours de prière et de jeûne, tant pour remercier le ciel du succès de leurs armes que pour le salut de tous ceux qui avaient péri dans l'action[c]. Cette conduite

(a) *In loco qui Fagit vulgo dicitur,* selon Nithard. C'était une ferme très rapprochée, dont l'empereur avait fait son point de ralliement.

(b) Nithard, lib. III.

(c) Nithard. — Adhémar de Chabannais. — *Chronique de Maillezais.* — *Chronique de Verdun,* et autres à cette année.

était digne de ceux qui méritaient le plus de vaincre ; et, dans cette fatale division qui semblait terminée par une des plus sanglantes batailles que racontent les fastes de la monarchie française, Charles et Louis avaient certainement donné les plus grandes et les plus longues preuves de modération. Ils avaient tout fait pour éviter une mêlée ; ils furent aussi généreux après la victoire, faisant soigner avec une véritable sollicitude les blessés des deux partis. Les fuyards éperdus errèrent pendant plusieurs jours, cherchant un pain qu'ils ne trouvaient pas, les couvents, les châteaux, les maisons des riches et les fermes elles-mêmes ayant été épuisées par le passage ou le séjour de ces armées nombreuses, nourries alors par les populations qu'elles approchaient. Pour remédier à ce malheur, les deux princes firent proclamer que tous ceux qui viendraient demander leur secours seraient bien reçus, et qu'aucun ne serait recherché sur le passé. Si le carnage et le butin avaient été énormes, l'humanité des deux princes vainqueurs fut admirable et digne d'une mémoire éternelle (a).

Et de la noblesse poitevine.

Notre Poitou se signala dans cette journée, car Raynaud, comte d'Herbauge, y fit, dit Besly, des prodiges de valeur. Le comte de Poitiers Gérard, qui avait succédé dans cette charge à Emenon, ne s'y conduisit pas moins vaillamment ; il s'y montra digne de la haute position qu'il avait occupée comme comte de Bourges, et illustra par son habileté militaire le duché d'Aquitaine, dont il était titulaire en même temps que du comté de Poitou. Là aussi se conduisit avec une valeur qui pouvait faire présager son avenir, le jeune Wulgrin, parent de Charles le Chauve, qui devint plus tard comte d'Angoulême. Mais cet éclat de quelques privilégiés échappés aux malheurs de cette fatale journée, ne diminua en rien l'étendue des pertes qu'y fit la noblesse française. Des deux côtés, la fleur des plus considérables familles périt sans retour et laissa des vides désastreux

Malheureuses conséquences de cette bataille pour la France.

(a) Mauléon, II, 233 et suiv. — La Fontenelle, *Rois et Ducs d'Aquitaine,* 340 et suiv. — Nithard, l. III.

dans les rangs des généraux les plus renommés et les plus nécessaires. Parmi ces derniers se trouvèrent les deux beaux-frères de Pépin II, Gérard, comte d'Auvergne, et Ratier, comte de Limousin depuis 837 : tous deux étaient morts au service de Charles ; puis Ricuin, que nous avons vu comte de Poitou et qui était devenu comte de Nantes [a]. Cette dernière perte surtout fut très importante par ses suites dont nous aurons à parler bientôt.

Charles, ému de la mort de deux serviteurs comme Gérard et Ratier, avait donné la succession du premier à son frère Guillaume, et celle du second à Raymond, qu'il ne faut pas confondre avec le premier comte de Toulouse de ce nom [b]. Remarquons ici que Gérard et Guillaume étaient neveux de saint Guillaume de Gellone, et par conséquent de la famille qui, plus tard, régna sur le duché d'Aquitaine et à la fois sur le comté de Poitou [c]. Ces grandes pertes furent cause de l'espèce de découragement qui s'empara des deux rois vainqueurs quand il s'agit de profiter de la victoire. Ni Charles ni Louis ne surent utiliser l'immense avantage que la Providence venait de leur faire. On eût dit que la sagesse et l'activité déployées par eux dans cette circonstance difficile les abandonnaient tout à coup. Au lieu de s'entendre pour forcer leur frère aîné à une paix solide, en lui faisant des conditions qu'il n'eût pu refuser, ils renoncèrent aux conséquences de leurs travaux ; au lieu de poursuivre le vaincu, ils laissèrent la défection se continuer ou se reformer en Neustrie à l'avantage de Lothaire, et s'en furent, Louis en Bavière, où il espérait maladroitement se tenir en paix, Charles en Aquitaine, où sans doute il avait à retenir dans son parti les seigneurs qui s'y étaient réfugiés et n'avaient plus aucun intérêt à le quitter, mais que, à la vérité, Pépin pouvait bien chercher

(*a*) Adhémar de Chabannais, *Chroniq.*, ad ann. 841. — *Annal. Met.*, ibid.

(*b*) *Art de vérifier les dates*, IX, 243.

(*c*) La Fontenelle, *Rois et Ducs d'Aquitaine*, p. 241.

à suborner encore. Ce fut une des premières occasions où Charles le Chauve donna une trop juste idée de son inhabileté dans les affaires.

Vieux souvenirs de la poésie de cette époque.

Les poètes du temps et ceux des deux siècles qui suivent nous ont laissé sur cette malheureuse bataille des détails qu'on ne trouve pas ailleurs et qui prouvent de quelle profonde impression furent longtemps émues les populations, témoins de ces incomparables calamités de la guerre. Soit en latin, soit en provençal, la poésie immortalisa ce triste carnage, en montrant les plaines, les bois, les marais, rougis dans une longueur de deux lieues et plus du sang de soixante mille combattants dont il fallut ensevelir les cadavres. Et cette déplorable calamité n'était que le prélude de bien d'autres (a).

Nouvelles fourberies de Bernard de Septimanie en cette occasion.

Ici nous devons revenir à notre Bernard de Septimanie, dont le rôle, pour avoir été celui d'une politique sans franchise, lui ménageait, pour un prochain avenir, des orages qui devaient l'écraser. Après cette grande affaire de Fontenay, où il avait passé les trois heures que dura la bataille dans une inaction calculée, on l'avait vu se tenir dans l'expectative, s'éloigner pour n'y pas combattre de l'un et de l'autre parti, et un peu plus tard, quand le sort des armes se fut prononcé, il s'applaudissait de son adroite politique dont il ne pensait pas qu'on pût soupçonner la fausseté. En effet, il n'avait pas manqué, selon les ordres de Charles, de réunir des troupes pour aller le rejoindre. Mais, systématiquement arrêté en Aquitaine, il avait motivé ce retard sur ce qu'il attendait des nouvelles de son épouse Dodane, qui, lorsqu'il partit de son gouvernement, était sur le point de lui donner un second fils, à Uzès, qu'elle habitait toujours. Un guerrier tant soit peu pressé de se trouver à une bataille ne se serait pas attardé pour de telles raisons. Pourtant il fit plus, car il prolongea sa halte en se faisant apporter son fils, et le fit baptiser

(a) Mary Lafon, *Hist. du Midi de la France,* II, 7 et suiv.

par l'évêque d'Uzès, Alifant, qui l'accompagnait dans l'expédition.

Après cette étape aussi prolongée que possible, il se remit en marche par la Bourgogne, et fit ce long trajet jusqu'à Fontenay, de façon à n'arriver qu'après la mêlée, qu'il voulait éviter. Mais les négociations et les atermoiements de Lothaire l'avaient assez retardée pour tromper les calculs du comte, qui, ayant appris à trois lieues du champ de bataille que les deux armées en étaient venues aux mains, s'arrêta au bord de l'Yonne, et ne la traversa qu'après avoir connu certainement le résultat de la journée. Par une nouvelle ruse digne de lui, il n'arriva sur les lieux que lorsque déjà les deux rois vainqueurs les avaient quittés, ce qui sembla lui permettre de se faire suppléer par son fils Guillaume près de Charles, à qui il envoya offrir ses hommages avec ses assurances de service. Il osa même lui proposer de négocier de nouveau avec Pépin, promettant de le décider, aussi bien que ses partisans, à des concessions qui consolideraient l'autorité souveraine de Charles dans le pays.

Charles feint d'ignorer sa perfidie.

Mais comme les ambitieux ne savent jamais s'arrêter, et que celui-là songeait toujours à profiter de toutes les positions que sa perfidie lui avait faites, il avait chargé son fils de couronner ses offres de service en demandant pour son propre compte des avantages qu'on ne devait guère, lui semblait-il, refuser à un tel dévouement. Il s'agissait d'obtenir pour le jeune homme, qui devait être bientôt l'un des plus rudes antagonistes de Charles en Aquitaine, des fiefs situés en Bourgogne et que laissait vacants la mort de quelques seigneurs tués à Fontenay. Parmi ces biens, il y en avait que Bernard tenait en *bénéfice* depuis longtemps; et comme celui-ci pouvait redouter qu'après ses menées de chaque jour ils ne lui fussent ôtés enfin pour crime de félonie, il songeait, en les faisant passer sur la tête de son fils, à les soustraire du moins à cette chance malheureuse. Le roi, qui n'était pas dupe de ces calculs, si audacieux

qu'ils fussent, ne pouvait refuser des faveurs de ce genre qui semblaient devoir payer d'avance des services promis. Il accorda les fiefs sollicités, et chargea le jeune homme et son père d'aller commencer en Aquitaine les négociations qu'ils avaient offerts d'y entreprendre.

Raynaud d'Herbauge devient comte de Nantes.

Dans une autre circonstance à peu près semblable, Charles montra moins d'expérience et d'habileté. A la mort de Louis le Débonnaire, les démêlés entre ses enfants avaient porté un certain nombre de grands vassaux à choisir pour maître celui d'entre eux qu'ils pouvaient préférer. Lambert, que nous avons vu commander en qualité de comte les Marches de Bretagne et de Poitou, crut pouvoir profiter de la mort de Ricuin pour demander à Charles, dont il avait suivi les drapeaux, le comté de Nantes. Il appuyait ce désir des services qu'il avait rendus à la cause royale, lui ayant conservé l'obéissance de la Bretagne et des efforts qu'il avait faits pour lui rallier ses compatriotes. Soit que les services de Lambert ne parussent pas aux yeux du roi aussi importants, soit qu'il n'eût pas une entière confiance dans la fidélité du solliciteur, Charles n'y obtempéra point, et pourvut du comté de Nantes Raynaud, comte d'Herbauge, qui, ayant exercé le même pouvoir depuis plusieurs années dans cette contrée maritime, lui parut peut-être plus capable de la défendre au besoin contre les attaques du dehors. Quoi qu'il en soit, ce refus accusait une mauvaise politique. Lambert avait fait ses preuves comme Raynaud lui-même. Celui-ci ne demandant rien n'aurait pu regretter ce qu'il n'avait pas convoité, et Lambert, au contraire, homme de grandes prétentions, s'imaginant que ce refus était un passe-droit, s'en trouva abaissé, quitta la cour fort mécontent, et, pour venger son orgueil humilié de ce qu'il appelait une injustice, il se retira auprès de Noménoé. Ce devait être un mauvais conseiller pour ce prince. Il lui fit comprendre en effet le côté faible du vainqueur de Fontenay, dont les aptitudes royales lui avaient semblé assez douteuses ; il fit valoir de quel secours il pouvait être

Trahison du comte de Nantes Lambert.

lui Raynaud, au roi de Bretagne pour consolider la couronne sur sa tête ; il insista sur la mésintelligence des trois frères. Noménoé saisit avidement l'occasion et le secours qui lui étaient offerts. Lambert, en le secondant, allait mettre sur les bras de Charles une fâcheuse guerre de plus.



NOTES DU LIVRE XXVIII

NOTE 1

Razès ou Rasès était un petit pays du bas Languedoc, ayant le titre de comté, et dont la capitale était Limoux, qui est aujourd'hui une petite ville de 6 à 7,000 habitants, sous-préfecture de l'Aude, renommée par ses vins blancs. Le comté de Razès appartint aux comtes de Carcassonne jusqu'en 1247, où il passa à saint Louis. Le territoire appartient aux départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

NOTE 2

Châlon, *Cabillonum* ou *Caballinum*, ancienne ville des *Œdui*, dont la capitale était Autun, *Augustodunum*. Châlon, assise sur la Saône, fut une des cités considérables de l'ancienne province de Bourgogne, ayant été la résidence de ses premiers rois. Elle a aujourd'hui 13,000 âmes, et est une des sous-préfectures de Saône-et-Loire.

NOTE 3

Carlat, *Cartilatum*, ancien comté, capitale du *Carladais*, aujourd'hui bourg de 1,000 âmes, canton de Vic-sur-Cère (Cantal), à 3 lieues Nord-Est d'Aurillac.

NOTE 4

Turenne, *Torenna*, petite ville du bas Limousin, du canton de Meyssac (Corrèze), à 3 lieues Sud-Est de Brives. On y voit encore les ruines du château des vicomtes dont elle était la possession et qu'a illustré un des plus héroïques maréchaux de France de Louis XIV ; elle a 2,000 habitants.

NOTE 5

Cette charte est datée du 8 août 846, au palais de Vern *(Verno)*, qu'on croit être aujourd'hui Verneuil-sur-Oise, entre Creil et Pont-Sainte-Maxence en Beauvoisis. — L'autre, dont la date n'est pas indiquée, confirmait des diplômes par lesquels Charlemagne et Louis le Débonnaire accordaient aux moines de St-Germain l'exemption de

tous droits et de toute justice étrangère, pour eux et pour les hommes de leur service ; et tout cela à condition de continuer pour la famille impériale et le bien de l'empire, les prières, les aumônes et bonnes œuvres accoutumées. On voit dans ces actes la signature de l'Evêque de Poitiers comme archichapelain de l'empereur.

Note 6

Il paraît que cette dignité d'archichapelain était partagée par plusieurs dignitaires à la fois, et au moins par deux, car nous verrons bientôt que l'évêque de Metz Drogon en était revêtu, et que c'est en cette qualité qu'il assista aux derniers moments de Louis le Débonnaire.

Note 7

D. Bouquet, III, 379. — Redet, *Dictionnaire de la Vienne,* p. 283. — Ce Mougon, *Mogatum,* est un village de la commune d'Iteuil (Vienne), où était un prieuré de Saint-Marc.

Note 8

La Fontenelle prétend (*Rois et Ducs d'Aquitaine,* p. 225) que l'église Sainte-Radégonde avait alors pour vocable la Sainte-Vierge. — Elle avait reçu en effet ce nom de la sainte reine lors de sa fondation ; mais elle prit le dernier aussitôt après sa mort, comme nous l'avons vu ci-dessus, *ad ann.* 587.

Note 9

Ahun est un bourg de 2,300 âmes, chef-lieu de canton de la Creuse, où fut fondé, en 997, une abbaye de Bénédictins sous le vocable de saint Etienne. Le lieu était alors depuis longtemps connu, ayant une origine gauloise, et s'appelait *Agedunum* ou *Igedunum.* Cet établissement fut élevé par la pieuse générosité de Boson II, comte de la Marche, qui habitait Charroux, capitale de cette petite province. (V. *Gallia Christiana,* II, col. 609, et *Prob.,* col. 610.)

Note 10

Mossay, *Massiacum, Massayum,* fondée vers 738 par Egon, comte de Berry, avant que cette dignité fut héréditaire. Elle reçut le vocable de saint Martin et la règle de saint Benoît. Le Cher baignait ses murs; sa position, à mi-côte, en fit un lieu aussi agréable que peu facile à aborder, étant d'ailleurs entourée, dès l'apparition des Nor-

mands, par des fortifications qui la rendaient imprenable. Du vivant de Charlemagne, elle fut restaurée par Louis le Débonnaire, déjà roi d'Aquitaine. En 840, les tendances de quelques abbayes à la règle plus commode des chanoines réguliers avaient déjà amené quelque relâchement dans la règle. Saint Benoît d'Aniane, qui aimait mieux la règle primitive, y vint avec quarante bénédictins de son abbaye du Midi, et opéra une réforme complète, en même temps qu'il lui donna des biens assez considérables.

Note 11

Vierzon, petite ville du Berry, au confluent du Cher et de l'Evre, à 7 lieues au Nord-Est de Bourges, aujourd'hui chef-lieu de canton de 5,000 âmes. Son premier nom fut *Douerum,* qui resta à un village voisin où fut créé un prieuré, vers 845, par Rodolfe ou Raoul, archevêque de Bourges. Ambron, seigneur de Vierzon, lui fut très généreux. Les Normands la ruinèrent en 903, mais elle ne fut pas rebâtie dans le même endroit, et fut transférée à Vierzon, dont les remparts offraient plus de sécurité. (V. *Gall. Christ.,* II, col. 133 et suiv.)

Note 12

Quiercy-sur-Aisne, *Carisiacum* et *Corsiacum* en 862, palais royal et villa de la Picardie, bourg de 700 âmes, arrondissement et à 12 lieues Ouest de Laon.

Note 13

Daniel a très bien développé ce caractère plein d'astuce et d'équivoques dans son *Histoire de France,* II, 298 et 299. — Bernard ne préférait le parti de Pépin que par haine de l'impératrice, et parce que, dans ce parti, il lui serait facile de tenir le premier rang.

Note 14

La Mayenne, *Meduena, Meduana, Medanum,* a sa source près Saint-Martin-des-Landes (Orne) ; elle se joint à la Sarthe pour former la Maine, avant de se jeter dans la Loire au-dessus des Ponts-de-Cé.

Note 15

Fontenay, *Fonteneum, Fontanetum,* et plus tard *Fonteniacum,* n'a pas d'origines connues. Tout au plus découvre-t-on dans son nom même une forme gallo-romaine. On le voit ici, en restant dans une obscurité complète entre sa première existence et cette année 841,

Il était alors une bourgade du territoire poitevin, assez apparent pour qu'on pût l'indiquer comme un point de réunion pour les troupes considérables que notre province envoyait au secours des deux princes alliés contre Lothaire. *Congregaverunt*, dit la chronique de Nantes *(in h. ann.) immensum exercitum apud Fonteneum, Pictavii territorii vicum.* (Dom Bouquet, *Scriptores*, VII, 217.) Peu à peu le bourg deviendra une ville, et nous en suivrons les progrès en le voyant reparaître de temps à autre dans nos chroniques jusqu'à son entier développement vers le XVIe siècle. Son nom n'apparaît, au reste, en aucune rencontre où les Normands ravagèrent ses environs. Mais le silence de l'histoire à ce sujet vient sans doute du peu d'importance de l'endroit à cette époque, et n'empêche pas de supposer qu'avec beaucoup d'autres il aura dû éprouver plus d'une fois les funestes conséquences de ces cruelles incursions. Nous en reparlerons à la fin de ce siècle.

Note 16

Nithard, lib. II, — *Annal. Fuldens.*, in h. ann. — Fulde, *Fulda*, aujourd'hui ville d'Allemagne dans l'électorat de Hesse-Cassel, à 8 kilomètres de cette ville, est placée au bord de la rivière qui lui a donné son nom. Une abbaye, fondée en 744 par saint Boniface, y devint une pépinière de grands hommes qui y allièrent le savoir à la piété. On ne voit pas sans admiration Charlemagne, protecteur de son école devenue célèbre dès la fin du VIIIe siècle, encourager Banzulte, son second abbé, à y faire fleurir les bonnes lettres, « afin, disait le grand prince, que vos moines puissent y pénétrer sûrement et plus profondément les mystères de l'Ecriture Sainte ». C'est dans ce monastère que furent écrites les *Annales* de Fulde, *Annales Fuldenses*, que nous citons ici et qui contiennent la plupart des détails que nous reproduisons. C'est un des plus intéressants mémoires de l'époque où l'histoire de l'Allemagne contemporaine se mêle agréablement à celle de l'abbaye et de la France. L'auteur est resté anonyme, mais ce devait être un homme de jugement par son exactitude.

Note 17

Le Loing, *Lupa*, petite rivière de Bourgogne, qui a sa source sur les limites orientales du Nivernais. Elle arrose les petites villes de Saint-Fargeau, Bléneau, Châtillon, Montargis, Nemours et Moret, à travers l'Auxerrois, le Nivernais et la Beauce, et se rend dans la Seine après un parcours de 30 lieues.

Note 18

Montereau, *Monasteriolum Senonum,* petite ville, chef-lieu de canton de Seine-et-Marne, dans l'ancien Gâtinais. Elle est sur l'Yonne, et a 3 ou 4,000 habitants, au confluent de cette rivière et de la Seine, entre Sens et Melun.

Note 19

Tauriac, *Teriacus,* d'après Nithard (lib. II, *sub fine*), lieu qu'on pourrait traduire par Thoury, mieux que par Tauriac, et qui paraît n'avoir été alors qu'un hameau de peu d'importance. Est à présent un bourg d'Eure-et-Loir de 1,200 âmes, à onze lieues de Chartres.

Note 20

Fontenay, *Fontaneum,* dans Nithard ; aujourd'hui chef-lieu de commune du canton de Saint-Sauveur (Yonne), à 6 lieues Sud-Est d'Auxerre ; il a de 7 à 800 habitants.





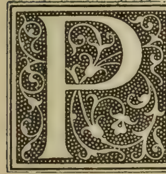
LIVRE XXIX

—

Depuis l'envahissement de la France intérieure par les Normands, jusqu'a la royauté de Pépin en Aquitaine

(De 841 à 845)

Comment les Normands se préparent à envahir la France.



ENDANT les tristes dissensions qu'imposaient à la France les malheureuses guerres que l'incurie, l'inexpérience du gouvernement et l'ambition du pouvoir avaient si longtemps alimentées, d'autres ennemis, que nous avons perdus de vue et auxquels il nous faut revenir, ne s'étaient pas reposés, employant sept ou huit ans à s'exercer contre les nations voisines de la France et se préparant ainsi à s'emparer bientôt d'elle-même sans opposition sérieuse et profitable. Les Normands, retirés de nos côtes occidentales depuis leur défaite de 835 par le comte d'Herbauge, et abandonnant l'île de Noirmoutier, s'étaient jetés sur les rivages de la Flandre et de la Frise. Ils brûlèrent Anvers, endommagèrent Malines (1), et couvrirent de ruines les parages où la Meuse se verse dans l'Océan (a). Les années suivantes, 836 et 838, les avaient vus piller les villes florissantes qu'arrosait le Rhin ; et là, les habitants, malgré

(a) Depping, *Hist. des expéditions maritimes des Normands en France*, 2e édition, 1846, p. 62 et suiv.

l'exemple énergique des chefs riverains qui ne purent les empêcher de lâcher pied, cédèrent à la furie des Barbares et s'enfuirent quand ils auraient dû combattre pour la défense de leurs foyers. Mais ce n'étaient là que les abords de la France et non la France elle-même, où ils redoutaient la présence de Louis le Débonnaire, car plus d'une fois ce prince, qui eût été plus brave guerrier qu'habile politique, s'était porté vers le Nord maritime de ses Etats, et une flotte avait, par son ordre, croisé sur le littoral de la Frise (a). Enfin, pendant cette funeste année 841, quand Louis, descendu dans la tombe, avait emporté avec lui l'unité du pouvoir et l'énergie vitale de la France, la surveillance des côtes fut négligée, des concessions furent faites aux Danois, jusqu'à leur permettre, sous prétexte de garder la paix avec eux, d'occuper des îles et des territoires voisins de notre continent. C'est ainsi que Lothaire, en établissant l'ennemi à l'embouchure de l'Escaut, l'attirait réellement sur son royaume de Neustrie. Et déjà les audacieux navigateurs ne se contentaient plus de piller les îles de peu de résistance ; ils envahirent l'Angleterre, y causèrent d'énormes pertes, et ne s'en retirèrent qu'après avoir laissé entre les mains des Anglais, qui les attaquèrent près de Sandwich (2), neuf de leurs plus forts navires, forçant le reste de leur flotte à se jetter au large.

Mais la France ne gagna point à cette débâcle. Au mois de mai 841, pendant que les discussions carlovingiennes devenaient plus graves et attiraient l'attention des provinces et toutes les forces protectrices autour des frères ennemis, les pirates, chassés des rivages anglo-saxons, entrèrent, sous la conduite d'Oscker, dans l'embouchure de la Seine, brûlèrent Rouen, emmenèrent prisonniers une foule de moines et de gens du peuple ; puis, le 16 mai, abandonnant les ruines qu'ils venaient d'accumuler, ils redescendirent vers la côte, ravageant et détruisant les châteaux et les

(a) Annales de Saint-Bertin, *ad ann.* 837.

couvents des bords de la Seine ; enfin, le 24, ils incendièrent la magnifique abbaye de Jumiéges, où vivaient encore le nom vénéré et l'esprit religieux de notre saint Filibert, et n'y laissèrent que des décombres, qui ne devaient se relever qu'après trente ans d'abandon et de silence (a).

Ruine de l'abbaye de Jumièges.

Jumiéges, par son origine poitevine, par sa fondation due à l'un de nos saints les plus célèbres, mérite que nous arrêtions le lecteur à cette page de ses infortunes, qui, hélas ! ne devaient pas être les plus grandes. Une anecdote touchante s'y rattache, que nous a conservée un Bénédictin du x[e] siècle dans un poème latin où il déplore la ruine de la belle et illustre abbaye. Il y raconte, à la louange de son digne prédécesseur, qu'obligé de s'éloigner de ce lieu dévasté, il ne trouva rien de plus précieux à emporter qu'un gros manuscrit auquel il avait peut-être travaillé de longues années, et qui n'était autre qu'un antiphonaire noté, comme on commençait à en faire alors, et qui serait aujourd'hui d'un prix considérable. Le pauvre cénobite se souvint qu'à Saint-Gall (3), dans les montagnes de la Suisse, était un monastère de son Ordre, où il serait en sûreté avec son trésor, les brigands qui venaient de désoler la Normandie, n'étant pas près sans doute d'y aborder. Il eut le courage de traverser toute la France, et d'aller bien au delà, en voyageant avec son manuscrit sur les bras, doter une sœur de sa chère abbaye d'un des très rares spécimens qu'on eût encore du chant ecclésiastique. Ce qui est plus remarquable, c'est que cet exemplaire, sans doute unique, même à Jumiéges, servit en Suisse et en Allemagne de spécimen pour l'instruction musicale des religieux (b).

Précieux manuscrit qui porte en Suisse la première notion de la musique ecclésiastique.

Alors commencèrent à se montrer les conséquences fatales de la dernière bataille où tant de défenseurs de la France avaient péri. Les audacieux bandits qui ne craignaient

(a) *Annal. Bertin.*, ad ann. 841. — Guillelmi Gemetens., *Histor. Normann.*, lib. I, c. VI.

(b) Notker, *Prefat. in librum sequentiarum apud Pez, Thesaur. anecdotor.*, I, p. 17. — Depping, p. 70.

plus d'envahir ses fleuves, et de pénétrer par là plus sûrement sur son territoire, furent d'autant plus redoutés qu'on n'avait plus de forces à leur opposer (a). Le découragement éteignait partout le patriotisme ; quand les moines ne pouvaient composer avec l'ennemi, comme ils le firent à Saint-Wandrille, à quelques lieues de Jumièges, où ils se rachetèrent pour six livres d'argent, ils fuyaient après avoir caché leurs trésors de vases sacrés, et emportaient au loin les reliques de leurs saints qu'ils regardaient comme leur principale sauvegarde. Quant aux ravageurs, par une tactique qui entrait essentiellement dans leur plan de campagne, inhabiles aux batailles rangées, et sachant mieux attaquer que se défendre, ils se hâtaient de regagner leurs barques dès qu'ils pressentaient un corps de troupes s'avançant vers eux pour s'opposer à leur invasion. Ils ne semblaient forts dans ces premières courses que sur leurs navires. Et conçoit-on quelle terreur on en avait et quelle pénurie de troupes subissait la France pour qu'on ne cherchât pas à les accabler à la fois des deux côtés des grands fleuves qu'ils remontaient sans opposition, et qu'ils ne redescendaient que pour porter à la mer, par leurs embouchures, le riche butin de toute nature recueilli au milieu du trouble et des attentats de toute sorte dans les villes qu'ils abordaient sur leur passage !

Insuffisance de la France à se défendre des invasions.

Ce que nous voyons ici dans les hautes provinces de la France deviendra bientôt applicable au Poitou. Là on se ressentait, comme partout, de l'horrible calamité qui avait privé les provinces de la fleur de leur noblesse, et les peuples de conducteurs braves et aguerris. Nous ne tarderons pas à voir ce malheur suivi des plus déplorables catastrophes.

Charles le Chauve en Aquitaine.

Peu après la bataille de Fontenay, quand Louis le Germanique reprenait le chemin de ses Etats, Charles se dirigea vers l'Aquitaine avec son armée et accompagné de

(a) La Fontenelle, *Rois et Ducs d'Aquitaine,* p. 240. — Mauléon, *Carlov.,* II, 235.

l'impératrice sa mère. Judith, pendant son séjour à Poitiers, avait travaillé avec succès dans les intérêts de son fils; là, grands et peuples étaient généralement attachés à sa cause. Il n'en était pas de même dans le Toulousain et le pays qui environne cette capitale de l'Aquitaine: on s'y était déclaré en masse pour Pépin II; et celui-ci, voyant que ses chances doublaient de valeur, se sentait encouragé à une sérieuse résistance: c'est pourquoi il refusa d'écouter les propositions de Bernard de Septimanie, qui, selon sa constante habitude, n'avait pas manqué de se faire un double rôle dont l'un au moins pût servir ses propres affaires. Après cet échec, il alla vers Charles, et lui annonça le refus de Pépin d'entrer dans le moindre pourparler sur le pied d'un arrangement. Pépin, d'après ce rapport, se serait maintenu dans la résolution de ne rien céder, d'agir en toutes choses à titre de roi d'Aquitaine, et soutiendrait, s'il le fallait par les armes, la légitimité de ses prétentions. Pour Charles, soit qu'il s'en rapportât ou non à la loyauté de Bernard, qu'il avait bien le droit de soupçonner, il se trouvait entre deux difficultés également impérieuses. Fallait-il user des troupes qu'il avait sous les armes pour attaquer le prétendant et le forcer à lui céder le pays? C'était prendre le parti qui semblait le plus naturel; mais il pouvait être malheureux dans une contrée qu'il fallait envahir et où la défense était déjà organisée. D'autre part, il savait que Lothaire travaillait à s'affermir en Neustrie et qu'il y organisait de nouveaux moyens de recommencer la guerre. C'était bien une double preuve du tort qu'avaient eu les vainqueurs de Fontenay de n'avoir pas poursuivi leurs avantages en imposant à Lothaire des conditions qui l'eussent repoussé en Italie et forcé à une paix si désirable pour tous. Enfin Charles se décida à ne pas quitter l'Aquitaine sans tenter quelque entreprise contre Pépin. Mais, quand il formait ce projet, il arriva que ses troupes, soit fatiguées de la guerre qu'elles venaient de soutenir, soit ennuyées de l'inaction qu'elles subissaient et dont elles ne

Pépin refuse de négocier. Vains efforts de Bernard de Septimanie pour l'y déterminer.

pouvaient prévoir la fin, se séparèrent sans aucun congé reçu du roi, et ne restèrent auprès de lui qu'en très petit nombre. Ce fut le moment que prit Bernard pour persuader à Pépin de venir à Poitiers conférer d'un arrangement. Le prince y mit d'abord quelque bon vouloir; mais, apprenant aussitôt que Charles était réduit à si peu de monde, il éluda la conférence, et ce voyage ne servit pour ce dernier qu'à détacher du parti de Pépin quelques rares seigneurs dont l'éloignement ne nuisit en rien à leur maître.

Manœuvres de Lothaire en Neustrie, combattues par Adélard.

Il est vrai qu'en Neustrie on tenait généralement pour Charles ; mais Lothaire, qui s'était retiré à Aix-la-Chapelle, y agissait par ses agents de façon à égarer l'opinion publique contre le frère qu'il détestait de plus en plus. En dépit des efforts que ce dernier faisait dans le pays par ses serviteurs les plus fidèles, entre autres le comte Adélard, qui s'était bravement battu contre Pépin à Fontenay, Lothaire avait su jeter dans les masses la persuasion que Charles avait été tué, Pépin blessé gravement, et qu'il n'y avait plus moyen pour leurs partisans de compter même sur le prestige de leurs noms. En vain Adélard s'était avancé jusquà Quiercy-sur-Aisne avec des troupes, et parlait du roi comme d'un homme qui, loin d'être mort, se préparait à revenir lui-même revendiquer ses droits : les esprits étaient prévenus contre ce langage ; on prétendait que s'il vivait il devait se montrer et qu'un prince qui voulait reconquérir la plus belle partie de ses Etats ne devait pas se contenter d'y envoyer un général avec quelques hommes : il devait y venir lui-même.

Charles quitte l'Aquitaine, et vient en Neustrie,

De son côté, Lothaire, tout en se tenant encore au delà de la Meuse, qui séparait l'Austrasie de la Neustrie, cherchait à conserver l'obéissance de celle-ci, en la faisant parcourir par Gombaud, un de ses généraux les plus dévoués, lequel y cherchait la rencontre d'Adélard pour appuyer solidement d'une victoire les prétentions de son maître. Mais Adélard avait à se ménager un jeu tout opposé. Il évitait avec soin toute aventure de ce genre. Il écrivit donc à

Charles ce qui se passait, lui persuada qu'il lui importait infiniment de se porter en Neustrie, et lui dit qu'il allait l'attendre à Paris, où l'on tenait toujours pour lui. Charles se hâta dès lors, quitta l'Aquitaine, et vint s'aboucher avec Adélard non loin de Mantes (4), dans un bourg nommé Eponne (5). De là, il se rendit à Langres, où il était convenu avec le roi de Bavière de se trouver le 1er décembre, pour traiter les affaires communes. En s'y acheminant, il voulut passer par les villes principales qui s'échelonnaient sur sa route afin de s'y montrer et d'y attirer ses partisans : c'étaient Compiègne, Soissons, Reims et autres. Il y fut reçu parce qu'elles n'étaient pas en état de se défendre, mais n'y vit que très peu de seigneurs qui vinssent le reconnaître ; de sorte que, par indifférence pour lui ou par crainte de Lothaire, rien n'indiqua que sa présence eût pu occasionner le moindre mouvement en sa faveur. C'était une preuve palpable du tort que lui avaient fait dans le pays les deux mois passés en Aquitaine, lesquels eussent pu être employés depuis la fin de juin à y ruiner le parti de Lothaire.

Où il est mal accueilli.

Il était encore à Reims quand le roi de Bavière lui manda, par un courrier, qu'il ne pouvait se rendre à Langres, parce que Lothaire était sur le point d'envahir ses Etats ; il l'engageait même à venir à son secours. Pendant que Charles marchait sans hésiter vers le Rhin, l'empereur en fut averti et abandonna ses opérations contre la Bavière pour se porter au devant de Charles, secondé par Pépin qu'il avait prévenu de son dessein. C'était donc une nouvelle guerre qui allait commencer. Le roi d'Aquitaine, voyant Louis dégagé, lui fit dire de venir le trouver à Paris, où il croyait prudent de retourner comme dans un centre dont la population lui restait fidèle. Lothaire crut, de son côté, devoir aller se retrancher à Saint-Denis. La Seine séparait les deux armées, et elles en fussent venues aux mains sans une forte inondation qui obligea d'abord les deux camps à s'éloigner. Des propositions de paix, dès que les deux armées s'étaient vues en présence, avaient

Préludes d'une nouvelle guerre.

été faites par Charles, selon sa coutume; mais Lothaire ne démentit pas non plus sa perfide habitude : il refusa de rien écouter, pas même l'idée d'une diète à convoquer pour les mettre d'accord. La suite de tout cela fit que Lothaire se porta sur Sens, où il fut rejoint par Pépin avec des troupes de la basse Aquitaine. Avant de quitter les environs de Paris, il s'amusa à dévaster le Maine; puis, informé que Louis venait à grandes journées au secours de son frère, il se retira vers le Rhin, et retourna à Aix-la-Chapelle dans l'intention d'y passer l'hiver. Pépin, de son côté, repassait la Loire et retournait dans ses Etats d'Aquitaine (a).

Diète de Strasbourg; objet de cette réunion.

Cependant Charles et Louis, voyant leur principal ennemi en fuite, sentirent le besoin de resserrer leurs liens en se faisant un plan d'après lequel ils pussent au besoin, et quoique éloignés l'un de l'autre, agir d'un commun accord, soit pour se défendre isolément, soit pour faciliter leur réunion contre de nouvelles tentatives. C'est dans ce but qu'ils se rendirent en février 842 à Strasbourg (6), d'où ils pouvaient surveiller la conduite et les mouvements de Lothaire. Leurs deux armées entouraient la ville : l'une, formée de Germains exclusivement ; l'autre, composée de soldats Francs, pris au Nord de la Loire, et de méridionaux aux ordres de leurs chefs indigènes. Les seigneurs des deux nations, aussi bien que beaucoup d'évêques et d'abbés, furent réunis en une sorte de diète par un acte solennel que les deux princes avaient arrêté d'un commun accord. Il s'agissait de formuler entre eux et leurs peuples une alliance qui devînt un gage de paix et une promesse de dévouement mutuel contre l'ennemi commun. L'assemblée se tint le 22 février, en plein air, et par un froid très intense, dans une immense plaine où la solennité pouvait avoir pour témoins, non seulement les grands des trois royaumes de Neustrie, d'Aquitaine et de Germanie, mais aussi le peuple, qu'on tenait à y faire assister pour qu'il y prît sa part naturelle, car il s'agissait

(a) V. M. de Mourcin, *Serments prêtés par les rois Lothaire, Louis le Germanique et Charles le Chauve*. Paris, Didot, 1815.

de former une ligue sérieuse et durable de laquelle sortît une paix si nécessaire et si désirée de tous. Donc, ayant rangé leurs armées en bataille à la vue de la ville de Strasbourg, les deux frères montèrent sur une haute estrade où ils purent attirer tous les regards, et, l'un après l'autre, s'adressant à leur noble escorte, ils exposèrent dans une harangue aussi brève que nette et concluante les motifs de cette réunion et le but qu'ils se proposaient pour le bien de leurs sujets ; chacun parla dans la langue de l'un des deux pays, afin d'être mieux compris de tous.

Allocution de Louis le Germanique.

Ce fut Louis, qui, étant l'aîné, ouvrit la conférence en rappelant aux deux peuples « comment, depuis la mort de Louis le Débonnaire, Lothaire, que ce prince avait chargé de régler la marche des événements selon l'ordre et la justice, ne s'était appliqué, au contraire, qu'à persécuter ses frères, lesquels, invoquant avec la sainteté de leur cause les droits du sang, n'avaient jamais pu arriver à une entente si désirable aux peuples et à eux-mêmes. La bataille de Fontenay, perdue par lui, n'avait pu lui ouvrir les yeux, malgré la générosité des vainqueurs, et il s'en était vengé en couvrant la France de meurtres, d'incendies et de brigandages. C'est pour remédier à ces malheurs que cette assemblée a été convoquée. C'est pour que tous les membres présents de la noblesse et du peuple sachent désormais à quoi s'en tenir sur la fidélité des deux frères à la foi chrétienne et à une alliance désormais indissoluble, qu'ils ont voulu l'affirmer par un serment dont chacun comprenne l'importance, et dont l'oubli ou la violation par l'un des deux délivrerait (car ils y consentent d'avance) tous leurs sujets de la fidélité qu'ils leur doivent. »

Cette formule fut répétée à son tour par Charles ; après quoi ils s'avancèrent ensemble entre les deux armées, et Louis commença à prononcer le serment, non pas en langue tudesque, qui était celle de son pays, mais en roman, afin que ceux de l'armée de Charles l'entendissent ; Charles, au contraire, le fit en tudesque, afin d'être entendu des soldats

de Louis ; de sorte que des deux côtés chacun put se rendre compte de la teneur stricte de ces promesses. Ces deux formules sont les deux plus anciens monuments des deux langues parlées en France et en Germanie au IXe siècle. L'historien Nithard, qui assistait à cette assemblée, nous les a conservées, et l'histoire doit la perpétuer comme un souvenir curieux du langage parlé à cette époque en Neustrie et au delà du Rhin.

Serment qu'il prononce ensuite.

Voici donc en quels termes fut conçu le serment de Louis : « Pour l'amour de Dieu et l'avantage du peuple chrétien, et pour notre commune sûreté, je jure que dorénavant, et autant que Dieu me permettra de le connaître et de le pouvoir, j'aiderai mon frère Charles en toute occasion et soutiendrai ses droits contre les entreprises de mon autre frère, et ne prendrai aucun engagement qui puisse être à son préjudice » (8).

Charles aussitôt prononça le même serment en tudesque, c'est-à-dire dans cette langue, aussi informe que la nôtre, en quoi consistaient alors les grossiers éléments de l'allemand actuel et qu'il nous importe peu de pouvoir apprécier.

Et celui des deux armées.

Dès que les deux armées eurent entendu cette double allocution suivie d'une si solennelle promesse affirmée par les deux rois au nom de Dieu et de leurs peuples, elles furent appelées elles-mêmes à prononcer aussi un serment de fidélité et d'obéissance. Un délégué choisi parmi les plus beaux hommes s'avança de chaque côté, leva la main devant les deux princes, et prononça d'une voix égale, en scandant ses paroles dites aussi haut que possible, l'engagement qui devait unir plus étroitement les deux armées à leurs chefs naguère victorieux avec elles : « Si Louis est fidèle et garde de son côté le serment que Charles lui fait, et que Charles ne le conserve pas, je jure et m'engage de ne pas tenir son parti et de ne l'aider en rien contre Louis ». Le même serment fut prononcé dans les deux langues (a).

(a) Duchesne, *Hist. de France, Script.* II, 374.

Nouvelles propositions de paix faites à Lothaire.

Cette imposante cérémonie finit par une acclamation générale ; princes et soldats témoignèrent une grande joie de cet événement. Il restait cependant encore aux deux frères à tenter une dernière démarche près de Lothaire afin de l'amener à un accommodement sans lequel il n'y avait qu'à redouter de sa part quelque nouvelle entreprise. Pendant qu'ils envoyaient vers lui pour lui faire des propositions de paix, ils voulurent donner à l'armée et au peuple un délassement dont le souvenir consacrât ce qui venait de se passer. Nous devons le mentionner comme étant le premier exemple de ces tournois qui devinrent ensuite si célèbres et varièrent les pages historiques de notre nation comme autant de curieux intermèdes à des événements qui n'avaient pas toujours des apparences aussi pacifiques.

Origine des tournois.

La noblesse qui entourait les princes aimait surtout ces jeux guerriers qui allaient à son tempérament et que les peuples du Midi affectionnaient par dessus tout. En cette circonstance, rien ne manquait à un tel divertissement, ni les acteurs, ni les spectateurs, ni la lice aux vastes dimensions. On y développa l'image fidèle d'une guerre véritable avec toutes ses phases, tous ses caractères, toutes ses péripéties. Ce furent des combats simulés où les uns couverts de leurs boucliers marchaient à l'attaque des autres ou se dérobaient à leur poursuite ; l'infanterie cédait aux efforts des cavaliers qui pliaient à leur tour, puis revenaient à la charge et regagnaient le terrain qu'ils avaient perdu. Les deux rois ne restèrent pas simples spectateurs de cette mêlée inoffensive. Ils s'y associèrent à la jeune noblesse et attirèrent l'attention avec les applaudissements de tous les ordres par l'ardeur dont ils donnèrent l'exemple. Le choc de leurs armes, le cliquetis de leurs lances et de leurs épées excitaient l'admiration des spectateurs. La joie universelle ajoutait à ces scènes bruyantes un caractère de modération qui ne se démentit pas un instant, et parmi un si grand nombre d'étranger, nul ne fut blessé ; rien n'altéra la bonne intelligence des combat-

tants (a). On voit que c'était une de nos petites guerres actuelles.

Lothaire refuse la paix et pille Aix-la-Chapelle.

Après quelques jours passés en ces exercices militaires, les jeunes rois se rendirent à Worms, où ils voulurent attendre la réponse que leurs ambassadeurs devaient rapporter d'Aix-la-Chapelle. Ceux-ci, nous le savons, devaient y porter des propositions de paix. Le malheureux prince ne voulut même pas les entendre. A cette nouvelle, l'armée toute entière, encore pleine de l'enthousiasme qui s'était emparé d'elle dans la scène émouvante de Strasbourg, demanda à grands cris d'aller combattre l'auteur de tous les maux de la France. Lothaire s'était retranché à Sainsik, village près d'Aix-la-Chapelle, dont il avait fait un camp de défense. Les abords en étaient empêchés par des troupes posées sur la rive gauche de la Moselle; les princes s'y portèrent le 17 mars 842, renversèrent ces premiers obstacles, et se disposèrent à faire payer cher à ce frère ingrat le mépris qu'il faisait de leurs ambassadeurs. Celui-ci, instruit de la déroute de ses serviteurs, quitte son camp, revient à Aix-la-Chapelle, et n'y osant attendre l'ennemi, il en enlève tous les trésors, y compris ce qu'il y avait de plus précieux dans l'église Notre-Dame, que Charlemagne s'était complu à construire et à enrichir. Dans cette église était une vaste table d'argent, faite par ordre de l'illustre aïeul, où étaient représentés en bas-relief les deux globes avec toutes leurs divisions géographiques et astronomiques. Il brisa ce chef-d'œuvre remarquable, en distribua les débris avec d'autres largesses à ses troupes et à ses partisans, qui, le lendemain, n'en refusèrent pas moins de le suivre lorsque s'échappant, par Châlons-sur-Marne et par Troyes, où tout le pays s'était soulevé contre lui, il gagna Lyon, d'où il comptait se réfugier plus vite, au besoin, dans son royaume d'Italie.

Sa fuite honteuse devant ses frères.

Les deux rois étant arrivés à Aix-la-Chapelle, qui était

(a) Nithard, lib. III, *in fin.;* — Guizot, III, 481; — Mauléon; — Daniel; — Mézerai, *in h. ann.*

toujours le centre de l'empire, et où ils comptaient imposer des conditions définitives, ne s'y arrêtèrent pas, poursuivirent Lothaire, et résolurent de terminer avec lui tout différend en le faisant déclarer déchu par une diète de l'empire. C'était l'unique moyen légal de détacher les peuples de sa cause en lui enlevant authentiquement les droits ou qu'il avait eus, ou qu'il prétendait avoir sur tout le pays, en deçà des Alpes et d'au delà du Rhin. On ne lui contesterait pas son royaume d'Italie, mais on le contraindrait d'y demeurer pour ne plus troubler la paix de personne.

Il est dépossédé de l'empire.

Raisons politiques de cette mesure.

C'est ce que les deux rois obtinrent des évêques aussitôt consultés par eux sur la légitimité de cet arrangement. Nous ne reviendrons pas ici sur les raisons qui, dans un empire électif, où le peuple était appelé à se prononcer, où les évêques, c'est-à-dire la partie la plus éclairée de la nation, étant surtout consultés d'après la constitution même du pays, autorisaient cette décision dont nous avons vu d'autres exemples applaudis par le pays tout entier. C'est toujours dans le même esprit d'opposion calculée que, par un mensonge politique appelé libéralisme, certains auteurs ont contesté la justice d'une telle décision. Oublions la passion qui inspire ce faux raisonnement; jugeons, d'après les institutions du temps, l'esprit national, la législation en usage ; oublions le gallicanisme du XVIIe siècle et le système révolutionnaire du XIXe, et nous reconnaîtrons qu'au IXe la paix de plusieurs royaumes, la stabilité des pouvoirs et le bonheur des peuples ne pouvaient recourir à une politique plus élevée et plus digne d'une nation chrétienne.

Ruses de Lothaire pour y échapper.

Quand Lothaire se vit ainsi traqué en dehors de toute autorité sur la France et la Germanie, il comprit la nécessité d'abandonner son système abusif d'entêtement, et n'hésita pas à prendre l'initiative de propositions qui pouvaient avoir pour résultat d'améliorer ses affaires. Quoique déchu de l'empire, il feignait de ne compter pour rien cette déchéance, et demandait qu'à titre d'empereur et d'aîné de la famille, un nouveau partage lui fît donner un peu plus du tiers des

provinces contestées, à l'exception de la Bavière et de l'Aquitaine, où chacun conserverait ce qu'il avait déjà. Louis et Charles accueillirent ces nouvelles exigences et renoncèrent, par une condescendance dont ils devaient se

Conférence de Mâcon,

Qui lui rend son titre et augmente son territoire.

repentir, au dernier partage qu'ils s'étaient fait. En conséquence, ils se donnèrent rendez-vous dans une île de la Saône (**8**), voisine de Mâcon (**9**), et appelé alors Ancila (**10**). Lothaire s'y trouvait alors, comme ses frères à Châlon-sur-Saône, d'où ils se pressèrent de partir. Arrivés au lieu de la conférence, ils se promirent une mutuelle amitié, et ne se séparèrent qu'après s'être engagés à nommer chacun quarante députés qui se réuniraient à Metz pour régler définitivement la portion de territoire qui devrait appartenir à chacun. Il fut provisoirement arrêté que Charles posséderait toute la partie de la France située à l'occident du Rhône, de la Saône et de la Meuse, et que Louis aurait la France germanique avec le Rhin pour limite au levant. Il restait par conséquent à Lothaire les contrées entre la Meuse et le Rhin, entre le Rhin et la Saône, entre le Rhône et les Alpes : points importants pour lui, car ils établissaient sans obstacles les communications les plus faciles avec son royaume d'Italie (a).

Situation de Pépin II dans l'Aquitaine.

On voit qu'on avait entièrement oublié, et non sans intention, les intérêts de Pépin II, qui se prétendait toujours roi d'Aquitaine, et qui, réfugié à Toulouse, persistait à y maintenir son gouvernement. Cette déchéance officielle était le fait de Charles, et probablement aussi de sa mère, dont la volonté obstinée s'opposait toujours à celui que les circonstances avaient rendu l'antagoniste de son fils. Cette position était d'autant plus embarrassante que Lothaire lui-même, oncle du jeune prince éliminé, n'écoutant que son égoïsme, n'avait en rien essayé de défendre des intérêts qui lui avaient été commis, et qu'il avait juré de ne pas abandonner. Nous avons vu que Charles n'avait qu'une

(a) La Fontenelle, p. 247. — Mauléon, II, 241.

partie de l'Aquitaine ; c'était la portion supérieure de la province, à peu près de la Dordogne à la Loire ; tout le reste, depuis le premier de ces deux fleuves jusqu'aux Pyrénées, aux Cévennes et à l'Aude, restait attaché à la dynastie longtemps maîtresse du pays. Pour ou contre, les opinions y étaient nettement arrêtées. Le temps que Charles avait employé à parfaire son alliance avec Louis de Bavière avait été fort utile à Pépin, qui en avait profité pour faire agir toutes ses forces, s'assurer les places en les fortifiant, et réchauffer le zèle de ses partisans douteux. Mais tant de précautions n'avaient pu compenser la perte qu'il avait faite dans la personne de Lothaire, qui le délaissait malgré ses promesses les plus sacrées. La guerre se prolongea donc encore par des marches et des poursuites, par des attaques tour à tour repoussées dans la Gascogne et dans le Languedoc, car les hostilités ne se produisirent pas cette fois en deçà du Périgord, l'Angoumois, la Saintonge et le Poitou étant gardés par les troupes de Charles. Un point reste obscur dans les faits de guerre qu'amena le conflit de l'oncle et du neveu. On prétend que dans une rencontre où Charles s'était porté de sa personne, il avait pu s'emparer de lui, et qu'il l'avait gardé à sa cour, sous prétexte de veiller à son éducation (11). Or, il y avait à cette assertion une réponse péremptoire : c'est qu'entre Pépin et Charles on trouvait à peine un ou deux ans de distance, Pépin étant né en 822 et Charles en 823, ce qui faisait celui-ci le plus jeune des deux. Au reste, ce fait n'a aucune trace sérieuse dans l'histoire, et il faudrait, pour le concilier avec les gestes ultérieurs de Pépin II, qu'il se fût échappé des mains de son oncle et rendu en Aquitaine. Un tel événement n'aurait pu laisser après lui de pareilles incertitudes, et son importance l'eût placé sûrement à une date et sous les yeux de personnages qui n'eussent pas manqué de le constater. Cette donnée doit donc être rejetée parmi les contes historiques. Ce qui est vrai, d'après Nithard, c'est que Charles imprima à son neveu plus d'une défaite

en Aquitaine. Il le força de se réfugier dans la partie méridionale qui lui appartenait encore (a). Ces dispositions du malheureux prétendant prolongeaient la querelle ; c'est pourquoi Charles, ayant à s'occuper de bien d'autres choses, laissa sur les Marches de Gascogne le comte Warin avec un corps de troupes dévouées pour observer les agissements de son rival. Ces précautions n'empêchèrent pas celui-ci de dépêcher, avec des émissaires choisis, le comte de Toulouse, qui devait chercher à s'emparer de son oncle ; mais ce dernier, sans qu'on le sût encore apparemment, s'était éloigné, et apprit bientôt que Warin avait saisi plusieurs de ses émissaires, et que, dans une autre rencontre, il avait repoussé avec perte un parti assez considérable destiné à quelque surprise qui n'avait pas réussi (b). Charles s'imagina alors de faire intervenir Bernard de Septimanie, qu'il avait disgracié depuis deux ans, afin qu'il ménageât une entente entre les deux concurrents. Mais Pépin crut voir dans cette démarche un signe de l'affaiblissement du parti qui combattait le sien ; il se refusa obstinément à aucun traité, ce qui détacha de son service quelques-uns de ses principaux leudes, fatigués sans doute de voir une telle guerre se prolonger si longtemps (c).

Mort de Dodane, épouse de Bernard de Septimanie.

Cette année 842 fut probablement celle où mourut Dodane, cette noble et pieuse femme de Bernard de Septimanie dont nous avons parlé en louant son intelligence et ses vertus (d). Elle avait passé sa vie, depuis son mariage qui remontait à dix-sept ans, dans la petite ville d'Uzès, s'occupant beaucoup de l'éducation de son premier fils Guillaume, né en 826, celui que Bernard son père avait envoyé solliciter de Charles le Chauve les bénéfices dont il désirait garder la possession en Bourgogne. Sa vie agitée, et sa mort malheu-

(a) Nithard, *ad ann.* 842, lib. III. — Besly, *Rois et Ducs d'Aquit.*, p. 27.

(b) Besly, *ibid.* — Nithard, *ub. sup.*

(c) Nithard, lib. IV. — *Chronique d'Angoulême.* — *Chronique de Nantes.*

(d) Cf. supr., *ad ann.* 825.

reuse que nous raconterons bientôt, n'ajoutèrent pas aux chagrins de cette digne mère, qui ne vit pas non plus comment son mari trouva dans un trépas violent la fin de ses intrigues et de sa politique déloyale. Les péripéties difficiles de cette existence si agitée durent être une incessante cause d'amertume pour une femme dont le devoir était de l'aimer, et dont la conscience chrétienne devait désapprouver ses incorrigibles dissimulations.

Charles le Chauve épouse Ermentrude.

Pour que le nouveau partage proposé entre les trois rois pût se faire avec connaissance de cause et devenir définitif, on était convenu que les quatre-vingts délégués qui devaient le discuter auraient, pour prendre une décision, jusqu'à la Saint-Jean de l'année suivante 843. Durant cet intervalle, Charles demeura maître de la Neustrie, Lothaire de l'Austrasie, et Louis de la Germanie. Charles, qui habita dès lors le palais de Quiercy-sur-Aisne, profita de cette trêve pour épouser Ermentrude, fille d'Odon, comte d'Orléans, et nièce d'Adélard, comte du palais royal. Ce seigneur, qui avait été très puissant sous Louis le Débonnaire, s'était rendu fort agréable aux seigneurs français par le grand nombre de privilèges dont il les avait fait gratifier, tout en diminuant d'autant l'influence de son maître, qui perdait d'autant plus que ses sujets gagnaient en puissance. Quoi qu'il en soit, le crédit dont le comte jouissait encore à la cour, et surtout auprès des grands, entra sans doute pour beaucoup dans l'alliance consommée avec sa nièce. Les partisans du comte semblaient devenir un renfort assuré pour le roi qui devenait gendre de ce leude élevé si haut. Ce mariage se fit à Saint-Quentin, le 14 décembre 842 (a).

Pépin II défait en Aquitaine.

Le roi passa dans cette ville les fêtes de Noël, après lesquelles il se rendit à Valenciennes et y fit à ses officiers les plus sûrs une distribution des postes importants entre la Seine et la Meuse. C'était s'assurer du pays pendant le temps qu'il en serait obligé de s'en éloigner, car il lui tardait

(a) Et non au printemps de 843, comme l'a dit Mauléon, II, 242.

d'étouffer en Aquitaine les derniers efforts de Pépin. Déjà parti pour ce voyage laborieux, il fut obligé de s'arrêter à Tours, où la reine Hermentrude, qui l'accompagnait selon l'usage, tomba malade et mourut après une maladie de quinze jours. Ce retard ne lui permit d'arriver que dans le courant du mois de mai. Il commença par mettre en action Ecfrid, comte de Toulouse et lieutenant du duc d'Aquitaine Warin; ceux-ci, après avoir échappé à une embuscade que Pépin leur avait adroitement préparée, tombèrent sur ses troupes et lui firent essuyer une défaite sanglante qui obligea le malheureux prince à fuir et à se cacher.

Fausses manœuvres de Charles le Chauve.

Charles, rassuré de ce côté, marcha incontinent sur Toulouse, et forma son quartier général au monastère de Saint-Sernin (12), situé alors en dehors de la ville; mais, après avoir entouré la place pour en faire le siége, ce qui demanda encore un laps d'une semaine, il se ressouvint d'une circonstance qu'il n'aurait pas dû oublier : c'est que le 24 juin suivant avait été fixé pour l'assemblée de Metz, où les derniers pourparlers devaient se tenir entre les trois frères. Il lui fallut donc lever le siége à peine commencé et reprendre le chemin de l'Austrasie. Dès le 16 mars 843, les députés qui n'avaient pu que préparer les termes de l'arrangement convenu, s'étaient entendus à Thionville sur les bases à proposer. Et pendant qu'ils opéraient ainsi, Charles le Chauve, qui semble avoir mis dans ses affaires plus d'activité que d'habileté et de réflexion, avait songé aussi à profiter du temps qui lui restait jusqu'à la fin de la trêve convenue pour se tourner contre Noménoé, qui, devenu roi de Bretagne par son consentement à des conditions de vassalité, ne tenait pas ses promesses, et tendait à une indépendance qu'il laissait trop apercevoir. Une expédition était devenue indispensable dans ce pays; il fallut l'envahir par une armée dont le commandement fut donné au comte d'Herbauge Raynaud. Celui-ci s'avança donc dans le pays jusque sur les bords de la Vilaine. Noménoé étant tombé malade, son fils Eripoé ravageait le territoire où l'on

Ses troupes sont défaites par le comte Lambert.

avait refusé de le seconder. Là était, à cinq lieues au Sud de Rennes, le village de Messac (**13**), où le comte rencontra ces hordes ravageuses, fondit sur elles, et les battit au moment où elles passaient la rivière. Mais Eripoé n'était pas seul : à une petite distance, il était suivi de Lambert, cet ancien comte d'Herbauge que Charles avait naguère dépouillé de son gouvernement des Marches de Bretagne pour le donner à Raynaud. Le monarque s'était fait par là un ennemi de plus : Lambert s'en était allé vers le roi de Bretagne et lui avait proposé de le servir contre l'ingrat qui venait de l'outrager, et de commander ses troupes au service de Lothaire, dont il prenait enfin le parti. Tout avait été fait dans ce sens. Lambert, saisissant volontiers une occasion de se venger des Français, n'avait pas hésité à entrer dans la guerre que leur avait déclarée le roi de Bretagne. Il arriva donc sur le champ de bataille au moment où, pleins de leur victoire, les Français s'étaient débandés pour suivre en désordre leurs ennemis, et déjà Raynaud, laissant imprudemment à ses gens le soin de compléter la victoire, se reposait dans le village de Blain (**14**), sur la route d'Ancenis à Redon. Il n'eut pas de peine à changer la face des choses. Une nouvelle affaire s'engagea entre lui et les vainqueurs. Ceux-ci, fatigués de la journée et dispersés dans la plaine à la poursuite des fuyards, eurent peine à se rallier. Les vaincus, voyant un renfort inespéré se retournèrent, reprirent l'offensive, et deux mille Bretons furent tués. Bientôt, par un revers subit, ce furent les Français qui désertèrent en laissant beaucoup de morts sur la place. De ces derniers fut le comte Raynaud. Lambert, victorieux, marche sur Nantes, s'en empare au nom du roi de Bretagne, et, après avoir porté le fer et le feu dans le pays et dans l'Anjou jusqu'à la Maine, il reçoit du prince breton, qu'il venait de si bien servir, le gouvernement de Nantes et de toute la contrée environnante. Cette action s'était passée le 23 juin 843.

Bataille de Messac.

Mort de Raynaud, comte de Poitou.

C'est cette même année que mourut à Tours, le 19 avril,

Mort de l'impératrice Judith.

l'impératrice Judith, qui fut inhumée dans l'église Saint-Martin, près de Luitgarde, femme de Charlemagne, morte en 800, au moment où ce prince, par une singulière coïncidence, venait de partager ses Etats entre ses trois fils (a). Cette mère, dont les caprices compromirent la famille impériale dans ses membres les plus importants, dont l'ambition ne put donner au fils qu'elle tenait tant à voir régner qu'une royauté dont les amertumes ne sont en rien comparables aux malheurs dont elle accabla le royaume, s'acquit une autorité qui valut à toute sa vie des chagrins dont elle ne triompha que par le zèle intéressé de ses favoris. Quant aux crimes dont elle fut chargée, pendant une existence qui s'usa vite en de tels combats, on ne sait s'ils furent inventés par les envieux de Bernard de Septimanie, ou révélés par des ennemis dont la colère put souvent les imaginer et s'en prévaloir. C'était déjà trop à une femme de son rang d'y compromettre sa dignité personnelle et son honneur chrétien ; mais quel historien, après tant de siècles, n'ayant comme témoins pour ou contre que des contemporains rendus suspects par leurs attaches à des partis opposés, peut se prononcer en de tels procès où la politique dissimule autant que la fraude y met d'astuce et d'artifice? Quoi qu'il en soit, des graves accusations pèsent sur la dignité morale de cette femme trop célèbre. Le plus coupable, celui que les siècles blâmeront de tous les malheurs dont Judith fut l'instrument funeste, ne fut-ce pas celui qui, l'associant à sa vie, lui céda toute sa puissance, lui permit d'en abuser si complètement? Mais ce sont de ces mystères qu'il faut laisser juger par la Providence, et que l'homme ne sonde jamais assez prudemment.

Hervé, fils de Raynaud, devient comte d Herbauge.

Les conséquences de la mort de Raynaud et de la victoire de Lambert se firent ressentir aussitôt dans le bas Poitou. Charles le Chauve, très affligé de cette mort, avait nommé

(a) Chalmel, *Tablettes chronologiques de Touraine,* p. 40 et 47.

comte d'Herbauge Hervé, son fils aîné, mais Lambert voulut pousser plus loin son ressentiment victorieux ; il s'empara bientôt du comté d'Herbauge au nom de Noménoé, et, pour mieux s'assurer la garde du pays, il y plaça ses trois neveux, à qui il en donna le gouvernement. Gaiffre s'établit dans le territoire d'Herbauge, Remire dans celui de Mauges ; celui de Tiffauges fut confié à Thibaud, qui était le plus jeune. Ainsi le Poitou perdit, mais non sans retour, une partie considérable de sa Marche septentrionale. Tous ces *pagus* d'une vaste étendue passaient à la Bretagne et au diocèse de Nantes, qui se terminait alors à la Loire, et ils restèrent dans cette nouvelle condition au moins jusqu'au milieu du xe siècle (a).

Les Bretons s'attribuent la partie septentrionale du bas Poitou.

Le comte Hervé, qui garda si peu de temps le pays d'Herbauge, reparaîtra bientôt dans nos annales. C'est le même, croyons-nous, qui fut blessé en 866 au combat livré à Bissarte par les Normands, où ceux-ci eurent le dessus. Hervé ne se tira qu'avec peine de la mêlée où avaient péri un grand nombre de braves seigneurs sur lesquels nous reviendrons plus tard (b).

Bernard II, comte de Poitou.

Raynaud, en mourant dans sa malheureuse expédition de Bretagne, laissait un fils du nom de Bernard, qui lui succéda en qualité de comte de Poitou. Il avait épousé Bilichilde, fille de Roricon Ier, comte du Mans (c), et était neveu de saint Guillaume de Gellone par son père Adalelme, second fils de Thierry : il appartenait par conséquent à la famille de Charlemagne (14).

Nouveau partage du territoire français décidé à Verdun.

Comme de grands événements d'un souverain intérêt pour notre province et pour toute la France vont solliciter notre attention, hâtons-nous de dire les conséquences de cette longue attente de sept à huit mois qui avait fait trouver si lentes les décisions dont s'étaient chargés les

(a) Longnon, *Mémoires des Antiquaires de France,* t. XXXVII, p. 149, et *Géographie de la Gaule au VIe siècle,* p. 576.

(b) Cf. Mauléon, *Les Carlovingiens,* II, 282.

(c) V. *Art de vérifier les dates,* XIII, 84.

cent vingt commissaires de Metz. Le temps venu, ils se réunirent à Verdun, où les trois princes se rendirent à la fois. Le désir d'en finir se faisait sentir à chacun d'eux, par besoin de la paix d'abord, et surtout parce qu'un ennemi de plus en plus redoutable, les hordes danoises, venait de recommencer de terribles entreprises en divers lieux de la France. Aussi le travail des commissaires fut accepté sans discussion : Louis eut tout ce qui dépendait de l'empire français au delà du Rhin, et de plus les villes et les territoires de Spire (**16**), de Worms (**17**) et de Mayence (**18**) ; nous ne l'appellerons donc plus, avec tous les historiens, que *le Germanique*. Lothaire, outre l'Italie et son titre d'empereur, eut tout le pays d'entre le Rhin et l'Escaut, le Hainaut et le Cambrésis, avec quelques autres comtés d'en deçà de la Meuse, depuis la source de cette rivière jusqu'au confluent de la Saône et du Rhône ; et au delà toute la ligne du Rhône jusqu'à la mer, avec les comtés bordant les deux rives. Charles eut tout le reste de la France, par conséquent la Neustrie, l'Aquitaine, la Septimanie entière, la Marche d'Espagne, et la partie méridionale de la Bourgogne appelée transjurane (a).

Pour la première fois peut-être depuis la mort de Louis le Débonnaire, les trois frères se trouvèrent d'accord, semblèrent contents du nouvel état de choses et se séparèrent en se jurant de garder entre eux une paix qu'il importait tant de ne plus troubler.

Progrès des Normands dans l'intérieur de la France.

Cependant, lorsque ces difficiles discussions se traitaient si lentement et retenaient toute l'attention de la royauté et de la noblesse, nous avons vu les Normands commencer à s'assujettir les plus belles contrées de la France. Des pays arrosés par la Seine, ils étaient descendus vers le Maine, déjà fort maltraité par les guerres intestines, et qui, sans plus de courage que d'espérance, se laissa piller sous le poids de ces masses cruelles qui, d'ailleurs, n'ayant rien à

(a) *Annal. Bertin. — Annal. Fuldens.,* in ann. 843.

conquérir en des plaines ruinées, se jetèrent sur la Touraine, où ils éprouvèrent une terrible défaite à Saint-Martin-de-la-Guerre (**19**), où les Tourangeaux portèrent les reliques de leur saint évêque et se battirent avec un héroïsme inspiré par la foi. C'était le 2 mai, et déjà les hordes se disposaient à passer la Loire, qui les séparait de l'Aquitaine, lorsqu'elles furent conviées à se tourner vers la Bretagne. L'indigne auteur de ces perfides propositions n'était autre que ce Lambert qui, toujours irrité d'avoir perdu le comté de Nantes, avait résolu de se venger sans mesure des mépris qu'il avait éprouvés. Il comptait ravager tout le littoral gauche de la Loire qui dépendait du Poitou, et s'emparer de Nantes qui résistait encore, et dont il devait s'assurer pour pénétrer dans les provinces du Nord. Voyant que la ville se croyait en sécurité dans la vaste enceinte de ses murailles épaisses, protégées en outre par le fleuve, et que déjà les moines d'Indret (**20**), avertis de l'approche des païens, s'y étaient retirés comme dans un asile sûr avec leurs reliques et leurs trésors ; il épia les progrès de la marche journalière des terribles étrangers, qui, après avoir cotoyé la Bretagne, s'étaient arrêtés dans le port du Croisic (**21**), et y préparaient leur irruption dans le pays. C'est là qu'il fut les trouver et les engager à augmenter leurs richesses par le pillage de l'opulente cité de Nantes ; il se mit lui-même à leur disposition pour les guider dans un itinéraire inconnu pour eux, et les mena ainsi jusqu'aux abords de cette capitale, où ils massacrèrent une foule d'habitants, firent de nombreux prisonniers, et ne disparurent avec eux qu'après l'avoir inondée de flots de sang [a]. Quand cette catastrophe arriva, le 24 juin, il y avait plus d'un mois que s'était passée l'affaire de Messac. On voit que Lambert n'avait pas mis un long temps à consommer sa trahison.

Inique vengeance du comte Lambert.

Il fait ruiner Nantes par les Normands.

(a) D. Bouquet, t. VII. — Depping, *Expéditions des Normands,* 2e partie, p. 80 et suiv. — Notre *Histoire de Saint-Martin de Vertou,* 2e édition in-18, p. 206 et suiv.

Ravage de la Vendée et de l'Anjou.

De Nantes à Noirmoutier, il n'y avait pas loin, et cette île, et son monastère, et les hangars que les pirates y avaient construits étaient devenus l'entrepôt des dépouilles de la contrée. Pendant que les uns y dirigeaient leurs barques afin de les y décharger, les autres, en plus grand nombre, passaient la Loire ou débarquaient sur les côtes occidentales de notre province, et ravageaient toute la vaste étendue où se trouvaient les pagus de Mauges, de Tiffauges et d'Herbauge, pillant et brûlant les églises dans tous les lieux qu'ils purent envahir. C'est à cette course qu'il faut attribuer la ruine des deux îles d'Aix et de Ré, très peu éloignées du littoral de la Saintonge. Dans la première, ils brulérent un prieuré fondé par un saint ermite à qui avait survécu un petit nombre de ses frères; l'autre vit détruire le monastère de Sainte-Marie. Ils détruisirent aussi celui de Saint-Filibert de Grand-Lieu (a). L'Anjou fut aussi attaqué ; ils y réduisirent en cendres Saint-Florent de Montglonne, et y établirent leur quartier général dans une île en face de l'abbaye, île qu'il n'est plus possible de reconnaître à cause des transformations du fleuve, et, pour y passer plus facilement l'hiver, ils y apportèrent des maisons en bois et en fer prises dans les environs : ce qui indique assez, d'aprés les chroniqueurs du temps, qu'on bâtissait alors avec ces matériaux des habitations qu'on changeait de place à volonté. Mais nous reviendrons sur ces faits qu'il nous faut abandonner pour nous occuper dès à présent d'autres épisodes qui n'intéressent pas moins notre histoire locale.

Ils ruinent Maillezais.

En attendant, nous ne pouvons oublier de quelle façon ils traitèrent la pauvre petite île de Maillezais, qui fut sans doute révélée aux Normands, quoique assez avancée dans les terres, soit par leurs courses en plaine, soit par le cours de l'Autise (**22**) ou de la Vendée qui la bornaient au levant et au couchant jusqu'au Sud, où elles se jettent dans la Sèvre-Niortaise. En effet, les affreux conquérants

(*a*) *Chronic. Namnet. — Annal. de Saint-Bertin.*

suivaient par instinct la pente des fleuves et des rivières où ils savaient devoir rencontrer des centres d'habitation, et par conséquent des églises qu'ils recherchaient surtout. A Maillezais, ils ne trouvèrent presque que des colliberts, formant la plus grande partie de la population, peuplade paisible, adonnée en famille à la pêche, à la culture des terres et à l'exploitation des forêts qui couvraient l'île. La haine des hommes fut plus forte en cette occasion que l'amour du pillage, qui n'eut point à se satisfaire, les richesses manquant absolument à de pauvres colons qui n'avaient autour d'eux que leurs femmes, leurs enfants et leur terrain. Mais une église, pauvre sans doute, était là, vénérée sous le nom de Saint-Pient, dont nous avons vu la fondation (a), et que la pieuse colonie fréquentait avec ferveur lorsqu'aux jours de pêche on lançait sur l'Océan de nombreuses et fragiles barques. Eglise; habitations, rien ne fut épargné. Un combat s'engagea où le courage des insulaires fit du mal à leurs ennemis ; mais ceux-ci plus nombreux et plus forts encore de leur naturel féroce que de la faiblesse inexpérimentée de leurs victimes, en tuèrent beaucoup, et ne se retirèrent qu'après avoir tout saccagé et réduit de plus de moitié le petit peuple absolument ruiné. Il faut aussi ajouter aux victimes de cette attaque, un grand nombre de colons employés dans les plaines environnantes, qui, au bruit de l'arrivée des Barbares, s'étaient réfugiés dans l'île qu'ils regardaient comme un asile, et qui ne fut pour eux qu'un tombeau (b).

Les moines de Vertou évacuent leur monastère.

Nous avons parlé en son temps (c) de la fondation du monastère de Vertou par saint Martin, disciple de saint Félix de Nantes. Cette communauté, qui avait fait beaucoup de bien dans la région pendant les trois siècles de son existence, par la prédication, la culture des terres et l'influence qu'elle y avait prise sur la civilisation, était

(a) V. ci-dessus, *ad ann.* 564.

(b) Petri Malleacensis *Historia.* — *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, XXXIX, 44.

(c) Cf. ci-dessus, *ad ann.* 564, lib. VII.

dans toute son efflorescence, et ses paisibles travaux continuaient le zèle dont son saint fondateur l'avait animé. Elle avait pour abbé Raimbaud, un de ces hommes qui n'ont jamais apparu sur la scène du monde, mais qu'on trouve toujours d'autant plus capable de faire face à de grandes infortunes, et d'une énergie qui égalait sa prudence.

Leur voyage avec les reliques de leur saint patron.

Pendant que Nantes, qui n'en était éloigné que de deux lieues, subissait toutes les horreurs d'une ville prise d'assaut, les citoyens qui s'en étaient échappés et qui fuyaient de toutes parts dans les campagnes apportèrent jusqu'à Vertou la fatale nouvelle. Les moines ne perdirent pas de temps, et l'un deux nous a raconté quels soins furent pris aussitôt des belles choses contenues au trésor du florissant moutier[a]. Déjà trop expérimentés de ce qu'on avait fait ailleurs en pareil cas, ils enfouirent ce qu'ils avaient de plus important, prirent note de chacune des cachettes, choisies pour la plupart dans l'église même, sous le pavé, sous la masse des autels ou dans les cloîtres. Nous savons du religieux qui écrivit bientôt après le récit de ces scènes lamentables qu'une foule d'objets précieux furent ainsi soustraits à la rapacité des nouveaux Vandales, et que l'on enfouit dans la forêt, autour de l'abbaye, jusqu'à d'énormes masses de plomb, destinées à l'église abbatiale qu'on s'était proposé naguère de rebâtir.

La sainte maison avait pour avoué (selon la coutume du temps) un certain Bodilon, gentilhomme de la contrée, qui, se tenant à la hauteur de sa charge et de ses engagements, déclara que rien ne lui coûterait pour sauver les reliques du saint patron, et qu'il s'exposerait à tout perdre avant de les abondonner. Tout récemment on avait exhumé ces précieux restes ensevelis dans l'église monastique ; on s'était pourvu, pour les y enfermer dignement, d'une châsse d'or enrichie de pierreries. On disposa cette châsse, garnie des saints ossements, sur une litière que devaient porter à

(a) Cf. Bolland., *Vita S. Martin.*, t. II, jun., p. 210 et suiv.

bras des frères se relevant tour à tour. Six navires disposés sur la Loire se trouvèrent prêts à recevoir autant d'importantes cargaisons. On y transporta à dos de bêtes de somme tout ce qu'il était possible de ravir au pillage. Puis on se mit en marche, suivant le rivage que les barques cotoyaient : on cheminait au hasard pour ne pas trop s'en éloigner, au milieu des sanglots et des larmes, dans une sorte de désordre inévitable parmi tant de gens dont beaucoup avaient été laissés à leur initiative personnelle. Pour comble de malheur, le vent s'éleva tout à coup avec violence et fit sombrer dans le fleuve deux des navires trop chargés. Néanmoins on marchait toujours, désireux de mettre la plus longue distance possible entre soi et l'ennemi, qui ne pouvait tarder d'arriver dès qu'il aurait appris la fuite des exilés. Raimbaud songea à se réfugier dans la petite ville de *Noviheria* qui n'était pas loin, et qui est devenu depuis le gros bourg de Gennes (**23**), situé sur la Loire à quinze ou vingt lieues de Nantes. Là, de fortes murailles pouvaient aider à une défense s'il en était besoin ; on y avait aussi un château qu'il n'était pas facile de forcer. On y put entrer après beaucoup de fatigues, mais elles furent bien compensées par des miracles nombreux qui forcèrent la pauvre caravane à des stations pendant lesquelles du moins elle goûtait un peu de repos (a).

Ruine de Saint-Georges de Montaigu.

Le monastère bâti à *Durinum* par ce même saint Martin, sous le vocable de saint Georges, à une lieue au Sud de Montaigu, éprouva le même sort, et suivit la fortune de l'abbaye dont il était un prieuré. Là, on le sait, était aussi un prieuré de Bénédictins, sous la direction de leurs frères les religieux de Vertou. Ces deux maisons furent également évacuées ; et bien leur en avait pris, car à peine les Vertaviens avaient disparu de leur monastère, qu'il devenait la proie de l'ennemi, ruiné de fond en comble, et quelques jours après,

(a) *Miracula et translationes B. Martini,* ap. Bolland., t. II, jun., p. 810 et suiv.

la Vendée, avec ses pagus florissants, essuyait les mêmes infortunes (a). Dans ces malheureuses campagnes, pas une chaumière ne resta sur pied ; c'en fut fait des abbayes, qui virent périr leur vie glorieuse de tant d'année, et qui ne devait jamais se relever qu'à demi de cette chute irréparable.

Nouvelles vicissitudes de Noirmoutier.

Les ravageurs, après ces fructueuses expéditions, retirèrent tout ce qu'ils avaient déposé dans l'île voisine de Saint-Florent et cinglèrent vers Noirmoutier, où ils avaient conservé leurs habitudes de chaque été. Nous savons que cette île n'avait que trois lieues de long sur une de large. Le sol y était à moitié couvert par des forêts qui, plus d'une fois, avaient servi de refuge aux moines et à un certain nombre d'habitants, lorsqu'ils y avaient été surpris par le retour des sauvages navigateurs. Soit qu'ils se fussent pratiqué, selon l'usage constaté de ces temps difficiles, des souterrains munis de provisions, d'où ils pussent épier le départ de l'ennemi, soit que celui-ci ne s'y occupât guère que du partage de son riche butin, ils parvenaient à se soustraire à sa vue et à éviter un esclavage certain dont ils savaient les cruelles rigueurs ; et quand les Barbares avaient disparu pour de nouvelles courses, ils respiraient encore dans une sainte paix qui les attachait à ces lieux bénis, où ils aimaient à unir toujours leurs prières et leurs espérances d'un meilleur avenir. Et quand, un jour, ils apercevaient les voiles revenant vers leurs tristes rivages, ils regagnaient leurs retraites, et les jours de douleur recommençaient (b). Ces détails prouvent qu'il n'était resté qu'un petit nombre de religieux dans cette île qu'on n'avait pas voulu abandonner entièrement, mais dont on avait fait comme un pauvre prieuré dépendant de Déas. Ainsi s'explique très bien ce qu'en a raconté un moine dans un récit qu'on ne peut taxer d'exagération (**24**).

Cette fois, une scène sanglante suivit le retour des

(a) V. notre *Histoire de Saint-Martin de Vertou*, p. 215.

(b) Mabillon, *Annal. SS. Ord. S. Bened.*, ad ann.

Barbares dans leur île. Ils y étaient revenus avec beaucoup d'or et d'argent, soit monnayé, soit en bijoux, et de nombreux prisonniers destinés à les suivre dans un pénible esclavage. Là un vif démêlé eut lieu à l'occasion de la répartition de ces richesses que les uns voulaient avoir en proportion de ce qu'ils avaient apporté à la masse, et que les autres exigeaient qu'on partageât également. Bientôt on en vint à se battre. Pendant cette querelle devenue sanglante, les prisonnniers se jetèrent dans les bois, et quand la mêlée eut fini, les combattants, saisis d'une terreur superstitieuse en voyant la terre jonchée de leurs morts et de leurs blessés, se hâtèrent de remonter dans leur vaisseaux. Jetés par la tempête sur les côtes de la Galice, ils voulurent débarquer à la Corogne (25), mais ils en furent repoussés avec de telles pertes, que sur quatre-vingts vaisseaux qui formaient leur flotte, ils en perdirent cinquante avec les trésors dont ils les avaient chargés. Malheureusement la France ne s'en trouva pas mieux. Ils portèrent leur rage vers le Midi, pillèrent Bordeaux, ravagèrent Bazas, Lectoure, Dax, Bigorre, Bayonne, Oléron, Condom. En vain Totilon, comte de Gascogne depuis 819, voulut les arrêter en se portant au devant d'eux avec des forces bien supérieures; mais la stupéfaction, le découragement plongeaient les populations dans une telle inertie que ses troupes se laissaient égorger sans combattre. Tarbes périt bientôt avec tous les monastères du Bigorre, et d'anciens évêchés, devenus autant de ruines, furent abandonnés pour toujours. Mais enfin les vainqueurs finirent par payer cher leurs succès. Lorsque, chargés de nouvelles dépouilles, ils remontaient vers le Nord, les paysans du Bigorre, enhardis par l'avantage qu'offraient les défilés de leurs montagnes, attaquèrent les Barbares sous la conduite du même Totilon, et les taillèrent en pièces, sans que, dit-on, il en échappât un seul. Cette grande revanche fut prise le 24 mai 843, sous l'invocation de saint Messelin, prêtre du pays, qu'il avait déjà délivré des Wisigoths, au vi^e siècle (26).

Les Normands s'y battent entre eux et l'abandonnent.

Ils ravagent le Midi de la France.

Voyage des reliques de Vertou jusqu'à Ansion.

A Vertou, quelques moines s'étaient cachés, pendant le pillage, dans les solitudes voisines, et, après le départ des Danois, ils étaient rentrés dans leur maison brûlée et dévastée pour en recommencer l'existence, sans croire à la possibilité d'un retour des brigands, qui n'avaient plus d'intérêt à y revenir. Il en avait été ainsi à Saint-Herbeland, abbaye bénédictine fondée vers l'an 710, dans l'île d'Indret, dont nous avons parlé ci-dessus (27), à Saint-Florent de Montglonne, à Saint-Filibert de Grand-Lieu, où, devenues plus pauvres mais non moins zélées, les victimes avaient cherché tout d'abord à relever les autels et à recommencer leur vie de travail et de prière. Et néanmoins, pendant que les hommes du Nord procédaient, dans le bas Poitou, aux exploits que nous avons vus, le gros de la communauté avait quitté Gennes, et faisait suivre la Loire à ses trois barques, qu'il accompagnait toujours avec ses reliques, afin de leur ménager, par la Vienne et la Dive, un trajet qui les fit enfin aboutir à Ansion, autrement dit Saint-Jouin de Marnes, situé à l'entrée du Loudunais, sur les bords de cette dernière rivière.

Mais là les attendaient encore des difficultés qu'ils n'avaient pas prévues, et dont il est bon d'exposer les précédents.

Comment les religieux de ce monastère étaient devenus chanoines réguliers,

Nous avons vu que vers le milieu du VIIIe siècle avait commencé, pour un certain nombre de monastères, la transformation de la vie monastique en celle des chanoines réguliers (a). Sans avoir des données bien certaines sur les relations maintenues jusqu'à l'époque où nous sommes entre Vertou et Ansion, il fallait bien qu'il en existât encore, et de très prononcées, pour que les moines du premier de ces deux monastères n'hésitassent point à recourir au second. Cette confiance s'expliquerait par ce fait, établi sur des traditions venues jusqu'à nous, que saint Martin de Vertou avait été à la fois abbé des deux établissements (b).

Et pourquoi Vertou ne fut plus qu'un prieuré d'Ansion.

(a) V. *supra, ad ann.* 758.

(b) *Gallia Christiana*, t. II. — Du Tems, t. II.

Toutefois, comment concilier ces deux idées généralement acceptées avec l'indépendance qu'on affecta à Ansion envers les pauvres moines exilés? C'est une question que les documents historiques ne semblent guère éclaircir, mais qui n'en apparaît pas moins dans les circonstances actuelles avec une véritable importance. La solution de ces doutes se trouve d'ailleurs certainement dans ce fait que l'abbaye d'Ansion, quoique plus ancienne, est regardée comme la fille de Vertou, ce qu'on ne peut attribuer qu'à certains événements survenus à la suite de quelque grand malheur dont Ansion aura souffert sans qu'on en retrouve de traces écrites : ce qui n'empêcha pas que, par suite de l'installation que nous allons voir des moines de Vertou à Ansion, Vertou dut se trouver dès lors sous la tutelle des enfants de Saint-Jouin, dont il finit par n'être plus qu'un prieuré.

Comment Ansion prit la règle des chanoines réguliers.

Toujours est-il que les exilés n'étaient pas au bout de leurs épreuves, comme ils l'avaient espéré en se dirigeant vers le haut Poitou.

On refuse d'y recevoir les exilés de Vertou.

Les cénobites d'Ansion avaient subi de cruelles atteintes des guerres de Pépin le Bref en Aquitaine et de celles qui s'en étaient suivies sous Charlemagne. Ces derniers conflits surtout lui devinrent funestes, et la maison, pillée et brûlée par des partis opposés, resta plusieurs années dans un pitoyable état de délabrement. Ce ne fut qu'après un certain intervalle de paix, et moyennant de coûteux efforts, que l'on put arriver à une reconstruction des lieux réguliers et à y rendre la vie intérieure plus conforme à l'esprit des saints fondateurs. Mais, par un malheur que nous avons plus d'une fois observé en pareil cas, la discipline, forcément abandonnée si longtemps, s'était affaiblie en proportion dans ces âmes d'abord si ferventes, et quand il fallut reprendre les austères habitudes de la règle, on trouva que ce n'était plus une sauvegarde, mais un joug, et l'on ne craignit pas de chercher à s'en alléger le poids. On trouva d'ailleurs dans les tendances de l'époque un prétexte et des moyens qui favorisèrent trop cette regrettable lâcheté. En

un mot, les moines de la Dive étaient devenus des chanoines réguliers. A la faveur des troubles qui avaient désolé tantôt le Poitou, tantôt le pays de Mauges, ce régime facile s'était introduit sans la participation de Vertou, et déjà s'était prolongé depuis plusieurs années, quand on l'ignorait encore aux bords de la Loire. Heureusement nos prétendus réformés avaient même négligé, peut-être à cause des événements politiques, de prendre l'assentiment du souverain, si jaloux de voir invoquer son autorité usurpée, en ce temps où elle entreprenait si souvent contre l'Eglise.

Variations arrivées dans le gouvernement de ce monastère.

Fulcrade, le même abbé qui avait gouverné sous la dépendance de la maison mère, et qui, peut-être, n'avait ambitionné ce titre et favorisé cette petite révolution qu'afin d'en secouer le joug, vivait paisible à la tête de sa communauté, et ne se doutait nullement des événements accomplis à quarante lieues de lui. Il fut donc étonné lorsqu'un religieux dépêché par Raimbaud pour lui annoncer son arrivée et celle de sa colonie voyageuse lui demanda en même temps de se préparer à recevoir de nouveaux hôtes avec le corps de leur illustre patron. Sa première pensée répondit peu à ces justes prétentions. Rassemblant à la hâte le gros de sa communauté, il fit comprendre que ce rapprochement pourrait bien mettre en question le nouveau régime ; qu'au moins arriverait-il que les moines voulussent devenir les maîtres malgré ce nouvel ordre de choses, ce qui ne pourrait durer avec la paix parmi eux. On leur fit donc répondre qu'ils eussent à se retirer. Ceux-ci auraient résisté en vain ; ils se résignèrent donc à ce mépris de leur droit et à cette espèce d'impiété qui refusait un asile aux restes d'un saint ; mais, résolus aussi d'user du dernier moyen qui leur restât, ils reprirent leur marche pénible à travers le Poitou, le Berry et le Limousin jusqu'en Auvergne, où résidait alors Pépin II, maintenant toujours ses prétentions contre Charles le Chauve, et à qui le Poitou restait encore soumis.

Ceux de Vertou recourent à Pépin II,

Ils arrivèrent à Clermont, résidence du prince, après beaucoup de fatigues, mais honorés sur leur route à travers

les villes et les hameaux, pour le précieux dépôt dont ils n'avaient pas voulu se séparer. Pépin accueillit nos cénobites selon leurs espérances, et trouva justes leurs réclamations. Il leur donna des lettres royales, ordonnant la remise immédiate de l'abbaye et de ses domaines aux religieux de Vertou, et chargeant Ranulfe Ier, comte de Poitou, de les leur faire rendre après en avoir chassé tous ceux des chanoines qui ne voudraient pas revenir à la règle monastique. Le triomphe était complet : la pieuse caravane reprit donc son chemin et bientôt se remit en possession de ses foyers. Ce dernier voyage ne fut pas moins glorieux à saint Martin, dont ils entouraient les reliques en priant et chantant des psaumes ; de nombreuses guérisons s'opérèrent sur son passage (a).

Qui rétablit Ansion sous leur autorité.

Revenons maintenant à ce qui s'était passé à Montglonne et à Déas. Les moines, instruits des catastrophes arrivées en Touraine et à Nantes, n'avaient pas attendu que l'ennemi arrivât chez eux pour vider les lieux et en emporter tout ce qu'ils purent. Les premiers résolurent d'abord de se retirer à Saint-Filibert de Grand-Lieu pour s'y concerter avec les frères et y arrêter des mesures communes. Il n'y avait guère de Saint-Florent à Déas qu'une distance de quatre lieues, qui ne suffisait pas pour soustraire ceux de ce dernier endroit aux craintes qui agitaient les autres. Les deux Chapitres se réunirent ; il fut arrêté qu'on fuirait ensemble avec les reliques de chaque couvent, et comme ceux de Saint-Filibert croyaient avoir une ressource certaine contre les calamités présentes que tant d'expériences leur avaient fait prévoir, ils offrirent à leurs voisins éperdus de les guider dans une même retraite qu'ils s'étaient choisie en Bourgogne. C'était la petite ville de Tournus (**28**), où était une abbaye entourée d'une enceinte circulaire, avec des tours crénelées, des fossés, des ponts-levis et d'autres fortifications qui en rendaient l'abord d'autant plus difficile

Les religieux de Saint-Florent et de Saint-Filibert se réfugient à Tournus.

(a) Tout ce qui précède est raconté plus au long dans notre *Histoire de Saint-Martin de Vertou,* chap. XVI et XVII, avec citation des sources.

que la ville était placée sur une hauteur escarpée. Cette abbaye ne leur appartenait pas encore ; mais ils y avaient une affiliation qui les autorisait à en user librement. Il fut convenu qu'un asile y serait donné en outre à ceux de Montglonne, moyennant qu'ils défrayeraient en route leurs frères de Déas, appauvris par leurs précédentes détresses, et ils s'acheminèrent ensemble vers la Bourgogne, précédés de la châsse de saint Florent. Celle de saint Filibert avait été cachée à la manière ordinaire, dans quelque lieu où l'on espérait la retrouver bientôt. Tant est fort le sentiment qui ramène toujours vers le sol où est particulièrement la patrie !

Concile réuni par Charles le Chauve à Coulaines.

Il est temps de revenir aux événements de l'histoire générale de la France qui se rattachent à notre Poitou.

Charles le Chauve, devenu empereur, avait exclu complétement de toute puissance dans ses Etats le jeune roi Pépin II, qui cherchait pourtant à se maintenir dans la partie méridionale de l'Aquitaine, le Poitou, la Saintonge et l'Angoumois inclinant toujours plus en sa faveur, parce qu'ils l'avaient vu dans sa jeunesse brave et attaché aux errements de sa dynastie. C'est sans doute pour ajouter une digue morale aux moyens d'opposition matérielle qu'il comptait bientôt employer, que le roi de France voulut avoir dans le Maine, où il résidait à la fin de l'année 843, une assemblée d'évêques qui se tint à Coulaines (**39**) : c'était la villa ou maison de campagne de l'évêque du Mans Albéric. Cette réunion, à laquelle figurèrent un certain nombre de seigneurs laïques, a cependant retenu le nom de Concile. Quelques-uns ont placé Coulaines sur la Vienne, entre Candes et Chinon ; mais la présence d'Albéric, évêque du Mans, a sainement persuadé au Père Sirmond (a) qu'il s'agit bien ici de la localité que nous croyons préférable. Quoi qu'il en soit, on voit que le prince de qui est émané le décret conciliaire y est profondément préoccupé de la

(*a*) *Concil.*, ad ann. 843.

restauration de l'ordre public et des pouvoirs qui le soutiennent. Le pays avait été si profondément bouleversé par les troubles des cinq dernières années, que tout était à refaire. Il fallait reconstituer le sentiment des devoirs envers Dieu, envers l'Eglise, envers le roi, et aussi les devoirs de celui-ci envers les peuples. Toutes ces matières formèrent le fond d'un capitulaire dont Charles recommanda l'exécution aux évêques et aux grands du royaume, promettant de punir celui qui lui donnerait un conseil contraire à la justice, et voulant que quiconque en serait prévenu se fît une obligation de l'en avertir (a). Toutes ces mesures étaient fort sages, et constituaient réellement les éléments nécessaires d'une régénération des deux pouvoirs, dont le plus grand intérêt est de marcher de concert au bien temporel et spirituel des peuples.

Matières qu'on y traite pour le meilleur régime de gouvernement.

A cette assemblée, on vit figurer un certain Warin avec le titre de duc d'Aquitaine. C'était le même qui s'était toujours montré fidèle à Louis le Débonnaire dans ses plus grandes infortunes, qui s'était distingué à la bataille de Fontenay-en-Puisaie, et qui, depuis cette affaire, avait toujours bravement agi en toutes choses dans le parti de Charles le Chauve. A dater de cette époque, on ne le voit plus nulle part, et il est croyable qu'il fut un des seigneurs tués un peu plus tard à la bataille d'Angoulême, parmi ceux qui vinrent du Nord pour aider au siége de Toulouse.

Le comte Warin y assiste.

Les principes émis dans le capitulaire de Coulaines n'étaient sans doute aussi nettement renouvelés que parce que le temps semblait venu où la paix étant dans le gouvernement de la France, il fallait la ramener partout, surtout en Aquitaine, où elle n'était pas encore. Pépin II, qui n'avait pas quitté les armes, avait espéré améliorer ses affaires en entretenant la guerre dans les contrées de notre pays qui entraient moins dans ses intérêts. De là quelques retours à des hostilités dont il avait retiré certains

Charles reprend la guerre contre Pépin et le siége de Toulouse.

(a) Hardouin, *Concil.*, t. IV, *ad h. ann.*

avantages partiels dans les provinces septentrionales de l'Ouest. Charles, que chaque jour rendait plus désireux d'en finir avec lui, se décida à reprendre le siége de Toulouse, qu'il avait été forcé d'abandonner l'année précédente, et il partit pour y présider en personne. Cette expédition est restée assez obscure, quant aux détails, dans les historiens, qui en établissent mieux le résultat que les divers épisodes (a). Ce qui est certain, c'est que Pépin, qui n'avait pas voulu se renfermer dans la ville, opérait dans la partie supérieure de son royaume par des escarmouches où il eut l'avantage; il intercepta même des renforts considérables que les hautes provinces devaient envoyer seconder les opérations du siége. Ce fut l'occasion de plus d'un combat, de marches et de contre-marches qui toutes contribuèrent à reculer l'investissement de la place par des secours qui n'arrivaient pas, et tenaient Charles dans une grande anxiété. L'Angoumois surtout fut le théâtre d'une action décisive. Il y eut là, dans le courant de mai 844, une affaire très importante, et dont les conséquences affaiblirent considérablement le parti du roi de France, car l'évêque de Poitiers Hébrouin ayant appris l'embarras où se trouvait ce prince, n'hésita pas à l'aller secourir, et partit de sa ville épiscopale avec des forces considérables levées dans le Poitou. Le 7 juin, il se trouva en présence de Pépin, qui, instruit de la marche de ces troupes, accourut au devant d'elles quand elles traversaient l'Angoumois. Il les attaqua si vigoureusement près d'Angoulême, qu'il les mit en déroute sans perte sensible de son côté, mais au grand détriment de son ennemi, qui y vit périr ses principaux personnages. Les chefs, abandonnés de leurs soldats, tombèrent presque tous dès le premier choc, les uns tués, les autres faits prisonniers. Des premiers furent Hugues, abbé de Saint-Quentin, oncle de Charles le Chauve; Rickbode, autre abbé dont on ne dit pas le Siége,

L'évêque de Poitiers Hébrouin battu près d'Angoulême.

(a) Sirmond, *Capitulaires de Charles le Chauve*, p. 38.

cousin du même prince, et par conséquent des trois rois. Il n'y eut pas jusqu'aux porte-étendards Raban et Eckart qui succombèrent tous deux, ce qui semble indiquer une vigoureuse défense dans une ardente mêlée. Parmi les prisonniers, on vit les deux fils d'Eckart dont les efforts ne purent sauver ni la vie ni le drapeau de leur père; Loup, abbé de Ferrières (**30**), au diocèse de Sens; plusieurs comtes et deux évêques, dont l'un, Ragenaire, occupait le Siége d'Amiens, et l'autre, notre Hébrouin, celui de Poitiers. On voit que celui-ci n'avait pas renoncé au parti de Charles le Chauve, qu'au moins il avait toujours suivi (a). S'il faisait la guerre aussi bien que plusieurs autres prélats à qui cette journée coûta la vie ou la liberté, c'est qu'ils étaient assujettis à leur prince en qualité de vassaux par des domaines encore appelés *bénéfices* qui les mettaient dans l'obligation de mener leurs troupes à la guerre. Encore auraient-ils pu se souvenir qu'à la diète de 803 (b) tenue à Worms, les gens d'église avaient été exemptés de tout service militaire, et devaient s'y faire remplacer par le comte de la province ou quelque officier de leur maison. Mais les guerres civiles sortent toujours des règles du droit, et semblent autoriser dans chaque parti des infractions qu'il n'est guère possible de réprimer, et qui ne s'expliquent jamais que par des raisons de partialité ou d'ambition. On pourrait cependant dire ici à la décharge d'Hébrouin qu'il était retenu par trop de liens au service de Charles le Chauve pour n'être pas forcé par lui d'oublier dans de si graves circonstances l'obligation qu'a toujours un évêque de préférer les lois de l'Eglise aux exigences des souverains.

Comment il se trouvait encore parmi les hommes de guerre.

Pendant que Charles, logé de nouveau au monastère de Saint-Sernin, comptait sur le secours qui devait le rejoindre

Mort de Bernard de Septimanie.

(a) *Annales de Saint-Bertin*, ad ann. 844. — Daniel, II, 327 et suiv. — Mauléon, *Les Carlovingiens*, II, 243. — *Annal. Metens.*, in h. ann.

(b) V. ci-dessus, *ad h. ann.*

devant Toulouse, un personnage, que nous avons pu étudier plus d'une fois dans ses rapports avec lui, arrivait au camp royal : c'était Bernard de Septimanie, qui ne s'était pas assez méfié de la trop juste réputation qu'il s'était faite, et espérait toujours de la part de Charles cette même condescendance qu'il en avait éprouvée si souvent. Et cependant combien sa position était fausse après tant de déloyauté dans sa conduite passée et l'état de rébellion quasi ouverte où il s'était mis tout récemment ! Car, étant encore un des gouverneurs de la Marche espagnole et duc de Languedoc, il avait pensé à se faire une souveraineté de ces deux gouvernements. Charles ne l'ignorait pas. Il avait pu le juger aussi dans ses relations précédentes, où il l'avait sans cesse trouvé plus qu'équivoque, aussi disposé à servir les intérêts de Pépin que les siens mêmes, et par cette raison n'épargnant ni les promesses sans accomplissement, ni les apparences d'un zèle sans effet. Il ne craignit pas cependant, dès qu'il sut l'arrivée de Charles sous les murs de Toulouse, de venir lui faire sa cour. Mais avant qu'il eût pu se présenter, le monarque instruit de sa présence le fit arrêter. Il y avait dans le cœur de celui-ci une vieille et trop juste rancune qui lui faisait regarder Bernard comme la cause active de son dernier échec devant Toulouse. Il savait aussi combien de fois il avait paru abandonner Pépin, puis était revenu à le servir, sous prétexte de ménager entre les deux princes une réconciliation qui ne se faisait jamais. Bernard, interrogé sur ses desseins, affirma qu'il venait de Barcelone pour s'aboucher avec Charles et embrasser son parti en délaissant celui de Pépin, dans lequel, précédemment encore, il jouait le principal rôle (a). Après tout ce qui s'était passé, on ne pouvait guère croire à de telles assertions. Son procès ne fut pas long : un tribunal improvisé s'en empara ; on examina sa vie, et ayant été jugé digne de mort, il eut la tête tranchée le

(a) *Annales de Saint-Bertin,* ad ann. 844.

même jour. En réfléchissant sur tant de trahisons et sur le triste salaire que Bernard en reçut, on n'aurait pu plaindre que Dodane.... Dieu, en l'appelant à lui, lui avait épargné cette dernière amertume.

Jugement sur cette catastrophe,

Il n'y a peut-être aucun fait dans notre histoire nationale qui ait été plus diversement raconté, et dont les historiens se soient indignés plus gratuitement selon nous. A entendre certains d'entre eux, Bernard aurait été tué en trahison par Charles le Chauve, qui l'aurait percé de son épée au moment où le comte se relevait après s'être agenouillé à ses pieds. Mais rien ne peut faire croire à cette fable qu'aucun écrivain du temps n'a mentionnée (**31**). Bernard était assez coupable pour être trouvé tel par un tribunal composé d'hommes qui l'avaient vu à l'œuvre, et rien dans les habitudes de Charles le Chauve n'autorise à le croire capable d'un crime impardonnable, quand il eût été plus sûr de presser sur la conscience des juges, autre crime dont personne ne l'a accusé (a).

Et combien Bernard l'avait méritée.

Nous devons à la vérité historique de témoigner que la perte de Bernard n'imposait un grand sacrifice ni à la France, qu'il n'avait jamais servie franchement, ni à l'Aquitaine où son caractère peu honorable avait souvent jeté et entretenu le désordre. Toute sa conduite avait été d'un homme qui ne prétendait s'attacher ni à Charles ni à Pépin, tout en feignant de les servir tous deux. Les annales du monde sont pleines de ces exemples, d'où les ambitieux devraient tirer d'utiles leçons de prudence, qui pourtant leur servent peu. Bernard avait feint trop longtemps d'aspirer à la confiance de ses maîtres en simulant un rôle sincère de conciliateur : ce qui n'est pas douteux, c'est qu'il lui préféra toujours le calcul des intérêts peu honnêtes qu'il jugeait propres à grandir sa fortune, et comme tant d'autres, il trouva dans ces voies détournées l'abîme mérité où il devait périr.

(a) V. D. Rivet, *Histoire littéraire*, VII, 640.

Sa sépulture à Toulouse.

Charles, sans doute pour ajouter une note d'ignominie au supplice que le comte venait de subir, avait ordonné que son corps restât trois jours privé de sépulture, exposé au lieu même où il avait perdu la vie, ce dont il se serait bien gardé s'il eût été lui-même coupable d'un assassinat. L'évêque de Toulouse profita, dès le lendemain de l'exécution, d'une chasse que le roi avait été faire dans une forêt voisine pour donner au malheureux duc une sépulture honorable dans une des églises de la ville.

L'Aquitaine méridionale se soulève en faveur de Pépin.

Mais pendant que ces tristes affaires se consommaient sous les murs de Toulouse, on y apprit les malheureuses défaites qui émouvaient encore tout l'Angoumois. Un autre contre-temps vint s'y joindre. La mort de Bernard, rendue plus odieuse par les circonstances fabuleuses qu'on avait peut-être déjà répandues dans le public pour soulever une plus grande indignation dans les populations méridionales de l'Aquitaine, donna lieu à une vive explosion. Elle se manifesta parmi les Toulousains, qui jurèrent de ne pas se rendre, et bientôt toute la contrée, avec la Marche d'Espagne, se déclara pour Pépin II (a). Guillaume, premier fils de Bernard et de Dodane, s'enferma dans Toulouse, où il soutint la résistance des habitants. Ce jeune prince n'avait que dix-huit ans, et déjà aussi brave qu'intelligent, il s'empara, aussitôt la mort de son père, de tout ce qu'il avait possédé en Septimanie, dans la Gothie et le comté de Barcelone. Tant d'événements d'une haute gravité, joints aux déceptions que Charles venait d'éprouver, firent comprendre à celui-ci qu'il devait renoncer à ses opérations militaires. Abandonnant le siège, il vint demeurer quelques jours, vers le milieu de juillet, à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, où il comptait prendre quelque repos (**32**). C'est là que, sagement conseillé, il se décida, après plusieurs mois d'hésitation, à signer, en septembre 844, une paix qui laissait à son neveu la souveraineté de l'Aquitaine, dont il

Charles le Chauve la lui abandonne.

(a) *Chron. Engol.* — Adhémard de Chabannais. — *Chron. Malleac.*, in h. ann.

ne se réservait que la suzeraineté, avec la pleine propriété du Poitou, de la Saintonge et de l'Angoumois, dont les peuples semblaient d'ailleurs peu jaloux d'appartenir à Pépin.

Maintenant, ne sortons pas de la période que nous venons de parcourir sans établir quelques faits qui intéressent notre Poitou, trop souvent effacé sous les événements généraux qui agitent l'Aquitaine.

On sait que depuis leur expulsion de la province, après la bataille gagnée à Voulon par Clovis en 507, les Wisigoths, à de très petites exceptions près, avaient quitté la France et s'étaient retirés en Espagne. Mais ils regrettaient toujours le beau pays de leurs aïeux, que trois siècles d'exil n'avaient pu leur faire oublier ; plus d'une fois, ils avaient imploré, sans pouvoir l'obtenir, la grâce de revenir au moins s'établir dans la Septimanie, occupée par eux jusqu'en 725, époque où ils en furent chassés par les Arabes. Pépin II, à qui ils s'adressèrent dans ce but, crut se fortifier par des alliés utiles dans le court intervalle qui s'écoula entre l'abandon du siége de Toulouse par Charles le Chauve et la signature du traité de paix de Saint-Benoît-sur-Loire. Une émigration de quelques milliers des Wisigoths d'Espagne se fit donc en 844, et devint dans le pays une espèce de garnison étrangère, comme les Teifales, alors entièrement effacés dans la contrée, et qui n'étaient plus guère que dans le bas Poitou. On fit plus que de leur donner cette hospitalité ; on leur concéda même, ce qui prouve bien qu'on les regardait comme de profitables alliés, de conserver certains de leurs usages nationaux, tels que des tribunaux exclusivement composés de juges indigènes. En outre, ils étaient exempts de toute la juridiction du comte territorial, sauf pour les trois cas de meurtre, de rapt et d'incendie [a]. Leurs magistrats décidaient aussi, dans toutes les causes qui

Les Wisigoths rétablis dans la Septimanie.

(a) Baluze, *Capitul.*, I, 254. — *Appendic. ad Capitul.*, nº 32. — La Fontenelle, *Rois et Ducs d'Aquitaine*, p. 258.

regardaient les personnes des particuliers, les affaires des serfs, et autres semblables, où tout se réglait d'après leur droit national.

Origine de la paroisse de Curçay en Loudunais.

Nous rencontrons ici pour la première fois le nom de deux paroisses de notre diocèse dont les origines doivent se rapprocher beaucoup de cette époque. Louis le Débonnaire avait donné au monastère de Saint-Martin de Tours le domaine de Curçay (33). Ce lieu était déjà fort ancien sur la voie romaine de Poitiers à Doué, et son nom latin (34) ne l'attribue pas moins à l'ère gallo-romaine que ses monnaies n'indiquent son importance au IXe siècle. C'était alors une villa posée sur la Dive, entre Thouars et Loudun, mais dans le pagus de ce dernier castrum, qu'entouraient dans un rayon de quelques lieues un certain nombre de monuments celtiques qui n'ont pas entièrement disparu. Une charte de Charlemagne de l'an 775 l'avait déjà attribué au célèbre monastère tourangeau (a), ce qui ferait supposer que cette seconde donation faite par Charles le Chauve serait une simple restitution comme on en voyait en si grand nombre dans ce temps-là. Quoi qu'il en soit, rien ne nous prouve que Curçay ait eu alors un titre paroissial ; mais étant devenu la propriété de Saint-Martin de Tours, il fut bientôt élevé au titre de prieuré, qu'il posséda jusqu'en 1790, et par cela même la paroisse y fut établie. Plus tard, le village voisin d'Antoigné (35) étant devenu une prévôté du même monastère, ce fut le prévôt, qui, par une concession de l'abbé, présenta à la cure de Curçay. Il y eut même dans ce dernier lieu, qui ne manqua pas d'acquérir bientôt quelque importance, deux paroisses, l'une de Saint-Gervais, l'autre de Saint-Pierre, qui toutes deux dépendirent de l'archiprêtré de Loudun (b).

D'Antoigné en Anjou.

Curçay eut à cette époque un atelier monétaire. La monnaie qui nous en reste est un triens d'or qui vaut à peu

(a) V. D. Bouquet, *Scrip. Hist. Franc.,* V, 757.

(b) V. Besly, *Evesq.,* p. 56 et suiv.

près douze à quinze francs de notre monnaie actuelle. Elle porte d'un côté une tête barbue et diadémée, avec les mots *curciaco vi (vicus)*. Le nom de vicus équivalait à un lieu plus considérable qu'une *villa*, un de ces centres d'habitation que nous appelons depuis longtemps un bourg. L'autre côté de cette pièce porte, selon l'habitude, le nom du monétaire *Fedegiusmo (netarius)* (a).

Et de Saint-Léger de Montbrun.

En même temps que le domaine de Curçay, le monastère de Saint-Martin acquit du même prince le hameau de Vrère, destiné à recevoir en réserve les denrées provenant des dépendances agraires du susdit prieuré. Ce hameau existe encore dans la commune de Saint-Léger-de-Montbrun (**36**), qui déjà aussi était une paroisse du pagus de Thouars, et dont nous voyons à ce propos la première mention. On peut croire qu'elle devait sa fondation à quelqu'un des évêques de Poitiers, prédécesseur d'Hébrouin, car, jusqu'à ces derniers temps, elle était à la nomination de l'Ordinaire diocésain, qui nommait de plein droit. Dans cette paroisse étaient dix chapelles, tant dans l'église dédiée à saint Léger qu'en des châteaux ou habitations particulières, et un prieuré de l'Ordre de Saint-Augustin, appelé Saint-Léonard-des-Bruyères, à la nomination de Saint-Laon de Thouars (b).

La charte qui nous donne ces détails est datée du 5 janvier 844, et fut confirmée encore en 862 par ce même Charles le Chauve. Une particularité du temps, c'est que cette donation avait été faite à Saint-Martin pour y pourvoir à cette portion du vêtement des religieux qu'on appelait la chappe *(cappa)* (**37**). Nous avons vu (c) qu'au Mans une donation, prise sur le domaine d'Ardin, était exclusivement destinée à entretenir le luminaire de la cathédrale.

(*a*) M. Lecointre, *Essais sur les monnaies du Poitou. (Mém. des Antiq. de l'Ouest*, t. VI, 263. — VII, 203.)

(*b*) Beauchet-Filleau, *Pouillé du diocèse de Poitiers*, p. 317. — Beauvallon, *Pouillé de 1792*, p. 52 et 147.

(*c*) V. ci-dessus, *ad ann.* 667.

Autre paroisse d'Antoigné, près de Châtellerault.

C'est de cette même pièce que nous tirons la preuve qu'une autre paroisse existait déjà alors sous le nom d'Antoigné avec une église de Saint-Pierre-ès-Liens. Les plus anciens actes qui en parlent ne remontent pas à la fin du XIe siècle, mais il n'y a pas d'actes ni plus authentiques ni plus résistants que les monnaies, dont le type est un indice irrécusable d'une époque historique. Cette petite paroisse, qui pouvait avoir quelque population agglomérée sous les Mérovingiens, et dont le nom atteste une localité gallo-romaine, est la moins peuplée aujourd'hui du canton de Châtellerault ; la cure était pourvue par le prieur voisin de Saint-Romain.

Mort de Hugues l'Abbé, ancien religieux de Charroux,

Enfin un personnage qu'a rendu célèbre sa mort à la bataille d'Angoulême de cette année mérite que nous le considérions un instant comme l'un des plus originaux de son temps par la double position qui l'y fit remarquer. Il s'agit de Hugues, surnommé l'*Abbé,* parce qu'il avait possédé à titre bénéficiaire, selon l'abus si répandu alors, les abbayes de Saint-Quentin en Vermandois (**38**) et de Saint-Bertin en Artois (**39**). Fils de Charlemagne et de Régine, qui fut une de ses femmes de second ordre, il devint à charge à Louis le Débonnaire dès le commencement de son règne, et ce monarque, dont l'inhabile politique ne savait que donner dans les excès du mal ou du bien, songeait plus au bien-être de ses propres enfants qu'aux promesses faites à son père de traiter en princes de sa maison les trois fils qu'il avait eus de Régine et d'Adalinde, Hugues, Drogon et Thierry. Sous prétexte de décliner pour plus tard les conflits qu'eût évités la sagesse d'un bon gouvernement, il fit raser en 818 les trois frères, qu'il enferma dans des monastères et força de recevoir les ordres sacrés. Les voyant dès lors en dehors de toutes prétentions au pouvoir temporel, il songea à leur donner une position élevée. On ne voit pas ce que devint Thierry; Drogon fut évêque de Metz en 826, et Hugues, entré à Charroux, y fit profession et reçut bientôt le titre des deux riches abbayes de la

Picardie et de l'Artois. Malgré ces graves motifs de ne cultiver que la paix, le prince devenu religieux et admis à la cour, qui était son lieu de naissance, se souvint trop du sang guerrier qui coulait dans ses veines, et ne craignit pas de prendre parti dans cette grande et malheureuse guerre de famille. Ce fut la cause de sa mort prématurée, sinon d'une gloire digne de son illustre parenté. Il y avait pourtant alors au monastère de Charroux un poète qui, pour n'avoir pas encore de réputation, n'en fut pas moins inspiré par ce lugubre événement. Il composa sur la mort de Hugues, qu'il regardait sans doute comme appartenant toujours à son abbaye, une espèce de complainte latine de huit strophes de sept vers de rythmes différents. C'était peu harmonieux, et l'imagination n'y avait qu'un rôle restreint. L'auteur n'y fait pas moins l'histoire à peu près complète de son héros, le montre élevé au sacerdoce dans le monastère qui était devenu son berceau, et attaché plus tard au parti de Charles le Chauve, dont il suivit fidèlement le drapeau. Il avait demandé aussi à recevoir la sépulture dans ce premier asile de sa jeunesse, ce qui eut lieu, et détermina sans doute le poète à célébrer ainsi le souvenir d'un de ses anciens frères, revenu, pour y reposer dans la paix, au lieu qu'il n'aurait jamais dû quitter (a).

Poète anonyme de cette abbaye.

Après le siège de Toulouse, Charles le Chauve s'était retiré dans le Maine. Le fils de Bernard de Septimanie, en s'emparant des Etats de son père, ne pouvait pardonner au roi de France la mort de celui-ci : il songea à affermir sa puissance en s'alliant à Pépin, dont il reconnut la souveraineté. Il fit plus : on le vit traiter avec Abd-el-Rhaman III, roi de Cordoue, et ouvrir ainsi aux Musulmans la partie citérieure de l'Espagne qu'il possédait. C'était donc de ce côté de l'Aquitaine une complication contre les espérances et sans doute aussi les projets de Charles, dont l'idée fixe était certainement toujours de se débarrasser de Pépin en

Nouveaux désordres en Aquitaine.

(a) *Gallia Christ.*, V, 52. — Dom Bouquet, *Scriptores,* V, 39 et suiv. — Dreux du Radier, *Biblioth. littér.*, I, 157. — Notre *Hist. de Charroux,* p. 66.

Mort du comte Bernard et d'Hervé, comte d'Herbauge.

s'annexant son royaume. D'un autre côté, la portion du Poitou qui confinait à la Loire se trouvait soumise, depuis l'invasion des Bretons, partie à Noménoé, partie à Hervé, devenu comte d'Herbauge depuis la mort de son père Raynaud, tué à Blain (a). Désireux de le venger contre Lambert, il fut approuvé dans ce dessein par Bernard, l'ancien comte de Poitou que nous avons vu disgracié par Louis le Débonnaire, et qui, pour éviter la vengeance de ce monarque, s'était retiré près d'Hervé, dont il avait l'amitié. Il crut lui être utile en secondant ses projets d'attaque, et se mit avec lui dans ce but à la tête des troupes poitevines. Une rencontre eut lieu ; les Bretons s'étant portés ardemment vers l'ennemi qu'on leur avait annoncé, Hervé et Bernard attaquèrent avec un courage plus louable qu'heureux, car ils furent défaits et restèrent parmi les morts à un endroit que les auteurs ne nomment pas (b).

Bégon, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine.

Il importait beaucoup de ne pas laisser sans chefs un pays exposé tous les jours à des irruptions, soit des Bretons, soit des Normands. C'est pourquoi Charles le Chauve s'empressa de confier le commandement de ce territoire à Bégon, alors comte de Paris, homme de courage et d'expérience, qui devint en même temps comte de Poitiers et duc d'Aquitaine en place de Bernard de Septimanie. Ce personnage avait épousé Alpaïde, fille de Louis le Débonnaire et sœur de Charles le Chauve (c). Il était donc aussi allié à l'évêque de Poitiers Hébrouin. On espérait qu'il trouverait dans le haut rang de duc d'Aquitaine des éléments de succès contre des ennemis de grande valeur.

Il construit la forteresse de Bignon-la-Châsse.

Mais à ce moyen il fallait en ajouter d'autres d'une résistance plus matérielle. Bégon fit donc bâtir une forteresse

(a) V. ci-dessus, *ad ann.* 838.

(b) V. *Chronique d'Angoulême*, Adhémard de Chabannais, et la *Chronique de Maillezais.*

(c) Hénault, *Hist. de France*, I, 71. — Besly, *Comtes de Poict.*, p. 12.

au centre de sa juridiction militaire, et que nous croyons s'être élevée au lieu connu aujourd'hui sous le nom de Bignon-la-Châsse (40), à égale distance à peu près de la Loire et du monastère de Saint-Georges de Montaigu. Les derniers vestiges en ont disparu, mais c'est peut-être à cette protection que cette abbaye et celle de Vertou durent de pouvoir se rétablir, l'une plus tôt, l'autre plus tard, après leur destruction. De ses hautes tours, le duc observait la campagne et pouvait s'opposer aux moindres mouvements de l'ennemi. Cette surveillance parvint à paralyser l'action de Lambert, qui conservait sa domination sur une partie du territoire poitevin, dont les neveux Waifre, Remir et Gérard occupaient les abords sur divers points de son voisinage. A cette forteresse il avait ajouté une petite ville qui l'entourait d'une enceinte fortifiée et qui n'eut pas de peine à se peupler, car, outre qu'elle était assez bien munie pour se défendre par elle-même, ses habitants comptaient encore sur l'avantage de voir accourir à leur secours, en cas d'attaque, les nombreuses troupes que Bégon avait le droit d'appeler à lui par son titre même de chef militaire de toute l'Aquitaine. Bégon se trouvait donc assez fort pour entreprendre de se débarrasser de ses trois antagonistes, et il résolut de les refouler l'un après l'autre. Il commença par marcher contre Waifre, qui ne vit rien de plus prudent que d'abandonner le terrain ; sur quoi Bégon retourna sur ses pas pour rentrer dans sa ville. Mais comme il allait passer le gué d'une petite rivière appelée le Bléson (41), qu'entouraient des bois épais, et qu'il était près de rentrer dans son château, il fut cerné subitement par ce même Waifre, qu'il croyait bien loin, et qui, s'étant rallié à ses deux frères, revenait avec eux pour l'attaquer de toutes parts. Il se vit donc traqué de tous les côtés à la fois. La position ne lui était pas favorable. Au Nord, un tertre élevé rendait le terrain fort inégal. Une déclivité assez rapide, couverte encore aujourd'hui des débris d'une construction fortifiée, dont le centre semble avoir été la base, et que la

Sa mort dans un combat.

tradition lui attribue, n'existait pas alors, et, de ce côté, un plateau presque régulier se couronnait de quelques roches plus ou moins abruptes : c'est là, près de ce ruisseau, cotoyé du Nord au Sud par la voie romaine de Rezé à Saint-Georges, que Bégon fut atteint par ses ennemis. Pour le rejoindre, ils avaient sans doute suivi cette voie, dont on aperçoit encore la ligne abandonnée au moyen âge, et déjà peut-être remplacée alors par un chemin nouveau d'un entretien moins coûteux. L'un de ces acharnés poursuivants, Waifre sans doute, plus intéressé que personne à venger sa récente défaite, qui avait aussi résulté d'une ruse de guerre, chercha Bégon à travers la mêlée, et, dans une sorte de duel, le renversa avec son cheval dans le cours d'eau, où le malheureux prince, embarrassé dans sa lourde armure, trouva la mort.

Il est inhumé à Saint-Georges.

Ces héroïques défunts avaient ordinairement choisi à l'avance leur sépulture dans quelque monastère qu'ils affectionnaient. Durinum (ou Saint-Georges) était cher à Bégon; il avait désiré y reposer, et il fut inhumé dans l'église du petit monastère, au lieu de l'être à Saint-Filibert ou à Vertou, l'un et l'autre aussi rapprochés de son château, mais qui n'étaient pas encore relevés de leurs ruines et ne devaient pas l'être de sitôt (a).

Les trois pagus du bas Poitou séparés de la province.

Après sa victoire, Waifre se porta sur la ville et le château de Bégon, dont il s'empara. Il s'y établit aussitôt, et de là il domina la contrée. A la faveur de cette position, son autorité s'affermit si bien, que les trois pagus de Mauges, de Tiffauges et d'Herbauge furent séparés dès lors du Poitou et réunis pour un temps au comté de Nantes (b).

La règle bénédictine est rétablie à Ansion.

Heureusement que les moines de Vertou, après tant de vicissitudes, avaient pu s'établir enfin solidement dans leur abbaye d'Ansion, déjà connue plus généralement sous le

(a) Besly, *Comtes de Poictou*, p. 12. — Notre *Histoire de Saint-Martin-de-Vertou*, p. 218 et suiv.

(b) *Chronic. Namnet.* — *Fragm. hist. Britan. Armoric*, ad ann. 844.

nom de Saint-Jouin de Marnes, à cause de la proximité du village (42). Protégés de Pépin, dont les affaires semblaient prendre des formes meilleures, ils fondaient solidement, à la place de la régle canoniale, celle bien plus généralement conservée de saint Benoît; ils augmentaient les bâtiments monastiques, déposaient la châsse de saint Martin près du corps de leur saint fondateur, et, à la fin de 844, ce noble gage de leur piété était déposé dans une église nouvelle dédiée à saint Jean l'Evangéliste, le premier des solitaires, et à Pierre, le patron de l'Eglise universelle. De son côté, Vertou n'était pas non plus entièrement abandonné. Quelques religieux, aprés le départ des Barbares, y étaient revenus vivre de privations et de tristesses; mais une tendre dévotion pour ces lieux sanctifiés par les vertus et les miracles de leur pére, et non moins par les saints exemples que trois siécles y avaient consacrés, les retenait dans ces cloîtres délabrés et sous ces voûtes où la priére silencieuse remplaçait les pieuses mélodies d'un si heureux passé.

Château de Dordone ou de Castillon.

Pépin II, délivré des poursuites de Charles, se reposait de ses fatigues et de ses émotions dans une sorte de paix qu'il goûtait au palais de Dordone, un de ses châteaux du Périgord. Ce château tirait son nom de la rivière sur laquelle il était bâti (34), et est devenu dans la suite, sous le nom de Castillon (44), une petite ville de Guyenne, que nous verrons figurer dans les fastes de nos guerres contre les Anglais. Mais, à cette époque, les romanciers et chanteurs de gestes, trompés par la ressemblance de certains noms de lieux, transportérent dans le Nord de la France des faits qui s'étaient passés réellement, en tout ou en partie dans l'Aquitaine, et en particulier dans le Périgord. Qui empêcherait même de croire que l'auteur des premiers matériaux de cette légende fût venu d'Aquitaine dans le pays où il transporta le théâtre de tant de hauts faits?

La légende des quatre fils Aymon.

De là ce célébre conte des *Quatre fils Aymon*, qu'il est bon d'élucider, puisque l'occasion s'en présente, en lui rendant sa véritable valeur historique. Comme elle

Ses origines fabuleuses.

ne fut écrite qu'à la fin du XII[e] siècle, et par divers auteurs dont les récits ne firent bientôt plus qu'un même poëme, on doit peu s'étonner des contradictions de géographie ou d'histoire qui s'y rencontrent, et comment du seul terrain où se passèrent les actions héroïques des quatre frères on les a implantées avec leurs exploits dans la France septentrionale, et même dans la Saxe, dont le poëte les a faits originaires. A l'en croire, ils étaient même les fils d'un roi de ce pays, ce qui est déjà une contradiction avec sa chronologie la plus avérée (a). Une autre erreur capitale se trouve dans l'application au règne de Charlemagne, qui occupe une place distinguée dans le poëme, de tout ce qu'il faut vraiment reporter au règne de Charles le Chauve.

Elle appartient réellement à l'Aquitaine.

La parenté qui exista entre ce jeune prince et la famille des comtes de Poitiers autorisa peut-être cette erreur. Ce qui paraît certain aujourd'hui, c'est que ces quatre fils devenus si célèbres sous le nom de leur père, et qui sont les héros de notre roman, guerroyèrent beaucoup plus dans le Périgord que dans la Saxe ; que la fameuse forêt des Ardennes qui existait entre la Meuse et le Rhin avait son homonyme dans celle de Cadouin (45), désignée alors comme tant d'autres sous le nom générique d'*Ardennes* (46), et que l'Aquitaine fut le théâtre des exploits des quatre chevaliers bien plus que l'Alsace, la Flandre et les immenses solitudes qui en couvrirent l'ancien territoire, et vers lesquelles il paraîtrait que nos braves se seraient réfugiés après une mémorable défaite dans leur pays. Nous ne pensons donc pas qu'il faillle attribuer absolument ni à notre contrée ni aux provinces rhénanes le souvenir exclusif de nos immortels aventuriers. Leur migration forcée d'une contrée à l'autre aura naturellement porté les Trouvères à placer leurs scènes merveilleuses sur le sol où le pouvoir de Charlemagne, dont ils ont fait le principal antagoniste des fils d'Aymon, était le plus actif et le plus

(a) *Art de vérifier les dates,* XVI, 145.

continuel. Il n'y a donc que quelques noms à changer, soit de personnes, soit de lieux, pour retrouver la vérité historique et la démêler des poétiques fables qui en ont fait un jeu d'imagination.

Fond historique du sujet.

Nous avons vu qu'en 838 Emenon ou Aymon, comte de Poitou, se posant en antagoniste de Louis le Débonnaire, avait proclamé à Poitiers la royauté en Aquitaine de Pépin II, mais que celui-ci succombant peu après sous les efforts de la politique et de la force, il s'était vu dépouillé de sa dignité et obligé de se réfugier près de son frère Turpion, qui était alors comte d'Angoulême (a). Il succéda à ce frère, comme nous le verrons en 863, et devint en même temps comte du Périgord, qu'il garda jusqu'en 866, où il mourut. C'est lui-même qui aurait eu pour fils les quatre héros qui nous occupent, et dont l'histoire n'a pas affirmé la descendance aussi sûrement que la légende se plaît à l'établir. Ce serait, à en croire cette dernière, d'abord Renaud de Montauban, le plus remarquable, puis Alard ou Adelard, dans lequel on voudrait voir le fameux abbé de Corbie, et enfin Guichard et Richardet, les plus jeunes, mais aussi valeureux que leurs aînés. On ne voit guère ce que ces jeunes seigneurs, nés sur les bords de la Dordogne, auraient été faire dans les Ardennes des Carlovingiens, quand leur rôle, comme fils d'un comte opposé à Louis le Débonnaire et à Charles le Chauve, les rattachait bien mieux à l'Aquitaine et au Périgord. Cet abandon d'un théâtre où leur bravoure devait les retenir ne pouvait qu'être nuisible à la guerre prolongée avec tant de succès en faveur du jeune roi, dont leur père protégeait la couronne. Toujours est-il que cette translation s'est faite sans que le poète se méfiât plus de ses données géographiques que de sa chronologie même ; car les noms de Montauban (47), de Mussidan (48), de Terrasson (49), de Dordone et d'autres encore se trouvent transplantés bien loin du Périgord, qui les

(a) V. ci-dessus, *ad ann.* 838.

réclame, et s'y dépaysent au profit des forêts et des montagnes du Nord.

Action du poème.

D'après le légendaire, Charlemagne, sans lequel ni lui ni ses imitateurs à venir ne pourront concevoir un poème héroïque, vient de faire tuer Beuves d'Aigremont, père de l'enchanteur Maugis. Renaud, neveu de Beuves, reproche à l'empereur ce meurtre, et s'en venge en brisant la tête de son neveu Bertholain ; puis il s'enfuit, suivi de ses trois frères, et arriva à Dordone, où sa mère, alarmée des vengeances possibles de Charlemagne autant que de la malédiction paternelle encourue par ses quatre enfants, leur conseille de se réfugier dans les Ardennes. Si l'on compare ces données à l'histoire contemporaine, on se demande comment Emenon ou Aymon a pu maudire ses quatre fils pour un acte d'hostilité envers un prince dont il s'était fait l'ennemi ; on cherche en vain ce château de Dordone aux environs d'Aix-la-Chapelle, et l'on voit bien que les Ardennes, devenues le refuge des proscrits, ne sont pas les plus voisines du palais impérial. Cette invraisemblance n'apparaît que très peu aux yeux de l'auteur, qui trouve dans ces profondes vallées et ces hautes montagnes, dans ces bois élevés et touffus qu'avoisine la Meuse, un théâtre où la chasse et la pêche fournissent abondamment ses fugitifs de saumons et de sangliers. C'est sur une montagne baignée par ce fleuve qu'ils se construisent, pendant sept années, un château fort, auquel l'aîné des quatre frères donne son nom (50). C'est cet aîné qui paraît toujours à la tête des expéditions et qui soutient tous les assauts auxquels ses frères ne prennent pas moins de part sous sa conduite. Avec eux, il défend sa forteresse contre Charlemagne, qui vient les y assiéger dès qu'il apprend qu'elle leur sert d'asile. En vain le magicien Maugis, cousin de Renaud et fils de Beuves, emploie tout son art pour la défense de la place, qui tient longtemps. Il est dans la destinée de l'illustre empereur de maîtriser tous les obstacles ; et enfin Renaud, obligé de céder,

En quoi l'histoire y est contredite,

abandonne un poste qui n'est plus tenable ; ses trois frères ne s'échappent avec lui qu'à la faveur des épaisses forêts qui les environnent. Toutes sortes d'épreuves les attendent dans ce désert, d'où cependant ils épouvantent les environs par des faits de guerre où leur valeur se signale. D'ailleurs, le merveilleux vient seconder leurs entreprises. Ils ont trouvé un cheval extraordinaire, d'une force extrême qui s'augmente en proportion des fardeaux. Ce Bayard est fée, et rien ne peut ni l'arrêter, ni l'abattre ; aussi le montent-ils tous quatre à la fois, pendant que leurs trois écuyers chevauchent à leur suite, chacun sur un cheval différent, qu'il leur faudra bientôt manger, faute de vivres. Cette vie si rude a duré sept autres années. Ils s'en lassent enfin, reviennent à Dordone, où leur mère les reconnaît à peine, tant ils sont défigurés par les souffrances. Mais là est encore leur vieux père, Aymon, que son serment lie toujours à Charlemagne, et qui les chasse de sa présence pour ne pas manquer de fidélité à son souverain.

Et la fable mêlée à la vérité.

C'est alors la Gascogne qui devient le théâtre des aventures de nos proscrits, toutes plus merveilleuses les unes que les autres. Enfin ils se dispersent après plusieurs victoires de Charlemagne ; trois d'entre eux se retirent en diverses solitudes où ils vivent en ermites ; Maugis lui-même va cacher sa vie dans une caverne des Ardennes, où il ne songe plus qu'à sauver son âme, et Renaud, qui se dirige vers Cologne et qui s'y emploie à la reconstruction de la cathédrale, y vit dans la pratique des vertus chrétiennes, et passe avec une réputation populaire de sainteté dans les annales des biographes (**51**).

On voit, par les principales péripéties de ce récit, comment les quatre fils Aymon durent être originaires du Périgord, puisque la Dordogne n'a jamais coulé parallèlement à la Meuse ; comment ils y reviennent après de longues et difficiles aventures, et pourquoi leur biographe, reportant leurs exploits à l'époque où florissait Charlemagne, a dû les faire agir dans le pays que ce prince habitait plus ordi-

nairement. Il les eût laissés probablement en Gascogne, s'il avait voulu garder plus fidèlement la chronologie de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve ; mais la gloire du grand monarque effaçait trop la gloire déjà ternie de ses descendants pour qu'on songeât à suivre une autre filière, celle-ci étant déjà commune aux romanciers, qui groupaient de préférence autour de lui ces grands coups d'épée, ces voyages périlleux et ces hasards magiques si communs dans les ingénieux prédécesseurs de l'Arioste et du Tasse. On ne croyait pas, pendant les trois siècles qui retentirent du nom glorieux du fils de Charles-Martel, qu'un personnage épique fût assez glorieux lui-même s'il n'avait pour protecteur ou pour adversaire le héros qui avait dominé son siècle et porté si haut le royaume des Francs.

Quel est l'auteur de ce récit, et son époque.

C'est donc un fond historique et vraiment aquitain que la fable héroïque des *Quatre fils Aymon*. A travers les ombres que la mythologie chevaleresque y répand sur la vérité, nous y avons vu poindre des faits, des personnes et des lieux qui nous ramènent aux pages les plus acceptées de nos propres annales. D'ailleurs, on avait beau jeu de créer des chimères sur des temps merveilleux déjà séparés par près de quatre siècles de celui où elles étaient mises au jour. C'est au XIIe, et sous le règne de Philippe-Auguste, que Huon de Villeneuve, dont on ne sait ni l'origine ni la vie, donna, après plusieurs autres romans de chevalerie, celui dont nous venons de parler. Il composa aussi un autre livre de même genre intitulé : *Regnault de Mantauban*, évidemment inspiré par le souvenir des Ardennes, et dans lequel il amalgame aux contemporains de Charles le Chauve plusieurs chefs de la croisade entreprise contre Saladin en 1189.

N'oublions pas cependant que ces poëmes n'eussent pas été traités avec cette ampleur homérique lorsque Pépin II résidait aux premiers jours de sa royauté dans ce château de Dordone, où nous l'avons quitté. Il aurait eu alors ses cantilènes dans le genre et le style de celles que nous avons

vu consacrer à la mémoire de Hugues l'Abbé et des autres héros morts sur le champ de bataille. Les *Chansons de gestes* vinrent bientôt après, au IXe siècle, et furent suivies par les poèmes plus laborieux des Trouvères aux Xe et XIe, et au XIIe des ménestrels (a).

Ces détails nous ont entraîné un peu loin de la suite de nos événements. Mais il ne fallait pas les oublier, puisqu'on y trouve un intéressant spécimen de notre littérature locale et des noms héroïques, dont il était bon de restituer à notre pays les attachants souvenirs.

(a) Cf. *Hist. littér. de la France,* t. XVI. — M. Aubertin, *Hist. de la langue et de la littérature françaises au moyen âge,* t. I, p. 147 et suiv. — Et surtout M. Angel Fayotte, *Origine des villes de Ribéirac, Mussidan,* etc. (Analyse d'une Etude historique de M. Balguerie), p. 16 et suiv. In-8o, Ribérac, 1881.



NOTES DU LIVRE XXIX

Note 1

Malines, *Melchlinia, Malinœ,* grande ville de 20,000 âmes, appartenant aujourd'hui à la Belgique, à quatre lieues Nord-Est de Bruxelles.

Note 2

Sandwich, *Rutupiœ portus,* ville maritime de 6,000 habitants, dans le comté de Kent, à cinq lieues de Cantorbéry.

Note 3

Saint-Gall, *Monasterium Sancti Galli,* abbaye de Bénédictins fondée en 614 par saint Gall, disciple de saint Colomban, dans une solitude profonde, à l'extrémité méridionale du lac de Constance, et qu'on nommait alors *Durgandum.* C'est aujourd'hui une ville de 15,000 âmes, capitale d'un canton de la Suisse. C'est dans la bibliothèque de cette abbaye que furent découverts, en 1413, les manuscrits originaux de Quintilien, Silius Italicus, Valerius Flaccus, Ammien-Marcellin, et les traités de Cicéron *Des Lois,* et *De l'Orateur.*

Note 4

Mantes, *Medanta,* sur la rive gauche de la Seine, à 12 lieues de Paris; elle était forte et entourée de murs épais. Sous-préfecture de 5,000 âmes du département de Seine-et-Oise. Cette ville passe pour avoïr appartenu aux Druides.

Note 5

Eponne, lieu ancien, situé sur la rive gauche de la Seine, à 2 lieues Sud-Est de Mantes; aujourd'hui bourg de 1,000 âmes, dans Seine-et-Oise.

Note 6

Strasbourg, *Strasburgum, Argentoratum.* C'était le passage le plus ordinaire entre les Gaules et la Germanie. Cette ville, déjà importante sous les Romains, était la capitale de l'Alsace, dont les peuples s'appelaient *Triboci.* Avant 1870, elle était, depuis

la réunion de l'Alsace à la France en 1681 par Louis XIV, et par suite du traité de Riswick, capitale de cette province. Elle devint, en 1790, chef-lieu du Bas-Rhin, et elle l'était encore, avec une population de plus de 50,000 âmes, quand une des plus grandes humiliations que la France ait subies la fit retomber, avec tout le territoire qui en avait fait une province du Saint-Empire, aux mains de l'Allemagne... Que Dieu pardonne à ceux qui l'ont fait!

Note 7

Pro Deo amur, et pro christian poblo, et nostro commun salvamento, distdi in avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvareco cist meon fradre Karlo, et in adhjuda, et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra salvar dist, in o quid in mialtre si fazet. Et ab Ludher nul plaid numquam prindrai qui meon volcist meon fradre Karle, in damno sit.

On voit, par ces quelques lignes, que la langue romane était déjà dénaturée elle-même dans ses rapports avec le latin, que le peuple ne savait plus parler dans sa pureté, et qu'il remplaçait déjà par quelque chose qui se perfectionna plus tard, des idiomes variés du Midi. C'est de là que vient la langue française, laquelle a conservé cependant, à travers ses lentes et nombreuses transformations, moins de rapports avec le français d'aujourd'hui qu'avec l'idiome encore en usage chez les peuples du Languedoc, de la Gascogne, de la Provence et même de la Catalogne. (V. Nithard, *De dissentionibus*, etc., lib. III. — Guizot, III, 470.)

Note 8

La Saône, *Arar*, *Araris*, *Sançona*, a sa source dans les Vosges, en Lorraine, à 4 lieues au-dessus de Darnay, et se jette dans le Rhône au-dessous de Lyon, dans l'ancienne abbaye d'Aunay.

Note 9

Mâcon, *Matisco*, ville importante de l'ancienne Gaule lyonnaise, chez les *Ædui*. Son premier évêque ne date que de 536 à 553. Elle était de la Bourgogne; chef-lieu aujourd'hui de Saône-et-Loire, baignée par la Saône, et peuplée de 12,000 âmes.

Note 10

Ile d'Ancila; elle porte aujourd'hui le nom d'*Ile de la Palme*. C'est une des plus considérables de la Saône. Plus tard elle appartint à la célèbre abbaye voisine de Tournus, à qui Guillaume II, comte de

Mâcon, la donna en 1210. — V. le *Guide pittoresque du Voyageur en France*, département de Saône-et-Loire, p. 7.

Note 11

Adhémar de Chabannais, dans D. Bouquet, *Script. Rer. Gallic.*, VI, 265. — Cet auteur, que nous citons ici pour la premiere fois, était un moine de Saint-Martial de Limoges, dont le surnom vient de son lieu de naissance, Chabannais, chef-lieu de canton de la Charente, sur la Vienne. Adhémar ou Aymar écrivit une *Chronique de France*, qu'il commença à l'entrée de Pharamond dans les Gaules et conduisit jusqu'en 1029, étant mort l'année suivante dans un voyage en Terre-Sainte. Sa chronique, insérée par le P. Labbe dans sa *Bibliothèque des Manuscrits*, se trouve en grande partie disséminée dans l'*Histoire des Comtes de Poictiers*, de Besly. Elle est fort succincte, et se contente le plus souvent de citer les faits historiques; mais elle a cela d'utile qu'elle indique toutes leurs dates, dont un très petit nombre peut être contesté.

Note 12

Saint-Sernin. Ce monastère avait été fondé, vers la fin du IVe siècle, sous le vocable de saint Saturnin, martyr, qui avait été le premier évêque de Toulouse, et dont le nom actuel n'est qu'une contraction du premier.

Note 13

Messac, *Messiacus*, commune du canton de Bain, a 2,500 âmes, près de la Vilaine.

Note 14

Blain, chef-lieu de canton, à 2 lieues Nord-Est de Savenay, bourg considérable de 2,500 habitants. Au IIe siècle, ce lieu devait garder en grande partie l'importance qu'il avait eue sous les Romains. Alors cinq voies romaines y aboutissaient, et le sol conserve encore de nombreux débris de l'époque gallo-romaine. La direction de ces cinq voies n'est plus parfaitement connue par suite de leurs destructions successives. On a seulement, dans ces derniers temps, très bien distingué l'une d'elles allant à Nantes, et une autre conduisant à Vannes. (Leroyer, *Notice sur la Loire-Inférieure*, p. 106 et suiv.)

Note 15

V. *Tableau généalogique de la famille de saint Guillaume*, dans Mauléon, *Les Carlovingiens*, II, 124. — Dufour observe avec

justesse que D. Vaissette n'a pas assez distingué ce Bernard du marquis de Septimanie de même nom. Ce qui a pu causer l'erreur du savant Bénédictin, c'est que la mort de l'un et de l'autre date de 844, comme nous ne tarderons pas à le voir. (V. les Appendices du liv. III de Dufour, *Manusc., mihi,* p. 3.)

Note 16

Spire, *Noviomagus Nometum,* capitale des Nomates, sur le Rhin, dans la première Germanie. Elle a 6,000 âmes, et appartient aujourd'hui à la Bavière.

Note 17

Worms, *Vermetio Borbetomagus,* dans la Gaule Belgique, capitale des *Vaugiones,* ce qui la fit nommer *Augusta Vaugionum* jusqu'au temps de Charlemagne. Elle eut un évêché dès le IVe siècle, et était d'une certaine importance, occupant la rive gauche du Rhin; elle a 6,000 âmes, et appartient à l'Allemagne.

Note 18

Mayence, ancienne *Mogunciacum,* puis *Moguntia,* fondée sur la rive gauche du Rhin, vis-à-vis l'embouchure du Mein, épiscopale au IIIe siècle, et métropole en 745. Elle fut métropole de la première Germanie et siège d'un gouverneur des Gaules sous les Romains. On attribue sa fondation à Drusus, frère de Tibère.

Note 19

Saint-Martin-de-la-Guerre, *Sanctus Martinus de Bello,* ainsi nommé des reliques du saint, en souvenir de la victoire remportée sous sa protection. — On a nommé depuis, très maladroitement, *Saint-Martin-le-Beau,* cette localité pourvue dès lors d'une église. C'est aujourd'hui une paroisse de 500 habitants, dans le canton d'Amboise (Indre-et-Loire). C'est ce lieu que quelques-uns ont pris à tort pour le théâtre de la bataille de 732. (Voir ci-dessus, t. III, p. 297.)

Note 20

Indret, *Antrum, Antriginum,* est une petite île de la Loire, située en face de la Basse-Indre, petit port à 2 lieues à l'Ouest de Nantes. Dans cette île, qui n'a guère qu'un quart de lieu de circonférence, fut bâtie, en 696, une abbaye de Bénédictins, par saint Erbeland, moine de Saint-Wandrille. Il y amena douze religieux et y construisit deux églises, l'une de Saint-Pierre, l'autre de Saint-Paul. Ce

monastère était connu depuis longtemps sous le nom d'*Aindre* ou *Aindrette;* c'est sous ce nom qu'en parlent les historiens modernes. (V. Longueval, VII, 104.)

Note 21

Le Croisic, *Corbilum, Crociliacum,* chef-lieu de canton de l'arrondissement de Savenay (Loire-Inférieure), a 2,500 habitants, et occupe la pointe d'une belle rade qui se développe en hémicycle sur l'Océan. C'était, en 843, une île très rapprochée du continent, et qu'on y joignit plus tard, grâce aux mouvements de la mer. Sa population, toute de marins, s'emploie à la pêche.

Note 22

L'Autise, *Altisia,* sort des collines qui s'élèvent à l'Ouest du bourg de Mazières, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Parthenay (Deux-Sèvres), passe aux Groseillers, à Xaintrai, à Ardin, et entre dans le département de la Vendée, où elle baigne Saint-Hilaire-des-Loges et Nieuil, se perd au pont d'Oulmes et reparaît à 3 ou 4 kilomètres plus bas, pour aller, divisée en deux branches, enfermer l'île de Maillezais, et tomber dans la Sèvre-Niortaise à Maillé même.

Note 23

Noviheria. Le nom de *Noviheria* fut donné à cette ville en 847, quand les moines de Déas y firent une halte en transportant les restes de saint Filibert à Cunaut, comme nous le verrons bientôt. Par ce fait même, le lieu d'asile devint comme une *nouvelle île d'Hério.* Mabillon l'avait pris pour Vihiers, autre localité de l'Anjou qui en diffère beaucoup. C'est aujourd'hui un chef-lieu de canton de Maine-et-Loire de 800 habitants, et de l'arrondissement de Saumur, qui n'en est éloigné que de 3 lieues vers le Nord-Ouest. *Noviheria* avait alors une église de Saint-Vétérin, qu'il ne faut pas confondre non plus, comme quelques-uns l'ont fait, avec Saint-Varent, dans les Deux-Sèvres.

Note 24

V. La Fontenelle, qui contredit cette narration d'un témoin oculaire, sous prétexte que l'île ne pouvait contenir un grand nombre de religieux (*Rois et Ducs d'Aquitaine,* p. 252).

Note 25

La Corogne, *Coruna, Coranium,* était dès lors, comme aujourd'hui, une riche et forte ville de la Galice, dans une péninsule de l'Océan. Elle est peuplée de 24,000 habitants.

Note 26

Ce lieu est appelé, par Grégoire de Tours, *Misilino,* et aujourd'hui, dans le pays de Tarbes, saint Meselin. Une procession s'est faite chaque année depuis ce temps, le 24 mai, à Tarbes, en souvenir de cette délivrance. Sa fête est le 7 mai. — V. Grégoire de Tours, *De Gloria Confessor,* c. XLIX. — M[gr] Guérin, *Vie des Saints,* au 7 mai. — Daveza et Macaïa, *Essais historiques sur le Bigorre,* t. I, p. 52. — *Art de vérifier les dates,* IV, 240.

Note 27

Ce saint Herbeland ou Hermeland, appelé encore Erblain ou Erbland, est honoré dans les diocèses de Nantes et d'Angers, le 25 mars, qui est le jour de sa mort en 720, à Nantes. Il a aussi une fête au diocèse de Rouen, le 18 octobre, jour sans doute de quelque translation de ses reliques. (V. D. Lobineau, *Vies des Saints de Bretagne,* t. II, p. 179 et suiv.)

Note 28

Tournus, *Threnorchium* et *Tenurtium,* chef-lieu de canton de Saône-et-Loire, peuplé de 5,500 habitants, dans l'arrondissement de Mâcon, à 5 lieues de distance entre cette ville et Châlon-sur-Saône, et sur la rive droite de cette rivière. C'était, d'après la carte de Peutinger, un village des Eduens, dans la Gaule celtique. Saint Valérien y avait été martyrisé en 179, et le roi de Bourgogne, saint Gontran, y avait élevé, vers 580, une abbaye sous le nom de ce saint, en place d'une simple chapelle que desservait un seul prêtre du temps de Grégoire de Tours. — Nous verrons comment, en 975, cette abbaye fut donnée aux religieux de Saint-Filibert.

Note 29

Coulaines est l'ancienne *Villa Colonia.* Ce Coulaines est devenu une paroisse de la Sarthe, à une lieue au Nord du Mans, ayant une population de 6 à 700 âmes.

Note 30

Ferrières, *Ferrariæ,* abbaye bénédictine fondée en 630, dans le Gâtinais, sous le double vocable de Notre-Dame et de saint Pierre. Aujourd'hui commune de 5,600 âmes, à 3 lieues Nord de Montargis (Loiret). Ce Loup de Ferrières, ainsi appelé de ce monastère dont il

devint abbé en 842, était né aux environs de Sens, avait étudié à Fulde sous le célèbre Raban-Maur, et embrassa, jeune encore, la vie monastique à Ferrières. Ses œuvres furent publiées par Baluze en 1664; on y trouve l'intéressant recueil de *Lettres* qui, avec ses ouvrages théologiques, nous ont laissé sur l'histoire de son temps une foule de détails qui nous ont souvent éclairés dans quelques-unes des notes précédentes, et qui nous serviront encore dans certaines autres qui suivront. Ce fut un des plus élégants prosateurs du IXe siècle; il mourut en 862.

Note 31

On ne trouve pour la première fois cette grave accusatioa contre Charles que dans un fragment d'une *Chronique* d'Odon Aribert, qu'on ne peut attribuer, d'après D. Vaissette, qu'au XIe siècle, où l'on commençait à écrire en langue romane, qui est celle de cette chronique. Or, tous les chroniqueurs du IXe siècle que nous suivons ici, et que nous avons souvent indiqués, ont écrit en latin. Il y a donc deux cents ans entre Aribert et les événements qu'il raconte. Où les avait-il pris? C'est pourtant cette version aussi improbable que bâtarde qu'ont préférée Mauléon (p. 244), La Fontenelle (p. 260), Fauriel, dont ce dernier fait toujours plus de cas qu'il ne mérite souvent, et quelques autres qui ont eu plus de goût pour la tragédie d'Aribert que pour le drame déjà assez lugubre des Annales de Saint-Bertin et de Réginon. M. de Beauchamp, dans la *Biographie universelle* de Michaud (t. IV, p. 277), affirme « que les plus habiles historiens n'ont pas fait difficulté d'admettre les circonstances de la mort de Bernard. » Nous voyons ici que les contemporains n'en ont rien dit; que Dom Vaissette les réfute, et Daniel, qui raconte le fait sans ces détails fabuleux, est certainement assez *habile* pour qu'on puisse adopter son sentiment, qui est le nôtre.

Note 32

Saint-Benoît-sur-Loire, abbaye bénédictine fondée avant 650, et d'abord nommée de Fleury, *Floriacense*, à cause de sa belle et riante situation sur le fleuve. Elle est à 10 lieues au Sud-Est d'Orléans, dans un bourg du Loiret, ayant une population de 2,000 âmes.

Note 33

Curçay et non *Curzay*, comme l'écrit La Fontenelle, ce qui le ferait confondre avec cette dernière localité, qui n'est pas moins

ancienne, mais se trouve dans le territoire de Lusignan. (V. *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, X, 385.)

Note 34

Curciacum, Curçay, paroisse de 600 âmes, canton des Trois-Moutiers, arrondissement de Loudun (Vienne).

Note 35

Antoigné, *Antoniacum*, lieu fort anciennement connu, était sur la Dive, et appartenait à l'Anjou, dont il occupait la Marche poitevine, à trois lieues au Nord-Ouest de Curçay. — Au reste, il ne faut pas confondre ce village d'Antoigné avec celui qui se trouve sur la rive gauche de la Vienne, à une lieue au Nord de Châtellerault.

Nous parlons ici de *Prévôté*. Ce terme exprimait une sorte de dignité équivalante à celle d'un prieur, et que certains monastères employaient comme synonyme de prieur. Avec le temps, on arriva jusqu'à la donner à tous les chefs de corps, par exemple dans les Chapitres, où le doyen était, selon les usages des lieux, appelé aussi prévôt (*prœpositus*, chef, préposé). Depuis Philippe-Auguste, au XIe siècle, ce titre prit de l'extension et s'appliqua à des magistrats civils et judiciaires. Il y eut un grand prévôt de la maison du roi, qui avait juridiction sur tout le palais royal, un prévôt de Paris, qui y exerça toutes les fonctions administratives. Ce qu'on appelait maire dans toutes les villes fut le prévôt à Paris et à Lyon, mais le prévôt des marchands, parce qu'il était élu par la bourgeoisie et le commerce. (V. Piganiol, *Hist. de Paris*; Chéruel, *Dictionnaire des Institutions de la France*.)

Note 36

Saint-Léger-de-Montbrun est à 2 lieues au Nord-Est de Thouars. C'est un bourg de 900 habitants. Vrère en est très rapproché, et possède une source sulfureuse qu'on y laisse inutile.

Note 37

La chappe était alors et resta longtemps après une sorte de robe à larges dimensions, garnie d'un capuchon qui garantissait la tête de la pluie comme le reste du manteau en préservait tout le corps. Le large manteau actuel des Dominicains peut en donner une idée très exacte. Ce manteau, jeté par les moines sur leur costume

monastique, était commun à toutes les conditions, qui s'en servaient surtout pendant l'hiver contre le froid et la pluie. La chappe actuelle conservée dans certaines parties des offices liturgiques est un souvenir de celle de nos aïeux.

Note 38

Saint-Quentin, *Sanctus Quintinus Veromanduensis*, fondée vers 497 comme ermitage, mais devenue abbaye en 650. — Elle touchait à la ville de Noyon (Oise).

Note 39

Saint-Bertin, *Sanctus Bertinus,* construite en 626 au diocèse de Saint-Omer (Pas-de-Calais), en un lieu nommé d'abord *Sithiu,* près de la ville actuelle. C'est là que furent écrites les *Chroniques* et les *Annales de Saint-Bertin,* que nous avons citées si souvent.

Note 40

Bignon nous semble, et non sans raison, si l'on observe les distances et les traditions du pays, avoir occupé le sol couronné jadis par le château de Bégon. Ce n'est plus à présent qu'un petit monticule flanqué d'une ferme, au bord du Bléson, dont nous allons parler dans la note suivante.

Note 41

Le Bléson prend sa source aux Brouzils, canton de Saint-Fulgent (Vendée), et va se jeter dans la Sèvre-Nantaise, près et au Nord-Ouest de Saint-Fiacre, après avoir traversé le territoire de l'Herbergement, de Saint-André-Treize-Voies, de Remouillé et d'Aigrefeuille, ne coule guère à plein bord qu'en hiver, et reste souvent à sec pendant une grande partie de l'été.

Note 42

Marnes, *Marnæ,* bourg des Deux-Sèvres, du canton d'Airvault, à 4 kilomètres Est de Moncontour, sur la limite de la Vienne. Il a 800 habitants.

Note 43

La Dordogne, *Durania,* est la plus belle rivière de France après ses cinq grands fleuves. Elle a sa source dans les monts Dore (Puy-

de-Dôme), puis se dirige de là vers le Cantal, qu'elle sépare de la Corrèze pendant plus de 30 kilomètres en coulant dans des gorges très étroites et très profondes; elle parcourt ensuite les départements de la Corrèze et du Lot, traverse dans toute sa longueur celui auquel elle donne son nom, et va se joindre à la Garonne au Bec-d'Ambès (Gironde). — La Dordogne fut appelée *Dordone* jusqu'au XVIIIe siècle.

Note 44

Castillon-sur-Dordogne, chef-lieu de canton de l'arrondissement et à 15 lieues Nord-Ouest de Libourne. Elle a 3,000 âmes. On y voit, outre les ruines de son fameux château, un monument commémoratif de la défaite des Anglais en 1453, dans une bataille où fut tué avec son fils le général Talbot, comte de Shrewbury et de Waterford. (Voir toutes les *Histoire d'Angleterre,* ad ann. 1453.)

Note 45

Cadouin, *Caduinum, Cadunium,* abbaye de Cluny, fondée en 1114 en Périgord, au diocèse de Sarlat; aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bergerac (Dordogne).

Note 46

Ardennes, *Ordunæ,* grands bois. V. M. Balguerie, Introduction, p. 10 et 20 de son *Origine de la légende des quatre fils Aymon.* — Maury, *Hist. des grandes forêts de la Gaule,* 167, 177 et 287.

Note 47

Montauban, village de 400 âmes, dans la Haute-Garonne, chef-lieu de commune du canton de Bagnères.

Note 48

Mussidan, chef-lieu de canton de 2,300 âmes, dans la Dordogne, arrondissement de Ribérac. Elle figure dans l'histoire de ce pays dès l'an 980.

Note 49

Terrasson, chef-lieu de canton de la Dordogne, de 3,000 âmes, arrondissement de Sarlat. Nommée *Terracina* en 542. Elle est sur la Vézère, et posée sur une éminence qui contribuait beaucoup à la fortifier.

Note 50

Château-Renaud ou Régnault, petite ville de 2 à 3,000 âmes, sur une montagne dont le pied est arrosé par la Meuse. Elle appartient au département des Ardennes.

Note 51

Il faut dire pourtant que ce saint Renaud, Regnaud ou Reignold est assez difficile à rencontrer dans ceux qui ont écrit la vie des saints. Il semble donc que notre héros n'ait été canonisé que par les auteurs du poème, lesquels auront trouvé une issue convenable à ses hauts faits de le faire mourir après une vie où se seraient mêlées héroïquement les prouesses de la chevalerie et les œuvres de la sainteté. Toujours est-il que les Bollandistes n'osent pas l'accepter, et que les martyrologes qui en parlent, semblent le mentionner sans une sécurité suffisante, puisque aucun d'eux n'indique le jour où sa fête sera célébrée.

FIN DU TOME QUATRIÈME



TABLE DES MATIÈRES

DU IVe VOLUME

LIVRE XXII

DEPUIS L'ORIGINE DES GUILLAUMES DE POITOU JUSQU'AU COURONNEMENT DE LOUIS, ROI D'AQUITAINE

(De **788** à **801**)

Pages.

788 Origine de la famille des Guillaumes, comtes de Poitou. 1
789 Saint Guillaume Ier, duc d'Aquitaine. 2
790 Diète d'Aquitaine. 3
Louis, roi d'Aquitaine. Voyage en Germanie.. . . . 3
Origine de la chevalerie. 3
791 *Missi dominici* en Aquitaine et à Poitiers 4
Origines de la paroisse du Pin en bas Poitou 4
793 Conspiration de Pépin le Bossu 6
Mort d'Aper, abbé de Saint-Hilaire 6
Bertrand, XXXIXe évêque de Poitiers 7
794 Entreprise des Arabes d'Espagne. 8
Commissaires de Charlemagne en Aquitaine 8
Soin des monastères. Restauration de Saint-Hilaire de Poitiers. 9
Pèlerinage de Saint-Hilaire en Belgique. 10
Le roi d'Aquitaine habite successivement les quatre palais répandus dans ses Etats. 10
795 Avantages politiques et économiques de ce système.. . 11
Diminution des impôts en Aquitaine. 11
Continuation de l'abbaye de Saint-Savin-sur-Gartempe. 11
La ville de Niort se livre à l'industrie des gants. . . . 13
Mort du pape Adrien Ier. Regrets de Charlemagne. . . 13
Comment ce prince exerçait à Rome son patriciat. . . 14
Saint Benoît d'Aniane employé contre l'hérésie de Félix et d'Elipand. 15
797 Il publie sa *Concorde des règles*. Idée de ce livre . . . 16
Charité du saint pendant une famine. 17

Pages.
Nouvelle guerre contre les Sarrasins. 17
798 Exploits de saint Guillaume d'Aquitaine. 18
Origine des communes. 18
Mariage du roi Louis d'Aquitaine. 18
Portrait physique et moral de ce prince. 19
Il contribue à la soumission des Saxons. 20
Nouaillé érigé en abbaye 20
799 Dédicace de l'abbaye de Charroux. 22
Charroux doté de nombreuses reliques 23
Autres privilèges donnés à Charroux par le pape Léon III et par Charlemagne 24
Commencements de la bibliothèque monastique. . . . 24
Le roi d'Aquitaine prend les îles Baléares sur les Sarrasins. 25
Des droits de la France sur la Palestine. 26
Nouvelle répression des Saxons par Louis d'Aquitaine. . 27
800 Premières apparitions des Normands sur les côtes de France. 28
Second voyage de Charlemagne en Italie. 29
Raisons de l'Empire d'Occident. 39
Combien le couronnement de Charlemagne à Rome fut avantageux à l'Eglise. 30

LIVRE XXIII

DEPUIS LE COURONNEMENT DE LOUIS, ROI D'AQUITAINE, A LIMOGES, JUSQU'A LA MORT DE CHARLEMAGNE

(De **801** à **814**)

801 L'histoire du Poitou longtemps cachée dans celle de l'Aquitaine. 41
Diète de Toulouse, et répression des troubles en Gascogne. 42
Louis d'Aquitaine soumet les Arabes de Lérida et de Barcelone 43
Il se fait couronner à Limoges roi d'Aquitaine. . . . 44
Détails de cette cérémonie. 46
Esprit de l'Eglise dans cette liturgie. 47
Réunion de la Catalogne à l'Aquitaine 47
Comment saint Guillaume, comte de Toulouse, coopère à la prise des deux villes espagnoles. 48

Pages.
Les comtes de Poitou peu apparents à cette époque . . 48
Achèvement de l'abbaye de Saint-Savin. 49
Abbatiat de saint Benoît d'Aniane 49
802 Aumônerie de l'abbaye de Charroux. 50
Théodulphe envoyé en Aquitaine en qualité de commissaire royal. 51
Son poème *sur les juges*. 51
Saint David, abbé de Charroux, devient archevêque de Bourges 52
Liberté des élections monastiques 53
803 Nouvelle et dernière révolte des Saxons. 53
Guillaume I[er], duc d'Aquitaine; sa valeur et sa piété. . 55
Il fonde l'abbaye de Gellone 56
Décisions importantes prises à la diète de Worms. . . 57
Comment les évêques étaient obligés alors aux charges de la guerre 57
La diète les en dispense 57
Remarquable formule du serment fait à cette occasion . 58
Sage capitulaire de l'empereur 59
804 Motifs de cette loi dans les inconvénients des habitudes contraires. 59
Règlements ecclésiastiques du concile d'Aix-la-Chapelle. 61
Modification du droit d'asile 62
Et de la pénalité criminelle dans les causes d'homicide contre le clergé 62
Mort d'Alcuin. — Ses titres devant la postérité. . . . 63
Etat des études dans le Poitou 64
Ecolâtreries de la cathédrale et d'autres églises . . . 65
Extension des chanoines réguliers 66
Motivée par les malheurs du temps 66
Les moines d'Ansion embrassent la nouvelle règle. . . 68
Voyage en France et en Aquitaine du pape Léon III . . 68
Il y travaille à la réforme du clergé et des laïques. . . 69
Grande part qu'y prend Charlemagne 69
Bon gouvernement de Louis en Aquitaine 69
805 Menus soins de Charlemagne pour ses propres Etats. . 70
Diète de Thionville, où il partage ses Etats entre ses trois fils 70
Modification de la carte du Poitou à cette occasion . . 71
Et par là nouvelles limites de l'Aquitaine 71
Sages calculs qui président à ce partage 72
Que le pape approuve 72

Pages.
Précautions de Charlemagne et de Louis contre les Normands. 72
Nouvelles entreprises des Sarrasins d'Espagne défaits aussitôt 73
Première mention de la Navarre dans notre histoire . . 73
Guillaume de Toulouse embrasse la vie monastique à Gellone 74
806 Sa vie édifiante et sa mort. 75
Sa célébrité dans la littérature des siècles suivants . . 76
Sa vie composée par un contemporain 76
Sa postérité 76
Raymond, comte de Toulouse 77
Obscurité qui se fait autour des comtes de Poitou. . . 77
Prise de l'île de Corse par les Sarrasins 78
Une flotte garde les côtes de l'Aquitaine 78
Achèvement de l'église abbatiale de Saint-Savin . . . 78
Caractères de l'architecture chrétienne des VIIIe et IXe siècles. 79
Cette église est consacrée par Bertrand, évêque de Poitiers 79
807 Phénomènes de l'année 807 80
Nouvelles inquiétudes causées par les Normands . . . 80
Leurs pirateries séculaires, causes probables de leurs nouvelles invasions 81
808 Précautions de surveillance sur leurs évolutions maritimes 82
Leur roi Godefroy osc défier Charlemagne. 83
Habitudes domestiques des Normands 84
Leur marine. 85
Leurs armes. 86
Leurs camps. 87
Leurs forteresses 87
Leur tactique 87
Leur langue et leur poésie. 88
Ravages de leurs invasions 89
Changement dans la Règle de saint Hilaire. 90
Elle est conservée à Nouaillé. 90
Abbaye de Saint-Florent de Montglonne 91
808-810 Nouvelles apparititions des Normands sur les frontières de la France 92
810 Mort de Pépin, roi d'Italie, fils de Charlemagne . . . 92
Succès et défaite des Normands 93
Châtel-Aillon fortifié à cette occasion 93

Pages.
810-811 Traité entre Charlemagne et un prince normand. . 94
811-812 Nouvelle révolte d'Adalric contre Louis d'Aquitaine. 95
Sa défaite et sa mort 95
812 Dernières années de Charlemagne 96
Il restaure le monastère de Saint-Maixent 96
Mort de saint Guillaume de Toulouse à Gellone . . . 97
Edification de ses dernières années 98
Derniers efforts de Charlemagne pour la France . . . 98
813 Il songe au partage de ses Etats entre ses enfants . . 99
Quatre conciles convoqués à la fois 99
Comment il exécute ce projet. 99
Concile de Tours à ce sujet 100
Remarques sur les langues parlées en France à cette époque. 100
Diète générale d'Aix-la-Chapelle 102
Charlemagne associe Louis à l'Empire. 102
Combien Louis en était digne 103
814 Mort de Charlemagne 103
Jugement sur ce prince. 103

LIVRE XXIV

DEPUIS LA MORT DE CHARLEMAGNE ET LE RÈGNE DE PÉPIN EN AQUITAINE
JUSQU'A LA PREMIÈRE INVASION DES NORMANDS EN POITOU

(De **814** à **820**)

814 Le roi d'Aquitaine devient empereur d'Occident . . . 117
Il partage ses Etats avec ses enfants 118
Il confie l'Aquitaine à Pépin, son second fils 119
Ricuin, comte de Poitou 119
Pépin à Saint-Jean-d'Angély. 120
Le palais royal de ce lieu. — Son petit monastère . . 120
Comment Louis le Pieux (ou le Débonnaire) surveille l'administration de son fils. 120
Commissaires impériaux envoyés en Aquitaine. . . . 121
Leur action dans le Poitou. 121
Gerberte, abbesse de Sainte-Croix 121
Fondation du monastère d'Inde pour saint Benoît d'Aniane. 122

		Pages.
	Caractère de Louis le Débonnaire	123
	Sa juste sévérité contre certains désordres de la cour impériale	124
	Caractère de ces désordres	124
	Châtiment de quelques fauteurs	125
	Disgrâce injuste de Wala	126
	Et de son frère Adalhard	127
	Qui prend l'habit religieux à Noirmoutier	128
	Heureux commencements de Pépin en Aquitaine. . .	130
	Bernard Ier, comte de Poitou	130
	Deux serfs faussaires condamnés à donner caution . .	131
	Godolenus, abbé de Nouaillé	131
	Origine de la paroisse de Tercé	133
	Abbatiat de Théber à Saint-Maixent	133
815	Faveurs accordées au monastère de Charroux. . . .	134
	Abbatiat de Just.	135
816	Il obtient l'exemption du droit de péage pour les barques de l'abbaye	136
	La navigation fluviale suppléant aux routes de terre. .	136
	Tremblement de terre en Poitou et en Aquitaine . . .	136
	Nouvelles révoltes en Gascogne	137
	Les chrétiens d'Espagne se réfugient en Aquitaine . .	138
	Méthode de conservation des actes notariés de cette époque	138
	Du recrutement des milices	138
	Et des intendances militaires.	139
	Discipline des armées	139
	Retour de Ricuin	140
	Usage de dater de l'Incarnation	140
	Concile d'Aix-la-Chapelle	140
	Extension des chanoines réguliers ; règle d'Amalaire. .	110
	Appliquée aussi aux couvents de femmes	141
	Zèle de Louis le Débonnaire à les sanctionner. . . .	142
817	Autre concile. — Particularité des habitudes monastiques.	142
	Saint Benoît d'Aniane chargé de la visite des monastères.	144
	Les moines d'Ansion embrassent la vie canoniale. . .	144
	Arnould, abbé de Noirmoutier.	145
	Sage politique des rois dans ce soin des monastères . .	145
	Caractère mondain de beaucoup d'évêques de ce temps .	146
	Le partage de la monarchie arrêté définitivement. . .	147
	En quoi consista alors le gouvernement de l'Aquitaine .	148
	Et de la Septimanie.	148

Pages.
Donnée en duché de Béra 149
Position politique de Lothaire déterminée à l'égard de ses deux frères 149
Règlement pour la sécurité des églises de l'Empire . . 150
Cette sage politique mal jugée par les critiques modernes. 150
En quoi certaines de ces mesures politiques pouvaient manquer de succès 151
Mécontentement des évêques mondains. 152
La prescription abolie pour la liberté des serfs. . . . 152
Bérenger, duc d'Aquitaine. 153
Mort de Just, abbé de Charroux, remplacé par Gombaud. 153
Services rendus par son monastère 154
Son droit de monnayage 154
Pépin couronné à Limoges. 155
Opposition des princes de Vasconie 155
Bonté de Louis le Débonnaire à leur égard. 156
Ferments de révolte dans ses enfants. 156
Bernard, roi d'Italie. — Principes de sa révolte contre son oncle 157
818 Il échoue tout d'abord 158
Fatales conséquences de cet échec 158
Justification de Théodulphe, de Wala et d'Adalhard . . 159
Juste sévérité de l'empereur et fin malheureuse de Bernard 160
Viguerie de Melle 161
Et celles du Poitou en général. 162
Nouvelle révolte des Gascons aussitôt comprimée. . . 163
Reconstitution des *Missi dominici* 163
Détails de leur mission. 164
Mort de Bertrand Ier, évêque de Poitiers. 164
Sigebrand, XLe évêque, lui succède 165
Son évangiliaire manuscrit 165
Révolte des Bretons. 165
Ce qu'était ce petit peuple. 165
Mort de l'impératrice Ermengarde 166
Fondation de Saint-Martin d'Angers. 166
Commencement des levées de la Loire 167
Création de la ville de Saumur 168
Nouvelle défaite de Centule et des Gascons. 169
Embarras de l'abbaye de Noirmoutier 169
819 Fondation de Saint-Filibert de Grand-Lieu ou Déas . . 170
La Boulogne détournée de son cours. 170

Pages.
Travaux de l'abbé Arnould 171
Louis le Pieux épouse Judith de Bavière 172
Cause de l'apparition des Normands sur les côtes du Poitou 173
Précautions prises pour leur dissimuler les choses sacrées. 173
Et surtout les reliques 174
Le comte Béra est accusé de trahison 175
Il est vaincu dans un duel judiciaire. 176
Et dépouillé de ses dignités 176
Caractère des épreuves judiciaires 176
Celle de la Croix 176
Celle de l'eau froide 176
Celle de l'eau chaude 177
Du fer chaud 177
Du feu 177
Comment l'Eglise les avait réglées 177

LIVRE XXV

Depuis la première invasion des Normands en Poitou jusqu'aux premiers troubles de la famille royale

(De **820** à **829**)

820 Apparition des Normands sur les côtes du Poitou . . . 187
Prise et pillage des îles Bouin et autres sur les côtes de l'Ouest 188
Création du comté d'Herbauge 189
Ses limites 189
Son premier titulaire 190
Fondation du prieuré de la Fougereuse 190
Et de la paroisse de Saint-Maurice, au même lieu . . . 190
821 Nouvelles formes des plaids ou assemblées de la nation . 191
Hiver rigoureux 191
Mort de saint Benoît d'Aniane 192
Services qu'il a rendus à son époque 192
Ses belles qualités 193
Injustice de ses critiques 193

Pages.
Sa vie écrite par Smaragde 194
Son culte à Aniane et en Poitou. 194
Il est le même que Euticius 195
Ses ouvrages 195
Caractère de ses écrits 196
Son culte en Poitou 196
Dodon lui succède à Saint-Savin 197
Et Tructesinde à Gellone 197
L'empereur seconde ces nominations 197
822 Nouvelle répression des Maures. 198
Organisation du *Missaticum* 198
Sa décadence et sa fin 199
Capitulaire pour le monastère de Sainte-Croix de Poitiers. 200
Et pour les clercs de Sainte-Radégonde 200
Notions sur les capitulaires 201
Comment disparaît ce moyen de législation 201
Mariage de Pépin, roi d'Aquitaine 202
A cette occasion, l'empereur rend à la liberté ses anciens amis, Adalhard, Wala et Théodulphe 203
Mort de Théodulphe. 203
Ses poésies. 204
Son zèle épiscopal 204
Diètes de Thionville et d'Attigny. 206
Louis s'y déclare repentant de sa sévérité contre son neveu Bernard 206
Conditions de la pénitence publique à cette époque. . . 207
Faux jugements portés sur cet acte d'humilité chrétienne. 207
Les élections rendues au clergé 208
823 Naissance de Charles le Chauve. 209
Intrigues qu'elle suscite. 209
Troubles réprimés en Bretagne. 210
Le jugement de la croix est aboli. 210
Et celui de l'eau froide 211
Restauration de Saint-Florent de Montglonne. 211
824 Nouvelles révoltes en Espagne. 213
Hostilités de Garcias Ximénès. 213
Le royaume de Navarre définitivement fondé. 214
Ximénès devient son premier roi. 214
Commencements de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers. 214
L'abbaye de St-Maixent récupère d'importants domaines. 215
825 Bernard, comte de Poitou, abbé laïque. 215
Première mention de Couhé en faveur de Sainte-Croix de Poitiers. 217

Pages.
Histoire de cette petite ville. 217
Origine des Couhé-de-Lusignan. 218
Fouqueure en Angoumois, bénéfice de Sainte-Croix de Poitiers. 218
Arnould, abbé de Noirmoutier et de Déas. 219
Mariage de Bernard, comte de Poitou 219
Beau caractère de Dodane, son épouse. 219
Idée de son *Manuel d'éducation* 220
Translation des reliques de saint Hubert 221
Abbaye de son nom dans les Ardennes. 222
Comment il est invoqué contre la maladie de la rage . . 223
826 Mort de saint Adalhard, abbé de Corbie. 223
Son livre de l'*Etat du Palais* 224
Nouveaux troubles en Espagne et en Bretagne 224
L'abbaye de Noirmoutier fortifiée contre les Normands. . 224
Elle augmente sa marine. 225
Bernard, duc de Septimanie et comte de Poitou. . . . 226
Ses revenus et ceux des comtes en général pris sur les biens ecclésiastiques 226
Assemblée d'Ingelheim 227
Révolte d'Aïzon en Catalogne. 227
Louis et Pépin se préparent à la comprimer 228
827 Bernard se distingue dans cette guerre. 229
Où il est trahi par deux généraux. 229
Privilèges de Saint-Maixent accrus par Pépin 230
Diplôme pour la restitution de quelques-uns de ces biens. 231
Rédaction des capitulaires par Andégise 232
Autonomie donnée à l'abbaye de Nouaillé. 232
Extension de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers. . . 232
828 Fondation de l'église de Saint-Savin de Poitiers 233
Commencements de l'abbaye de Saint-Sévrin en Poitou. 234
Pépin favorise l'abbaye de Montolieu. 235

LIVRE XXVI

Depuis les troubles politiques de la famille royale de France jusqu'à la restauration de Louis le Débonnaire

(De **829** à **834**)

829 Embarras survenus par la naissance de Charles le Chauve. 249

Pages.
Emotions politiques qu'elle suscite 250
Bernard de Septimanie y est compromis 250
Sigebrand, évêque de Poitiers au concile de Toulouse . 251
Fléaux qui accablent la France 251
Comment Louis le Pieux cherche à les détourner . . . 251
Méfaits des juifs, détestés pour leurs exactions. . . . 252
De la condition des serfs à cette époque 254
Comment le christianisme améliora leur vie sociale . . 255
Fréquence des affranchissements 255
Relations des deux pouvoirs selon le concile de Paris. . 256
Autre mesure du même concile touchant les chorévêques. 257
Commencement des troubles politiques de la succession. 257
Bernard, comte de Poitou, appelé à la cour 258
Difficultés de la position qui lui est faite 259
Celle de l'empereur se complique 259
Griefs allégués par les adversaires de Bernard 259
Qu'adoptent ses amis eux-mêmes 260
Il oppose à cette conspiration un nouvel édit de partage. 260
Vivement repoussé par les conjurés. 261
Préparatifs de guerre contre la Bretagne 261
830 Pépin lève l'étendard de la révolte 261
Louis de Bavière s'y associe 262
Judith arrêtée et prisonnière 262
Elle est confinée au monastère de Sainte-Croix de Poitiers 263
Où elle prend le voile 264
Assemblée de Compiègne 264
Le pouvoir de l'empereur annulé par ses enfants . . . 264
Bernard de Septimanie se retire à Barcelone. 265
On travaille à la réhabilitation de l'empereur 265
Qui réussit pleinement 266
L'impératrice recouvre la liberté. 266
Motifs honorables qui intéressent à elle 267
Translations à Nouaillé des reliques de saint Junien . . 267
Réunion à cette abbaye de celle de Mairé 267
Consécration de la nouvelle abbatiale 268
Pépin y assiste 269
Wulfin Boëce, chorévêque de Poitiers. 270
Il compose une nouvelle vie de saint Junien 270
Louis le Pieux se déclare avoué de Charroux 271
Divers usages du temps pour la navigation 271

Pages.

Dodon, abbé de Saint-Savin, prend la direction de Saint-Genou-sur-Indre 272
Vicissitudes de l'abbaye de Noirmoutier 272
Elle est attaquée par les Normands. 273
L'île fortifiée contre leurs entreprises 273
831 Réhabilitation de Judith 274
Comment elle se venge de ses accusateurs 274
Surtout de l'abbé Wala. 275
Gombaud Ier, abbé de Charroux 276
Les lettres représentées dans l'abbaye par Bertrand Prudence. 276
Analyse de son poème sur la musique 277
Bernard de Septimanie réhabilité à la diète de Thionvillle. 279
Préliminaires d'une nouvelle révolte de Pépin . . , . 280
832 Révolte armée de Louis le Germanique 281
Qui est obligé de se soumettre. 282
Aussi bien que Lothaire. 282
Pépin refuse de se rendre 282
Bernard de Poitou appuie sa révolte. 283
Trahison du comte Bernard 283
Pépin mandé par son père à Jouac 284
Puis à Crozant, où il est fait prisonnier 284
Il s'échappe et se retire à Doué 285
Bernard dépouillé de ses charges. 285
Son frère Emenon nommé comte de Poitou 286
L'ancien comte Ricuin, favori de l'empereur. 286
Sa conduite avec saint Convoyon, abbé de Redon . . . 286
833 Intrigues de l'impératrice Judith. — Déchéance de Pépin. 287
Pépin célèbre la pâque à Saint-Maixent 288
Il y protège les moines contre un abbé laïque. 289
Abbon devient abbé de Saint-Maixent 290
Nouvelle ligue des enfants de Louis. 291
Le partage de la France mis de nouveau en question . . 291
Comment Louis n'en avait pas le droit. 291
Raisons pour ses enfants de s'y opposer 292
Lesquelles n'excusent pas leurs torts 292
Ils se disposent à une résistance armée. 294
La guerre déclarée entre eux et leur père. 294
Le pape Grégoire IV s'interpose entre les deux partis. . 294
Comment le clergé se partage entre le père et le fils . . 295
Wala, mandé par le Pape, vient le trouver au camp de Colmar 296

Pages.
Premiers rapports entre le Pape et l'Empereur 296
Comment se comportent les évêques du parti de ce dernier. 297
Louis demande la paix 297
Les princes prennent le Pape pour arbitre. 298
Son entrevue avec l'Empereur 297
Les partisans de ce dernier passent tout à coup dans le camp opposé. 298
Louis, prisonnier de ses enfants 299
Sa déchéance prononcée 300
Hypocrisie de Lothaire 301
Etrange précipitation mise dans cette affaire. 301
Intérêt que les autres frères y trouvaient 302
Chagrin du Pape à ce sujet. 302
Réclusion de la famille impériale. 302
Ecrit de saint Agobard sur les affaires du temps . . . 303
Assemblée de Soissons 303
Sa mauvaise jurisprudence envers Louis 304
Les duretés de Lothaire préparent une réaction. . . . 304
834 Pépin et Louis de Bavière y travaillent. 305
Lothaire s'y oppose en vain 305
Il est mis en fuite, et son père réhabilité 306
Lothaire persiste dans sa rébellion 306
Ses cruautés à Châlon-sur-Saône 307
Il est défait et envoyé en Italie 308
Cette pacification ménagée surtout par Wala 308
Très mal jugé par quelques historiens modernes . . . 309
Qui l'ont calomnié avec toute cette période historique. . 309
Viguerie d'Azat-le-Ris 310
Histoire de la Charte d'Alaon. 311
Fondation du monastère de ce nom 313

LIVRE XXVII

DEPUIS LA RESTAURATION DÉFINITIVE DE LOUIS LE DÉBONNAIRE JUSQU'A LA MORT DU ROI D'AQUITAINE PÉPIN Ier

(De **834** à **839**)

834 Restauration définitive de Louis le Débonnaire 323
Nouvelle rébellion de Lothaire 324

Pages.
Qui se soumet enfin 324
Bernard de Septimanie muni du duché d'Aquitaine . . 324
Dommages causés par la guerre aux églises et aux particuliers 324
Comment l'empereur les répare 325
Nouvelles mesures d'un sage gouvernement 325
Procès des exacteurs de la dernière guerre 326
Godolenus, abbé de Nouaillé 327
Avènement de Fridebert, XLIe évêque, au siège de Poitiers 327
Pépin protège Saint-Hilaire de Poitiers. 328
Viguerie d'Ensigné 329
Brigandage en Aquitaine 329
835 Diète de Crémieu. 330
Comment Lothaire s'y conduit 330
Nouvelle apparition des Normands 331
Ils ruinent de nouveau l'île et le monastère de Noirmoutier. 331
Déas devient Saint-Filibert de Grand-Lieu 332
Autre attaque des Normands sur Noirmoutier 333
Le comte d'Herbauge les repousse 333
Ils y reviennent peu après et s'en emparent 334
Abandon de l'île par les moines et par les habitants . . 335
Hildebode, abbé de Déas 335
Autres ravages sur le territoire de Niort 336
On y construit des forteresses 336
836 Diète d'Aix-la-Chapelle. — Pépin et Bernard de Septimanie obligés à des restitutions 337
Autre Assemblée à Thionville 338
Lothaire refuse de s'y rendre 338
On transporte les reliques de saint Filibert de Noirmoutier à Déas 339
Solennité de cette marche 340
Et ses stations aujourd'hui connues. 340
Esprit de foi du peuple à cette occasion. 341
L'église de Déas agrandie 341
Ermentaire écrit la relation des miracles de saint Filibert. 342
Idée de son livre 342
Nouvelle opposition de Lothaire à la paix. 343
Mort de Wala et de Mainfroi 343
837 Nouveaux troubles en Gascogne 344
Nouvelles perfidies de Lothaire. 344
Mort d'Aznar, comte de Navarre. 344

Pages.
837 Son frère Sanche lui succède malgré Pépin. 345
Et fait reprendre la chaîne interrompue des rois de Navarre. 315
Pépin restitue les biens usurpés 346
Il augmente le petit monastère de Saint-Jean-d'Angély. . 346
Nouveaux démêlés dans la famille impériale. 346
Les Etats de Lothaire, de Louis et de Pépin diminués à l'avantage de Charles. 347
Comment l'Astronome s'égare sur ce point. 347
Nouveaux griefs entre l'empereur et ses fils Lothaire et Louis 348
Qui sont dépouillés en faveur du jeune Charles 349
Politique astucieuse de Pépin 349
Il favorise l'abbaye de Grasse 349
838 Il augmente les bâtiments de Saint-Jean-d'Angély. . . 350
Et reconstruit la cathédrale de Saintes. 350
Pépin favorise l'élévation du jeune prince Charles et lui cède le Maine 351
Mort du roi Pépin Ier. 351
Ses enfants 352
Sa sépulture . . . , ... 352
Ses monnaies et ses diplômes. 352
Son caractère moral. 353
Hébrouin, XLIIe Evêque de Poitiers. 355
Caractère de ce prélat 355

LIVRE XXVIII

—

Depuis la mort de Pépin Ier, roi d'Aquitaine, jusqu'à la bataille de Fontenay-en-Puysaie

(De **839** à **841**)

839 Ce qu'était l'Aquitaine à la mort de Pépin. 365
Intrigues de Judith en faveur de son fils. 365
Elle fait reconnaître le prince Charles pour roi d'Aquitaine. 366
Nouvelle révolte de Lothaire 367
Le comte de Poitou Emenon proclame Pépin II à Poitiers. 368
Difficultés qu'il rencontre 369

Pages.
839 L'évêque de Poitiers Hébrouin se déclare pour le parti opposé. 369
Antagonisme entre Hébrouin et Emenon 370
Hébrouin va trouver l'Empereur et l'instruit des affaires d'Aquitaine. 371
L'opposition se développe en Poitou pour et contre les deux princes 371
Diète de Châlon-sur-Saône 371
L'Empereur passe en Aquitaine pour y combattre les révoltés; — Ses succès en Auvergne et en Limousin. . 372
Charles et Judith à Poitiers 372
Nouvelles dignités conférées à Hébrouin. 373
Raynulfe nommé comte de Poitou en place d'Emenon. . 374
Séjour de Louis le Débonnaire à Poitiers 375
Reconstruction de l'église Sainte-Radégonde à Poitiers. 376
Origine de la paroisse de Saint-Viaud-en-Retz. . . . 377
Zèle de Louis le Débonnaire pour la religion 377
Paroisse de Saint-Paixent. 378
840 Nouvelle prise d'armes du roi de Bavière 378
Opposition et anxiété de l'Empereur. 379
Il meurt dans son voyage à Ingelheim 379
Caractère de ce prince. 380
Rôle déplorable de ses enfants dans l'histoire 380
Combien il y a contribué 381
Conséquences malheureuses de son inintelligence politique 383
Nécessité de l'unité de gouvernement 383
En quoi Louis le Débonnaire y manque. 384
Lothaire travaille au profit de son ambition 384
Il s'associe Pépin contre Charles le Chauve. 385
Hostilités entre lui et Louis de Bavière 385
Mauvaise foi de Lothaire envers Charles 385
Ses violences. 385
Qui détachent la Neustrie de sa cause. 386
Pépin II se ligue avec Lothaire 387
Et succombe à Bourges sous les armes de Charles . . 388
Révolte de Noménoé, roi des Bretons 389
Intrigues de Bernard de Septimanie. 389
Il perd le duché d'Aquitaine, donné à Warin.. 390
L'Aquitaine gouvernée simultanément par deux ducs. . 390
Projets ambitieux de Noménoé déjoués par Ricuin. . . 391
Prudence de Charles dans ses négociations contre Lothaire 392
Bravoure des Teifales, toujours au service de l'Aquitaine. 392

Pages.
840 Charles fait des offres d'alliance à Lothaire. 392
Qui s'y refuse. 393
Nouvelles astuces de Lothaire; armistice entre lui et Charles. 393
841 La Bretagne entre dans les intérêts de Charles. . . . 394
Nouvelles intrigues de Bernard et de Lothaire. . . . 394
Préliminaires inutiles d'une diète à Attigny. 394
Les troupes de l'Aquitaine sont dirigées sur Attigny . . 395
Marches et contre-marches des deux parties 395
Conduite équivoque de Bernard 396
Dispositions pour une affaire décisive 396
Charles célèbre les fêtes de Pâques à Troyes 397
Lothaire refuse de se rendre à Attigny 398
Et d'entrer en arrangement 399
Bataille de Fontenay-en-Puisaie; description des lieux. . 400
L'action s'engage 401
Lothaire et Pépin y sont défaits 401
Belle conduite de Charles et de Louis de Bavière . . . 402
Et de la noblesse poitevine. 403
Malheureuses conséquences de cette bataille pour la France. 403
Vieux souvenirs de la poésie de cette époque 405
Nouvelles fourberies de Bernard de Septimanie en cette occasion 405
Charles feint d'ignorer sa perfidie 406
Raynaud d'Herbauge devient comte de Nantes. . . . 407
Trahison du comte de Nantes Lambert. 407

LIVRE XXIX

Depuis l'envahissement de la France intérieure par les Normands, jusqu'a la royauté de Pépin en Aquitaine

(De **841** à **845**)

841 Comment les Normands se préparent à envahir la France. 415
Ruine de l'abbaye de Jumièges 417
Précieux manuscrit qui porte en Suisse la première notion de la musique ecclésiastique 417

Pages.
841 Insuffisance de la France à se défendre des invasions. . 418
Charles le Chauve en Aquitaine 418
Pépin refuse de négocier. Vains efforts de Bernard de Septimanie pour l'y déterminer 419
Manœuvres de Lothaire en Neustrie, combattues par Adélard. 420
Charles quitte l'Aquitaine et revient en Neustrie . . . 420
Où il est mal accueilli. 421
Préludes d'une nouvelle guerre 421
842 Diète de Strasbourg; objet de cette réunion. 422
Allocution de Louis le Germanique 423
Sermon qu'il prononce ensuite 424
Et celui des deux armées 424
Nouvelles propositions de paix faites à Lothaire . . . 425
Origine des tournois. 425
Lothaire refuse la paix et pille Aix-la-Chapelle . . . 426
Sa fuite honteuse devant ses frères 426
Il est dépossédé de l'empire 427
Raisons politiques de cette mesure 427
Ruses de Lothaire pour y échapper 427
Conférence de Mâcon 428
Qui lui rend son titre et augmente son territoire . . . 428
Situation de Pépin II dans l'Aquitaine 428
Mort de Dodane, épouse de Bernard de Septimanie . . 430
Charles le Chauve épouse Ermentrude 431
Pépin II défait en Aquitaine 431
Fausses manœuvres de Charles le Chauve. 432
Ses troupes sont défaites par le comte Lambert . . . 432
843 Bataille de Messac. 433
Mort de Raynaud, comte de Poitou 433
Mort de l'impératrice Judith 434
Hervé, fils de Raynaud, devient comte d'Herbauge . . 434
Les Bretons s'attribuent la partie septentionale du bas Poitou 435
Bernard II, comte de Poitou 435
Nouveau partage du territoire français décidé à Verdun . 435
Progrès des Normands dans l'intérieur de la France . . 436
Inique vengeance du comte Lambert. 437
Il fait ruiner Nantes par les Normands 437
Ravage par eux de la Vendée et de l'Anjou. 438
Ils ruinent Maillezais 438
Les moines de Vertou évacuent leur monastère . . . 439

Pages.
483 Leur voyage avec les reliques de leur saint patron . . 440
Ruine de Saint-Georges de Montaigu 441
Nouvelles vicissitudes de Noirmoutier 442
Les Normands s'y battent entre eux et l'abandonnent. . 443
Ils ravagent le Midi de la France. 443
Voyage des reliques de saint Martin de Vertou à Ansion. 444
Comment les religieux de ce monastère étaient devenus chanoines réguliers 444
Et pourquoi Vertou ne fut plus qu'un prieuré d'Ansion . 444
Comment Ansion prit la règle des chanoines réguliers . 445
On refuse d'y recevoir les exilés de Vertou. 445
Variations arrivées dans le gouvernement de ce monastère. 446
Ceux de Vertou recourent à Pépin II. 446
Qui rétablit Ansion sous leur autorité 447
Les religieux de Saint-Florent et de Saint-Filibert se réfugient à Tournus 447
Concile réuni par Charles le Chauve à Coulaines . . . 448
Matières qu'on y traite pour le meilleur régime de gouvernement. 449
Le comte Warin y assiste. 449
844 Charles reprend la guerre contre Pépin et le siège de Toulouse.. 449
L'évêque de Poitiers Hébrouin battu près d'Angoulême. 450
Comment il se trouvait encore parmi les hommes de guerre 451
Mort de Bernard de Septimanie 451
Jugement sur cette catastrophe 453
Et combien Bernard l'avait méritée 453
Sa sépulture à Toulouse 454
L'Aquitaine méridionale se soulève en faveur de Pépin . 454
Charles le Chauve la lui abandonne. 454
Les Wisigoths rétablis dans la Septimanie. 455
Origine de la paroisse de Curçay en Loudunais. . . . 456
D'Antoigné en Anjou 456
Et de Saint-Léger de Montbrun 457
Autre paroisse d'Antoigné, près de Châtellerault . . . 458
Mort de Hugues l'Abbé, ancien religieux de Charroux . 458
Poète anonyme de cette abbaye 459
Nouveaux désordres en Aquitaine 459
Mort du comte Bernard, et d'Hervé, comte d'Herbauge . 460
Bégon, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine. 460
Il construit la forteresse de Bignon-la-Châsse. . . . 460

Pages.
844 Sa mort dans un combat 461
Il est inhumé à Saint-Georges. 462
Les trois pagus du bas Poitou séparés de la province. . 462
La règle bénédictine est rétablie à Ansion 462
Château de Dordone ou de Castillon. 463
La légende des quatre fils Aymon 463
Ses origines fabuleuses. 464
Elle appartient réellement à l'Aquitaine. 464
Fond historique du sujet 465
Action du poème. 466
En quoi l'histoire y est contredite. 466
Et la fable mêlée à la vérité 467
Quel est l'auteur de ce récit, et son époque. 468



TABLE DES NOMS DE LIEUX

DONT IL EST PARLÉ DANS CE QUATRIÈME VOLUME

A

Abares, 148.
Abbevillle, 39, 114.
Adilly, 235, 247.
Agde, 107.
Ahun, 410.
Aiguillon (Pointe de l'), 238.
Aindre, 91.
Aix (île d'), 93, 438.
Aix-la-Chapelle, 12, 44, 47, 57, 61, 62, 102, 117, 122, 127, 134, 135, 142, 145, 158, 159, 175, 219, 220, 228, 261, 274, 294, 305, 337, 346, 378, 422, 426, 427, 466.
Alaon, 115, 311, 315, 322.
Aller, riv., 93, 115.
Alpes, 72, 428.
Alsace, 71.
Amiens, 351.
Ampennum, 340, 359.
Ancenis, 433.
Ancila, 428, 472.
Andein, 222.
Angéric, 120.
Angers, 166, 183, 203, 241.
Angleterre, 83, 165, 187, 416.
Anglin, riv., 311, 321.
Anglo-Saxons, 165.
Angoulême, 198, 372, 375, 392, 450, 455.
Aniane, 56, 63, 152.
Anjou, 162, 198, 393, 438.
Ansion, 144, 168, 444, 462.
Antioche (Perthuis d'), 115.
Antoigné, 456, 478.
Anvers, 415.
Aquitaine, 3, 6, 8, 11, 41, 45, 51, 64, 71, 73, 80, 118, 119, 120, 123, 148, 153, 259, 264, 266, 302, 314, 323, 324, 355, 365, 383, 390, 419, 429, 432.
Aragon, 8, 95.
Ardennes, 222, 243, 303, 371, 389, 464, 465, 467, 480, 481.
Ardin, 457.
Argenton, riv., 190, 238.
Argenton-Château, 238.
Arles, 16.
Armagnac, 105.
Armorique, 165.
Arras, 399.
Aslonne, 35.
Asturies, 17.
Attigny-sur-Aisne, 206, 207, 208, 304, 325, 394, 395, 396, 398, 399.
Auch, 148.
Aude, riv., 112, 429.
Aunay, 327.
Aunis, 120.
Aure, riv., 202.
Austrasie, 71, 431.
Autise, riv., 438, 474.
Autun, 148.
Auvergne, 49, 372.
Auxerre, 399.
Avallon, 148.
Azat-le-Ris, 310.

B

Baléares (îles), 38.
Baltique (mer), 82.
Barcelone, 43, 48, 108, 148, 176, 228, 265, 286, 452, 454.
Bavière, 71, 118, 120, 123, 156, 264, 367, 384, 421.
Bayonne, 443.
Bazas, 443.
Béarn, 156.
Beauvoir-sur-Mer, 340, 359.
Benaise, riv., 311.
Bénévent, 4.
Béronne, riv., 182.
Berry, 446.
Bert, 288.
Béthines, 311.
Béziers, 107.
Bignon-la-Châsse, 461, 479.
Bigorre, 156, 213, 443.
Bissarte, 435.
Blain, 460, 473.
Bléson, riv., 461, 479.
Blois, 66, 324.

Bobbio, 309, 343.
Bohême, 34, 148, 378.
Bois-de-Céné, 340, 359.
Bordeaux, 78, 148, 234, 375, 443.
Boulogne, riv., 170.
Bouleur, riv., 218.
Bouin (île), 188, 237.
Bouresse, 357.
Bourg-Archambault, 311.
Bourges, 52, 148, 385, 387, 388, 391.
Bourgogne, 49, 71, 305.
Boutonne, riv., 35, 120, 235.
Brantôme, 68.
Brême, 33.
Bretagne, 153, 163, 210, 215, 219, 224, 261, 389, 394, 432.
Brion, 36.
Brioude, 75.
Brioux, 327, 329.
Brittes, 401.
Brunswick, 33.
Bulgares, 251.

C

Cadouin, 464, 480.
Cambron, 114.
Candes, 448.
Carcassonne, 148.
Cardon, riv., 39.
Carinthie, 148, 173.
Carlat, 372, 409.
Casseneuil, 11.
Castillon, 463, 480.
Catalogne, 8, 48, 71, 92, 227, 228.
Cavedado, 326.
Celchyt, 140.
Cerasus, 12.
Cerbonius, 311.
Cerisier (le), 12.
Cerizay, 5.
Cévennes, 56, 226.
Chabannais, 173.
Châlons-sur-Marne, 426.
Châlon-sur-Saône, 75, 99, 158, 307, 371, 398, 409, 428.
Charente, riv., 73, 110, 136.
Charroux, 32, 36, 38, 50, 52, 53, 68, 79, 104, 135, 153, 271, 276, 410, 458.
Chasseneuil, 232.
Château-Larcher, 35.
Châtellerault, 13.
Chaunay, 35, 267.
Cherbourg, 120, 179.
Chersonèse Cimbrique, 115.
Chinon, 448.
Chizé, 13, 235.
Clermont, 392.
Clouère, riv., 36.
Coire, 72.
Colmar, 300.
Cologne, 122, 467.
Comblé, 35, 326.
Compiègne, 212, 273, 303, 421.
Concha, 358.
Condom, 443.
Constance (lac de), 72.
Constantinople, 17, 130, 140.
Corbie, 127, 128, 129, 203, 223.
Cordoue, 44, 213, 458.
Cormery, 355, 363.
Cornouailles, 210, 241.
Corogne (la), 443, 475.
Corse, 78.
Couhé, 35, 217, 242.
Coulaines, 448, 449, 476.
Coulon, 337.
Creil, 409.
Crémieu, 330, 357.
Creuse, riv., 284, 311.
Croizic (le), 437, 475.
Crozant, 284.
Cunaud, 358.
Curçay, 456, 477, 478.
Curzay, 477.

D

Dampierre, 235, 247.
Damvix, 337.
Danemarck, 54, 82, 173.
Danois, 82, 83, 187.
Danube, riv., 72, 173.
Dax, 443.
Déas, 170, 171, 225, 273, 332, 335, 340, 341, 358, 377, 442, 447.
Deunazum, 329.
Dente, riv., 122.
Dive, riv., 218, 444, 456.
Dordogne, riv., 463, 465, 466, 467, 479.
Dordone, 465, 466, 467, 480.
Dorat (le), 311, 321.
Doué, 117, 166, 285, 456.
Drônne, riv., 68.
Drot (le), riv., 11.
Durinum, 171, 441.

E

Ebre, riv., 71, 229.
Ecosse, 83.
Elbe, riv., 34, 54, 81, 83, 92, 113.
Elder, 94.
Eludre, 35.
Elne, 117.
Ensigné, 327, 329.
Eponne, 421, 471.
Escaut, riv., 416.

Espagne, 43, 49, 69, 138.
Eure, riv., 202, 240.
Evreux, 64, 202.

F

Fagit, 402.
Faleron, riv., 360.
Faye, 357.
Ferrières, 451, 476.
Fezensac, 42, 105.
Flandre, 54. 173, 184, 415.
Fleury-sur-Loire, 108, 477.
Fontanet, 400.
Fontenay en Poitou, 395, 411.
Fontenay-en-Puisaie, 400, 413, 423.
Fontenelle, 232.
Fougereuse (la), 190.
Fouqueure, 218.
France, 149, 191, 259.
Francfort, 16, 282.
Fraya, 326.
Frise, 94, 415, 416.
Fulchrodo, 218.
Fulde, 412.

G

Galice, 443.
Gartempe, riv., 12, 311.
Gascogne, 42, 45, 69, 95, 137, 148, 155, 163, 198, 213, 214, 215, 314, 429, 430.
Gellone, 56, 74, 76, 97, 109.
Gennes, 441, 444.
Germanie, 72, 83, 101, 191, 431.
Gers, riv., 105.
Gironde, riv., 73.
Girone, 33, 43.
Glonne, 241.
Gothie, 148, 454.
Grand-Lieu, 170, 332, 358, 438.
Grasse, 243, 349, 361.
Grisons, 72.

H

Hambourg, 34, 92, 93.
Hanovre, 33, 115.
Herbauge, 189, 190, 245, 331, 435, 438, 462.
Héristal, 17, 33.
Holstein, 94, 115.
Hongrie, 4, 17.
Hongrois, 3, 17.
Huns, 3.

I

Ile-Jourdain (l'), 378.
Illyrie, 72.
Inde, riv., 122, 192.
Indret (île d'), 444, 474.
Ingelheim, 3, 173, 227, 379.
Iscia, 361.
Islande, 88.
Italie, 92.
Iteuil, 410.
Iton, riv., 202, 240.

J

Jaca, 321.
Jocondiacum, 284.
Jouac, 284.
Jouarenne, 35.
Jumièges, 346, 417.
Jutland, 94, 115.

L

Langres, 421.
Languedoc, 54, 429.
Laon, 262.
Laviers, 114.
Lay, riv., 189, 238.
Lectoure, 443.
Léon, 17.
Lérida, 43, 108.
Lérins, 128, 129.
Liège, 33, 221, 223.
Limoges, 44, 53, 105, 155, 198, 235, 374, 375.
Limousin, 374.
Limoux, 112, 365.
Lippe, riv., 31, 109.
Lodève, 107, 109.
Loing, riv., 397, 412.
Loire, riv., 136, 167, 331, 389.
Loudéac, 183.
Loudun, 456.
Lugenfeld, 299.
Luçon, 170, 224.
Luray, 311.
Lusignan, 13.
Lussac, 326.
Luxembourg, 113.
Lyon, 71, 305, 426.

M

Mâcon, 428, 471, 476.
Madrie, 202, 352.
Maëstricht, 221.
Magné, 337.
Maguelone, 107.
Maillezais, 438, 439.
Maine, 307, 393, 448.
Maine, riv., 231, 351, 436.
Mairé, 131, 267, 268, 269, 270.
Mairé-l'Evêcault, 327, 329.
Maleval, 75.
Malines, 415, 471.

Manche (la), mer, 82.
Mans (le), 64, 198, 288, 351, 395, 457.
Mantes, 421.
Marans, 336.
Marche (basse), 311.
Marche armoricaine, 224.
Marche de Poitou et de Bretagne, 407, 433.
Marche d'Espagne, 148, 175, 198, 213, 454.
Marne, riv., 33, 102, 305, 306, 374.
Marnes, 479.
Mauge, 92, 189, 435, 438, 446, 462.
Mayence, 3, 61, 69, 99, 339, 436, 474.
Mayenne, riv., 391, 411.
Médoc, 161.
Mein, riv., 109, 386.
Melle, 161, 373.
Melun, 397.
Mendoc, 161.
Mesgoune, 375.
Messac, 433, 473.
Metallum, 162.
Metz, 140, 253, 388.
Meuse, 33, 109, 387, 388, 420, 428, 436, 467.
Mici, 231, 241.
Molière (forêt de), 13.
Mons, 241.
Montaigu, 171, 441.
Montauban, 465, 480.
Mont-Cassin, 96, 108, 212.
Montereau, 397, 413.
Montolieu, 235, 247.
Montsoreau, 288.
Moselle, 102, 110.
Mossay, 358, 378, 410.
Mougon, 375, 410.
Mussidan, 465, 480.

N

Nantes, 184, 210, 407, 433, 437, 440, 476.
Nanteuil, 323.
Narbonne, 8, 52, 107, 162.
Navarre, 73, 74, 95, 108, 213, 214, 445.
Neustrie, 71, 307, 351, 389, 416, 419, 420, 431.
Nevers, 71, 148.
Nimègue, 265, 348.
Nîmes, 107.
Niort, 13, 336.
Noirmoutier, 121, 127, 128, 129, 145, 169, 171, 219, 224, 272, 273, 275, 281, 331, 332, 333, 334, 339, 415, 438, 442.
Normands, 72, 73, 82, 93, 112, 173, 225, 332, 333, 334, 416 et suiv.
Norwège, 82, 339.
Nouaillé, 35, 90, 92, 131, 232, 268, 269, 270, 326, 327, 357, 374.
Noviheria, 441, 475.

O

Obotrites, 83, 92, 103.
Oise, riv., 374.
Oléron (île d'), 93, 443.
Ona, 33.
Orléans, 65, 231, 259, 262, 270, 281, 386, 393.
Ost (vallée d'), 72.
Ostie, 15.
Ouère, 238.
Ouzouer-sur-Loire, 108.

P

Palum, 340.
Pampelune, 73, 213, 228.
Pannonie, 251.
Paris, 256, 305, 306.
Passavant, 243.
Paux, 340, 360.
Pentapole, 15.
Périgord, 198, 463, 465.
Perse, 44, 393.
Pin (le), 4, 5.
Pino, 4.
Ploria, 329.
Poitiers, 4, 64, 66, 90, 121, 128, 129, 155, 200, 214, 217, 230, 232, 262, 263, 267, 274, 286, 375, 376, 390, 393, 396, 419.
Poitou, 4, 9, 11, 12, 41, 61, 62, 64, 71, 77, 80, 130, 131, 163, 168, 191, 211, 213, 280, 372, 374, 375, 435, 446, 455.
Pont-de-la-Fourche, 340, 359.
Port-Saint-Pierre, 245.
Portus Namnetum, 174.
Portus Vitrariæ, 230.
Pouzauges, 328.
Pouzauges (Vieux-), 328.
Pruym, ou Prum, 305, 354.
Puisaie (la), 400.
Pyrénées, 155, 312, 429.

Q

Quiercy-sur-Aisne, 223, 349, 387, 388, 411, 420.
Quimper-Corentin, 241.

R

Ratiatum, 171, 189, 310.
Ratisbonne, 4.
Ravenne, 4, 15.
Razais, 310.

Razès, 365, 409.
Ré (île de), 313, 438.
Redon, 286, 287, 433.
Reggio, 179.
Reims, 68, 99, 293, 421.
Rennes, 165, 190, 210, 261, 391.
Réole (la), 11.
Rezé, 171, 184, 189, 237, 311, 342.
Rhin, riv., 34, 71.
Rhône, riv., 73, 305, 428.
Riez, 179.
Ripuaires, 109, 176, 181.
Rodez, 112.
Rome, 12, 13.
Roncevaux, 95.
Rothfeld, 299.
Rouen, 188, 202, 397, 416.
Roussillon, 107, 286.

S

Saint-Benoît-sur-Loire, 108, 454, 455, 477.
Saint-Bertin, 358, 478.
Saint-Calais, 356, 363.
Saint-Denis, 305, 306, 323, 397, 421.
Saint-Filibert de Grand-Lieu, 132, 171, 317, 332, 438, 444.
Saint-Florent de Montglonne, 91, 169, 211, 212, 241, 438, 442, 444, 447.
Saint-Gall, 417, 471.
Saint-Georges-de-Montaigu, 171, 441, 461.
Saint-Guillaume-du-Désert, 75, 109.
Saint-Herbeland, 444.
Saint-Honorat (île), 128.
Saint-Jean-d'Angély, 120, 234, 330, 346, 350.
Saint-Jean de la Penna, 214.
Saint-Jean du Mur, 168.
Saint-Jouin de Marnes, 65, 68, 144, 444, 463.
Saint-Léomer, 311.
Saint-Léonard des Bruyères, 457.
Saint-Maixent, 65, 68, 96, 104, 133, 230, 231, 377.
Saint-Maixent-le-Petit, 311.
Saint-Michel-en-l'Herm, 170, 224, 289.
Saint-Martin-en-Campagne, 349, 361.
Saint-Martin-de-la-Guerre, 437, 474.
Saint-Maur-des-Fossés, 355, 363.
Saint-Paixent, 377, 378.
Saint-Père-en-Retz, 377.
Saint-Pons de Thomières, 239.
Saint-Quentin, 431, 479.
Sainte-Radégonde-des-Pommiers, 243.
Saint-Riquier, 38.
Saint-Savin, 11, 49, 65, 68, 78, 79, 104, 197, 233, 272, 377.
Saint-Séverin, 235, 247, 272.
Saint-Viaud-en-Retz, 377.
Saint-Wandrille, 232, 418.
Sainsck, 426.
Saintes, 182, 350, 372, 375.
Saintonge, 78, 120, 137, 198, 211, 455.
Saleron, riv., 311.
Saliens, 110.
Samoncy, 271.
Sandwich, 416, 471.
Saône, riv., 374, 428, 472.
Saragosse, 213.
Sarrasins, 2, 48, 55, 73, 74, 77, 78, 112, 130, 137, 229, 251.
Sarthe, riv., 231.
Saumur, 91, 168, 183.
Sauzé-Vaussais, 329.
Saxe, 17, 223.
Saxons, 12, 53, 81, 92, 130, 223, 386, 464.
Scandinaves, 88.
Schandeau, 34.
Scrobit, 377.
Sègre, riv., 229, 245.
Seine, riv., 305, 374, 387, 389.
Seltz, 227, 245.
Sens, 422.
Septimanie, 8, 48, 51, 107, 130, 148, 149, 226, 261, 390, 455.
Sèvre Nantaise, riv., 189, 238.
Sèvre Niortaise, riv., 438.
Sicambres, 110.
Silésie, 34.
Sithiu, 358.
Slaves, 148.
Soissons, 265, 280, 303, 421.
Solemnat, 402.
Somme riv., 102.
Spire, 436, 474.
Strasbourg, 282, 422, 471.
Subiaco, 36.
Suisse, 72.
Suze, 72.

T

Taizé, 242.
Talmont, 119.
Tarbes, 443, 476.
Tarragone, 73.
Tauriac, 399, 400, 413.
Teciaco, 131, 133.
Telouze, 337.
Téna, 312.
Tenu (le), riv., 245.
Teifales, 392, 396.
Ter, riv., 33.
Tercé, 133, 216.
Terrasson, 465, 480.

Thaizé, 346, 361.
Thionville, 70, 110, 206, 279, 280, 281, 325, 338, 344, 432.
Thouars, 235, 456.
Thouet, riv., 235, 361.
Thuringe, 378.
Tiffauges, 189, 435, 438, 462.
Tolède, 16.
Tortone, 303, 323.
Tortose, 73, 80, 92, 112, 228.
Toulouse, 2, 91, 42, 77, 101, 107, 118, 148, 153, 253, 391, 428, 432, 450, 454, 473.
Touraine, 71, 162, 198.
Tournus, 128, 447, 476.
Tours, 62, 64, 67, 69, 99, 100, 262, 432, 434.
Trebia, 343, 360.
Trentin, 348.
Trèves, 34.
Troyes, 397, 426.
Turenne, 372, 409.
Turgovie, 72.
Tyrol, 72.

U

Urgel, 16, 312, 314, 315, 321.
Uzès, 107, 220, 243, 405, 430.

V

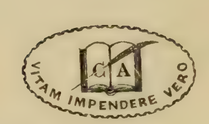
Valenciennes, 431.
Varennes, 340, 359.
Vasconie (V. Gascogne).
Vendée, 78, 189, 237, 438.
Vendée, riv., 395, 438.
Verberie, 262.
Verden, 115, 170.
Verdun, 436.
Vernazoubre, 196, 239.
Verneuil-sur-Oise, 409.
Verno, 409.
Vernon, 202, 240.
Vertou, 439, 440, 444, 461.
Vienne, 305.
Vienne, riv., 231, 444.
Vierzon, 378, 411.
Vilaine, riv., 432.
Villedieu (la), 35.
Vistule, riv., 113.
Vivonne, 35.
Vouillé, 375.
Voulon, 375, 455.
Vrère, 457.

W

Wandres, 312.
Westphalie, 34, 93.
Weser, riv., 17, 33, 93, 115, 223.
Worms, 3, 42, 57, 61, 211, 343, 367, 385, 386, 426, 436, 451, 474.
Wisigoths, 455.

Y

Yonne, 406.



Fontenay-le-Comte. — Imprimerie L.-P. Gouraud.

OUVRAGE DU MÊME AUTEUR

—

Histoire de la Cathédrale de Poitiers. — 2 vol. gros in-8° ornés de 30 planches. — Poitiers, 1848-1849 . . . . 10 fr.

Recherches historiques sur l'ancienne seigneurie de la Roche-sur-Yon. — Vol. in-8°. — Poitiers, 1849. . . . . . . 3 f. 50

Recherches historiques et archéologiques sur l'église et la paroisse de Saint-Pierre-des-Eglises, près Chauvigny-sur-Vienne. — 1 vol. in-8°, planches. — Paris, Didron, 1852. . . 3 f. 50

Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature. — 4 vol. in-8°. Extraits des journaux et recueils scientifiques auxquels l'auteur a coopéré, tels que les Mémoires de plusieurs Sociétés savantes, le *Bulletin monumental;* celui du *Comité des Arts et Monuments;* la *Revue de l'Art chrétien;* l'*Art en province* et autres. . . . . 40 fr.

Biographie de Jacques de Hillerin, poitevin et conseiller-clerc au Parlement de Paris. — In-8°. — Poitiers, 1850. . . 2 fr.

Biographie de M. Guéry-Champneuf, avocat du barreau de Poitiers. — In-8°. — Poitiers, 1852 . . . . 1 fr.

Biographie de Girouard, sculpteur poitevin. — In-8°. — Poitiers, 1841. 1 f. 50

Biographie de M. le comte de Bastard d'Estang. — In-8°. — Tournay, 1884. . . . . 2 fr.

Recherches sur la vie de Simon de Cramaud, cardinal, évêque de Poitiers. — 1 vol. in-8°. — Poitiers, 1841, complétées (en 1857) par une relation de la découverte des restes du cardinal dans la cathédrale de Poitiers. — In-8°. — Portrait. 4 fr.

Instruction de la commission archéologique diocésaine établie à Poitiers, sur la construction, les restaurations, l'entretien et la décoration des églises, adressée par Monseigneur l'Evêque, président, au clergé de son diocèse. — 1 vol. in-8°. — Poitiers, 1851 . . . . 3 fr.

Vies des Saints de l'Eglise de Poitiers, avec des réflexions et des prières à la suite de chaque *vie.* — In-18. — Poitiers, 1858, avec une table générale analytique et raisonnée, imprimée seulement pour 200 exemplaires . . . . 2 fr.

Table générale, analytique et raisonnée du *Bulletin monumental.* — 2 vol. in-8°. — Paris, Derache et Didron, 1846 et 1861. — Ouv. couronné par la Société française d'archéologie. 12 fr.

Histoire de saint Martin, abbé de Vertou et de Saint-Jouin-de-Marnes, et de ses fondations en Bretagne, en Vendée et dans les pays adjacents. — 1 vol. in-8°, de VI-223 pages, avec 3 planches. — Poitiers, 1869 . . . . 3 f. 50

— Deuxième édition. — In-18, de 300 pages . . . . 1 f. 50

Notice sur un réliquaire de l'époque romane. — In-8°, planches. — Poitiers, 1845; Amiens, 1860.

Notice sur un poignard du XVIe siècle et sur la famille de Black-Wood. — In-8°. — Poitiers, 1843, avec une planche. 1 f. 50

Comme quoi la fameuse Mélusine n'est autre chose que Geneviève de Brabant. — In-8°. — Poitiers, 1842 . . . . . . 1 fr.

De la signification du mot IEURU, et du sens qui lui revient dans les inscriptions votives du Vieux-Poitiers, d'Alise et de Nevert — In-8°. — Poitiers, 1859, avec 2 planches. 2 fr.

Essai de critique littéraire, théologique, politique, historique et grammaticale sur un *Volume* de 56 pages in-8°, de M. Poupot, pasteur, ayant pour titre: Lettre à M. l'abbé Auber, en réponse à trois articles sur Calvin insérés dans le *Journal de la Vienne.* — In-8°. — Poitiers, 1842 . . . . 1 fr.

Adolphe et Mélanie, ou la Persévérance après la première communion. — 1 vol. in-18. — Paris et Poitiers, 1835-1841. 1 f. 50

Les Trois Vocations, lettres dédiées aux mères chrétiennes. — 1 vol. in-12. — Paris, Gaume, 1837. . . . . . . 2 fr.

Vingt examens particuliers sur les principaux exercices de la perfection chrétienne.— 1 vol. in-32.— Poitiers, 1837. 60 c.

Aventures de Télémaque, édition classique, réimprimée sur les plus correctes qui ont paru jusqu'à ce jour, à l'usage des collèges, séminaires et pensionnats des deux sexes, avec un discours sur l'usage de ce livre dans les classes; des notes sur l'histoire, la mythologie, la géographie comparée; la distinction, en caractères italiques, des maximes les plus importantes du texte; une table des discours, descriptions, narrations et portraits qui peuvent servir de modèles de compositions françaises et un résumé, au commencement de chaque livre, des principes moraux qui en découlent. — 1 vol. in-12. — Paris et Lyon, 1837-1841, et plusieurs autres éditions. 1 f. 50

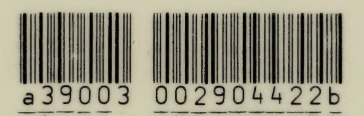
Consolations du Sanctuaire, ou Méditations avant et après la communion, tirées des Offices de l'Eglise, de l'Ecriture sainte et des S. S. Pères, pour les prêtres et les fidèles. — Dédiées à Monseigneur de Beauregard, évêque d'Orléans.—2 vol. in-18. — Paris et Lyon, 1839 . . . . 3 fr.

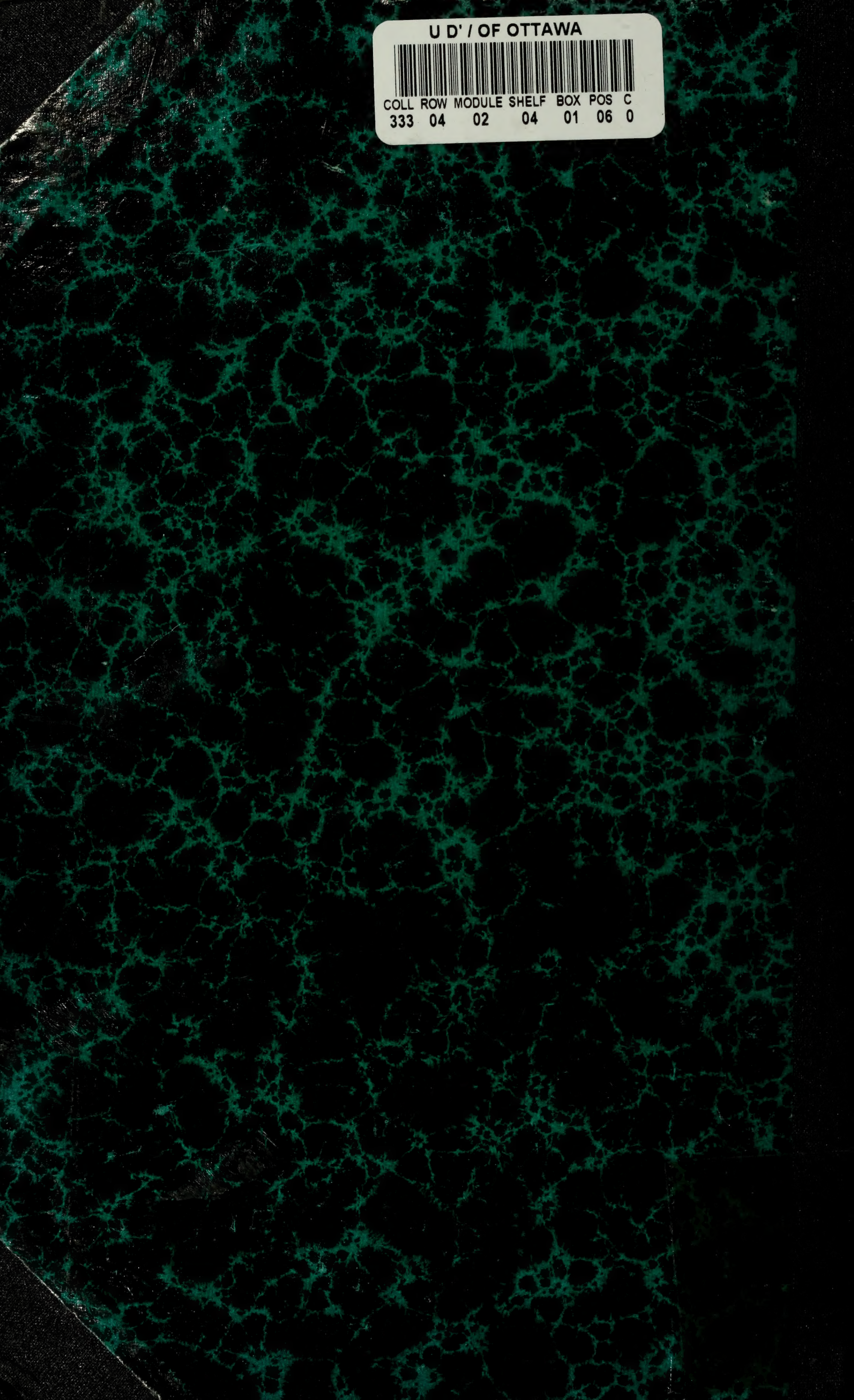
Un Martyr, ou le Sacerdoce catholique à la Chine, poème en cinq chants, tiré des Annales des Missions étrangères. — 1 vol. in-12. — Paris et Lyon, 1839. . . . . 2 fr.

Dissertation sur l'ASCIA. — In-8°. — Poitiers, 1869. . 1 fr.

Histoire et Théorie du Symbolisme religieux. — 4 vol. in-8°. 24 fr.

Etude sur les historiens du Poitou, depuis ses origines connues jusqu'au milieu du XIXe siècle. — 1 vol. grand in-8°, tiré à 100 exemplaires. — Niort, Clouzot, 1871. . . . . 10 fr.




U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 02 04 01 06 0